

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01873240 4



ST. BASIL'S SEMINARY
TORONTO, CANADA

LIBRARY

GIFT OF

Assumption College







Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

LA
BIBLIOTHÈQUE

DES
PRÉDICATEURS

PAR
LE R. P. VINCENT HOUDRY

De la Compagnie de Jésus.

NOUVELLE ÉDITION
complètement revue et améliorée dans la disposition des matières

PAR **M. L'ABBÉ V. POSTEL**

Chanoine titulaire et Vicaire-Général d'Alger, Chanoine honoraire de Nancy et d'Antioche,
Docteur en Théologie, Missionnaire apostolique

TOME DIX-HUITIÈME.

SUJETS DIVERS. -- CULTE. -- CÉRÉMONIES

TABLE GÉNÉRALE



PARIS
ADOLPHE JOSSE, ÉDITEUR

31, RUE DE SÈVRES, 31

1869.

1952

JAN 12 1952

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Notre première pensée avait été de reproduire en 20 volumes la **Bibliothèque** du P. Houdry, dont les anciennes éditions se composent de 22 tomes in-4°. Il nous semblait impossible de réduire à moins l'immense travail du savant religieux. Cependant, en augmentant quelque peu chacun de nos volumes, en supprimant un certain nombre d'extraits sans aucune valeur, nous sommes arrivés à pouvoir ne point dépasser 18 volumes, et à diminuer ainsi les frais de nos souscripteurs. Ce tome xviii^e sera donc le dernier, et notre tâche s'achève avec lui. Un simple coup d'œil sur les autres éditions fera comprendre les améliorations considérables qui distinguent celle-ci, et le travail énorme de révision qu'elle nous a coûté. L'annonce faite dernièrement, par un libraire de Paris, d'une *Bibliothèque des Prédicateurs d'Houdry*, en 8 volumes in-8°, ne paraîtra point sérieuse à ceux qui connaissent le véritable ouvrage. L'éditeur a soin, du reste, d'avertir que ce n'est pas précisément *Houdry* qu'il publie, mais un travail sur le plan et avec les matériaux d'Houdry. Il importe de ne s'y point méprendre, et que deux œuvres si différentes ne soient pas confondues.

V. POSTEL.

Paris, 1^{er} juin 1869.

The first part of the report is devoted to a general description of the country, its climate, soil, and natural resources. It is followed by a detailed account of the various industries and occupations of the people, and a list of the principal towns and villages. The report concludes with a summary of the state of the country at the end of the year, and a list of the names of the principal officers and agents of the government.

The second part of the report is a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages. It is followed by a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages.

The third part of the report is a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages. It is followed by a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages.

The fourth part of the report is a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages. It is followed by a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages.

The fifth part of the report is a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages. It is followed by a list of the names of the principal officers and agents of the government, and a list of the names of the principal towns and villages.

LA BIBLIOTHÈQUE

DES PRÉDICATEURS.

Sujets divers — Culte — Cérémonies

Table générale

DES CONFRÉRIES & CONGRÉGATIONS

AVERTISSEMENT.

Outre les différents caractères de sainteté et les différentes voies qu'ont tenues ceux qui ont mérité le titre de saints, dont nous avons traité, il faut savoir que dans l'Eglise, il y a encore des Congrégations, Confréries, Assemblées et Sociétés qui contribuent à la piété des fidèles, et qui, sans être comprises sous aucun état en particulier de ceux que nous avons rapportés au traité précédent, ont embrassé un moyen de se sanctifier, et se sont fait un engagement de vivre avec plus de régularité que le commun des chrétiens, en s'acquittant fidèlement des obligations et réglemens attachés à la société qu'ils ont volontairement choisie, avec l'approbation de l'Eglise et de leur pasteur.

Pour bien concevoir le fruit que ces sortes d'associations font dans l'Eglise, il faut savoir qu'elles sont distinguées en différentes classes. Les unes sont en usage dans les maisons religieuses établies par l'autorité et l'approbation du Saint-Siège, qui a même accordé des indulgences et d'autres faveurs à ceux qui s'y enrôleraient, et il y a peu d'ordres religieux qui ne se fassent un mérite d'entretenir de semblables sociétés, consacrées au service de DIEU sous un titre particulier. Les autres ne sont pas moins communes, et se pratiquent avec grand fruit par le soin des pasteurs dans leurs paroisses, et sous l'autorité des évêques : Confréries du Saint-Sacrement, de l'Adoration de la Croix

du culte de la Sainte Vierge, ou pour le soulagement des âmes du purgatoire. D'autres, enfin, sont communes à divers états, conditions et professions, marchands, artisans, métiers de tout genre, qui ont leur symbole qui les distingue par rapport aux mystères ou aux saints qu'ils font profession d'honorer plus particulièrement, par des actions de piété, par des messes, processions, et autres cérémonies de grande édification.

Comme nous ne pouvons traiter de chacune de ces associations en particulier, nous nous contenterons d'en parler en général, si ce n'est de quelques-unes plus célèbres, pour laisser juger de l'utilité et de l'estime que l'Eglise fait des autres.

CONFRÉRIES & CONGRÉGATIONS.

[Diversité de ces institutions]. — Pour ce qui regarde les *confréries* ou *associations* particulières, nous jugeons à propos d'avertir ceux qui ont dévotion d'y entrer et de s'enrôler, pour ainsi dire, dans cette milice — 1° Que, sur un si grand nombre, dont à peine peut-on savoir les noms, nous ne parlons que de celles que le Saint-Siège autorise par une approbation qui les a mises au-dessus de toute censure, ou que les évêques jugent utiles pour entretenir la piété et les bonnes mœurs dans leurs diocèses, ce qui les met à couvert de tout abus et de superstition. C'est ce qu'il est nécessaire de présupposer, parce que, sous prétexte de piété et de dévotion, il s'est fait quelquefois des assemblées et associations préjudiciables à l'Etat, et que les souverains et les magistrats ont sagement défendues comme séditionnaires. De plus, comme la corruption des choses les plus salutaires est la plus pernicieuse, les souverains pontifes ont eu grande raison d'en abolir d'autres, qui, sous le nom de pénitents publics, couvraient un libertinage secret, et quelquefois public. C'est pourquoi, quelque association que ce soit, elle n'est ni sainte ni permise sans l'autorité de l'Eglise. — 2° Il est encore nécessaire, pour l'intelligence de ce sujet, de réfléchir sur la multitude de ces sociétés, que nous appelons du nom de *Confréries*. Quoique la multitude en soit si grande qu'à peine on en puisse savoir le nombre, il faut cependant remarquer qu'elles se rapportent à trois espèces : — La première, qui prend le nom de quelque fête ou de quelque mystère du Fils de DIEU : par exemple, Confrérie du Saint-Sacrement, où ceux qui s'y engagent prennent à tâche de servir DIEU sous ce titre particulier ; non qu'ils n'honorent tous les autres mystères, mais parce qu'ils choisissent celui-là en particulier, et font une profession spéciale de l'honorer et de l'imiter. — La se-

conde, qui porte pareillement le titre de quelque mystère, fête ou prérogative de Notre-Dame : ce qui a donné le nom à une infinité de Confréries, en divers pays, et presque en chaque ville. — 3^o En l'honneur de quelques saints, lesquels, outre la fondation des ordres religieux qui portent leurs noms, ont associé des personnes séculières de l'un et de l'autre sexe à la pratique de leurs observances, comme ont fait S. Dominique, S. François d'Assise, S. François de Paule, le fondateur des Carmes, et quelques autres, sous divers titres, dont nous ne pouvons parler en détail. Nous ne pouvons non plus donner des matières de discours sur chacune de ces associations, que nous comprenons toutes sous le nom de *Confréries*, dont l'agréable variété ne sert pas peu à l'ornement et à la sainteté de l'Eglise. — Nous nous contentons d'exhorter le commun des fidèles à s'acquitter des règlements qu'elles contiennent, comme un moyen très-propre pour vivre chrétiennement et faire leur salut avec plus d'avantage et de facilité. Ils ne doivent pas croire qu'il suffise d'être admis dans ces sociétés pour être infailliblement assurés de leur salut, c'est seulement un moyen d'y travailler plus efficacement, en observant avec fidélité les règles et les statuts qui y sont attachés. De plus, on prie de remarquer que, comme les assemblées et sociétés en l'honneur de la Sainte Vierge, approuvées par l'Eglise, sont aujourd'hui les plus en vogue, on ne peut révoquer en doute qu'elles ne soient un rempart contre les insultes de l'ennemi du salut, et un puissant préservatif contre la corruption du siècle, et surtout une assurance de la protection spéciale de la mère de DIEU. Celles du Rosaire et du Scapulaire sont des plus célèbres dans l'Eglise, aussi bien que les congrégations. Faites-vous enrôler dans les unes ou dans les autres ; mais ayez soin d'en remplir tous les devoirs. Soyez de la congrégation : nulle société plus propre à intéresser la Sainte Vierge à tous vos besoins ; nulle école plus utile aux véritables serviteurs de Marie, pourvu qu'on y soit assidu et qu'on en suive les règlements.

[L'Eglise catholique est une Confrérie, dont J.-C. est le chef]. — A proprement parler, l'Eglise catholique n'est qu'une assemblée des fidèles chrétiens, comme elle en prend le nom ; mais c'est la plus belle et la plus auguste assemblée qui soit dans le ciel, c'est la mère de toutes les autres. JÉSUS-CHRIST en est le chef, et pour ainsi dire le premier confrère ; tous les chrétiens en sont. Le Fils de DIEU leur fait l'honneur de les nommer ses frères, et de les reconnaître pour les enfants d'un même père avec lui. Chacun est obligé d'en être, sous peine de damnation, et DIEU désavouerait pour ses enfants ceux qui n'en seraient point. Le nombre des associés est trop grand pour être bien réglée en chacun des membres qui la composent, et ce qui semblait la devoir rendre considérable la fait quelquefois mépriser : car, quoique personne n'y entre que par la porte de l'innocence, et que tous gagnent infailliblement indulgence plénière

au jour de leur réception, qui est celui du baptême, néanmoins plusieurs la déshonorent dans la suite de leur vie, et la sainteté, qui devrait être l'âme de ce grand corps, est bien diminuée depuis qu'il est si étendu. Au commencement, il n'était point de confrère qui ne voulût être un parfait imitateur de JÉSUS-CHRIST ; on ne faisait gloire que d'imiter ses vertus ; la pauvreté, la douleur et le mépris faisaient toute l'ambition de cette société. Ce nom fatal de *mien* et de *tien*, qui fait tant de bruit dans le monde, et qui divise les plus sincères amitiés, n'était point connu en leur langue ; tout était en commun ; il n'y en avait point de plus riches parmi eux que les plus pauvres ; ils ne possédaient rien en propre ; leur cœur ne respirait que DIEU seul.

Le temps charitable des Apôtres, et la manière de vie des premiers chrétiens, ne dura pas un siècle entier ; à mesure que le feu du Saint-Esprit commença à se ralentir, la nature entreprit sur la grâce, et se remit dans ses vieilles prétentions. Au lieu du mépris des choses du monde, que l'amour du ciel produisait dans ces âmes, on y vit naître l'avarice ; au lieu de l'humilité, le désir de l'honneur ; au lieu de la haine de son corps, vint le plaisir : et cette belle image de JÉSUS-CHRIST, que chacun portait imprimée dans son cœur, perdait tantôt un trait, tantôt un autre, et s'effaça si bien en la plus grande partie, qu'après quelques siècles on n'y connaissait presque rien. A cette occasion, DIEU, qui veut toujours avoir ses saints dans son Eglise, inspira les premiers commencements des ordres religieux de l'un et de l'autre sexe, afin de ressusciter l'esprit des premiers chrétiens, et de faire que la piété, qui était persécutée par tout le monde, eût au moins quelques asiles où elle pût vivre en assurance. Il leur communiqua les sentiments intérieurs de la primitive Eglise, et les anima de tant de ferveur qu'ils vivaient sur la terre comme les séraphins dans le ciel. Les uns allaient chercher les plus affreuses solitudes, de peur que l'esprit du monde ne les vint troubler dans leurs dévotions ; les autres, voyant que leurs instructions et leur bonne vie pourraient être utiles aux personnes qui ne sont point de condition à vivre dans les déserts, se sont renfermés dans les villes, par un esprit de charité, mais avec des règles si contraires aux maximes de la licence publique, qu'il n'y a point de ville si bien réparée contre les attaques de l'ennemi du dehors que leur institut contre le vice (**Cordier**, *La Famille sainte*).

[Les ordres religieux sont des Confréries]. — Les ordres religieux ne sont proprement que d'illustres confréries, dont la piété a renouvelé l'esprit du christianisme. Plusieurs, qui étaient endormis dans leurs mauvaises habitudes, se sont éveillés à la vue d'une si belle lumière, et se sont résolus, non pas d'imiter en toutes choses les religieux, puisqu'on peut se sauver à moins de frais, mais de cultiver la vertu selon que leur état le peut permettre, et de penser sérieusement à la grande affaire de leur salut.

Or, pour leur faciliter davantage l'exécution de leurs saintes résolutions, on a érigé les *Confréries*, où quelque petit nombre choisi de personnes pieuses, se détachant de la conversation trop libre du commun des hommes, s'assemblent à certains temps pour s'employer avec plus de zèle aux plus saintes occupations de la vie chrétienne. De-là sont venues les congrégations, sous le nom de la Sainte Vierge chez les PP. Jésuites ; les confréries du Rosaire chez les PP. de S. Dominique ; du Scapulaire, chez les RR. PP. Carmes ; des tiers-ordres des SS. François d'Assise et de Paule, chez les religieux de leurs ordres ; les confréries du Saint-Sacrement, de la Famille Sainte de Notre-Seigneur, de S. Joseph, et une infinité d'autres, que les papes ont approuvées et enrichies de plusieurs indulgences, soit pour les vivants, soit pour les morts. — C'est en cela que l'Eglise a fait paraître son zèle pour glorifier DIEU sur la terre comme il est glorifié dans le ciel par cette triomphante hiérarchie où il y a une diversité d'ordres comme autant de sociétés qui n'ont qu'un même but, honorer et glorifier la divine Majesté (*Le même*).

[Utilité des confréries]. — Il n'est point de confréries qui n'ait cinq ou six choses bien recommandables, et bien avantageuses à tous les confrères. — Elle a la protection de la personne sous la faveur de laquelle elle a été instituée. Nos faiblesses nous font assez connaître le besoin que nous avons de puissants intercesseurs qui ménagent nos affaires auprès de DIEU. Or, de qui pouvons-nous espérer plus de secours que de ces grands patriarches qui ont orné l'Eglise du mérite de leur vertu, et étonné le monde par la grandeur de leurs miracles ? Quelque bons que nous soyons maintenant, peut-être que le passé n'a pas toujours été si bien réglé que le présent ; et, comme il n'est point de personnes saintes et innocentes jusqu'à cette élévation qu'elles ne pèchent plus, il n'y en a point qui ne soient en reste avec la justice de DIEU pour la peine due à leurs péchés. Il y faut satisfaire ou en cette vie ou en l'autre : le peut-on mieux faire que par l'application des mérites de JÉSUS-CHRIST, de Notre-Dame et de tous les saints, par les indulgences, ces grâces si libéralement accordées aux confréries, qu'il n'est point de mois en l'année où le Saint-Siège n'ait accordé plusieurs indulgences plénières à ceux qui sont associés dans ces congrégations. Outre que, si nous connaissons notre lâcheté, nous savons de quelle force sont les bons exemples, qui ne manquent point dans ces nobles assemblées, où chacun travaille à ne rien laisser de ce qu'il peut faire. La ferveur des gens de bien porte je ne sais quel feu qui chauffe les tièdes, et diminue l'appréhension de la peine, en leur montrant par la pratique que la vertu n'est difficile qu'aux paresseux.

Un grand obstacle à la vie vertueuse est de ne savoir comment il s'y faut prendre. Il en est qui feraient assez bien si on leur disait : Faites ceci et cela. Ces secours et les instructions ne manquent point dans les

congrégations. Les exhortations y sont fréquentes, pour lesquelles on choisit des personnes qui parlent plus au cœur qu'aux oreilles ; et, quand tous les prédicateurs seraient muets, les règles parleraient et prescriraient en détail ce qui est à faire. Tous les vains services du monde se terminent à la mort, parce que le monde ne va pas plus loin ; mais la charité de ces congrégations ne s'arrête pas là ; elle s'attache à votre lit pendant votre maladie, et vous rend tous les bons offices de prières, d'avis, de consolation et de toute autre assistance, dont vous êtes capables. Elle vous conduit au tombeau, et ne vous laisse point qu'elle n'ait employé tout le crédit que l'Eglise a auprès de DIEU pour vous mettre en paradis. — Vous pouvez maintenant, Messieurs, déterminer le choix que vous avez à faire. On peut se sauver sans être d'aucune confrérie, sinon de celle de l'Eglise, je vous l'accorde ; ce n'est point un commandement, c'est seulement un conseil de vous servir de ce secours ; mais pesez mûrement ce que j'en ai dit, et après formez votre résolution. Surtout, faites réflexion que notre langueur est telle, que si elle n'a quelque chose qui la réveille, elle ne fera pas même ce qui est d'obligation, parce que les grâces particulières de DIEU ne se donnent point aux personnes oisives, et qui négligent les moyens de salut que DIEU leur présente (**Le P. Cordier**).

[Confrérie du scapulaire]. — Si les hommes se font honneur d'avoir beaucoup de gens qui portent leurs couleurs, comme d'une marque d'empire et d'autorité, nous ne pouvons douter que la Sainte Vierge ne se tienne singulièrement honorée de ceux qui portent son habit, je veux dire, le Scapulaire, marque qu'on lui appartient, qu'on s'est dévoué à son service, qu'on est du nombre de ses serviteurs, qu'on est couché sur l'état de sa maison. En effet, comme on distingue un ecclésiastique d'un séculier par son habit, un chevalier de l'ordre de celui qui ne l'est pas, par son manteau et son cordon, un soldat d'un marchand, par son épée, nous devons aussi considérer le scapulaire de la Sainte Vierge comme une des marques de ceux qui se sont engagés à son service. S. Grégoire de Nazianze, parlant du manteau qu'Elie laissa à son disciple Elisée quand il fut enlevé au ciel, l'appelle d'un beau mot, *le précieux héritage de ce prophète*, parce que c'était tout ce qu'il possédait sur la terre, et que ce manteau revêtit, pour ainsi parler, Elisée du double esprit de son maître : car il devint ensuite héritier de sa charge et de ses emplois. *Unctio fecit prophetam, pallium autem contubernalem et socium.* (Voir cette matière au volume des *Mystères*.)

[Le Rosaire]. — Je ne crains point d'avancer que le Rosaire est le culte le mieux reçu de la glorieuse Vierge, et par conséquent le plus capable de nous attirer son secours, et d'obtenir de DIEU les faveurs que nous prétendons obtenir par son moyen ; que nous considérions soit les mys-

tères qu'il renferme, et dont il nous rappelle le souvenir ; soit l'intérêt que nous prenons dans les biens qu'elle a reçus du ciel, et que nous lui mettons, en quelque manière, devant les yeux ; soit enfin les choses mêmes que nous lui demandons, et qu'elle souhaite davantage de nous accorder. On sait que cette confrérie compte des rois, des princes, des souverains-pontifes et des milliers de personnes de la première qualité pour associés ; tous se sont fait honneur d'être au service de la Reine du ciel. Il doit être, sans doute, ce devoir de piété, le plus agréable à la Mère de DIEU, parce qu'il lui remet devant les yeux cet heureux moment auquel l'ange lui apporta la première nouvelle qu'elle était choisie pour être la Mère du Verbe éternel, et qu'elle était déjà l'épouse du Saint-Esprit, à l'ombre duquel elle concevrait dans son sein celui que les anges adorent, et qu'enfin elle donnerait la vie à son propre Créateur : qualité, faveur, dignité, qui l'élevait au plus haut comble de grandeur où une pure créature pouvait parvenir. Or, il ne faut que savoir ce que c'est que le Rosaire que vous récitez, et dont la dévotion est devenue si recommandable, pour être persuadé de tout cela. — C'est une couronne mystérieuse, en partie des paroles que l'ange prononça dans cette glorieuse ambassade, entremêlée de la prière que le Sauveur du monde enseigna lui-même à ses Apôtres pour être le modèle de toutes les autres que nous pouvons adresser à DIEU. Vous savez, de plus, que le nombre de fois qu'on le répète est même mystérieux ; et qu'étant marqué par des signes extérieurs, qui servent à soulager la mémoire, il fait comme un cercle et une couronne qu'on présente à cette glorieuse mère de DIEU afin de l'honorer. Ce qui fait que la pieuse simplicité des premiers instituteurs d'un culte si glorieux lui a donné le nom de *Rosaire*, comme si c'était une couronne de roses que l'on présentât à cette Reine du ciel, selon la coutume de ces temps-là d'honorer par cette sorte de présent les personnes distinguées par leur mérite ou par leur dignité. (**Houdry**).

[Nature des obligations contractées]. — On pourra faire sur ce sujet une question qu'il n'est pas bien difficile de résoudre : savoir, comme ces associations ou assemblées de piété renferment plusieurs règlements et pratiques de dévotion, de quelle nature est l'obligation de ceux qui s'y engagent. N'est-ce pas, pourrait-on dire, s'imposer une nouvelle charge qui gêne ensuite la conscience, lorsque par fragilité, ou par quelque espèce de repentir, on vient à violer l'onéreuse loi qu'on s'est imposée, peut-être un peu trop légèrement ? ou bien lorsque, par un relâchement qui n'est que trop ordinaire dans les exercices de piété, on s'acquitte négligemment de ce qu'une ferveur indiscreète nous a fait entreprendre ? N'est-ce point s'attirer par sa faute la malédiction du prophète : *Maledictus qui facit opus DEI negligenter* (Jerem. XLVIII.) ? Ou enfin, n'est-ce point se dresser un piège, et chercher l'occasion de tomber en bien des fautes ? Les commandements de DIEU et de l'Eglise observés exactement ne suffisent-ils

pas, sans contracter de son plein gré de nouveaux engagements ? — Voilà les objections que les hérétiques et les libertins font contre l'état religieux, à quoi l'on peut aussi faire les mêmes réponses qu'ont faites tant de savants défenseurs de cet état si avantageux pour le salut : — 1° Que ces lois ou règlements à quoi l'on s'engage volontairement, n'étant point des préceptes divins, mais seulement pour une plus grande perfection, l'inobservation n'est pas sujette à la même peine ni au même péché que l'infraction d'un précepte rigoureux, au lieu que l'accomplissement de ces règles est toujours d'un plus grand mérite. — 2° Que, à la réserve de ceux qui s'engagent par vœu exprès à une vie plus régulière, une faute de négligence ou de manquement de ferveur ne peut être un péché bien grief, au lieu que le mépris que l'on fait de quelqu'un de ces moyens peut nous rendre coupables de peu de soin de notre salut. — 3° Comme l'on s'engage librement dans quelque'une de ces confréries ou associations, on met aussi pour première condition qu'on s'en acquittera sans gêner sa conscience, et sans préjudice des autres affaires ou devoirs de l'état où DIEU nous a mis, ayant toujours en vue que c'est une œuvre de surérogation à laquelle nous nous engageons. (**Anonyme**).

[Du vœu et de la simple promesse]. — S. Thomas enseigne que les vœux qu'on fait aux saints ou à ses supérieurs renferment deux promesses : l'une qui se fait aux saints, et celle-là n'est pas un vœu formel, mais la matière d'un vœu ; l'autre qui se fait à DIEU, et celle-ci est formellement un vœu. Ainsi, celui qui dit « Je fais vœu à la B. Vierge d'aller en pèlerinage dans quelque lieu qui lui est consacré » promet à la Vierge de faire ce voyage, et cette promesse n'est point un vœu ; mais il promet aussi à DIEU d'accomplir la promesse qu'il a faite à la Vierge, et ceci est un vœu. D'autres disent que nous faisons des vœux aux saints, non pas en tant que créatures raisonnables, mais comme amis de DIEU qui est en eux ; qu'ensuite les vœux qui leur sont faits se reportent à DIEU, de même que les injures qu'on profère contre eux s'appellent blasphèmes, parce qu'on outrage DIEU qui réside en leur personne par la grâce et par la gloire. Suivant ce sentiment, les vœux qu'on fait aux saints regardent DIEU directement et les saints seulement par rapport et par dépendance.

Il y a bien de la différence entre la promesse qu'on fait à DIEU et celle qu'on fait aux saints. La promesse qu'on fait à DIEU est un témoignage de reconnaissance, pour toutes les grâces que nous recevons de lui, comme du premier principe de tous les êtres et comme de l'auteur de tous les biens, et cette promesse est un vœu et un culte de latrie, qui ne se peut rendre à aucune créature. Mais la promesse que je fais aux saints est une marque de gratitude envers eux, comme envers des médiateurs et des intercesseurs qui m'ont obtenu quelque faveur de DIEU : ainsi ce vœu n'est pas un culte de latrie, mais de dulia, comme parlent les théologiens, qui se rend à une créature amie de DIEU. C'est pourquoi le mot de

vœu, aussi bien que celui d'adoration, est un terme général qui convient à DIEU et aux saints, mais d'une manière bien différente. L'adoration qu'on rend à DIEU, comme au premier de tous les êtres, est un culte de latrie incommunicable à la créature ; mais on peut adorer les saints comme amis de DIEU, qu'il a rendus participants de sa grâce et de sa gloire. Il faut dire la même chose du vœu : s'il regarde DIEU comme auteur de tous biens, c'est un culte de latrie, qu'on ne peut rendre à aucune créature, quelque parfaite qu'elle puisse être ; mais, s'il regarde les saints comme médiateurs et intercesseurs, c'est un culte religieux qui retourne à la gloire de DIEU, quoique la promesse soit faite à un ange ou à un homme. Le vœu est donc une promesse que l'on fait à DIEU et aux saints : à DIEU comme à l'auteur de tout bien ; aux saints, comme à nos avocats et médiateurs qui nous procurent ces biens. C'est donc sans raison que nos hérétiques combattent les vœux que nous faisons à la Vierge et aux saints ; en les combattant, ils condamnent la pratique et la dévotion de toute l'Eglise. (Le P. Crasset).

[Défense des confréries.] — Tertullien rapporte que les païens accusaient les premiers chrétiens de tenir des assemblées nocturnes où ils commettaient des crimes énormes ; d'autres méchants politiques traitaient cela de faction et de cabale. Ce grand homme réfute ces calomnies dans la savante apologie qu'il a composée pour la religion. Le récit qu'il fait de ce qui se pratiquait dans ces lieux de prières peut servir de défense aux nôtres, où l'on imite autant qu'on peut la piété des premiers chrétiens. Voici ce qu'il dit de leur dévotion. — Il faut que je déclare ce qui se passe dans ces assemblées de chrétiens qu'on appelle factions ; et, après avoir réfuté les calomnies qu'on nous impose, il est bon de faire connaître le bien qui s'y pratique. Nous sommes un corps composé de personnes faisant profession de la même religion, ayant la même règle de vie et la même espérance du Paradis. Nous nous trouvons dans une assemblée et une congrégation, afin qu'unis ensemble nous obtenions de DIEU, comme à main forte, ce que nous lui demandons : car DIEU prend plaisir qu'on lui fasse violence : *Hec Deo grata vis est*. Nous prions aussi pour les empereurs et pour leurs ministres, pour ceux qui sont en charge, et pour tous les états séculiers ; nous demandons le repos du peuple. Nous nous assemblons pour lire les saintes lettres, pour entendre la parole de DIEU, pour prendre quelquefois conseil sur les nécessités présentes et pourvoir à l'avenir. Nous nourrissons notre foi de saints discours et de cantiques sacrés ; nous élevons notre espérance au ciel, nous mettons toute notre confiance en DIEU ; et cependant nous ne cessons de parler de ses commandements, d'en rafraîchir en nous la mémoire et d'en intimiser les obligations. (Le même).

[Le Fils de Dieu autorise les Confréries]. — Le Fils de DIEU promet autrefois à

ses disciples que, là où deux ou trois personnes seraient assemblées en son nom, il serait infailliblement au milieu d'elles. Ne peut-on pas assurer que cette promesse est manifestement vérifiée et accomplie à l'égard de ceux qui, unis et assemblés pour un même dessein de servir DIEU, font comme un corps qui se range sous ses étendards pour combattre les maximes du monde, puisque cette association se fait en son nom? car c'est par une vocation spéciale qu'ils font un parti séparé du commun des gens du siècle, pour mener une vie plus chrétienne. On peut donc dire que le Sauveur, selon sa promesse, se trouve au milieu d'eux, comme le chef qui les conduit, comme le témoin et le spectateur qui les regarde de bon œil, comme le protecteur qui les met à couvert de la raillerie des libertins, comme un pasteur qui chérit et défend un troupeau choisi. C'est pourquoi ces associés, loin de rougir de servir DIEU, doivent s'estimer glorieux d'être plus près de sa personne, comme ses amis et ses fidèles associés : *In medio eorum sum.* (**Anonyme**).

LES MIRACLES

soit en faveur des saints, soit en confirmation de la Foi.

AVERTISSEMENT.

La gloire du Fils de DIEU n'est pas seulement d'avoir eu de fidèles serviteurs, des saints de tous les caractères qui l'ont honoré, servi et glorifié : ce même Fils de DIEU les a voulu honorer réciproquement, et les faire connaître par les miracles qu'il a opérés en leur faveur. L'Église, en effet, a toujours attendu ce témoignage, et, comme parle S. Augustin, ce langage du Ciel, pour les déclarer saints et leur faire rendre l'honneur et le culte qu'ils méritent. C'est ce qui a été commun à tous dans chaque caractère ; et si, dans la béatification des martyrs, on s'est contenté de justifier qu'ils ont souffert la mort pour JÉSUS-CHRIST, ç'a été souvent ceux en faveur desquels DIEU a fait de plus grands et de plus incontestables prodiges. Or, cette preuve que DIEU a voulu donner de la sainteté de ceux qui ont voulu fidèlement persévérer à son service dans l'état et la condition où il les a mis est une marque bien sensible de la douceur de la Providence dans la conduite de ses élus. Elle fait voir que, sans changer d'emploi ni d'état, il ne tient qu'à eux d'être de grands saints, ce DIEU de bonté et de miséricorde ayant voulu, pour ainsi dire, s'accommoder à leur naturel et à leur condition. Que s'il ne fait pas à notre égard des miracles, c'est assez qu'il en ait fait et en fasse de temps en temps pour nous confirmer dans la croyance qu'il fera un jour éclater notre vertu, avec d'autant plus de gloire qu'elle aura plus été cachée.

LES MIRACLES.

* [Il y a dans l'Église de véritables miracles].—C'est une nouvelle erreur de quelques critiques outrés de ce siècle, d'attribuer à des causes naturelles que DIEU seul connaît les miracles les plus authentiques, opérés par une vertu toute divine, tant en confirmation de la foi, dans la première Église, que pour déclarer, par cette voie et par ce langage tout divin, la vertu et le mérite de ceux que l'Église met au nombre des saints.

Cette erreur a été aussitôt réfutée par des personnes plus affirmées dans la foi de l'Église et dans la tradition, en sorte qu'on espère qu'elle n'aura point de cours. C'est pourquoi nous n'en parlerons pas davantage. C'est assez de dire que, quoique plusieurs miracles aient été faits autrefois en faveur des païens et d'autres ennemis de la religion, jamais pourtant il ne s'en est fait pour autoriser une fausseté ou une mauvaise doctrine, puisque DIEU ne peut être l'auteur du mensonge. De-là vient que les protestants de notre siècle et du siècle passé n'en ont jamais pu justifier aucun en faveur de leur nouvelle croyance, et qu'il s'en est fait une infinité en faveur de la foi de l'Église Catholique et Romaine, lesquels sont autant de preuves de la vérité de sa doctrine. Il ne sert de rien de dire qu'il y a eu quelquefois de faux miracles, puisque la fausseté des uns prouve la vérité des autres, la fausseté supposant nécessairement la vérité : de sorte que ces miracles bien autorisés ont été les preuves les plus convaincantes de la vérité du christianisme et ont le plus contribué à l'établir. Ainsi, sans nous arrêter à les justifier tous en particulier, nous nous contenterons d'admirer le pouvoir infini de DIEU, qui peut agir, quand il lui plaît, en souverain, et renverser les lois de la nature qu'il a lui-même établies. C'est pourquoi nous ne nous étendons que sur l'utilité que nous en pouvons retirer, qui est de nous affermir dans la vérité de la foi et de la doctrine de l'Église.

[Les miracles ne sanctifient pas ceux qui les font].—La grâce des miracles est plus avantageuse à ceux en faveur desquels ils s'opèrent qu'à ceux qui les produisent. Cette grâce ne sanctifie pas son sujet, quoique souvent elle en suppose la sainteté et qu'elle en soit comme une récompense. Il s'est trouvé des réprouvés qui ont fait des miracles. Judas, qui s'est fait admirer par de semblables prodiges aussi bien que les autres Apôtres, est devenu la victime infortunée du démon, après en avoir triomphé. Les autres disciples, qui avaient commandé aux esprits immondes de sortir des corps qu'ils possédaient, et qui les avaient chassés par la vertu de

JÉSUS-CHRIST, ne laissèrent pas de commettre quelque faute par une complaisance secrète que leur causa ce pouvoir. JÉSUS, à qui ils rendaient la gloire de ces prodiges, leur dit, pour arrêter les petites saillies que la joie de ces victoires leur causait, qu'ils ne devaient pas estimer l'avantage et l'empire qu'ils avaient sur les démons, mais le bonheur d'être écrits dans le livre de vie.

[Les miracles servent quelquefois à aveugler]. — Les prodiges fréquents que DIEU opéra autrefois en faveur des Juifs, les jetèrent dans une espèce d'aveuglement, et servirent beaucoup à les endurcir. Plus ils en voyaient, plus ils devenaient insensibles. Comme on estime moins les choses qui sont familières, les miracles, par un effet de la faiblesse humaine, deviendraient méprisables s'ils devenaient trop communs. C'était la pensée de S. Augustin parlant de la conduite de l'univers, qui est un miracle continuel, mais que les hommes n'admirent point parce qu'il est continuel; ils y sont si accoutumés, qu'à peine daignent-ils y faire quelque réflexion. Aussi DIEU arrête-t-il le cours des miracles, pour ne point les rendre méprisables; et, après s'en être servi pour découvrir la sainteté de ceux par le ministère desquels il lui plaît de les opérer, il les laisse dans un mystérieux silence, qui marque le repos éternel dont ils jouissent dans la gloire. Ce fut ainsi que DIEU fit autrefois des miracles par plusieurs saints dans la loi évangélique, et même plusieurs années de suite après leur décès; mais enfin cette fréquence de miracles cessa, parce qu'ils n'étaient plus nécessaires ni pour la gloire de ces saints, assez publiée, ni pour le salut des fidèles, qui n'avaient plus besoin de cette aide pour être persuadés des vérités de la religion et de la foi, laquelle devient moins parfaite lorsqu'elle est toujours montrée par des choses sensibles, et qu'elle n'est soutenue que par des miracles visibles.

[Les miracles sont une preuve de la véritable Religion]. — Rien n'est plus propre à convaincre les esprits que les miracles: aussi le privilège en fut-il accordé à ces hommes divins, extraordinairement envoyés du Ciel pour convertir les hommes. De-là vient que le Fils de DIEU dit aux Phariens: « Si je chasse les démons par le doigt de DIEU, donc le royaume de DIEU vient à vous: *Si in digito Dei ejicio demonia, igitur pervenit ad vos regnum DEI* ». Comme s'il leur eût dit: Vous devez recevoir ma doctrine si elle vient du ciel: or, il vous doit être évident que l'origine en est céleste, puisque DIEU ne donnerait pas le pouvoir de faire des signes pour appuyer une doctrine qui ne viendrait pas de lui. C'est pour cela que le Sauveur assure, dans l'Evangile, que les Juifs ne seraient point coupables de ne l'avoir pas voulu croire s'il n'avait fait à leurs yeux des merveilles que personne n'avait encore opérées avant lui; mais que, ayant fait les choses dont ils avaient été les témoins, leur incrédulité ne pouvait souffrir d'excuse. C'est ce qui nous est confirmé par cette belle

réponse de l'aveugle-né aux pharisiens, qui disaient ne savoir d'où venait celui qui lui avait rendu la vue : « Cela est surprenant, leur dit cet aveugle éclairé en toute manière, que vous ne sachiez pas d'où il vient, et cependant il m'a ouvert les yeux. » (*Essais de Panégyriques*).

[La force du témoignage]. — Pour ce qui est des miracles, qui sont un des plus grands motifs de crédibilité de notre foi, y a-t-il apparence qu'il soient tous faux, et que tant de si grands personnages, si saints, si célèbres, de si différentes conditions et dans des siècles si différents, aient été abusés? Les Pères de l'antiquité, entre autres Origène, Tertullien, S. Cyprien, S. Jérôme, S. Ambroise, S. Augustin, déposent avoir été témoins oculaires eux-mêmes de quantité de miracles. Or, je demanderais volontiers à ces beaux esprits qui doutent de tout : Des hommes de cette autorité auraient-ils unanimement conspiré à abuser les peuples, à avancer des choses fausses, dont ils n'eussent pas manqué de recevoir des reproches en leur temps, où il y avait de si grands ennemis des chrétiens et tant de contention dans la religion chrétienne? Que s'il s'est fait de véritables miracles, dont DIEU ait été l'auteur, comme on ne peut raisonnablement en douter, DIEU a confirmé par ces merveilles la doctrine de l'Eglise sainte, et nous pouvons bien dire avec S. Augustin (au 22^e livre de la *Cité de Dieu*), ou les miracles ont établi notre religion, ou elle s'est établie sans miracles. Si on accorde le premier, nous avons ce que nous désirons; si on ne veut admettre aucun miracle, du moins sera-t-on obligé de reconnaître celui-ci, qui est très-grand, qu'un si grand nombre d'hommes, incomparables en science, et dont la sagesse réglait les empires, qui ne voulaient point faire de choix en aveugles dans le sujet le plus important, qui est celui de la religion, et qui étaient si passionnés pour la défense de leur ancienne religion, aient engagé leur foi dans une croyance qui excède tellement les discours de la raison, les maximes de la morale, et qui est si contraire aux inclinations de la nature. (**Le P. Antoine de la Porte**).

[Faiblesse d'esprit à ne pas croire aux miracles]. — L'Ancien-Testament rend témoignage aux miracles de Moïse, les quatre Evangélistes, qui nous rapportent ceux du Fils de DIEU, les Actes des Apôtres et les annales ecclésiastiques, où sont contenus ceux des saints, sont pour nous des garants irréprochables. Je sais qu'il y a des crédulités superstitieuses, qui reçoivent trop légèrement pour miracles des faits qui ne sont point ou assez avérés ou assez merveilleux pour mériter ce nom; mais je ne doute pas non plus qu'il n'y ait beaucoup plus de faiblesse que de force d'esprit à ne pas recevoir les véritables miracles pour ce qu'ils sont. Que ces esprits qui ne sont forts que par leur audace apprennent que le bras de DIEU n'est pas raccourci; qu'ils apprennent que DIEU a dit que ceux qui auront une foi vive seront capables de faire de plus grands

miracles que lui-même. Si vous voyiez les morts sortir du tombeau, le soleil arrêté dans sa course, vous croiriez, dites-vous : croyez donc, puisque ces merveilles, qui ont confirmé la religion dans son origine, doivent être aussi indubitables pour vous que si vous en aviez été les témoins oculaires, Mais rendez-vous justice, âmes fidèles : les chrétiens qui ne croient pas aux miracles du Fils de DIEU et de ses saints, rapportés par tant d'auteurs dignes de foi, ne croiraient pas non plus à ces mêmes miracles s'ils les voyaient faire devant eux. Les impies, au livre de la Sagesse, demandent des témoins de ce qui se passe dans l'autre vie, et l'on entend tenir à toute heure le même langage aux libertins. Le mauvais riche, dans les enfers, conjure le pauvre Lazare de prier DIEU qu'il le laisse revenir au monde pour avertir ses frères de la fin malheureuse où sa vie sensuelle l'a conduit, afin qu'instruits par l'exemple de sa chute ils ne tombent pas dans le même malheur ; mais on lui répond que ses frères ont dans la loi et les prophètes des lumières suffisantes pour se convertir, s'ils le veulent, et que, s'il revenait au monde, ils seraient sourds à sa voix comme à celle des prophètes. (*Essais de Panégyriques*).

[Des faux miracles]. — J'avoue qu'en matière de miracles il y a eu des hommes trompés, et je veux bien même avouer qu'il y en a eu qui de dessein formé ont entrepris de tromper les autres. DIEU l'a permis de la sorte, dit Tertullien, pour l'épreuve de ses élus. Mais de se mettre en tête que tous ont été, sans exception, de l'un ou de l'autre de ces deux caractères, et que, d'un si grand nombre de gens éclairés, de sages, de saints, qui rapportent ces effets extraordinaires de la puissance de DIEU, et qui assurent les avoir vus, il n'y en a pas un seul qui ait dit la vérité, c'est un sentiment, selon le chancelier Gerson, qui tient de l'impudence, et qu'un homme qui a quelque reste de raison et de modestie ne peut pas avancer sans rougir. En effet, quand S. Augustin, dans l'excellent traité de la *Cité de Dieu*, raconte les miracles qui se faisaient de son temps à Carthage, quand il dit qu'il y était présent avec tout le clergé de la ville, quand il en décrit jusqu'aux moindres particularités, il n'y a point d'esprit solide et bien censé qui s'avise de lui en donner le démenti, et il n'y a point d'esprit libertin qui ne soit déconcerté dans son libertinage : car de dire que S. Augustin s'imaginait voir ce qu'il ne voyait pas, ou de le soupçonner de mauvaise foi, comme s'il avait pris plaisir à imposer au monde et à répandre des faussetés dans une matière aussi essentielle que celle-là, c'est ce que le désespoir seul de se défendre contre la vérité peut suggérer à une âme infidèle. (**Bourdaloue**, *Dominicale*).

-[Artifices des athées pour contester les miracles]. — Il n'y a ni artifice ni déguisement ni défaite que les ennemis de la foi n'aient employé, et n'emploient encore aujourd'hui, pour affaiblir le témoignage et éluder la preuve qui détruit l'athéisme et l'hérésie en même temps, et qui ne laisse

ni excuse ni réplique, ni moyen de se défendre contre une si pressante conviction. Tâchons aussi de l'établir invinciblement, et d'en convaincre premièrement les athées et les infidèles, que je joins ensemble, quoiqu'ils soient opposés dans leurs sentiments; ensuite les hérétiques, qui, ne pouvant se servir de cette preuve pour autoriser leurs erreurs, s'efforcent de la ravir aux orthodoxes; et enfin les libertins, dont les uns demeurent dans le doute et sont comme indifférents sur le chapitre de la religion, et les autres forment un système tout particulier, et ne croient que ce qu'ils veulent, pour avoir la liberté de vivre comme il leur plaît. Ce sont les trois sortes de personnes qui contestent les miracles, et qui en font souvent le sujet de leurs railleries et de leurs impiétés; mais voici les armes avec lesquels on les peut convaincre à coup sûr.

Je ne m'arrêterai pas aux athées et aux infidèles, que nous avons déjà attaqués par d'autres voies et dans d'autres discours; je me contente de dire qu'afin de faire passer nos miracles pour autant d'impostures, ils doivent nécessairement s'inscrire en faux contre l'Évangile, donner hardiment le démenti à tous les historiens sacrés et profanes, et accuser de mauvaise foi les personnes les plus saintes et les plus éclairées, qui en ont été les témoins: aussi en viennent-ils jusqu'à cet excès d'aveuglement et de fureur. Mais, s'ils refusent de se soumettre à la foi, du moins ne peuvent-ils refuser de se rendre à la raison; ou, s'ils ne l'écoutent pas, ce ne sont pas des gens qu'il faille écouter eux-mêmes, ni se mettre en peine de réfuter leurs sentiments. Je leur demande donc s'il y a la moindre probabilité, la moindre apparence, que ce que l'Évangile publie du Sauveur puisse avoir été inventé à plaisir. Y a-t-il quelque chose au monde de véritable et de constant, si les prodiges dont il a rempli la Judée ne portent pas tous les caractères de la vérité et n'ont pas le dernier degré de certitude? Quel intérêt avaient les évangélistes à nous tromper? Auraient-ils même suivi cet homme, qu'ils eussent voulu faire passer pour Fils de DIEU, s'ils n'eussent été convaincus par ses actions, qu'ils voyaient de leurs propres yeux? Les auraient-ils publiées par toute la terre, au hasard de se voir démentis par tant de milliers de personnes qui vivaient lorsqu'ils ont écrit cet Évangile, et qui n'eussent pas manqué de les convaincre d'imposture en disant seulement que personne n'avait vu ces miracles, n'en avait jamais entendu parler? Or, qui les a contredits, qui les a réfutés? Ces prodiges se sont-ils faits en secret? Toute la ville de Jérusalem n'a-t-elle pas été témoin de la résurrection de Lazare? n'en fut-elle pas émue et alarmée? Le peuple ne reçut-il pas ensuite en triomphe l'auteur de ce prodige comme un grand prophète? Quoi de plus avéré et de mieux circonstancié que la guérison de l'aveugle-né? Ses plus grands ennemis, qui n'avaient pour lui que des sentiments de haine et d'envie, n'en furent-ils pas convaincus, et n'employèrent-ils pas tout l'artifice de leur esprit jaloux et envieux pour le déguiser? Les païens même et les gentils, attirés par le bruit

que faisaient ces miracles, ne souhaitèrent-ils pas de voir celui dont ils avaient appris tant de merveilles ?

Mais ce sont, répondez-vous, des chrétiens qui le disent, et ses disciples qui le rapportent. Dites plutôt que ce sont ceux que ces miracles ont attirés à sa suite et persuadés de se faire ses disciples, comme ceux qui l'étaient auparavant du grand S. Jean-Baptiste, et que les autres, forcés par le témoignage de tant de prodiges, se sont crus obligés de le reconnaître et de le suivre. Mais voulez-vous des païens qui ne vous soient point suspects ? Le plus grand de tous les miracles, qui a étonné la nature et convaincu sur l'heure plusieurs des Juifs, et fait juger aux gentils qu'il y avait là quelque chose de surnaturel et de divin, ce fut l'éclipse prodigieuse qui arriva à sa mort. Ce miracle fut aussi évident que le soleil même ; toute la terre s'en aperçut, et, bien loin d'avoir été réfuté, il est rapporté par les païens, marqué dans les fastes de Rome pour en conserver le souvenir, et tout le monde sait qu'il fut remarqué par un des sénateurs de l'Aréopage, qui s'écria qu'il fallait ou que l'auteur de la nature pût, ou que le monde fût sur le point de périr.

Que si des miracles avérés ont aboli les superstitions païennes et obligé les nations d'embrasser la foi d'un DIEU crucifié, ils n'ont pas moins de force pour convaincre les hérétiques de leurs erreurs, puisque non-seulement ce n'est que dans la religion chrétienne qu'il y a eu de véritables miracles, mais encore que ce n'est que dans l'Eglise catholique et dans la véritable foi qu'ils se font, de manière que jamais hérétique n'en a fait en confirmation de sa croyance, et que toute nouvelle secte qui n'en peut justifier d'incontestables doit passer pour fausse : non précisément pour cette raison, puisque ce qui les fait hérétiques est de soutenir avec opiniâtreté des erreurs contraires au sentiment de l'Eglise ; mais je dis que cette marque et ce caractère, dont DIEU a autorisé la religion chrétienne, ne se trouve point dans ceux qui se sont séparés des véritables chrétiens en se séparant de l'Eglise établie par le Fils de DIEU. La preuve en sera aisée, Messieurs, après que je vous aurai avertis que les hérétiques ne combattent pas avec moins d'opiniâtreté les miracles que les infidèles même et les athées, à la réserve de ceux qui sont rapportés dans l'Evangile et dans les autres livres de l'Ecriture, lesquels sont des faits révélés qu'ils ne peuvent nier à moins de se déclarer eux-mêmes infidèles. Ils voient bien la force de la conséquence que l'on tire contre eux des autres miracles qui se sont faits ensuite, puisqu'un seul, bien avéré, est suffisant pour détruire leurs fausses sectes ; ils croient avoir plus tôt fait de les désavouer tous, et d'accuser les catholiques ou de fourberie pour les avoir supposés, ou de crédulité pour y ajouter foi trop légèrement, et de donner dans la simplicité des peuples ou dans les imaginations des personnes pieuses qui se les sont persuadés. (Houdry).

[La vérité se trouve là où sont les miracles]. — S'il y a eu des miracles dans

l'Eglise, comme il est impossible d'en douter, et s'ils ne se sont faits qu'en confirmation de sa foi, il faut de nécessité que là où ils se font, et où ils se sont faits de tout temps, là se trouve aussi la vérité. Je passe plus avant : toute secte qui se sépare du corps de l'Eglise doit être autorisée par ces signes extraordinaires ; autrement, on est en droit de la tenir pour schismatique et conduite par l'esprit d'erreur. Je dis qu'une des choses qui nous doit tenir plus fortement attachés à l'Eglise catholique c'est qu'il s'y est fait une infinité de miracles dans tous les siècles, et que jamais on n'en justifiera un seul dans toutes les sectes que nous tenons pour hérétiques. Ainsi, cette proposition a deux parties : savoir, que nous avons des miracles, et que les hérétiques n'en ont point ; et toutes ces deux vérités doivent contribuer à nous affermir dans l'assurance que nous sommes dans la véritable foi. (*Le même*).

[S. Ambroise et S. Augustin]. — Que si quelqu'un s'opiniâttrait à rendre suspecte l'autorité des écrivains qui les rapportent, je ne veux que le témoignage des deux docteurs de l'Eglise S. Ambroise et S. Augustin. Celui-ci raconte jusqu'à vingt-deux insignes miracles faits de son temps en vertu des reliques du premier martyr S. Etienne, et entre autres six morts ressuscités ; et il ajoute qu'on pourrait faire des volumes entiers des autres qu'il a omis, et qui ne sont pas moins constants que ceux qu'il rapporte. Mais que peut-on répondre à ce qu'il dit des corps de S. Gervais et de S. Protas, qui furent trouvés entiers et encore tout sanglants par S. Ambroise, qui en décrit le prodige étonnant ? Le même S. Augustin, qui y était présent, rapporte les miracles qui se firent en sa personne et celle de ses amis. Nier donc, après cela, qu'il se soit fait des miracles en faveur des sentiments de l'Eglise contredits par les hérétiques, il faut, pour me servir des termes de S. Augustin même, être un prodige ou plutôt un monstre d'opiniâtreté : au lieu qu'on les peut hardiment défier d'en produire un seul, je ne dis pas qui approche de la certitude de ceux que nous alléguons, mais même qui ait la moindre probabilité en faveur des dogmes qu'ils enseignent. (*Le même*).

[Réponse aux libertins]. — Il ne nous reste qu'à répondre aux libertins : et par ce nom j'entends ceux qui n'ont guère de sentiments de religion, et qui, n'osant tout à fait se déclarer athées, font de nos mystères, et surtout de tous nos miracles, le sujet le plus ordinaire de leurs railleries. Quand il faut agir par raison, ils n'ont que cette demande à faire ? En avez-vous vu ? Combien de gens prennent pour miracles des effets purement naturels ? Combien y en a-t-il de faux ? Pourquoi sont-ils si rares maintenant ? — Il est bien aisé de les satisfaire. S'il y en a de faux, c'est une preuve évidente qu'il y en a eu de véritables, puisque nous ne connaissons la fausseté des choses que par rapport à la vérité ; et, comme dit S. Augustin, la vérité a toujours précédé le mensonge, que nous ne

connaîtrions pas même si nous n'avions la notion de ce qui doit passer pour vrai. Or, s'il y a eu de faux miracles, s'ensuit-il de-là que tous le soient, et qu'il n'y en ait point de véritables ? On peut bien inférer de-là qu'il les faut examiner, ne pas croire légèrement : mais, quand un fait est constant après une exacte perquisition et toutes les précautions imaginables, comme c'est la pratique de l'Eglise dans l'information de la vie de ceux qu'elle met au nombre des saints, croire que tous sont supposés, c'est l'effet d'une opiniâtreté qui marque peu de religion. De même que de prétendre qu'il y ait de l'illusion partout, et que tout le monde s'est trompé ou qu'une partie du monde ait conspiré pour abuser l'autre, c'est une prétention injuste et contre le bon sens. Car qui sera le mieux fondé en raison, ou ce libertin qui accuse de fausseté tous les historiens, tous les actes publics, toutes les attestations et informations juridiques, ou bien cet homme de probité ajoutant foi à ce qu'il voit autorisé par tous ces témoignages ? (*Le même*).

[Reproches de N.-S. aux incrédules]. — Jamais le Fils de DIEU n'a fait de plus sanglants reproches qu'à ceux qui, ayant vu les miracles qu'il avait faits, sont demeurés dans leur aveuglement et leur infidélité, ou parce qu'ils ne croyaient pas que ce fussent de véritables miracles, ou parce qu'ils n'en tiraient pas les justes conséquences qu'ils en devaient tirer. Mais ajouterai-je que l'un des plus justes reproches que l'on puisse faire aux chrétiens d'aujourd'hui est le peu de foi que la plupart ont pour les miracles ? Je ne fais point de doute que l'opiniâtreté que plusieurs témoignent à ne point croire ce qui appuie et ce qui confirme la vérité de notre religion ne soit une marque qu'ils doutent eux-mêmes de la vérité de cette religion. (*Le même*).

[Conseil des Juifs]. — Les ennemis de DIEU, dans ce fameux conseil qu'ils tinrent, prévirent les conséquences des miracles que faisait le Fils de DIEU, pour aviser aux moyens d'arrêter le progrès que sa doctrine faisait tous les jours. Nous voyons, disaient-ils, que cet homme remplit la Judée de prodiges ; de là vient que tout le monde le suit et court après lui, et tout cela va à le reconnaître bientôt pour le Messie : il faut prévenir ce malheur et nous hâter de nous en défaire, afin de pourvoir à la sûreté de l'Etat en général et de notre autorité en particulier. D'un côté, on ne pouvait mieux raisonner, et de l'autre tirer une plus injuste conséquence. Car d'inférer que ses miracles le feraient reconnaître pour le Messie et pour le Fils de DIEU qui venait établir une nouvelle loi, c'était une conséquence naturelle : de conclure ensuite qu'ils devaient le faire arrêter et s'en défaire au plus tôt, c'était le raisonnement de la passion dont ils étaient animés contre lui. (**Houdry**).

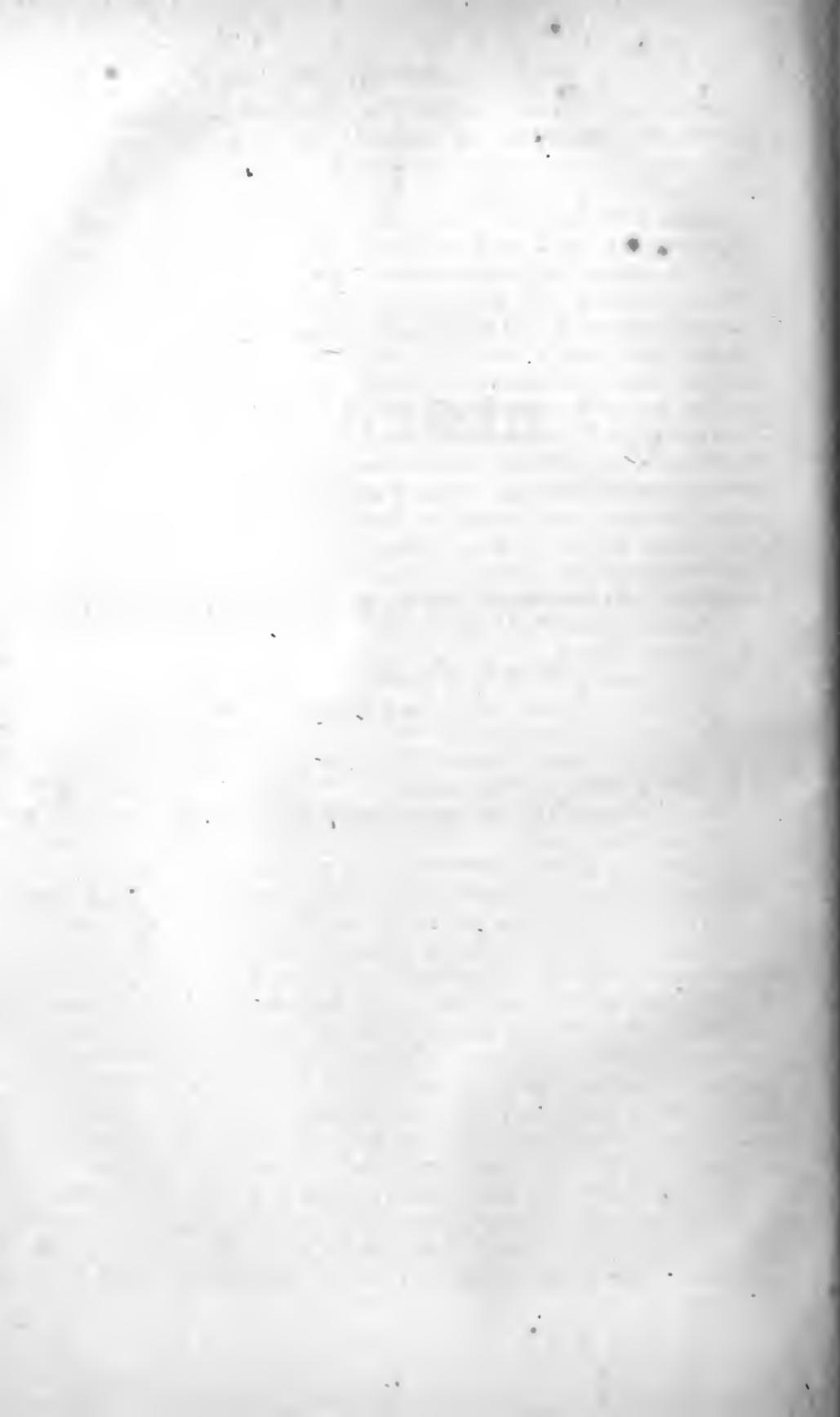
[Prétentions des incrédules]. — Si DIEU nous commande de croire, ce n'est

qu'après nous avoir convaincus que ce qu'il dit est croyable, et que c'est lui qui l'a révélé par ces signes qui ne laissent pas lieu d'en douter. Aussi ces gens-là, quelque aveuglés et entêtés qu'ils soient, avouent-ils qu'ils se rendraient s'ils avaient vu un miracle évident et incontestable. Mais, s'ils sont assez obstinés pour n'en vouloir croire que leurs yeux, comme disait ce disciple incrédule, *Nisi videro non credam*, faut-il que DIEU change en leur faveur l'ordre de la Providence, et qu'il fasse des prodiges à tout moment? Ils ne peuvent nier qu'il ne s'en soit fait une infinité dans tous les siècles; et, pour en douter, il faut ôter du monde toute la foi humaine et toute la certitude des faits les mieux avérés. S'ils demandent donc des raisons pour se soumettre aux vérités de la religion, je leur en donne autant qu'il y a eu de miracles en sa faveur. Mais une volonté opiniâtre se rendrait aussi peu pour voir des miracles que fit autrefois Pharaon, ce cœur endurci, qui ne savait que dire, quand il voyait les prodiges que Moïse opérait à ses yeux; ces miracles passés, il demeurait dans sa première obstination : *Nescio Dominum, et Israël non dimittam*. Ou bien il arriverait ce que l'Évangile rapporte du mauvais riche, qui, du milieu des feux de l'enfer, sollicitait Abraham d'envoyer le pauvre Lazare vers cinq de ses frères pour les porter à changer de vie, et assurait qu'ils ne manqueraient pas de se convertir s'ils voyaient un mort retourner sur la terre pour les prêcher. A quoi ce saint Patriarche répondit : « Ils ont des témoignages plus certains, auxquels s'ils ne se rendent pas, quand ils verraient ressusciter les morts, ils persisteraient dans leur endurcissement. » Non ces gens qui demandent des miracles n'en seraient pas plus fidèles ni plus saints : c'est un prétexte qu'ils apportent; et, quand ils en verraient, ils chercheraient quelque raison pour les combattre et pour demeurer dans leur opiniâtreté.

JÉSUS-CHRIST a ressuscité Lazare en présence des Juifs : en sont-ils devenus meilleurs? Ce prodige n'a servi qu'à les rendre moins excusables et plus méchants. Voilà la figure de l'obstination de plusieurs infidèles, et la preuve de l'inutilité des miracles pour la conversion des pécheurs opiniâtres. Dans le siècle où nous vivons, ce n'est pas l'esprit qui manque de lumières, c'est le cœur qui aurait besoin de docilité et de droiture. Qui est rebelle aux lumières de la foi ne serait pas plus docile aux instructions d'un mort ressuscité. Pourriez-vous raisonnablement vous en rapporter aux discours d'un fantôme, toujours suspect, plus qu'à la parole d'un DIEU? Ce ne sont point les visions sensibles, les révélations particulières, les inspirations miraculeuses, qui ont par elles-mêmes la force de nous donner la foi, l'espérance, la charité, l'esprit de mortification ou de pénitence; c'est la grâce intérieure de JÉSUS-CHRIST. Vous l'avez, cette grâce, ou du moins il ne tient qu'à vous de l'avoir en la demandant comme il faut : servez-vous en donc, et cela suffira pour faire de vous un grand saint. Si vous ne le devenez pas par les moyens ordinaires que la Providence vous présente, vous ne le deviendriez pas davantage quand

elle vous accorderait les secours les plus extraordinaires que vous osez lui demander. (**Le P. de la Neuville**, *Morale du Nouveau-Testament*).

[Argument irréfutable]. — A l'égard des miracles, il faut de deux choses l'une : ou qu'il y en ait eu, ou qu'il n'y en ait point eu. S'il n'y en a point eu, il faut accuser d'imposture la plupart des auteurs profanes, ou plutôt dire, avec S. Augustin, que de voir tout le monde recevoir la foi de JÉSUS-CHRIST sans miracles, c'est un plus grand miracle que le miracle même. Mais s'il y en a eu, ils n'ont pu avoir que la nature, le démon, DIEU pour principe. Dire que la nature y ait eu part, c'est renverser les premières maximes de la philosophie : nul ne peut rendre la vue à un aveugle, la vie à un mort ; point de retour de ces privations à ces habitudes. Dire que le démon y ait travaillé, quelle apparence ? Aurait-il fait des prodiges pour détruire son culte ? Aurait-il obéi à des bouches sacrilèges ? Serait-il sorti des corps des statues par la force des exorcismes de l'Eglise ? Reste donc que DIEU en ait été l'auteur. Et voilà la vérité de la foi chrétienne prouvée ; car, s'il en a été l'auteur, a-t-il pu appuyer un mensonge, mettre par des efforts extraordinaires l'erreur et la superstition en crédit ? (*Discours moraux*).



DISCOURS

sur

DIVERS POINTS DE LA VIE CHRÉTIENNE

Par HOUDRY

FORMANT UN SUPPLÉMENT PARTICULIER

PREMIER DISCOURS.

On peut se sauver dans toutes les conditions.

Voici une chose qui doit confondre ceux qui prétendent aujourd'hui ne pouvoir mener une vie chrétienne avec les soins qui sont attachés à leur profession, ou qui croient que leur état, leur emploi et leurs affaires les dispensent de travailler à leur sanctification. Etrange illusion, Messieurs, qui n'est pas moins dangereuse qu'elle est ordinaire dans le monde, où l'on n'entend autre chose que des excuses, des prétextes, des difficultés et des obstacles, qu'on apporte ou plutôt qu'on s'imagine trouver, dans la pratique des vertus et dans l'accomplissement de ses devoirs ! mais illusion que je veux tâcher aujourd'hui de dissiper ; faux prétextes que je veux m'efforcer de détruire, en vous faisant voir qu'il n'y a point de condition, point d'état ni d'emploi où l'on ne puisse se sanctifier. Ce dessein doit être d'une grande consolation pour tous les chrétiens, puisqu'ils y verront clairement, non-seulement qu'ils peuvent se faire saints dans leur condition, mais encore qu'ils doivent faire de leur condition même le moyen de leur salut et de leur sainteté.

Comme on ne délibère jamais de la dernière fin à laquelle tous les hommes tendent par un instinct nécessaire et naturel, je ne vous demanderai point, Messieurs, si vous voulez devenir des saints et être éternellement heureux ; mais je vous dirai que le sujet de vos plus importantes délibérations, doit être de choisir les moyens les plus propres pour parvenir à cette fin ; à quoi j'ajouterai seulement qu'il n'y a rien où l'on se forme plus de difficultés, et à quoi on imagine même plus d'obstacles. Les uns se plaignent qu'ils ne peuvent pas penser à DIEU et à leurs affai-

res tout à la fois; les autres que leur charge est incompatible avec la dévotion et la vertu; les autres, enfin, que leur négoce occupe tous leurs soins et toutes leurs pensées; et, ce qui est le plus à craindre, la malice des hommes a rendu toutes les conditions dangereuses, le vice et la corruption des mœurs a mis des écueils partout. Je veux pourtant vous montrer que tout cela n'est qu'un vain prétexte, dont la plupart se flattent dans leurs désordres, et dont ils prétendent autoriser leur libertinage, en rejetant sur leur état ou sur leur emploi des difficultés qui ne viennent que de la mauvaise disposition de leur esprit et de leur cœur. J'ai donc dessein de les détruire aujourd'hui, tous ces faux prétextes, en vous faisant voir — *Premièrement*, qu'il n'y a point de condition où l'on ne puisse servir DIEU et se sanctifier, — *En second lieu*, que jamais on ne satisfait mieux aux obligations de son état et de sa condition que quand on tâche d'y faire son salut et d'y servir DIEU.

Première Partie.

Qu'on puisse servir DIEU et faire son salut dans toutes les conditions, comme c'est une vérité qui d'un côté détruit tous les vains prétextes qu'apporte la négligence des esprits lâches, et de l'autre calme tous les troubles que la crainte et la défiance excitent dans les âmes faibles, il faut tâcher de l'établir le plus solidement qu'il nous sera possible. J'en trouve deux ou trois raisons bien capables de convaincre quiconque y voudra faire un peu de réflexion. — La première est que chaque état de vie et chaque condition a ses grâces propres et ses moyens particuliers pour cela. J'entends toujours parler de celles qui sont permises et autorisées par les lois, et qui sont pour maintenir l'ordre d'une république, laquelle n'est composée que de cette diversité d'états et de conditions, plus dangereuses les unes que les autres à cause des occasions d'offenser DIEU qui y sont plus fréquentes. Je maintiens cependant, encore une fois, qu'il n'y en a point qui n'ait ses grâces et ses moyens propres pour faire son salut et devenir saint, fondé sur cette vérité, qui est incontestable, que DIEU, de sa part, y appelle tous les hommes et veut qu'ils travaillent à se sauver avantagement : *Omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire* (I Tim.). Or est-il qu'on ne peut se sanctifier sans ses grâces qui en sont les moyens : c'est un article de foi dont il n'est pas permis de douter : dans tous les états, et dans toutes les conditions, il y a donc des grâces et des moyens pour être sauvé, et, par une conséquence manifeste, il n'y en a point où l'on ne puisse servir DIEU et s'acquitter de tous les devoirs d'un chrétien.

La grâce, dit S. Ambroise, est un agent universel, qui s'accommode à tous les effets, à peu près comme les influences des astres, qui concourent avec toutes les causes particulières, ou, si vous voulez, comme la rosée du ciel (c'est la comparaison dont se sert ce Père), laquelle, n'é-

tant en elle-même qu'un être simple, a cependant autant d'effets différents qu'il y a d'espèces de plantes sur la terre. De même, la grâce, que l'Écriture-Sainte appelle une rosée céleste, est une cause générale qui s'accommode à chaque profession, à chaque emploi, à chaque état de vie en particulier, pour nous en faire remplir tous les devoirs, accomplir toutes les obligations. La grâce, par exemple, tombe sur cet homme de qualité, et elle en fait un cœur noble, courageux, zélé pour l'intérêt de DIEU et pour le service de son prince : voilà comme elle s'accommode à sa condition. Elle descend dans l'âme de ce juge, et lui donne la droiture de cœur, l'amour de la justice, la force et la vigueur pour tenir la balance dans l'équilibre, sans qu'elle penche du côté de la faveur ou de l'intérêt. Elle s'arrête sur cet homme engagé dans le négoce et dans les affaires, et elle lui inspire une fidélité à l'épreuve ; sur cet ecclésiastique, et elle le rend un homme de DIEU, qui soutient, par l'exemple de sa vie, la sainteté de son caractère ; sur un religieux, et elle en fait un saint. Ce peut être la même grâce, mais elle s'accommode au naturel différent des hommes et aux conditions où DIEU les a mis : et cela, Messieurs, que la grâce soit toujours la même, différant seulement par les effets qu'elle produit, ou, comme semble le dire le prince des Apôtres, qu'elle soit véritablement différente selon la diversité des personnes, et que DIEU, qui en connaît toutes les espèces, toutes les propriétés et tous les usages, les proportionne à l'état, au naturel et aux inclinations de chacun en particulier : *Multiformis gratia DEI*.

Quoi qu'il en soit, il est constant que, comme il y a une providence générale qui veille sur toutes les choses de ce grand monde, où tout est concerté avec tant de justesse, il y en a une autre spéciale qui regarde la distribution des grâces, et qui les assortit à l'état et à la condition des hommes : d'où j'infère que, si chaque état et chaque genre de vie a ses grâces pour se sauver et pour y servir DIEU, dire qu'on ne peut être homme de bien et faire son salut en telle ou telle condition, c'est accuser DIEU d'injustice, l'accuser d'exiger de nous des services que nous ne pouvons lui rendre ; c'est vouloir que l'ordre de sa sagesse soit la cause de nos désordres et de nos dérèglements ; c'est le faire complice de nos crimes, l'auteur de notre malheur, pour nous avoir mis en un état où il nous serait impossible de faire notre salut ; c'est, enfin, détruire sa Providence, qui, ayant mis cette distinction entre les hommes, partagé les conditions et assigné à chacun son poste et son rang dans le monde, ne les aurait pas pourvus des moyens de s'en acquitter. Que si nous ne pouvons nier que nous n'ayons ces grâces et ces moyens, il s'ensuit donc que c'est une excuse frivole et un prétexte sans fondement de rejeter la cause de sa négligence au service de DIEU, et du peu de soin de son salut, sur son état et sur sa condition : *Omnis ad benè agendum provocatur sexus, omnis ætas et dignitas*, s'écrie S. Ambroise : *Nemo igitur publicis se excuset actibus* (Serm. VII de Milit.). Il n'y a ni sexe ni âge ni condition

qui nous dispense du service de DIEU, puisque DIEU y appelle tout le monde.

Il est vrai, Messieurs, que, comme dans un royaume le monarque ne demande pas le même service de tous ses sujets, ni qu'ils exercent le même emploi, tous ne portent pas les armes contre ses ennemis, tous ne sont pas de sa suite, tous ne sont pas de son conseil, et que cependant il n'y en a point qui, en qualité de sujets, ne soient obligés de le servir en leur manière, ainsi, si DIEU n'exige pas de vous une si grande perfection que celle qu'il demande d'un ecclésiastique et d'un religieux, s'il ne vous a pas appelés à un état si saint et si élevé, vous êtes cependant du nombre de ses serviteurs ; et, s'il ne vous oblige pas au même degré de vertu ni aux mêmes observances, rien ne vous dispensera jamais d'être réguliers dans votre profession, et même d'être parfaits selon votre état. Prétexter donc, encore une fois, votre état ou votre emploi pour vous dispenser de ce droit commun, c'est alléguer pour excuse le motif même qui vous y oblige, parce que c'est par cet emploi que DIEU veut que vous lui rendiez la gloire qu'il attend de vous ; c'est dans cette condition qu'il veut que vous le serviez, parce que la grâce s'y accommode. Vous y devez travailler dans votre charge et dans le rang que vous tenez, parce que c'est pour cela que DIEU vous y a placés. Vous devez, en un mot, faire de votre profession le moyen de votre salut, parce que c'est là qu'il a attaché les principaux secours que vous aurez durant le cours de votre vie.

D'où vous voyez, Messieurs, que notre état et notre emploi entrent dans l'ordre de notre prédestination ; c'est à dire que DIEU, qui prédestine les hommes à la gloire, ne le fait pas d'une façon vague et indéterminée, mais destine à chacun sa place et le rang qu'il doit tenir, leur marque les moyens qu'ils doivent prendre et la fin par où ils doivent marcher afin d'y parvenir. Il faut donc que cette voie et ces moyens y aient du rapport ; et par conséquent ce ne peut être que l'effet de notre malice de faire un obstacle à notre salut et à notre sainteté des moyens qu'il nous donne pour y arriver. Aussi sera-ce un jour, au jugement de Dieu, l'un des principaux chefs sur lesquels on nous condamnera, de nous être mal acquittés de l'emploi qui nous avait été donné, et une des choses dont on nous demandera un compte exact, comme d'un des principaux moyens que nous avons eus pour faire notre salut : *Redde rationem villicationis tuæ.*

Ce n'est pas assez que chaque condition ait ses grâces et ses moyens : car, en second lieu, chacune a ses avantages propres et singuliers quant à la fin pour laquelle nous sommes créés. Ce qui me fait encore dire qu'il n'y en a point où l'on ne puisse devenir de grands saints : je le conclus du commandement que DIEU même en a fait : *Hæc est voluntas DEI, sanctificatio vestra.* Car, supposé d'un côté ce principe, que DIEU demande

de nous que nous aspirions à une haute sainteté, et qu'il ait proposé les plus riches couronnes et les premières places du royaume à quiconque les emportera par mérite ; et, d'autre part, qu'on ne puisse douter que ce ne soit par une disposition particulière de sa sagesse qu'il a établi tant de conditions différentes, comme je le présuppose toujours ; qui ne conclura aussitôt que, comme sa sagesse a ordonné cette diversité d'états, sa bonté les a aussi rapportés au salut éternel comme des moyens à leur fin, et que dans chacun il y a des avantages pour y arriver ? Autrement, dans cette distribution, où nous voyons tant d'inégalité, quoique DIEU ne doive rien à personne, les uns néanmoins, se croyant lésés, auraient quelque sujet d'envier le sort des autres, de se plaindre qu'on leur impose une obligation au-dessus de leurs forces, ou du moins de s'imaginer que Dieu les a en quelque manière négligés, en comparaison des autres.

C'est pourquoi l'on peut dire qu'il en est à peu près comme dans l'ordre de la providence naturelle, où DIEU a fait une si juste compensation des biens et des maux qui se trouvent dans chaque condition, que chacune a ses avantages propres et particuliers pour vivre content dans le monde, lesquels ne se trouvent point dans les autres.

Nous pouvons dire la même chose de la providence surnaturelle, qui a si bien disposé tout, que chaque condition a ses avantages sur les autres pour se sauver. En effet, dans la licence, dans le pouvoir de tout faire et de se permettre tout, écueil où se perdent les grands, quel avantage n'ont-ils point pour faire du bien ? Par leur seule autorité, ils peuvent plus empêcher de crimes et arrêter de désordres que mille prédicateurs ne feront en toute leur vie ; et leur seul exemple peut porter plus de personnes à la vertu et à la piété que ne sauraient faire un grand nombre de saints et zélés religieux ; étant, si j'ose m'expliquer de la sorte, semblables à ces premières sphères qui entraînent toutes les autres par leur rapidité. La condition des personnes riches est bien décriée dans l'Evangile, à cause que les richesses ouvrent une porte large à tous les vices, nous fournissent les moyens de satisfaire nos désirs et nous en facilitent l'exécution ; c'est pourquoi elles sont l'objet des malédictions et des anathèmes du Fils de DIEU : *Væ vobis divitibus*. Cependant ces mêmes richesses, si l'on voulait s'en servir comme il faut, quel avantage ne fourniraient-elles point pour le salut ! On pourrait racheter ses péchés par l'aumône ; toutes les œuvres de charité auxquelles le ciel est promis, par quel moyen et par quelles personnes se peuvent-elles mieux pratiquer que par les richesses et par ceux qui les possèdent ? Et ne peut-on pas dire que, s'ils voulaient faire un bon usage de leurs biens, ils auraient presque sans peine et sans travail ce que les autres n'emportent que par la violence et avec de puissants efforts ?

D'où il suit que c'est une erreur et une illusion, qui vient de l'ennemi de notre bonheur, de croire que, si nous étions dans un autre état que celui où DIEU nous veut et où il nous a mis par les ordres de sa provi-

dence, nous le servirions mieux ; pendant que nous quittons les moyens et les avantages présents que nous avons en main, pour en souhaiter d'autres imaginaires, et qui ne seront peut-être jamais : comme un soldat qui s'entretient de belles idées sur ce qu'il serait s'il était capitaine ou général, et qui cependant demeure un soldat lâche et sans cœur. Par exemple, un artisan s'imagine qu'il aurait plus de loisir de penser à DIEU et à son salut si la nécessité ne l'attachait point à son travail ; et cependant il le néglige et perd son temps ; c'est un abus tout visible.

D'un autre côté, j'entends cette femme qui se consume de regrets inutiles de n'être pas entrée en religion, où elle se croyait appelée, et qui, dans l'embarras importun d'un ménage, pense combien elle vivrait plus heureuse si, loin des soins d'une famille et de la mauvaise humeur d'un mari, elle n'avait qu'à penser à DIEU et à son salut. Je ne travaillerais, dit-elle, qu'à cette grande et importante affaire, si je m'étais consacrée à DIEU dans un cloître, et maintenant je n'ai pas le loisir d'y penser. Il fallait avoir ces pensées pendant que vous étiez dans la liberté de faire un choix ; si vous eussiez consulté DIEU là-dessus et balancé les raisons de part et d'autre, si vous eussiez suivi les avis d'un sage directeur, vous eussiez peut-être mieux choisi ; mais, maintenant que l'engagement est fait et que vous avez pris votre parti, ce n'est plus qu'une tentation qui vous empêche de faire ce que vous devez, tandis que vous occupez votre esprit tout entier à penser à ce que vous feriez si vous étiez dans un autre état.

De même, cet homme croit que, s'il ne s'était point engagé dans cette charge, dont il ne se peut défaire, il aurait plus de moyens de se sauver. Cela pourrait être, et il fallait délibérer là-dessus lorsqu'il était temps ; mais maintenant l'apporter pour excuse de sa négligence, pure illusion, Messieurs, pure illusion, qui vous entretient de desseins chimériques, pendant que vous laissez échapper des moyens très-effectifs de travailler pour DIEU. Le secret d'où dépend en partie notre prédestination est de bien choisir, de bien consulter DIEU, d'attirer ses lumières par des prières fréquentes, de bien examiner la condition où il nous appelle ; mais, quand vous êtes une fois engagés dans un poste dont il n'y a plus moyen de sortir, ce n'est plus le temps de délibérer, c'est le temps d'agir, et de vous servir des avantages de votre condition pour votre salut, ce que S. Paul conseillait aux Ephésiens : *Obsecro vos ut dignè ambuletis vocatione quâ vocati estis.*

Mais, chrétienne compagnie, ce qui doit consoler tout le monde sur ce sujet, et ce qui fait la troisième preuve de cette proposition, est que, outre que chaque condition a ses moyens et même ses avantages propres et particuliers, j'oserai ajouter que celle où DIEU nous veut, et où sa providence nous a mis, est encore la meilleure et la plus avantageuse pour faire notre salut et nous rendre saints. Je le conclus des mêmes principes. Car, si c'est DIEU qui a établi tous ces genres de vie et ces

conditions différentes qui composent les villes et les royaumes, et si c'est en quoi éclate sa providence et sa sagesse d'avoir donné ces diverses inclinations, ces talents et ces instincts secrets aux hommes qui s'affectionnent l'un à une chose, l'autre à une autre, afin d'entretenir par là la société civile, *Unicuique sicut divisit Dominus*, comme parle l'Apôtre (I Cor. vii), c'est donc DIEU qui y a appliqué ces personnes différentes, qui les y a portées et appelées par une vocation spéciale, parce que quiconque veut la fin veut aussi les moyens, par une conséquence nécessaire. D'ailleurs, si cette providence d'un DIEU ne tend pas seulement au bien commun et universel de ce grand monde, mais encore au bien de chacun en particulier pour le bien public, il s'ensuit que, lorsque DIEU nous a appelés à une condition et à un genre de vie, on peut dire sans crainte que c'est celui qu'il a jugé le meilleur pour nous, et dans lequel il a vu, par sa prescience éternelle, que nous ferions plus facilement et plus avantageusement notre salut si nous secondions ses desseins.

Maintenant donc, au lieu de ces murmures contre cette sagesse divine qui vous a placés dans ces lieux, au lieu de ces souhaits inutiles, pour une chose qu'il n'a pas jugée la plus avantageuse pour vous, que ne faites-vous vos efforts pour remplir les desseins et les vues qu'il a eus sur vous? C'est-à-dire, que ne tâchez-vous de le servir et de vous sanctifier en même temps dans l'état où il a voulu que vous fussiez? Non, ce n'est qu'une fausse couleur que les hommes donnent à leur négligence, quand ils allèguent et leurs affaires et leurs charges et leurs conditions pour se dispenser des devoirs d'un chrétien et pour abandonner le soin de leur salut : *Quod ipsi gerunt*, dit S. Ambroise, *officiis suis adscribunt* (Serm. 7, de Milit.) : ils rejettent sur leur état les vices de leurs personnes. Non, ce n'est point votre profession, qui vous empêche de servir DIEU, mais uniquement votre mauvaise volonté. Tous ces prétextes sont faux et inutiles, puisque nous pouvons non-seulement nous sauver, mais encore devenir saints et parfaits, en toutes sortes de conditions.

C'est, je m'assure, pour cette raison que, selon la remarque qu'en ont faite de savants hommes, on ne peut trouver aucun emploi, aucune position sociale, où il n'y en ait quelques-uns reconnus pour saints par l'Eglise même ; pour nous convaincre que, comme ce n'est pas les conditions ni les emplois qui les font saints, ce n'est pas non plus ce qui les empêche de l'être, mais la vie qu'on y mène et la fidélité avec laquelle on s'en acquitte. C'est ce que Tertullien disait aux chrétiens de son temps : *Nihil refert ubi sitis, extrà sæculum estis*, qu'importe de quelle profession vous soyez, pourvu que DIEU vous y ait appelé? Ainsi, je ne m'informe point si vous êtes séculier ou religieux, engagé dans les ordres sacrés ou dans le mariage ; mais ce qui doit être commun à tous les chrétiens, de quelque condition et de quelque profession qu'ils soient,

est d'être éloignés de la corruption du siècle ; ce qui se peut faire en toute sortes de conditions.

En effet, parmi les souverains, qui sont ceux d'entre les chrétiens qui semblent avoir le plus d'obstacles à leur salut, on en compte plus de six cents canonisés, et déclarés bienheureux, après avoir vécu au milieu d'une cour profane sans être infectés de l'air contagieux des vices qui en rendent le séjour si dangereux. Quelle est la condition où il y ait plus de licence et moins de religion que dans la profession des armes ? Et cependant on ferait des armées de ceux qui s'y sont sanctifiés, et l'on a vu des légions tout entières qui ont mieux aimé perdre la vie que de renoncer à leur foi. Parmi les gens d'affaires, quels périls, quelles difficultés de se sauver, quels embarras, et néanmoins il y en a eu des milliers qui y ont fait paraître une vertu consommée, et qui se sont élevés au plus haut degré de la sainteté.

Or, cette multitude de saints de tout état et de toute condition sont, au sentiment du grand Apôtre, une nuée de témoins qui déposeront un jour contre nous, et qui nous reprocheront notre lâcheté : *Tantum habentes nubem testium*. Leur nombre sera une conviction claire et manifeste que nous l'avons pu, et que ce ne peut être que notre faute si nous y avons manqué. *Testium nubem* : c'est une nuée qui est au-dessus de nous, suspendue au milieu de l'air, qui nous marque qu'ils ont été sur la terre sans y être attachés d'affection ; que, au milieu des affaires dont ils semblaient être accablés, ils se sont élevés par leur piété et n'ont pensé qu'au ciel. *Testium nubem* : c'est une nuée qui porte les pluies des grâces et qui les obtient de DIEU pour ceux qui sont dans les mêmes emplois et qui expérimentent les mêmes difficultés. Mais prenons garde que ce ne soit une nuée qui crèvera un jour sur notre tête, et qui éclatera en foudres, en prononçant l'arrêt de notre condamnation, si nous sommes assez malheureux pour nous perdre.

Ah ! Messieurs, quel sensible regret un jour, quand DIEU nous fera voir la place qu'il nous avait marquée parmi ceux de même rang et de même condition que nous ! Que répondra cet homme qui s'est perdu dans une condition où mille autres, qui n'avaient pas plus de moyens ni de secours que lui, se sont sauvés ? Ils s'élèveront alors contre lui, ils rendront témoignage que c'est uniquement sa faute, et que cette condition d'elle-même lui pouvait être un grand moyen de gagner le ciel. Que pourra répliquer ce magistrat ou ce juge qui se sera damné dans l'exercice de sa charge à celui qui se sera fait saint, quoiqu'il n'eût pas plus d'avantages, et qui lui a peut-être succédé dans le même tribunal ? Cette charge que vous avez souillée en vendant la justice est-elle la cause de votre damnation ? lui dira-t-il. Non, puisqu'elle m'a fait saint, et vous n'êtes réprouvé que pour avoir abusé du pouvoir et de l'autorité qu'elle vous donnait. C'est donc vous qui êtes la cause de votre perte, et non pas cet emploi, qui vous fournissait les moyens de vous sauver avantageusement.

J'en dis de même de tous les genres de vie, où ceux qui s'y sont sanctifiés seront les premiers à presser la condamnation des autres, après que par leur exemple ils auront fait voir que non-seulement nous pouvons nous sauver et servir DIEU en toute sorte de condition, mais ençore que jamais nous ne nous acquitterons mieux des devoirs de notre emploi et de notre condition que quand nous y servirons plus fidèlement DIEU et que nous tâcherons de nous y sanctifier.

Deuxième Partie.

Oui, Messieurs, cette seconde proposition n'est pas moins constante que la première : jamais nous ne satisfaisons mieux aux devoirs de notre charge, aux obligations de notre condition, que lorsque nous y servons DIEU, et que nous travaillons plus fidèlement à notre salut : et, par conséquent, bien loin d'être deux choses incompatibles, elles se prêtent la main et se servent mutuellement d'aide et de moyen. Pour en être persuadé, il n'est pas besoin d'aller chercher des raisonnements fort subtils; en voici seulement deux ou trois preuves des plus plausibles, et que tout le monde est capable de concevoir : savoir, que le christianisme et le service de DIEU n'a nulle opposition avec notre état, mais au contraire qu'il s'accommode à toutes les conditions et à tous les états, et qu'il nous aide même à en remplir les devoirs; de plus, que notre condition nous fournit positivement les moyens de rendre à DIEU tous les services qu'il puisse attendre de nous, et enfin que toute notre sainteté consiste à acquérir la perfection propre de l'état et de la condition où la divine Providence nous a mis. Parcourons seulement ceci, s'il vous plait.

Premièrement donc, quelle pourrait être cette incompatibilité entre le service de DIEU et notre état? N'est-il pas vrai que tous les hommes, en quelque état qu'ils soient, quelque profession qu'ils aient embrassée, doivent vivre en chrétiens, puisque le même DIEU qui les a appelés les a aussi appelés au christianisme, et que, comme DIEU ne peut être contraire à lui-même, il ne peut non plus permettre que l'un préjudicie à l'autre en nulle manière? C'est pourquoi la qualité de chrétien est, pour ainsi dire, un titre transcendant, qui entre dans toutes les qualités, qui se mêle dans tous les emplois et qui se trouve dans tous les états.

C'est-à-dire, Messieurs, que vous qui êtes juges et magistrats, vous qui exercez le négoce, vous qui êtes seigneur gentilhomme, soldat, tout ce que vous voudrez, vous devez savoir que vous avez deux emplois en même temps : que vous n'êtes pas juge seulement, mais un juge chrétien, et que l'un et l'autre a ses droits et ses obligations, et que vous ne pouvez les séparer sans vous perdre, en négligeant les devoirs attachés à tous les deux. Mais je suis engagé, dites-vous, dans le négoce, dans le commerce, accablé d'affaires et dans un embarras continuel : comment voulez-vous donc que je m'applique au service de DIEU, et que je pratique

la dévotion comme un religieux? Vous diriez, Messieurs, à entendre cet homme, que ce serait renverser l'ordre du monde que de prétendre le porter à la vertu et à la pratique des bonnes œuvres. Mais, dites-moi, n'êtes-vous que marchand, n'êtes-vous pas en même temps chrétien? Eh! d'où vient que vous êtes plus soigneux de l'un que de l'autre? Pourquoi donner tout votre temps à vos affaires temporelles? Est-il juste que celle de votre salut soit le moindre de vos soins? Pourquoi l'état de votre conscience est-il plus embrouillé que celui de votre maison? D'où vient tant d'exactitude à dresser vos comptes, et tant de négligence à tenir prêts ceux que vous devez rendre à DIEU, peut-être plus tôt que vous ne le pensez? — Quand cet autre me dit qu'il est gentilhomme et qu'il doit vivre selon sa qualité : eh bien, qui le nie, ou qui vous le défend? Mais n'êtes-vous pas en même temps chrétien? Ah! si vous aviez renoncé à ce beau titre, vous seriez le plus lâche et le plus infâme de tous les hommes. Or, quelle opposition feignez-vous entre votre noblesse et votre salut? entre les obligations de votre qualité et celles de votre religion? entre l'Évangile et l'éclat de votre naissance? Il n'y en a point si vous n'en faites de nouvelles; et, bien loin de ne pouvoir compatir ensemble, les séparer c'est vous rendre indigne de tous les deux, parce qu'un des premiers devoirs d'un chrétien est de remplir fidèlement les devoirs de son état; et ainsi, tant s'en faut qu'ils soient incompatibles, que l'un nous suggère les motifs pour bien nous acquitter de l'autre, et donne même une nouvelle perfection à nos actions en les rendant chrétiennes, de morales ou purement naturelles qu'elles étaient. — Quel est donc, je vous prie, ce prétexte que vous alléguiez du peu de soin que vous avez du service de DIEU, pris de l'obligation de votre état, de votre charge ou de votre condition, puisque plus vous servirez DIEU fidèlement, plus vous vous acquitterez exactement de votre emploi en faisant ce que vous êtes obligé de faire avec plus d'application, avec plus de conscience, avec plus d'affection, avec des motifs plus désintéressés?

Après tout, vous n'êtes pas le premier qui avez passé par cette charge, qui avez vécu dans cette condition, qui avez manié de semblables affaires, qui avez exercé cet emploi; mille qui vous ont précédé s'y sont comportés en gens d'honneur et en bons chrétiens tout à la fois. S'il y a donc de la difficulté, des obstacles ou de l'impossibilité, comme vous prétendez, ils viennent de vous, et non de cet emploi : car l'on peut dire de tous les autres ce que S. Jérôme dit de celui de la guerre en parlant du centurion dont le Saint-Esprit fait l'éloge aux Actes des Apôtres : *Non nocuit pobudamentum, et baltheus, et apparitorum turba* (Epist. LVI) : que ni l'habit de soldat, ni la licence des armes, ni tout ce qu'il y a de plus opposé à la piété dans l'exercice de la guerre, ne l'ont empêché d'être juste et d'avoir la crainte de DIEU. Votre état et votre emploi ne vous empêchent donc pas plus que le sien; mais c'est votre avarice qui regarde comme perdu tout ce qui n'est point employé pour accroître votre revenu;

c'est votre délicatesse, qui ne cherche que ses aises et ses commodités, et qui ne voudrait pas se priver de la moindre satisfaction pour plaire à DIEU et pour expier vos péchés ; c'est votre ambition, qui ne vous fait travailler que pour pousser votre fortune dans ce monde, comme s'il n'y avait rien à craindre ou à espérer après cette vie : voilà ce qui fait cette impossibilité prétendue. Vous apportez des vices et des passions dans cet état, et vous ne travaillez jamais à les vaincre : faut-il s'étonner si vous courez risque de vous y perdre ? Elles seraient la même chose dans tout autre ; et, si vous n'y trouviez pas les mêmes occasions, il s'en présenterait d'autres peut-être plus dangereuses, et vous-même vous les rechercheriez. Vous entrez dans le négoce avec ce naturel fourbe ; vous le porteriez dans tous les autres emplois, puisqu'il est dans vous-même, et vous ne seriez pas plus fidèle à rendre la justice que vous ne l'êtes dans votre trafic. Ainsi, au lieu qu'il n'y a point d'état où l'on ne puisse faire son salut, il n'y en a point où vous puissiez faire le vôtre, tant que vous ne vivrez pas en chrétien, et que vous ne vous servirez pas des avantages que vous donne votre état.

Mais, encore une fois, c'est uniquement votre faute, puisque, en second lieu, chaque condition fournit les moyens de rendre à DIEU les services qu'il attend de nous, et que, sans un nouveau surcroit de peine et de travail, en faisant les mêmes choses que nous faisons, en traitant les mêmes affaires que nous traitons, nous pouvons nous faire saints. Il n'y a action si commune et si basse, dans quelque emploi que ce soit, qui ne puisse être animée de bons motifs et mériter sa récompense dans le ciel. De sorte que, pour travailler à votre salut et pour servir DIEU, on ne vous dit pas qu'il faille quitter le monde, abandonner la conduite de vos affaires, renoncer à vos biens et à vos possessions, ce que vous devriez faire cependant s'il était impossible de vous sauver autrement ; mais DIEU compose, pour ainsi dire, avec vous ; il ne vous oblige pas de changer d'emploi et de condition, mais il vous oblige d'y bien vivre et d'en remplir tous les devoirs.

Non, juges et magistrats, pour vous sauver il n'est pas nécessaire de quitter cette charge où vous êtes craints et respectés : servez-vous de cette autorité que DIEU vous a mise entre les mains pour rendre la justice à tout le monde, pour punir les crimes et protéger l'innocence. Vous ferez en même temps deux choses que DIEU attend de vous : vous serez d'excellents juges et d'excellents chrétiens. La Providence a tellement ménagé les choses, que mieux vous vous acquitterez de votre charge, mieux aussi et plus facilement vous ferez votre salut.

Non, Mesdames, ne craignez point ; je ne prétends pas, pour vous sauver, vous renfermer dans un cloître ; seulement, que la dévotion, qui est le partage de votre sexe, soit un peu plus fervente. Vous pourriez faire beaucoup de bien, sans beaucoup de peine, par votre exemple ; et jamais vous ne vivrez plus conformément à votre état et aux desseins de DIEU

sur vous, vous ne serez jamais plus dans l'approbation de tout le monde, que quand vous vivrez dans la retenue, dans la modestie et dans la piété. Mais vous savez assez ce qu'il faut faire, sans vous le dire; j'ajouterai seulement que, pouvant faire votre salut avec plus de facilité dans votre état que dans beaucoup d'autres, vous êtes les plus criminelles et les plus inexcusables si vous y manquez.

Mais ce qui est à remarquer pour tout le monde est que l'essentiel de chaque condition et de chaque emploi ne peut nuire à notre salut et à notre sainteté. Il n'y a que ce que nous y ajoutons de nous-mêmes : car y chercher de quoi subsister ou de quoi s'occuper, se rendre utile au public, voilà ce qui est d'essentiel en chaque emploi ; et tant que vous vous en tiendrez là, j'ose dire que la vertu le perfectionnera, comme il contribuera réciproquement à l'exercice de la vertu. Mais le démon, que Tertullien appelle le corrupteur des ouvrages de DIEU en y mêlant les siens propres, le démon, dis-je, les fait servir à ses desseins tout contraires à leur nature et à leur institution ; lorsque nous suivons les maximes qu'il nous suggère, c'est ce qui cause tous les désordres dans le monde civil et moral. Vous voulez faire fortune dans cet établissement et dans cet emploi, et vous ne vous engagez que pour cela : c'est ce qui cause ces injustices, ces fraudes et tous les moyens illicites de s'enrichir. Vous voulez vous élever par ce moyen et vous distinguer des autres du même rang : c'est de là que viennent le luxe, ce train et ces folles dépenses. Vous n'y cherchez qu'à passer le temps : et de-là vient le jeu, les parties de divertissements, les festins, la fréquentation de toutes sortes de compagnies, qui sont autant d'obstacles à votre emploi et à votre salut tout à la fois. Mais prenez bien garde que tout ce qui vous porte au péché est comme étranger à votre état et à votre emploi, et que tout ce qui contribue à vous faire acquitter des devoirs de cette fonction vous fait en même temps plus saints et plus vertueux ; et qu'ainsi non-seulement ces deux choses se servent mutuellement de moyen et de secours, mais encore que c'est le service que DIEU attend de nous.

Pour conclure donc tout ce discours par où nous l'avons commencé : si l'on peut se sauver dans toutes les conditions, comme nous n'en saurions douter, quel déplaisir un jour et quel regret de voir que, parmi tant de voies et de moyens de faire son salut, on s'est perdu sans ressource ! Quel reproche DIEU ne fera-t-il point à ce réprouvé ! Je t'avais mis en un poste avantageux pour acquérir le ciel ; je t'avais engagé dans un emploi qui t'en facilitait les moyens ; je m'étais accommodé à ton naturel et à tes inclinations en t'appelant à cet état : et cependant tu as négligé tous ces secours, et tu t'es perdu ! *Perditio tua ex te, Israël* (Osée, XIII) : c'est donc toi-même qui as voulu te perdre, et c'est par ta faute que tu seras éternellement malheureux.

Quel désespoir ne causera point à ce misérable ce reproche sanglant,

durant toute l'éternité. Ce sera alors qu'il pourra bien dire ces paroles de S. Paul aux Thessaloniens : *Non posuit nos DEUS in iram, sed in acquisitionem salutis*. DIEU ne m'avait pas mis en cet état, ni appelé à cet emploi, pour m'y perdre, pour m'y rendre un objet de sa colère, mais pour m'y sauver. Non, ce ne sera ni cet état ni cette condition ni cette charge qu'il en accusera : ce sera son infidélité d'avoir abusé de l'avantage que lui donnait sa condition pour se rendre malheureux, d'avoir employé les bienfaits de DIEU pour s'attirer les maux qu'il souffre, et de s'être servi de sa charge pour autoriser ses crimes. DIEU avait disposé tout pour son salut, et il a fait tout contribuer à sa condamnation. Ce sera là le sujet de sa rage, de ses cruels et inutiles regrets, qui lui déchireront éternellement le cœur.

C'est donc à nous, Messieurs, de les prévenir en secondant les desseins de DIEU, et en travaillant tout de bon à nous sanctifier dans l'état et dans la condition où il nous a mis. Toutes les excuses, tous les prétextes que l'on peut y apporter sont frivoles et sans fondement. Si nous ne sommes pas encore engagés en quelque établissement arrêté, il faut bien délibérer, ne s'y pas jeter aveuglement, et sans avoir souvent demandé les lumières du Ciel sur ce choix si important pour notre salut éternel ; mais, si le choix est fait, si cet engagement est contracté, il faut absolument y servir DIEU et s'en faire un moyen pour devenir saint.



SECOND DISCOURS.

Dieu veut que tous les hommes soient saints.

Sancti estote quia ego sanctus sum. (Levit. II.)

Si le commandement que DIEU a fait aux hommes d'être saints vous surprend, parce que l'exécution en est aussi difficile que l'obligation en est pressante et indispensable, j'ose dire que, d'un autre côté, rien ne leur doit davantage faire connaître le désir ardent et sincère qu'a ce même DIEU de les rendre éternellement heureux. Car enfin il faut conclure de-là qu'il ne s'est pas contenté de les avoir créés pour cette fin, ni de leur avoir donné les moyens nécessaires pour y parvenir, mais qu'il les presse encore et qu'il les oblige de prendre la voie qui conduit à ce souverain bonheur, parce que, comme rien de souillé ne peut entrer dans le ciel, et que le seul mérite y donne accès, la sainteté, qui est la condition sous laquelle la gloire nous est promise, consiste à éviter le péché qui nous en peut exclure, et à pratiquer les actions de vertu qui nous font mériter cette récompense. Mais, comme la sainteté est devenue violente à la nature corrompue, et demande qu'on fasse de continuel efforts sur soi-même afin de l'acquérir, DIEU, pour faciliter le commandement qu'il nous en a fait, nous propose la gloire des saints comme l'objet le plus capable de nous y animer. Les raisons en sont claires, et il ne faut que les exposer pour en être convaincu. Je les tire des qualités mêmes de cette gloire, qui est en même temps notre dernière fin, la récompense de nos travaux, et qui, par une conséquence nécessaire, fait notre béatitude et notre souverain bonheur. Donnons un peu plus d'étendue à ces raisons, et appliquez-vous, je vous prie, à les bien concevoir.

Premièrement, DIEU, qui a fait l'homme à son image, l'a aussi fait, comme vous savez, uniquement pour lui : de manière qu'il est notre principe et notre dernière fin tout à la fois, et ce ne sera que par la claire vue de sa divine essence, et par la possession de lui-même, que cette image, qui est l'ouvrage de ses mains, recevra les derniers traits de sa ressemblance, comme l'assure le disciple bien-aimé : *Similes ei erimus, quia videbimus eum sicuti est*. Que cette fin est noble, chrétiens ! et que l'homme est considérable devant DIEU, puisqu'il est fait pour jouir de DIEU même ! Mais ce qu'il est important de bien concevoir et de n'oublier jamais, c'est que cette fin si noble et si élevée ne se peut acquérir que par des moyens propres et proportionnés, qui sont les vertus et les saintes actions que l'homme, prévenu et secouru de la grâce du ciel, doit nécessairement pratiquer pour être saint et pour répondre aux grands desseins de DIEU sur lui. — Or, je dis que la pensée et la vue d'une si noble fin doit exciter puissamment un chrétien à faire de saintes actions : ce qui s'appelle travailler à acquérir la sainteté, laquelle est l'unique, l'indispensable moyen de parvenir à la gloire où nous aspirons. Pourquoi ? C'est qu'il y a cette différence entre l'homme et les êtres inanimés ou irraisonnables, que ceux-ci vont à leur fin par un instinct naturel, imprimé dans le fond de leur être, sans s'en écarter jamais ou s'en détourner le moins du monde ; ils savent leur route, ils sont instruits des moyens qu'il faut prendre pour cela, et ils ne se trompent jamais dans l'usage qu'ils en font ; comme ils n'ont que faire de délibérer ni de choisir, puisqu'ils en sont incapables, ils n'ont pas non plus besoin d'y être poussés ; ils y vont sûrement, ou plutôt ils y sont entraînés par le penchant de leur nature. Il n'en est pas de même de l'homme. Comme la fin à laquelle DIEU l'a destiné est surnaturelle, la nature ne l'y conduit point ; il ignore souvent les voies qu'il doit prendre pour y arriver, et il a besoin d'un secours étranger, n'ayant pas de lui-même assez de force pour y atteindre. Et, ce qu'il y a de plus étonnant, les plus grandes difficultés qu'il lui faut vaincre pour cela viennent de lui-même ; ce sont ses vices, ses passions, ses inclinations perverses, qui sont comme autant d'obstacles à cette fin. Je sais bien que DIEU n'avait pas créé l'homme avec ce dérèglement ; mais, depuis qu'il s'y est mis lui-même par son péché, DIEU l'y a laissé, et il s'est contenté de lui donner le secours de ses grâces pour surmonter ces difficultés, de lui ouvrir le ciel qu'il s'était fermé par sa rébellion, de lui tracer, en un mot, par ses préceptes et par son exemple, la voie qu'il doit suivre, la route qu'il doit tenir. Mais, avec tout cela, cette voie est encore rude et difficile, contraire aux inclinations de la nature corrompue, cet homme a besoin d'être poussé et excité à marcher dans le sentier que DIEU lui a marqué, qui est la sainteté, sans laquelle on ne peut arriver à cet heureux terme. — Or, encore une fois, qui peut l'y exciter plus puissamment que la vue et la pensée de cette même fin, dont le désir efficace et ardent fait entre-



prendre avec courage les moyens les plus difficiles, et dont souvent la nature a le plus d'horreur ?

En effet, qu'est-ce que la sainteté, sinon l'assemblage de toutes les vertus, l'exercice de toutes les bonnes œuvres, l'amás des mérites et des bonnes actions par lesquels on acquiert la gloire que DIEU nous a destinée ! Comme la fin est la première cause de toutes nos entreprises, et qu'elle met toutes nos puissances en mouvement, à moins d'avoir en vue cette fin, d'envisager souvent ce terme et d'aspirer à cette gloire dont jouissent les saints, et que nous devons un jour partager avec eux, à moins d'y penser et d'y faire de sérieuses réflexions, je ne vois pas comment on peut avoir assez de courage pour se résoudre à employer les moyens nécessaires à l'acquérir. Car enfin, la sainteté coûte beaucoup à la nature ; elle demande du soin, de l'application, de la contrainte et de la violence sur soi-même : il faut donc quelque chose de grand pour exciter nos désirs languissants, réveiller notre esprit de l'assoupissement étrange où il est à cet égard, et piquer notre ambition naturelle en nous proposant un si grand bien pour objet ; autrement, nous ne ferons que de faibles efforts sur nous ; nous avancerons peu dans cette carrière si pénible de la sainteté.

Ainsi, formons-nous une haute idée de ce souverain bien ; levons de temps en temps les yeux au ciel ; allons en esprit dans cet heureux séjour, et contemplons-y la gloire dont jouissent les saints. Disons-nous à nous-mêmes : — Voilà pour quoi je suis créé ; ma foi et ma religion me l'apprend. Les saints qui sont en possession m'attendent pour être le compagnon de leur bonheur, comme dit le prophète royal : *Me expectant justí* (Ps. 141). Ah ! cet objet si charmant n'est-il pas capable d'allumer tout ce qu'il y a de feu et d'ardeur dans nos désirs ? Nous ne connaissons pas, à la vérité, la grandeur de ce bonheur, et nous ne voyons pas l'éclat de cette gloire ; mais l'Apôtre, qui avait été ravi jusqu'au troisième ciel, où il en avait vu quelque chose, en dit assez pour nous animer à tout entreprendre afin de la posséder un jour, lorsqu'il nous assure que ce que DIEU nous a préparé dans cet heureux séjour est au-dessus de tous nos sens et passe tout ce que le cœur humain peut comprendre et souhaiter : *Oculus non vidit nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit DEUS ús qui diligunt adventum ejus.*

Sans nous épuiser en d'inutiles efforts pour nous en former une juste idée, mesurons seulement la grandeur de ce bien à la capacité de notre cœur, laquelle est infinie, et disons : Ce bien qui la doit remplir est ma fin ; c'est pour cela que je suis fait, ce n'est que pour cela que je suis au monde. En voilà assez. Ce désir vague et indéterminé que nous avons d'être heureux, et qui ne nous fait agir que pour cela, aura alors un objet fixe et arrêté, qui est la gloire des saints, et nous portera à prendre le moyen d'y parvenir ; et voyant qu'il n'y en a point d'autre que la sainteté, nous nous animerons à prendre et à suivre ce moyen par ces paroles du prince

des Apôtres : *Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis*. Travaillez, et appliquez-vous à acquérir la gloire, à laquelle vous êtes appelés, et qui est votre fin. C'est l'unique nécessaire dont parle l'Évangile ; mais ne prétendez pas l'obtenir par une autre voie que par la sainteté, qui consiste à fuir le mal et à pratiquer le bien : *Satagite per bona opera*.

Or, voilà, Messieurs, la source des malheurs et des désordres de la plus grande partie des hommes : ils ne pensent jamais à la fin pour laquelle ils sont créés, et même, loin d'avoir ces vues, ils font leur fin des moyens que DIEU leur a donnés pour y arriver. Car ils n'ont point d'autre pensée ni d'autre désir que de s'établir en ce monde ; ils ne cherchent qu'à y pousser leur fortune ; ils se forment mille projets d'ambition, et n'aspirent qu'à une gloire mondaine et périssable : d'où il arrive que, comme cette fin est criminelle, les moyens qu'ils prennent pour y arriver n'ont garde d'être saints. *Filii hominum usquequò gravi corde? ut quid diligitis vanitatem et queritis mendacium?* s'écrie le prophète : Enfants des hommes, jusques à quand aimerez-vous la vanité et chercherez-vous le mensonge, en ne vous proposant pour fin que les faux biens de ce monde ? Vous courez après une ombre qui s'enfuit et qui n'a rien de solide ; mais, parce que vous la souhaitez ardemment, vous employez tous les moyens pour en venir à bout. Oui, hommes vains et amateurs du mensonge, vous changerez de conduite si vous avez en vue votre véritable fin ; le désir de la posséder vous en fera trouver les moyens doux et faciles. Ces idées affreuses que vous vous formiez de la pénitence, de la mortification et des vertus les plus austères, disparaîtront aussitôt ; vous courrez dans la voie des commandements de DIEU, comme parle le prophète, lorsqu'il aura étendu et élargi votre cœur par les désirs ardents et embrasés que vous concevrez de cette fin, qu'on ne peut obtenir que par la sainteté, parce qu'elle est en même temps la récompense de nos travaux.

C'est la seconde qualité que nous devons remarquer dans cette gloire, et qui nous doit persuader que, soit qu'elle nous soit destinée de DIEU avant ou après avoir prévu nos mérites, question dans laquelle je ne veux point entrer, elle ne nous sera jamais donnée que comme le prix de notre sainteté, et comme la juste récompense de nos mérites. Or, quelle impression, je vous prie, cette considération ne fera-t-elle point sur les cœurs les plus froids et les plus lâches, quand ils seront vivement persuadés que la gloire dont jouissent les saints n'est pas la récompense des biens de fortune ou de naissance, des avantages de l'esprit ou du corps, des charges, des dignités et des emplois (car ces choses ne dépendent pas de nous, et il n'est pas toujours en notre pouvoir de les posséder), mais la récompense des vertus et des actions qui font les saints, c'est-à-dire de mourir à soi-même, par les exercices de la pénitence, de mener une vie cachée en JÉSUS-CHRIST et détachée de tout ce qui est mortel, pour ne s'attacher qu'à DIEU seul, de se conformer aux maximes de l'Évangile,

en un mot, d'accomplir tous les devoirs de la justice. Voilà ce qui a fait les saints, et voilà ce qui les a mis-en possession de la gloire dont ils jouissent dans le ciel. C'est ce que l'Apôtre semble vouloir faire entendre par ces paroles : *Per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones* : les saints, par la foi, ont conquis les royaumes, ont accompli les devoirs de la justice, et par-là ils ont reçu l'effet des promesses.

Heureux les saints que nous révérons d'avoir bien compris que la sainteté est l'unique bien auquel on doit donner tous ses soins et son application dans cette vie ! mais plus heureux encore de l'avoir acquise par des peines, des croix, des afflictions et des travaux qui ont mérité cette gloire pour récompense ! Récompense riche, ample, abondante, comme l'appelle l'Évangile. Supposons-la plus grande que nos espérances, plus ample que nos désirs mêmes, quelque vastes et étendus qu'ils puissent être, et disons que, si cette récompense incompréhensible, et qui renferme tout le bien possible, puisque c'est Dieu même qui en est l'objet, *Ego ero merces tua* ; si, dis-je, cette récompense n'est pas capable de nous inspirer de l'amour pour la sainteté, qui est l'unique moyen de la mériter, il faut que les charmes de ce monde nous aient entièrement séduits, et nous aient tellement enchantés, que nous n'ayons jamais fait réflexion sur la grandeur du bien qui doit être le prix de la sainteté, de la vertu, et des travaux que nous endurerons pour les mériter.

Car, s'il n'y a rien de si hasardeux ni de si difficile que l'espérance d'une récompense assez légère ne fasse entreprendre ; si la couronne qui nous est présentée de loin nous fait exposer aux plus évidents périls et franchir tous les obstacles qui s'opposent à nos desseins ; si l'on renonce même à toutes les douceurs de la vie pour une fumée d'honneur ; si l'on en voit tous les jours qui gênent leur liberté, contraignent leur naturel, et s'abstiennent des divertissements les plus légitimes afin de faire leur cour et de mériter par là la faveur d'un prince mortel ; si enfin tout nous semble aisé quand nous espérons venir à bout d'une chose que nous souhaitons avec ardeur et que nous regardons comme un bien considérable (*Videbantur pauci dies præ amoris magnitudine*, dit le texte sacré en parlant de Jacob qui souhaitait d'obtenir Rachel pour prix de ses travaux ; tant d'années de fatigues continuelles ne lui paraissaient que fort peu de jours), la sainteté, quelque difficile qu'elle soit, nous paraîtra-t-elle impraticable quand nous considérerons la grandeur de la récompense ? Un moment d'un léger travail nous fera-t-il de la peine, quand nous penserons, avec l'Apôtre, qu'il est suivi d'un poids immense de gloire ? Plaindrons-nous la violence qu'il faut faire pour un peu de temps à notre liberté, quand nous ferons réflexion que c'est pour en jouir, après cela, d'une manière infiniment plus glorieuse durant une éternité tout entière

Les travaux les plus rudes, les affronts les plus sensibles et les plus humiliants, les mortifications les plus affreuses, et qui nous font le plus d'horreur, nous sembleront délicieuses quans nous serons fortement persuadés qu'après ces austérités de la pénitence nous serons éternellement comblés de joie et de bonheur.

Felix pœnitentia! dit autrefois S. Pierre d'Alcantara, qui apparut à Ste Thérèse tout éclatant de gloire après sa mort, *felix pœnitentia, quæ talem mihi promeruit gloriam!* Heureuse pénitence qui m'a mis en possession de la gloire dont je jouis! heureux travaux qui ont passé si vite, et qui seront récompensés durant une éternité tout entière! Austérités et mortifications dont les exercices semblent si rudes, et dont les personnes sensuelles veulent ignorer jusqu'au nom même, quand vous ne seriez point adoucies par les consolations dont DIEU comble un cœur qui veut, par ce moyen, demeurer fidèle à son service, quelle douceur n'avez-vous point pour celui qui espère une couronne immortelle! Sainteté, en un mot, que tu parais aimable à celui qui pense à la récompense! Oui, celui qui y penserait sérieusement renoncerait bientôt à toutes les vanités du monde; il regarderait tout ce qui nous y charme et nous y retient comme des bagatelles et des amusements; il choisirait plutôt, comme Moïse, au témoignage de l'apôtre S. Paul, d'être affligé avec le peuple de DIEU, que de posséder le royaume de l'Egypte. Eh! qui inspirait à ce grand législateur de si nobles sentiments? Le même S. Paul en rend la raison: *Aspiciebat enim in remunerationem*: il regardait la récompense qui lui était préparée. Mais c'est faute d'y penser que la plupart des hommes se donnent tant de mouvement et se fatiguent tant le corps et l'esprit pour acquérir la réputation de savants, de braves, d'habiles dans leur art, de gens consommés dans les affaires, et que le dernier de leurs soins est de se rendre saints et parfaits chrétiens. Cependant, s'écrie notre Apôtre, surpris d'un procédé si peu raisonnable: *Et hi ut corruptibilem coronam accipiant*: ces gens qui essuient tant de travaux et de hasards n'ont pour toute récompense qu'une couronne corruptible et de peu de durée; au lieu qu'il y en a une incorruptible et éternelle qui est la récompense des saints: *Nos autem incorruptam*.

Cette considération doit faire une impression d'autant plus forte et plus vive sur nos esprits et sur nos cœurs, pour nous attirer à la sainteté, que c'est une troisième qualité, ou plutôt un troisième effet de cette gloire qui lui est destinée, de nous rendre nécessairement et parfaitement heureux, puisque c'est le propre de la dernière fin d'être en même temps le souverain bonheur de ceux qui y sont parvenus, c'est-à-dire de contenter tous leurs désirs, et de ne leur laisser rien davantage à souhaiter. C'est là où les saints sont arrivés: ils sont au comble de leur bonheur, aussi portent-ils le nom de *bienheureux* avec celui de *saints*, pour marquer que c'est par la sainteté de leur vie qu'ils ont mérité ce bonheur souverain.

C'est beaucoup dire en peu de mots, et je ne sais rien ni de plus puissant ni de plus capable de vous porter à devenir saints, que de vous répéter souvent que c'est l'unique moyen d'être éternellement et parfaitement heureux.

Je vous ai déjà dit que la nature ne nous a point laissé de liberté sur le point de souhaiter d'être heureux ; nous le voulons nécessairement être, lors même que nous nous détournons le plus de notre véritable bonheur par nos vices et par nos crimes ; et il n'est pas nécessaire d'employer de grands discours, comme a fait S. Augustin, pour nous en convaincre. Mais, comme il n'y a que la religion chrétienne qui ait appris aux hommes en quoi consiste cette souveraine félicité, savoir dans la possession du souverain bien, qui est DIEU même, il n'y a que cette même religion qui nous enseigne la voie pour y parvenir, qui est la sainteté : de manière que, si nous voulons acquérir le véritable bonheur, qui seul peut remplir tous nos désirs et nous rendre parfaitement heureux en nous rendant parfaitement contents, il faut travailler à nous faire saints. En vain les impies et les esclaves du monde s'efforcent-ils de satisfaire leurs passions pour trouver leur bonheur en cette vie, ils n'en sauraient venir à bout, et ils ne trouvent que de l'amertume et de l'affliction d'esprit dans la jouissance des biens de ce monde ; en vain amassent-ils des richesses et des trésors comme un moyen d'obtenir ensuite tout ce qu'ils peuvent souhaiter, on connaît les inquiétudes et les chagrins qui les accompagnent, qui les suivent, et qui empêchent bien qu'on n'y trouve le repos qu'on y cherche ; en vain recherche-t-on avec tant d'ardeur les plaisirs pour lesquels plusieurs renoncent volontiers à ceux de l'autre vie, DIEU même ne permet pas que les voluptueux en jouissent tranquillement ; il les trouble et les inquiète par mille remords de conscience, par la crainte de ses jugements et par les plus épouvantables exemples de sa justice. Mais, outre que la sainteté nous fait jouir dès cette vie d'une paix et d'un repos de conscience qui est un bonheur inexplicable, et qui est au-dessus de tous les sens, ainsi que s'en explique l'Apôtre, elle seule nous donne droit au souverain bonheur de l'autre, puisque c'est la condition que DIEU même a mise pour le mériter, comme il est exprimé dans l'Evangile des huit béatitudes, qui fut le premier sermon que le Sauveur fit en public, dans lequel est compris tout ce qu'il faut faire pour aller au ciel, et qui porte pour cela même le nom de *béatitude*, parce que c'est ce qui nous assure notre bonheur éternel en faisant notre sainteté.

De manière que, à la vue de la gloire des saints, que l'Eglise nous met devant les yeux, nous devons nous désabuser de deux grandes erreurs qui ont séduit la plus grande partie des hommes, et qui sont cause que si peu de personnes travaillent à acquérir la sainteté. L'une est de ceux qui cherchent le souverain bonheur pour lequel nous sommes créés, ou qui croient le pouvoir trouver en ce monde, par un étrange aveuglement

que toutes les lumières du christianisme n'ont pu encore dissiper, quoique les plus sages d'entre les païens même aient reconnu, par leur propre expérience, que rien n'était capable de nous y rendre heureux et de nous y donner un solide contentement, parce qu'il n'a qu'un faux éclat, une fausse grandeur, et une figure qui passe, dit S. Paul : *Præterit figura hujus mundi*. Faux bonheur, qui rend les grands superbes dans leur élévation, pauvres dans leur abondance, malheureux même au milieu de leurs plus grandes prospérités. Faux honneurs, qui causent une infinité de retours fâcheux qui nous flattent et qui nous séduisent, qu'on regarde comme des prééminences qui attirent du respect, mais qui, dans la vérité des choses, ne sont que des servitudes spécieuses. Faux biens qu'on n'acquiert qu'avec beaucoup de peine, qu'on ne conserve qu'avec inquiétude et qu'on ne perd qu'avec des chagrins infinis. Fausse puissance enfin, qui ne fait souvent que des malheureux ou des coupables. La seconde erreur, c'est de croire qu'il y ait une autre voie d'arriver ou même de prétendre à ce véritable bonheur que la sainteté. C'est uniquement au travail qu'est due la récompense, et la gloire au mérite, et l'une et l'autre se mesurent par la sainteté. Aussi est-ce le dessein de l'Eglise, lorsqu'elle nous fait comme une montre générale de la gloire des saints, puisqu'en même temps elle nous retrace le souvenir de ce qu'ils ont fait pour acquérir ce bonheur inestimable : *Beati pauperes spiritu... Beati misericordes... Beati qui lugent... Beati qui persecutionem patiuntur...* Les uns ont répandu généreusement leur sang pour défendre leur foi, les autres ont versé des larmes de pénitence pour expier leurs péchés ; ici des confesseurs ont essuyé mille travaux, là des vierges se sont préservées de la corruption du monde ; vous voyez d'un côté des solitaires qui se sont enfoncés dans les grottes et dans les déserts, vous voyez de l'autre de fervents religieux qui ont fait de leur corps une hostie vivante, comme parle S. Paul ; vous voyez, enfin, des bienheureux de tous les ordres, de tous les âges, de tous les sexes, de toutes les conditions et de tous les pays, comme DIEU les fit voir au disciple bien-aimé ; mais tous sont saints, tous ont des palmes en leurs mains pour marque de leurs victoires. Tous ont mérité ce bonheur par des moyens différents à la vérité, mais la sainteté a été le moyen général par lequel ils ont mérité la gloire, comme une couronne de justice, ainsi que l'appelle S. Paul : *Reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi justus judex*. Couronne de justice, parce qu'elle n'est due qu'aux justes et aux saints, et qu'elle est la récompense de leurs bonnes œuvres et de leurs vertus ; couronne de justice, parce qu'elle ne se donne que pour de bonnes actions, en prenant ce mot au sens de l'Ecriture, pour la sainteté, qui rend les hommes justes devant DIEU, couronne de justice, enfin, que le juste juge ne donne que pour récompense des actions de justice : *Reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi justus judex*. Mais pouvons-nous acquérir cette justice et cette sainteté à laquelle est due cette couronne, cette gloire et la possession

de ce souverain bonheur ? Oui, sans doute, puisque c'est ce que nous persuade invinciblement l'exemple des saints.

Si, d'un côté, la sainteté est la voie unique, sûre et infaillible, pour arriver au ciel et jouir de la gloire des saints, il faut aussi avouer de bonne foi qu'elle est rude et difficile à tenir, et qu'il serait inutile de nous animer à la suivre si l'on ne découvrait quelle est cette route qu'il faut prendre, les écueils qu'il y faut éviter, les obstacles qu'il faut vaincre. Or, pour cela il faut remarquer, premièrement, que, comme cette voie est étroite, difficile et peu fréquentée, ainsi que le Fils de DIEU nous la représente lui-même, il fallait nous l'aplanir, et nous montrer par où il faut marcher en marchant devant nous. En second lieu, comme, dans cette route, il y a des pièges qu'on nous tend et des embûches qu'on nous dresse partout, *Mundus totus in maligno positus*, dit l'Écriture, il fallait des guides sûrs qui nous apprissent à les éviter ; et enfin, comme il y a des ennemis terribles et redoutables qui s'opposent à nos desseins, et qui nous arrêtent presque à chaque pas, nous avons besoin de chefs expérimentés, qui nous montrassent comment il les faut combattre, puisque sans cela, comme nous ne pourrions marcher dans cette voie qui conduit au ciel, nous n'arriverions jamais à la gloire dont les saints sont en possession. Faisons donc voir en peu de mots que l'exemple des saints nous conduit en tout cela, et par conséquent nous montre que nous pouvons acquérir la même gloire qu'ils ont méritée.

Premièrement. C'est en vain, comme nous l'avons dit, que nous prétendons au bonheur éternel, qui est le terme où nous aspirons, à moins de prendre la véritable voie qui y conduit. Le même péché qui nous en avait exclus dès la naissance du monde avait répandu tant de ténèbres et d'ignorance dans nos esprits, que nous ignorions même par quelle voie il fallait y retourner ; pour nous l'apprendre, il a été nécessaire qu'un DIEU descendit du ciel, qu'il marchât devant nous et qu'il nous frayât le chemin par ses préceptes et par ses exemples. Mais comme, nonobstant cela, ce chemin est encore rude et difficile, et que la sainteté, qui est cette voie unique, coûte beaucoup à acquérir, ce Sauveur des hommes ne s'est pas contenté de se donner lui-même pour exemple et de nous obliger à le suivre ; il savait bien que la difficulté effraierait les uns et leur ferait paraître la voie étroite de la vertu impraticable ; que la longueur rebuterait les autres ; que ceux-ci, après avoir commencé la carrière avec ardeur, s'arrêteraient au milieu de la course, et que ceux-là regarderaient derrière eux et reprendraient le chemin du grand monde, où leur perte serait inévitable. Il connaissait le naturel de l'homme et le penchant de son cœur : d'où il arriverait que le plaisir présent l'emporterait sur l'espérance de l'avenir. Il savait avec quelle passion il s'attache aux biens de la terre, et le peu d'état qu'il ferait des promesses d'un DIEU, quelque certaines et infaillibles qu'elles soient ; il prévoyait avec quelle

force le torrent de la coutume l'entraînerait vers le dérèglement. En un mot, il connaissait d'un côté, la nécessité de retourner en notre patrie par la voie des croix et de la mortification, qui font la sainteté; et, de l'autre, combien d'obstacles et de difficultés se trouveraient dans cette voie : de manière que, comme l'exemple des personnes vicieuses nous entraîne dans les désordres et nous fait courir dans la voie de la perdition, l'exemple des saints, au contraire, nous montre le chemin du ciel, nous apprend ce qu'il faut faire pour y arriver en voyant ce que les autres ont fait, comment il faut pratiquer la vertu et les maximes de l'Évangile en considérant comment ils les ont mis en pratique.

Ainsi, l'on peut dire de l'exemple des saints ce que Tertullien dit de celui du Fils de DIEU, que c'est la solution de toutes les difficultés qu'on pourrait apporter touchant l'obligation d'acquérir le ciel par la sainteté : *Solutio totius difficultatis Christus est*. Voilà ce qui résout toutes les difficultés, ce qui répond à tous les doutes, ce qui ôte tous les prétextes. Un chrétien n'a qu'à envisager tous les ordres qui composent cette triomphante compagnie des bienheureux, pour voir que, en quelque état qu'il puisse être, il a devant les yeux des personnes qui lui ont frayé le chemin. Il apprendra des uns comment il doit se servir des biens de la terre pour mériter ceux du ciel; des autres à endurer patiemment les misères de la pauvreté; ceux-ci lui enseigneront à souffrir les injures, les persécutions et les outrages des hommes, afin d'enrichir leur couronne de mille actes de patience; et ceux-là lui donneront des modèles achevés de pénitence par l'austérité de leur vie. Quelques-uns lui montreront comment on peut conserver l'humilité dans l'élévation et dans le rang considérable qu'ils ont tenu dans le monde; d'autres, à être fidèle et régulier dans les devoirs de la vie chrétienne parmi la multitude des affaires dont leur charge ne les pouvait dispenser. En un mot, comme il y a des routes différentes pour arriver à cet heureux séjour, et que tous les saints n'ont pas pris la même, on peut se former sur ceux qui ont été de même rang, de même âge, de même profession, ou qui ont vécu dans les mêmes emplois et dans les mêmes engagements.

De cette manière, il n'y a personne sur qui l'exemple des saints ne puisse faire la même impression qu'il fit autrefois sur l'esprit du grand S. Ignace, lorsqu'il était encore entêté de la gloire de monde, qu'il espérait acquérir par les armes. Ayant lu par hasard comment les saints avaient méprisé cette gloire mondaine pour laquelle il avait une si ardente passion, et ce qu'ils avaient si courageusement entrepris pour celle de DIEU, il conçut tant d'admiration et un désir si ardent de les suivre, que dès ce moment il prit une forte et généreuse résolution de renoncer au monde, et de n'aspirer qu'à la gloire immortelle. C'est ce que l'exemple des saints a souvent fait sur l'esprit des hommes. Aussi est-ce pour ce dessein que l'Église nous le met devant les yeux, parce que, en ce point, la plupart même des chrétiens sont semblables à ces lâches

Israélites envoyés pour faire la découverte de la terre promise, lesquels ne rapportèrent que les difficultés qu'ils trouvaient à se rendre les maîtres du pays, sans parler des avantages qu'il y avait dans cette heureuse conquête.

La terre que nous avons découverte, disaient-ils, dévore ses propres habitants ; mille monstres effraient ceux qui veulent y entrer ; c'est un pays ennemi, où l'on ne peut avancer qu'à mesure qu'on s'ouvre le chemin à la pointe de l'épée, et où il faut donner presque autant de batailles que l'on fait de pas. — Voilà, Messieurs, le langage que tient le libertinage pour se dispenser de suivre une route si contraire à ses inclinations. La frayeur saisit d'abord les lâches quand on leur parle d'acquérir la sainteté, parce que pour cela il faut renoncer aux plaisirs des sens, mortifier leur chair, rompre les attachements par lesquels ils tiennent au monde si fortement ; mais les saints, qui sont entrés dans cette terre promise, qui en voient les merveilles, qui en goûtent les douceurs et qui jouissent du bonheur de cet heureux séjour, nous en font bien un autre rapport, une peinture bien différente : ils avouent qu'il leur en a beaucoup coûté pour y parvenir, mais que le plaisir qu'on y goûte surpasse infiniment la peine ; que cette voie, quelque étroite qu'on la fasse, n'est point impraticable ni impossible, puisque tant de personnes y ont marché devant nous. Leur exemple convainc les libertins que la vertu et la sainteté ne sont point si abandonnées qu'ils s'imaginent, ni le chemin du ciel si inaccessible et si peu fréquenté ; et qu'il n'y a que notre lâcheté qui nous le fait trouver si rude et si difficile.

En second lieu, Messieurs, comme la prudence est nécessaire pour éviter les pièges qu'on nous tend dans cette voie du ciel, aussi bien que la force et le courage pour en vaincre les difficultés, c'est encore à quoi nous sert l'exemple des saints, lesquels, éclairés d'une sagesse toute divine et assistés d'un secours particulier d'en-haut, nous ont découvert par leur conduite les ruses dont le démon s'est servi pour les surprendre et les faire donner dans les pièges qu'il leur avait dressés. En effet, quel artifice n'a-t-il pas employé pour tenter leur fidélité et pour lasser leur patience ! Quelles tentations n'ont point souffert les uns, et quels hasards n'ont point couru les autres ? De quels spécieux prétextes l'ennemi de leur sainteté et de leur bonheur ne s'est-il point servi pour les détourner de leurs devoirs ! N'a-t-il pas tâché mille fois de surprendre leur vigilance ? Ne les a-t-il pas souvent engagés dans des occasions délicates ? N'a-t-il pas fait jouer mille ressorts secrets, mille pratiques sourdes, pour leur faire quitter leurs bonnes résolutions et abandonner les voies de la justice ? L'exemple des saints nous apprend donc à éviter tous ces pièges, comment nous devons nous comporter en de semblables rencontres et dans les mêmes conjonctures. Ne nous enseigne-t-il pas comment il faut se tenir en garde contre les ruses et les artifices de l'amour-propre, le plus dangereux ennemi de la sainteté ? comment il faut résister à nos

passions, qui ne sont pas moins adroites qu'elles sont violentes, et comment nous devons nous défendre contre les charmes des plaisirs? Car enfin, nous sommes dans la même voie où ils ont été, nous sommes exposés aux mêmes périls qu'ils ont courus, nous avons les mêmes pièges à éviter, les mêmes passions à dompter, les mêmes tentations à craindre. Eh! de qui pouvons-nous mieux nous instruire et prendre des leçons sur tout cela, que de l'exemple de ceux qui ont passé par les mêmes épreuves, qui ont marché les premiers devant nous, qui nous ont marqué ces écueils, découvert ces pièges, et avertis de tous ces dangers qu'ils ont si heureusement évités? Leur exemple est donc un excellent maître, qui ne nous enseigne pas moins ce qu'il faut fuir que ce qu'il faut faire pour marcher en assurance dans la voie de la sainteté, et pour arriver heureusement au ciel.

Pour mettre ceci en pratique, Messieurs, voilà, par exemple, un homme qui a résolu de servir DIEU et de se sanctifier, parce qu'il est convaincu que c'est le seul moyen d'être éternellement heureux; mais, par malheur, il s'est écarté de la route qui conduit au ciel dès sa jeunesse, en se jetant dans le commerce du monde, dont il a pris l'esprit et les maximes. Que lui direz-vous de plus fort pour l'affermir dans sa résolution, et pour le rappeler de son premier égarement, que de lui mettre devant les yeux quelque pécheur converti, qui a généreusement embrassé la pénitence, et qui, loin de se rebuter de ses rigueurs, a cru qu'il n'en pouvait jamais faire assez pour satisfaire à la justice d'un DIEU offensé? Cet autre est engagé dans le commerce du monde par les devoirs de son état et de son emploi : qui peut mieux lui faire comprendre qu'il faut y être fidèle à DIEU que l'exemple de ceux qui y ont conservé leur innocence, qui se sont défendus de l'air contagieux qui en infecte tant d'autres, par une vigilance continuelle sur eux-mêmes, et qui ont vaincu ses charmes par la fuite, comme ils en ont évité les pièges et les embûches en se conduisant par les lumières et les maximes de l'Evangile?

Que si quelqu'un prétend trouver place dans le ciel et se faire saint sans beaucoup de travail et sans tant de précautions (car il ne se trouve que trop aujourd'hui de ces sortes de personnes qui croient pouvoir accorder les maximes du siècle avec celles du christianisme, en menant une vie molle et oisive, éloignée à la vérité des plus grands désordres, mais qui ne se fait aucune violence et n'acquiert aucun mérite); si cette voie lui paraît sûre et commode, parce qu'il n'y voit pas de crimes énormes ni de dérèglements scandaleux, pour le tirer de cette dangereuse carrière il faut lui représenter que les saints n'ont pas pris ce moyen pour arriver au ciel, et que prendre une autre route que celle qu'ils ont tenue c'est s'engager dans une voie de damnation; car, bien qu'elle semble droite à plusieurs, qui n'en veulent pas voir le danger,

elle conduit pourtant à la mort, comme parle le Sage : *Est via quæ videtur homini justa, et novissima illius ducunt ad mortem* (Prov. XIV).

On en voit d'autres qui prennent, à la vérité, un chemin plus sûr en s'engageant dans un état plus saint, en se faisant d'Eglise, ou bien en s'adonnant aux œuvres de charité. Ce sont des voies, je l'avoue, qui mènent plus droit au ciel que les premières, mais qui donnent souvent dans tous les pièges que les saints ont si soigneusement évités, faute de se former sur leur exemple. Cet exemple nous apprend qu'il ne faut point entrer dans un état par intérêt ni par des vues humaines, et que ce n'est pas assez de faire des actions de piété si on ne les fait pour DIEU, par de saints motifs et des vues chrétiennes et surnaturelles. De sorte que, dans toutes nos actions, il faut faire comme ce prince qui dans toutes ses entreprises consultait l'image de son père, sur lequel il voulait se former, examinant ce qu'il eût fait dans une semblable rencontre. C'est, Messieurs, ce que nous devons faire dans toutes les actions particulières de notre vie, consulter ce qu'ont fait les saints en semblables rencontres, comment ils se sont tirés de telles occasions dangereuses où il y allait de leur conscience et de leur salut.

Ajoutez enfin, en troisième lieu, que, outre les pièges qu'on nous dresse dans la voie de la sainteté, il y a encore de grands obstacles à surmonter et plusieurs ennemis à combattre qu'il ne tient cependant qu'à nous de vaincre, puisque nous avons pour cela les secours nécessaires, et que, par conséquent, il n'y a que notre propre lâcheté qui nous puisse empêcher d'être saints et nous fermer l'entrée du ciel. Les saints qui l'ont acquis étaient hommes comme nous, sujets aux mêmes misères et aux mêmes passions que nous, souvent même ils ont été plus violemment attaqués et sollicités plus puissamment que nous ne le sommes. Parcourez leur vie, leurs combats, leurs victoires : n'ont-ils pas eu à vaincre, aussi bien que nous, tout ce qu'il y a dans le monde de plus funeste et de plus pernicieux à l'innocence, tout ce qu'il y a à craindre dans les grandeurs et dans la possession des biens de la terre, tout ce que la puissance des hommes a pu employer pour les forcer à agir contre leur devoir, enfin, tout ce que la mort a eu de plus terrible et de plus affreux pour les faire renoncer à leur foi et à leur religion ? Ils ont mieux aimé tout perdre, ils ont triomphé de tout. O DIEU, que ne leur en a-t-il point coûté pour être saints ! Que de tortures et de genres de supplices dans les martyrs ! Que de combats et de persécutions dans les confesseurs ! Par quelles traverses et par quelles contradictions les justes n'ont-ils point signalé leur courage, leur foi, leur fidélité, leur constance !

Ne peuvent-ils donc pas dire maintenant, dans le ciel, ce que S. Paul disait d'eux et de lui-même sur la terre : *Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus*, qu'ils sont un spectacle non-seulement exposé à notre admiration, mais à notre imitation ? Il semble que chacun d'eux,

en nous montrant les actions qui lui ont mérité la couronne, nous apprend à combattre et à vaincre : *Spectaculum facti sumus*. Regardez cet exemple, Messieurs, mais suivez-le en même temps, combattez comme eux, si vous voulez avoir part à leur gloire. Spectacle, exemple, quelle impression ne devez-vous point faire sur nos esprits ! Que vous nous instruisez puissamment ! Vous faites voir, par des preuves si sensibles, que nous pouvons devenir ce que vous êtes ; puisque vous avez été ce que nous sommes, et qu'il n'y a point d'obstacle que nous ne puissions vaincre, puisque vous en avez été victorieux ! Or, comme vous êtes tous admirables par votre sainteté, tous recommandables par quelque endroit, tous signalés par de rudes combats et par de grandes victoires, vos exemples sont autant de reproches à notre lâcheté, à notre négligence, à notre insensibilité. — Oui, à la vue de tant d'exemples, les hommes sont forcés d'avouer leur peu de courage de faire si peu d'effort pour acquérir la sainteté. Lorsque tant de personnes d'une naissance distinguée se persuadent qu'elles vivraient sans honneur, si elles réglent leur vie sur les maximes de l'Évangile, les S. Louis, les Elzéar, les Amédée, qui étaient de meilleure naissance qu'eux, et qui ont vécu dans une exacte observation de la loi de DIEU et des vertus propres de leur état, ne s'élèvent-ils pas contre eux, et, ne les forcent-ils pas d'avouer qu'ils se trompent s'ils croient que la piété n'est pas le partage des grands ? Quand un homme d'affaires considère le saint roi David, qui, chargé du gouvernement d'un grand Etat, employait tous les jours plusieurs heures à méditer la loi de son DIEU ; quand une dame nourrie dans les délices et toute occupée du soin de son corps dira que l'odeur d'un hôpital lui est insupportable, pourra-t-elle ne pas rougir de confusion quand elle fera réflexion que les sainte Elisabeth, et tant d'autres princesses, faisaient leur plus ordinaire occupation de visiter les pauvres et de panser leurs plaies ? En un mot, lorsque tant de lâches chrétiens se mettront devant les yeux les actions héroïques des saints et les exemples de vertu qu'ils ont laissés, ne seront-ils pas obligés d'avouer, à leur confusion, qu'ils n'y a que leur peu de foi, leur peu de courage, leur peu de résolution, qui les empêche d'imiter les saints pour avoir part à leur gloire ?

Ainsi, Chrétiens, puisque vous avez vu que la gloire des saints nous doit animer à la sainteté, qui est l'unique moyen de parvenir au souverain bonheur dont ils jouissent : et, leur exemple d'ailleurs, nous faisant voir que nous pouvons acquérir cette sainteté, quelque difficile qu'on nous la représente, je n'ai plus, pour conclure tout ce discours, qu'à vous dire qu'inutilement nous nous efforçons d'arriver à la gloire par d'autres voies que par la sainteté ; toutes les autres reviennent à celle-ci. C'est-à-dire qu'on peut être saint en plus d'une manière, mais qu'on ne peut mériter la gloire sans être saint. Pour nous animer à le deve-

nir, à y travailler de tout notre pouvoir, pensons que la gloire mérite d'être achetée par tous les travaux imaginables ; que, quand il faudrait à l'exemple de plusieurs saints, renoncer d'effet aussi bien que d'affection à tout ce que l'on possède dans le monde, quand il faudrait se retirer dans le fond des grottes et des solitudes, comme quelques-uns ont fait ; quand nous passerions toute notre vie dans les larmes de la pénitence, couverts de haïres et de cilices, comme ont fait les anachorètes ; quand nous endurerions tous les tourments des martyrs, encore pourrait-on dire, avec l'Apôtre, qu'il n'y a point de proportion entre le travail et la récompense : *Non sunt condignæ passionés hujus temporis ad futuram gloriam*. Mais DIEU, qui est infiniment libéral et magnifique, se contente de moins, et l'on peut être saint, pour ainsi dire, à moins de frais, puisque pour cela il ne faut que s'acquitter des devoirs d'un chrétien, observer fidèlement les commandements de DIEU et remplir les obligations de son état.

Nous sommes les enfants des saints, ils nous regardent du haut du ciel, témoins de nos actions ; ils compatissent à nos misères et à nos faiblesses ; ils nous offrent leur protection auprès de DIEU ; ils s'intéressent enfin dans notre bonheur. Ne cherchons point de vains prétextes pour nous dispenser de suivre leurs exemples, de crainte qu'ils ne s'élèvent un jour contre nous, et que ces mêmes exemples ne nous soient autant de reproches qu'ils nous feront, et qui nous convaincront qu'il n'était pas impossible de vivre comme eux, puisqu'ils étaient autrefois comme nous, au lieu que, si nous les imitons, ce sera le moyen d'obtenir la gloire dont ils jouissent et d'en jouir avec eux éternellement.

TROISIÈME DISCOURS

Le moyen général de se sanctifier est la patience chrétienne.

N'est-il pas étonnant de voir les chrétiens, tout éclairés qu'ils sont des lumières de la foi, connaître si peu les biens et les maux véritables de cette vie, qu'ils font souvent le sujet de leur joie et de leur bonheur de ce qui a coutume d'y mettre le plus grand obstacle, et qu'ils s'affligent, au contraire, des choses qui pourraient, s'ils en savaient bien user, les mettre un jour en possession du souverain bien? Car enfin, puisque la Vérité même nous en assure, ce que nous appelons les maux de ce monde, le sujet de nos larmes, de nos chagrins et de nos amertumes; j'entends les fâcheux accidents, les disgrâces de la fortune, la perte de nos biens, les douleurs et les incommodités de la maladie, la mort de nos proches et de nos amis, ce qui nous cause, en un mot, les plus sensibles déplaisirs : tout cela est le partage des fidèles serviteurs du Seigneur, et par conséquent nous devons le mettre au nombre des faveurs qu'il nous fait, ainsi que parle S. Paul : *Vobis datum est non solum ut in ipsum credatis, sed etiam ut pro illo patiamini*. C'est la source de tout notre bonheur, le grand ressort de notre prédestination, le moyen le plus avantageux de faire notre salut. Cependant, ô aveuglement extrême des hommes ! c'est ce qu'ils appréhendent comme les plus grands maux, et ce qu'il appellent adversité, disgrâce, malheur, fâcheux accident ; au lieu qu'ils regardent la gloire, les richesses, la santé, la jouissance de tous les plaisirs, et tout ce que DIEU accorde souvent à ses plus grands ennemis et dans sa plus grande colère, ils regardent, dis-je, tout cela comme des biens considérables ; ils y attachent leur cœur, ils y établissent leur joie, ils en font l'objet de leur plus ardente passion. Ce qui me fait dire à ce sujet ces paroles d'un prophète : *Confusum est gaudium à filiis hominum* : que les enfants des hommes confondent les objets de leurs joies et de leurs richesses, puisqu'ils se réjouissent des choses qui leur devraient causer de la dou-

leur, et s'affligent de ce qui les devrait combler de joie et d'une sensible consolation, aussi bien que le grand S. Paul : *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostrâ*. — Mon dessein, donc, est de m'efforcer d'ôter cette confusion, en vous faisant voir que c'est dans la patience chrétienne que nous devons établir notre joie et notre bonheur, comme nous l'apprend S. Jacques : *Omne gaudium existimate, fratres, cum in tentationes varias incideritis*. Deux raisons prises de S. Chrysostôme, qui a souvent traité ce sujet avec une éloquence toute divine, m'en fourniront toutes les preuves. — La première est la nécessité inévitable que nous avons de souffrir en ce monde, en quelque état et en quelque situation que nous soyons : et il ne tient qu'à nous de faire de cette nécessité une grande vertu, par ce moyen de la patience : premier motif de joie et de consolation. — La seconde preuve se tire de l'utilité incomparable que nous apportent les souffrances, de quelque côté qu'elles nous viennent. — C'est une loi indispensable de souffrir en ce monde : efforçons-nous donc de ne pas rendre nos souffrances infructueuses et sans mérite par nos murmures et nos impatiences, qui ne serviront qu'à les augmenter. Nous pouvons tirer des avantages infinis de nos souffrances : faisons-en donc le sujet de notre patience, puisque nous y trouvons un si puissant motif de joie et de consolation.

Comme, de toutes les vertus, la patience est sans contredit celle qui est le plus d'usage et dont la pratique est de tous les jours, il ne faut pas s'étonner si tout le monde la prêche, et nous avertit à toute heure qu'il faut souffrir. La nécessité en est indispensable, puisqu'elle est comme attachée à notre nature, depuis le péché du premier homme, et que nous y avons été condamnés par arrêt de celui-là même qui nous a donné l'être : aussi est-ce en vain que nous nous efforçons de l'éviter, de nous dispenser d'une loi qui est commune à tous : *Jugum grave super filios Adam, à die exitûs de ventre matris eorum usque in diem sepulturæ*, dit le Sage. Mais quand nous pourrions, par nos efforts, nous soustraire à cet arrêt porté contre tous les hommes, la religion que nous avons embrassée ne nous engage-t-elle pas, en tant que chrétiens, à nous y soumettre ? Cette religion ne peut subsister sans la patience, de même qu'elle ne s'est établie que par les persécutions ; celui qui en est l'auteur ne l'a fondée que sur sa croix ; c'est la manière dont en parle S. Augustin. Mais enfin, quand nous pourrions remplir les devoirs de notre religion et demeurer fidèles à DIEU sans passer par cette fâcheuse épreuve à laquelle DIEU met tous ses serviteurs, et même ses plus grands amis, la qualité de pécheurs, avec laquelle nous naissons et que nous n'avons que trop vérifiée par la multitude des péchés que nous avons commis, ne nous attirerait-elle pas les châtimens de sa justice ? De manière que la qualité d'homme qui nous assujettit à tant de misères et d'accidents, la qualité de chrétien qui nous oblige à porter notre croix et à imiter notre

modèle, la qualité de pécheur qui nous soumet aux justes châtimens de celui qui est le vengeur de tous les crimes, sont les trois motifs qui nous doivent faire résoudre à recevoir avec patience tous les maux de cette vie, si nous voulons que nos souffrances ne soient pas sans mérite et sans fruit. Appliquez-vous, je vous prie, à les bien pénétrer.

Je trouve donc la première source de nos souffrances dans la nature et dans la condition même de *l'homme*, qui est condamné à souffrir au même temps qu'il commence à naître, et qui ensuite est exposé à toutes les misères et à tous les accidents. Il n'est pas nécessaire de vous en faire ici la peinture, qui a été un champ ouvert à la morale des anciens philosophes, et d'où les SS. Pères ont tiré de solides réflexions pour nous animer à la patience, en concluant que ce n'est point sur la terre que nous devons chercher ni établir notre bonheur. Il me suffit donc de vous dire que ces mêmes saints docteurs, qui nous ont fait de si affreuses peintures de tous les maux de cette vie, y trouvent aussi un puissant motif pour nous porter à les souffrir constamment, non en philosophes, par une indolence stoïque qui n'est que fierté et illusion, ni par une force d'esprit qui fait consister toute sa vertu à se rendre justice en ce point et à ne point prétendre de privilège particulier au-dessus du commun des hommes, mais par la soumission aux ordres de la Providence. C'est jusqu'où quelques-uns de ces anciens sages sont parvenus, qui se sont mis par-là au-dessus de tous les accidents de la vie, des injures des temps, des injustices des hommes et des vicissitudes de la fortune. Du moins lisons-nous dans les écrits d'un Sénèque et d'un Epictète des sentimens sur ce point fort conformes à ceux des Pères les plus autorisés. Je veux même que ce motif ait fait beaucoup d'honneur à ces anciens sages durant les ténèbres du paganisme; mais ce qui rabat beaucoup de son mérite et de son prix est que S. Augustin y a découvert une vaine ostentation de vertu, qui n'avait que du faste et de l'apparence, qui rapportait à sa propre gloire tout ce qu'elle faisait de bien, et qui s'en faisait un fond d'orgueil et d'estime de soi-même. Et certes ce saint docteur a prononcé un oracle digne de lui lorsqu'il a dit que la véritable patience ne se trouve que dans le christianisme, comme ce n'est que là que se trouve la véritable religion. — Ce qui n'empêche pas pourtant que la patience, en tant que vertu morale, ne soit commune à tous les hommes, en faisant abstraction de leur religion, puisqu'ils ont souvent les mêmes maux à souffrir, et qu'ils sont assujettis aux mêmes disgrâces, qui font la matière de la patience. C'est pourquoi tous les docteurs conviennent que c'est une vertu par laquelle nous supportons avec constance et avec une certaine égalité d'esprit les maux de cette vie, en sorte qu'on n'en soit point excessivement troublé intérieurement, et qu'on ne fasse paraître au-dehors aucune marque d'un chagrin immodéré.

Ainsi, les sujets de patience étant communs à tous les hommes, il n'y

a que la manière de les souffrir qui fasse la différence de leur vertu. Et quelle est donc cette manière différente ? C'est que, au lieu que ces sages infidèles n'avaient en vue qu'une inévitable nécessité, par rapport à la seule condition humaine, ce qui les faisait résoudre à souffrir ce dont ils ne pouvaient se dispenser, nous devons nous, nous y soumettre de bon gré, en vue des ordres et de la volonté d'un DIEU qui a voulu que nous eussions toujours les occasions présentes de lui faire un sacrifice de la nôtre. Les sages infidèles prenaient le parti de souffrir avec courage, de peur d'aigrir et d'augmenter le mal par la tristesse et le chagrin qu'ils en eussent conçu, et s'efforçaient de le vaincre en se roidissant contre son impétuosité; de sorte que, ne pouvant en arrêter la violence, ils croyaient en être victorieux quand, le corps succombant à l'effort du mal, l'esprit demeurait supérieur par sa fermeté et sa constance; ou tout au plus ils acceptaient par raison ce que la nécessité ne leur permettait pas d'éviter. — Mais souffrir en chrétien c'est regarder cette nécessité par rapport à la volonté de DIEU, c'est se soumettre de bon cœur aux arrêts de la Providence, et dans cette vue demeurer tranquille parmi les plus fâcheux événements de cette vie; c'est recevoir de la main du Créateur tout ce qui nous vient par ce canal, puisque rien n'arrive en effet que par la disposition de sa sagesse. Je souffre, dit le sage païen, parce que c'est une nécessité; je ne ferais que ressentir plus vivement mon malheur si je m'abandonnais à la tristesse, ou si je me laissais accabler par la douleur. Je souffre, doit dire le chrétien, parce que DIEU le veut et le permet pour les vues que sa sagesse a eues de toute éternité sur moi. La condition d'homme met l'un et l'autre dans la nécessité de souffrir, et dans l'occasion presque continuelle de pratiquer la patience; mais l'un prétend faire de cette nécessité une vertu en souffrant ce qui est attaché à la condition de sa nature, sans autre vue que de reconnaître qu'il est homme, assujetti aux lois communes à tous les hommes: *Homo sum, et humani nihil a me alienum puto*, disait Térence; mais le sage et le vertueux chrétien va au-delà de la vertu du philosophe: car il envisage ces misères et ces accidents, auxquels la nature l'a soumis, comme la nature et la matière de ses souffrances; il se soumet avec résignation aux ordres de la divine Providence, qui lui ménage ces occasions, et qui a voulu que la vie en fût toute remplie, afin de lui apprendre qu'il n'y doit pas chercher son repos et son bonheur par un indigne attachement.

Concevez-vous, Messieurs, par ce premier trait, la différence de la patience chrétienne et de celle qui est purement morale, quoique toutes les deux n'aient que les mêmes choses à souffrir ? L'une porte à souffrir parce qu'on est homme et sujet aux lois et aux misères de la nature humaine, motif par conséquent purement humain et purement naturel; elle nous fait attribuer au hasard, à la haine et à l'injustice de nos ennemis, ou enfin au malheur de notre condition, tout ce qui nous arrive, et ne nous

oblige à le souffrir que parce qu'il n'y a point d'autre remède que la patience. Mais celle du chrétien regarde ces mêmes maux comme la source de nos plus grands biens ; elle les fait recevoir de la main de DIEU comme autant d'occasions de lui marquer notre dépendance et notre soumission, fait en ce sens une grande vertu d'une indispensable nécessité, et change par ce moyen le mal en bien.

Voilà en quoi la doctrine de l'Evangile est différente de la morale des païens, qui ne retirait aucun fruit de sa patience. Mais nous, chrétiens, ne laissons-nous point perdre le fruit de la nôtre ? Je ne prétends point improuver ou blâmer ces soins modérés et ces précautions raisonnables qu'on prend pour se défendre des injures des temps, pour éviter la pauvreté et les misères, ni même pour se prémunir contre les disgrâces de la fortune ; aussi DIEU ne le défend-il pas, quoiqu'il condamne ces soins empressés et excessifs dont la plus grande partie des hommes s'occupent presque uniquement. Je ne parle ici que des maux que nous sommes nécessairement obligés de souffrir, et qui sont hors de notre prévoyance. Souffrons-les en chrétiens, si nous ne pouvons les éviter ; pensons qu'étant hommes nous avons été condamnés à souffrir ; qu'étant en commerce avec le monde et vivant en société, nous trouverons partout occasion de pratiquer la patience.

« Allez où vous voudrez, s'écrie le pieux auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, vous vous porterez toujours vous-mêmes. » Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez : au-dessus, vous aurez à souffrir les caprices et la mauvaise humeur des personnes qui vous dominent avec un rude empire ; au dessous, la grossièreté et l'humeur indocile de ceux qui vous sont soumis, et qui donneront de l'exercice à votre patience ; à côté, vous trouverez des égaux qui seront capables de la pousser à bout par leurs insultes, par leurs brusqueries, par leurs calomnies et par leurs outrages ; au-dedans, vous aurez de mortels chagrins, des déplaisirs sensibles, de voir le mauvais succès de vos affaires ou les désordres de votre famille ; dans le corps, des maladies aiguës et douloureuses : et vous aurez souvent besoin de toute votre vertu pour soutenir tout cela sans plainte et sans murmure : *Quocumque ieris, teipsum tecum portas, et semper teipsum invenies : converte te supra, converte te infra, et in omnibus invenies crucem* (Imit. II, 12). Mais, en vous tournant ainsi de tous les côtés, jetez les yeux sur tout ce qui vous environne, sur tout ce qui vous manque, sur tout ce qui vous appartient, et à quoi vous prétendez avoir droit : ne trouverez-vous pas partout des sujets de patience ? Qui est-ce, en ce monde, qui a tout ce qu'il souhaite ? qui l'a toujours à point nommé ? La fortune vous est-elle toujours favorable ? seconde-t-elle toujours vos desseins ? Ne vous refuse-t-on rien de ce qui est nécessaire à vos besoins ? Personne ne vous conteste-t-il ce qui vous appartient de droit, ou ne tâche-t-on de vous dépouiller de ce dont vous êtes en possession ? N'y a-t-il point d'infidélité de la part des uns, d'injustice de la part des

autres? — Affronts, injures, calomnies, pauvreté, besoins, maladies, ce sont autant d'occasions que vous avez, en tant qu'hommes, de souffrir, et que vous ne devez pas souffrir en hommes, mais en chrétiens; ce sont autant d'accidents auxquels vous ne pouvez parer, de sujets de patience que vous rencontrerez partout; et, si l'Apôtre attribue à DIEU des richesses et des trésors de patience en ce qu'il souffre tout de la part des hommes, les hommes ne peuvent-ils pas en acquérir d'inépuisables en souffrant ce qui leur arrive de la part de DIEU et en le recevant de sa main?

Que si nous sommes obligés de pratiquer la patience en qualité d'hommes, à qui notre nature et notre état en fournissent mille occasions, nous y sommes encore bien autrement obligés en qualité de *chrétiens*, puisque embrasser cette religion c'est, pour ainsi dire, contracter un engagement aux souffrances, de quelque nature qu'elles soient et de quelque côté qu'elles viennent; puisque nous sommes enfants de la croix, disciples d'un maître qui ne nous a rien enseigné ni plus souvent ni de plus utile; que le christianisme, à proprement parler, n'est qu'une école de patience, et la vie d'un chrétien un continuel exercice de cette vertu, ainsi que s'exprime S. Augustin : *Tota vita christiani, si secundum Evangelium vivat, crux est et martyrium*. Il serait inutile, Messieurs, de nous étendre sur une vérité si rebattue; je dis seulement que vous exhorte à la patience, c'est non-seulement vous exciter à souffrir en chrétiens, par des motifs élevés au-dessus de la nature, dans laquelle la vertu des païens s'est bornée, mais c'est vous y porter par la qualité et le nom même de chrétien, puisque c'est vous presser d'en remplir les devoirs, vous faire souvenir de l'engagement que vous avez contracté au baptême et en rappeler les actions. C'est vous dire, avec Tertullien, qu'ayant pris naissance dans les eaux, qui sont la figure des souffrances du Sauveur et qui en contiennent la vertu, vous ne pouvez conserver la vie toute divine et surnaturelle que vous y avez reçue que par les souffrances qui sont comme la nourriture qui l'entretient; et, comme un prophète disait autrefois que DIEU avait nourri son peuple d'un pain de larmes, de même, dans la nouvelle loi, le Père céleste nourrit les fidèles, qui sont ses enfants, de souffrances, sur l'exemple de son propre Fils, qui, après nous avoir donné en sa personne un parfait modèle de patience, voulut, avant que de sortir de ce monde, se rassasier, pour parler avec Tertullien, du plaisir qu'il prenait à souffrir : *Saginari voluntate patientiæ discessurus volebat*. La patience donc est si essentielle à un chrétien, que sans cela il n'en a que le nom; encore ne le peut-il porter sans un reproche secret qu'il le déshonore et qu'il le dément : car le vrai caractère d'un chrétien c'est d'être un homme patient, prêt à souffrir les injures, les misères, les tourments, la mort même : *Expeditum mortis genus*, ajoute le même auteur.

Or, pour être convaincu de la nécessité de la patience et de l'obligation de la pratiquer, il ne faut que considérer qu'elle est comme inséparable de cette qualité de chrétien que vous portez, et qu'elle entre dans toutes les actions et dans toutes les vertus propres de notre religion. La foi nous oblige de croire que le ciel et un poids de gloire est la récompense des travaux et des souffrances d'un chrétien ; mais, cette foi ne s'exerce pas sans peine, et l'espérance d'obtenir cette récompense est présomptueuse si on ne s'efforce de mériter cette gloire par la patience. La charité envers DIEU, que tout chrétien regarde comme le premier et le plus grand précepte de la loi, ne l'oblige-t-elle pas à tout perdre et à tout souffrir plutôt que de l'offenser ? Et le martyr souffert pour l'amour de ce souverain Seigneur, à qui l'on fait un sacrifice de la vie, n'est-il pas le plus grand acte de patience ? Parcourez le reste des vertus et tous les autres devoirs de ce chrétien : la charité envers le prochain, qui les renferme et les réunit tous, nè doit-elle pas être patiente ? C'est la première qualité que lui donne S. Paul : *Charitas patiens est*. Ne vous oblige-t-elle pas, cette même charité, à pardonner les injures, à souffrir les plus sanglants outrages, à prier même pour ceux qui vous persécutent ? Et n'est-ce pas le comble et le dernier degré de la patience ? Examinez ensuite toutes les maximes de l'Évangile, sur lesquelles un chrétien doit régler sa vie et sa conduite : y en a-t-il une pour laquelle il ne faille de la patience ! *Beati qui lugent ! Beati qui persecutionem patiuntur !* et le reste. Toutes ne concluent-elles pas que ce n'est que par la patience que nous acquérons le souverain bonheur ? Passez ensuite à toutes les actions chrétiennes : nulle ne se peut pratiquer sans peine, et conséquemment sans le secours de la patience. S. Paul ne le dissimule point : *In omnibus, s'écrit-il, exhibemus nosmetipsos, sicut DEI ministros, in multâ patientiâ, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, in plagis*. Un chrétien donc sans patience est un chrétien équivoque, qui porte un nom qui ne lui convient point, et qui se fait honneur d'une dignité qu'il ne remplit pas.

C'est la conclusion qu'en tire S. Augustin (*In psal. 53*) : *Si te putas non habere tribulationes, nondum cœpisti esse christianus* : vous n'avez pas encore commencé à être chrétien si vous n'avez encore rien souffert, et vous ne savez pas souffrir en chrétien si vous ne souffrez avec patience : car ce sont deux choses qui ne se peuvent séparer. Eh ! qu'êtes-vous donc, je vous prie, vous qui avez tant d'horreur des moindres souffrances, qui marquez tant d'impatience dans vos maladies et tant d'emportement pour le moindre tort qu'on vous fait ; qui êtes toujours prêt à repousser avec violence la moindre injure ? Peut-on dire que vous êtes un véritable chrétien, quand vous vous répandez en paroles outrageuses pour un petit mot qu'on vous a dit par mépris, qui éclatez en plaintes et en murmures contre le ciel dans les disgrâces et les fâcheux événements qui sont souvent des suites et des effets de votre mauvaise conduite ; vous

qui ne pouvez, enfin, vous empêcher de témoigner votre indignation et les plus vifs ressentiments contre ceux que vous soupçonnez d'être les auteurs de votre malheur? Non, vous n'avez jamais bien conçu ni bien pénétré les obligations d'un chrétien, puisque, par quelque endroit que vous envisagiez la religion que vous avez embrassée, vous n'y trouverez qu'engagements à souffrir avec patience.

Que si vous ajoutez à la condition d'homme et de chrétien celle de pécheur, que personne ne peut désavouer sans être convaincu de mensonge par la Vérité même; si vous y ajoutez, dis-je, la qualité de pécheur, vous vous sentirez encore autrement obligé de satisfaire par votre patience à la justice de DIEU, par les châtimens qu'elle a coutume d'en tirer elle-même, qui sont ces adversités, ces maladies, ces disgrâces et ces pertes de biens qui vous remplissent le cœur d'amertume et que vous supportez si impatiemment. Car enfin, si S. Augustin nous assure que c'est une nécessité que tout péché soit puni, ou par le pécheur même qui l'a commis, ou par la justice divine qui le venge en l'autre vie par des peines infiniment plus rigoureuses, quel plus saint usage pouvons-nous faire des souffrances que de les recevoir avec patience et de les offrir à DIEU même qui nous les envoie : *Peccatum omne puniatur necesse est, aut ab homine sciviente aut à DEO judicante*. C'est donc sans doute un puissant motif pour nous animer à la patience, de penser que c'est une miséricorde dont DIEU use à notre égard de nous punir en cette vie, comme parle encore S. Augustin : *Domine misericorditer scivens*; puisque, selon le sentiment de l'Apôtre, quand DIEU nous traite de la sorte, quand il nous frappe de quelque affliction qui nous est sensible, c'est un père qui châtie son enfant qui lui est cher, et qu'il veut par-là faire rentrer en son devoir. Notre patience alors, en nous soumettant à cette miséricordieuse justice, nous tient lieu de pénitence; et, dans ce sentiment, nous devons dire, avec les frères de Joseph, qui se voyaient poursuivis par la justice de DIEU : *Meritò hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum*: souffrons patiemment, nous n'avons que trop mérité ce châtiment.

Cui, chrétiens, cette seule réflexion est capable de vous inspirer une patience à l'épreuve des plus rudes coups de la fortune et de tous les effets de la mauvaise volonté des hommes. Car, si nous les avons mérités, ne devons-nous pas penser, avec David, qui se voyait outragé et chargé d'injures par Séméï, l'un de ses sujets : *Dimitte eum ut maledicat, juxta præceptum Domini, si fortè respiciat Dominus afflictionem meam*. Cet insensé s'oublie, je le vois bien; mais laissez-le me donner des malédictions; c'est sans doute par l'ordre ou par la permission du Seigneur, qui se contentera de cette légère punition de mes crimes; c'est à moi maintenant de souffrir avec patience l'état où je me vois réduit. Aussi le saint homme Job, dans les premiers transports de la douleur que lui causaient les maux dont il se sentait accablé, demandait à DIEU que ses péchés

fussent mis d'un côté de la balance, et de l'autre les maux qu'il endurait ; la nature, prête à succomber, laissa échapper cette plainte, qu'il était traité plus rudement que ses péchés ne semblaient le mériter : *Utinàm appenderentur peccata mea, et calamitas quam patior! Quasi arena maris hæc gravior appareret.* Mais c'était la violence de sa douleur qui lui inspirait ce sentiment naturel : car, la raison reprenant sa place et faisant réflexion sur la peine qu'il méritait, quelque innocente que fût sa vie, elle étouffa les plaintes et les murmures de la nature ; et, tirant de la vue et de la pensée de ses péchés le motif de cette héroïque patience qu'il fit ensuite éclater, il s'en faisait le sujet d'une sensible consolation : *Et hæc mihi sit consolatio, ut affligens me dolore non parcas.* Vous m'épargnez trop, ô mon DIEU, et vous avez trop d'égards et de ménagements pour ma faiblesse : car de quel poids ne déchargeriez-vous point le bras si vous me punissiez en juge irrité plutôt qu'en père miséricordieux ? Et ne vous suis-je pas encore trop obligé de me traiter en cette vie comme vous avez coutume de faire vos amis, plutôt que de me traiter dans l'autre comme votre ennemi ! Voilà les sentiments de celui que l'Écriture nous propose comme un parfait modèle de patience.

Vous savez en quel état DIEU permit au démon de le réduire ; mais peut-être n'avez-vous pas fait réflexion sur la manière, l'artifice et la malignité dont cet ennemi se servit pour l'ébranler. Comme il savait que les malheurs et les disgrâces qui viennent fondre tout d'un coup font une impression plus vive et plus sensible que lorsqu'ils viennent successivement, les uns après les autres et par intervalle, parce que les premiers préparent souvent le courage à recevoir ceux qui suivent et font que l'on s'y accoutume, il voulut le surprendre par un accablement de désastres qui, venant coup sur coup, ne lui laissassent pas le loisir de respirer. Il surprit, en effet, pour ainsi dire, les premiers mouvements de son cœur ; aussi n'en sommes-nous pas les maîtres ; mais, après l'avoir comme abattu par ce premier effort, il se trompa dans l'espérance qu'il ne s'en relèverait pas, et qu'après qu'il lui aurait laissé prendre haleine, voyant ses troupeaux enlevés, ses richesses pillées, ses maisons renversées, sa famille accablée sous les ruines, et lui-même couvert d'ulcères, il s'abandonnerait aux murmures, aux plaintes et au désespoir. Si sa vertu eût été feinte et apparente, comme le démon le voulait persuader à DIEU même, cette épreuve rude et sensible l'eût bientôt fait voir ; il se fût trahi lui-même par son impatience, par son découragement, et ensuite par la défiance et par les blasphèmes. C'est ce que le démon attendait ; mais la fidélité de Job fut comme l'or, que toute la violence des flammes ne fait qu'épurer davantage. Cette âme héroïque, revenue de son premier étonnement, où tant de malheurs précipités l'avaient jetée d'abord, et rendue, pour ainsi dire, à elle-même, se trouva à l'épreuve de tout. Job perdit ses biens comme il les avait reçus de la main de DIEU, c'est-à-dire avec les mêmes actions de grâces et les mêmes bénédictions ; il

demeura fidèle, constant, toujours lui-même. Voilà le modèle que nous devons imiter, si nous voulons jouir des avantages de la patience.

DIEU, dans la nécessité où il nous a mis lui-même de souffrir en cette vie, et dans cette aversion naturelle que nous avons pour les souffrances, ne nous a pas laissés sans de puissants motifs de consolation qui en adoucissent la rigueur, et qui nous doivent même animer à les souffrir avec joie. Vous en conviendrez si vous voulez faire réflexion sur les avantages que nous en retirons, et quels sont les fruits et les utilités incomparables qu'elles nous procurent, et dans cette vie et dans l'autre. Quels sont donc ces fruits capables de nous porter à souffrir non-seulement sans plainte et sans murmure, ce qui n'est que le premier degré de patience, mais avec joie, avec un sensible plaisir, en quoi tous les docteurs et tous les saints font consister le plus sublime degré de cette vertu? Il ne faut, pour cela, que lire les saintes lettres; on y trouve à chaque page quelqu'un de ces motifs consolants; mais en voici trois, qui me semblent renfermer tous les autres. — Les maux que nous avons à souffrir en cette vie ne peuvent être que très-légers et de très peu de durée, et le premier avantage que nous retirons de la patience, en les souffrant avec résignation, est que ce peu que nous souffrons est accepté de DIEU en satisfaction des plus rudes peines qu'il nous faudrait endurer dans l'autre vie, et par ce moyen nous acquittons nos dettes à peu de frais. Cette patience, en second lieu, étant la dernière épreuve à laquelle DIEU a coutume de mettre notre vertu, elle ne peut être suspecte, et, nous rendant semblables au modèle de la sainteté même, qui est le Fils de DIEU, elle ne peut manquer de plaire aux yeux de la divine majesté. Enfin, la patience d'un chrétien lui acquiert un poids de gloire dans le ciel, en lui faisant amasser sur la terre un trésor de mérites. Quels avantages, quels fruits, quelle utilité admirable de la patience chrétienne! Développons, s'il vous plaît, plus en détail ces considérations.

Premièrement, Messieurs, nous évitons les maux que nous aurions à souffrir dans l'autre vie en souffrant avec patience les maux et les disgrâces de celle-ci. Avantage incomparable; je ne sais si on le peut jamais assez estimer. Car enfin, supposé que nous ayons péché, comme nous ne le pouvons désavouer, et supposé que DIEU ne laisse jamais le péché sans punition, soit dans ce monde soit dans l'autre, pensez un peu à la grandeur des peines et des supplices que vous rachetez par un peu de souffrances; rappelez dans votre esprit l'idée d'un DIEU juste, vengeur des crimes; souvenez-vous de ce que la foi et la religion chrétienne vous apprend de la sévérité de sa justice, de ces cachots affreux où elle retient ceux qui lui sont redevables jusqu'à ce qu'ils aient tout payé, sans relâcher une seule obole de cette dette; représentez-vous enfin la multitude effroyable de vos péchés, qui sont multipliés au-delà des cheveux de votre tête, et dont il n'y en pas un qui ne doit être puni avec la dernière

rigueur. Quel amas de peines, ô grand DIEU ! quels trésors de colère, comme parle l'Apôtre ! quel accablement de dettes ! Et comment acquitter tout cela ? Qui me garantira des coups de cette pesante main ? et où trouver un asile contre la colère de ce juge irrité ? *Quis dabit ut in inferno protegas me ?* (Job. XIV) : qui me mettra à couvert des vives et des pressantes poursuites de cette terrible justice ? Ce sera, chrétiens, votre patience à souffrir les maux et les disgrâces de cette vie. Aussi DIEU vous les envoie-t-il dans cette vue et dans ce dessein ; par quelques moments de souffrances assez légères, vous pouvez satisfaire pour des années, et peut-être pour des siècles entiers, des plus insupportables tourments : car DIEU, qui ne punit pas deux fois les mêmes crimes, nous en tient quittes pour ces légères afflictions, quand nous les recevons de sa main et que nous les souffrons patiemment.

C'est donc, mon cher auditeur, l'effet d'une grande prudence de savoir faire un si avantageux usage des accidents et des malheurs de cette vie, que de ménager ces occasions d'acquitter avec si peu de chose des dettes immenses, d'éviter de grands tourments par quelque maladie ou quelque incommodité soufferte avec résignation, que de donner en paiement, et pour ainsi dire faire passer en compte à la justice de DIEU des maladies, des douleurs, des chagrins et des amertumes de cœur, que souvent nos crimes mêmes nous ont attiré. Que si vous ne concevez pas encore cet avantage que nul autre ne peut égaler en cette vie, ah ! Messieurs, je vous le ferais concevoir si je pouvais vous ouvrir ces prisons ardentes et ténébreuses où la justice divine punit les péchés même que nous comptons souvent ici pour rien, ou bien vous faire toucher seulement du bout du doigt ces brasiers allumés au souffle de la colère de DIEU, ou enfin vous faire éprouver la rage des cruels exécuteurs de sa vengeance. Quelle impression ce terrible appareil de justice ne ferait-il point sur votre esprit ! Hélas ! on a vu des saints qui, pour les avoir vus seulement en idée et par une vive représentation qu'ils s'en étaient formée, ne trouvaient point de pénitence en ce monde assez rigoureuse pour expier leurs péchés, plutôt que d'attendre dans l'autre vie à en faire la satisfaction. Quelques-uns se roulaient sur les neiges, et les autres sur des charbons ardents ; ceux-ci se déchiraient avec des pointes de fer, ou s'exposaient à toutes les rigueurs des saisons. Ils avaient conçu, ces saints pénitents, l'avantage qu'il y a à souffrir en cette vie la peine de leurs péchés, plutôt que d'attendre dans l'autre à les expier ; ils mesuraient à cette règle le bonheur des afflictions et des souffrances qui leur venaient de la part de DIEU, et ils comptaient les plus fâcheuses disgrâces pour rien, parce qu'ils avaient devant les yeux la grandeur des maux qu'ils évitaient par leur patience à en souffrir d'infiniment plus légers.

Ames chrétiennes, vous souffrirez sans plaintes et sans murmures tous les maux qui vous arrivent en ce monde, si vous pensez à ceux que votre patience vous fera éviter. Il en coûte à la nature, je le sais bien, pour

se résoudre à souffrir ces insultes, ces affronts, ces rebuts, ces calomnies, ces violences, ces maladies, ces mortels chagrins, ces cuisants déplaisirs ; mais, lui en dût-il coûter mille fois davantage, vous ne plaindrez plus votre sort quand vous aurez bien réfléchi sur ce qu'il vous en coûtera un jour si, par vos impatiences, vous perdez une si favorable occasion de vous acquitter. Ah ! que ce motif est puissant pour animer tous les hommes à la patience ? Le disciple bien-aimé n'en a point trouvé de plus consolant : car, après nous avoir fait une peinture affreuse des tourments que nos péchés méritent, et entre autres de ces feux ensouffrés qui sont l'instrument de la justice divine, il ajoute : *Hic patientia sanctorum est* (Apocal. XIV) : voilà ce qui fait la patience des saints en ce monde. Ils envisagent ce qu'ils évitent par le peu qu'ils souffrent ; ils considèrent comme une grâce et comme un bienfait ce qui fait gémir les autres : *Hic patientia sanctorum est*. Comparez donc ce que vous souffririez un jour si DIEU n'usait maintenant de sa miséricorde à votre égard en vous envoyant ces pertes de biens, ou ces autres accidents que vous appréhendez si fort ; comparez, dis-je, tous cela ensemble, et vous entrerez dans le sentiment de S. Augustin : *Hic ure, hic seca, modò in æternum parcas* : punissez-moi en ce monde, juste vengeur des crimes ; venez, souffrances, puisque je ne vous dois regarder que comme des coups de miséricorde, et que DIEU veut bien s'en contenter pour l'autre vie !

Mais est-ce là le seul avantage qui se trouve dans la patience ? Non : en voici un second qui ne doit pas être d'une consolation moins sensible. C'est que, s'il vous semble qu'aucun péché dont vous vous sentiez coupable n'a dû vous attirer une si fâcheuse disgrâce, regardez vos souffrances, ces affronts, ces outrages, ces maladies, ces pertes de biens ou d'amis, comme une épreuve de votre vertu : *Tribulatio patientiam operatur, patientia verò probationem* (Rom. v). Rude épreuve à la vérité, mais avantage incomparable qu'en retira le saint homme Job. La grandeur de sa patience fit connaître la grandeur de sa vertu et ce qu'il valait. DIEU en usa de la même manière envers Abraham, son plus fidèle ami. Vous eussiez dit que celui qui sonde le fond des cœurs ne connaissait pas encore assez la fidélité de celui de ce grand patriarche avant qu'il l'eût mis à la plus sensible de toutes les épreuves en lui commandant de lui sacrifier ce qu'il avait au monde de plus cher, ce qui lui tenait le plus au cœur, son fils unique, l'espérance de sa postérité, par le canal duquel devaient se répandre les bénédictions que DIEU lui avait promis de verser sur sa famille. Car, après cette épreuve, DIEU fit une déclaration solennelle qu'il commençait à le connaître, qu'il pouvait compter sur sa fidélité, et qu'on ne pouvait plus douter de sa vertu : *Nunc cognovi quòd times DEUM*. C'est ce que l'Écriture appelle tentation : *Tentavit DEUS Abraham* : c'est-à-dire qu'il l'éprouva, comme s'il avait eu quelque sujet de s'en défier et de tenir pour suspecte une vertu qui a depuis fait l'admiration de tous les siècles. — Le saint homme Tobie n'eut-il pas besoin de passer par la

même épreuve, comme témoigne le texte sacré, pour servir d'exemple et de modèle de patience à tous les siècles à venir, — de même que Job qui l'avait précédé : *Quia acceptus eras DEO, ideò necesse fuit ut tentatio apprehenderet te.* Et le Sage, enfin nous dit que DIEU les éprouve et les épure comme l'or dans la fournaise, et qu'il ne les juge dignes de lui qu'après les avoir examinés, tentés, éprouvés, et enfin approuvés, pour en faire ensuite l'objet des soins de sa Providence et de toutes les tendresses de son cœur.

Demandez maintenant, Chrétiens, quel avantage il vous revient de votre patience, et quelle consolation elle vous doit inspirer. Ah ! elle vous doit servir d'une assurance morale que vous êtes dans cet état plus agréables à DIEU, qu'il a des égards pour vous qu'il n'a pas pour ceux dont peut-être vous enviez le bonheur. La vertu des autres lui est en quelque manière suspecte, pendant qu'il vous compte parmi ses fidèles serviteurs, dont il a éprouvé la fidélité. DIEU, comme nous l'enseigne S. Augustin, éprouve ses serviteurs en deux manières : par la prospérité et par l'adversité, et souvent par toutes les deux ensemble ; mais ce n'est pas toujours avec le même succès, puisqu'il n'arrive que trop souvent que la prospérité corrompt le cœur des justes, et nous sommes assez convaincus qu'un homme dans une florissante fortune et maître de sa conduite n'a rien qui arrête le débordement de ses passions ; mais, quand il éprouve une personne par l'affliction, il semble qu'il agisse à coup sûr, puisque l'affliction même lui ouvre les yeux, pendant que la prospérité l'éblouit, et l'aveugle même tout à fait. Ainsi, DIEU, qui nous veut au nombre de ses serviteurs, nous éprouve par cette voie et nous conduit par ce sentier à la plus sublime perfection : *Patentia perfectum opus habet* (S. Jacques).

Or, quel sujet et quel motif de consolation de penser qu'alors nous sommes plus agréables à DIEU, que notre fidélité lui doit être connue, qu'après l'épreuve qu'il en a faite il doit en quelque manière être content de nous, et de pouvoir dire avec le Prophète royal, qui était un homme selon son cœur, et qu'il avait éprouvé par les plus sensibles afflictions : *Domine, probasti me... et cognovisti sessionem meam* : vous m'avez éprouvé, Seigneur, et vous connaissez la situation de mon cœur à votre égard. Je suis donc dans l'état auquel vous souhaitez que je sois ; et, comme je n'aspire qu'au bonheur de vous plaire, j'y dois parvenir par la voie par laquelle tous les justes s'approchent de vous et vous sont agréables : car ceux que vous avez prédestinés de toute éternité doivent être semblables à celui qui est l'objet de vos complaisances, et que vous leur avez donné pour modèle : *Quos scivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui* (Rom. VIII).

Je mets enfin, Messieurs, pour troisième avantage que nous retirons de la patience chrétienne, l'espérance certaine non-seulement d'acquérir le ciel par son moyen, mais encore d'y augmenter notre gloire et d'enrichir

notre couronne dans ce royaume éternel. C'est ce qui suit dans le même passage de l'apôtre : *Tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio verò spem, spes autem non confundit* : que de l'épreuve de notre fidélité naît l'espérance, qui ne nous confond point parce qu'elle n'est pas incertaine et chancelante, mais constante et inébranlable. Or, cet avantage ne se peut contester à la patience, puisque le Fils de Dieu ne parle de rien plus souvent que de la gloire préparée aux souffrances qu'on endure pour son amour, ou qu'on reçoit de sa main avec résignation. Il en parle même comme si nous jouissions déjà de cette récompense et de ce bonheur : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cælorum*. Elle leur appartient, cette couronne, et ce royaume leur est assuré : *Ipsorum est* : à peu près comme nous nous tenons assurés de posséder une chose dont nous avons des gages entre les mains ; ou bien, quand le laboureur jette en terre des grains de semence qu'il sait lui devoir rapporter des fruits au centuple, loin de s'affliger de la perte qu'il semble en faire pour le présent, il se réjouit dans l'espérance d'une récolte heureuse et abondante.

C'est ce motif puissant de consolation que le grand Apôtre donnait aux premiers chrétiens, parmi tant de persécutions et de souffrances : *Spe gaudentes* (Rom. XII). Réjouissez-vous, consolez-vous, triomphez de joie au milieu de tant de traverses, de tant de disgrâces ; et, comme c'est dans la joie que nous causent les actions que consiste le souverain et le sublime degré de la patience, il ne faut pas moins que les plus grands signes de joie et les plus grandes marques d'allégresse pour témoigner la vive espérance que nous avons du souverain bonheur qui nous attend.

Ainsi, Chrétiens, je finis tout ce discours par les paroles de l'Évangile : *Modicum, et videbitis me, et iterum modicum*. Les apôtres ne les entendaient point, et il semble que tout le reste de l'évangile s'y rapporte et en doit faire l'application. Vous pleurerez et vous gémirez en ce monde, pendant que les gens du siècle se réjouissent. La nécessité de souffrir est comme indispensable à ceux de ma suite, comme c'est un arrêt du Ciel que je souffre moi-même, et par ce moyen j'entre en possession de la gloire qui m'est due. Consolez-vous, disciples du Sauveur ; prenez patience, serviteurs d'un Dieu rémunérateur et fidèle dans ses promesses : *modicum*, vous souffrirez peu, et votre tristesse sera bientôt changée en une joie qui ne finira point. *Modicum* : tout ce que vous pouvez souffrir est peu de chose en comparaison de ce qu'ont souffert tant d'autres aussi considérables que vous, et de ce qu'ils souffrent encore tous les jours, les uns des incommodités de la pauvreté, les autres des injures du temps et des saisons, les autres des malheurs de la guerre, et les autres enfin de la haine et de la violence de leurs ennemis. *Modicum* : c'est peu tout ce que vous endurez en qualité de chrétiens, après ce qu'ont souffert tant de milliers de martyrs, et que l'Église, dont nous sommes les membres, ne s'est

accrue que par les persécutions. *Modicum* : c'est peu que tout ce que nous endurons eu égard à la multitude de nos péchés, qui mériteraient que toutes les créatures s'élevassent contre nous, et conspirassent à nous faire souffrir pour satisfaire à la justice de DIEU. *Modicum* : enfin, c'est peu par rapport à la gloire et au bonheur que nous méritons, et que nous acquérons par la patience chrétienne. Ah ! pensez que l'une est la fin et l'autre le moyen, que la patience est de peu de durée, mais que la récompense est éternelle.

QUATRIÈME DISCOURS.

La perfection chrétienne.

Il y a une grande différence, dit S. Thomas, entre la conduite que DIEU a observée à l'égard des anges et celle qu'il tient envers les hommes pour leur faire mériter la gloire et le bonheur qui doit être leur récompense. Les anges ont acquis leur perfection tout d'un coup et en un moment, par un seul acte de leur volonté et par le mérite d'une seule action, au lieu que DIEU y conduit les hommes comme par degrés, par des commencements et des progrès qui les avancent, pour ainsi parler, pied à pied, par des mérites multipliés, et enfin par plusieurs actions de vertu, qui, ajoutées les unes aux autres, les élèvent au comble de la perfection. Encore y peuvent-ils toujours croître, et doivent même s'élever toujours plus haut, sans y mettre des bornes, puisque DIEU n'y en a point mis d'autres que la sienne propre, qui est infinie : *Estote ergo vos perfecti, sicut Pater vester cœlestis perfectus est.* (Matth. v). C'est pourquoi l'Écriture compare celui qui aspire au ciel, lieu et terme de son repos, à un homme qui marche dans un chemin, et qui approche pas à pas du terme où il a dessein de parvenir : *Beati immaculati in viâ, qui ambulat in lege Domini* (Ps. 118). C'est même le nom que l'Église et les SS. Pères donnent aux chrétiens en cette vie, d'être des voyageurs qui marchent et qui sont dans un mouvement continu, parce que nous ne pouvons arriver au ciel ni à la sainteté que par la pratique de plusieurs bonnes œuvres, par l'exercice de plusieurs travaux, par le progrès sans relâche en toutes sortes de vertus : de manière que croître, avancer, profiter, nous élever toujours à une plus haute sainteté, sans jamais nous prescrire de point fixe où nous devons nous arrêter, c'est le devoir et l'obligation d'un chrétien.

D'abord, Messieurs, je demande si l'avancement et le progrès dans la

vie chrétienne est de précepte ou de conseil : c'est-à-dire s'il y a une obligation de croître toujours en vertu et en sainteté, et d'avancer sans cesse pour arriver à la perfection. C'est ce que je me suis proposé d'examiner dans ce discours. Pour ne rien dire que de constant et qui ne soit d'un devoir indispensable, il faut, s'il vous plaît, remarquer que, comme le christianisme est composé de divers états, dont les uns sont plus parfaits que les autres, cette obligation d'aspirer à la perfection est différente. L'état religieux, par exemple, qui en fait une profession expresse, est obligé d'y travailler, et de faire toujours quelque nouvel effort pour y atteindre, et l'obligation qu'il a à cet égard est si étroite et si indispensable, que S. Thomas soutient que s'en tenir au terme où l'on est, sans aspirer à un plus haut degré de vertu, c'est manquer au premier et au plus essentiel de leurs devoirs, et que la résolution de s'en tenir là serait le péché qui attirerait leur damnation.

On ne peut pas dire, à la vérité, que tous les chrétiens aient le même engagement ni les mêmes devoirs ; mais il est constamment vrai qu'ils doivent tâcher de se rendre parfaits selon leur état, et par conséquent que ne point s'efforcer de croître et d'avancer dans la vertu c'est se mettre en évident danger de n'arriver jamais au terme où ils aspirent tous, puisque — 1°. C'est la volonté de DIEU, qui s'est déclaré expressement sur ce point ; — 2°. L'état et la condition de chrétien nous y oblige ; — 3°. La faiblesse et le penchant que nous avons au mal demandent qu'on fasse pour cela de continuels efforts. Appliquez-vous, je vous prie, à bien pénétrer la force de ces trois raisons.

Premièrement.—DIEU veut que nous soyons saints et parfaits en quelque état que nous soyons, et il nous en a fait un commandement exprès : c'est donc une obligation qu'il nous impose de nous efforcer d'acquérir cette perfection. Et comme elle ne s'acquiert que peu à peu, à force de croître et d'avancer dans la vertu, c'est un devoir pressant à un chrétien de toujours croître. *Hæc est voluntas DEI, sanctificatio vestra* : c'est à tous les chrétiens que S. Paul intime cet ordre de DIEU, qui est intéressé lui-même dans ce commandement qu'il leur en fait, parce que, ayant créé tous les hommes pour sa gloire et les ayant appelés au christianisme, pour arriver à cette haute fin on ne peut douter qu'il n'ait à cœur leur perfection, comme c'est la gloire d'un ouvrier que son ouvrage soit excellent et parfait. Et qui ne sait qu'un ouvrage exquis et achevé acquiert plus d'estime à son auteur que mille autres qui ne sont qu'ébauchés, et auxquels il n'a pas mis la dernière main ? Or, DIEU, cet admirable ouvrier, n'a pas voulu, en nous donnant l'être naturel, nous donner toute la perfection morale dont nous sommes capables, comme il a fait dans la nature pour tous les autres ouvrages sortis de ses mains : *Vidit DEUS cuncta quæ fecerat, et erant valdè bona*. Mais il a voulu que nous y travaillions nous-mêmes, et que nous y missions les derniers traits, par les vertus et

les mérites que nous pouvons acquérir par son secours, lequel ne nous manquera jamais : de sorte que, étant créés pour sa gloire, autant de degrés de perfection qui nous manquent sont autant de vols et de larcins que nous lui faisons de la gloire qu'il attend de nous, en qualité de notre premier principe et de notre dernière fin. Il faut que l'être et toutes les actions de ses créatures se rapportent à lui. C'est pourquoi, comme il a voulu que tout fût pour lui et retournât à lui, il s'ensuit que, puisque notre avancement consiste à nous approcher le plus près de lui et à nous y unir le plus parfaitement possible, il veut aussi que nous croissions et que nous avançons sans cesse, et sans donner de bornes à notre perfection, afin d'être saints et parfaits comme lui : *Estote et vos perfecti sicut Pater vester cœlestis perfectus est.*

En effet, la grâce habituelle, en quoi consiste proprement la sainteté, et qui s'appelle sanctifiante pour ce sujet, peut toujours croître jusqu'à l'infini, et elle s'augmente à chaque action de vertu que nous pratiquons. Les grâces actuelles dont DIEU nous prévient croissent en force et en nombre à mesure que nous y coopérons et que nous en faisons un saint usage ; la charité, que S. Bernard appelle la quantité de l'âme parce qu'elle la rend plus ou moins grande à proportion de ce qu'elle en possède, la charité peut toujours devenir plus pure, plus parfaite, plus ardente. Et ensuite, la gloire que DIEU nous destine dans le ciel n'a-t-elle pas des degrés différents, comme les astres sont différents en lumière, en grandeur et en beauté ? Ne peut-on pas toujours mériter une couronne plus éclatante ? — C'est donc la volonté de DIEU, un véritable commandement qu'il nous fait, de toujours croître ; et, quoique le péché que l'on commet en allant contre cet ordre ne soit pas distingué de celui que renferme l'action même qui arrête ce progrès, ni que cette obligation ne fasse pas un précepte séparé, comme elle fait à l'égard des personnes consacrées à DIEU par les vœux de religion, et qui pécheraient mortellement si elles s'y formaient une volonté directement opposée, c'est toujours la volonté de DIEU à l'égard de tous les chrétiens, parce qu'on ne peut satisfaire aux devoirs qui nous attachent à lui, en tant que notre créateur et notre dernière fin, sans s'efforcer de toujours croître. Non que nous soyons obligés d'être parfaits, mais de tendre à cette perfection, de travailler pour l'acquérir, d'y faire nos efforts, de nous étudier, en un mot, à devenir des saints.

C'est à quoi S. Paul nous excite et nous anime, en se donnant lui-même pour exemple : *Non quòd jam perfectus sim*, dit-il ; *sequor autem si comprehendam* (Philipp. III) : je n'ai pas cette vaine présomption de croire que je sois arrivé au point de perfection où je dois tendre ; mais je cours, mais je fais tous mes efforts pour y parvenir. Et voilà la voie et l'état où DIEU nous souhaite : *Hæc est voluntas DEI, sanctificatio vestra.* C'est donc la plus grande et la plus générale illusion qui règne aujourd'hui parmi les gens du monde, non-seulement de se prescrire des bornes dans la

vertu, mais encore des bornes fort étroites. — C'est assez pour moi, dit-on, d'éviter le péché mortel, de ne point violer les commandements de DIEU, de m'acquitter des devoirs essentiels d'un chrétien : voilà à quoi se borne mon ambition ; je ne prétends pas disputer les premières places du ciel ni aux solitaires, ni aux religieux, ni aux personnes qui sont dans la haute piété ; la médiocrité est mon partage, et je ne veux pas pousser mes prétentions plus loin. Hélas ! Messieurs, outre qu'il y a grand danger que vous n'arriviez pas même au but où vous aspirez, et que vous ne vous retiriez bien en-deçà, ces bornes dans lesquelles vous vous réservez sont trop étroites. Vous vous contentez de fuir le mal, et DIEU vous oblige encore de faire le bien ; vous ne prenez pas garde que le serviteur qui avait enfoui le talent qu'on lui avait ordonné de faire profiter fut condamné comme un serviteur inutile, non pour avoir fait du mal, mais pour n'avoir pas fait de bien, et que le peu que vous faites n'est pas cette justice abondante que DIEU attend de vous, et qui doit surpasser celle des pharisiens de l'ancienne loi. Vous ne faites pas réflexion que entre les préceptes dans lesquels vous vous retranchez, celui de croître en vertu et de vous rendre toujours plus parfait est compris, et peut-être que ce trop peu de bien que vous faites sera mis au nombre de vos péchés. Il n'y a que ceux qui ont faim et soif de la justice qui seront un jour rassasiés, dit le Sauveur : et vous, à peine en avez-vous goûté que vous en êtes rebuté. Vous vous contentez d'éviter le péché, ce n'en est que la moindre partie, ce n'est que le premier degré de la justice, au lieu d'y entrer bien avant comme parle le Prophète : *Ut non intrent in justitiam* (Ps. 68) ; et, n'ayant point passé outre, il y a danger que vous ne soyez pas du nombre de ceux qui seront éternellement rassasiés de ce torrent de délices réservé à ceux qui ont une soif insatiable de la justice, et non à ceux qui se contentent de si peu. Ainsi, à mesure que la sainteté s'avance, le désir que nous devons avoir de plaire à DIEU, et le sentiment que nous avons de ce qui lui est dû, doit s'avancer à proportion ; et ce qu'on dit d'un avare, par opprobre, qu'il n'est jamais content de ce qu'il a, mais qu'il est toujours altéré, nous le pouvons dire d'un véritable chrétien, et c'est ce qui doit faire son plus grand éloge : savoir, qu'il fait un trésor de ses vertus et de ses bonnes actions, qu'il ne doit jamais dire, c'est assez ; qu'il doit toujours s'efforcer d'en augmenter le nombre. Et c'est pour cela que le Fils de DIEU lui attribue une faim et une soif : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam.*

Secondement. — Mais outre la volonté de DIEU, qui nous oblige de toujours croître de la sorte, l'état même du christianisme que nous avons embrassé et la qualité de chrétien ne nous y engagent-ils point ? Certes, il ne faut point de précepte nouveau à un juge pour l'obliger d'être intègre et de rendre exactement la justice ; c'est assez qu'il soit revêtu de la charge qu'il possède et élevé au rang où il est placé ; ni à un soldat

d'être courageux, puisqu'il sait qu'il est obligé de combattre, de repousser l'ennemi et d'exposer sa vie à mille hasards : de même, il y a une sainteté et une perfection attachée à l'état et à la profession de chrétien, qui, pour être commune à tous, en quelque condition où la Providence les ait mis, ne laisse pas d'être relevée et sublime, et où même l'on ne peut se prescrire de bornes sans demeurer en-deçà de ses obligations, et par conséquent où il faut s'efforcer de toujours avancer. Pour en être persuadé, il ne faut que faire réflexion à ce que nous avons si solennellement promis au baptême, lorsque nous avons embrassé une religion si sainte. Qui ne sera effrayé de l'engagement que nous avons contracté, et, que Tertullien appelle le poids du baptême, *pondus baptismi!* S. Ambroise veut que nous y pensions souvent : *Repete quod interrogatus sis, attende quod sponderis.* — Vous avez promis de faire une séparation éternelle avec le monde, de renoncer à ses pompes, à ses vanités, à ses grandeurs, à ses lois et à ses maximes ; vous vous êtes engagés à porter la croix, qu'on vous a dès lors imprimée sur le front afin que vous n'en rougissiez point ; vous avez embrassé le joug du Sauveur, et vous vous êtes soumis aux préceptes de l'Évangile : à quelle perfection donc et à quelle haute sainteté ne vous êtes-vous point obligés ? Considérez que le détachement de cœur de tous les biens de la terre est de précepte, que la charité même envers ses plus grands ennemis est indispensable ; que la mortification des sens et la victoire sur les passions y est absolument nécessaire ; qu'il faut agir, souffrir, se priver de bien des commodités, secourir le prochain souvent jusqu'à se retrancher le nécessaire : or, ce genre de vie, je dis même dans ce qui est de précepte et d'obligation, est si parfait, qu'il a donné de l'admiration à toute la terre et fait avouer aux païens que cette religion était l'ouvrage d'un DIEU. Aussi le nom de *chrétien*, de *saint* et de *parfait*, est-il confondu et pris indifféremment dans les Épîtres de S. Paul, et c'était le langage des premiers chrétiens.

Ainsi, je vous demande, Messieurs, si cette haute sainteté, si cette perfection si élevée, indispensablement attachée au nom et à la profession de chrétien, se donne avec la grâce du baptême, et si elle est infuse avec les habitudes des vertus surnaturelles. Non sans doute ; ces habitudes sont seulement pour l'acquérir et pour nous en donner les moyens. C'est donc le fruit de notre travail, et des grâces que nous recevons pour cela. Il faut donc travailler, combattre, gagner pied à pied, croître, avancer, et ne point se prescrire de terme, puisque nous avons tant de chemin à faire, tant de difficultés à surmonter. Nous devons agir comme l'Apôtre, qui oubliait tout ce qu'il avait fait jusqu'alors en cette vie, pour jeter les yeux sur ce qui lui restait à faire, afin de s'animer à ne se point contenter de si peu, mais à s'étendre et à mesurer cette longue carrière qu'il devait fournir : *Quæ retrò sunt obliviscens, ad ea quæ sunt priora me extendens, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis* (Philipp. III). C'est, Messieurs, ce que nous devons faire : jeter les

yeux sur ce qui nous manque pour être en l'état où DIEU nous demande, et considérer combien nous sommes éloignés de la perfection que nous devons acquérir : *Ut sitis perfecti et pleni in omni voluntate DEI*, dit ce même apôtre (Coloss. iv). — En même temps, examinons si la vie que nous menons est la vie d'un parfait chrétien. Ah DIEU ! quelle idée nous sommes-nous formée de notre religion et des devoirs qui y sont attachés ? Y reconnaissez-vous ce peuple choisi, cette nation sainte, acquise et consacrée au service de DIEU, telle que saint Pierre la dépeint : *Vos verò genus electum, gens sancta, populus acquisitionis* ? En quoi mettez-vous cette perfection, qui doit distinguer un chrétien des autres ? Mais comment y arrivera-t-il, s'il ne s'étudie à l'acquérir, et s'il ne s'efforce de s'avancer ? Faut-il que pour tout le reste il ait des desseins si vastes, une ambition sans bornes de s'élever toujours, des désirs si ardents de toujours croître, et qu'il se contente de si peu pour sa propre perfection ! Sera-t-il dit qu'il emploiera tant de soins et de travaux pour se rendre parfait dans les arts et dans les sciences, et que pour la vertu et la sainteté, qui doit être son unique étude, il se mettra si peu en peine d'avancer ? Eh ! dans les vices mêmes on croit et on avance : un avare veut toujours augmenter ses revenus et ses trésors, et ne dit jamais c'est assez ; un superbe veut toujours monter plus haut, et son ambition le pousse toujours : *Superbia eorum ascendit semper* (Ps. 73) ; il n'y a point de condition où l'on ne veuille croître, et où l'on n'aspire à quelque chose de plus grand : et l'on veut se tenir dans la médiocrité quand il s'agit de la sainteté, pour laquelle nous sommes uniquement au monde ! Ah ! nous ne faisons pas réflexion à la condition de chrétien, ni à ce que DIEU attend de nous dans cet état, ni à l'obligation que nous avons contractée lorsque nous l'avons embrassée.

Troisièmement. — Mais, direz-vous, la faiblesse humaine, le penchant naturel que nous avons au mal, et que le baptême ne nous a point ôté ne mettent-ils pas un obstacle à cette haute perfection que vous exigez ? N'est-ce pas assez de s'en tenir à la médiocrité, ou du moins de se prescrire un point fixe où l'on tâche d'arriver ? — C'est, en effet, le prétexte que l'on apporte pour mener une vie languissante ; mais tant s'en faut qu'il soit recevable devant DIEU, que c'est un troisième motif qui rend cette obligation plus pressante de s'efforcer toujours de croître et d'avancer dans la sainteté et dans la vertu, quand vous sentirez moins de répugnance à faire le bien et moins de difficulté à vous porter aux actions vertueuses propres de votre état. Vous serez parfait quand vous aurez entièrement dompté cette rébellion intérieure, que vous serez entièrement soumis aux volontés de DIEU. Mais, comme nous avons bien du chemin à faire pour en venir là, je dis que cet obstacle que nous éprouvons nous doit exciter à y travailler sans relâche, parce que, pour peu que nous nous désistions, la nature regagne sur la grâce ce qu'elle a perdu ;

comme lorsqu'un bateau va contre le courant d'un fleuve rapide, pour peu qu'on cesse de ramer, le fil de l'eau l'emporte et lui fait rebrousser chemin, de manière qu'il n'avance qu'à force de bras et de travail. Comme la concupiscence ne meurt jamais entièrement en nous, pour peu qu'on cesse de la réprimer elle fait elle-même de furieux progrès; et, la nature corrompue nous ayant laissé une pente qui nous fait toujours tomber en bas, à moins que nous ne fassions un continuel effort pour nous élever, demander si l'on est obligé de s'efforcer d'avancer dans la perfection chrétienne, c'est demander s'il est permis de reculer et de retourner en arrière, puisque l'un suit infailliblement de l'autre.

C'est la grande et importante maxime que donnent tous les saints, après le grand S. Augustin : *Tandùm non relabimur quamdiù ad priora contendimus, et ubi cœperimus stare descendimus, nostrumque non progredi regredi est* (Epist. CXLIII). De sorte que s'arrêter, ou aspirer au repos, c'est déchoir et se retirer bien en deçà du terme où l'on doit tendre. Ainsi, lorsque nous alléguons pour prétexte notre faiblesse, ou les grands obstacles que nous trouvons dans la vertu, ou les difficultés que nous avons à soutenir et les puissants ennemis que nous avons à combattre, nous devons raisonner tout autrement, et inférer que, si nous ne combattons sans cesse, si nous ne résistons constamment, si nous ne faisons de continuels efforts, nous céderons enfin au torrent, et notre penchant nous entraînera. Vous êtes faibles, dites-vous? mais les saints l'étaient-ils moins que vous? ne sentaient-ils pas le même penchant? n'éprouvaient-ils pas les mêmes difficultés? Mais, comme ils sentaient aussi qu'ils avaient assez de force et que la grâce du ciel ne leur manquait pas, cela même les excitait à combattre, et à s'efforcer d'avancer, de crainte de reculer et de déchoir de leur état. Vous êtes faibles, et DIEU vous oblige à de grandes vertus et à une haute perfection : mais que n'ajoutez-vous, avec S. Paul, que vous pouvez tout avec celui qui vous promet son secours et qui vous donne la force? Vous êtes faibles : concluez-vous de là qu'il vous est impossible d'en venir à bout? Je vous répons, avec S. Jérôme, que DIEU commande des choses parfaites, mais non des choses impossibles, et que c'est à vous de faire vos efforts pour y atteindre : *Deus impossibilia non jubet, sed perfecta* (I in Matth. v). Vous êtes faibles, encore une fois; mais, si avec le peu que vous avez de forces vous faisiez ce que vous pouvez, vous avanceriez toujours; la grâce de DIEU vous fortifierait et vous rendrait facile, avec le temps, ce qui vous paraît le plus au-dessus de vos forces, et vous courriez, comme parle le prophète, dans les voies des commandements de DIEU. Mais voici les motifs qui vous obligent de croître et d'avancer dans les voies de DIEU, de vous marquer les moyens de vous acquitter de cette obligation.

Trois choses, Messieurs, semblent absolument nécessaires afin que nos corps et toutes les choses vivantes croissent et arrivent à la perfection propre de leur nature : l'âge, la nourriture et l'exercice. L'âge y est

nécessaire : car c'est ainsi qu'un enfant devient homme au bout de quelques années, qu'un arbre pousse sa tige et s'élève avec le temps, et que les animaux croissent et acquièrent les justes proportions dues à leur espèce. La nourriture n'y contribue pas moins que le temps, et même l'un n'agit point sans l'autre : car ce n'est qu'à force que les aliments se changent en notre propre substance que nous croissons. A quoi l'exercice fait encore beaucoup, parce que c'est ce qui dénoue les membres et nous donne une constitution robuste; au lieu que la mollesse et l'oïveté rend faible, languissant, de peu de santé. — Ce sont, Chrétiens, les trois mêmes moyens absolument nécessaires pour acquérir la sainteté et la perfection propre d'un chrétien : il lui faut du temps pour croître, afin que chaque année, et même chaque jour, le rende plus saint et plus parfait ; il a besoin de nourriture, ce sont les instructions, les exemples, les sacrements, tout ce qui peut le porter au bien; il lui faut enfin l'exercice des vertus propres de sa profession et de son état, et les occasions de les pratiquer. Or, comme cela ne nous manque jamais dans la religion chrétienne, nous sommes inexcusables si nous ne croissons en sainteté, et si nous n'avancions sans cesse dans la perfection que DIEU exige de nous : *Sancti eritis, quia ego sanctus sum*. Parcourons ceci en peu de mots.

Pour ce qui est de l'âge et du temps, il est constant, Messieurs, qu'il y a divers âges et des degrés différents de force, de vertu et de perfection dans l'homme intérieur, ainsi que parle S. Paul, de même qu'il y en a dans l'homme extérieur : c'est-à-dire que, comme dans la nature nous ne naissons pas parfaits, mais que nous le devenons avec l'âge et que l'esprit se forme par les connaissances que donnent l'usage du monde et les fréquentes réflexions que l'on fait, de même un chrétien, que l'Écriture appelle tantôt un nouvel homme, tantôt un homme spirituel, un chrétien, dis-je, a ses différences d'âge, ses commencements, ses progrès, ses accroissements, et il doit passer par ces différents états avant d'arriver à la perfection qui est nécessaire dans son état. C'est ainsi que l'apôtre S. Jacques appelle un chrétien qui ne fait que naître par le Baptême « un commencement d'une créature qui appartient à DIEU : *Ut simus initium aliquod creaturæ ejus*. » Et c'est de la sorte que S. Paul formait ensuite les nouveaux chrétiens, et les faisait croître après leur avoir procuré cette vie divine : *Filioli, quos iterum parturio donec formetur Christus in vobis*; et ensuite qu'il n'oublie rien pour les porter à devenir parfaits, et à acquérir la plénitude propre de leur état : *Ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo JESU*. De manière qu'il est encore de l'esprit et de la grâce comme du corps et de la nature. Si une personne, en avançant en âge, demeurait toujours dans la faiblesse de l'enfance, ce serait une marque visible de quelque défaut dans sa constitution, et un présage qu'elle ne vivrait pas longtemps ; si un arbre ne croissait point, on jugerait aussitôt qu'il est avorté. C'est le jugement qu'on peut faire d'un chrétien qui n'avance point dans la vertu, qui ne fortifie point, et

qui demeure toujours dans sa première faiblesse. Il ne conservera pas longtemps la vie de la grâce qu'il possède, et il y a bien à craindre qu'il ne soit rejeté comme cet arbre stérile dont il est parlé dans l'Évangile et que le maître de l'héritage fait arracher pour faire place à un autre : *Succidite illum, ut quid terram occupat ?* (Luc. XIII).

Il semble même que ce soit pour s'accommoder à cette conduite que le Fils de DIEU, le modèle de notre perfection, et qui possédait lui-même tous les trésors de la science et de la sagesse, semblait croître en âge et en vertu en même temps : *Et JESUS proficiebat sapientiâ et ætate, et gratiâ apud DEUM et homines.* Mais, dans nous, la vertu est faible et tendre d'abord ; il faut qu'elle croisse peu à peu, et c'est pour cela que le temps nous est donné. Car, après qu'il sera passé, nous ne pourrons acquérir de vertus ni augmenter le trésor de nos mérites ; et, au lieu de la récompense qui eût répondu à la grandeur de nos mérites, quelle confusion ne recevrons-nous point un jour d'avoir si peu fait et si peu avancé durant tant de temps que nous avons vécu ? Quand on nous demandera quelle vertu nous avons acquise, quels mérites nous avons amassés, à quel degré de perfection nous sommes parvenus, hélas ! avons-nous seulement commencé ! Nous croyons avoir bien employé le temps à nous établir dans le monde, à acquérir la science, à nous être rendus parfaits dans toute autre profession, sans penser à celle de chrétien, à quoi nous devons travailler préférablement à tout le reste.—Or, dans cette vue et dans cette pensée, je vous conjure, Messieurs, de rentrer un moment en vous-mêmes pour examiner le progrès que vous avez fait depuis tant d'années. Etes-vous plus modérés dans vos passions, plus sobres, plus pieux, plus appliqués à vos devoirs, que vous n'étiez il y a quinze et vingt ans ? Cette colère n'est-elle point aussi violente, cette haine et cette aversion contre le prochain aussi vive, cette cupidité aussi insatiable, cet attachement aux vanités du monde aussi fort qu'il a toujours été ? Qu'avez-vous retranché de votre luxe, de votre vanité, de votre plaisir ? Quel vice, en un mot, avez-vous dompté et quelles vertus avez-vous acquises ? Peut-être êtes-vous encore dans le même état, aussi emporté, aussi ambitieux, aussi adonné à toutes sortes de débauches que vous avez été. Peut-être que, bien loin d'avoir avancé en vertu, vous avez augmenté en vices, que chaque année a ajouté un nouveau poids de crimes, et que vous avez amassé un trésor de colère et de vengeance, comme parle l'Apôtre, au lieu d'un trésor de mérites. Est-ce pour cela que DIEU vous a appelé au christianisme ? Est-ce pour cela qu'il vous a donné tant d'années de vie ? Nous n'appréhendons guère cette vérité présentement mais elle se fera sentir à l'article de la mort, où nous commencerons à reconnaître la vanité de tout ce que nous avons le plus estimé et recherché avec le plus d'ardeur.— Mais poursuivons.

Je dis, Messieurs, en second lieu, que la nourriture est aussi absolument nécessaire dans la vie de la grâce que dans celle de la nature.

Sans elle, loin que les choses vivantes puissent croître et se perfectionner, elles ne peuvent même se conserver. Or, comme chaque vie a sa nourriture qui lui est propre, et que les aliments sont différents selon la différence des êtres, la vie de l'esprit, je veux dire la vie sainte, la vie chrétienne, a aussi son aliment propre et particulier pour arriver à sa perfection, et cet aliment est la parole de DIEU, (c'est ainsi qu'elle est appelée par le Sauveur même); ensuite les sacrements, les instructions salutaires, les bons exemples, la prière, la méditation des vérités éternelles. Voilà ce qui nourrit, ce qui entretient l'âme, ce qui la fait croître en vertu et en sainteté. Que si cette nourriture, si saine et si salutaire, n'a pas son effet, il faut qu'il y ait quelque défaut qui marque qu'on ne vit pas de la vie de la grâce, parce que, comme dans la nature les choses se maintiennent et se perfectionnent par les mêmes principes qui leur ont donné l'être, la seule parole de DIEU, qui a converti tant de pécheurs et fait tant de saints, n'aurait-elle pas le même effet sur nous, puisqu'elle a toujours la même force et la même vertu? Si les vérités célestes que nous avons méditées nous ont défendus contre le mortel venin des maximes du monde, ne nous fortifieront-elles pas toujours davantage à mesure qu'elles nous affermiront dans la vertu? Ne nous y feront-elles pas croître, comme les arbres qui ne jettent de plus profondes racines que pour élever ensuite leur tige plus haut? Tant de bonnes instructions ne sont-elles pas autant d'heureuses semences qu'on a jetées dans notre cœur afin qu'il porte toujours de nouveaux fruits? Combien de grâces, de bons avis, de saintes inspirations, ne recevons-nous pas tous les jours! Tout cela est une nourriture propre à nous faire croître sans cesse et à nous faire devenir toujours plus saints. Car c'est dans cette vue et dans ce dessein que DIEU nous donne les unes immédiatement par lui-même, et nous procure les autres par ses ministres, afin que nous ne manquions jamais de moyens d'avancer et de produire du fruit.

Mais quel sujet de confusion de voir que nous ayons si peu avancé jusqu'à présent, et d'être toujours demeurés dans le même état, dans une si grande obligation de toujours croître, et avec autant d'avantages et de moyens que nous avons pour cela! Quel reproche l'Eglise, qui nous a nourris dans son sein, ne nous peut-elle point faire? Ne craignons-nous point qu'elle ne nous désavoue, comme ferait une mère d'une riche taille qui aurait honte de montrer ses enfants nains et contrefaits? Son sein est encore plein du même suc qui a nourri tant de grands saints; ils avaient la même nourriture, les mêmes sacrements, les mêmes préceptes: que si nous n'arrivons pas à la même perfection, nous déshonorons cette bonne mère, qui, pour piquer notre courage et nous exciter à croître et avancer toujours, nous fait voir de temps en temps tantôt des apôtres pleins de zèle qui vont porter la foi jusqu'aux extrémités de la terre, tantôt des martyrs qui répandent leur sang, et tantôt de nou-

veaux astres qui brillent en sainteté pour nous montrer le chemin. Or, ces exemples, ces instructions, sont autant de motifs qui nous pressent d'avancer sans relâche, et une nourriture capable de nous faire croître, de réparer nos forces et de nous en donner de nouvelles afin de faire toujours de nouveaux progrès. Aussi DIEU a-t-il voulu qu'il y eût cette différence entre la vie naturelle de nos corps et la vie surnaturelle dont vivent nos âmes, que dans la nature il a déterminé un temps pour l'accroissement de nos corps et de toutes les choses vivantes, après lequel la nourriture n'a plus d'autre effet que de les entretenir et de les conserver en cet état ; mais comme il n'a point voulu fixer d'autres bornes à notre sainteté que la sienne propre, qui est infinie, il n'a point non plus marqué de vertu limitée aux moyens qu'il nous donne pour l'acquérir.

Enfin, la troisième chose qui contribue à faire croître nos corps est l'exercice et le travail, qui dénoue les membres, entretient la santé, nous rend plus forts et plus robustes ; faute de quoi l'on demeure toujours faible et languissant. Or, cet exercice dans la vie chrétienne n'est autre que la pratique des vertus propres de notre état et de notre profession. C'est pour cela que S. Paul appelle la sainteté et la perfection tantôt une lice où l'on court, *Omnes in stadio currunt* ; tantôt une étude où l'on est piqué d'une sainte émulation de s'avancer toujours et de devenir de jour en jour plus parfaits, *Emulamini charismata meliora* ; et tantôt un combat où il faut attaquer, se défendre, résister, pour marquer qu'on ne devient point saint et parfait sans travail, sans un continuel effort, et que l'on se perfectionne par l'usage et par l'exercice des plus nobles vertus. Comme, dans les arts, ceux qui ont le plus d'expérience réussissent le mieux et font les choses avec plus de facilité, de même, dans l'exercice des vertus chrétiennes, on acquiert toujours une habitude plus parfaite, et on les pratique toujours avec plus de facilité.

Or, dans la religion chrétienne, on a toujours l'occasion de pratiquer ces vertus, en quelque état et condition que nous puissions être ; et, si nous ne devenons point parfaits, ce ne peut être que notre faute, puisque par cet exercice nous pouvons toujours croître en sainteté et en perfection. Car combien d'occasions se présentent à tout moment d'exercer tantôt la patience, tantôt la mortification de nos passions, tantôt la charité envers le prochain, tantôt le détachement des choses de la terre ! Que de traverses et de fâcheux accidents arrivent dans la vie, qui peuvent servir d'exercice à toutes ces vertus ! A force de pratiquer les actes de chacune en particulier, nous pouvons enfin les acquérir toutes ; nous pouvons toujours les pratiquer avec plus de perfection, puisque notre foi peut toujours devenir plus vive, notre charité plus ardente, notre patience plus héroïque, notre humilité plus profonde ; outre que avant d'en avoir acquis une seule dans le plus haut degré, combien de

temps faut-il s'y être exercé ! Par exemple, la charité, que DIEU demande, de toute l'étendue de notre cœur et de toute l'estime de notre esprit et de toutes les forces de notre âme, voyez, Messieurs, combien de chemin vous avez à faire pour arriver à ce haut degré de perfection. La charité qui regarde le prochain ne peut-elle pas aussi devenir toujours plus parfaite ? Quand en viendrez-vous à l'aimer comme vous-mêmes, à ménager ses intérêts comme les vôtres propres, à lui procurer tout le bien que vous pourrez ? Parcourez toutes les vertus, et vous verrez qu'elles ont des degrés et qu'elles peuvent toujours être plus parfaites, et par conséquent qu'on peut toujours nous dire ces paroles de l'Apôtre : *Æmulamini charismata meliora ; adhuc excellentiorem viam demonstro vobis*. A mesure que nous avançons, une nouvelle carrière se déploie devant nos yeux, et, quand nous l'aurons fournie, on nous en ouvrira une autre : il faut donc toujours avancer : *Adhuc excellentiorem viam demonstro vobis*.

C'est même un des plus excellents moyens que les saints nous suggèrent pour cela, de porter notre vue et nos desseins aux choses les plus parfaites et les plus élevées : comme celui, disent-ils, qui s'exerce à tirer des flèches dans un but, et qui sait que son arc est un peu relâché, prend toujours ses visées plus haut, afin du moins qu'il puisse atteindre jusque-là, de même un chrétien ne doit pas se contenter de tendre à une vertu médiocre, mais aspirer à ce qu'il y a de plus parfait et s'exercer pour y atteindre, afin que, si le poids de la nature corrompue l'empêche de donner jusque-là, il puisse du moins en acquérir une médiocre ; au lieu que, s'il ne se propose pour fin que cette médiocrité, il se retirera encore en-deçà, et n'en acquerra point du tout : *Adhuc excellentiorem viam demonstro vobis*.

Pour finir donc tout ce discours et résumer tout ce que nous avons dit des obligations et des moyens que nous avons d'être saints et parfaits, c'est assez, Messieurs, de dire que nous sommes chrétiens, comme c'est tout dire à des personnes d'une naissance et d'une qualité distinguée que de leur rappeler qu'elles doivent soutenir leur rang par leur courage et par leurs actions. En effet, il n'y a rien, dans la vertu et dans la sainteté, où ce nom et cette haute dignité ne nous conduise, et à quoi il nous sollicite d'une manière vive et pressante : car c'est nous représenter les devoirs attachés à ce glorieux nom, souvent confondu avec celui de saint et de parfait, et nous dire que nous devons toujours croître et aspirer à une plus haute sainteté, puisque DIEU nous a appelés pour cela : *Ut sitis perfecti et pleni omni voluntate DEI* ; et que l'étude de la perfection est non-seulement la plus noble occupation que nous puissions avoir, mais encore la plus nécessaire, puisque notre souverain bonheur en dépend. Nous devons nous souvenir qu'en cette qualité la vertu ne nous est point commandée dans un certain degré fixe et déterminé, mais qu'elle n'a rien de si élevé où nous ne devions prétendre : de manière que nous devons tou-

jours craindre de n'avoir pas fait profiter le talent que nous avons reçu, ni répondu aux grâces de DIEU, ni rempli ses desseins sur nous. Ainsi les justes, dit le texte sacré, doivent être comme la lumière du soleil qui croît toujours : *Justorum semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem.* (Prov. IV.)

C'est la voie qu'ont tenue tous les saints. Abraham est un homme qui marche toujours devant DIEU, et qui devient parfait par ce moyen : *Ambula coram me, et esto perfectus.* D'Isaac il est dit qu'il s'avancéit toujours ; Joseph croissait en âge et en vertu : *Filius accrescens Joseph,* ce que l'Evangile dit du Fils de DIEU même. En quoi la grâce a cela de commun avec la nature, qui commence par les plus petites choses, pour achever par les plus grandes et les plus parfaites. Cette inclination n'est-elle pas même imprimée dans le fond de notre être, comme nous voyons dans les enfants, lesquels veulent toujours croître, quelque caresse qu'on leur fasse pendant qu'ils sont dans cet âge. Toutes les choses, en un mot, ont cette inclination naturelle de vouloir toujours s'avancer. — Et nous, Messieurs, nous voudrions toujours demeurer dans l'enfance, pour ainsi parler, avec une obligation si étroite de devenir plus parfaits, et, avec tant de moyens de croître, le temps la nourriture et l'exercice; peut-être sommes-nous du nombre de ceux dont parle l'Écriture, qu'elle appelle des enfants de quarante et de cinquante ans, parce que nous sommes aussi faibles et aussi peu avancés, après tant d'années, que nous étions le premier jour. On voit en nous une satiété des dons et des biens de DIEU, mais on n'y voit point ce désir que le Sauveur appelle faim et soif de la justice ; et c'est ce malheur que déplore S. Augustin comme une disposition et un état qui suffit pour nous perdre : *Si dixeris : Sufficit, peristi.* C'est pourtant le danger où nous sommes et où nous vivons continuellement, par le peu de soin et d'étude que nous apportons à devenir plus parfaits.

Ne me dites point qu'il ne faut pas confondre les états et les conditions, et qu'on ne doit pas attendre d'un homme qui vit dans le monde ce qu'on exige d'un solitaire et d'un religieux. Ne les confondons point, j'y consens ; mais, si la perfection que DIEU demande peut être plus grande dans un état que dans un autre, il n'y en a point cependant où l'on ne doive vivre en chrétien, où l'on ne doive s'efforcer d'atteindre la perfection qui lui est propre. C'est pour cela que DIEU a voulu que, dans tous les états et dans tous les emplois, il y eût des personnes élevées à une haute sainteté, afin d'animer les autres par leur exemple à y tendre et à y aspirer ; un S. Louis sanctifié sur le trône et dans la pourpre, un S. Maurice dans la profession des armes. Il y a eu des saints et des gens parfaits à la cour, d'autres parmi l'embaras des affaires ; dans toutes les autres conditions, il y a eu des personnes qui sont arrivées à une haute sainteté ; pour nous apprendre que notre emploi, notre charge et notre condition ne nous dispense pas de prétendre et d'aspirer à la sainteté.

C'est ce que S. Paulin écrivait un jour à un de ses amis, qui s'excusait sur la multitude de ses affaires de penser et de travailler à sa perfection : *Vacat tibi*, lui disait-il, *ut sis philosophus, et non vacat ut sis christianus!* Vous avez bien trouvé le temps de vous rendre un grand philosophe et de devenir un homme consommé en toutes sortes de sciences, et vous ne l'avez pas pour devenir un parfait chrétien ! C'est l'illusion, c'est l'aveuglement qui se voit aujourd'hui. On pense bien à se perfectionner dans son emploi et dans sa profession, on veut acquérir l'expérience, la capacité, tout ce qui est nécessaire pour être un parfait artisan. On avance tous les jours, on croit en science, on acquiert de nouvelles lumières, on fait de nouveaux progrès : il n'y a que dans la profession du christianisme que l'on se contente de ce qu'on est, sans s'étudier à se rendre plus parfait, sans s'efforcer de s'élever plus haut. Mais pensons que la sainteté et la perfection que nous aurons acquise ici-bas sera la mesure de la félicité que nous aurons dans le ciel.

CINQUIÈME DISCOURS.

La pureté d'intention.

Ce n'est pas assez, Mes Frères, dans le christianisme, de faire de bonnes actions si l'on ne s'étudie encore à les bien faire, puisque sans cela on a toute la peine de la vertu sans en avoir la récompense. On fait même souvent des crimes des plus saintes pratiques de la charité, et le moindre mal qui en arrive, est de travailler beaucoup et de n'acquérir aucun mérite. N'est-ce pas le reproche du Sauveur aux pharisiens, qui faisaient de bonnes œuvres sans doute, et qu'on voyait assez ordinairement dans l'exercice des plus nobles vertus, le jeûne, l'aumône, l'oraison, mais qui gâtaient tout cela par la mauvaise intention, n'ayant pour but que l'estime des hommes, dont ils tâchaient d'attirer les yeux par l'éclat d'une vertu extraordinaire? *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me.* Or, ce reproche que le Fils de DIEU faisait si souvent aux pharisiens peut encore être fait à la plupart des chrétiens d'aujourd'hui, qui font mille bonnes actions sans mérite, et dont les austérités et les travaux sont inutiles pour le ciel, parce que, en ne les faisant que par un mouvement intéressé, afin d'être vus des hommes et de leur plaire, ce n'est aussi tout le fruit qu'ils en peuvent espérer: *Hominum justitia voluit videri, et visa est*, dit S. Chrysostôme; *voluit hominibus placere, et placuit: habet mercedem quam voluit; præmium quod habere noluit non habebit.* C'est ce qui nous doit animer aujourd'hui à ne pas perdre le fruit de nos bonnes œuvres par quelque motif humain qui les pourrait corrompre, et moi à vous apprendre le grand secret de faire croître vos mérites à l'infini, et de rendre vos moindres actions d'un prix inestimable devant DIEU par la droite et la pure intention que vous devez avoir en les faisant.

Il semble, Mes Frères, que l'unique ou du moins la principale occupation que le Sage donne à DIEU soit de considérer les actions les plus secrètes des hommes, et d'avoir les yeux ouverts pour voir ce qui se passe jusque dans le fond de leurs cœurs: *Oculi Domini multò plus lucidiores super*

solem, circumspicientes omnes vias hominum et profundum abyssi, et intuentes corda in absconditas partes (Eccli. xxiii). Au contraire, les païens, dans les ténèbres de leurs erreurs, aveuglés par leurs passions, croyaient volontiers en un Dieu aveugle et qui ne voyait rien de ce qu'ils faisaient, parce que autrement la crainte de lui déplaire, et même la seule pensée de l'avoir toujours pour témoin, les eût obligés d'agir toujours en cette vue ; ce qui les eût tenus dans une gêne et une contrainte continuelle, laquelle choquait leur humeur et leur amour de la liberté. Dirai-je qu'aujourd'hui, dans le grand jour de l'Évangile, le libertinage ôte à la plupart des hommes la vue et la pensée d'un DIEU qui non-seulement considère toutes leurs actions, mais examine encore les intentions avec lesquelles ils les font, et qui juge de leur bonté par leur propre fond, en rejetant toutes les apparences extérieures dont elles pourraient être revêtues ? Comme il s'est obligé, par une magnificence toute divine, à donner le ciel et l'éternité bienheureuse pour récompense des moindres bonnes œuvres, il n'y a personne qui regarde de si près les choses qu'il achète, avant d'en payer le prix, que DIEU fait toutes nos actions, dont il compte, pour ainsi dire, tous les degrés de perfection avant de se donner lui-même pour récompense : *Ego ero merces tua magna nimis*. Or, Mes Frères, puisque l'intention est la règle et la mesure de la bonté de nos œuvres, et la principale condition requise pour mériter un si grand bien, souffrez que je vous apprenne aujourd'hui le moyen de n'être pas frustrés du fruit de vos peines en perdant le mérite de vos bonnes actions. Pour cela, j'ai dessein de vous faire voir, — *Premièrement*, comment c'est l'intention qui les rend bonnes ou mauvaises, qui en fait la qualité et le prix ; et, *En second lieu*, quel avantage nous pouvons retirer d'un si saint exercice pour faire d'admirables progrès dans la vertu. Il n'y a rien qui nous doive plus intéresser que ces deux vérités.

Première partie.

Si c'est le propre d'un bon esprit de s'attacher en toutes choses au solide, sans s'arrêter aux apparences, j'ose assurer, Mes Frères que cette maxime n'est jamais d'un plus grand usage que dans la piété et l'exercice de la vertu. C'est une illusion d'en juger uniquement par les dehors et par ce qui frappe les sens : ce qui la relève devant DIEU, ce qui en fait le prix et l'excellence, c'est ce qu'il y a de plus caché, l'intention et le motif. Car si, pour agir seulement en homme, il faut nécessairement se proposer une fin que l'on connaisse et à laquelle on tende comme à son but et si c'est en cela que nous nous distinguons des bêtes, qui n'agissent que par instinct et par l'impétuosité de leur nature, laquelle les entraîne plutôt qu'elle ne les conduit, certes, on ne peut douter que, pour agir surnaturellement et en chrétien, il ne faille aussi se proposer une fin surnaturelle. Les effets ne peuvent être plus nobles que leur cause, et

nos actions ne peuvent s'élever plus haut que leur fin ; c'est elle qui, dans toutes les choses morales, est le principe et la cause première qui imprime le mouvement à tout le reste. Or, le premier acte qui tend à cette fin, et comme le premier ressort qui remue toutes nos puissances dans l'exécution de nos desseins, c'est l'intention, qui n'est autre chose que le désir et la volonté de cette fin : de sorte que, si la fin que nous prétendons est juste, si elle est honnête, si elle tend à la sainteté, l'intention qui en marque le désir est, par une conséquence nécessaire, juste, sainte et honnête, et répand sa bonté sur l'action, qui n'en peut avoir d'autre que celle qu'elle emprunte de sa fin.

Ce principe établi et cette doctrine présumée comme le fondement de tout ce que j'ai à vous faire voir, je dis, encore une fois, que c'est l'intention qui fait la qualité de nos actions, c'est-à-dire qui les rend saintes ou criminelles, selon le motif par lequel on les fait. — Premièrement, parce que, en matière de morale, rien n'est vertu ni ne le peut être sans cela : ce qui fait dire à S. Ambroise que nous ne faisons le bien qu'autant que nous avons intention de le faire : *Quantum intendis, tantum facis* ; ou bien, comme ajoute un autre, une action sans intention est un corps sans âme, sans vie et sans mouvement ; l'intention est ce qui l'anime, ce qui la distingue, ce qui la met dans tel rang de vertu, et ce qui l'élève à tel ou tel degré de perfection. Pour nous persuader cette vérité, le texte sacré se sert de deux similitudes, qui en expriment naïvement et la nature et les effets. — La première est prise du cœur : *Dominus intuetur cor*, non-seulement parce que c'est du cœur qu'elle part, comme l'on a coutume de dire, que l'on ne regarde pas tant la chose que l'on fait ou que l'on donne que le cœur, c'est-à-dire l'intention et l'affection avec laquelle on la donne et on la fait ; mais encore parce que, comme le cœur est la première partie que la nature forme dans le corps, le premier vivant et le principe de la vie, pour ainsi parler, de manière que sitôt que le cœur est attaqué, c'en est fait, on ne peut éviter la mort, de même, si l'intention vient à manquer, c'est-à-dire si elle est corrompue par quelque mauvaise fin, c'est une action morte, de nul prix, de nulle valeur, de nul mérite devant DIEU. Ou bien, si vous voulez, parce que c'est par le cœur que l'on mesure la noblesse et la qualité de l'homme : comme, quand DIEU voulut élever Saül à la dignité royale et lui confier le gouvernement de son peuple, il ne fit que lui donner un cœur tout royal : *Immutavit ei cor aliud* ; et tout au contraire, quand il voulut dégrader Nabuchodonosor et le réduire au rang des bêtes, il ne fit que lui changer le cœur : *Cor ejus ab humano commutetur et cor feræ detur ei*. C'est, Mes Frères, ce que fait l'intention. Voulez-vous faire une action grande, noble, relevée, et la porter au souverain degré de la perfection ? Donnez-lui une intention noble, excellente. Au contraire, comment nous abaisserons-nous, par des actions indignes d'un homme, jusqu'à la con-

dition des bêtes, si ce n'est par l'intention basse et servile que nous leur donnons ?

L'autre similitude, dont se sert le Fils de DIEU dans l'Évangile, est prise de l'œil : *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit.* C'est que, disent les SS. Pères, comme l'œil fait toute la beauté du visage, qu'il est le miroir de l'âme, le guide de nos pas, ce qu'il y a de plus brillant dans le corps humain, ainsi l'intention fait tout l'éclat et la beauté de nos actions, elle est la règle qui les dirige, le flambeau qui nous conduit dans la voie de la vertu. D'où il suit que, comme quand l'œil est bien disposé tout le corps s'en ressent, chaque membre est sûrement conduit dans ses fonctions, au lieu que, s'il a quelque taie, s'il est aveuglé par la poussière ou la fumée, le pied aussitôt chancellera, la tête heurtera, tout le corps sera en danger de tomber à chaque pas : telle est la force et la vertu de l'intention dans toutes nos actions, soit pour le bien soit pour le mal : *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit.* Si l'œil est simple, c'est-à-dire si l'intention est pure et sans mélange d'aucun motif qui la corrompe, en même temps sa lumière et son éclat se répandra sur tout son corps, c'est-à-dire sur toutes nos actions même les plus petites et les plus indifférentes, leur donnant du lustre et du prix, et les relevant des plus beaux traits et des plus riches couleurs ; mais, si cet œil est mauvais, j'entends si cette intention n'est pas pure, c'est assez pour les ternir toutes et en faire des œuvres de ténèbres, qui n'oseraient même paraître devant les hommes, loin d'être capables de plaire à DIEU : *Si oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit.*

De là, Mes Frères, jugez de quelle importance il est d'avoir toujours une droite intention dans toutes nos actions. Si nous avons tant à cœur quelque dévotion particulière, si nous nous acquittons avec tant d'exactitude de telles et telles prières, de telles et telles bonnes œuvres, quelle application et quel soin ne devons-nous point apporter à dresser notre intention, sans laquelle rien ne peut plaire à DIEU ni passer pour vertu ! De sorte, Mes Frères, qu'il faut dire de l'intention ce que S. Paul dit de la charité : — Quand vous feriez toutes les bonnes œuvres imaginables, si vous n'avez pas une bonne fin devant les yeux, et si vous ne les faites pas par un bon motif, tout cela devant DIEU est compté pour rien : *Charitatem non habeam nil mihi prodest.* Je veux que vous donniez tous vos biens aux pauvres, et que vous leur distribuiez toute votre substance, comme parle l'Apôtre ; que vous jeûniez tous les jours au pain et à l'eau, que vous pratiquiez toutes les austérités des anciens anachorètes ; que vous souffriez même le martyre, si vous voulez : *Si corpus meum tradidero, ita ut ardeam ;* que vous fassiez enfin toutes les actions les plus saintes et les plus dignes d'un chrétien : si dans tout cela vous n'avez une droite intention, si l'intérêt et la vanité, ou quelque autre semblable motif, corrompt ces actions si saintes d'elles-mêmes et si éclatantes, ah ! vous

pourrez dire avec l'Apôtre : *Nil mihi prodest* : tout cela ne me sera d'aucune utilité pour le ciel. Ce n'est plus une charité, ce n'est plus une bonne œuvre, ce n'est plus une action de vertu, tant le venin subtil de la mauvaise intention s'y est glissé ; et, si cette action n'est pas criminelle, elle sera du moins inutile. — L'Écriture nous fournit encore une belle figure de ceci dans la statue de Nabuchodonosor. Elle était composée des métaux les plus précieux et en même temps les plus solides ; mais, parce que les pieds qui lui servaient de base et d'appui étaient d'argile et de boue, le moindre choc d'une petite pierre la renversa et mit en pièces l'or, l'argent et le fer. De même, sans une bonne intention, rien ne peut subsister ; tout est renversé par le vent de la vanité, tout se dissipe et s'évapore en fumée ; quelque précieux et quelque solide qu'il vous paraisse, rien n'est agréable à DIEU, aucune vertu n'a de prix, aucune action n'est considérable devant ses yeux, qui ne se laissent pas éblouir, comme les nôtres, par ce qui a plus d'apparence que de solidité.

A quoi vous arrêtez-vous donc, Mes Frères, en matière de vertu et de dévotion ? Ne prenez-vous point l'ombre pour le corps, l'accessoire pour le principal ? Vous vous employez volontiers à des actions d'éclat, à des œuvres de charité qui font du bruit, à des aumônes d'apparat. A Dieu ne plaise que je blâme des actions auxquelles je voudrais porter tout le monde ; mais souvent DIEU, dont l'œil est infiniment éclairé, découvre bien du faux parmi ce brillant, et il y a sujet de craindre qu'il n'y ait quelquefois de l'illusion secrète dans ces sortes d'actions, que l'on n'entreprend que pour se distinguer et pour se faire valoir par quelque chose d'extraordinaire. On se remplit l'esprit d'une vaine idée de perfection, que l'on fait consister dans des vertus qui attirent l'estime et l'approbation publique, ce qui n'est souvent qu'une subtile vanité, une ostentation fine et délicate ; au lieu que DIEU les regarde par le bon endroit, qui est l'intention. Ainsi, une probité exacte et une vie commune, mais régulière et soutenue d'une intention pure, qui va droit à DIEU, a souvent plus de solidité et de mérite. Eh ! qu'importe ce que nous fassions, pourvu que nous le fassions bien, dans l'ordre de nos devoirs, puisque DIEU ne regarde pas tant l'ouvrage que le cœur, c'est-à-dire la droiture de l'intention, et que sans l'intention il ne peut y avoir aucune vertu ?

Mais, *en second lieu*, les actions qui paraissent les plus saintes et d'un plus grand mérite, deviennent des crimes si elles sont faites avec une mauvaise intention. En effet, quoi de plus agréable à DIEU que la prière, à laquelle tous les saints donnent tant d'éloges, qui est capable d'obtenir tout du Ciel, et qui semble exercer un pouvoir souverain sur DIEU même ! Cependant cette prière, toute efficace et toute puissante qu'elle est, devient une abomination si elle part d'un mauvais principe, d'une mauvaise intention : *Oratio ejus fiat in peccatum*, selon l'imprécation du prophète (Ps. 108) ; et un S. Père a bien raison de la comparer à la baguette de Moïse, laquelle tantôt opérait des prodiges dans toute la nature, c :

tantôt se changeait en un serpent hideux, qui donnait de la crainte et de l'horreur; et cela par la seule intention de ce grand législateur, ou, comme ont remarqué quelques-uns, selon qu'il l'élevait en haut ou qu'il l'abaissait. Donc, si dans votre prière vous n'avez qu'une intention détournée sur vous-même, par exemple de vous attirer l'estime des hommes, vous en faites une hypocrisie abominable devant DIEU.

Quoi de mieux reçu de DIEU que le jeûne, cet acte de pénitence si capable d'apaiser la justice divine et de satisfaire pour nos péchés, si propre à élever l'âme et à disposer le corps à toutes les fonctions de l'esprit? Voyez cependant comme il est rebuté de DIEU quand il n'est pas accompagné d'une sainte intention : *Ecce in die jejuni vestri reperitur voluntas vestra* (Isai. LVIII). L'Eglise a condamné Montanus, qui voulait introduire trois carêmes, parce qu'il voulait par-là se faire un mérite et donner du crédit à ses erreurs; et la même Eglise louera éternellement la dévotion du grand S. François, qui avait coutume d'en jeûner cinq tout entiers. D'où vient, je vous prie, que, de deux actions semblables, l'une est un crime et l'autre un acte de pénitence agréable à DIEU? Qui fait cette différence? L'intention, Mes Frères, la seule intention, qui est capable de corrompre toutes les vertus et de rendre criminelles les actions qui paraissent les plus saintes.

Quoi de plus saint que le sacrifice? C'est le premier et le plus grand acte de la religion, et sans lui elle ne peut subsister. Si cependant il est offert avec une mauvaise intention, il devient abominable aux yeux de DIEU. Voyez comme il reçoit, dans l'Ecriture, le sacrifice imparfait de l'infortuné Saül : la mort fut la récompense que ce malheureux prince reçut de son sacrifice, qui est comparé dans l'Ecriture au crime d'idolâtrie : *Quasi scelus idololatrie nolle acquiescere*.

Quoi, enfin, de plus recommandé dans l'Ecriture Sainte que l'aumône faite par charité? Elle expie nos péchés; elle délivre de la mort éternelle, elle attire la miséricorde de DIEU; il semble que le ciel ne soit fait que pour cette vertu. Mais, si l'intention n'en est pas droite, si on prétend par-là s'acquérir de la gloire, cet orgueil et cette vanité secrète qui en est le motif en gâte, en empoisonne tout le mérite. — Combien d'actions de la sorte, louables en elles-mêmes, dont l'intention vicieuse fait autant de péchés! Souffrir la pauvreté et les injures, exposer sa vie, endurer les incommodités des temps et des saisons, et cent autres semblables, au lieu des vertus de patience, de zèle, de conformité à la volonté de DIEU, ce n'est souvent qu'une recherche de ses intérêts, une passion d'avarice ou d'ambition, et d'autres semblables péchés qui naissent de cette source empoisonnée, laquelle infecte tous les ruisseaux qui en découlent. — Quel soin ne doit-on point apporter pour épurer son intention! Et quelle plus sainte pratique que de savoir sanctifier tout ce que l'on fait? Nous devons y apporter d'autant plus d'application, qu'il n'y a rien qui se glisse plus facilement dans nos actions qu'une mauvaise

intention ; point de serpent qui insinue son venin avec plus d'adresse, par des détours plus artificieux. De quelles ruses ne se sert point l'amour-propre , qui se présente partout à nous, et qui est souvent à couvert des yeux les plus pénétrants, mais qui est presque toujours le ressort secret qui nous remue, le poids dominant qui nous emporte ? Quel poison plus imperceptible que celui de la vaine gloire, et quel voleur plus subtil ravit et enlève tout le trésor de nos bonnes œuvres ! *Secretum virus, fucus virtutum, tinea sanctitatis*, comme l'appelle S. Pierre-Chrysologue (Serm. 7). Avec quelle adresse notre intérêt propre se met-il à la place de celui de DIEU, et se couvre-t-il du nom de zèle dans toutes nos entreprises ! C'est ce qui fait qu'on se porte avec ardeur dans les affaires de la religion et du prochain, tant qu'on y voit quelque espérance d'y avancer les siennes ; mais sitôt qu'on n'y voit rien à gagner et qu'on n'est plus éclairé des yeux qui nous animaient, il n'y a rien de plus lâche ni de plus languissant. De sorte que, pour faire une bonne action, il faut, comme faisait autrefois le peuple de DIEU, bâtir d'une main et combattre de l'autre pour se défendre ; ou bien comme Abraham, lequel, pendant qu'il offrait à DIEU des sacrifices, chassait d'une main les oiseaux de proie qui venaient fondre en troupes sur les victimes. Il faut dire enfin, avec le saint homme Job : *Verebar omnia opera mea* : Je craignais pour toutes mes œuvres, je n'osais me fier à une seule de mes actions. Car que me sert, mon DIEU, de dire de bouche que je les fais pour vous, quand en effet c'est mon amour-propre qui en est le motif, mon intérêt qui en est la fin ? Combien aujourd'hui condamne-t-on de choses qui seront canonisées un jour ! Combien d'autres approuve-t-on qui seront un jour réprouvées ? Et cela par la seule différence de l'intention cachée, dont la connaissance et le jugement n'appartiennent qu'à DIEU. — J'ai donc, encore une fois, raison de dire qu'il n'y a point de pratique plus sainte ni de moyen plus nécessaire pour sanctifier nos actions que la bonne intention, puisque sans cela il ne peut y en avoir de bonnes, et que celles qui paraissent les meilleures deviennent de véritables péchés.

Ajoutez, en troisième lieu, que l'intention toute seule plaît à DIEU plus que l'action même, et qu'il se contente souvent de la bonne volonté, laquelle tient lieu de tout ce que nous souhaiterions faire pour son amour, selon la doctrine de S. Augustin : *Deus coronat bonam voluntatem quando non invenit facultatem*. Si la mauvaise intention de commettre un crime est punie de DIEU comme l'action même, à plus forte raison l'intention seule du bien et la bonne volonté est, comme l'on dit, réputée pour le fait, parce que, pour rendre justice au mérite, c'est l'intention seule que DIEU regarde ; jusque-là qu'il estime davantage les actions les plus basses et les plus viles que les plus grandes et les plus nobles, lorsque les premières sont faites avec une intention plus pure et par de plus nobles motifs : à peu près comme nous voyons qu'il y a une adresse de donner aux

choses un tour qui fait paraître les moindres comme les plus grandes, et que l'art relève et répare souvent la matière sur laquelle il travaille, et rend un ouvrage précieux et exquis. C'est ce que fait l'intention à l'égard de nos vertus, et c'est ce que le Sauveur a bien voulu nous enseigner lui-même par une action assez extraordinaire, qui nous fait toucher au doigt cette importante vérité. Les scribes et les pharisiens entraient dans le temple de Jérusalem avec faste et fierté ; ils s'approchaient majestueusement, en publiant leurs libéralités et leur magnificence, au son des pièces d'or qu'ils jetaient dans le tronc des offrandes, lorsqu'une pauvre veuve, qui avait eu beaucoup de peine à fendre la presse, s'approche après tous les autres, et, laissant tomber avec un grand soupir deux deniers qu'elle portait, s'en retourne toute confuse d'avoir jeté deux pièces de cuivre dans un monceau d'or et d'argent. Le Fils de DIEU était là avec ses apôtres, observant de loin, ou, pour mieux dire, pesant les aumônes, les unes après les autres, dans la balance de ses jugements, qui savent estimer les choses selon leur juste valeur. Après avoir regardé cette pauvre femme, sur qui personne n'avait daigné jeter les yeux, il la montra du doigt et dit tout haut : Cette femme a plus donné que tous les autres, parce qu'elle portait son cœur avec ses mains : *Amen dico vobis quia vidua hæc pauper plus omnibus dedit.* Les autres ont donné une partie du reste de leurs plaisirs, celle-ci une partie de ce qui était nécessaire à ses besoins, et la moitié de la vie d'un jour ; et, autant qu'elle eût donné si son pouvoir eût été aussi grand que ses désirs, autant DIEU, qui voyait le fond de son cœur, agréa son présent et le récompensa parce que devant lui la libéralité se règle sur l'affection, qui donne à chaque chose le prix qu'elle mérite. Ce qui a fait dire au Prophète royal : *Retribuēt mihi Dominus secundum puritatem manuum mearum in conspectu oculorum ejus* (Ps. 171). Il ne dit pas que DIEU le récompensera selon la multitude des aumônes qu'il aura faites, ni selon la grandeur de ses belles actions ; mais selon la pureté de son intention et le motif qu'il a eu en faisant tout cela : *Secundum puritatem manuum mearum in conspectu oculorum ejus.*—Quelle estime donc, Mes Frères, ne devons-nous point faire d'un moyen qui, sans peine, sans travail sur nouveaux frais et sans obligations extraordinaires, nous peut faire égalier le mérite des plus grandes et des plus éclatantes actions ! Que si cela est, comme on n'en peut douter, il s'ensuit qu'autant cette pratique est sainte et cette condition nécessaire pour une bonne action, autant elle est fructueuse pour le mérite.

Seconde Partie.

Pour entendre ceci, Mes Frères, il faut savoir que encore que le mérite des bonnes actions se prenne en général de la grâce habituelle ou sanctifiante, qui les rend dignes d'une éternité de bonheur, ensuite de la grâce actuelle qui nous prévient, et enfin des habitudes infuses d'où partent

ces actions, et qui sont comme les puissances qui les produisent, ce mérite néanmoins se mesure en particulier par l'excellence du motif et de l'intention de celui qui agit, qu'on suppose toujours être en état de grâce, mais qui mérite une augmentation de cette grâce même, à laquelle répond un plus haut degré de gloire à proportion. — Il faut savoir, en second lieu, que les actions que nous faisons se rapportent toutes à ces trois sortes : ou bien elles sont bonnes d'elles-mêmes, comme la prière, l'aumône, le jeûne et tous les actes de vertu ; ou bien mauvaises, comme sont celles qui sont défendues par les lois divines et humaines ; ou enfin indifférentes, qui n'ont aucune fin, ou dont la fin n'est ni bonne ni mauvaise, si cela se peut. Cela supposé, je dis qu'il n'y a point d'exercice d'où nous puissions tirer plus d'avantage que de cette sainte habitude d'avoir en tout une intention droite et pure, et que c'est le moyen de s'enrichir en peu de temps. Ce que tout le monde cherche pour les biens de la terre, et ce que presque tous les hommes négligent pour ceux du ciel, c'est ce que je veux tâcher de vous apprendre.

Vous comprendrez aisément la vérité de ce que je viens d'avancer, si vous remarquez avec moi trois admirables effets de la bonne intention : — Premièrement, elle peut faire un bien de ce qui ne l'est point ; — Secondement, d'un petit bien elle en peut faire un grand ; — et, quelque bonne enfin que soit une action, elle peut la rendre meilleure, en y mettant les derniers traits de perfection. — Elle fait un bien de ce qui ne l'est pas : car les choses même les plus indifférentes sont comptées pour l'éternité lorsque nous les relevons par quelque bon motif : en sorte que les affaires, les visites, les entretiens, les soins d'une famille, le repos, le sommeil, et les autres choses, je dis même les plus indifférentes, sont autant de couronnes que nous acquérons, parce que, ces actions étant capables d'une bonne fin, la bonne intention les y rapporte. Ainsi, on peut se reposer et prendre son repas pour réparer ses forces afin de mieux travailler pour DIEU. De sorte que l'intention est à peu près comme ces machines qui élèvent de terre les pierres les plus massives, les fardeaux les plus pesants, sans peine et sans difficulté ; c'est cette baguette de la fable qui changeait en or tout ce qu'elle touchait. C'est imiter en quelque façon le pouvoir de DIEU même, qui de rien fait quelque chose de grand : de même, d'une chose de néant, de nulle valeur et de nulle considération, nous ferons quelque chose de si grand que la possession de toute la terre et de tous les biens qu'elle comprend ne la saurait assez récompenser ; et cela par la seule intention, en rapportant, comme DIEU, tout à sa gloire ; et l'on pourra dire de nous, comme l'Écriture le dit de lui : *Vocat ea quæ non sunt tanquàm ea quæ sunt.* (Rom. iv). Nous nous servirons de ce qui n'est pas comme s'il était. Et comment cela ? C'est que nous ferons valoir pour l'éternité une chose qui passe en peu de temps ; c'est que, de ce qui n'est rien ou qui ne servirait jamais de rien, nous ferons quelque

chose que nous élèverons au-dessus de la nature ; c'est que, les choses qui ont le moins d'éclat, nous les rendrons d'un plus grand prix. De-là il suit que nous pouvons, si nous voulons, ne rien perdre de notre vie, et faire que toutes les journées en soient pleines, comme parle l'Écriture, puisqu'il n'y a point d'action si petite, de quelque nature qu'elle soit, pas une parole, pas une pensée, pas un regard, qui n'augmente ce trésor de nos mérites par le rapport que nous ferons de toutes ces actions à une bonne fin. Ce que l'Apôtre nous enseigne par ces paroles : *Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam DEI facite*. Quelque chose que nous fassions, pour basse et vile qu'elle soit, rien n'est perdu quand c'est fait pour la gloire de DIEU. Quelles richesses ne peut-on point acquérir par ce moyen, en augmentant ainsi et multipliant ses mérites à chaque moment et à chaque action que l'on fait, sans que rien nous échappe, sans que rien soit perdu ! Et quel avantage ne peut-on point tirer de là ! Quel amas de vertus, quel poids de gloire, quelles couronnes dans le ciel, au bout de quelques années !

Que si la bonne intention fait tout de rien, et un bien de ce qui ne l'est pas, que ne fera-t-elle point d'un bien même ? En effet, Mes Frères, de petit qu'il est, elle le rend grand en lui donnant un nouvel air qui le relève ; et, pour grand qu'il puisse être, elle le rend incomparablement plus excellent, en lui donnant toujours un nouveau degré de perfection. Je ne dis pas seulement qu'elle fait qu'une petite action est reçue de DIEU comme une plus grande, mais qu'elle relève en effet chaque bonne action considérée dans sa nature, en la faisant passer au-delà des bornes de son objet, et en l'élevant à un ordre et à un rang de vertu où d'elle-même elle n'arriverait jamais. Par exemple, si je donne l'aumône à un pauvre par le motif propre de l'aumône, je fais une action de miséricorde, à quoi l'aumône se rapporte, et cette action mérite sa récompense devant DIEU ; mais, si je lui donne un motif plus relevé en faisant cette même aumône pour plaire à DIEU et pour son amour, cette seconde intention ne détruit pas la première mais l'élève à une plus haute fin, savoir à une charité parfaite, qui est d'un mérite tout autre, parce que la première vertu, qui n'est que morale, étant devenue propre de la seconde, qui est théologale et qui regarde DIEU immédiatement, reçoit un surcroît et un redoublement de perfection qui ne se peut expliquer.

C'est, Mes Frères, cette voie si droite, et cependant si peu fréquentée, par laquelle DIEU conduit les saints, selon cette parole du Sage : *Justum deduxit Dominus per vias rectas* (Sap. x). C'est par-là qu'ils avancent à grands pas et qu'ils font des progrès si considérables dans la vertu. Ils ne font souvent que ce que font les autres ; mais qu'il y a de différence dans la manière dont ils le font ! Ils mènent souvent une vie commune aux yeux des hommes, qui jugent fort mal du mérite des actions ; mais aux yeux de DIEU c'est une voie admirable : *Deduxit illos in viâ mirabili*. Qu'ont fait, je vous prie, tant de saints qui ont mené une vie si parfaite, dont cepen-

dant tout l'éclat s'est renfermé dans un cloître? Peut-être n'ont-ils pas plus fait que les autres de la même profession, et souvent on n'y trouvera point d'autre distinction de mérite sinon qu'ils relevaient leurs actions par de plus nobles motifs, que des moindres choses ils faisaient de grandes vertus, et qu'ils ne laissaient échapper aucun moment sans faire un nouveau progrès.

En second lieu, ce qui rend cette pratique plus fructueuse est que non-seulement elle s'étend sur toutes nos actions en rendant les unes bonnes et les autres meilleures, mais encore elle fait qu'une seule peut toujours croître en mérite et en valeur jusqu'à l'infini, par la multiplication des motifs différents et des bonnes intentions, qui lui donnent autant de degrés de perfection et de bonté : comme si une personne trouvait le moyen non-seulement de gagner une infinité de pièces d'or tous les jours, mais de faire en sorte que chacune crût en prix et en valeur autant qu'il voudrait, et qu'une seule en valût dix mille ; ou bien comme on a trouvé le secret d'enter différentes sortes de fruits sur une même tige, qui d'elle-même en porte déjà de fort bons ; ou enfin comme l'on peut faire sur une riche étoffe, qui sert de fond, une excellente broderie où l'or, l'argent et les pierreries seront employées, et qui, bien loin de détruire ce fond, ne feront que l'enrichir. Ainsi de l'assemblage et de l'union de tous ces motifs résulte cet avantage admirable, que dans une seule vertu l'on peut pratiquer toutes les autres, et s'enrichir de tous leurs mérites. Quel moyen donc plus propre pour s'enrichir en peu de temps, et quelle pratique plus fructueuse que celle-ci ! Nous devenons, par ce moyen, aussi heureux que ces ouvriers de l'Évangile, lesquels, n'ayant travaillé qu'une heure, furent autant récompensés que ceux qui avaient sué dans le travail de toute la journée, et porté, comme ils disaient, le poids de la chaleur et du jour. Ils avaient moins fait, mais ils avaient peut-être autant mérité en une seule action que les autres en plusieurs, et peut-être plus laborieuses.

Si cela est, comme on n'en peut douter, hélas ! Mes Frères, que de grands trésors nous laissons perdre à tout moment ! que de mérites nous échappent ! que d'occasions de devenir grands devant DIEU nous négligeons tous les jours ! Désabusons-nous aujourd'hui sur ce point : non, ce ne sont pas toujours les plus grandes et les plus éclatantes actions qui font les plus grands saints, comme s'imagine le commun des hommes ; on le peut devenir par les plus communes et les plus ordinaires, pourvu qu'on les relève par les intentions les plus nobles et par les motifs les plus purs. Ah DIEU ! que nous verrons donc de choses surprenantes à ce grand jour auquel tout sera révélé ! que de grandes fortunes, auxquelles DIEU nous destinait, détruites et renversées faute d'apporter un peu de précaution à mille petites choses qui semblaient indifférentes, mais qui eussent mérité un poids de gloire dans le ciel si nous les

eussions animées d'un saint motif ! Je ne parle pas seulement ici des vues intéressées et des intentions criminelles qui se trouvent dans les actions de la plupart des hommes, mais des actions perdues faute d'intention. Combien y en a-t-il qui sont faites par passion, par coutume, par inadvertance ! Combien de personnes qui ne font aucune réflexion sur leur conduite, qui ne se proposent aucune fin, ou qui se laissent conduire au hasard en tout ce qu'elles font ! Et tout cela est perdu faute d'être fait comme il faut !

Mais, afin que rien ne vous ravisse le fruit comme il arrive souvent que, quelque bonne intention que nous ayons d'abord, il s'en glisse d'autres dans le cours de l'action lesquelles en corrompent la fin et les progrès, je dis, en troisième lieu, que, comme la bonne intention nous fait acquérir de grands trésors de mérites, il n'y a presque point d'autre moyen de les conserver que de la renouveler souvent. En effet, nous commençons souvent avec la meilleure intention du monde, mais dans ce flux et reflux de pensées, d'actions et de désirs qui entretiennent notre vie, il est bien difficile que cette première intention conserve sa force et sa vigueur, ou que quelques autres, moins droites et moins pures, ne s'y mêlent, et par une impression maligne ne corrompent ce que nous avons si bien commencé. C'est pourquoi il importe infiniment de renouveler souvent ces mêmes intentions. Comme nous voyons que les ouvriers qui bâtissent une maison prennent souvent la règle et l'équerre pour voir si les pierres s'y ajustent, un chrétien qui agit pour Dieu, pour sa gloire ou pour quelque autre saint motif, ne doit pas seulement mesurer une fois ses actions à cette règle, mais afin de ne se point éloigner de son but, il doit souvent prendre garde s'il la suit, et cela en réitérant ses motifs, ressorts relâchés que l'on remonte, que l'on rajuste une seconde fois, pour continuer le même mouvement.

Mais quoi ! me direz-vous, quelle gêne d'être toujours si régulier et si méthodique, d'avoir toujours l'esprit tendu et appliqué à toutes les actions que nous faisons ! Certes, Mes Frères, quand ce que vous dites serait véritable, qui est-ce qui trouverait fâcheux un travail dont il sera si bien récompensé ? Mais, sans pousser les choses si loin, si, sans une contention d'esprit si gênante, il est facile de jouir de tout l'avantage que nous apporte cette sainte pratique, ne sommes-nous pas inexcusables de ne pas faire de cet emploi la plus sérieuse affaire de notre vie ? Voici donc, en particulier, ce que les docteurs nous en apprennent. Les uns disent que, comme il n'y a point de chrétien qui le matin, au commencement de la journée, ne doive rendre ses devoirs à son créateur et lui présenter le tribut ordinaire de ses prières, on peut se contenter alors de lui offrir toutes les actions de cette journée par une intention générale, qui influe sur tout ce que nous ferons ce jour-là. Cela ne peut être que très-bon ; mais on ne convient pas que cela suffise. En effet, il est

bien difficile que la même volonté subsiste dans la dissipation continuelle où l'on s'engage, et parmi tant d'intentions particulières qui interviennent ; et d'ailleurs, comment ce premier motif, qui est comme une forme morale, pourra-t-il animer tant d'actions si différentes, comme la prière, le jeûne, la communion, le repas ? Il faut du moins, disent la plupart des docteurs, spécifier chaque action, l'offrir à DIEU, et les marquer toutes en détail ; et, pourvu que cette première intention ne soit point rétractée par une seconde qui soit mauvaise, elles en recevront le mérite et la bonté. Je crois qu'en rigueur l'on s'en peut tenir à cette règle ; mais, pour un esprit exact, soigneux de mettre à profit toutes ses actions pour l'éternité, je voudrais, de plus, qu'à toutes les actions plus considérables et de plus longue durée il renouvelât son intention, et que, pour les autres qui sont de différente nature, ou qui n'ont point d'autre liaison que le hasard, il tâchât de les unir par un même dessein renouvelé de temps en temps. Cette réflexion fait qu'on remplit ce qui est vide, qu'on redresse ce qui est mal réglé, qu'on rectifie ce qui est mal commencé ; et, quand l'esprit s'échappe, cette seconde pensée le remet dans le train ordinaire, et le rappelle de son égarement. Au reste, l'habitude peut rendre cet exercice facile, et faire que cette exactitude n'ait rien de gênant. — Voilà, Mes Frères, en peu de mots tout le secret de cette pratique si nécessaire et si fructueuse tout à la fois.

Pour conclure tout ce discours, à qui tient-il, Mes Frères, que vous ne soyez saints et parfaits, puisque pour cela, on ne demande rien de vous, sinon que vous fassiez les mêmes choses que vous faites, mais que vous les fassiez bien ? *Justè quod justum est persequeris*, dit l'Écriture, (Deuter. xvi). La bonté et la sainteté de nos actions ne se prend point de leur grandeur et de leur éclat, mais de la fin et de l'intention, qui en fait le prix et le mérite devant DIEU ; et à la réserve du péché, que la plus sainte intention ne saurait jamais justifier, toutes nos actions peuvent être autant d'actes de vertu. Mais, hélas ! quelle intention ont la plupart des hommes dans leurs actions ! Combien en voit-on qui travaillent beaucoup, et qui n'en auront jamais la moindre récompense dans le ciel ! combien qui consacrent tous leurs soins à cette idole de l'honneur et de la vanité, comme ces pharisiens de l'Évangile : *Omnia opera sua faciunt ut videantur ab hominibus* ! combien qui traversent les terres et les mers à dessein de faire fortune ! Et tout cela est perdu faute d'être fait pour DIEU et avec une sainte intention. S'il n'y avait que les peines et les travaux qui fissent les saints, et que la mort et les supplices qui fissent les martyrs, dit S. Augustin, le monde en serait rempli ; mille courtisans compteraient leurs services mal payés, leurs disgrâces et leurs chagrins ; mille et mille soldats montreraient leurs plaies et leurs blessures ; des milliers d'artisans produiraient leurs veilles et leurs fatigues. Mais pour qui et pour quelle fin ont-ils souffert tout cela ? Quel motif et quelle

intention ont-ils eus ? Ah ! répond ce grand saint, ce n'est pas la peine qui fait les saints et les martyrs : *Martyrem non facit pœna, sed causa.* (In Ps. 42). Il y a bien à craindre qu'on ne dise un jour de nous ce que l'Écriture dit du roi Jéchonias : *Scribe virum istum sterilem* (Jerem. II). Écrivez dans ce livre, où sont marquées toutes les actions des hommes, que Jéchonias est un homme stérile. De quelle stérilité, à votre avis, entend-t-elle parler ? Ce n'était pas de celle de la nature, puisque ses enfants lui ont succédé, et que l'on sait quelle a été sa postérité ; c'est de la stérilité des bonnes œuvres. Un homme qui n'a rien fait pour DIEU, pour son salut, pour l'éternité, *Scribe virum istum sterilem*. Mais j'ai fait une si belle fortune ! j'ai si bien établi ma maison ! j'ai tant travaillé pour le public ! j'ai rendu tant de services à l'État ! Je le veux croire, et peut-être que l'on s'en souvient ; mais pour DIEU qu'avez-vous fait ? Quelle intention avez-vous eue dans toutes vos actions ? *Scribe virum istum sterilem*. — J'espère, Mes Frères, que vous ne serez pas de ce nombre, et que après avoir sanctifié toutes vos actions par une droite et une sainte intention, vous en recevrez la récompense dans l'éternité bienheureuse que je vous souhaite.

SIXIÈME DISCOURS,

La ferveur au service de Dieu.

Entre les principaux avantages que les maîtres de la vie spirituelle relèvent pour nous porter à travailler avec ferveur au service de DIEU, j'en remarque trois, qui peuvent rendre une personne capable des plus grandes entreprises et des plus héroïques actions. — Le premier est qu'elle rend faciles les plus rudes exercices de la vertu et de la vie chrétienne, et qu'elle adoucit ce joug qui fait plier et gémir les autres. Le second, qu'elle est un moyen d'avancer à grands pas et de faire d'admirables progrès en peu de temps dans la perfection à laquelle tout chrétien est obligé de tendre. Le troisième enfin, que c'est ce qui nous fait tout entreprendre pour le service et pour la gloire de DIEU, but principal pour lequel tout chrétien doit agir. — C'est ce que je prétends vous faire voir dans les trois parties de ce discours.

Première partie.

J'ai dit d'abord que le premier avantage et le premier effet de la ferveur est d'adoucir toutes les peines qui semblent attachées au service de DIEU, et d'aplanir le chemin du ciel, que l'on dépeint si rude et si difficile. Et certainement, quand il n'y aurait que cet avantage, il n'y a rien que l'on ne dût faire pour l'acquérir et pour la conserver, puisqu'il est hors de doute que ce qui nous détourne le plus ordinairement de la pratique des vertus c'est la difficulté de déclarer sans cesse la guerre à ses passions, de se renoncer soi-même et de porter sa croix. Cela est rude, ne le dissimulons point ; et, si S. Augustin assure que la vie d'un

véritable chrétien qui vit selon les lois de l'Évangile est un martyr continué, *Tota vita christiani, si secundum Evangelium vivat, crux est et martyrium*, ne craignons point de le dire à plus forte raison de la vie d'un véritable chrétien, qui ajoute les conseils aux préceptes, du moins en plusieurs occasions, et des pratiques de dévotion qui gênent cette liberté qui nous est si chère, et qui font communément appeler l'état d'un chrétien une vie de croix et de mortification. Difficulté si grande, que les uns n'ont osé s'engager à porter ce joug, les autres le secouent ; et, parmi ceux qui l'ont embrassé, combien peu qui le portent avec la même joie et le même courage qu'ils l'ont pris ! Si donc il se trouvait quelque secret pour adoucir ce joug d'une part, et de l'autre pour ne rien relâcher des devoirs et des obligations de son état, n'aurait-on pas trouvé le plus admirable de tous les secrets, le plus utile de tous les expédients ? Or, cet expédient et ce secret, c'est la ferveur, qui seule peut ôter à la vertu ce qu'elle a de rude et de rebutant, et rendre doux et facile ce que la vie d'un chrétien a de plus austère et de plus contraire à la nature corrompue. La raison en est prise du même S. Augustin, qui veut que, là où il y a de l'amour et de la charité, là il n'y ait plus de difficulté ni de travail, ou, s'il y en a, que ce travail même nous devienne aimable : *Ubi amor est, aut non laboratur aut labor ipse amatur*. L'expérience autorise son sentiment : dans toutes les choses pour lesquelles nous avons une ardente affection, nous voyons que la passion nous fait passer par-dessus toutes les difficultés et mépriser toutes les peines. Par exemple, qu'y a-t-il de plus rude et de plus laborieux que la guerre qu'un ancien appelait le métier où l'on apprend à souffrir, *laboris disciplina* ? et cependant ceux qui sont pressés d'un violent désir d'y acquérir de la gloire y trouvent des charmes qui les y font consacrer les meilleures de leurs années, en essayant mille dangers et mille fatigues, en y souffrant mille incommodités. On en voit même courir au feu avec joie, aller à l'assaut à travers la grêle des coups, exposer leur vie sur la brèche d'une muraille, et à mille autres dangers. Qui leur fait, je vous prie, souffrir si volontiers tant de travaux et mépriser tant de hasards ? C'est que la gloire qu'ils y cherchent est toute leur passion, qu'ils souhaitent avec ardeur de se faire une belle réputation dans le monde par cette voie, et ce désir violent adoucit toutes leurs peines. Tant il est vrai, ce qu'ajoute le même S. Augustin, que l'ardente affection que l'on a pour quelque objet ne souffre pas même que l'on dise qu'il y a de la difficulté : *Amor ipsum difficultatis nomen erubescit*. — Or, où il y a de la ferveur, là il y a sans doute de l'amour de DIEU et de la charité ; vous ne me le contesterez pas, puisque, à proprement parler, la ferveur n'est autre chose que l'ardeur de la charité même ; c'en est l'esprit le plus subtil, et pour ainsi dire la pointe et la vivacité : *Vis omnis ac spiritus*, l'appelle un S. Père ; sans quoi elle est languissante, sans force, sans mouvement et sans action ; et l'on ne sait même si elle vit ou si elle est éteinte tout-à-fait. Il est donc vrai de dire

que plus il entrera de ferveur dans la pratique de la vertu, moins il y aura de peine et de travail; et, par conséquent, que c'est cette onction, dont parle le prophète, laquelle non-seulement peut adoucir ce joug, mais encore le faire fondre par l'ardeur de la charité, et le rendre incomparablement plus léger et plus facile à porter : *Computrescet jugum à facie olei* (Isai. x). Ce qui fait que S. Bernard répond à ceux qui s'étonnent de voir les rigueurs et les austérités qu'embrassent tant de religieux avec tant de courage et de persévérance : *Crucem vident, unctio-nem non vident* : Ces personnes ne jugent que par les apparences et les dehors ; ils voient la croix que nous portons, mais ils ne voient pas l'onction de la grâce, et cette impression de l'esprit de DIEU qui la fait trouver douce et agréable. Et de là, Messieurs, nous pouvons facilement accorder deux expressions différentes dont se sert le Sauveur dans l'Evangile, lesquelles semblent d'abord envelopper quelque contradiction. Tantôt il dit que son joug est doux : *Jugum meum suave est, et onus meum leve*; et tantôt que le chemin du ciel est étroit et incommode, et qu'il faut se faire violence pour se sauver. Ce qui est la même chose que de dire que ce joug est agréable et rude en même temps, ou que ce chemin est aisé et difficile tout à la fois. Quoi donc ? Le Fils de DIEU, qui est la vérité même, pourrait-il donner pour maximes deux choses qui semblent avoir une opposition si visible ? Non, sans doute ; mais c'est qu'il en parle différemment, eu égard à la différente situation du cœur des personnes qui portent ce joug et qui suivent ce chemin. Ce joug est doux et léger aux personnes ferventes, et il est rude et pesant aux lâches qui croupissent dans une tiédeur languissante. Ce chemin est facile à ceux qui marchent avec ferveur dans le service de DIEU, puisqu'ils y courent et que rien n'est capable de les arrêter, comme dit le prophète : *Viam mandatorum tuorum cucurri cum dilatasti cor meum*. Mais, à l'égard des autres, c'est un chemin rude et étroit, hérissé d'épines, bordé de précipices, où l'on n'avance qu'à mesure qu'on s'ouvre le passage par la force : *Quàm arcta atque angusta via est quæ ducit ad vitam!* — Ce joug, encore une fois, pèse infiniment aux personnes qui mènent une vie tiède ; tout les fâche, tout les rebute, et les moindres choses leur semblent un poids et un fardeau insupportable, comme à ces ouvriers de l'Evangile : *Portavimus pondus diei et æstûs* : nous avons porté le poids du jour et de la chaleur, et toutes les incommodités du travail : n'est-il pas juste de prendre quelque repos et de se relâcher un peu de tant de fatigues ? Voilà le langage d'une âme tiède au service de DIEU, laquelle découvre l'état et les sentiments de son cœur par les plaintes et par les murmures, tantôt sur le peu d'égard qu'on a pour ses services, tantôt sur le peu de ménagement que l'on fait de sa personne ; la longueur du travail la rebute, tout ce qui la gêne lui semble un poids qui la doit bientôt accabler. Règles, commandements, conseils, tout cela la tient dans une contrainte qu'elle ne peut souffrir : il faut enfin qu'elle secoue ce poids et qu'elle se déli-

vre de cette gêne pour vivre dans une certaine liberté : *Portavimus pondus diei et æstûs*. Au contraire, la ferveur ôte ce poids et nous donne les ailes de la charité, pour nous faire voler là où les autres ont même de la peine à marcher. C'est pourquoi le même S. Bernard, qui en peut parler en maître après l'avoir appris par une si longue expérience, réfléchissant sur ces paroles du Sauveur, *Tollite jugum meum super vos, et invenietis requiem animabus vestris*, dit admirablement : *Mira novitas : tollens jugum invenit requiem!* Quelle nouveauté, quel charme et quel prestige est ceci, et qu'une âme fervente au service de DIEU est agréablement trompée ! Prendre ce joug c'est se reposer ; c'est être soulagé que de porter ce fardeau. C'est une espèce d'enchantement qui nous trompe heureusement, s'écrie-t-il ensuite avec le prophète : *Seducisti me, Domine, et seductus sum* (Jerem. xx). Et comment cela ? C'est que l'extérieur de la vertu et les dehors en paraissent affreux ; on n'y parle que de croix, on n'y voit qu'austérités, on n'entend que des noms qui effarouchent tout le monde, joug, mortification, abnégation de soi-même ; mais au-dedans on n'y trouve que joie, douceur et plaisir : *Seducisti me, Domine, et seductus sum*. — Mais, grand Saint, ne vous trompez-vous point vous-même, puisque nous en voyons tant qui gémissent sous ce faix, et qui traînent ce joug plutôt qu'ils ne le portent ? Je l'avoue ; mais ajoutez-en la raison, ils ne le portent pas avec ferveur. Et que fait cette ferveur ? Elle partage ce joug et ce poids, et fait que vous n'en portez que la moindre partie. Si vous voulez savoir de quelle manière cela se peut faire, c'est que le service de DIEU s'appelle un joug, dit S. Chrysostôme, à cause qu'il y en a toujours deux qui le portent : c'en est même la définition. De sorte que, si nous nous y soumettons de bon cœur, si nous le portons avec amour, si nous l'embrassons avec ferveur, le Fils de DIEU en porte lui-même la plus grande partie, par l'onction qu'il verse dessus et par le secours qu'il nous donne ; d'où vient qu'il l'appelle son joug, *jugum meum suave est*. Mais, si l'on prend ce joug à regret, si on le porte avec lâcheté, ce n'est plus son joug, c'est le nôtre ; il nous le laisse porter tout seuls, et il ne faut pas s'étonner si on le trouve si pesant. En faudrait-il d'autres preuves que notre propre expérience ? Cette ferveur qui nous animait au commencement ne nous rendait-elle pas toutes choses faciles ? Il fallait nous modérer et nous arrêter en ce temps-là, de crainte qu'elle ne nous emportât à des excès dangereux, et il n'y avait rien de fâcheux qui fût capable de nous rebuter. Eh ! qui faisait naître ces sentiments si généreux ? qui nous portait à embrasser avec tant de courage tout ce que le christianisme a de peine et d'austérité ? C'était la ferveur ; avec elle rien ne paraissait rude ni difficile à l'ardeur de nos désirs. Que s'il est arrivé que cette ardeur se soit quelquefois ralentie, n'est-il pas vrai que nous avons commencé à ressentir la pesanteur de ce joug, et que la peine et la difficulté ont crû à mesure que la ferveur a diminué ? D'où il suit que, pour marcher sans peine dans cette voie si étroite et porter ce joug avec plaisir,

il faut s'efforcer d'entretenir notre ferveur, ou de la rallumer si elle est éteinte, et de pratiquer le conseil que S. Paul donnait aux premiers chrétiens, qui commençaient à se relâcher, et dont le relâchement pouvait avoir de fâcheuses suites : *Rememoramini pristinos dies*. C'est, Messieurs, le premier avantage de la ferveur, auquel je ne m'arrêterai pas davantage, pour passer à un second.

Seconde Partie.

Il s'agit non-seulement de nous rendre le chemin de la perfection plus facile, mais de l'abrégé infiniment, et de nous faire plus avancer en peu de jours que nous n'aurions fait en plusieurs années : *Hi novissimi unâ horâ fecerunt, et paves illos nobis fecisti* (Matth. xx). En effet, c'est la théologie du peuple de s'imaginer que ce soit toujours la plus longue vie ou la multitude des actions qui fasse la plus grande sainteté et le plus rare mérite devant DIEU ; mais le sentiment de tous les saints, aussi bien que de tous les docteurs, est qu'un seul acte de vertu fait avec ferveur en vaut cent autres languissants, où la volonté ne déploie que la moindre partie de ses forces et de son activité. Le mérite de nos actions se prend particulièrement de la charité, non-seulement habituelle, quand une personne est en grâce, mais encore de l'actuelle, qui n'est autre chose que cette ferveur, qui nous presse et nous pousse, comme dit S. Paul : *Charitas urget nos*. Et ainsi, ce qui se fait avec plus de ferveur de charité, si tout le reste est égal, se fait aussi avec plus de mérite et de perfection. Ce qui a fait dire à S. Augustin : *Offert se nobis de compendio DEUS* : qu'il ne faut pas si grand temps pour trouver DIEU quand on le cherche comme il faut, ni une si longue course pour parvenir à la sainteté, puisque celui-là y arrive le plus tôt qui y court avec plus de ferveur : comme une infinité de saints qui n'ont pas eu grand temps de se sanctifier, et cependant ont fourni une longue carrière. Ils n'ont, pour ainsi dire, travaillé qu'une heure, et ils méritent la récompense de ceux qui ont commencé dès la pointe du jour : *Hi unâ horâ fecerunt, et paves illos nobis fecisti*. Dans la journée des autres, il y a eu beaucoup de vide, bien du temps perdu : et l'heure de ceux-ci a été pleine et entière. On leur peut appliquer cette parole du Sage : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa* (Sapient. xl). Leur ferveur fait, dans ce petit espace, ce que les autres n'ont pu faire qu'à peine dans un long intervalle de temps, parce que leurs jours ont été vides, selon le langage du Saint-Esprit : *Dies vacui invenientur in eis*. Si l'on avait compté leurs années de service, et retranché tout ce que leur lâcheté et leur négligence a laissé perdre, on pourrait peut-être leur reprocher, avec le même Saint-Esprit, qu'ils sont des enfants de cinquante ou de soixante ans, ou, ce qui est le même, des vieillards d'un an ou de deux. — Le moyen de ne pas s'attirer ce juste reproche, c'est de pratiquer encore

un autre avis de S. Paul, de racheter le temps perdu : *Redimentes tempus* (Ephes. v). Mais comment le racheter, puisqu'il est irréparable, et que d'ailleurs le temps que nous employons pour remplacer cet autre temps est compris lui-même dans la mesure qui nous en est donnée : car ce que nous devons faire pour ce temps-là ne se fera pas cependant, ou bien il faudrait encore d'autre temps pour compenser celui-ci. C'est pourquoi une autre version porte : *Constringentes tempus*, pressant, serrant, faisant pénétration des temps, la journée d'aujourd'hui devant être confondue avec celle d'hier pour la réparer, ce qui paraît impossible. Cependant, puisque l'Apôtre le conseille, il faut bien que cela se puisse faire : quel est donc le moyen ? C'est la ferveur. Ainsi ces ouvriers de l'Évangile qui firent en une heure ce que les autres avaient fait durant tout le jour. Cette pensée, d'avoir si peu fait pour DIEU et pour nous-mêmes, inspire une certaine vigueur, qui fera plus faire en un mois que nous n'eussions fait en des années entières. Il faut que le souvenir de la perte du temps passé nous fasse faire un meilleur usage du présent. Nous n'avons fait jusqu'à présent que peu de prières, et avec peu d'attention, peu de mortification ; nous avons acquis peu de mérites, en un mot, fait peu de bonnes actions. Ah ! il faut en faire plus en un jour que nous n'en faisons en une semaine : *Redimentes tempus* ; ou, selon cette autre version, *constringentes tempus*. Il faut presser et serrer le temps, et faire par intensité ce qu'on ne peut faire par l'extension, ainsi que parlent les philosophes : comme, quand les rayons du soleil sont réunis et concentrés par le moyen d'un miroir ardent, la chaleur est plus grande dans ce petit espace qu'elle n'était dans une plus grande étendue. Or, il faut presser et serrer le temps de la sorte, en faisant avec plus de soin, plus d'application d'esprit, plus de ferveur, toutes nos actions. C'est ce qu'entend ce grand Apôtre par le conseil qu'il nous donne de racheter le temps. — Que si la ferveur est un moyen si admirable d'avancer de la sorte en peu de temps, et de faire de si grands progrès, jugez ce que ce serait si nous la conservions durant toute notre vie, sans jamais nous relâcher ni nous démentir. Hélas ! que je suis confus, quand je pense que tant de chrétiens de tous les états et de toutes les conditions ont passé des cinquante ou soixante années au service de DIEU avec autant d'exactitude : quelamas de mérites ! dis-je en moi-même ; quel poids de gloire et quels trésors n'ont-ils point acquis pour le ciel ? Mais où voit-on maintenant cette ferveur ? Certainement, si l'Apôtre dit en quelque endroit qu'il y a des vertus du siècle à venir, *Virtutes venturi seculi*, je dirais volontiers qu'il y a aussi des vertus du siècle passé, qui ne se voient presque plus dans le nôtre, et j'ajouterais que la ferveur est de ce nombre. Car qu'est devenue cette charité si célèbre des premiers chrétiens, ce désir insatiable des souffrances, ce zèle ardent et ces mortifications des premiers temps ? Tout cela s'est ralenti avec le ralentissement de la ferveur ; de manière que, si l'on voit maintenant si peu de saints et

si peu d'hommes parfaits, c'est qu'il y a peu de ferveur, qui est le seul moyen de croître, d'avancer et d'arriver enfin à la perfection et à la sainteté. Faut-il que pour tout le reste nous ayons des désirs si vastes, une ambition immense, sans bornes ni mesure, une envie de toujours croître et de pousser nos prétentions plus loin, et que pour la sainteté nous nous contentions de si peu, en voyant une si grande carrière ouverte dans une si grande obligation de toujours avancer ; lorsque DIEU même ne donne point d'autres bornes à notre perfection que la sienne propre ! C'est que nous n'y employons pas le plus efficace de tous les moyens, qui est la ferveur, sans laquelle tous les autres nous servent de peu. C'est pour piquer notre courage et ranimer cette ferveur que l'Eglise nous fait voir tantôt des apôtres qui passent les mers pour annoncer l'Évangile aux barbares ; tantôt des martyrs, et se sert de leur sang pour nous faire rougir de confusion ; tantôt de nouveaux astres qui brillent en sainteté pour nous montrer le chemin. C'est à nous, Messieurs, de nous former sur ces grands modèles, en imitant leur ferveur, qui nous poussera à tout faire, à tout entreprendre pour DIEU.

C'est le troisième et dernier avantage, qui nous reste à voir en peu de mots, en vous montrant combien la ferveur est nécessaire pour s'acquitter des devoirs les plus essentiels de la vie chrétienne, que je puis appeler, en un sens tout particulier, la vigne où DIEU nous a mis comme des ouvriers, afin que chacun travaille avec plus de fruit. — En effet, soit qu'un chrétien se borne à sa propre perfection, soit qu'il tâche de contribuer à celle des autres, je soutiens que, sans la ferveur, jamais il ne réussira ni dans l'une ni dans l'autre, qu'il ne fera rien de grand pour sa sainteté propre, et qu'il ne rendra aucun service considérable à son prochain. — Car, premièrement, si pour travailler à sa perfection il faut toujours avoir les armes à la main, afin de combattre sans relâche ses passions, et s'efforcer de mourir au monde et à soi-même, peut-on en venir à bout sans courage ? et comment avoir ce courage sans la ferveur, puisque c'est elle qui l'inspire, vu particulièrement la faiblesse et l'inconstance de notre volonté, qui se relâche et se dément insensiblement de ses bonnes résolutions, et, pour haut qu'elle s'élève, retombe de son propre poids, comme un mouvement violent se ralentit toujours sur la fin ? Or, c'est un mouvement bien violent que d'agir toujours contre ses inclinations, et de vivre dans une contrainte continuelle, par une régularité exacte jusque dans les moindres choses de la religion. Combien faut-il gagner sur soi-même, et quelle violence ne se faut-il point faire, pour aller contre le torrent de la nature qui nous entraîne, et contre ce poids dominant qui nous emporte ? Faut-il s'étonner s'il arrive souvent que, le secours du ciel n'étant plus si fort, la nature regagne sur la grâce ce qu'elle avait perdu, si nos passions, qui ne sont pas seulement violentes, mais encore adroites, si nos passions, repoussées par un endroit, se présentent avec un nouveau visage d'un autre côté, et si elles sont bien re-

gues ; si notre amour-propre, toujours attentif à nous faire quelque surprise, nous donne si souvent le change ; et enfin, si l'on redevient tel qu'on était avant d'avoir embrassé le service de DIEU ! Quel remède donc contre un mal qui a sa source dans le fond de notre être, et quel moyen de soutenir notre vertu dans une si grande faiblesse de notre volonté ? Je n'en sais point d'autre que d'entretenir et de rallumer souvent cette ferveur.

Que si vous regardez un chrétien non plus en général, mais en particulier, un chrétien qui, outre sa propre perfection, a encore pour but et pour fin de travailler à celle du prochain, qui est proprement la vigne où le Fils de DIEU envoie des ouvriers, je vous demande si l'on peut être prêt à tout cela si la ferveur ne nous y pousse à l'entreprendre, ou du moins ne nous y dispose. Non certes, parce que ces mouvements de la charité sont semblables aux bouillons de l'eau, qui ne sort de son vase que lorsqu'elle est échauffée par l'ardeur d'un feu violent, et qui ne peut se tenir renfermée lorsqu'elle est en cet état. Il en est de même de la charité, dit S. Bernard : elle ne se répand sur le prochain que lorsqu'elle est échauffée par la ferveur : *Charitas, ubi exaestuat, teneri non potest, immensitatem æmulatur*. Je passe plus avant : est-il possible qu'on se puisse acquitter je ne dis pas seulement des emplois héroïques, mais même des plus communs et des plus ordinaires, sans la ferveur ? Comme les choses se conservent d'ordinaire par les mêmes principes qui leur ont donné l'être, pensons un peu, Messieurs, à ce que cette ferveur a fait dans les commencements du christianisme, où il n'a fallu que douze personnes pour établir la religion chrétienne presque par tout le monde.

Voilà donc les avantages de la ferveur : à quoi j'ajouterai seulement, pour conclure tout ce discours, que ce n'est pas une vertu qu'il faille aller chercher bien loin, dont l'occasion soit rare et la pratique de peu d'usage : elle est de tous les temps et de tous les lieux, elle se mêle dans tous nos emplois, elle entre dans toutes nos actions, elle a part à tous les moments de notre vie. Elle se présente dès le matin à notre réveil, pour commencer la journée par un acte de ferveur, et, dans les principales occupations du jour, elle peut nous accompagner partout, dans toutes les actions de notre vie. J'ajouterais ici volontiers la prière que faisait à DIEU Salomon pour demander la sagesse : *Da mihi sedium tuarum assistricem sapientiam, ut mecum sit et mecum laboret* (Sap. ix) : donnez-moi, mon DIEU, cette sainte ferveur qui me suive et m'accompagne partout ; qu'elle prie, qu'elle agisse et qu'elle travaille avec moi : *ut mecum sit et mecum laboret*. — Si vous en voulez un motif général, que nous devons toujours avoir devant les yeux, c'est celui que nous donne encore l'apôtre S. Paul par ces paroles : *Ut ambuletis dignè DEO* : penser, en tout ce que nous faisons, que c'est DIEU que nous servons, et par conséquent que nous le devons servir dignement, autant que le mérite une si haute

majesté, et autant que notre faiblesse le peut permettre. Et, comme le premier motif qui nous a fait consacrer à son service est sa souveraine grandeur, qui est éternelle, toujours la même, le même motif subsistant toujours, nous devons toujours le servir avec la même application, la même activité, la même ferveur : *Ut ambuletis dignè Deo.* — Non, nous ne ferons jamais pour lui ce qu'il a fait le premier pour nous ; et, après avoir fait tout ce que nous aurons pu, nous pouvons toujours dire que nous sommes des serviteurs inutiles. Il nous a aimés, et il a pensé à nous durant toute l'éternité qui a précédé ; il nous aimera pendant toute l'éternité qui suit. Du moins, que ce peu de temps qui est entre ces deux éternités soit employé tout entier à son service, afin de mériter la récompense qui nous est préparée dans le ciel.

SEPTIÈME DISCOURS.

Les joies qu'on goûte au service de Dieu.

Dieu et le monde sont aujourd'hui deux maîtres qui tâchent d'attirer tous les hommes à leur service. L'un nous promet des joies, des plaisirs, tout ce qui flatte nos sens; et l'autre nous présente des croix, des peines et des souffrances. Mais permettez-moi de vous dire que nos yeux et notre esprit ne doivent point s'arrêter tout-à-fait à l'extérieur de ces promesses. Le monde nous abuse, et il y a si longtemps qu'il en fait le métier qu'il ne s'en cache plus; et, quoiqu'il en fasse une profession ouverte, il ne laisse pas d'être suivi de la plus grande partie des hommes. DIEU, le croiriez-vous bien? semble nous tromper aussi de son côté, parce que, ne nous promettant que des croix et des travaux à son service, il les accompagne de tant de douceurs, que ses serviteurs les préfèrent à toutes les délices du monde. Or, je veux, Mes frères, vous détromper aujourd'hui, s'il m'est possible, en vous montrant qu'au service de DIEU il y a beaucoup moins à souffrir qu'à celui du monde, et que la joie et les plaisirs que l'on goûte dans le monde ne sont pas comparables à ceux que DIEU fait ressentir à l'âme qui se livre entièrement à son service.

Pour vous convaincre, d'abord, que les peines qu'il faut essayer au service de DIEU sont incomparablement plus légères que celles que le monde fait souffrir à ses esclaves, ce serait assez d'alléguer le témoignage de la Vérité même, qui nous assure que son joug est doux, et que c'est trouver du repos que de prendre et de porter le fardeau dont il charge ses serviteurs. Mais, comme les choses ne paraissent jamais davantage que lorsqu'elles sont proche de leurs contraires, je veux comparer et opposer les peines qu'il y a au service de ces deux maîtres, soit que nous considérions les commandements que l'un et l'autre nous font,

soit la manière de commander, soit enfin la récompense qu'ils nous promettent et nous donnent pour nos services. Ce sont autant de raisons qui nous doivent persuader de cette première vérité, connue de ceux-là seulement à qui l'expérience la fait connaître.

Premièrement. Pour ce qui regarde les choses que l'un et l'autre maître demandent de nous, il ne faut pas avoir un grand usage du monde pour apprendre qu'il n'y a ni état ni emploi ni condition parmi les hommes où si nous prenons la juste mesure des devoirs et des charges qui y sont attachés, on ne découvre que la difficulté de les remplir ne soit infiniment plus grande que celle qui se trouve au service de DIEU. Ainsi, je ne veux rien vous dissimuler; et, comme je ne prétends pas faire la vertu plus austère qu'elle n'est, ni lui donner un visage plus affreux que celui qui lui est naturel, je n'ai garde d'en séparer ni la difficulté ni la peine, sans laquelle elle ne serait plus vertu. Il y a donc à souffrir au service de DIEU, on ne le peut contester; et ce serait une délicatesse bien honteuse à un chrétien d'y prétendre des dispenses et des privilèges qui ne se trouvent au service de nul autre maître. Il y a donc, au service de ce Maître souverain, des préceptes qui choquent notre volonté et nos inclinations; il y faut porter sa croix, renoncer à soi-même, déclarer sans cesse la guerre à ses passions: tout cela est rude, tout cela est fâcheux à la nature corrompue, on n'en peut disconvenir. Mais le monde est-il de meilleure composition? Fait-il des commandements plus aisés? Fait-il des lois plus douces et plus commodes? Est-on vicieux, pour ainsi dire, à si peu de frais et avec si peu de peine?

Pour vous convaincre de la vérité que j'ai avancée, je ne veux que des preuves sensibles, prises de l'expérience. Opposez seulement les lois de l'un aux lois de l'autre, les maximes de l'Evangile aux maximes du siècle, les préceptes d'un DIEU aux préceptes du monde. Un homme, par exemple, s'est-il fait une idole de l'honneur? A quoi, je vous prie, ce violent désir de la gloire ne l'engage-t-il point? Il faut, selon les lois du monde, qu'il sacrifie son sang et sa vie, qu'il aille chercher cette gloire sur la brèche d'une muraille et à travers la grêle des coups, et qu'il coure risque de sa vie mille et mille fois: et tout cela pour une petite fumée d'honneur, qui lui échappe souvent et qui s'évanouit entre ses mains. Y a-t-il une loi, dans tout le christianisme, aussi rude que celle-là? Non, certainement; et ce qui passerait pour une action si héroïque au service de DIEU n'est que d'un devoir commun et d'une obligation indispensable au service du monde; et qui ne le fait pas n'y sait pas tenir son rang. Cet autre veut-il s'élever par une ambition déréglée? combien ses désirs troubleront-ils le repos de sa vie? Celui-ci a-t-il entrepris de faire fortune? bon DIEU! que d'inquiétudes et que de soins! Pour un procès, que de mouvements ne se donne-t-on point? Que de chagrins ne se fait-on pas pour les moindres affaires! Y a-t-il rien de si fâcheux dans tout ce que DIEU nous commande et qu'il demande de nous? Vous m'avouerez

que non. Je n'en excepte pas même les plus grandes rigueurs qui se pratiquent dans les ordres les plus austères. Un voluptueux même, avant de jouir de son plaisir, combien d'amertume ne goûte-t-il point? de combien de craintes, de tortures, de remords de conscience ne le paie-t-il point? Ce qui fait que S. Augustin a bien raison de l'appeler un joug de fer, tant pour sa dureté que pour la difficulté qu'il y a de le secouer et de le rompre. — Ce n'est donc pas la peine et la difficulté qu'il y a au service de DIEU qui nous en doit détourner : *Qui fingis laborem in præcepto*, dit le prophète (Ps. 93). Ce n'est pas que la chose en soit difficile, puisque la loi de DIEU, de ce côté-là, n'a rien de si incommode ni de si gênant, rien de si rigoureux ni de si austère, que les lois du monde.

N'est-il donc pas honteux, Mes Frères, qu'on se presse pour porter la croix des criminels, et que le Fils de DIEU trouve à peine quelqu'un qui porte la sienne? On ne peut se contraindre à passer une heure, le jour, en prières, et l'on passe les jours et les nuits dans un métier pénible. Un quart-d'heure de lecture d'un bon livre semble un temps de pénitence, et l'on passera les journées entières à lire les pièces d'un procès. L'un est-il plus agréable que l'autre? Non sans doute; on le fait cependant plus volontiers. C'est ce dont je vous demande la raison : car je n'en vois point d'autre que notre insensibilité pour les choses du ciel, puisque le monde, ce maître, tout fâcheux et tout cruel qu'il est, a des partisans de toutes les conditions, et des personnes qui le suivent à travers les épines et les rochers, et qu'on plaint le moindre pas qu'il faut faire pour DIEU, et que la plus légère difficulté nous rebute et nous effarouche. Car enfin, si l'on faisait pour l'un ce que l'on fait pour l'autre, quel amas de mérites et quelle gloire n'acquerrait-t-on point!

C'est pourquoi le prophète royal demande à DIEU qu'il soit un juge équitable à son égard, pour distinguer ses travaux d'avec ceux des gens du monde et pour rendre justice au mérite : *Judica me, DEUS, et discerne causam meam de gente non sanctâ* (Ps. 42). A quel propos, je vous prie, faire cette demande? Nous ne faisons rien pour DIEU que les autres ne fassent pour quelque autre objet. Nous jeûnons et nous pratiquons l'abstinence : mais les avares n'en font-ils pas autant en se privant souvent des choses les plus nécessaires? Nous veillons et nous passons les nuits en prières : les soldats, les gens d'affaires, les artisans mêmes, ne font-ils pas quelque chose de semblable? Nous nous humilions et nous nous abaissons sous les pieds de tout le monde : combien de lâches flatteurs en font davantage pour s'élever ensuite et pour arriver à leurs fins? Or, grand DIEU, dit ce prophète, quand vous viendrez à compter nos peines et nos travaux, faites bien distinction des uns et des autres, parce que, quoique les partisans du monde fassent les mêmes choses, et souvent même qu'ils en fassent incomparablement plus que nous, il y a néanmoins cette différence, que nous les faisons pour vous, et qu'eux les font pour leurs propres intérêts.

Mais quand toutes les difficultés que l'on se forme au service de DIEU seraient encore plus grandes, quoique souvent ce ne soient que des ombres qui nous effraient, le prétexte de s'en retirer serait-il juste pour cela? Si ce que DIEU ordonne nous est incommode aux sens, du moins on ne peut nier qu'il ne soit conforme à la raison, et fondé la plus grande partie sur l'équité naturelle qui nous oblige de nous y soumettre. Que si nous considérons maintenant la perfection de l'Evangile, où un chrétien doit aspirer, s'il y a de la peine, comme il est évident qu'il y en a, n'est-ce pas une des premières vérités de l'Evangile qu'elle est infiniment adoucie par le secours qu'il nous donne pour ce sujet? Ainsi, lorsque nous nous retirons du service de DIEU sous prétexte des difficultés qu'il y a d'en accomplir les devoirs, nous ressemblons à ces espions qui furent envoyés pour visiter la terre que DIEU avait promise aux Israélites : ils effrayèrent le peuple par le rapport qu'ils lui en firent à leur retour, en disant qu'ils y'avaient vu des villes dont les murailles et les fortifications étaient élevées jusqu'au ciel, dont les habitants étaient des monstres en grandeur, et que c'était une pure témérité d'espérer en pouvoir faire la conquête ; que la terre même y dévorait ses propres habitants. Voilà ce que nous nous imaginons dans le service de DIEU : que nous n'aurons jamais la force de vaincre les difficultés que nous y trouverons, de la part du démon, de nous-mêmes, et de la violence de nos passions ; sans penser aux grâces attachées à l'état, à l'emploi, et à la vocation de chacun, ni aux habitudes surnaturelles que DIEU donne pour toutes les vertus en particulier. Et c'est par ces secours et par ces grâces que DIEU triomphe des naturels les plus rebelles, qu'il rend faciles les choses les plus rudes, que la vertu devient aisée à ceux qui ont assez de fidélité et de persévérance pour la pratiquer ; que cette voie étroite, par où DIEU nous commande de marcher, s'élargit en quelque manière, et que l'on fait avec joie dans la suite ce que l'on a commencé avec peine et avec de grands combats.

C'est ce que reconnut S. Augustin par sa propre expérience : *Quàm suave mihi subito factum est carere suavitatibus nugarum! et quas amittere metus fuerat, jam dimittere gaudium fuit* (Confess. IX). Quelle douceur ne trouvai-je point tout d'un coup à renoncer aux amusements du monde, et quelle joie n'eus-je pas de quitter tout ce que j'avais eu tant de crainte de perdre? Je regardais comme une entreprise impossible de me défaire de mes premières habitudes; je me figurais que la vie sans mes plaisirs me ferait une mort insupportable, et je me persuadais que c'était un dessein aussi téméraire que chimérique de rompre les attachements honteux que je m'étais faits moi-même. C'est pourquoi je n'osais commencer, de crainte de n'en pouvoir venir à bout, je me feignais des monstres dont la pensée seule m'effrayait : car, dès que j'eus mis la main à l'œuvre, ce qui me parut des obstacles insurmontables me devint aisé par le secours de votre grâce, ô mon DIEU! A mesure que je m'effor-

çais de me vaincre, la difficulté disparaissait, et mon expérience me désabusait de la fausse idée que je m'étais formée de la sévérité de votre loi. Ce fardeau que je croyais insupportable me devint doux et léger en le portant.

De sorte, Mes Frères, que, si nous prétendons nous retirer du service de DIEU sur la difficulté que nous ressentons dans l'observation de ses lois, qui gênent et qui contraignent notre liberté, DIEU confondra un jour notre lâcheté, et nous fera voir que la faute ne venait pas de la rigueur de ses préceptes, mais de la malice de notre volonté, et que c'est avec justice qu'il nous condamne, puisque les commandements qu'il nous avait faits n'étaient ni au-delà des mers ni au-dessus des montagnes, comme il parle par son prophète, mais au milieu de nous-mêmes ; qu'ils consistaient à nous acquitter des devoirs auxquels notre propre intérêt nous obligeait déjà ; que sa grâce et ses secours ne nous ont jamais manqué, et en un mot, que son joug était doux et le fardeau qu'il nous imposait facile à porter : *Jugum meum suave est et onus meum leve* (Matth. XI).

Que si cette première raison, prise des lois et des commandements que DIEU et le monde nous font, ne suffit pas pour nous convaincre de cette vérité, examinons la seconde qui est prise de la manière dont l'un et l'autre maître en use à notre égard. Il est constant que chaque maître traite ses serviteurs selon son humeur ; un fantasque et un impérieux commandera cent choses, tout à la fois, qui souvent se choquent et se détruisent les unes et les autres ; un avare prend garde à tout, et demandera compte de la moindre chose, semblable à celui dont il est parlé dans l'Évangile : *Homo austerus es, metis quod non seminasti* ; un homme colère et emporté ne parlera qu'avec passion, accompagnera chaque commandement d'une injure, et voudrait que la chose fût plus tôt faite qu'il ne l'a commandée. Mais DIEU est le maître le plus commode du monde : par une douceur engageante, par une condescendance admirable, au lieu de nous obliger de suivre son humeur, il se fait à la nôtre ; il étudie le naturel des personnes, pour entrer dans leur cœur ; il examine les tempéraments et les inclinations des hommes, pour s'y accommoder : il sait, enfin, ménager les esprits avec tant d'adresse et de douceur, que, quand il appelle quelqu'un à son service, quelque opposition que celui-ci semble avoir pour la vertu en suivant son naturel, DIEU lui fait prendre insensiblement le sien, et ne fait que lui faire changer d'objet : au lieu, vous le savez, qu'il se faut faire à l'humeur bizarre et capricieuse du monde, suivre aveuglément ses volontés et ses coutumes, prendre ses sentiments et ses maximes ; et encore croit-il nous obliger en acceptant nos services. Pour lui plaire, quelle gêne et quelle contrainte ne faut-il point souffrir ! En combien de postures se faut-il mettre ! quel personnage ne faut-il point jouer.

Qu'un homme, par exemple, attende sa fortune d'un autre, n'est-il pas

obligé d'essayer tous ses caprices, d'étudier ses inclinations, de se rendre esclave de toutes ses volontés? n'est-il pas contraint de le flatter, d'être dans une continuelle crainte de perdre sa faveur? Ne peut-on pas dire du service du monde ce que S. Paul disait, par rapport à sa personne, de celui de DIEU : *Propter te mortificamur totâ die* : Je suis mortifié depuis le matin jusqu'au soir; je ne sais rien de ce que je veux; je suis obligé de souffrir mille choses qui me déplaisent; le chagrin me tue, la crainte me dessèche, l'inquiétude m'abat, le trouble m'accable; il faut que je me déguise, que je me contrefasse à tout moment; il faut que je réprime toutes mes passions, que je dissimule tous mes ressentiments; y a-t-il servitude plus insupportable que celle-là? Quoi donc! Comptez-vous pour rien tous ces égards, tous ces ménagements, cette dépendance continuelle dans laquelle il est obligé de vivre? Et ne faut-il pas avouer que cela seul rend ce joug plus dur que celui du Fils de DIEU? Et ce qui est plus surprenant, c'est que ces personnes, qui sont ainsi esclaves de leurs passions et dévouées par profession au service du monde, baissent les chaînes qui les tiennent dans cette honteuse servitude, soupirent sous le joug qu'elles craignent de rompre, et souvent choquent ceux à qui elles s'efforcent de plaire par les choses mêmes par lesquelles elles devaient davantage leur agréer. Mais, si je veux être dans la faveur de ce Maître souverain, en tout temps on lui peut plaire, et l'on est toujours bien reçu : *Amicus DEI si esse voluero, esse nunc fio*, dit S. Augustin. Confess. VIII). C'est ce qu'il rapporte de ces deux courtisans qui résolurent de quitter le monde après avoir lu la vie de S. Antoine.

Ce fut une des considérations qui ébranlèrent davantage S. Augustin lui-même, et qui firent le plus d'impression sur son esprit, lorsque, balançant encore sur le parti qu'il avait à prendre et à quel maître il devait se livrer, DIEU d'une part, le sollicitant puissamment par ses grâces intérieures, et de l'autre le monde le retenant par les chaînes de ses habitudes, cette pensée enfin lui frappa fortement l'esprit, un jour qu'il tentait tous les moyens d'avoir audience de l'empereur, et qu'il ne la pouvait obtenir. « Eh quoi ! disait-il, je ne puis par mille travaux mériter un coup-d'œil d'un prince de la terre; et quand est-ce donc que je pourrais parvenir à lui plaire? Mais, pour être ami de DIEU, et même pour entrer bien avant dans sa confiance, je n'ai qu'à le vouloir. Il me recherche d'amitié tout le premier, il m'en porte la parole par la voix secrète de ses grâces; et, comme si nos services lui étaient si considérables et si nécessaires qu'il ne s'en pût passer, il dissimule plus avec nous qu'il ne faut dissimuler avec les grands du monde pour se maintenir dans leur faveur; il a pour nous les tendresses d'une mère passionnée, les soins d'un père charitable, les empressements d'un ami généreux; il prend intérêt à tout ce qui nous regarde; il est sensible à nos afflictions, il cherche à nous consoler dans nos disgrâces; c'est un ami de toutes les heures et de tous les moments, toujours disposé à écouter nos demandes,

toujours prêt à pourvoir à nos besoins ! Ah ! puisque cela est ainsi, disait-il, je n'aurai jamais d'autre maître que DIEU, puisque le monde reconnaît si mal les services qu'on lui rend, et qu'il est un maître non-seulement cruel et fantasque, mais encore injuste et ingrat. »

C'est une troisième raison qui me convainc que les peines qu'on souffre au service du monde sont plus rudes que celles qui sont attachées au service de DIEU : savoir, la récompense que l'un et l'autre maître promettent à leurs serviteurs ou qu'ils leur donnent. Car, Mes Frères, vous savez qu'il n'y a rien qui adoucisse davantage les travaux que l'espérance de la récompense ; la couronne que l'on présente de loin fait passer par-dessus tous les obstacles ; l'esprit, animé par cet objet, au lieu de faire réflexion sur la peine, s'élève quelquefois au-dessus de lui-même, et vous diriez que toute la difficulté s'évanouit dès-lors qu'on en prévoit le fruit. Je ne veux pas cependant m'étendre sur la récompense de l'autre vie, dont la seule considération a fait suivre à tant de milliers d'âmes le chemin étroit de l'Évangile et fouler aux pieds toutes les grandeurs du monde. Je dis seulement que DIEU est fidèle à tenir ses promesses et juste dans ses récompenses, au lieu que le monde a deux qualités toutes contraires : il est infidèle, car il frustre ceux qui s'attachent à lui de la récompense de leurs peines, et il est si injuste qu'il la distribue souvent aux plus indignes, sans avoir égard ni au mérite des services ni à la grandeur des peines qu'on a souffertes en le servant.

Car, dites-moi, que ne souffre-t-on point pour acquérir des biens peu considérables ! Quel travail, dans l'étude, pour parvenir à une science dont le fruit est incertain ! Que de dangers, dans la guerre, pour une récompense si peu assurée ! Et, dans toutes les autres choses, l'acquisition n'en est-elle pas plus longue que la jouissance et la possession ? Mais combien même y en a-t-il qui ne les acquièrent jamais ? Le monde n'est-il pas rempli de gens qui déplorent sans cesse le mauvais succès des peines qu'ils ont prises pour s'établir ? Combien qui, après avoir bien sué et bien peiné pour faire fortune dans le monde, meurent dans la pauvreté qu'ils ont tâché d'éviter par des incommodités encore plus grandes que celles de la pauvreté même ! Combien qui, après avoir blanchi sous les armes, après quinze ou vingt campagnes, n'en ont rapporté que des blessures et des misères, qui leur ôtent le moyen de vivre en repos le reste de leurs jours ! Combien qui, après mille chicanes, mille intrigues et mille fatigues, ont consumé leur bien sans consolation pour le présent et sans espérance pour l'avenir ! C'est que le monde est un maître aussi infidèle qu'il est injuste ; c'est qu'il entretient ses esclaves d'une espérance vaine et chimérique, qu'il demande qu'on fasse toutes les avances et qu'il ne tient compte de rien, qu'il paie en paroles des services réels et des travaux effectifs. Vous le savez, pour un qui vient à ses fins et qui fera fortune, il y en a mille qui font naufrage au

port, et qui sont enlevés de ce monde sur le point d'y jouir du fruit de leurs travaux.

Mais, au service de DIEU, quelle impression ne doit point faire sur notre cœur l'espérance de la récompense qui nous attend, si grande, si certaine, et, tellement au-dessus de nos pensées et de nos désirs? C'est dans cette espérance que S. Paul ne veut pas que les peines et les souffrances qui accompagnent la pratique de la vertu s'appellent du nom de peine et de tristesse : *Quasi tristes, semper autem gaudentes*. Il semble que ce soit une tristesse ; elle ne l'est pas cependant, parce que la joie la suit. Mais ce qui rend celle du monde une véritable tristesse est qu'aucune espérance de récompense ne l'adoucit, et qu'elle est, au contraire, suivie de la mort : *Sæculi tristitia mortem operatur* (Ibid.) : c'est-à-dire qu'elle dispose à une tristesse éternelle, et, si j'ose ainsi dire, qu'elle est un enfer anticipé. Il n'en faut point d'autre preuve que le propre témoignage des mondains, au livre de la Sagesse, où, après leur mort, ils reconnaissent leur aveuglement et commencent à se plaindre de s'être lassés en s'égarant et d'avoir pris des détours embarrassés et difficiles : *Ambulavimus vias difficiles* (Sap. v). O aveugles et insensés que nous étions ! c'est peu d'être tombés dans l'abîme de tous les malheurs, puisque c'est où conduisent les joies et les plaisirs du monde ; mais y être venus par des voies inégales et pénibles, par des routes hérissées d'épines et environnées de précipices, c'est être doublement malheureux : *Ambulavimus vias difficiles* ! Je ne doute point que ce ne soit une des choses qui causent leur regret et leur désespoir, lorsque au milieu de leurs supplices, DIEU leur fait connaître comment, avec les mêmes peines, et encore beaucoup moindres, et par les mêmes travaux, et encore plus légers, ils pouvaient se rendre éternellement heureux ; lorsqu'il leur fait connaître qu'ils se fussent moins lassés en allant droit qu'en s'égarant, qu'ils eussent fait leur salut à moins de frais qu'ils n'ont mérité leur perte éternelle.

Après un tel aveu, Mes Frères, serait-il bien possible que nous fussions assez mal avisés pour préférer le service d'un maître si cruel, si bizarre et si injuste à celui de DIEU ? On accuse communément les hommes d'imprudence et de folie de préférer les plaisirs de la terre à ceux du ciel ; mais, maintenant qu'il y a autant et plus à souffrir pour le monde que pour DIEU, de quel nom appeler ceux qui aiment mieux se perdre en souffrant sans espérance et sans consolation, et porter la croix du monde et du démon, que celle du Fils de DIEU, infiniment plus douce et plus légère ? Quand toutes les joies et toutes les délices seraient d'un côté, et toutes les peines et les croix de l'autre, encore n'y aurait-il pas à balancer sur le parti à prendre : DIEU mériterait d'être préféré à tous les autres maîtres. Mais, si les joies qu'on goûte à son service surpassent encore infiniment les joies et les délices du monde, quel prétexte pouvons-nous avoir pour ne nous y pas consacrer ? C'est ce que nous allons voir en

cette seconde partie, où je veux comparer les joies des justes et des serviteurs de DIEU avec celles des esclaves du monde, comme nous avons fait leurs peines et leurs croix.

Seconde Partie.

Le grand S. Augustin, après avoir longtemps cherché et goûté autant qu'il lui avait été possible les joies et les plaisirs du monde, en a fait lui-même la plus exacte peinture qui se puisse imaginer. C'est dans la lettre qu'il écrit à Licentius, où, pour détacher ce jeune homme de ces sortes de joies, il ne lui dit que ces trois mots : *Mentiuntur, moriuntur, in mortem trahunt*. Voilà trois paroles qui nous en représentent la nature, les propriétés et les effets, et je ne crois pas qu'on en puisse dire davantage en moins de termes. *Mentiuntur* : ces joies et ces plaisirs nous trompent, car ils n'ont que l'apparence des plaisirs, et ils ne sont pas capables de nous satisfaire. *Moriuntur* : ils passent bien vite, ils nous échappent bientôt. *In mortem trahunt* : ils sont la cause de notre perte, et nous précipitent dans le malheur éternel. C'est le caractère et le portrait le plus juste et le plus naturel qu'on puisse faire de ces joies. Mais, comme il n'est qu'en raccourci, permettez-moi de lui donner une plus juste étendue, afin de vous faire voir, par opposition, la solidité, la durée et la grandeur de celles que l'on goûte au service de DIEU. Repassons donc, s'il vous plaît, sur chaque trait en particulier, pour vous en imprimer une idée plus vive, et vous donner plus de loisir de les reconnaître, par la comparaison que je veux faire des joies du monde et de celles que DIEU fait ressentir à ses serviteurs.

Premièrement donc, les joies du monde nous trompent : *mentiuntur*. Elles ne sont que superficielles, sans pénétrer jusqu'au cœur et sans lui donner une véritable satisfaction ; pour peu que l'on entre dans le fond des choses humaines, on en reconnaît aussitôt le faible. C'est de quoi les païens même ont rendu témoignage : témoignage bien recevable en cette matière, puisqu'ils en parlent sans préoccupation, et qu'ils ne peuvent être soupçonnés d'avoir déguisé leur sentiment, que la nature et la raison ont fait passer de leur langue et de leur cœur dans leurs écrits, pour nous en instruire avec plus de sincérité. Je vous demande donc, avec le philosophe Sénèque, à quoi vous mesurez le bonheur d'un homme dont la fortune et le poste avantageux où il est vous donne dans les yeux. Vous voyez ses belles maisons, ses meubles précieux, son train magnifique et la belle dépense qu'il fait : mais à quoi vous arrêtez-vous ? Jugez des choses par elles-mêmes, sans vous en tenir à ces vaines circonstances. Entrez dans cet homme, et ne regardez pas ce qui l'environne. Oh ! si vous pouviez pénétrer jusque dans son cœur, et là y voir comme il est agité de ses passions, comme il a autant de maîtres au-dedans qu'il a de serviteurs en sa maison, comme il est déchiré par autant de bourreaux qu'il a

de désirs, vous concevriez bientôt qu'il est plus digne de compassion que d'envie. Il en est, ajoute S. Augustin, comme d'un homme accablé de chagrin et de tristesse, et qui a intérêt d'en dissimuler la cause; il cherche la retraite ou bien se couvre le visage, pour ne pas laisser apercevoir les larmes qui coulent de ses yeux. Ainsi ces heureux du siècle cachent, sous l'apparence d'une félicité trompeuse, leurs véritables déplaisirs, l'amertume de leur cœur, une âme agitée de mille passions, un cœur troublé de mille désirs inquiets; et souvent, lorsqu'on les croit au comble du bonheur, c'est alors qu'ils sont les plus malheureux.

C'est, Mes Frères, ce que le Saint-Esprit nous a voulu donner à connaître dans l'Apocalypse, par la figure de cette prostituée Babylone présentant à boire dans une coupe d'or à tous ceux qui sont ses esclaves; mais, après qu'ils se sont enivrés, il reste au fond une lie amère dont elle les empoisonne. C'est la peinture des joies et des plaisirs du monde : les hommes s'enivrent des douceurs du siècle, ils les recherchent, ils les poursuivent avec ardeur; mais, après qu'ils les ont goûtées, que leur en reste-t-il? *Veruntamen faxejus non est exinanita, bibent omnes peccatores terræ* (Ps. 74). La lie, l'amertume, le regret, le déplaisir, se trouvent au fond de la coupe. Un homme qui n'a pensé qu'à satisfaire ses sens et ses passions est-il content après cela? Il est lui-même bien convaincu que non, puisqu'il ne lui en reste que la confusion et le repentir. Mais je ne m'en étonne pas, puisque toute la joie que ces biens peuvent donner n'est qu'extérieure, n'a qu'un beau dehors et une riche apparence. Voluptueux, homme de plaisirs, que tu es donc dans une étrange erreur de t'imaginer que le bonheur de la vie se puisse trouver dans tes dérèglements et dans tes excès! Tu ne vois pas que c'est par-là que tu t'en éloignes; car, quoi que tu fasses, tu ne saurais te dérober aux reproches et aux cuisants remords de ta conscience. Couvre, tant que tu voudras, ta table des mets les plus délicieux, permets-toi tout ce que la loi de DIEU te défend en matière de plaisirs: tu en es souvent puni, sur l'heure, par la douleur que te cause une conscience blessée. Tu es donc malheureux en tout cela, et, au lieu de goûter une véritable joie, tu portes ton malheur partout, il est en toi-même!

En effet, qui peut, je vous prie, faire passer la joie jusqu'au cœur, si ce n'est DIEU seul, selon la promesse que le Sauveur en a faite à ses disciples : *Et gaudebit cor vestrum, ut gaudium vestrum sit plenum?* Les créatures ne savent pas comment ni par où l'on entre dans le cœur, il n'y a que DIEU qui en sache le chemin; et, quand il daigne le consoler, il n'y a plaisir des sens, ni satisfaction au monde qui mérite seulement d'entrer en comparaison. Sans parler des faveurs et des caresses extraordinaires qu'il fait à de certaines âmes choisies, je ne veux que ce qui est commun à tous les justes, la joie d'une bonne conscience, que le Sage appelle un festin continuel, toujours préparé, sans frais, sans dépense et sans dégoût. Cette joie se fait ressentir jusqu'au fond de l'âme; c'est un

repos doux et tranquille, un contentement solide et inaltérable ; enfin, c'est quelque chose de si grand, que l'on peut dire que, s'il y a quelque bonheur en cette vie, quelque goutte de véritable plaisir dans cette vallée de larmes, c'est dans le témoignage d'une conscience pure, qui seule peut suppléer à la perte ou à l'absence de tous les autres plaisirs, parce que, comme les gens de bien portent toujours le calme et la paix dans leur cœur, par le témoignage que leur rend ce cœur même, il n'y a rien au-dehors qui puisse altérer ou troubler leur bonheur.

C'est pourquoi cette joie des serviteurs de DIEU est exprimée dans l'Écriture en des termes magnifiques. S. Jean l'appelle une manne cachée que personne ne connaît que celui qui la goûte ; S. Paul la nomme une paix incompréhensible, *Pax Christi quæ exsuperat omnem sensum*, et le prophète Isaïe un repos délicieux. Mais le Sauveur l'a exprimée lui-même en un seul mot, lorsqu'il l'appelle une joie pleine : *Ut gaudium vestrum sit plenum*. C'est une joie qui non-seulement entre dans le cœur, mais l'inonde et le remplit, *superabundo gaudio*, comme disait S. Paul ; et, pour parler en général, la joie que l'on goûte au service de DIEU est une joie pure, sans mélange de chagrin, une joie qui n'est point sujette à ces retours fâcheux que causent les plaisirs du monde ; une joie paisible que toutes les traverses de cette vie ne sont pas capables de troubler ; une joie sainte, qui, au lieu de souiller l'homme comme celle des impies, le rend plus pur et plus agréable à DIEU : *Reficis, nec inficis*, disait S. Augustin, parce que c'est DIEU même qui la verse dans un cœur.

Que si vous doutez de tout cela, Mes Frères, c'est à cause que cette joie est véritablement une manne cachée pour vous. Mais rendez-vous capables de la goûter, et vous en serez convaincus par votre expérience. Videz votre cœur, si vous voulez que DIEU le remplisse ; renoncez aux viandes grossières de l'Égypte, si vous voulez goûter cette manne, qui ne se trouve que dans le désert ; quittez, en un mot, les plaisirs de la terre, si vous voulez goûter quelque chose de ceux du ciel : et vous éprouverez non-seulement que cette joie est solide et pleine, mais encore constante et durable ; au lieu que celle que causent les biens du monde n'a pas plus de durée que de solidité.

C'est le second défaut qu'y remarque S. Augustin : *Mentiuntur, moriuntur* : ces joies s'évanouissent et meurent presque en même temps qu'elles commencent à naître. C'est pour cela que le saint homme Job les compare à un point, qui n'a aucune étendue, et dont le commencement et la fin sont joints ensemble : *Gaudium hypocrite ad instar puncti* (Job. xx). Mes Frères, quand l'habitude n'en émousserait point les traits, le temps seul les affaiblirait, et nous laisserait seulement le déplaisir de les voir passées parce que c'est leur nature d'être changeantes, comme les objets mêmes qui les causent, savoir les biens de cette vie, qui sont dans un flux et reflux continuel, qui se poussent et se chassent les uns les

autres, ce qui fait dire à l'apôtre S. Paul : *Præterit figura hujus mundi*; ce monde change sans cesse de face, comme s'il ne subsistait que par cette vicissitude d'objets, d'événements et de nouveaux spectacles, qui se présentent à nos yeux. Les joies donc que l'on y prend tiennent de son inconstance ; de sorte que ceux qui s'y attachent les perdent à chaque moment ; elles s'écoulent à mesure qu'ils en jouissent, et, quelque effort qu'ils fassent pour retenir ces plaisirs fugitifs, ils passent comme des ombres, et les abandonnent avant qu'ils aient quitté le monde eux-mêmes.

C'est ce que le plus sage des hommes a bien voulu nous apprendre. Après avoir fait tous ses efforts et avoir employé sa puissance et toutes les lumières de son grand esprit pour chercher une joie constante et durable dans les choses de cette vie, il fait cette déclaration publique à tout l'univers, qu'il n'a pu en venir à bout. Mais encore qu'a-t-il fait pour cela ? Il faut l'entendre lui-même.—Je commençai, dit-il, par élever de magnifiques palais et par amasser d'immenses trésors pour fournir à la dépense ; mais tout cela ne me rendait pas plus content ni plus heureux. Je changeai donc de projets et de desseins : *Verti me ad aliud*, continue-t-il. Je crus que la gloire et l'honneur, pour lesquels j'étais passionné, seraient pour moi un objet plus satisfaisant : c'est pourquoi je me fis rendre tous les respects et tous les hommages qu'on pouvait attribuer au monarque du monde le plus fier : mais je n'en étais pas plus satisfait, quoique tout le monde fléchît le genou devant moi, et que l'on vint des extrémités de la terre pour me rendre hommage. *Verti me ad aliud* : il me fallut encore chercher une autre voie, tenter un autre moyen. J'éprouvai donc ensuite si les plaisirs propres à mon âge me rendraient plus content, et d'abord tout ce qui se trouva sur la terre capable de me charmer et de m'attacher s'offrit à mes désirs ; mais j'y trouvai aussi peu ce que je cherchais. Ainsi je me tournais de tout côté : je changeais d'objet à tout moment ; je passais de plaisir en plaisir, avec un dégoût qui me les faisait tous chercher en général, pour les rebuter ensuite en particulier. Je courais, enfin, après une félicité imaginaire que je ne pouvais atteindre, cherchant sans cesse, désirant toujours, changeant à toutes les heures, et rebutant bientôt ce que j'avais poursuivi avec le plus d'ardeur, parce que je reconnaissais que ce que j'avais le plus estimé n'était que l'effet d'une imagination séduite. Enfin, je n'ai trouvé dans la possession des biens de ce monde que du chagrin et une satiété onéreuse qui me les a fait mépriser : *Et in his omnibus reperi afflictionem spiritûs* (Eccl. II.)

C'est, Mes Frères, que notre cœur est fait pour d'autres biens et pour d'autres plaisirs que ceux de la terre, lesquels ne font que l'occuper et l'amuser, sans jamais pouvoir le contenter, comme s'écriait le grand S. Augustin : *Fecisti nos ad te, DEUS, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te* (I Confess.). De-là vient que, quand les passions ont jeté leur feu et se sont ralenties avec l'âge, nous voyons souvent des person-

nes lassées et dégoûtées du monde, lesquelles, après avoir couru après tous les objets, et n'y avoir trouvé que chagrins et amertume, emploient le reste de leur vie à déplorer leur aveuglement et leur folie, et à chercher dans le service du Seigneur un contentement plus solide et plus durable.

Enfin, ce qui vous doit davantage détacher des joies du monde, c'est la dernière qualité que S. Augustin leur attribue : que non-seulement elles nous trompent, nous quittent et nous échappent bientôt, mais qu'elles nous entraînent ensuite et nous précipitent dans un malheur éternel. *In mortem trahunt*. Et c'est cette fin, cette funeste catastrophe, qui nous en doit inspirer le plus d'horreur, comme d'un mets empoisonné, quelque agréable au goût qu'il puisse être. Oui, Mes Frères, c'est à la mort éternelle que nous conduit ce monde qui nous plaît, qui nous attire, qui nous charme, qui nous enchante et nous séduit. Rien de plus riant, rien de plus agréable, rien de plus engageant ; mais vous ne voyez pas le poison mortel caché sous ses fleurs ; vous n'apercevez pas le précipice qui est au bout de ce chemin si commode et si spacieux, et vous ne pensez point au terme où aboutissent ces joies criminelles, qui, une fois passées, feront place à des supplices dont l'éternité et la rigueur inconcevable puniront ce moment d'une légère satisfaction : *Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat*, dit S. Bernard. C'est la plainte que feront éternellement les mondains au milieu de leurs supplices. — O DIEU ! faut-il avoir acheté si cher des joies qui ont passé si vite ! Ah ! cela valait-il la peine de s'engager dans une éternité de tourments ! Est-ce donc pour cela que je serai éternellement malheureux ? *Momentaneum quod delectat* : ces joies n'ont duré qu'un moment ; mais le supplice qu'elles nous ont attiré ne finira jamais : *Æternum quod cruciat*. N'attendons pas, chrétiens, que notre propre malheur nous ait ouvert les yeux ; pensons plutôt que les joies que l'on sent au service de DIEU sont appelées dans l'Écriture une eau vive, qui remonte aussi haut que sa source : *Fons aquæ salientis in vitam æternam* (Joan. iv). Comme elles viennent du ciel, elles y retournent, elles y élèvent le juste, et lui font goûter une partie des plaisirs dont il jouira éternellement.

Puis donc, Chrétiens, que DIEU et le monde sont deux maîtres qui disputent et contestent à qui nous engagera à son service, je vous dirai, pour finir ce discours, ce qu'autrefois le grand capitaine Josué dit au peuple d'Israël : *Eligite vobis hodiè cui potissimum servire debeatis* : il faut aujourd'hui, de nécessité, que vous choisissiez un maître. Mais où en rencontrer un plus commode et plus doux que DIEU, qui fait trouver de la facilité à porter son joug ? Que si nous faisons réflexion, non-seulement qu'il est le maître le plus doux du monde, mais encore le plus grand, et qui mérite que toutes les créatures s'immolent et se consomment pour sa gloire, ce sera bien en cette rencontre que la parole de l'Apôtre aura lieu : *Ut ambuletis dignè DEO* : que nous le servions comme il mérite,

et autant que notre faiblesse le peut permettre ; c'est-à-dire avec un courage et une ardeur qui nous fasse courir par où les autres ont peine à marcher. C'est ce qui a fait mépriser autrefois aux martyrs les tourments les plus terribles ; c'est ce qui leur a fait trouver des délices au milieu des fers et des prisons ; c'est ce qui donne encore aujourd'hui des charmes à la croix et aux mortifications qu'embrassent tant de saintes âmes ; c'est ce qui fait, enfin, que tant de personnes de naissance et d'esprit renoncent aux plaisirs et aux grandeurs de la terre pour se consacrer au service de ce grand maître, en tant d'ordres austères, et ce qui fait trouver la joie dans les choses qui paraissent aux autres affreuses et rebutantes.

Mais, quoique DIEU pût exiger tous nos services, et même nous soumettre de pleine autorité par le titre de sa grandeur, il aime mieux nous avoir librement et par amour. C'est pour cela qu'il nous invite et nous sollicite le premier. Il semble même disputer et entrer en concurrence avec les autres maîtres qui tâchent en même temps de nous attirer. Le monde nous presse, le démon nous poursuit, la chair nous gagne par ses charmes : auquel de ces maîtres nous donnerons-nous ? à qui consacrerons-nous nos services ? Mais qui les mérite mieux que DIEU, ce maître si bon et si grand tout à la fois ? Qui nous récompensera mieux ? *Mundus clamat Deficio*, dit S. Bernard, *caro Inficio*, *dæmon Conficio*, *DEUS clamat Reficio*. Le monde nous promet des honneurs et des richesses ; mais il est plus indigent que nous, il ne nous satisfera donc jamais : *Deficio*. La chair souille notre cœur : *Inficio*. Et moi, dit le démon, je le tue, j'en fais une victime pour les flammes de l'enfer : *Conficio*. Ne soyons pas assez malheureux pour servir un maître si cruel. Mais DIEU nous console, nous remplit et nous rend heureux dès cette vie : *DEUS clamat Reficio*. C'est donc lui qu'il faut choisir aujourd'hui pour notre maître, puisque ensuite il récompensera nos services durant toute l'éternité.



HUITIÈME DISCOURS

Manière d'accorder les devoirs du monde avec ceux de la religion.

Comme le nom de *monde* est un terme équivoque, aussi bien dans le langage du Saint-Esprit que dans l'usage ordinaire des hommes, il ne faut pas s'étonner si nous voyons dans l'Évangile des maximes et des propositions qui paraîtraient tout à fait opposées sans la différente idée que nous avons du monde, et si la différente signification de ce terme n'en justifiait assez la vérité. Nous voyons, en effet, que le Fils de DIEU tantôt n'a que des anathèmes et des malédictions à fulminer contre ce monde, qui est l'objet de sa haine, et, tantôt qu'il n'est venu que pour le sanctifier, le combler de ses bénédictions. Ici, il le regarde comme un ennemi qu'il lui a fallu vaincre, qu'il ordonne de fuir, et avec lequel il ne veut pas que ses disciples aient le moindre commerce ; et ailleurs il marque qu'il est touché de compassion à la vue de ses misères, et qu'il n'a point de plus ardent désir que d'en tarir entièrement la source. Je suis surpris quand je lis, d'un côté, que le Sauveur des hommes près de mourir, refuse de prier pour le monde : *Non pro mundo rogo* ; et j'ai de la peine à accorder ce sentiment d'un DIEU miséricordieux avec sa charité immense, qui lui a fait embrasser le monde et donner sa vie pour le racheter. J'ai, enfin, de la peine à comprendre comment le monde est en même temps l'objet de sa haine et de son amour, qu'il le sauve et qu'il le réprouve, qu'il n'a rien épargné pour lui marquer le désir sincère qu'il a de son salut, et qu'il assure cependant qu'il est déjà jugé et condamné.

Pour accorder, Mes Frères, ces contradictions apparentes et ces différents sentiments dans le cœur de l'Homme-DIEU, sachons que le

monde se prend aussi en des sens tout différents. Tantôt il est pris pour l'assemblée des impies, qui vivent sans loi, sans conscience et sans religion ; esclaves de leurs passions, à qui le plaisir, de quelque genre qu'il soit, tient lieu de souverain bien. Or, en ce sens, on accorderait plutôt la lumière avec les ténèbres que de faire un accord monstrueux de JÉSUS-CHRIST avec Bélial, comme parle l'Apôtre S. Paul. Aussi le Fils de DIEU regarde-t-il ceux qui aiment ce monde corrompu et pervers comme ses plus déclarés ennemis, et n'a pour eux que des foudres et des malédictions, parce que ce monde est pris alors pour l'empire du scandale, l'école du libertinage et du vice, le gouffre de tous les débordements et de tous les désordres. Mais il y a un autre monde que le Fils de DIEU chérit, qu'il est venu éclairer des lumières de la foi, qu'il veut sanctifier par ses grâces, et dont l'Évangile dit que DIEU l'a tant aimé qu'il lui a voulu donner son propre Fils : *Sic DEUS dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret* ; et ce monde est la société de ceux qui, reconnaissant le Fils de DIEU pour leur Sauveur, tâchent de profiter du bienfait de la rédemption en suivant ses maximes et en se rendant fidèles observateurs de ses lois. — Ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse distinguer une troisième espèce de monde, si j'ose m'exprimer de la sorte : et c'est celui qui fait comme abstraction de la religion, pour ne considérer que les qualités civiles et morales ; et ce monde est composé de personnes qu'on appelle honnêtes gens, qui sont dans l'approbation publique, qui ont une conduite régulière et conforme à la droite raison, obligeants, affables, d'une droiture de cœur qui attire la confiance et l'amitié de tous les gens de bien. — Or, je dis que c'est aux lois et aux devoirs de ce monde, qu'il est permis à un chrétien de s'accommoder, en tout ce qui ne choque point les intérêts de DIEU et de la conscience, et que c'est en ce sens qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. Ainsi, il n'y a nul doute, nulle difficulté, qu'un homme de ce monde puisse être tout à la fois et parfaitement homme du monde et véritable chrétien. Ecoutez-en les preuves.

Première Partie.

Elles sont prises des trois choses qui composent ce monde civil, et qui sont absolument nécessaires pour y être en quelque considération et y paraître avec honneur. Il y a des lois propres à ce monde, qu'il a fallu nécessairement y établir afin d'y maintenir l'ordre, qui ne pouvait subsister sans cela ; il y a des bienséances pour servir de règles dans les devoirs de la société civile, afin de vivre sur le pied d'honnêtes gens dans chaque état et dans chaque profession ; et ces lois et ces règles sont, comme vous savez, certaines manières d'agir avec les hommes, certaines déférences qu'il faut rendre aux uns et exiger des autres, certains engagements qu'on ne peut rompre sans se décrier, certaines coutumes enfin qu'on se fait une loi et un point d'honneur de ne point violer. Or.

je dis que la religion chrétienne, loin de s'opposer à ces lois et aux coutumes établies dans le commerce du monde, les autorise, s'y conforme et nous oblige à les suivre. Mais, ne vous y trompez pas, et prenez garde que je ne parle que des lois et des maximes destinées à maintenir la bienséance, et non pas de celles qui portent au vice et au dérèglement, et qu'on appelle communément les maximes du monde, les lois du siècle, la voie large et spacieuse qui conduit à la mort. Je ne saurais trop insister sur ce point, ni prendre trop de précautions, de peur que mon discours ne soit, à l'égard de quelques-uns, une occasion de scandale, au lieu d'un sujet d'édification.

Je dis donc, encore une fois, qu'il n'y a nulle opposition entre un chrétien et un homme du monde dans sa condition ; qu'un chrétien peut, et même qu'il doit, observer les devoirs et les bienséances de son état, de son caractère, de sa profession et de son emploi. Il est vrai que cette proposition semble d'abord combattre le salutaire avis que S. Paul donne à tous les chrétiens en général, de ne pas se conduire selon les maximes du siècle, et de prendre une toute autre règle de leurs actions : *Nolite conformari huic sæculo*. Mais je n'ai qu'à vous faire souvenir que le sens des paroles de cet apôtre est tout différent de ce que nous entendons par se conformer aux lois et aux maximes de notre emploi ou de notre état. Ce qu'enseigne l'Apôtre est incontestable, parce que le siècle et le monde, au sens où il le prend, sont contraires à l'esprit de DIEU et aux maximes les plus constantes de l'Evangile. Mais, au sens où nous le prenons, il n'y a rien qui choque ce grand principe de la religion et de la morale du christianisme. Car je vous demande si ç'a été le dessein de l'Evangile de détruire l'ordre établi par la Providence divine touchant la différence des conditions et la diversité des états, qui font les villes et les royaumes. Non, me direz-vous, DIEU même a voulu, et S. Paul l'enseigne, qu'il y eût de la subordination entre les hommes, de la société, du commerce, de la liaison, et par conséquent des règles, des statuts et des lois pour les entretenir, et pour vivre dans le monde conformément à l'état où ils sont appelés. C'est ce qui ne peut être contesté : car c'est sur ce principe que le même apôtre nous ordonne, de la part de DIEU, de remplir les devoirs de la justice, en rendant l'honneur à celui à qui il appartient, l'hommage et le tribut à qui il est dû ; par là se justifie le droit que les uns ont de commander, et l'obligation qu'ont les autres d'être soumis, comme étant un ordre établi par DIEU même et nécessaire pour maintenir dans ce monde la paix, l'union et la société.

Il y a donc une obligation, aux chrétiens qui vivent dans le monde, d'observer cet ordre, de s'assujettir à ces lois et de se conformer à ces coutumes, afin, dit notre apôtre, de ne donner aucun sujet de plainte ni aux magistrats, ni aux puissances, ni à nos égaux ni à ceux mêmes qui nous sont soumis : *Nemini dantes ullam offensionem*. Et ce qui montre que ce n'était pas seulement un devoir de justice, mais encore de bien-

séance, c'est qu'il recommande d'éviter en ce point toute singularité, de crainte que ceux qui étaient d'une autre religion n'eussent que de l'aversion ou du mépris des chrétiens, comme de gens grossiers, peu sociables, malhonnêtes, qui ne savaient pas vivre et qui ignoraient les devoirs de la bienséance. Cette opinion si désavantageuse qu'on aurait conçue d'eux eût rebuté tous les honnêtes gens, et aurait été préjudiciable à la fin de la religion chrétienne, qui était de gagner tout le monde en se faisant tout à tous pour les attirer au service du vrai DIEU. Or, si un chrétien est soumis à ces lois tant de la justice que de la bienséance, et si sa religion, au lieu de l'en dispenser, l'oblige à s'en acquitter avec plus d'exactitude et de fidélité, en l'y engageant même par les liens de la conscience, ce que nulle autre considération ne pourrait faire si étroitement, ne faut-il pas avouer que, bien loin d'y mettre obstacle, elle nous est un puissant motif de les observer? Qui n'en tirera donc, en même temps, cette conséquence, que, si c'est vivre avec honneur que d'être considéré sur le pied d'un homme de probité et de vertu, si c'est être honnête homme que de se mettre au-dessus de la censure, de ne donner à personne occasion de se plaindre ou de se formaliser, la religion et la vertu non-seulement ne sont point incompatibles avec les devoirs et les bienséances du monde, mais au contraire, elles ont des avantages, pour cela, que tous les préceptes de la morale païenne ne peuvent donner; et la même différence qui est entre la probité d'un véritable chrétien et celle d'un infidèle se doit mettre dans la manière d'accomplir les devoirs et les obligations de la vie civile, en quoi l'on fait consister la qualité d'homme du monde et la réputation d'homme d'honneur.

Mais qu'est-il besoin de raison quand l'expérience parle? Je dis l'expérience de tous les siècles; je dis l'expérience de tous les hommes; je dis notre expérience propre. — A la naissance du christianisme, quoi de plus modéré, de plus humain, de plus affable, de plus officieux que les premiers chrétiens? C'était une des choses que le grand apôtre leur recommandait, de se prévenir les uns les autres dans les devoirs de la civilité, de se rendre mutuellement l'honneur, les respects et toutes les déférences que méritaient leur rang, leur vertu et leurs emplois : *Honore invicem prævenientes* (Rom. xii). Il voulait qu'ils se fissent part de leurs biens, ou plutôt que tout fût commun entre eux : *Invicem communicantes*; que leur conversation n'eût rien que d'honnête et que d'obligeant : *Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus, idipsum invicem sentientes*; que les querelles fussent bannies; et, comme rien n'est plus contraire à la qualité d'honnête homme qu'un esprit de contention, d'intérêt, de chicane et de procès, cet apôtre ne déclare-t-il pas que ce n'est point non plus la coutume des chrétiens : *Nos talem consuetudinem non habemus*? D'ailleurs, comme les flatteries, les vaines et serviles complaisances et les louanges affectées, sont indignes d'un homme d'honneur, ne leur recommande-t-il pas la simplicité et la franchise qui sied si bien à une per-

sonne du caractère dont nous parlons ? Et lorsque S. Pierre voulait qu'ils insinuassent, par leurs manières douces et modestes, des sentiments d'humilité, ne condamne-t-il pas par-là ces délicatesses sur le point d'honneur, ces formalités si gênantes et si contraires à ce commerce aisé que l'on cherche dans l'honnête homme : *Humilitatem invicem insinuate*.

Mais de quelle manière se comportaient-ils avec les païens ? Leur douceur, leur modestie, leur charité faisaient honneur à leur religion, puisque c'était assez de voir un homme régulier dans ses devoirs, modéré, charitable et obligeant, pour juger qu'il était un chrétien ; en les voyant prêts à rendre service à tout le monde, on se formait un préjugé avantageux de la loi qu'ils suivaient ; on voyait qu'elle adoucissait les naturels les plus farouches, calmait les plus emportés, assujettissait les plus indociles et les plus intraitables : de manière que le christianisme leur paraissait une école de vertu et d'honnêteté tout à la fois, où l'on apprenait en même temps les devoirs de la piété et de la bienséance, à rendre à DIEU ce qui lui est dû, et aux hommes ce qu'ils ont droit d'exiger de nous : et c'est justement ce que le Fils de DIEU leur a ordonné : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt DEI DEO*.

Que si, des chrétiens des premiers siècles, vous passez à ceux du nôtre, n'est-il pas vrai que ceux qui sont considérés sur le pied des plus honnêtes gens sont ceux qui sont les plus appliqués à leurs devoirs et qui s'en acquittent le plus régulièrement ? Je ne parle pas seulement des devoirs de chrétien en fait de religion, mais je dis qu'ils ont encore égard à ne manquer à rien de ce qui regarde leur charge et leur profession. Ils sont charitables, affables ; loin de faire tort à personne, ils relâchent même souvent de leurs droits et de leurs intérêts en faveur de la paix qu'ils veulent entretenir avec toutes sortes de personnes. On les appelle gens de bien, honnêtes gens, gens réguliers : si vous examinez tous ces différents termes, vous trouverez qu'ils signifient la même chose, et que l'attachement aux devoirs de la religion fait qu'on vit avec plus d'estime et de réputation dans le monde. Vous voyez donc par-là que ces sortes de devoirs, loin d'être contraires ou de se détruire réciproquement, s'unissent et s'accordent parfaitement bien.

N'en cherchez point d'autre preuve que dans vous-mêmes. Si, pénétrés des sentiments et des vérités de la religion, vous avez jamais pris la résolution de changer de vie, de mœurs et de conduite, ne s'en est-on pas aussitôt aperçu dans votre manière d'agir ? N'avez-vous pas paru plus modéré dans votre domestique, plus attaché à vos devoirs, moins impérieux envers vos serviteurs ? La grâce a gagné cela sur vous, du moins durant quelque temps. Vous êtes donc devenu plus honnête homme en devenant meilleur chrétien ; et, si vous avez persévéré dans le service de DIEU, vous avez par conséquent renoncé aux débauches et aux dérèglements où vous vous laissiez aller auparavant ; quand vous vous êtes mis sur un autre pied, on a aussi conçu une toute autre idée, et une

toute autre estime de vous. Vous êtes devenu plus homme de bien, et l'honnête homme a commencé en vous avec l'homme vertueux et chrétien. Aussi ces deux choses se règlent-elles l'une sur l'autre, et il est assez difficile de les séparer. — Ainsi, quand vous entendez prêcher si souvent que, pour vivre en chrétien, il faut prendre le contre-pied des manières du monde, ou que vous entendez dire que l'Évangile, les Pères, tous les saints, les regardent comme opposées aux maximes du christianisme, n'allez pas inférer de-là que je prêche une morale différente de la leur; par les manières du monde, ils entendent les fourberies, les finesses, les intrigues, la duplicité, et toutes les autres maximes qui l'ont tellement décrié; mais nous prenons ici tout ce qu'il y a de bon et de louable, ou du moins d'indifférent, et à quoi nous pouvons nous conformer sans intéresser les devoirs de la religion.

Je pourrais m'en tenir là, Mes Frères, et me contenter d'une preuve si décisive en faveur de la vérité que je vous prêche; mais en voici une autre qui n'est pas moins concluante. Comme le monde, pris dans le sens que nous l'avons expliqué, a ses lois qu'il faut suivre et des devoirs qu'on est obligé de remplir, il y a aussi des vertus absolument nécessaires pour y vivre avec honneur et sur le pied d'un honnête homme. Je dis des vertus civiles et morales, qui, dans toutes sortes de religions, ont donné le nom d'honnêtes gens à ceux en qui elles ont éclaté. Telles sont la bonne foi dans les promesses, la sincérité dans les paroles, la constance dans l'amitié, la force, la grandeur d'âme, le désintéressement, la justice, une grande droiture de cœur, et toutes les autres qui, ayant pour objet l'honnêteté des mœurs, ne tendent aussi qu'à former un honnête homme, que les philosophes même ont confondu avec l'homme vertueux. — Cela, me direz-vous, n'est pas ce qu'on appelle des vertus chrétiennes, puisqu'elles étaient en usage parmi les païens; et de là il semble que l'on pourrait conclure qu'on peut être honnête homme dans le monde, de quelque religion que l'on soit. Ce sont de véritables vertus, je l'avoue, même dans les infidèles; aussi je ne doute point qu'elles ne rendent ceux qui les possèdent les plus honnêtes gens de leur secte et de leur nation; mais je ne crois pas qu'on puisse douter que le christianisme ne reconnaisse et n'adopte les mêmes vertus, qu'il ne les élève même et ne les rende plus parfaites en les rendant saintes et chrétiennes, et qu'il n'en ajoute d'autres qui ne contribuent pas moins à rendre les hommes honnêtes gens et saints tout à la fois. Tels sont l'humilité, l'amour des ennemis, le détachement des richesses et de toutes les choses de ce monde. Car enfin, supposons que, dans le paganisme, il se soit trouvé et il se trouve encore des personnes équitables, sincères, fidèles, constantes et généreuses, et que l'on puisse traiter avec elles comme avec d'honnêtes gens, qui gardent leur parole et qui se font une loi de ne nuire à personne et de rendre service à tout le monde, pouvez-vous seulement douter que

ces mêmes vertus, en devenant chrétiennes, ne deviennent encore plus parfaites, et que le motif de l'honnêteté morale, qui y est renfermé, n'ait encore infiniment plus de force, quand on y joindra les motifs de religion, c'est-à-dire quand vous les regarderez comme une partie de la loi que vous avez embrassée, comme un moyen d'acquérir et de mériter un bonheur éternel, et même comme un engagement que vous avez contracté en vous faisant chrétien ?

Je me contente donc de vous dire que la religion chrétienne a donné plus d'étendue à toutes ces vertus morales, qu'elle les fait pratiquer par des motifs plus puissants et plus élevés, qu'elle veut qu'on les exerce à l'égard de toutes sortes de personnes, sans en corrompre le mérite par quelque bas et servile intérêt. Il ne faut donc point douter que le christianisme ne donne un avantage considérable, et même tout singulier, pour faire un honnête homme, et que les hommes n'aient d'autant plus d'estime, d'affection et de confiance pour les personnes, qu'ils les croiront plus gens de bien, plus fidèles à Dieu, et plus portées par les principes de leur religion à obliger tout le monde et à faire du bien à leurs plus grands ennemis. Le monde, même le plus corrompu, ne peut s'empêcher de concevoir une secrète estime pour les gens de bien, et d'admirer ce qu'il ne veut pas imiter ; il recherche souvent l'amitié de ces sortes de personnes, et s'en fait honneur ; s'il faut traiter avec elles, il se fie à leur parole, il fait état de leurs conseils, quoiqu'il ne les suive pas toujours. N'a-t-on pas vu des princes vicieux et déréglés honorer des personnes d'une probité reconnue, et accorder en leur faveur ce qu'ils avaient refusé à leurs flatteurs et aux confidens de leurs débauches ? Voyez, dans l'Evangile, en quelle estime était le grand S. Jean-Baptiste à la cour du roi Hérode, comme il était reçu, écouté, respecté : *Libenter eum audiebat, et audito eo multa faciebat* (Marc. vi). Il ne faut pas s'en étonner : la vertu a des charmes secrets qui la font aimer et admirer même des plus vicieux et des plus déréglés : de manière qu'on peut dire d'elle ce que l'Ecriture dit de la sagesse : *Innumerabilis honestas per manus illius* (Sap. vii). Comme on ne reçoit qu'honnêteté, bons offices et bienfaits de la part des gens vertueux, on n'a que de l'estime, du respect et de la vénération pour eux ; et comme l'honnêteté est inséparable de la vertu, les plus vertueux doivent toujours être regardés comme les plus honnêtes gens parmi les hommes. C'est ce qui les leur doit rendre considérables : c'est ce qui les distingue de la foule ; c'est enfin ce que la naissance ni les richesses, ni l'esprit, ni l'adresse, ni tous les autres talents naturels ne peuvent suppléer, parce que c'est le bon usage qu'on fait de tout cela qui acquiert la qualité d'honnête homme et d'homme de bien tout à la fois.

On peut avoir de l'esprit, de la science, du savoir-faire, du crédit et de l'autorité, j'en conviens ; mais, si vous croyez que c'est cela qui fait l'honnête homme, c'est une fausse idée que vous vous en êtes formée.

La vertu seule donne ce nom et cette qualité. Tout cela donne de l'éclat à la vertu, et contribue à faire distinguer une personne parmi les gens de bien. Quand on dit « Un tel est savant, bel-esprit, génie supérieur, » il peut être connu et considéré par ces endroits ; mais, par-dessus tout cela, quand on ajoute qu'il est homme de bien, qu'il s'acquitte aussi exactement des devoirs de sa religion que de ceux de sa profession et de son état, voilà ce qui fait son vrai mérite ; il est parfaitement honnête homme parce qu'il est véritablement homme de bien ; et ce qui est assez surprenant, c'est que les personnes même qui ne passent pas pour les plus réglées n'estiment pas toujours ce que l'on fait pour le monde, parce que, s'ils ont un peu de bon sens, ils ne peuvent approuver les folles dépenses, le luxe excessif, le jeu sans bornes et sans mesure, les débauches outrées et scandaleuses. Ce sont là cependant les plus ordinaires maximes du monde réprouvé, et ils ne peuvent s'empêcher de louer, d'approuver, d'admirer même, ceux qu'ils savent les plus éloignés de ces désordres.—De-là, Mes Frères, apprenez que la meilleure éducation que vous puissiez donner à vos enfants, ou à ceux qui sont commis à votre charge et à vos soins, c'est de leur inspirer la piété, la crainte de DIEU, l'observation entière et exacte de tous les devoirs de la religion. Vous prétendez les rendre un jour honnêtes gens dans le monde en les faisant instruire de tout ce qu'il est nécessaire de savoir : commencez donc par leur inspirer la vertu et les sentiments du christianisme ; c'est le plus sûr moyen de réussir dans votre dessein ; c'est sur ce fondement que vous devez établir tout le reste. Ils sauront rendre à César ce qui lui appartient quand ils sauront rendre à DIEU ce qui lui est dû. Et, comme la religion leur procurera de l'honneur, ils feront réciproquement honneur à la religion. C'est ce que nous allons voir dans la seconde partie.

Seconde Partie.

Le Fils de DIEU, pour établir d'abord la religion chrétienne, et pour faire voir que c'était uniquement son ouvrage, s'est servi, comme tout le monde sait, des moyens qui ont paru à la sagesse humaine les plus contraires à son dessein. Car comme S. Paul le fait remarquer, il n'a pas choisi pour cela des personnes considérables, distinguées par leur noblesse, leur science, leur crédit ou leur éloquence, en un mot, ceux qui passaient en ce temps-là pour les plus honnêtes gens : il n'a employé, au contraire, pour ce grand ouvrage, que des gens grossiers, des personnes de la lie du peuple, de nulle autorité, de nulle considération, afin que, par le rapport des moyens avec la fin, on attribuât toute la gloire de l'exécution à une main toute-puissante et à une sagesse toute divine. Mais le christianisme une fois établi et cette religion publiée, l'auteur d'une si grande merveille a trouvé bon de changer de conduite et de se servir d'autres moyens pour conserver, étendre et maintenir cette même

religion. Ce ne sont plus les personnes les plus méprisables qu'il emploie pour cela, ce sont les honnêtes gens, c'est-à-dire ceux qui joignent à la piété et à la vertu les autres qualités qui les rendent recommandables et que le monde estime le plus ; — Premièrement, parce qu'ils font voir par leurs exemples, que la vertu est honorable, et qu'il est glorieux d'embrasser son parti ; — Secondement, parce qu'en soutenant, par le poids de leur autorité, la religion même contre les maximes des impies, qui font le monde corrompu, ils montrent, par une conviction sensible, qu'on peut, sans rien relâcher des maximes de l'Évangile ni des devoirs d'un chrétien, les accorder avec les conditions qui semblent le moins avantageuses pour le salut. Examinons ceci en peu de mots.

Je dis donc que les honnêtes gens du monde (et par ce nom j'entends maintenant ceux qui sont considérables par leur rang, leur naissance, leur mérite, et par quelque endroit que ce soit), que ces personnes, dis-je, font honneur au christianisme et à la religion, quand elles en remplissent les devoirs, et que, en rendant à César ce qui lui est dû, elles ne manquent à rien de ce qu'elles doivent à DIEU. Ce sentiment, Messieurs, ne vous doit pas surprendre. Comme un mauvais chrétien déshonore sa religion par une conduite déréglée, et donne sujet de croire qu'elle n'est pas plus sainte que les autres puisqu'elle ne lui a pas appris à mieux vivre, ainsi que l'éloquent Salvien s'en plaignait de son temps, on peut aussi dire que leurs mœurs irréprochables, leurs saintes et vertueuses actions font connaître à quelle école ils ont été élevés, de quel maître ils sont les disciples, et que par-là ils font honneur à l'un et à l'autre. On conçoit, en effet, que la vertu est honorable lorsque les plus honnêtes gens en font profession ; et, si je l'ose dire, on efface la tache dont on s'efforçait de la noircir dans sa première institution, et que les païens lui mettaient sans cesse devant les yeux, qu'il n'y avait que les petites gens, des personnes tirées de la lie du peuple, qui l'embrassaient ; que le premier instituteur de cette loi n'en prêchait les maximes et n'en révélait les mystères qu'aux pauvres, à des gens grossiers et ignorants. Ce n'est pas merveille, disait-on, qu'elle enseigne le mépris des grandeurs, des richesses, de la gloire et de ce que les hommes recherchent avec le plus de passion : elle est proportionnée au génie de ceux qui l'ont établie et publiée, gens nés dans l'obscurité, âmes basses qui ne peuvent s'élever à rien de grand ; ils ont voulu établir la véritable grandeur dans la bassesse, et se tracer une nouvelle voie à la gloire par la croix et par les ignominies qu'ils souffraient.

On jugeait alors de la religion chrétienne par les qualités de ceux qui l'enseignaient ou qui l'embrassaient, et elle a même demeuré assez longtemps dans le mépris et l'opprobre des hommes pour ce sujet ; elle n'en est sortie que depuis que les plus honnêtes gens l'ont suivie, et ont été les premiers et les plus fidèles à s'acquitter des devoirs qui y sont attachés. C'est ce que j'appelle faire honneur à la religion, lui donner vogue,

et faire que les personnes du premier rang ou du premier mérite se font honneur à eux-mêmes d'en pratiquer les maximes et d'être les premiers à s'y assujettir. Or, c'est ce que font aujourd'hui les hommes d'un mérite distingué, lorsqu'ils s'acquittent constamment de tous les devoirs de la religion : ils conservent l'éclat et le crédit qu'elle s'est acquis, ou du moins la tirent de l'opprobre et du mépris où elle est encore dans l'idée de bien des gens, qui s'imaginent que la dévotion et la piété sont le partage des petits esprits, que les maximes de l'Évangile ne sont propres qu'à maintenir les peuples dans la soumission, au lieu que les honnêtes gens, nés pour les grandes choses, doivent avoir d'autres vues et de plus nobles occupations. Étrange illusion, qui marque la corruption du siècle et l'artifice du démon ! Que peut-on opposer à une si préjudiciable erreur, que l'exemple des personnes qui ont quelque distinction lorsqu'elles ne sont pas moins fidèles à DIEU qu'à César ? c'est-à-dire quand elles sont aussi exactes et aussi régulières dans les observances de la religion que dans les obligations de leur charge ; quand d'un côté elles s'acquittent de ce qu'elles doivent au monde et lui rendent ce qu'il peut exiger d'elles avec justice, et que, d'un autre côté, elles s'efforcent de satisfaire à tous les devoirs de la piété. Ces personnes ne font-elles pas voir par leur conduite que la piété doit être une vertu commune à tout le monde ; que les maximes du christianisme peuvent s'observer dans toutes sortes de conditions, et que, si DIEU, dans le choix qu'il fait de ses élus, n'a pas égard à la naissance ni aux autres qualités naturelles, il ne les rebute pas non plus, et souvent même se sert de ceux qu'il en a gratifiés pour conduire les autres dans la voie du salut ? De sorte que, quand ils sont les premiers à remplir leurs devoirs, comme leurs personnes sont respectables ou qu'ils ont du pouvoir et de l'autorité, qu'ils sont dans l'estime et dans l'approbation publique, ils procurent du respect, du crédit et de l'autorité à leur religion.

Quel bonheur et quel avantage, Mes Frères, de voir que, en se rendant honnête homme dans sa condition et dans son état, on se rend capable de soutenir l'honneur de la religion et de la mettre à couvert du mépris des impies et des libertins, de leur faire voir que DIEU a des serviteurs aussi zélés pour sa gloire qu'en ont les grands et les souverains de la terre, et que les engagements les plus légitimes qui nous attachent au monde ne nous empêchent point d'être parfaitement unis à DIEU. Voilà enfin ce qui fait honneur à notre religion, de voir que les honnêtes gens sont ceux qui y sont le plus fortement attachés ; c'est même l'unique chose qui la peut tirer de l'opprobre, quand les infidèles nous reprochent que notre vie et nos mœurs ne sont pas plus réglées que les leurs. En effet, n'avons-nous point d'autres témoins à leur donner de la probité du christianisme que les exemples des premiers chrétiens qui l'ont embrassé ? Sera-t-on toujours obligé, pour nous obliger nous-mêmes à bien vivre, de nous mettre devant les yeux les anciens martyrs ? Faudra-t-il sans

cesse avoir recours aux solitaires de la Thébaïde et aux religieux retirés dans les cloîtres et éloignés du commerce des hommes? et ne peut-on être véritablement chrétien et vertueux que dans les cloîtres ou les déserts? S'il n'y avait que cela qui soutint le nom de chrétien et la pureté de notre religion, elle serait bientôt réduite à peu de personnes, et l'on n'aurait pas une si haute idée de sa sainteté. Mais quand, au milieu du monde, dans les engagements des charges et des emplois, on voit ceux qu'on regarde comme les plus honnêtes gens être encore les plus vertueux, les plus réguliers dans l'observation de leurs devoirs, voilà ce qui maintient la religion, ce qui lui fait honneur, ce qui lui donne de l'éclat.

Ce n'est pas cependant le seul bien que fait un honnête homme, dans l'estime qu'il s'est acquise d'une probité exacte. Car, en second lieu, il désabuse le monde d'une pernicieuse erreur, où sont quelquefois même les plus gens de bien, qui est de croire que les vertus chrétiennes les plus nécessaires au salut, telles que l'humilité, la mortification des sens, la pauvreté d'esprit, le renoncement à soi-même, et les autres maximes les plus essentielles du christianisme, sont incompatibles avec la grandeur et l'autorité, avec la réputation de brave, de sage ou de savant. C'est ainsi que Tertullien se persuadait que les empereurs et les souverains ne pouvaient pas être chrétiens sans abandonner l'empire ou leurs Etats, et que, si un chrétien fût devenu grand, il lui eût fallu renoncer ou à sa religion ou à sa grandeur. Cet esprit élevé, mais accoutumé à outrer les vérités et à donner dans les plus grands excès, considérant que le Fils de Dieu, né dans la pauvreté et la bassesse, n'avait appelé à son service que des personnes pauvres et de basse naissance, et que d'ailleurs il avait fait de l'humilité le fondement de la loi évangélique, y trouvait de l'opposition avec la soumission que le reste des hommes leur rendait; mais il n'avait pas remarqué que la vertu chrétienne consiste plus dans l'intérieur et dans le cœur que dans les dehors; en quoi elle se distingue de celle des philosophes païens, qui n'en cherchaient que la gloire et le nom : de manière qu'un chrétien peut avoir sous un extérieur brillant un véritable détachement de cœur de toutes les pompes mondaines, un humble sentiment de soi-même, un esprit de mortification qui le rend insensible à tous les plaisirs. Or, comme du temps de ce zélé défenseur des maximes de l'Évangile, il y avait peu d'exemples de cette vertu intérieure, il ne se pouvait persuader qu'il y en dût jamais avoir à l'avenir.

Mais il n'a pas fait réflexion que le christianisme s'accommode à toutes les conditions, et que l'on y peut vivre en souverain, en magistrat et en homme du monde, sans rien relâcher des obligations et des devoirs de sa religion, parce qu'elle n'oblige pas au renoncement effectif des richesses et des honneurs du monde, mais seulement au renoncement in-

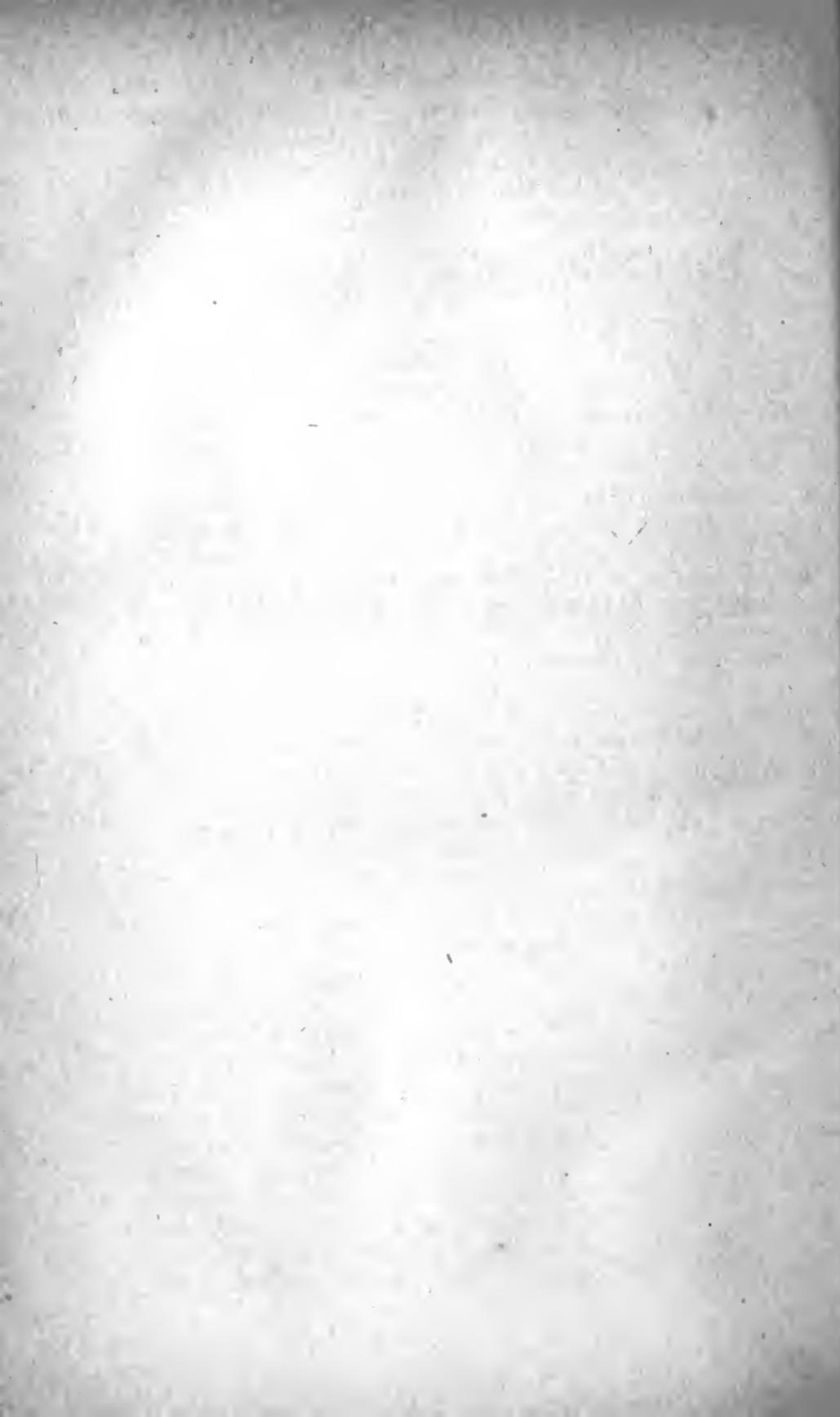
térieur, que nous appelons détachement du cœur et pauvreté d'esprit. De manière que, comme l'éclat, la magnificence, le respect et la soumission des peuples sont souvent nécessaires pour soutenir sa dignité et sa réputation, la religion chrétienne ne s'y oppose pas ; elle nous avertit seulement que cet accord est difficile, que l'humilité est rare dans l'honneur et dans l'éclat, que la tempérance n'est pas facile dans les plaisirs même honnêtes et permis, le détachement des choses de la terre peu ordinaire et peu connu dans l'abondance de toutes sortes de biens. Cependant c'est ce que l'exemple des fidèles fait voir dans le christianisme ; il montre que la possession et la jouissance de ces biens n'empêche point qu'on ne puisse être un parfait chrétien, puisqu'on a vu des souverains aussi humbles dans la pourpre et sur le trône que des religieux sous les haïres et des pénitents sur la cendre ; qu'il s'est trouvé des gens d'affaires que la multiplicité des occupations n'a point détournés des devoirs de leur religion, et qu'on a vu de grandes princesses entrer dans les sentiments de la reine Esther lorsqu'elle se vit élevée au comble de la gloire, en qualité d'épouse du plus grand roi de la terre. Vous le savez, ô mon DIEU ! et je n'en veux point d'autre témoin que vous, que je n'ai point recherché avec ambition la couronne que je porte, que je n'ai même que de l'aversion pour tout ce faste et pour ces marques d'orgueil ; qu'étant élevée à cette haute dignité par l'ordre de votre providence, jamais je n'ai été sensible à cette vaine pompe ; que je ne me suis point flattée d'un mérite imaginaire, et que je n'ai pas été aveuglée par l'éclat de cette mondaine grandeur, ni séduite par les charmes des plaisirs. Vous le savez, et je vous en prends à témoin, je vivais mille fois plus contente dans l'obscurité et la bassesse d'où vous m'avez tirée, et il n'y a que la soumission à votre divine volonté qui m'ait fait accepter ce changement d'état. C'est l'exemple que donnent les bons : ils font voir qu'on peut pratiquer dans le monde les plus austères maximes du christianisme, qu'on peut être humble dans l'honneur et dans l'éclat, qu'on peut avoir un cœur détaché des biens de la terre au milieu des richesses et de l'abondance, qu'on peut être enfin homme du monde et excellent chrétien, en rendant à César ce qui lui est dû, et à DIEU ce qui lui appartient.

C'est, encore une fois, ce que j'appelle faire honneur à sa religion, par l'accord des devoirs de son état avec ceux du christianisme ; parce que, en troisième lieu, en vivant comme un véritable chrétien dans un siècle aussi corrompu qu'est le nôtre, on fait voir que DIEU y trouve encore des serviteurs, sur qui la grâce a plus de force pour les conserver dans le bien que les charmes du monde n'en ont pour les corrompre. Ils sont comme autant de miracles de la grâce, qui font voir ce que S. Chrysostôme dit du saint homme Job : un homme juste et fidèle à DIEU dans un pays idolâtre, et parmi le débordement des vices, le triomphe

de la vertu : c'est pourquoi DIEU en fit trophée et le regarde comme un prodige. C'était, en effet, un spectacle qui attirait ses yeux et ses regards de voir un homme fidèle et attaché à ses devoirs, se roidissant contre le torrent qui entraînait les autres, et dont l'exemple était assez fort pour arrêter les désordres de ceux qui le voyaient ou qui lui étaient soumis. Il était considérable par le rang qu'il tenait, par ses richesses et son autorité : *Maximus inter orientales*, comme parle le texte sacré ; mais il était encore plus distingué par sa vertu : juste et équitable dans les jugements qu'il rendait, jusqu'à prendre le parti de ses serviteurs dans les plaintes qu'ils faisaient ; charitable jusqu'à prendre DIEU à témoin qu'il avait servi d'œil à l'aveugle, de pied au boiteux, d'asile à l'innocence, de ressource aux plus misérables. Sa piété envers DIEU paraissait dans les sacrifices qu'il offrait tous les jours pour lui-même et pour ses enfants, et son zèle à faire servir et honorer partout le Seigneur. Voilà ce que S. Chrysostôme et S. Ambroise appellent le triomphe de la vertu, parmi les crimes et les désordres qui se commettaient alors ; et DIEU même semblait se faire honneur d'avoir un serviteur de ce caractère, qui, grand dans le monde pour le rang qu'il y tenait, était encore plus grand par sa fidélité au service de son DIEU.

Voilà ce que sont les honnêtes gens dans le monde. J'entends par là ceux qui mènent une vie chrétienne, et qui remplissent également les devoirs de leur état et de leur religion. Ce sont des miracles de grâce, qui vivent dans le siècle sans être infectés de la corruption du siècle. Que s'il s'en trouve peu de la sorte, ils méritent d'autant plus l'éloge et l'admiration en servant d'exemple aux autres, et en faisant voir que l'accord des devoirs du monde et de la religion n'est pas incompatible, qu'il faut pour cela un grand fonds de vertu et de piété, une force d'esprit extraordinaire, un grand courage pour soutenir cette conduite ; mais c'est aussi ce qui fait leur gloire, leur mérite et leur couronne. Car enfin, je veux que ce ne soit pas toujours un avantage ni le meilleur parti que de demeurer dans le monde, sous prétexte qu'on s'y peut sauver et y vivre en gens de bien, à cause que la vertu y est plus difficile, les regards de s'y perdre plus ordinaires, et les pièges que le démon tend à l'innocence presque inévitables : c'est cependant une grande gloire et un grand mérite à ceux que l'ordre de la divine Providence y a appelés d'y servir aux autres de modèles de vertu et de piété ; et c'est ce que font les honnêtes gens que je vous ai représentés faisant tout à la fois honneur au monde et à la religion : au monde, en faisant voir que, quelque décrié qu'il soit, il s'y trouve des gens de bien qui montrent qu'on y peut faire son salut ; au christianisme et à leur religion, en faisant voir que, malgré le torrent qui entraîne les autres, malgré les occasions délicates de se perdre et les dangers continuels de se laisser aller au dérèglement, on y peut, avec la grâce et le secours du Ciel, conserver l'innocence et demeurer fidèle à DIEU.

Ainsi, vous le voyez, Mes Frères, il y a une manière d'accorder DIEU et le monde, en rendant à l'un et à l'autre ce qu'on ne peut se dispenser de leur rendre, ce que le Fils de DIEU a entendu par rendre à César ce qui lui est dû, et à DIEU ce qu'il exige de nous. C'est pourquoi, après vous avoir montré que c'est cet heureux accord qui fait un honnête homme dans le monde, je n'ai plus qu'à vous dire que quelque distinction que l'on mette entre ces devoirs, je ne puis me persuader qu'on les puisse séparer en vivant dans le monde et en commerce les uns avec les autres. Car enfin, si un chrétien n'y garde certaines bienséances, s'il n'est exact et fidèle à remplir les devoirs de son état, de son emploi, de sa profession, il ne mérite ni l'approbation de DIEU ni celle des hommes, puisqu'en cela même il manque à l'un des premiers et des plus importants devoirs de la religion. Mais j'ai encore plus de peine à me persuader qu'il soit honnête homme s'il n'a de grands principes de religion, parce que, quoique le soin de sa réputation ou le désir d'acquérir de la gloire l'engage à pratiquer certaines vertus morales ou à garder certaines mesures si délicates, les sollicitations sont si pressantes et les passions si fortes, que, sans un grand fonds de foi, sans une conscience délicate, sans avoir enfin la crainte de DIEU fortement imprimée, il sera difficile de tenir contre tant d'attaques, d'être à l'épreuve de ces occasions, d'être en un mot, assez constamment affermi dans le bien. Tous ces motifs d'honnêteté, de bienséance, d'honneur et de réputation, ne sont pas toujours des liens suffisants pour nous retenir dans le devoir ; et comme il n'y a que dans le christianisme que se trouvent ces considérations prises du côté de DIEU pour attacher une personne à ses obligations, il n'y a aussi qu'un véritable chrétien qui soit parfaitement honnête homme, et qui, outre la gloire et l'approbation des hommes, mérite une récompense plus noble et plus glorieuse dans l'éternité.



CÉRÉMONIES & PRIÈRES

DE L'ÉGLISE.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

Nous avons suffisamment traité, dans notre BIBLIOTHÈQUE, de l'établissement de l'Eglise catholique, de son unité, sainteté, universalité, de son infaillibilité en ce qui regarde la foi et les bonnes mœurs, et enfin de toutes les marques les plus essentielles qui la distinguent des sociétés qui en sont séparées par le schisme et l'hérésie. (Tome II de la *Morale*, Titres *Christianisme et Religion chrétienne*; Tome III, où il est parlé de l'*Eglise* et des *Ecclésiastiques*, et de ce qui a rapport à cette matière). Il nous reste un troisième sujet à traiter à fond, en quoi les sectaires des derniers siècles accusent injustement l'Eglise Romaine de superstition et même d'idolâtrie : savoir, ses *cérémonies*, ses pratiques et coutumes, éloignées, disent-ils, de la simplicité de la primitive Eglise, à laquelle ces prétendus réformateurs nous veulent ramener. C'est ce que j'ai entrepris d'examiner dans ce traité, en faisant voir l'injustice de cette accusation, qui fournit, à la vérité, matière à quelques fades railleries aux impies et aux libertins, aussi bien qu'aux hérétiques, mais non pas de preuve que l'Eglise soit déchue de sa première pureté. J'ai cru même que j'en pourrais tirer des conséquences toutes contraires à leurs injustes prétentions, en leur montrant les hauts sentiments de piété et de religion que ces saintes cérémonies sont capables d'inspirer, quand on les envisage ou qu'on y assiste avec le même esprit qu'elles ont été instituées. — Sur quoi je remarque qu'il y a deux erreurs à combattre, toutes deux également dangereuses et contraires à l'esprit de DIEU qui les a inspirées. La première est de ceux qui en ont pris occasion de scandale, comme d'autant de nouveautés, en partie superstitieuses et en partie inutiles, et même opposées au véritable culte qu'on doit rendre à DIEU en esprit et en vérité. La seconde erreur, toute contraire, est propre à ceux qui, dans la religion, ne s'attachent qu'aux cérémonies extérieures, sans élever leur esprit à ce qu'elles signifient ou à ce qu'elles représentent, en sorte qu'ils se persuadent,

par une illusion assez ordinaire, que toute la religion et la piété chrétienne consiste à s'acquitter extérieurement de ces devoirs. — Deux erreurs bien opposées, que je veux m'efforcer de combattre. — Contre la première, je veux vous faire voir combien les cérémonies extérieures sont nécessaires pour maintenir et conserver la religion; contre la seconde, je veux montrer que ce n'est pas seulement en cela que la religion consiste, et que ce n'est pas assez de s'en acquitter ou d'y assister extérieurement, pour remplir les devoirs d'un véritable chrétien.

Première partie.

Pour combattre d'abord l'erreur des hérétiques et des impies sur les cérémonies que l'Eglise observe, et qui même la distinguent extérieurement des sociétés schismatiques, séparées de sa communion, permettez-moi de supposer certains principes dont il faut que tous les partis conviennent, et sans quoi il est impossible de rien établir. — Le premier est que, ces cérémonies ne faisant pas l'essence de notre religion, et n'étant la plupart que pour en célébrer les mystères avec plus de bienséance et d'appareil, quand on leur accorderait qu'il s'y peut glisser quelque défaut, ou que la simplicité des peuples y aurait introduit quelque abus en quelque lieu particulier, on serait très-mal fondé à les blâmer toutes, ou à conclure de là que la religion est corrompue, qu'elle a dégénéré en superstition, parce que l'essentiel d'une chose peut subsister indépendamment de ce qui n'en est que l'accessoire, comme le corps peut demeurer entier, dépouillé de l'habit et des ornements qui le couvrent.

Le second principe que je suppose incontestable est que, quoique la religion soit indépendante de chaque cérémonie en particulier, elle n'a jamais été ni ne peut être sans des cérémonies extérieures. Il n'est pas nécessaire d'en faire une induction emmuyeuse, ni d'en chercher des exemples dans l'ancienne loi, dans le paganisme même et dans les superstitions les plus décriées; il suffit de dire que la religion n'étant que pour rendre le culte à la Divinité que l'on reconnaît et pour en faire un aveu public, ce culte extérieur ne peut être sans quelques marques de respect, de déférence, d'invocation, et c'est ce qu'on appelle cérémonie religieuse. Nos hérétiques même, qui les ont abolies autant qu'ils ont pu, ne sont-ils pas forcés d'en pratiquer quelques-unes dans leur baptême, et particulièrement dans leur cène qu'ils reçoivent avec respect, et pour laquelle ils demandent même quelque préparation? Or, la différence entre leurs cérémonies et les nôtres les doit assez convaincre qu'elles sont nécessaires en quelque religion que ce puisse être, et que les changements qu'on y fait n'en détruisent ni n'en altèrent la substance, qui consiste dans la foi aux vérités et aux mystères qu'elle croit, et dans le culte rendu à la Divinité.

Enfin, c'est un troisième principe, dont nos prétendus réformateurs sont convenus, que, dans les quatre ou cinq premiers siècles, l'Eglise n'était point encore corrompue, comme ils parlent, mais qu'elle subsistait dans sa pureté; et, quoiqu'ils varient un peu sur ce chapitre, comme sur plusieurs autres, et qu'aujourd'hui les uns étendent ce temps plus loin, et les autres l'abrègent, il s'ensuit toujours manifestement qu'ils ne peuvent condamner ni d'erreur, ni d'abus, ni de superstition des cérémonies dont l'usage a été observé aussi religieusement dans ces siècles heureux que dans les deux derniers, qu'ils regardent comme les plus corrompus à cet égard, et auxquels ils ont commencé la réforme de l'Eglise par retrancher les plus mystérieuses cérémonies et les plus capables d'inspirer de grands sentiments de religion.

Ces principes donc étant admis, je soutiens que ceux qui accusent l'Eglise d'erreur sur ce point sont eux-mêmes dans une pernicieuse erreur, dans une illusion manifeste; et que ces choses, quoique accidentelles à la religion, par lesquelles ils ont commencé leur schisme, étant justifiées par une coutume et une tradition immémoriale, ils sont maintenant obligés de rentrer dans son sein.

C'est, Messieurs, que ces cérémonies, qu'ils accusent de superstition, sont instituées pour nous imprimer une idée plus vive des augustes mystères qu'elles représentent, et par ce moyen nous en instruire plus sensiblement. C'est ainsi que celles du baptême, du sacrifice de l'autel, de la consécration des prêtres et des temples, et autres semblables, rappellent à notre esprit ce qui s'est passé à la croix, ou ce qui se fait invisiblement dans nos âmes par ce qu'elles représentent visiblement.—En second lieu, c'est que, par cet extérieur qui frappe nos sens, elle prétend nous inspirer de plus vifs sentiments de respect et de religion, à quoi contribuent les ornements des autels, les habits des ministres, les prières publiques, les processions, les flambeaux, tout ce qui est employé pour célébrer le service divin avec plus d'appareil. — En troisième lieu, pour entretenir l'union et la charité entre les fidèles, qui conspirent tous dans le même dessein par leur présence, par leur assiduité à s'y trouver, marquant par là qu'ils participent tous aux mêmes mystères. — Développons un peu ces raisons qu'a eues l'Eglise d'instituer des cérémonies si utiles.

Premièrement donc, elles sont toutes mystérieuses, et les choses mêmes qui y sont employées s'appellent *sacramentelles* en partie pour ce sujet, parce qu'elles ont du rapport à l'effet des sacrements ou qu'elles nous y disposent, ou bien parce qu'elles rappellent le souvenir des mystères qui sont maintenant accomplis. Tel est le signe de la croix, qui y est souvent employé, et qui est comme la marque distinguant extérieurement les fidèles de la plupart des hérétiques.

Je ne prétends pas m'étendre sur chaque cérémonie en particulier, ni vous expliquer les grands mystères qu'elles représentent; mais, en les considérant en général, je dis que, au lieu d'être inutiles ou superstitieuses, l'Eglise ne pouvait mieux nous instruire des mystères qu'elle célèbre, et nous en inspirer des sentiments plus conformes au dessein du Fils de DIEU, que par ces signes sensibles. Je sais, par exemple, que l'institution du sacrifice de la Messe, qui est le sacrifice propre, unique et perpétuel de la religion chrétienne, est de représenter celui de la croix (mon sujet ne demande pas que je justifie la vérité de ce sacrifice non sanglant, comme l'ont appelé les Pères même des premiers siècles, jamais on n'en a seulement douté dans la primitive Eglise, ce sentiment y ayant toujours été reçu comme un des plus essentiels articles de notre foi) : je dis seulement que rien ne nous instruit mieux de la manière dont ce sacrifice sanglant a été accompli sur la croix, que les cérémonies avec lesquelles l'Eglise célèbre cet adorable mystère. Les ornements du ministre représentent jusqu'aux habits dont le premier prêtre de la nouvelle loi fut revêtu, le voile dont son visage fut couvert, les liens dont il fut garrotté; tout y est marqué, tout y est dépeint, autant qu'une représentation le peut permettre. On y exprime les stations qu'il fit en portant sa croix; l'autel est la figure du Calvaire, la séparation du sang mis à part dans le calice marque l'effusion qui en fut faite sur la croix, et la consommation des espèces sacramentelles est une vive image de la destruction de la victime, nécessaire en tout véritable sacrifice. Il n'y a pas un geste, dans toute cette auguste cérémonie, qui n'ait quelque rapport au sacrifice de Jésus-Christ. D'où je conclus que, si c'est le véritable corps du Sauveur, le même qui fut offert sur la croix, les invectives des impies et les railleries des hérétiques sont autant de blasphèmes : car, avant d'être en droit de blâmer ce culte que nous rendons au Sauveur en faisant ce qu'il a commandé de faire en mémoire de lui, il faudrait qu'il fût constant qu'il ne fût qu'en figure dans ce divin mystère, comme le publient les calvinistes; encore font-ils eux-mêmes quelques cérémonies dans leur cène, et il n'y en a point parmi eux qui ne croient que ce ne soit une profanation criminelle d'en user comme d'un pain ordinaire et de le recevoir sans respect; ils ne pourraient se garantir des anathèmes de S. Paul, qui marque comme le plus grand de tous les crimes de ne point faire de distinction entre le corps du Seigneur et les mets communs. Il faut donc qu'ils y apportent quelques cérémonies, et, comme il est le plus grand de leurs sacrements, peuvent-ils eux-mêmes marquer trop de respect à l'égard de ce grand mystère? Or, quel serait ce respect, sans quelque marque extérieure qui témoigne l'estime et le sentiment qu'on en a conçu intérieurement? Ils sont donc toujours injustes de blâmer ce qu'ils font eux-mêmes, et d'improver dans les autres

ce qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes avec trop d'appareil et de cérémonie, quand même le mystère ne contiendrait autre chose que ce qu'ils en croient.

Ne touchons point ici à la réalité du corps et du sang d'un DIEU dans l'adorable Eucharistie ; je dis seulement que ce qu'ils allèguent pour détruire le culte qu'on rend à l'adorable Sacrement de l'autel et au sacrifice non sanglant, savoir les cérémonies qu'on emploie pour l'honorer, est ce qui les convainc eux-mêmes d'impiété, puisque l'Eglise ne les aurait pas employées de tout temps si elle n'avait été bien persuadée que ce sacrement contient le véritable corps du Sauveur et que ce sacrifice est le même en substance que celui de la croix. Une partie de ces cérémonies ne se peut pratiquer qu'à l'égard d'un DIEU, telle que l'adoration, et les autres supposent que c'est lui-même que l'on reçoit réellement, non point en figure. Si la profession extérieure est la marque et la preuve des sentiments qu'on a dans le cœur, comme parle l'Apôtre, ces cérémonies, qui supposent un culte qui ne se peut rendre qu'à Dieu, ayant été instituées dès les premiers siècles, et quelques-unes même du temps des Apôtres, ne faut-il pas conclure que ceux qui les accusent de superstition accusent d'erreur l'Eglise instituée par JÉSUS-CHRIST ?

Que s'ils nous disputent l'antiquité de ces cérémonies, seule voie qu'ils prennent pour éluder la force de ce raisonnement, ce sont des faits contre lesquels on ne peut s'inscrire en faux sans renoncer à toute foi humaine et aller contre le témoignage de tous les Pères, de tous les historiens, de la tradition constante de tous les siècles. Souffrez que je vous fasse seulement un petit détail de celles que nos réformateurs croient les plus inutiles et les plus superstitieuses. — On voit, dans les écrits de S. Epiphane (Cath. 5), de quelle figure était l'hostie que l'on consacrait, la même que celle d'aujourd'hui ; dans S. Cyrille de Jérusalem (Epist. 57), l'ablution que faisaient les prêtres avant de sanctifier les espèces par la consécration. On lit dans S. Augustin des paroles qui ne laissent pas lieu de douter que la préface que l'on dit dans cet auguste sacrifice ne fût conçue dans les mêmes termes que ceux dont l'Eglise se sert aujourd'hui. S. Ambroise (Sac. 5), après les anciennes liturgies, rapporte les mêmes termes du canon. Le nom de *Messe*, que nos hérétiques ont tant en horreur, se trouve dans le même auteur et dans les Pères les plus anciens. S. Augustin rapporte la coutume de l'offrir pour les fidèles défunts. Nous voyons dans S. Basile l'élevation de l'hostie et du calice pour les exposer à l'adoration du peuple, comme elle se pratique encore aujourd'hui (de Spir. sancto, 27) ; dans S. Cyrille de Jérusalem, qu'on récitait l'oraison dominicale ; dans S. Chrysostôme, qu'on y faisait le signe de la croix. Nous savons jusqu'aux paroles que S. Grégoire-le-Grand et S. Léon y ont ajoutées. Mais que conclure de là ?

Il faut conclure que nous faisons en ce point ce que l'ancienne Eglise a pratiqué du temps même que nos adversaires avouent que sa doctrine était saine, et par conséquent ses cérémonies saintes et sans superstition. Il faut conclure que les mêmes SS. Pères, qui ont été les lumières et les oracles de leur siècle, n'ont point inventé ces cérémonies, mais qu'ils les ont reçues, par une tradition constante, des Pères qui les ont précédés ; que ces personnes si éclairées, et d'un zèle si ardent, n'auraient pas manqué de se récrier contre l'abus et la superstition s'ils y en eussent remarqué, comme ils n'ont jamais manqué de le faire lorsque la simplicité des peuples en a introduits, ou qu'ils ont abusé des pratiques établies, telle qu'était la coutume de faire des festins sur les sépulcres des morts, à l'exemple des patriarches de l'ancienne loi. Il faut enfin conclure, avec S. Augustin, que c'est l'effet de la dernière témérité, et qui va, dit ce saint docteur, jusqu'à l'impudence, de condamner ou d'improver ce qui est autorisé par la coutume ancienne et universelle de toute l'Eglise, et que, dans ces coutumes et dans ces pratiques dont on ne peut trouver l'origine, il faut remonter jusqu'aux Apôtres, et admettre qu'ils en sont les auteurs.

Je pourrais faire le même raisonnement sur toutes les autres cérémonies en usage dans l'Eglise, comme celles qui se pratiquent au baptême et dans les autres sacrements. S'il y en a quelques-unes dont l'institution soit plus récente, il suffit que l'Eglise qui est gouvernée par l'Esprit de DIEU et à laquelle il a promis son secours, les ait jugées propres à ses desseins pour obliger les fidèles à les respecter.

En effet, son dessein n'a pas seulement été de nous instruire, par ce qu'elles représentent et par ce qu'elles signifient, mais en second lieu, de nous exciter à la piété, et de nous inspirer des sentiments conformes aux mystères qu'elle a voulu représenter. Telle est la nature de l'homme en ce monde ; comme il ne connaît les objets que par le ministère des sens, d'où dépendent originairement ses connaissances, la pompe et la majesté des cérémonies que l'Eglise déploie pour rendre à DIEU le culte qui lui est dû n'est pas d'un petit secours pour nous inspirer une haute idée de sa suprême majesté, et pour nous imprimer le respect et la soumission que nous lui devons. Comme la magnificence royale, avec laquelle un souverain est servi, logé et obéi dans sa cour, le rend plus respectable que quand il est mêlé parmi la foule, et que l'on traite avec lui sans nulle marque de distinction.

C'est aussi la même impression que fait sur nos esprits et sur nos cœurs l'éclat extérieur de nos cérémonies ; et c'est dans cette vue qu'aux fêtes les plus solennelles, auxquelles on rappelle le souvenir des mystères les plus touchants, l'Eglise observe des cérémonies qui

leur sont convenables : tantôt avec un appareil lugubre, comme au temps de la mort du Sauveur, et tantôt avec une sainte allégresse, comme à sa naissance et à sa résurrection. L'effet qui en résulte est que les uns ne peuvent retenir leurs larmes par un excès de joie, et les autres, pénétrés d'un vif ressentiment de leurs péchés, en obtiennent le pardon ; ceux-ci conçoivent une crainte religieuse de la majesté divine, ceux-là de la confiance dans sa bonté et dans sa miséricorde, et les autres en reviennent avec une plus haute estime de la religion même : comme il est arrivé, il n'y a pas encore longtemps, qu'un protestant de qualité étant à Rome inconnu, et ayant eu la curiosité de voir les augustes cérémonies qui se faisaient dans la première église du monde, au jour d'une fête solennelle où le Souverain-Pontife devait lui-même célébrer les saints mystères, en fut si surpris et si vivement touché tout à la fois, qu'il s'écria qu'il n'y avait que la véritable Eglise où DIEU fût honoré de la sorte, et ensuite vint se jeter aux pieds du Père commun pour faire l'abjuration de ses erreurs et demander d'être reçu dans le sein de l'Eglise. C'est le fruit qu'ont coutume de produire ces cérémonies extérieures ; l'histoire ecclésiastique nous en fournit mille exemples, et il y a peu de personnes qui n'en retirent du moins quelque sentiment de piété.

Ajoutez, en troisième lieu, qu'elles ne contribuent pas peu à conserver la religion même. J'oserais dire qu'il en est à peu près comme dans la nature, où ce que nous appelons accidents est tellement nécessaire pour la conservation des substances, que, si d'un côté les uns ne peuvent naturellement subsister sans être soutenus, de l'autre les corps s'altèrent, périssent et se changent sitôt qu'ils en sont dépouillés. Ainsi je tombe d'accord que l'essentiel de la religion consistait dans l'intérieur comme l'a dit le Fils de DIEU : *In spiritu et veritate oportet adorare* : cependant si cette religion demeurait sans aucun exercice extérieur, sans ministres et sans cérémonies, les sentiments intérieurs, n'ayant rien qui les pût entretenir ou les rappeler de temps en temps, s'affaibliraient insensiblement, on n'en peut douter, et ne pourraient subsister longtemps.

Cette vérité est si constante, que Calvin même, qui en a senti la force, après s'être épuisé en raisons et en invectives pour les combattre, a été enfin contraint d'avouer qu'il est à propos d'en retenir quelques-unes (IV Instit. 10, 14), parce que ces choses soulagent l'ignorance des peuples ; il pouvait ajouter qu'elles excitent encore la piété des mieux instruits. Aussi convient-il ailleurs qu'il est bien juste que les fidèles témoignent par des signes sensibles la révérence et l'honneur qu'ils portent à DIEU, et que prétendre abolir toutes les cérémonies c'est introduire une confusion brutale. Admirez ici la force de la vérité. Cet hérésiarque ne se condamne-t-il pas lui-même par son propre aveu ? Il n'a pas eu dessein de renverser tout à fait

la religion chrétienne, quoique plusieurs de ses principes et de ses erreurs tendent là : c'est pourquoi il n'a osé abolir toutes les cérémonies extérieures ; mais il a prétendu changer et réformer cette religion en réformant l'Eglise ; et pour cela il n'a pu trouver de moyen plus propre, afin d'en corrompre les sentiments et la doctrine, c'est-à-dire l'essentiel, que de changer une partie de ses cérémonies et d'abolir les autres. Il voyait la liaison étroite qu'il y a entre le culte extérieur et le culte intérieur, qui sont les actes de la religion ; il savait qu'ils s'entre-soutiennent, et que la destruction de l'un entraîne la ruine et la destruction de l'autre ; afin de corrompre les véritables sentiments de la religion, il a commencé par ce qui les entretient et les conserve.

Que si les sectateurs du schisme et des erreurs de leur maître avouent que l'unité de l'Eglise peut subsister avec la différence des cérémonies, qui se pratiquent différemment, même dans la communion de Rome, comme ils parlent, je leur soutiens que cela ne se peut universellement parler, sans que d'autres équivalentes ne signifient ou ne représentent les mêmes vérités. Telles étaient celles de l'Eglise grecque, avant son schisme, dans la célébration des saints mystères et dans l'administration des sacrements. Mais ce que nos hérétiques en ont retranché a été pour autoriser les erreurs dans la foi, et pour se distinguer par là de l'Eglise Romaine, dont ils se sont séparés ; tant il est vrai que les cérémonies de l'Eglise sont à la fois une déclaration solennelle de ses sentiments et un moyen efficace de les inspirer et de les entretenir dans l'esprit des fidèles.

D'où j'infère, premièrement, que tout ce qui appartient à l'Eglise nous doit être respectable ; jusqu'à ses plus petites cérémonies, parce que c'est à elle de régler ce qui regarde la religion et le culte de DIEU, et qu'étant inspirée de l'Esprit divin elle n'établit rien qui n'ait rapport à cette fin. Les censures et les invectives des hérétiques, les railleries des libertins, ces gestes mimiques qui les tournent en ridicules, les paroles consacrées à nos plus saints mystères, qu'ils appliquent aux choses les plus profanes, sont autant d'impiétés et de blasphèmes qui attirent les malédictions de DIEU, et souvent ses plus redoutables vengeances. Car, si on ne peut sans une impiété sacrilège faire du culte de DIEU l'objet de ses railleries, sera-t-il permis de plaisanter sur les cérémonies, qui sont la manière dont il veut être honoré ? Et s'il y a une liaison étroite entre le culte et la manière de le rendre, peut-on mépriser l'une sans mépriser l'autre, et sans se rendre coupable de la même impiété ?

J'infère de là, en second lieu, qu'un chrétien qui a de véritables sentiments de sa religion ne peut mieux les faire connaître que par son respect pour toutes les cérémonies de l'Eglise, par l'assiduité à s'y trouver, par l'attention et le recueillement durant qu'elles se

font, et en un mot, par la vénération pour tout ce qui regarde le culte divin. Comme, au contraire, c'est par le peu d'estime qu'on en fait que commence le refroidissement dans la piété, que le libertinage en matière de religion s'introduit peu à peu, et qu'on en vient enfin jusqu'à l'impiété déclarée. Ainsi, nous ne marquerons jamais mieux notre attachement à la foi, et nous ne nous affermirons jamais davantage dans les sentiments de l'Eglise, que par l'estime et la vénération pour ses moindres pratiques. Je n'en dis pas davantage sur ce sujet ; mais, si ceux qui les censurent ou qui les accusent de superstition sont eux-mêmes convaincus d'une manifeste impiété, il y a une autre erreur, sur cette matière, qui n'est pas moins dangereuse et qu'il n'est pas moins important de détruire : c'est celle qui fait consister en cela l'essentiel de la religion, se contentant de cet extérieur, et, pour ainsi parler, du corps, sans s'attacher à l'esprit.

Seconde Partie.

Comme la vertu de religion, qui regarde le culte de DIEU et qui règle l'usage qu'on doit faire des choses saintes, tient le premier rang entre les vertus morales, elle a aussi cela de commun avec toutes les autres, qu'elle consiste dans un certain milieu qu'on appelle médiocrité, c'est-à-dire qu'on y peut pécher par excès ou par défaut, et que ces deux extrémités sont également vicieuses. Ainsi, après vous avoir fait voir que, les cérémonies de l'Eglise étant toutes saintes, c'est une erreur de les condamner et une marque de peu de religion de n'y pas prendre la part que nous devons, il s'agit maintenant de l'excès qu'on y pourrait commettre, ou de l'abus qu'on en pourrait faire en se persuadant que toute la piété chrétienne et les devoirs essentiels de la religion consistent à s'acquitter de ces cérémonies extérieures, en sorte que plusieurs n'ont que l'extérieur du christianisme, et ne sont chrétiens, pour ainsi dire, que par cérémonie.

Pour les tirer de cette erreur, non moins dangereuse que la première, je dis que c'est abuser de la religion et introduire les excès et les désordres les plus blâmables dans les mœurs. Je les réduis, ces excès, ou plutôt ces désordres, à trois plus ordinaires, qui, remarque S. Augustin, se trouvent communément dans ceux qui n'ont que le corps et les dehors de la religion sans en avoir l'esprit : ce sont l'hypocrisie, la superstition, la présomption dans leur fausse piété : trois vices que le Sauveur a souvent reprochés aux pharisiens à l'occasion des cérémonies de la loi. Fasse le ciel que les malédictions qu'il donne à ces superstitieux observateurs, et qu'un saint Père craignait pour les chrétiens de son temps, ne tombent point sur le nôtre ! *Væ nobis, ad quos pharisæorum vitia transierunt !*

Je ne fais pas ce souhait sans raison : car on voit aujourd'hui des

chrétiens qui ne sont pas moins hypocrites que les pharisiens de l'ancienne loi, mettant, comme eux, tous les devoirs de la piété et de la religion dans ces cérémonies extérieures, ce qui leur attire le même reproche que fit autrefois le Fils de DIEU : *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est a me* (Matth. xxv) : c'est des lèvres seules que ce peuple fait profession de m'honorer, pendant que son cœur, d'où doit partir ce culte, est bien éloigné des sentiments dont il devrait être tout pénétré. Et, comme le Sauveur semble rendre raison du reproche qu'il leur fait par un détail des cérémonies extérieures et des observances auxquelles ils étaient scrupuleusement attachés, on ne peut douter qu'étant séparées de l'esprit de la loi et des véritables sentiments d'une piété extérieure, elles ne fussent une pure hypocrisie, et même l'espèce la plus connue et la plus ordinaire de ce vice si odieux et si criminel aux yeux de DIEU. Ces pharisiens ne gardaient que l'extérieur de la loi, c'était leur grand défaut. Ces cérémonies et ces observances étaient saintes, puisqu'elles avaient été établies par l'ordre de DIEU ; mais ils en abusaient en les préférant aux devoirs les plus essentiels, la charité, la miséricorde, la justice, et autres vertus auxquelles la loi les obligeait. Leurs cérémonies, qui eussent été autant d'actes de religion si elles eussent été sincères, ne servant qu'à couvrir leurs vices et leurs désordres, étaient justement rebutées de DIEU, et lui étaient un objet d'abomination, comme les prophètes l'ont si souvent déclaré.

Hélas ! Messieurs, ne serions-nous point coupables de ce crime, et les vices des pharisiens ne sont-ils point venus jusqu'à nous ? Il y a des personnes aujourd'hui qui sont régulières jusqu'au scrupule à assister au divin service tous les jours, à écouter avec attention la parole de DIEU, qui sont de toutes les confréries et de toutes les assemblées de piété ; il n'y a point de fêtes qu'elles ne célèbrent, point d'églises qu'elles ne fréquentent, point de cérémonies où elles ne se trouvent. A DIEU ne plaise que je blâme ces pratiques si louables, ces exercices si saints ! Cependant je suis obligé de leur dire que tout cela n'est que le dehors de la piété, ou, si vous l'aimez mieux, des moyens de l'acquérir, et que, si les sentiments du cœur n'y répondent, si l'observation des préceptes de l'Évangile n'accompagne ces pratiques extérieures, si les vertus solides, la patience, la charité, la pénitence, le pardon des injures, en un mot, si une sainte vie ne soutient ces exemples de piété et ces exercices publics de religion ; si elles cachent sous cet extérieur édifiant des vices particuliers, des passions violentes, une animosité secrète contre le prochain, une ardente avarice, des commerces honteux, une vie dérégulée, ce sont des pharisiens, non de l'ancienne mais de la nouvelle loi, et de véritables hypocrites qui n'ont qu'une piété apparente : *Væ vobis, pharisæi, qui decimatis mentham!* etc. (Matth. xxiii). Qu'elles écoutent donc ce sa-

lutaire avis du même Sauveur, qui a si souvent marqué son indignation contre cette fausse piété: *Hæc oportuit facere, et illa non omittere*. En s'acquittant de ces devoirs avec tant de régularité, il ne faut pas omettre ni violer les autres, qui sont plus essentiels; il ne faut pas faire le capital de ces cérémonies légales, en laissant celles qui sont d'une plus indispensable obligation: autrement, continue le Fils de DIEU, c'est être comme ces sépulcres blanchis qui ont au-dehors la plus belle apparence du monde, mais qui ne renferment au-dedans que des ossements et des cadavres pourris! Mais poursuivons.

En second lieu, ces cérémonies, saintes en elles-mêmes, deviennent quelquefois superstitieuses à l'égard de bien des gens qui les emploient à d'autres usages que ceux pour lesquels elles sont instituées, ou qui leur attribuent plus de force et de vertu que DIEU ne leur en a donné, ou qui les pratiquent pour des fins temporelles auxquelles l'Eglise ne les a pas destinées. Telles étaient devenues la plupart des cérémonies de l'ancienne loi lorsque le Fils de DIEU vint au monde pour les abolir; ou plutôt, tel était l'usage que les pharisiens en faisaient de son temps, contre la pratique ancienne: comme quand ils tournaient à leur profit les offrandes du temple, aux dépens du précepte qui obligeait d'assister son père et sa mère dans la nécessité; et vous savez avec quelle force le Sauveur reprit et condamna cette superstitieuse impiété. Je sais bien que vous aurez de la peine à vous persuader que des chrétiens abusent en cette manière de nos plus saintes cérémonies; il n'est cependant que trop vrai, et même trop ordinaire.

Car qu'est-ce que superstition, et qu'entend-t-on par ce terme, si odieux dans la religion chrétienne, qui les a toutes abolies? C'est, dit S. Thomas, un culte opposé, par excès, à la religion. Non qu'on puisse jamais trop honorer la souveraine majesté, mais parce qu'on l'honore d'une manière irrégulière et avec des circonstances qu'il ne peut approuver: comme si un ministre du Seigneur exerçait les fonctions pastorales sans autorité légitime, sans mission, sans juridiction; si un intrus usurpait le ministère d'un légitime pasteur; si un laïque s'ingérait dans les fonctions qui sont attachées à l'ordre ou à quelque dignité ecclésiastique; si l'on proposait à la vénération des peuples de fausses reliques, ou si l'on feignait des miracles pour autoriser une chose douteuse; si l'on se servait des choses saintes pour des effets auxquels l'Eglise ne les a jamais employées, comme serait pour savoir les choses à venir, pour découvrir des choses cachées, pour tirer des augures de quelque heureux événement; ou enfin, si on leur attribuait une vertu infaillible pour quelque effet surnaturel. Qui doute que, dans ces usages, il n'y eût de la superstition, et que le reproche que S. Paul faisait autrefois à ceux qui s'étaient convertis du

judaisme à la foi ne s'adressât à ces chrétiens superstitieux? *Quomodò convertimini ad infirma et egena elementa? Dies observatis et menses, et tempora et annos* (Galat. IV). Après que vous avez été reçus au nombre des fidèles, n'abusez pas de nos cérémonies : il vous servira peu d'avoir quitté les anciennes d'une loi qui a cessé, si vous abusez des nouvelles pour observer superstitieusement les jours et les mois, les saisons et les années; c'est les employer à une fin pour laquelle elles n'ont pas été instituées. Mais, comme ces abus sont rares, je ne m'y arrête pas.

Voici quelque chose de plus ordinaire et de plus à craindre. Appelez-le de quel nom il vous plaira, abus, illusion, erreur, superstition; il y a quelque chose de tout cela dans la conduite de ceux qui croient qu'il suffit, pour avoir une assurance certaine de leur salut, de s'acquitter des cérémonies, d'être en telle confrérie ou d'entrer dans telle association, de faire régulièrement telle prière ou tel pèlerinage, ou de s'acquitter de certains devoirs qu'ils se sont eux-mêmes prescrits par une dévotion arbitraire. J'ai déjà dit que toutes ces cérémonies sont saintes en elles-mêmes, quand elles se pratiquent dans l'esprit de l'Eglise et dans les vues pour lesquelles elles sont instituées et j'ajoute ici que les blâmer, sous prétexte qu'il s'y peut glisser des abus, c'est priver les fidèles d'un des plus puissants secours qu'ils aient pour leur salut. Ce que je prétends donc, c'est de tirer de l'illusion ceux qui s'imaginent avoir une marque assurée et infaillible de leur prédestination en s'acquittant de ces pratiques extérieures, au lieu que l'intention de l'Eglise sur ce point n'a jamais été autre que de leur donner des secours et des moyens de vivre plus saintement. Car, comme son sentiment n'a jamais été que la sainteté consiste en cela, c'est tomber dans l'illusion des pharisiens, qui s'imaginaient que l'accomplissement de la loi dépendait des cérémonieuses pratiques auxquelles ils étaient attachés jusqu'à la superstition; et tout le bien qu'on en peut maintenant attendre est qu'elles servent infiniment pour acquérir un véritable esprit de piété, et qu'on ne peut mieux marquer l'attachement aux sentiments de l'Eglise que de s'acquitter des devoirs qu'elle prescrit, et auquel elle nous excite : mais, de croire qu'elle n'exige autre chose de nous ou que nous soyons saints et parfaits ou sûrs de notre salut dès là que nous nous acquittons de ces cérémonies ou de ces pratiques extérieures avec quelque régularité, c'est une dangereuse illusion. En voici la raison.

C'est qu'en s'éloignant, en ce point, du sentiment de l'Eglise, qui n'a jamais prétendu nous inspirer cette sécurité, on tombe dans un esprit d'orgueil et de présomption qui ravit tout le mérite des actions dans lesquelles ces personnes mettent leur confiance. C'est ce que nous aurions de la peine à nous persuader si le Fils de DIEU ne nous l'avait appris dans la parabole du superbe pharisien qui prit de là

occasion de faire son propre éloge dans le temple, pendant que l'humble publicain y paraissait tout confus et s'appelait un misérable pécheur : *DEUS, propitius esto mihi peccatori*. Le Sauveur a bien voulu faire remarquer la différence de la prière de l'un et de l'autre : *Pharisæus stans apud se orabat*; le pharisien se tenait debout et rendait grâces au Seigneur de n'être pas semblable au reste des hommes, qu'il regardait comme bien au-dessous de lui en matière de vertu et de religion. Eh! d'où lui venait cette confiance si téméraire et cette présomption si outrée? *Jejuno bis in sabbatho*, disait-il; *decimas do omnium quæ possideo* : je jeûne deux fois la semaine, je donne la dime de tout le bien que je possède. Il était grand observateur de la loi ; mais il n'avait pas pour cela l'esprit de la loi. Il n'y avait qu'orgueil et présomption dans sa conduite, et les bonnes œuvres qu'il faisait par un motif de vaine gloire ne lui acquéraient aucun mérite devant DIEU ; elles lui enflaient seulement le cœur, en sorte qu'il se croyait plus saint, plus juste et plus parfait que le reste des hommes.

C'est tout l'effet que l'on doit attendre de ces devoirs extérieurs de religion quand ils ne sont pas accompagnés de l'esprit intérieur. Superbe pharisien, faux dévot, chrétien hypocrite, qui changez l'Eglise en une synagogue, et la religion chrétienne en une loi cérémonieuse et remplie de pratiques extérieures! De là vient que, quoique l'orgueil soit toujours à craindre, et qu'on s'en doive donner de garde dans toutes les actions de piété, il se glisse néanmoins plus facilement dans l'observation régulière de ces sortes de devoirs, qui placent un homme sur le pied d'une piété extraordinaire ; on le voit assister à tous les exercices de dévotion, on a coutume de le proposer comme un modèle de vertu ; mais si ces pratiques extérieures ne sont soutenues par un fond véritable de piété, et par un véritable esprit de religion, il y a danger qu'elles ne dégénèrent en cérémonies de pharisien.

De tout ceci concluons que les cérémonies toutes seules, dénuées de l'esprit intérieur qui les doit accompagner, ne sont pas capables de nous sauver : il y faut les vertus solides, la pénitence, la charité, l'observation exacte et entière des commandements. On ne peut disconvenir que ce ne soient de très-pieuses et très-saintes actions, qui nous attirent des grâces particulières, contribuent à notre salut et à celui du prochain ; mais, n'étant pas l'essentiel de la religion, un chrétien ne doit pas se contenter de ce religieux extérieur ; il doit principalement honorer DIEU en esprit et en vérité, par une foi vive, une charité ardente, une obéissance soumise à toutes ses lois. Les devoirs auxquels la religion l'oblige, il ne saurait, à la vérité, les observer avec trop d'exactitude et de régularité ; mais il faut que ce

soit dans l'esprit de l'Eglise, qui les emploie pour exciter ses enfants à un culte intérieur.— Enfin, quoique toutes ces cérémonies ne soient ni l'essentiel ni le capital de la religion, il y en a pourtant qui sont essentielles à la véritable Eglise, comme d'offrir à DIEU le sacrifice du corps et du sang de son Sauveur, et d'administrer les sacrements. Et surtout il faut conclure que si l'Eglise ne nous fait pas un précepte d'assister à toutes ses cérémonies, ni en tout temps, il y en a quelques-unes auxquelles nous ne pouvons manquer sans crime (vous les connaissez assez), et d'autres qu'on ne peut négliger sans un notable dommage pour son salut : qu'il n'y en aucune, enfin, pour laquelle nous ne devons avoir de la vénération, comme étant inspirée par l'esprit de DIEU en vue d'obtenir aux fidèles des grâces et des secours pour mener une plus sainte vie et mériter la gloire qui leur est préparée dans le ciel.



DE L'ÉGLISE

en général.

AVERTISSEMENT.

*Avant de parler des **Cérémonies**, coutumes, pratiques et préceptes de l'Eglise catholique, je crois qu'il est à propos de donner une idée générale de l'Eglise même, où les cérémonies se font publiquement, avec un appareil vénérable. Nous en avons, à la vérité, traité au Tome III de notre **Bibliothèque**, comme de tout ce qui regarde les **Ecclésiastiques**, qui en composent la plus noble partie et en sont les principaux membres ; mais, sans rien répéter ici de ce que nous avons dit alors, nous parlerons ici de l'Eglise par rapport à ce que nous avons entrepris dans ce Supplément : savoir, la manière dont elle se conduit, comment on y confère les sacrements, comment on célèbre les fêtes des **Mystères** et des **Saints**, et enfin comment on s'acquitte des autres fonctions et ministères en usage dans l'Eglise Catholique, dont la manière de les exercer est tout à fait différente des autres sociétés qui ont usurpé le nom d'Eglise.*

De l'Église en général.

[Définition de l'Église]. — L'Église est une société d'hommes unis ensemble par la profession d'une même foi et par la communion des mêmes sacrements, sous le gouvernement de pasteurs légitimes, et particulièrement du Souverain-Pontife, vicaire de JÉSUS-CHRIST et chef visible de l'Église universelle. Tous les chrétiens tombent d'accord que la vraie Église de JÉSUS-CHRIST est ce royaume tout spirituel qu'il est venu établir en ce monde, et qui pourtant, comme il l'a dit lui-même, n'est pas de ce monde, parce qu'il n'est que pour nous procurer un bonheur éternel, tout autre que celui qu'on peut acquérir sur la terre. Les hérétiques et les schismatiques se sont souvent armés *contre le Seigneur et contre son Christ* pour détruire ce beau royaume et pour établir sur ses ruines leurs Églises particulières, chacun prétendant que la sienne est celle du Seigneur, quoique, dans la vérité, elles ne soient toutes que la synagogue de Satan et le royaume de celui qui est nommé dans l'Évangile le prince de ce monde. Il arrive d'ailleurs assez souvent qu'entre les catholiques, qui sont seuls dans la vraie Église, il se forme des contestations et des disputes qui en peuvent troubler la tranquillité et la paix. Il faut donc, pour la maintenir toujours dans l'état florissant où JÉSUS-CHRIST l'a établie, combattre et repousser les ennemis qui l'attaquent, apaiser les querelles qui naissent entre les enfants de l'Église sur des points contestés de part et d'autre avec chaleur, et qui pourraient enfin troubler le repos et la paix de ce royaume du Fils de DIEU.

Pour terminer toutes les controverses qui pourraient naître dans l'Église, il faut admettre d'abord que, selon la doctrine catholique, l'Église universelle, qui doit être toujours visible et toujours durer sans interruption jusqu'à la consommation des siècles, est la société de tous les chrétiens répandus dans le monde, unis par la profession de la vraie foi, la participation aux vrais sacrements, le lien de la même loi, et sous un même chef visible, qui est le Souverain-Pontife, vicaire de JÉSUS-CHRIST. J'ajoute sous un même chef, parce que l'Église, dont la première et principale propriété est d'être parfaitement une, est le corps mystique de JÉSUS-CHRIST, et il faut que les membres d'un corps vivant, pour recevoir les influences de la vie, soient unis à leur chef. De là vient que, selon S. Augustin, quand on aurait tout le reste, si l'on

est séparé du chef, qui est le Pape, et conséquemment du corps qui lui est uni, on est hors de l'Église catholique par le schisme, comme les hérétiques en sont retranchés par le défaut d'une vraie foi.

Les membres du corps n'ont pas tous les mêmes fonctions ; mais, toutes les parties qui le composent étant subordonnées dans un bel ordre, il y en a qui sont pour donner aux autres le mouvement par les esprits qu'elles répandent partout ; quelques-unes, pour distribuer la nourriture que les autres reçoivent pour croître et pour s'entretenir dans la perfection de leur état. Aussi, dans cette grande multitude de fidèles qui composent l'Église, et qui ne peuvent tous être immédiatement gouvernés, instruits et perfectionnés par un seul homme, il faut, pour l'édification du corps de JÉSUS-CHRIST, comme parle le grand Apôtre, qu'il y ait une grande diversité de ministères et plusieurs pasteurs subordonnés les uns aux autres dans une sainte hiérarchie, afin de pouvoir administrer les sacrements aux peuples, les instruire et les gouverner. Comme l'Église universelle est un tout composé des fidèles et des Églises particulières, qui ne sont qu'une par la communion avec une Église principale, qui est l'origine, le principe, la racine et le centre de l'unité, ainsi que S. Cyprien parle, aussi, selon la doctrine du même S. Père, il n'y a dans l'Église qu'un épiscopat, dont chaque évêque possède solidairement une partie ; et conséquemment il n'y a qu'une chaire, sur laquelle tous les évêques sont assis par l'union avec celui qu'ils doivent reconnaître pour leur chef. De sorte que, dans la pluralité des Églises orthodoxes qui se trouvent par toute la chrétienté, il n'y a qu'un sacerdoce, c'est-à-dire qu'un seul épiscopat, par l'unité non-seulement de croyance et de foi, mais aussi de communion de tous les évêques avec un chef, d'où résulte cette unité qui est inséparable de l'Église de JÉSUS-CHRIST. — Cela présupposé, et tous les catholiques en demeurent d'accord, il est certain que c'est JÉSUS-CHRIST même qui a établi son Église, qu'il s'est acquise par son propre sang et à laquelle il a donné la foi, les sacrements, la loi de grâce dans son Évangile, et un chef pour tenir sa place visiblement sur la terre, en qualité de son vicaire. Or, comme elle s'est accrue d'un très-petit commencement jusqu'à s'étendre par toute la terre, selon les prophéties, ce sont aussi les Apôtres et leurs successeurs qui, après le départ de JÉSUS-CHRIST, ont fondé les Églises particulières, les établissant par eux-mêmes ou ordonnant des évêques pour gouverner les fidèles distribués en divers diocèses dans toutes les parties du monde. (Anonyme).

[L'Église romaine est la véritable Église]. — Comme l'Église Romaine qui, peu d'années après l'ascension de JÉSUS-CHRIST, fut établie dans la capitale de l'Empire, est sans contredit la plus illustre de toutes ; que, d'une part, les hérétiques, ne pouvant souffrir son éclat et sa grandeur, se sont toujours élevés contre elle pour la détruire ; et que d'une autre part tous

les catholiques, qui reconnaissent les véritables avantages qui la distinguent de toutes les autres, ne sont pas néanmoins d'accord sur certaines prérogatives que les uns lui attribuent et les autres lui contestent, on peut montrer, sans parler des autres Eglises, quel a été le premier établissement de celle de Rome, quelle est son excellente dignité, et quels sont les droits, les prérogatives et les privilèges des évêques. Ce que l'on peut faire voir par deux preuves évidentes, qui sont les faits tirés de l'Écriture interprétée selon les Pères et les conciles, et de la tradition ancienne : ce sont les deux principes de la véritable théologie. (*Le même*).

[L'Eglise est composée de deux parties]. — Les ministres du Seigneur ayant expliqué les différents noms attribués à l'Eglise, ils doivent ensuite en expliquer les parties et en faire voir les différences, afin que les fidèles, connaissant mieux la nature, les propriétés, les dons et les avantages de l'Eglise, si chérie de DIEU, ne cessent jamais d'en louer et bénir sa souveraine majesté. — L'Eglise donc se divise particulièrement en deux parties, dont l'une s'appelle l'Eglise *trionphante*, et l'autre l'Eglise *militante*. L'Eglise triomphante est l'illustre et très-heureuse société des esprits bienheureux et de tous les saints, qui, après avoir triomphé du monde, de la chair et du démon, jouissent de la béatitude éternelle en toute sûreté, exempts des misères de cette vie. L'Eglise militante est l'assemblée de tous les fidèles qui sont encore sur la terre; on l'appelle militante à cause de la guerre continuelle que les fidèles ont avec ces cruels ennemis, le monde, la chair et le démon. — Il ne faut pas croire néanmoins que cette différence fasse qu'il y ait deux Eglises effectivement différentes; ce sont seulement deux parties qui composent une même Eglise, dont l'une précède l'autre dans la jouissance de la patrie céleste, pendant que l'autre y tend tous les jours, jusqu'à ce que, réunies à JÉSUS-CHRIST qui est son chef, elle jouisse aussi du repos et de la félicité éternelle. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[L'Eglise militante]. — Il faut aussi remarquer qu'il y a dans l'Eglise militante deux sortes de personnes, les bons et les méchants. Les méchants sont ceux qui, bien que participant aux mêmes sacrements et ayant la même foi que les bons, en diffèrent par leur vie et par leurs mœurs. Les bons sont ceux qui sont unis ensemble, non-seulement par la profession de la même foi et la communion aux mêmes Sacrements, mais encore par l'esprit de la grâce et par le lien de la charité; et c'est d'eux que l'Apôtre dit : que *le Seigneur connaît ceux qui sont à lui*. Or, quoique l'on puisse conjecturer par quelques marques ceux qui sont du nombre des saints, on ne peut néanmoins en être entièrement assuré. C'est pourquoi il ne faut pas croire que, par l'Eglise à laquelle Notre-Seigneur nous renvoie et à qui il nous commande d'obéir, il ait entendu cette partie de l'Eglise composée de justes et de saints, puisque étant inconnue, il serait impossible

de savoir au jugement de qui il faudrait avoir recours et à qui on devrait obéir. Ainsi, l'Eglise comprend les bons et les méchants, comme l'Écriture-Sainte et les SS. Pères nous l'enseignent. C'est ce que l'Apôtre nous marque, lorsqu'il dit aux Ephésiens *qu'il n'y a qu'un corps et un esprit.* (*Ibid.*)

[L'Eglise figurée par plusieurs paraboles]. — L'Eglise est connue de tout le monde, et est comparée, pour cet effet, à une ville située sur une montagne, qui est vue de tous côtés. Et il est nécessaire qu'elle le soit, puisqu'il faut que tout le monde lui obéisse, tant les bons que les méchants : car elle les renferme tous également, comme l'Évangile nous l'enseigne par plusieurs paraboles ; quand il est dit, par exemple, que le royaume du ciel, c'est-à-dire l'Eglise militante, est semblable ou à un filet jeté dans la mer, ou à un champ dans lequel on a semé de l'ivraie parmi le bon grain, ou à une aire qui renferme le grain avec la paille, ou à dix Vierges, dont il y avait une partie de folles et une partie de sages. Et c'est ce qui avait été figuré longtemps auparavant par l'arche de Noé, où étaient renfermés non-seulement les animaux purs, mais même ceux qui étaient impurs. (*Ibid.*)

[La subordination dans l'Eglise]. — La Providence, qui avait mis la subordination dans le collège des Apôtres, a établi certains degrés dans son Eglise par lesquels on arrive à l'unité du chef. Elle a voulu que, dans chaque province, il y eût des évêques qui présidassent à leurs com provinciaux, et qui jugeassent des différends qui surviennent, comme *métropolitains* : que, dans les villes principales, qui sont les capitales des royaumes, il y en eût d'autres ayant une autorité plus étendue, comme sont les *primats*, afin que tous ensemble ils arrivassent à l'unité du siège de S. Pierre, à qui l'Eglise universelle a été confiée, et qu'aucun d'eux ne s'éloignât de l'unité du chef s'il ne sortait en même temps de l'unité de son Eglise. C'est pour cela que le Saint-Esprit, qui préside toujours à la conduite de l'Eglise, voulut, dès le commencement, que les Apôtres s'assemblassent en forme de concile, ou pour choisir entre tous les disciples celui que Dieu avait élu à la place de Judas, ou pour régler l'usage que les fidèles devaient faire des observances judaïques. — Est-ce que les Apôtres avaient besoin de s'assembler (demande le cardinal du Perron dans sa réplique au roi de la Grande-Bretagne) pour éclaircir les sens de l'Écriture-Sainte ou pour conférer leurs traditions les unes aux autres et en former un article de foi ? Non certes, ils n'avaient pas besoin de s'assembler, répond ce grand cardinal, pour décider les questions de la foi, dont chacun d'eux pouvait être informé en toute certitude ; ils n'avaient pas besoin que les effets de la puissance souveraine de S. Pierre se pratiquassent visiblement sur eux pour se maintenir en unité, puisqu'il n'y avait entre eux qu'un cœur et un esprit : mais le Saint-Esprit voulut dès-lors proposer

à l'Eglise naissante la forme et le modèle permanent de la conduite qu'elle devait garder jusqu'à la fin des siècles ; et c'est pourquoi S. Pierre, en qualité de prince des Apôtres et de chef de l'Eglise, assemble tous ses frères ; il leur propose la question, il conclut, il décide, il prononce, sans que personne y contredise. *Visum est Spiritui Sancto et nobis. (Ibid).*

[Le peu de solidité des sectes hérétiques]. — Considérons un peu quelles ont été toutes les Sectes opposées à l'Eglise romaine. Est-ce la voix publique qui les a établies ? mais sur quoi est-elle fondée ? Est-ce sur une tradition de tous les siècles ? elles ne la regardent que comme un témoignage d'hommes sujets à l'erreur, et la rejettent. Seront-ce les caractères de divinité que l'Ecriture porte qui leur serviront de témoins ? mais les sectaires publient que ces caractères ne sont pas clairs, qu'ils ne les voient que par leur jugement particulier, et que même ils ne sont pas au-dessus de toute contradiction, et enfin qu'ils ne forment pas de démonstration. Sera-ce sur quelque témoignage particulier du Saint-Esprit ? mais ils sont donc fanatiques et visionnaires ; car c'est ainsi que les plus raisonnables d'entre eux traitent ceux qui se vantent d'avoir aujourd'hui des inspirations et des révélations particulières sur la religion. Sera-ce enfin sur le témoignage des prophètes et sur les miracles que l'histoire sainte nous rapporte ? mais c'est supposer ce qui est en question : c'est justement ce dont il s'agit, nous produire des témoins qui aient toujours subsisté depuis que les choses se sont passées jusqu'à nous ; des témoins dont l'autorité et la commission divine, aussi bien que la sincérité et la connaissance certaine, aient toujours été authentiques et de notoriété publique dans l'Eglise : des témoins enfin qui aient toujours pu dire, comme S. Luc : « Nous vous annonçons des choses que nous ont fait connaître ceux qui les ont vues eux-mêmes depuis le commencement, et qui ont été avant nous les ministres de la parole. » Et avec S. Jean : « Nous savons que nous disons vrai, et il est de votre devoir de croire à notre témoignage. » (*Journal de Trévoux, 1721*).

[L'Eglise est catholique]. — Nous appelons l'Eglise *Catholique et Universelle* pour trois raisons. La première, parce qu'elle reçoit toutes sortes de personnes, de quelque nation, état ou condition qu'elle puissent être. La seconde, parce qu'elles s'étend dans toutes les parties du monde. La troisième, parce que de tout temps, depuis JÉSUS-CHRIST, les chrétiens ont reçu la même foi. Ainsi, nous appelons *Catholique* celui qui tient la foi et la croyance universelle, c'est-à-dire qui croit tout ce que la sainte Eglise a cru de tout temps et croit en tout lieu. Les autres assemblées des hérétiques ne sont pas universelles, car leur hérésie n'est que comme une petite flamme au milieu des épines, qui a quelque force pour un temps, mais qui languit et meurt bientôt.—Nous appelons l'Eglise *Apostolique*, parce qu'elle a toujours maintenu l'autorité, la loi et la doctrine

des Apôtres ses fondateurs, selon l'ordre et la promesse de JÉSUS-CHRIST, et parce qu'elle retient encore la succession des pontifes au siège apostolique. Que les hérétiques, dit Tertullien, aillent faire une liste de leurs évêques, et montrent leur succession dès le commencement, en sorte que le premier évêque ait un Apôtre ou au moins un homme apostolique pour son fondateur. (**Anonyme**).

[L'Eglise est sainte]. — L'Eglise est sainte; nous tenons cette vérité de S. Pierre : *Vous êtes, dit-il, la race choisie, la nation sainte*. Or, l'Eglise est appelée sainte. — 1° Parce qu'elle est consacrée au service de DIEU, et qu'on a coutume d'appeler saint tout ce qui est destiné au culte de la Divinité, quand même ce sont des choses corporelles. Ainsi, dans la loi ancienne, les vases, les vêtements des prêtres et des lévites et les autels étaient appelés saints, de même que les premiers-nés qui étaient consacrés à DIEU. Et l'on ne doit point trouver étrange que l'Eglise soit appelée sainte quoiqu'elle renferme plusieurs pécheurs : car les fidèles sont appelés saints parce qu'ils sont devenus le peuple de DIEU lorsqu'ils se sont consacrés à lui, en recevant le baptême et en embrassant la foi, bien que souvent ils ne s'acquittent pas de ce qu'ils ont promis ; de même que ceux qui font profession d'un art ne laissent pas de porter le nom que l'on donne communément à ceux qui l'exercent, encore qu'ils n'en suivent pas toutes les règles. C'est ainsi que S. Paul ne craint pas de regarder les Corinthiens comme saints et sanctifiés, quoiqu'il soit évident qu'il en reconnaissait parmi eux qui n'étaient pas tels, puisqu'il les traite de gens charnels et qu'il les reprend en des termes encore plus forts. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Deux figures de l'Eglise]. — Entre toutes les figures de l'Ancien-Testament qui nous représentent l'Eglise, il n'y en a point de plus éclatante que l'arche de Noé, qui ne semble avoir été construite par l'ordre de DIEU que pour en être la figure. Car, comme tous ceux qui n'entrèrent point dans cette arche furent ensevelis sous les eaux du déluge, DIEU a établi l'Eglise de telle manière qu'il a voulu que tous ceux qui seraient entrés dans son sein par le baptême pussent être à couvert de la mort éternelle, et que ceux au contraire qui en seraient séparés fussent accablés sous le poids de leurs crimes. — La ville de Jérusalem, qui était si grande et si magnifique, et dont l'Ecriture-Sainte emprunte si souvent le nom pour nous marquer la sainte Eglise, en était encore une admirable figure. Car, de même qu'il n'était permis d'offrir à DIEU des sacrifices que dans cette ville-là, ce n'est que dans l'Eglise catholique qu'on rend à DIEU un véritable culte, et qu'on lui offre un véritable sacrifice qui lui soit agréable. (*Ibid.*)

[Vertu des promesses de J.-C. à son Eglise]. — Il n'y a pas un mot à perdre de

toutes les paroles de JÉSUS-CHRIST en faveur de son Eglise. On y voit, premièrement, que l'Eglise doit toujours subsister, et que tous les efforts des démons ne sauraient la renverser ni la faire tomber dans l'erreur ; car, si l'Eglise périsait ou si la foi changeait, il est évident que l'enfer et l'esprit d'erreur auraient prévalu contre elle. On y voit, en second lieu, que JÉSUS-CHRIST fait envisager à ses Apôtres comme un effet de sa toute-puissance la protection qu'il lui doit donner jusqu'à la consommation des siècles : il doit toujours être avec elle, jamais il ne l'abandonnera. Qui est-ce qui peut résister au Tout-Puissant ? — Je suis celui à qui toute puissance a été donnée sur la terre comme dans le ciel : je suis avec vous, que j'envoie pour instruire toutes les nations et pour leur administrer le baptême et tous les autres sacrements. Je suis avec vous, baptisant avec vous, instruisant tous les jours. Il n'y a aucune interruption à craindre ; il n'y aura point de jour, point de moment, où il ne soit vrai de dire que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Ce n'est pas seulement jusqu'à votre mort, mes Apôtres, c'est pour toujours, jusqu'à la fin du monde. — Ainsi, cette promesse ne regarde pas les seuls Apôtres, elle regarde aussi les successeurs dans leur ministère, jusqu'à la consommation des siècles, une Eglise qui instruira, baptisera, subsistera malgré les efforts du démon, et qui sera assisté par JÉSUS-CHRIST sans que JÉSUS-CHRIST l'abandonne un seul moment : car il l'a promis, et il est tout-puissant pour exécuter sa promesse. (*Ibid.*)

[De l'infailibilité]. — Quand les catholiques disent que l'Eglise n'est pas infailible dans les choses de fait, on doit entendre dans les faits qui ne concernent point la foi, et dont elle n'est pas elle-même le témoin, sur lesquelles par conséquent on peut lui apporter un faux témoignage. Mais, pourra-t-on dire, l'Eglise d'aujourd'hui n'a ni vu ni entendu elle-même ce qui s'est passé il y a plusieurs siècles ? Il est vrai, elle n'a pas vu le siècle des Apôtres, mais elle est un témoin irréprochable de ce qui lui a été enseigné par la génération précédente ; et ainsi, en remontant jusqu'au temps des Apôtres, on ne peut disputer à l'Eglise le témoignage qu'elle rend à la foi de ses Pères ; puisqu'elle en était le témoin elle-même, elle ne peut pas s'y être trompée. L'Eglise Romaine renferme toujours soixante ou quatre-vingt générations à la fois ; ce mélange perpétuel de tant d'âges, de tant de générations enchaînées, fait que, depuis les Apôtres jusqu'à nous, l'Eglise n'est qu'un seul corps, et que son témoignage n'est qu'un même témoignage. (*Journal de Trévoux, juin 1721*).

[La communion des saints.] — L'Ecriture-Sainte, pour nous faire comprendre la communion entière de biens que la charité opère entre les fidèles, se sert d'une comparaison tirée des membres du corps humain, qui est très-propre à la faire concevoir. Car, comme dans le corps il y a plusieurs

membres, et que, encore qu'il y en ait plusieurs, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps, dans lequel chaque membre a son action particulière, en sorte que tous n'ont pas la même fonction, ni ne sont également honorables et utiles, mais que tous s'acquittent en particulier de leurs fonctions plus ou moins honorables, aucun n'y cherchant sa propre utilité, mais le bien et l'avantage de tout le corps; et que, de plus, la nature les a tellement joints et unis ensemble, que, si un membre sent de la douleur, tous les autres membres en ressentent en même temps, et, au contraire, s'il est dans une pleine santé, tous les membres aussi s'en ressentent: ainsi, dans l'Eglise, quoiqu'il y ait divers membres, c'est-à-dire des hommes de diverses nations et de diverses conditions, des Juifs et des gentils, des personnes libres et des esclaves, des riches et des pauvres, néanmoins, après qu'ils ont reçu le baptême, ils ne font tous qu'un même corps avec JÉSUS-CHRIST qui en est le chef, et chacun y a sa fonction particulière; les uns y faisant celle d'apôtres, et les autres celle de docteurs; les uns commandant et instruisant, et les autres obéissant et étant soumis; il n'y en a point qui ne soit établi pour procurer le bien public: de sorte que tous ceux qui vivent dans la charité et dans la justice, étant agréables à DIEU, participent à tous les dons et à toutes les grâces dont DIEU favorise toute l'Eglise.

Pour les membres morts, c'est-à-dire engagés dans le crime et déchus de la grâce, ils ne sont pas, à la vérité, privés de l'avantage d'être membres du corps de l'Eglise; mais, comme ils sont morts, ils ne participent point aux fruits et aux avantages spirituels que tirent les justes et les personnes de piété, quoique néanmoins, parce qu'ils sont dans l'Eglise, ils ne laissent pas de pouvoir être aidés et secourus par ceux qui vivent selon l'esprit, pour recouvrer la vie de la grâce qu'ils ont perdue, et même de recevoir des avantages dont on ne peut douter que ceux qui sont entièrement retranchés de l'Eglise ne soient privés. Non-seulement les dons et les grâces qui nous rendent agréables à DIEU et qui nous rendent justes, mais les grâces données pour le bien commu de l'Eglise, et qu'on appelle gratuites, comme la science, le don de prophétie, le don des langues et des miracles, et tous les autres de cette nature, sont communs dans l'Eglise. DIEU accorde quelquefois ces dons aux méchants mêmes, non pas à la vérité pour leur propre utilité, mais pour l'utilité commune de l'Eglise et son édification. Ainsi, quelquefois DIEU ne donne pas le don de guérir les maladies en considération de celui à qui il le communique, mais pour la guérison de celui qui est malade. (*Catéchisme du concile de Trente.*)

[Pourquoi l'Eglise est Romaine]. — Nous appelons l'Eglise Catholique Apostolique *Romaine*, et cela pour plusieurs raisons. La première est pour nous faire connaître et distinguer parmi les hérétiques. La seconde, parce que jamais la chaire de Rome ne s'est égarée du droit chemin, et

les persécutions n'ont su faire éclipser sa doctrine dérivée des Apôtres. La troisième, parce qu'elle a servi de rempart contre toutes les hérésies. La quatrième, parce que la divine Providence y a établi sa première chaire. La cinquième, parce que le vicaire de JÉSUS-CHRIST, successeur de S. Pierre, y réside. La sixième, parce que, dès le temps de S. Paul, la foi des Romains a été annoncée partout. Jusqu'à présent, quand on a voulu signifier un *catholique*, on lui a donné le surnom de *Romain* comme on peut le voir par les Actes du concile d'Ephèse, au chapitre 10^e, où l'empereur Théodose-le-Jeune appelle la foi catholique la religion *Romaine* ; de plus, par le témoignage même des ennemis de l'Église, qui l'ont toujours appelée de ce nom, soit par dérision, soit par distinction.

S. Irénée, parlant des hérésies, dit qu'il est nécessaire que toutes les Églises s'unissent et conviennent avec l'Église Romaine, à cause qu'elle possède la plus puissante principauté. S. Grégoire de Nazianze dit que Rome l'ancienne a de toute antiquité la droite foi, et la retient toujours, comme il convient que la foi de DIEU soit toujours entière dans la ville qui préside à tout l'univers. S. Cyprien reprend ceux qui s'attachent à d'autres chaires qu'à celle de Pierre, et se plaint de quelques schismatiques qui étaient passés de Carthage à Rome pour l'accuser auprès du pape Cornélius. « Ils montrent, dit-il, qu'ils sont bien effrontés, d'avoir voulu attirer dans leur erreur la chaire de S. Pierre, et de s'être constitué un faux évêque parmi les hérétiques ; ils osent passer la mer et porter des lettres, de la part des schismatiques et des profanes, à la chaire de S. Pierre et à l'Église principale, dont est issue l'unité sacerdotale. » (Le P. Cotton, *Institution catholique*).

[J.-C. premier et principal fondement de l'Église]. — Quoique l'Église soit fondée sur les Apôtres et sur les prophètes, JÉSUS-CHRIST néanmoins en est le premier et le principal fondement. *Il en est*, dit S. Augustin, *le fondement des fondements*. Les Apôtres, leurs successeurs, en un mot tout l'édifice, portent sur lui ; il en est la première pierre, sur laquelle les autres sont posées : *Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus* JESUS (I Cor. v). Un édifice aussi solidement appuyé ne saurait se démentir. En vain les puissances de l'enfer conjurées excitent les vents et les tempêtes pour le renverser : il subsistera au milieu des orages, jusqu'à la fin des siècles, sans pouvoir être jamais ébranlé. En vain les persécutions des tyrans, en vain les hérésies, même celles qui se cachent dans le sein de l'Église, et qui en sont bien plus dangereuses, enlèveront à cette sainte cité quelques-uns de ses habitants : elle en comptera toujours un assez grand nombre pour être florissante aux yeux de celui qui l'a bâtie et qui la conserve. Heureux d'être nés dans son enceinte, soyons fidèles à en observer les lois : elles sont immuables, comme cette cité l'est elle-même. Quelle source de

douceur pour nous d'avoir, pour nous conduire au salut, des règles certaines, que le temps ni la bizarrerie des hommes ne sauraient changer ! (Le P. Ségnéri, *Méditations*.)

[Bonheur d'être catholique]. — Les avantages que la religion catholique a par-dessus toutes les autres ne sont-ils pas de grands motifs de se rendre et de l'embrasser ? Peut-on trouver dans les autres une pareille tranquillité d'esprit ? Qu'y a-t-il, dans toutes les sectes étrangères à l'Eglise, qui vaille ce seul mot : *Sic DEUS dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat* ? DIEU a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique afin que toute personne qui croit en lui ne périsse point. Tout ce qu'elles ont ensemble et tout ce qu'elles croient approche-t-il en rien de l'ombre même d'un bien si grand et si avantageux, dans lequel seul nous pouvons trouver plus de richesses que notre cœur ne peut former de désirs ? Peut-on donc jamais être repris avec raison d'avoir préféré la religion chrétienne à toutes les autres, de l'avoir embrassée et de s'y tenir fermement attaché ? (Le P. Antoine de S.-Martin de la Porte.)

[De l'infaillibilité de l'Eglise]. — Dire que l'Eglise est infaillible, c'est dire, Messieurs, une vérité qui ne devrait pas même être contestée par les ennemis les plus déclarés de l'Eglise, et dont il faut de nécessité qu'ils conviennent avec nous. Nous voyons, dans l'Evangile, que le Fils de DIEU ordonne de s'adresser à elle comme à un oracle en matière de foi, et de s'en tenir à ses décisions comme à un jugement définitif : *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*. De-là vient que les hérétiques, pour se mettre à couvert des foudres et des censures de cette Eglise, en ont fabriqué une à leur manière, à laquelle ils sont obligés d'attribuer, malgré qu'ils en aient, une espèce d'infaillibilité, sans quoi ils ne pourraient pas même donner de couleur à leurs erreurs. De sorte que la question, entre eux et nous, est de savoir quelle est cette Eglise à laquelle l'infaillibilité est tellement attachée qu'on ne l'en peut séparer sans la détruire. Sur quoi je dis que, cette infaillibilité ne pouvant subsister sans les autres caractères qui distinguent l'Eglise romaine de toutes les autres sociétés, et qui sont si bien marqués qu'il n'y a pas même lieu de s'y méprendre, c'est à elle uniquement qu'elle appartient, et par conséquent quiconque s'éloigne de ses sentiments s'éloigne en même temps de la vérité, tombe nécessairement dans l'erreur. Or, ces autres caractères, qui ne peuvent convenir qu'à la vraie Eglise, sont particulièrement trois : l'unité, la perpétuité, l'universalité. C'est ce que tout le monde sait. Mais ce que peut-être tout le monde ne sait pas est que l'infaillibilité, qui est le plus essentiel des caractères de la vraie Eglise, s'infère des trois autres par des conséquences nécessaires.

L'Eglise ne peut errer en matière de foi, parce qu'elle est une : d'où il suit que toutes celles qui sont séparées d'elle par le schisme sont nécessairement dans l'erreur. On peut conclure que cette même Eglise est infaillible de ce qu'elle est perpétuelle : d'où il faut conclure que celles qui n'ont pas toujours été, et qui ne peuvent remonter comme elle jusqu'à la source de la vérité, qui est JÉSUS-CHRIST, par une suite qui n'ait point été interrompue, ne peuvent être inspirées que par l'esprit de mensonge. Enfin, on peut conclure que cette Eglise est infaillible de ce qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle : et, ainsi, que celles qui n'ont point cette étendue par toute la terre, ne sont point conduites par l'esprit de vérité. En un mot, unité de tous les membres dans une même doctrine, perpétuité de tous les temps en remontant sans interruption jusqu'à sa première origine, universalité de tous les lieux par son étendue dans toutes les parties du monde, seront les preuves incontestables, non-seulement de la vérité de l'Eglise romaine, mais encore qu'elle a pour prérogative singulière, d'être absolument infaillible dans les choses de la foi (**Houdry**).

[Des scandales]. — Quoique l'Eglise ne soit composée que des fidèles, qui sont réunis tous en un même corps, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait personne dans l'Eglise qui puisse mal administrer les sacrements et enseigner l'erreur. Les promesses de JÉSUS-CHRIST sont faites à l'Eglise en corps, et non pas à tous les particuliers, qui sont ses membres. Il y a toujours eu et il y aura toujours dans l'Eglise des gens qui feront des efforts pour y introduire l'erreur et le dérèglement ; mais ils ont toujours été et seront toujours confondus. Les particuliers peuvent se tromper dans l'administration des sacrements et dans leurs instructions ; mais le corps de l'Eglise ne s'est jamais trompé et ne se trompera jamais, dans ses décisions ni dans les règles qu'elle prescrit pour l'administration des sacrements, parce que c'est JÉSUS-CHRIST même, c'est son esprit, l'esprit de vérité, qui forme ces décisions et donne ces règles. Nous avons vu que les promesses en sont expresses ; et c'est pour cela que S. Paul dit que *l'Eglise est la base et la colonne inébranlable de la vérité*. Il est donc vrai de dire que les sacrements seront toujours saintement administrés dans l'Eglise, et que la vérité y sera toujours enseignée.

On ne doit point attribuer à l'Eglise la corruption de ses enfants, surtout celle des pasteurs, et dire que l'Eglise est corrompue quand les pasteurs qui la gouvernent sont corrompus et mènent une vie scandaleuse. Ce n'est pas par la corruption des particuliers qu'il faut juger du corps de l'Eglise. S. Paul, parlant des pasteurs de son temps, se plaignait que la plupart cherchaient leurs intérêts, et non pas ceux de JÉSUS-CHRIST. L'Eglise a toujours gémi de cette corruption de ses enfants et toujours l'a condamnée. C'est par ses décisions et ses instructions, et non par la conduite de quelques particuliers, qu'il faut juger de sa sainteté. L'Eglise

n'a jamais autorisé et n'autorisera jamais le mal dans ses décisions ; elle a toujours approuvé et pratiqué le bien. L'Église, dit S. Augustin, ne fait ni n'approuve ni ne permet jamais rien qui soit contre la foi et contre les bonnes mœurs, encore que, dans sa charité et sa sagesse, elle soit obligée de tolérer en quelques particuliers le mal dont elle gémit et qu'elle ne peut pas toujours corriger. Qu'on lise les canons des conciles et les instructions de tout ce qu'il y a eu dans tous les temps de pasteurs éclairés et pieux. Quand il se trouverait dans un parlement quelques juges de mauvaises mœurs, si les arrêts que le corps prononce sont justes, la mauvaise vie des particuliers n'empêchera pas que le parlement ne soit estimé et révééré comme le sanctuaire de la justice. (*Anonyme*).

[Les hérétiques ne sont pas hérétiques en tout]. — Les hérétiques ne sont pas hérétiques en tout ; il y a plusieurs vérités de la foi qu'ils croient avec l'Église, et leur hérésie consiste en ce qu'ils divisent la foi, qui est une, et qu'ils croient ou rejettent les vérités qu'elle enseigne, selon leur caprice, sans avoir égard à l'autorité de l'Église qui les propose. Quand ils se séparent de l'Église, c'est d'elle qu'ils ont emprunté les vérités qu'ils croient avec elle. Ainsi, on a raison de regarder les vérités dont les sectes hérétiques font profession comme étant plus anciennes dans l'Église que la naissance de ses sectes : c'est par-là que DIEU permet que les hérésies mêmes servent à l'Église pour prouver invinciblement la vérité et l'antiquité de sa doctrine. Ainsi l'Église se sert, contre les païens, du témoignage des Juifs, ennemis déclarés du christianisme, lesquels sont une preuve toujours subsistante de la vérité des Ecritures et des prophéties ; elle se sert du témoignage des Samaritains, séparés des Juifs avant la captivité de Babylone, pour prouver que les Ecritures qui étaient communes aux Juifs et aux Samaritains, et qui servent de fondement à la religion chrétienne, sont plus anciennes que la division des dix tribus. Elle se sert du témoignage des anciennes sectes séparées de l'Église depuis très-longtemps, par exemple des Orientaux schismatiques, qui ont toujours cru et pratiqué ce que l'Église croit et pratique sur le saint sacrifice de la Messe, sur la prière pour les morts, l'invocation des saints, etc., pour prouver l'antiquité de tous ces dogmes contre les nouveaux hérétiques qui les combattent. Elle se servira peut-être, dans la suite, du témoignage des luthériens et des calvinistes pour établir l'antiquité de quelque autre dogme, contre d'autres sectes qui pourraient naître dans l'avenir. Par ce moyen, DIEU se sert des hérésies mêmes pour rendre les vérités de la religion plus incontestables. (*Le même*).

[La véritable Église]. — Combien sont coupables ceux qui s'éloignent du droit chemin et qui s'égarent, quoique enfermés dans l'enceinte du christianisme ! Peuvent-ils jeter les yeux sur toutes ces Eglises honorées du nom de JÉSUS-CHRIST, et n'être pas frappés aussitôt de l'éclat dont une

seule brille entre toutes les autres? Les promesses divines faites si solennellement à son premier pasteur, la succession non interrompue de ses pontifes, la source du sacerdoce qui réside en elle, le dépôt sacré des dogmes conservé sans altération pendant une si longue suite de siècles, la voix de toute l'antiquité qui dépose pour elle, tout ne la distingue-t-il pas de ces autres églises, branches stériles et condamnées au feu parce qu'elles sont séparées du tronc qui les a produites, et qui seul pouvait leur communiquer la vie? Il semble que le crime de ceux qui la méconnaissent malgré la lumière dont elle est environnée n'est pas tant de ne point chercher la vérité que de prendre soin de la fuir. Tels sont les tristes effets d'une première prévention : elle empêche un examen désavantageux pour elle, ou du moins elle s'y mêle et le corrompt ; elle cause un entier aveuglement, ou du moins elle fascine les yeux, source de la sécurité avec laquelle la plus grande partie des hommes marchent dans les voies pernicieuses où leur naissance les a jetés. Mais, d'un autre côté, si une naissance plus heureuse ou une faveur singulière du Ciel les a garantis d'une si terrible infortune, ils savent choisir des voies dont l'issue n'est pas moins funeste, et dans lesquelles ils marchent avec une aussi grande sécurité, toujours ingénieux à se faire à eux-mêmes des maux que la nature leur avait épargnés. (*Discours à l'Académie, 1695*).

[Prérogatives de l'Eglise catholique]. — L'Eglise, pour ne point parler de la sagesse et de la connaissance que les docteurs y découvrent, et qui l'élève au-dessus de toutes les autres sociétés, possède certainement une autorité sensible aux plus ignorants, supérieure à celle de toutes les autres sociétés, et à laquelle elles n'osent pas même prétendre. Elle est distinguée des autres par le nom vénérable d'*Eglise catholique*, qui lui est toujours demeuré et qui ne lui a jamais été contesté, comme étant certainement le tronc d'où quelques branches sont séparées de temps en temps, mais qui n'a pourtant jamais pu cesser d'être le corps de l'arbre, auquel il devait être attaché. Elle est vénérable par la multitude des peuples qui la composent, et qui descendent en ligne directe de ceux que les Apôtres rassemblèrent les premiers sous l'étendard de la croix. Elle est vénérable par le témoignage que tous ces peuples rendent qu'ils ont reçu de leurs pères la foi qu'ils professent, et que leurs pères l'avaient reçue de leurs ancêtres les plus éloignés, qui la tenaient des Apôtres : de sorte que ce dépôt est venu des Apôtres jusqu'à eux, par une succession dans laquelle on ne peut faire voir d'interruption par aucune preuve de fait. Elle est vénérable par la succession constante de ses pasteurs et de ses évêques, descendus de ceux qui dans tous les siècles ont été ordonnés, d'une manière authentique et canonique, par d'autres évêques qui avaient reçu leur mission des Apôtres de la même manière authentique et régulière. C'est cette même Eglise catholique qui, après avoir surmonté la fureur des païens et des juifs par l'éclat de ses miracles et par la con-

stance de ses martyrs, a encore acquis un nouveau degré de gloire par la pureté et l'unité de la foi, qu'elle a toujours conservée malgré les efforts des hérétiques et des schismatiques, et par la malédiction dont ces nouveaux adversaires ont été visiblement frappés. Cette Eglise est vénérable, et par le dépôt des livres sacrés qui lui ont été confiés, sans quoi nous ne les connaîtrions pas, et par le nom et les ouvrages de tous les Pères et de tous les docteurs, qui tous ont fait gloire d'être ses enfants, et qui tous l'ont regardée, chacun en leur temps, comme le fondement de leur foi, comme la source où ils puisaient et la persuasion qu'ils avaient de la divinité de l'Écriture et la connaissance de son vrai sens. C'est cette Eglise enfin à laquelle si les hérétiques ont contesté la vérité des dogmes, ils n'ont jamais contesté l'éminence de l'autorité dont elle a toujours été en possession, et contre laquelle ils n'ont jamais été excusables de disputer, puisque ce n'est que par son témoignage que l'on peut être informé de ce qui est et de ce qui n'est pas la doctrine des Apôtres. (**Papin, ministre protestant converti**).

[La force de l'Eglise catholique]. — L'Eglise Catholique seule est soutenue d'un témoignage parfait, qui comme une épée à deux tranchants, frappe d'un côté les infidèles, et de l'autre les hérétiques. Elle confond les infidèles, qui avouent ce que JÉSUS-CHRIST et les Apôtres ont enseigné, mais qui nient qu'ils fussent dignes de foi. Elle leur démontre, par un de ces grands témoignages qui sont toujours incontestables, sur les faits publics, que JÉSUS-CHRIST et les Apôtres ont fait une infinité de miracles où le doigt de DIEU paraissait visiblement. Elle confond les hérétiques qui reconnaissent l'autorité de JÉSUS-CHRIST et des Apôtres, mais qui nient que sa doctrine vienne d'eux. Elle leur montre encore, par un de ces grands témoignages contre lesquels le bon sens ne permet pas de disputer, que JÉSUS-CHRIST et les Apôtres ont enseigné les articles de la foi. Opposer maintenant de simples raisonnements à des faits de cette nature, c'est faire comme ces ridicules qui tâchent de soutenir par des raisonnements qu'un fait est impossible, quoiqu'ils le voient prouvé par plusieurs témoins oculaires dont on ne peut soupçonner la bonne foi. Les protestants ont bien peu compris le dessein de DIEU, qui, pour rendre la religion certaine, a voulu la faire consister en des faits. Ils renversent cette idée, et la font consister en des spéculations, où ils se perdent en une infinité de raisonnements, et se partagent en mille opinions contraires. (*Le même*).

[Faux raisonnement des hérétiques]. — Dieu, dans l'Écriture, nous renvoie sans cesse à l'Eglise, parce que c'est un fait que de savoir ce que l'Eglise enseigne. Les protestants changent ce fait en spéculation, et disent : Il ne faut pas écouter l'Eglise pour savoir qu'elle est la vérité, mais il faut chercher la vérité pour connaître par-là où est l'Eglise. Proposition aussi ridicule que le serait celle-ci : il ne faut pas consulter le magistrat pour

apprendre le sens de la loi, mais chercher le sens de la loi afin de connaître qui doit être le magistrat. JÉSUS-CHRIST a voulu qu'on se soumit à ses ministres, du moins à ceux dont il ne condamnait pas hautement la conduite, ou par lui-même ou par la loi de son Eglise : *Celui qui vous écoute m'écoute*, leur disait-il. JÉSUS-CHRIST l'a voulu ainsi, parce que c'est un fait que de savoir qui sont les ministres que JÉSUS-CHRIST a établis, et qui, par une ordination régulière qui n'ait jamais d'interruption, remplissent la place des Apôtres. C'est un fait que de savoir qui sont ceux d'entre eux qui n'ont jamais rien voulu changer dans la foi qu'ils avaient reçue de leurs pères, et enfin c'est encore un autre fait que de savoir ce qu'ils enseignent aujourd'hui et ce qu'ils protestent avoir toujours été publiquement enseigné, depuis les Apôtres jusqu'à eux sans interruption. Tout cela se peut donc savoir aisément et avec une entière certitude. Mais les protestants changent tous ces faits en des spéculations. Ils disent qu'ils ne faut juger du ministère ni par l'ordination authentique, ni par la succession régulière et non interrompue, ni par la profession que l'on peut avoir toujours faite de ne point changer de doctrine. Par où donc en faut-il juger? C'est par *la vérité*. Les vrais ministres de JÉSUS-CHRIST sont ceux qui découvrent le vrai sens de la parole de DIEU. Il n'importe qu'ils aient une mission ou qu'ils n'en aient pas; i n'importe qu'ils aient fait profession de varier ou d'être invariables dans la foi qu'ils avaient reçue. La seule question, disent-ils, c'est de savoir qui sont ceux qui, indépendamment de tous ces faits, nous paraîtront aujourd'hui le mieux instruits des mystères de l'Évangile. C'est-à-dire que les protestants veulent, à quelque prix que ce soit, même aux dépens du bon sens, passer de la voie sûre et infaillible à la voie d'incertitude, et peut-être d'égarement, et que, au lieu de juger, selon l'intention de DIEU et l'ordre de la nature, des vérités de spéculation par les vérités de fait, ils veulent juger des vérités de fait par les vérités de spéculation.

Mais, disent-ils, pouvez-vous blâmer le dessein que nous avons de ne suivre que la vérité? N'est-ce pas, en effet, la vérité seule qui doit être suivie? Sans doute, et les catholiques n'ont pas non plus d'autre dessein. Mais il s'agit de savoir à quoi l'on pourra connaître la vérité, et quelle méthode le bon sens veut que l'on suive pour la trouver. Le sens commun dit que l'on doit juger des faits par des *preuves de fait*, non pas par des spéculations. Les sciences spéculatives s'apprennent par des raisonnements, mais la connaissance des faits ne se peut acquérir que par la vue et par l'ouïe des preuves de fait. C'est là la méthode de la raison elle-même : méthode fondée dans la sagesse éternelle, méthode qui est une de ces premières vérités qui sont immuables. Renverser cette méthode, vouloir juger des faits par des spéculations, c'est si peu le moyen de trouver la vérité, que c'est bouleverser la nature et ensevelir la vérité sous les ruines du sens commun. Les choses de fait ne se peuvent connaître que par le témoignage des sens : les protestants en veulent

juger par les idées qu'il plaît à leur imagination de s'en former. Il ne faut donc pas s'étonner s'il s'égarant. Toutes leurs sectes ressemblent à un grand nombre de vaisseaux dont les pilotes sont si ignorants ou si téméraires qu'ils n'ont point voulu prendre de boussole pour se conduire. Destitués de guide, quoiqu'ils aient tous dessein d'aller au même endroit, ils prennent des routes contraires. Cependant chacun d'eux veut croire qu'il est dans la véritable, et tâche de le persuader aux autres à force de clameurs et de conjectures. Ils sont tous également dépourvus de raison, sans en excepter ceux que le hasard peut faire se trouver assez près de la route qu'ils cherchent. Mais leur extravagance est extrême lorsque, rencontrant un vaisseau dirigé par un aimant incontestable qui lui marque le Nord et qui peut les remettre dans leur route, ils se moquent de sa conduite, soutiennent que ce vaisseau s'égare lui-même, et le veulent prouver par des raisonnements, et préfèrent la vanité de leurs conjectures à une direction constante et invariable. (**Papin**).

[Le sentiment particulier chez les protestants]. — Le protestant a beau dire : « J'ai un sentiment intérieur, une persuasion, une vue interne : si je ne vois point au-dehors de fondement de foi qui soit tout-à-fait sûr, le Saint-Esprit m'éclaire et me détermine au-dedans : sa grâce est mon étoile et mon aimant. » Illusions que tout cela ! ce n'est point là le christianisme. Tout le monde convient que l'on a besoin, au-dedans, du secours de la grâce pour ouvrir les yeux de l'entendement et pour faire apercevoir le chemin du ciel, comme un pilote a besoin d'entendre la navigation pour savoir quelle route il doit prendre. Mais, avec cela, il lui faut au-dehors une boussole ou une étoile fixe, par laquelle il puisse connaître infailliblement de quel côté est la route qu'il demande. Il ne suffit pas qu'il sache que, pour aller en Afrique, il faut aller au Midi : il ne pourra pas y aller si, étant en mer, il n'a quelque objet extérieur qui lui montre le Midi. Il en est de même dans la religion : il ne suffit pas que je sache que pour être sauvé il faut embrasser la vérité, il ne suffit pas même que la grâce m'ait mis dans le dessein et la disposition de suivre la vérité, et qu'elle ait préparé mon cœur à la recevoir ; il faut encore que l'on me montre actuellement la vérité : c'est-à-dire qu'il faut nécessairement de deux choses l'une, ou que DIEU me la révèle immédiatement comme aux prophètes, ou que quelque objet extérieur me la marque et me la distingue d'une manière infaillible. Or, je ne trouve cet objet que dans l'Eglise catholique. (*Le même*).

[Le gouvernement ecclésiastique]. — Un corps ne saurait subsister que par l'union et la correspondance de ses parties. Il faut qu'elles se rapportent toutes les unes aux autres, qu'elles dépendent d'un même chef, qu'elles soient attachées à un même centre ; autrement, le corps se détruit et se perd nécessairement. Je ne vois donc rien de plus nécessaire pour la

conservation de l'Eglise qu'un gouvernement ecclésiastique, tel que celui de l'Eglise latine. Bien loin de trouver à redire à la primauté d'un seul évêque, et à son autorité, *renfermée dans ses justes bornes*, rien ne me paraît plus essentiel pour tenir tous les chrétiens unis les uns aux autres et pour faire qu'ils s'entre-regardent tous comme des frères. Si l'on considère bien toutes les funestes conséquences de la division et du schisme, on trouvera qu'il ne saurait peut-être arriver de plus grand malheur à l'Eglise que celui d'être divisée en plusieurs partis, et que l'on peut à peine imaginer quelque sujet légitime de rupture, parce que le mal que l'on fera en déchirant l'Eglise sera toujours plus grand que celui que l'on voudrait éviter par-là. Si tous les schismatiques concevaient assez combien l'union est nécessaire entre tous les chrétiens, non-seulement afin de leur inspirer les uns pour les autres la charité et l'amour fraternel, qui est l'âme du christianisme, mais aussi pour l'accroissement de l'Eglise, pour la propagation de la foi chrétienne, pour porter le flambeau de l'Evangile par toute la terre, ils avoueraient que plus un gouvernement ecclésiastique est fondé sur l'unité, plus il porte à l'union, plus il est propre à y retenir tous les membres de l'Eglise, plus aussi il approche de la perfection. Ils avoueraient que l'on ne peut se former l'idée d'un gouvernement plus parfait que celui de l'Eglise catholique, qui est aussi et qui sera toujours, à cause de cela, la plus florissante et la plus remarquable dans le monde. Ils avoueraient qu'il est de leur devoir à tous, non-seulement protestants, mais grecs, asiatiques et autres, de se soumettre à ce gouvernement, de revenir à cette discipline, de rentrer dans cette unité. Si quelque chose est capable d'éteindre le flambeau de l'Evangile, ce sera les tempêtes de la division et du schisme; si quelque chose est capable de le faire briller avec plus d'éclat et d'en faire apercevoir la lumière à toutes les nations, ce sera le feu de la charité, qui ne peut s'allumer ni produire d'effets considérables que par la concorde et l'union. Plusieurs pièces de bois ne sauraient produire un grand feu si elles ne brûlent ensemble, si elles ne s'entr'allument, si elles n'unissent leurs flammes. Divisez les cœurs de tous les chrétiens, éloignez-les les uns des autres, leur lumière s'éteindra, leur chaleur se perdra d'elle-même : unissez les cœurs de tous les chrétiens, il en résultera une lumière et une chaleur qui se répandront infailliblement par toute la terre (**Papin**).

[De l'autorité des conciles].—Ruffin raconte, au livre 1^{er}, chap. 5^e de son *Histoire*, que, quand l'empereur Constantin entendit ce qui avait été arrêté par le Concile de Nicée, il le reçut comme un arrêt du Ciel, protestant qu'il s'opposerait à ceux qui y contrediraient et qui violeraient ses divines ordonnances. S. Augustin (Epist. 113) dit que, quand une coutume est gardée universellement dans l'Eglise, il la faut regarder comme venue des Apôtres ou comme émanée des conciles généraux, l'autorité desquels, dit-il, *a tou-*

jours été très-salutaire dans l'Église. Au livre 1^{er} contre les donatistes, il écrit que la controverse de rebaptiser ceux qui auraient été ondoyés par les hérétiques n'avait pu prendre fin que par un plein et général concile ; et, au livre second, chap. 1^{er}, il enseigne que ce qui a été décidé en un synode universel doit être préféré à l'autorité particulière des évêques et des conciles provinciaux. Et comme, dans un autre endroit, il semble supposer que les conciles généraux peuvent se tromper, quand il dit : *Quelquefois ils sont corrigés par les autres qui surviennent*, il faut remarquer qu'il ne parle pas des articles de foi, où il n'y a rien à corriger, mais de la police ecclésiastique et de ce qui concerne les coutumes, où il est nécessaire qu'il y ait du changement selon les diverses circonstances du temps, des lieux et des personnes. On peut dire aussi que le mot de *plein* ou *plénier*, dans S. Augustin, se prend souvent pour *plus ample* ou *national*, et non pour *universel*, comme quand ailleurs il appelle plénier le synode d'Hippone ; les pères du troisième concile de Carthage, entre lesquels était le même S. Augustin, nomment le concile de Capoue *plénier*. Or, on avoue que les conciles particuliers, provinciaux ou nationaux, peuvent errer. Cette distinction ne peut pas être refusée, puisque lui-même l'apporte au livre 7^e contre les donatistes, quand il dit que personne ne doit témérairement s'ingérer d'avancer une opinion qui n'a pas été reçue par quelque synode *régional* (c'est son terme, qui signifie provincial) ; mais quant aux choses qui sont avouées, reçues et confirmées *par l'Église universelle, qui est sous la conduite de Notre-Seigneur et Sauveur JÉSUS-CHRIST, ce sont celles-là que chacun peut en toute assurance soutenir.* (**Le P. Cotton**, *institution catholique*).

DU CHEF VISIBLE DE L'ÉGLISE

OU

SOUVERAIN - PONTIFE.

AVERTISSEMENT.

C'a été une politique assez bien entendue des enfants de ténèbres, c'est-à-dire de tous les ennemis de la religion chrétienne, schismatiques et hérétiques, dans le dessein de réformer, ou plutôt de détruire l'Eglise établie par le Fils de DIEU et fondée sur l'apôtre S. Pierre, de commencer par saper le fondement, d'où suit la ruine de tout l'édifice: je veux dire, d'attaquer le chef visible de cette Eglise, d'ôter son pilote à ce vaisseau agité des tempêtes de tant de persécutions, de rendre le royaume spirituel du Fils de DIEU sur la terre non-seulement invisible durant plusieurs siècles, mais encore sans supérieur, et d'en faire une anarchie et un gouvernement sans subordination, uniquement dépendant de la volonté de chaque sujet révolté.

On voit ce que cette Eglise deviendrait sans chef, et quel est effectivement ce chef: S. Pierre, et dans sa personne ses successeurs. Toute l'Eglise l'a reconnu pour tel, dans tous les siècles, par les conciles, les Pères, les docteurs. Il n'y a jamais eu de religion, même parmi les païens, qui n'ait eu un chef et une espèce de pontife: jusque-là que les empereurs ont conservé pour eux cette dignité, comme la plus honorable, celle qui les rendait plus respectables à leurs sujets. Parmi les Juifs, n'y avait-il pas des Juges et un souverain pontife, comme l'Ecriture nous l'apprend? Il n'y a point, enfin, d'assemblée politique qui n'ait un tribunal pour rendre la justice, et quelqu'un pour y présider dans les différends qui s'élèvent sur le droit, sur les lois et sur les doutes et contentions qui peuvent survenir dans toute assemblée juridique. Vouloir donc que l'Eglise, qui est le gouvernement le plus parfait, le plus sage et le mieux réglé, comme étant l'ouvrage d'un DIEU, soit sans chef, c'est la détruire, la renverser, l'anéantir tout à fait.

Nous verrons ici quels sont les droits, les pouvoirs, les qualités nécessaires à ce chef, et la soumission que lui doivent tous les fidèles.

Du Souverain-Pontife.

[Le chef visible de l'Eglise en fait la principale partie]. — Si, dans la définition de l'Eglise universelle, on ne peut contester que celui qui en est le chef visible en fait aussi la partie la plus essentielle, il faut aussi nécessairement convenir qu'il a une intendance sur tous les membres de ce corps : je veux dire des droits et des pouvoirs attachés à la qualité de Souverain-Pontife et de chef de l'Eglise universelle. Comme, dans l'ancienne loi, celui qui était reconnu pour tel avait des avantages et des prérogatives sur le reste des fidèles, lesquels étaient comme ses sujets dans les choses de la religion, de même il a été nécessaire pour le bon gouvernement de l'Eglise, que l'Ecriture appelle le royaume de DIEU sur la terre, quoiqu'il ne soit pas de ce monde, c'est-à-dire qu'il ne regarde que les choses spirituelles, il a, dis-je, été nécessaire qu'il eût des droits et des prérogatives sur le commun des fidèles, des autres Apôtres même. C'est pourquoi, sans entrer dans ces questions, inutiles à notre dessein, sur les droits différents ou prétendus des conciles sur les Papes ou des papes sur les conciles, ni sur le temporel des souverains, voici ce qui est incontestable et pratiqué depuis la naissance de l'Eglise, à la réserve de quelques cas particuliers, dont ce n'est pas ici le lieu de disputer. Voici, dis-je, les droits et les prérogatives du successeur de S. Pierre en qualité de chef de l'Eglise universelle, sans parler du même en qualité d'évêque particulier de Rome. Comme nous n'entreprendrons pas de disputer ici contre les protestants, il suffira de faire voir, sans dispute, par la seule antiquité, la primauté de S. Pierre et des papes ses successeurs dans la chaire de Rome, et les prérogatives et les droits qui sont inséparables de cette primauté, en quoi tous les catholiques conviennent. Ainsi, sans me détourner de ce principe tiré de la seule antiquité, je montre, sans dispute et sans raisonner, en simple expositeur du sentiment des conciles, des Pères, et même des Papes, ce que la vénérable antiquité a toujours cru sur ces articles. (**Houdry**).

[L'Eglise Romaine].—L'Eglise qu'on nomme *Romaine* a seul le privilège d'être *Une, Sainte, Catholique et Apostolique*; ces quatre caractères de l'Eglise de JÉSUS-CHRIST ne conviennent à aucune autre société. Or, nous entendons par l'Eglise Romaine l'assemblée des fidèles qui reconnaissent l'évêque de Rome pour son chef visible sur la terre, et qui lui obéissent en cette qualité. On appelle l'évêque de Rome *Pape*, qui signifie *père*. On donnait autrefois ce nom à tous les évêques, parce qu'ils sont en un sens les pères

de l'Eglise ; l'usage l'a restreint, depuis plusieurs siècles, au seul évêque de Rome, qui, en qualité de chef des évêques, est le père de tout le peuple chrétien, comme l'appelle S. Augustin, parce qu'il a succédé au siège et à l'autorité de S. Pierre mort à Rome après y avoir établi le siège de son épiscopat, qui était le chef des apôtres par l'institution de JÉSUS-CHRIST. (*Le même*).

[Primauté de S. Pierre].—Il n'est pas nécessaire de faire ici une longue dissertation pour prouver que S. Pierre est le chef visible de l'Eglise universelle, établi par JÉSUS-CHRIST. Les grands et doctes volumes que tant de savants hommes du siècle passé et de celui-ci ont faits pour éclaircir cette vérité ont épuisé cette matière, en disant tout ce qui se peut alléguer de solide sur cet article de notre croyance d'où dépend cette parfaite unité que nous avons vu être essentielle à l'Eglise. Je dirai seulement, ce dont tous les catholiques conviennent, que JÉSUS-CHRIST choisit S. Pierre entre tous ses Apôtres pour lui donner non-seulement la primauté d'ordre, d'honneur et de rang, en lui donnant la première place comme à celui qui est le premier entre ses égaux en dignité, en dons, en pouvoirs et en grâces, qui sont inséparables de l'apostolat et l'épiscopat, mais aussi la primauté de juridiction, de puissance et d'autorité sur tous les fidèles, dans toute l'Eglise, dont il le constitue le chef. C'est ce qu'ils apprennent de l'Evangile, dans ce fameux passage du chapitre 16^e de S. Matthieu, où, après que S. Pierre eut répondu pour tous les Apôtres à JÉSUS-CHRIST, qui leur avait demandé ce qu'ils croyaient de lui : *Vous êtes le Christ, Fils de Dieu vivant*, ce divin Sauveur, faisant l'éloge de sa foi, lui dit : *Tu es bienheureux, Simon fils de Jona, parce que ce n'est point la chair et le sang qui t'ont révélé ce secret, mais mon Père qui est dans le ciel. Et moi je te dis que tu es Céphas (c'est-à-dire, en langue syriaque, une pierre), et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu lieras sur terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.*

Les anciens, qui ont rendu témoignage à la primauté de S. Pierre et à sa puissance suprême dans l'Eglise universelle, l'ont aussi, d'un commun consentement, attribuée, sur les mêmes paroles de JÉSUS-CHRIST, aux évêques de Rome successeurs du Prince des Apôtres. Il y a rien de si commun dans les conciles et dans les Pères ; les mêmes choses que l'on a dites de la primauté de S. Pierre et des prérogatives de sa chaire à Rome, on les trouve en termes formels très-souvent répétés, pour exprimer la primauté des Papes, leur surintendance sur l'Eglise universelle dans les choses de la foi, et la supériorité de leur chaire et de l'Eglise de Rome, à laquelle ils déclarent que toutes les autres doivent être unies, comme les lignes à leur centre, et comme à l'origine de l'unité sacerdotale. C'est pour cela que nous appelons l'Eglise universelle l'Eglise Ca-

tholique, Apostolique et Romaine, parce qu'il faut que toutes les Eglises particulières, dont ce grand corps est composé, soient unies de communion avec le Pontife romain leur chef, pour être membres de la vraie Eglise de JÉSUS-CHRIST, laquelle n'est qu'une, par cette union qui fait sa parfaite unité. C'est ainsi que l'on doit entendre, selon toute l'antiquité, opposée à la nouveauté des protestants, ce que les catholiques croient de S. Pierre et de ses successeurs dans son épiscopat de Rome, d'où il est aisé de voir ensuite, en suivant toujours l'antiquité, quelles sont les prérogatives et quels droits cette primauté donne aux Papes, successeurs de S. Pierre. (*Le même*).

[Il n'y a dans l'Eglise qu'une seule chaire]. — Il y en a qui ont dit que les évêques, étant successeurs des Apôtres, sont tous en cette qualité sur la chaire à S. Pierre. Nous le disons aussi comme eux, et il faut bien qu'on en tombe d'accord par la raison que je vais dire. Comme l'Eglise universelle est une et un seul tout, composé de toutes les Eglises particulières unies avec une Eglise principale, qui est l'origine, le principe et le centre de leur unité, aussi n'y a-t-il dans l'Eglise qu'une seule chaire et qu'un épiscopat, composé de toutes les chaires épiscopales, par la communication qu'elles ont avec le chef de cette Eglise et avec cette chaire principale d'où procède leur unité. De sorte que, comme tous les fidèles sont dans la même Eglise quand ils sont unis à son chef, de même tous les évêques, pris en général et chacun en particulier, sont sur la même chaire, par la communion qu'ils ont avec celui qui est assis sur cette chaire principale, d'où, par cette union qu'ils conservent avec elle, résulte l'unité de chaire et d'épiscopat dans l'Eglise. Mais, outre cela, chacun d'eux a sa chaire particulière, à laquelle pas un des autres n'a part, comme ils ont tous part à cette chaire, qui n'est qu'une dans l'Eglise universelle. Et parce que S. Pierre en est le chef, non-seulement sa chaire particulière de Rome, mais aussi celle de toute l'Eglise, est souvent appelée par les SS. Pères la chaire de S. Pierre. C'est donc en ce sens que tous les évêques sont assis sur la chaire de S. Pierre, comme tous les docteurs de l'ancienne loi étaient assis sur la chaire de Moïse; mais tous les évêques ne sont pas pour cela sur la chaire des autres évêques, chacun possédant solidairement la sienne comme une partie de l'Episcopat universel. C'est aussi en cette manière qu'il faut entendre ce qu'on dit, que les évêques sont les successeurs de S. Pierre. (*Le même*).

[La primauté de S. Pierre s'est toujours étendue]. — Si l'on consulte l'antiquité, on trouvera qu'en remontant jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise la primauté de S. Pierre a toujours cru constamment. La preuve en est évidente, par le témoignage de presque tous les SS. Pères, qui disent, en une infinité d'endroits de leurs ouvrages, qu'il

est la pierre et le fondement de l'Eglise; que sa chaire est la chaire principale, à laquelle il faut que toutes les autres s'unissent; qu'il a la suprême puissance pour avoir soin des agneaux du Fils de DIEU; qu'il a reçu la primauté afin que l'Eglise fût une; qu'il est le premier, le principe, le chef et le coryphée des Apôtres; qu'il est celui à qui JÉSUS-CHRIST a commis la disposition extérieure de son Eglise, et auquel il a donné la préfecture sur ses frères; qu'il est préféré à tous les Apôtres, et qu'il régit tous les pasteurs: avec cent autres éloges de cette nature, qui expriment tous magnifiquement sa primauté; ce qu'on a souvent répété et approuvé dans les conciles généraux.

La dignité suréminente de S. Pierre était si connue des païens mêmes dans l'antiquité, que Porphyre, l'un de leurs plus grands philosophes, reprochait aux chrétiens, comme nous l'apprenons de S. Jérôme, que leur S. Paul avait été si téméraire que d'avoir osé reprendre Pierre, le prince des Apôtres et son maître. Puis donc que toute la vénérable antiquité a cru la primauté de S. Pierre, que les protestants combattent par la nouveauté de leur doctrine, nous avons sujet de leur dire, avec un saint Père: *Desinat incessere novitas vetustatem*. Au reste, il est si évident que JÉSUS-CHRIST, qui veut que son Eglise dure jusqu'à la consommation des siècles, a donné à S. Pierre la primauté et la suprême dignité de chef visible de l'Eglise universelle pour lui et pour ses successeurs dans cette chaire principale que ce grand apôtre a fixée à Rome, qu'il serait superflu d'entreprendre de le prouver. Car, si elle était tellement attachée à sa personne qu'elle ne passât point à ses successeurs, il s'ensuivrait qu'après la mort de S. Pierre l'Eglise fût tombée, qu'elle n'eût plus eu ce principe d'unité qui la rend une, qu'elle n'eût été qu'un corps sans tête et un édifice ruineux, sans fondement. Et puis, ne sait-on pas que c'est un ordre naturellement établi dans les successions légitimes, que les rois et les autres princes et leurs officiers, en l'état séculier; les évêques, les métropolitains, les primats et les patriarches, en l'état ecclésiastique; les ministres même parmi les protestants, succèdent aux droits et aux pouvoirs de leurs prédécesseurs. (*Le même*).

[S. Pierre est allé à Rome]. — Tous les catholiques, qui savent que les Papes sont les successeurs de S. Pierre, sont d'accord entre eux sur ce point, mais non pas avec tous les hérétiques, car il s'en trouve parmi les modernes qui nient hardiment que ce saint apôtre ait jamais été à Rome et qu'il ait établi sa chaire dans cette ville. Ils fondent un sentiment si extraordinaire et si nouveau sur le silence de S. Luc et de S. Paul, qui furent à Rome, et n'eussent pas manqué de parler de S. Pierre et d'y trouver des chrétiens s'il y eût déjà prêché l'Evangile; de plus, sur une certaine chronologie qu'ils ont faite, comme il leur a plu, des Actes des Apôtres, et qui ne peut nullement s'accorder avec cette histoire de S. Pierre; et enfin sur les Epîtres mêmes de cet Apôtre, qui nous fait

connaître que sa mission fut en Asie, et qu'il mourut à Babylone : ce qui a été suffisamment réfuté.

Il n'y a rien qui nous fasse mieux voir la faiblesse et l'illusion de l'esprit humain que lorsque, par cet orgueil qui lui est si naturel, il veut s'affranchir de l'autorité à laquelle il est obligé de se soumettre, et lui oppose pour cela ses faux raisonnements, qui ne servent qu'à découvrir son aveuglement et sa vanité. Quand nous n'aurions aucune lumière sur le voyage et sur la chaire de S. Pierre à Rome, jamais un habile homme ne se laisserait persuader à ces arguments qui ne concluent rien, et qu'il est si aisé de détruire. S. Luc ne dit rien de cela dans les Actes des Apôtres : Y a-t-il parlé du voyage de S. Paul en Arabie, de son retour à Damas, puis à Jérusalem, après trois ans de voyage en Galatie ; de son ravissement au ciel, de ses trois naufrages, de ses huit flagellations, et de mille autres choses qu'il a souffertes ? Conclura-t-on de ce silence que tout cela est faux ? Et quand S. Paul ne l'eût pas écrit lui-même, ou que son Epître aux Galates et celle qu'il écrivit aux Corinthiens ne fussent pas venues jusqu'à nous, ce silence de S. Luc eût-il eu plus de force pour nous prouver que cela n'est pas véritable, puisqu'il l'est en effet, et qu'il l'était avant que S. Paul l'eût écrit ? Cet évangéliste, dit S. Jérôme, a omis bien des choses que S. Paul a souffertes, comme aussi que S. Pierre établit sa chaire premièrement à Antioche, et puis à Rome.

Voici un argument invincible qui nous doit convaincre que S. Pierre a été à Rome : savoir, que ce qu'on avance de nouveau, s'il est contraire à ce qu'on a cru dans l'ancienne Eglise, est faux, parce que la croyance ancienne, et ce qu'on tient de la tradition, particulièrement quand on remonte jusqu'au siècle des Apôtres, est toujours la vérité même. Or, toute l'antiquité a cru que S. Pierre a été à Rome. Cela est si vrai, que David Blondel, le plus savant de tous les ministres protestants, l'avoue de bonne foi ; car, étant aussi habile homme qu'il l'est, il ne peut nier que presque tous les Pères de l'Eglise latine et de la grecque ne l'aient dit. (**Anonyme**).

[Les clefs données à S. Pierre]. — La plénitude de puissance est représentée par les clefs du royaume, que le Sauveur du monde met entre les mains de S. Pierre comme la marque et le symbole de sa souveraineté : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux : ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans le ciel.* O grand Apôtre, que votre foi est hautement récompensée, puisque le DIEU de vérité la rend la règle de la nôtre, et qu'elle en fait toute la certitude, que votre puissance est absolue au ciel et sur la terre, puisque vos jugements sont sans appel parmi les hommes, et que DIEU même en veut suivre la loi ! Ecoutez bien ceci, Mes Frères, *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque jamais* : c'est la promesse que le Sauveur du monde a faite au Prince des Apôtres et à ses successeurs, de leur donner une assistance indéfectible de son divin Esprit dans les ques-

tions douteuses de la foi. Sur ces paroles du Sauveur, il faut remarquer que Notre-Seigneur prédit à S. Pierre que l'état perpétuel de son Eglise sur la terre sera un état de tentations et de combats ; c'est ce que signifient ces paroles, qui précèdent immédiatement celles-ci : *Simon, Satan a demandé de vous cribler*. Ce ne fut pas une prédiction que le Sauveur du monde fit à Pierre que l'ange des ténèbres le tenterait dans sa foi au temps de sa passion, mais une prophétie de l'état de l'Eglise, dont la foi sera toujours combattue par la violence des tyrans, ou par l'impunité des hérétiques.

Le Sauveur promet à S. Pierre la force et la vertu de son secours pour la défendre contre les hérétiques et les embûches de Satan. C'est ce qui est compris dans ces paroles : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque jamais*. Enfin, il promet à S. Pierre la perpétuité de son secours, aussilontemps que dureront ses combats, c'est-à-dire jusqu'à la fin des siècles ; et c'est le sens de ces paroles : *Et tu, aliquandò conversus, confirma fratres tuos* : comme s'il lui disait : Quelque protestation que tu me fasses de me suivre inséparablement jusqu'à la mort, ta foi et ton amour seront violemment tentés dans ma passion ; mais, lorsque tu seras converti, et que, par l'abondance de tes larmes, tu auras expié ta faute, tu confirmeras tes frères chancelants dans la foi. C'est le sentiment de tous les Pères, que ces paroles du Sauveur à S. Pierre représentent les combats que cet ancien et perpétuel ennemi de son Eglise lui a livrés dès le commencement du monde, et par lesquels il attaquera sa foi jusqu'à la fin de tous les siècles. *Sæpè nos cribrare voluit ut deficeret fides nostra*, dit S. Clément dans les *Constitutions apostoliques*.

Le secours que le Sauveur promet à S. Pierre est l'assistance perpétuelle de son divin Esprit, qui la doit éclairer dans ses ambiguïtés et dans ses doutes, lui révéler toutes les vérités, lui découvrir les sens les plus cachés de l'Ecriture-Sainte, former ses décisions, régler ses jugements, et la rendre infaillible dans sa doctrine et dans sa foi. Ce que nous pouvons dire avec assurance, après le cardinal du Perron, c'est au corps indivisible de JÉSUS-CHRIST et de l'Eglise, qui comprend le Chef et les membres, c'est au chef en tant qu'il est la source de la vie et qu'il influe dans les membres, et c'est aux membres en tant qu'ils sont unis et attachés au chef, que le Sauveur a dit, en la personne de S. Pierre : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque jamais*. Nous le voyons clairement dans ces paroles, lorsque le Fils de DIEU prédit à Pierre les tentations et les combats de son Eglise : il ne lui parle pas au singulier, comme il fit lorsqu'il lui prédit sa faute et qu'il lui dit : *Non potes me sequi modò*, tu ne peux pas me suivre maintenant, mais il lui dit, au nombre pluriel : *Simon, Simon, Satan a demandé de vous cribler* ; parce que le péril était commun, et que le démon ne se lassera jamais de tenter les fidèles et de les terrasser s'il est possible. Cela regarde également tous les évêques qui composent l'Eglise, et qui sont exposés aux artifices et aux tentations

du père du mensonge. Mais, lorsqu'il parle du secours qui les doit soutenir dans leurs combats, *specialis cura Petri suscipitur, et pro fide Petri propriè supplicatur* ; il change de langage, il s'adresse particulièrement à Pierre, il lui promet, au nombre singulier, une assistance personnelle, *tanquàm aliorum status certior sit futurus si mens principis victa non fuerit* : comme pour établir la foi de tous les autres sur la foi de leur prince, et pour les rendre victorieux dans la victoire de leur chef. J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque jamais : où je vous prie de remarquer deux avantages et deux prérogatives que le Sauveur promet au prince des Apôtres : l'une qui le regarde en sa personne et qui s'arrête à lui, l'autre qui le regarde en qualité de chef de son Eglise et qui passera de lui à tous ses successeurs. (**Anonyme**).

[La promesse de N.-S. à S. Pierre].— Quand le Sauveur dit à S. Pierre « J'ai prié pour toi, Pierre, que ta foi ne manque jamais », il lui promet une assistance individuelle, attachée à sa personne, en vertu de laquelle il conserva la foi jusqu'à la fin, et se rendit victorieux de la puissance de Satan. Il ne lui promet pas qu'il ne serait point tenté, et que la crainte de la mort ne serait pas, pour un temps, plus forte dans son cœur que l'amour qu'il avait pour son maître ; mais le Sauveur étend plus loin cette assistance ; et, comme il regardait S. Pierre en qualité de chef de son Eglise, et qu'il voulait l'établir prince sur toute sa maison, il lui promet une assistance indéfectible et perpétuelle de son divin Esprit, qui doit passer de sa personne à tous ses successeurs. C'est dans ce sens que tous les Pères ont entendu cette parole du Sauveur : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque jamais* ; et ces paroles ne s'adressent pas seulement à S. Pierre en particulier, mais aussi à tous les Souverains-Pontifes qui lui ont succédé et qui lui succéderont jusqu'à la fin des siècles. (*Le même*).

[La chaire de S. Pierre est le centre de l'unité].— Il est constant que la chaire de S. Pierre à Rome est le centre de l'unité et de la communion de toutes les Eglises. « La chaire est une (disait à Parménian Optat, évêque de Milève), et, quelque chose que tu fasses, tu ne saurais nier que Pierre, le prince des Apôtres, n'ait établi son siège à Rome : *In quo uno cathedræ unitas ab omnibus servatur* ; afin qu'étant le chef de toutes les autres il établit sur lui l'unité de l'Eglise, que chacun des Apôtres n'eût point sa chaire, son église ni sa religion particulière, mais qu'on regardât comme un pécheur et comme un schismatique celui qui s'élèverait contre la singularité de cette chaire. *Ergò cathedræ una est*, conclut ce grand évêque : donc il n'y a qu'une Chaire, dans laquelle Pierre s'est assis le premier ; après Pierre, Linus ; après Linus Clément, etc. » Ou, comme dit S. Cyprien, il n'y a qu'un DIEU, qu'un Christ et qu'une chaire. Il dit encore, dans son Epître 40^e : « DIEU est un, le Christ est un, l'Eglise est une, la chaire est une, fondée sur

S. Pierre par la parole du Seigneur ; et quiconque veut établir un autre autel, une autre chaire, un autre sacerdoce, est adultère, profane et sacrilège.

Tous les princes et les évêques catholiques avaient un si grand soin de conserver la communion du siège apostolique, que la marque de catholicité qu'on demandait aux orthodoxes était cette adhésion et cette communion au siège de S. Pierre : *Si urbe Romanâ convenirent*. « L'Eglise, démembrée en trois parties, veut m'attirer à soi, écrivait S. Jérôme au pape Damase : pour moi, je crie incessamment : Celui qui est uni à la chaire de S. Pierre sera toujours mon parti. » Et ce ne fut que sur ce fondement que les évêques d'Italie et ceux de France, à qui le pape Melchiade avait commis le jugement de Cécilien sur son élection au siège de Carthage, confirmèrent l'élection de celui-ci, et condamnèrent son compétiteur comme intrus et schismatique, parce qu'il n'avait pas la communion du siège apostolique.

C'est aussi sur ce fondement que toutes les Eglises recouraient au Saint-Siège dans leurs ambiguïtés et dans leurs doutes, et que, aussitôt qu'on avait découvert une hérésie, on en donnait avis au pape, comme fit l'évêque Alexandre au pape S. Sylvestre à la naissance de l'hérésie d'Arius ; comme fit S. Cyrille au pape Célestin lorsque Nestorius eut publié son erreur, et comme firent les évêques d'Afrique à Innocent Ier lorsqu'ils voulurent exterminer les pélagiens : afin que ces papes y pourvussent par leur autorité, et que, si les erreurs étaient connues et manifestes, ou si la chose méritait une plus ample discussion, ils assemblaient des conciles pour découvrir la tradition de toutes les Eglises. En faut-il une autre preuve que ce que S. Jérôme en écrit *ad Ageruchiam*, que lorsqu'il était secrétaire du pape Damase, à peine avait-il le loisir de répondre aux consultations synodales qui lui venaient de l'Orient et de l'Occident, de tout le monde catholique ? S. Bernard écrivit à Innocent IV : « C'est à vous, ô Saint-Père, qu'il faut donner avis de tous les scandales qui naissent dans l'Eglise, mais principalement de ceux qui naissent dans la foi, car à qui est-ce de réparer les brèches de la foi, sinon à celui de qui la foi ne peut tomber en défaillance ? Et à quel autre siège qu'à celui que vous occupez le Seigneur a-t-il dit : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque jamais.* (Le même).

[Sentiment de S. Augustin].—Ouvrez les yeux, disait S. Augustin aux donatistes, et regardez cette longue suite de papes et de martyrs qui, depuis quatre siècles ont occupé la chaire de S. Pierre, et qui ont professé la sainte foi et la même doctrine, jusqu'au pape Anastase (car c'était lui qui remplissait la chaire de S. Pierre) : osez-vous préférer vos sentiments particuliers à ceux de tant de saints martyrs qui se sont succédé, et qui, pour la plupart, ont répandu leur sang pour la défense de la foi ? Si vous ajoutez aux quatre siècles d'Augustin douze ou treize cents ans de cette heureuse succession,

où l'on peut dire que l'Eglise Romaine, malgré les artifices et la persécution des anciens, malgré l'inondation des Goths et des Vandales, qui l'ont tant de fois saccagée, enfin malgré la chute et le renversement de l'Empire Romain, a toujours conservé la foi de JÉSUS-CHRIST pure et immaculée, sans que les artifices et les embûches de Satan, qui veille incessamment à sa ruine, en aient souillé la pureté ou par les traits de la persécution ou par les charmes de la prospérité, quelle force n'a point cet argument contre les hérétiques de nos jours ! Ne pourrais-je pas leur dire ce que S. Augustin disait aux donatistes : Ouvrez les yeux de votre esprit, et regardez cette longue suite de papes qui, depuis seize ou dix-sept cents ans, ont occupé la chaire de S. Pierre, qui tous ont professé la même foi et la même doctrine, sans aucun changement et sans aucune altération dans sa substance ? Montrez-moi quelque diversité dans leur croyance et dans leur foi, ou confessez que vous êtes vous-mêmes dans l'erreur et l'aveuglement. Mais s'il est impossible de montrer cette diversité dans leur doctrine, et si la foi que professe aujourd'hui toute l'Eglise catholique est celle que S. Pierre avait reçue du Sauveur, qu'il a transmise à ceux qui lui ont succédé, et qui est parvenue jusqu'à nous par une heureuse succession, de quel front un moine libertin comme Luther, un esprit orgueilleux comme Calvin, osent-ils avancer que tant de papes et de martyrs ont été dans l'erreur, et qu'eux seuls ont conservé la vérité ? (*Le même*).

[Sentiment de S. Bernard].—S. Bernard a remarqué la répétition et la différence de ces termes : *pais mes agneaux, pais mes brebis* ; lorsqu'il dit au pape Eugène, dans le second livre de la *Considération* : — C'est à vous, Saint-Père, que les clefs du royaume ont été confiées et que la garde du troupeau a été commise. Il y a d'autres portiers du royaume des cieus et d'autres pasteurs des troupeaux ; mais vous avez reçu ce double nom d'autant plus glorieusement qu'il y a une grande différence entre vous et les autres. Ils ont tous des troupeaux qui leur sont assignés, chacun a son troupeau, ses brebis particulières ; mais vous avez la garde et des uns et des autres : en sorte que vous n'êtes pas seulement le pasteur des brebis, mais le pasteur des pasteurs. Si vous me demandez d'où j'en tire la preuve : de la parole du Seigneur. A qui est-ce, je ne dis pas seulement d'entre tous les évêques, mais d'entre les Apôtres, que le Fils de DIEU a dit absolument et généralement : *Pierre, m'aimes-tu plus que tous les autres ? Pais mes ouailles*. Sont-ce les peuples d'une ville ou d'un royaume qu'il commet à sa garde ? Ce sont mes ouailles, lui dit-il. Qui ne voit clairement qu'il n'en excepte aucune, et les assigne toutes ? Rien n'est excepté où rien n'est distingué : et de-là vient que chacun des Apôtres a eu son peuple et son troupeau particulier, mais ils ont toujours cédé à Pierre l'universalité de la conduite. La puissance des autres a été resserrée dans certaines limites ; mais la vôtre n'a point d'autres limites que les limites

de ce monde : elle s'étend sur ceux-là mêmes qui ont reçu puissance sur les autres. (*Le même*).

[L'hérésie n'a jamais passé jusqu'au Saint-Siège]. — Je ne disconviens pas, disait S. Augustin aux donatistes, qu'on ait vu quelque traître entrer furtivement dans la chaire de Pierre, comme on a vu Judas entrer dans le collège des Apôtres et converser avec le Fils de DIEU; mais c'est ce qui relève la gloire du Saint-Siège, au lieu de la ternir. Et la raison qu'en donnent les SS. Pères et les théologiens, c'est que le vice ou l'hérésie des personnes n'a jamais passé jusqu'au siège. Que des papes aient enseigné des hérésies ou non, ce sont des questions épineuses, traitées bien au long par les controvertistes, et des faits contestés parmi les doctes; mais ce que je puis dire avec une entière certitude, à la face de ces sacrés autels et dans la chaire de vérité où je vous parle, c'est qu'on n'a jamais vu que l'Eglise romaine ait contracté le vice ou l'hérésie des papes qui en sont accusés et qui l'ont gouvernée, non plus que les Apôtres la perfidie de Judas. Et la raison qu'en donnent les SS. Pères, c'est qu'elle est établie sur la foi de S. Pierre, qui ne saurait faillir, et la foi de S. Pierre sur la parole du Sauveur, qui lui promet son assistance : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque jamais.* (*Le même*).

[Honneur rendu de tout temps au Souverain-Pontife]. — Comme l'honneur qui est dû à JÉSUS-CHRIST, en la personne de celui qui est son lieutenant et son vicaire sur terre, doit avoir quelque chose par-dessus le commun des rois et monarques séculiers, lesquels l'ont honoré avec de profonds respects, on jugea à propos de permettre le baisement des pieds, auquel sans doute les souverains-pontifes se seraient vivement opposés si ce culte eût été absolu en leur personne, et non relatif à JÉSUS-CHRIST. Aussi les plus grands de la terre ne firent jamais scrupule de les reconnaître en cette manière et en cette qualité : persuadés non-seulement de ne faire aucun tort à la divine majesté, dont la leur est l'image, mais au contraire ils ont cru qu'ils honoreraient beaucoup l'une et l'autre s'ils mettaient en exécution ce qui avait été prédit par Isaïe : *Les rois seront les nourriciers et les reines les nourrices; ils s'étendront devant toi le front en terre, et baiseron la poudre de tes pieds* (Ch. 49 et 60). Et peu après : *Les enfants de ceux qui vous ont humiliée et persécutée viendront à vous la tête baissée, et adoreront la plante de vos pieds.* (**Le P. Cotton**).

[Si le Pape est au-dessus du concile]. — En parlant de l'autorité du souverain-pontife, qu'il exerce en qualité de vicaire de JÉSUS-CHRIST et de chef de l'Eglise universelle, nous ne traiterons point ces questions odieuses, qu'ont émues quelques théologiens avec plus de chaleur et de partialité que d'édification

et de fruit ; mais, sans nous ingérer à rien décider sur celle qui en comprend beaucoup d'autres, et qui a même été la plus agitée, savoir si le Pape est au-dessus du concile ou le concile au-dessus du Pape, pour juger et décider les doutes et les controverses en matière de foi et de bonnes mœurs (ce dont il est seulement question), voici, ce me semble, deux principes incontestables, sur lesquels on peut s'appuyer et se régler pour en juger sans passion. — Le premier est qu'il faut, de nécessité, que dans la religion chrétienne il y ait une règle vivante, une autorité souveraine, à laquelle on puisse recourir dans les doutes et les difficultés qui s'élèvent si souvent sur la foi : règle qui doit par conséquent être infaillible et décider en dernier ressort, pour ainsi dire ; autrement le Fils de DIEU n'aurait pas pourvu à l'établissement de son Eglise, et empêché, comme il l'a promis, que les portes de l'enfer, qui sont l'erreur et les persécutions, ne prévalussent, si chacun n'avait point d'autre règle que son sentiment particulier, ce qui est la source de toutes les hérésies. — Le second principe est que l'assemblée générale convoquée légitimement, et qui représente l'Eglise universelle, ne peut porter le nom de concile, ni l'être effectivement, si le Souverain-Pontife n'est un membre de ce corps, et même le principal, puisqu'il en est le chef, qui y doit présider, ou en personne ou par ses légats : ce qui ne souffre point de contestation, puisqu'il n'y a aucune assemblée, ni ecclésiastique ni séculière, établie et autorisée pour juger des affaires ou rendre la justice, comme sont les parlements, les présidiaux, les synodes, etc., qui ne reconnaissent un président ou un chef qui écoute et recueille les voix, et prononce ensuite l'arrêt ou la sentence sur ce qui a été résolu dans l'assemblée ; à plus forte raison dans un concile général, lorsqu'il s'agit de la foi et des affaires de la religion, de manière que nul n'a jamais été tenu pour légitime ni approuvé ni reçu sans cela. D'où il suit que l'on propose mal l'état de la question quand on demande si le Pape est au-dessus du concile ou le concile au-dessus du Pape, puisque ce ne sont pas deux partis distingués qui contestent sur leurs droits, mais un seul corps qui tend à même fin. C'est donc comme si l'on demandait, si le Pape seul, considéré et distingué du reste du corps, fait seul l'Eglise, ce que personne n'a jamais cru ; ou si l'assemblée, sans son chef, est un second parti opposant ou réformant ce qui doit être décidé d'un commun accord : ce qu'on ne peut dire sans erreur. De sorte que, quand on agite la question et qu'on fait un point de controverse, qui des deux partis prétendus doit être préféré à l'autre, quoiqu'on ne puisse les séparer sans détruire le concile même, c'est décider que le chef joint avec tous les membres, ce qui compose un seul corps, est au-dessus de soi-même, ou bien si les membres distingués et considérés sans leur chef, sont au-dessus de lui, puisque sans lui ils ne peuvent faire partie légitime du concile.

Il y a des théologiens qui proposent autrement l'état de la question, mais elle ne semble pas moins embrouillée : savoir, si le Souverain-Pon-

tife, après avoir bien examiné et fait examiner en plusieurs congrégations, en son conseil, son consistoire de cardinaux et de docteurs, consulté même les universités et demandé par des prières publiques et très-solennelles l'assistance du Saint-Esprit, ce qu'on appelle prononcer *ex cathedrâ*, propose à toute l'Eglise, par une bulle ou constitution, ce qu'on doit croire, si, dis-je, en prononçant de la sorte, il est infaillible ou non, et si son jugement, porté et déclaré en cette manière, peut être réformé par un concile universel. Je sais bien que quelques célèbres théologiens, comme Gerson, Major, Almain, et quelques autres, soutiennent que, à moins que le Pape ne parle dans un concile général ou avec le consentement de l'Eglise, c'est-à-dire, comme ils l'entendent, avec l'assemblée convoquée qui la représente, sa décision est soumise à celle du concile, et peut être réformée et annulée. D'où suit, selon cette opinion, qu'après une sentence du Saint-Siège, une bulle ou une constitution publiée avec toutes les formalités et conditions ordinaires, l'on peut encore en appeler au concile général, dont l'autorité est seule infaillible, et, jusqu'à ce que l'affaire dont il s'agit soit décidée, s'en tenir à l'opinion contraire. Pour juger sainement de cette question, il faut supposer les deux principes que nous avons allégués, et ajouter la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité insurmontable, d'assembler un concile, comme chacun le reconnaît maintenant, pour les raisons que l'on sait assez; il faut dire que, comme l'assemblée générale représente l'Eglise universelle réunie dans un concile général, qui est maintenant comme impossible, de même le Saint-Siège, composé des cardinaux, des évêques et docteurs, dont on a demandé l'avis, tient lieu maintenant de concile général, et doit être tenu pour la légitime assemblée de l'Eglise, et par conséquent qui a droit de juger et définir toutes les controverses en matière de foi et de bonnes mœurs. Autrement, le Fils de DIEU, comme nous l'avons montré, n'aurait pas fait l'Eglise infaillible, contre laquelle les portes de l'enfer, qui sont l'erreur et la violence de ses ennemis, ne prévaudront jamais, n'y ayant point d'autre règle à quoi l'on puisse s'en tenir et s'en rapporter.

Pour ce qui regarde les contestations entre les souverains-pontifes et les princes chrétiens, comme elles ne sont que pour des droits, des immunités, des privilèges, ou qu'elles ne regardent que la discipline et n'intéressent point la foi, elles ne sont pas de notre sujet, et ce n'est point à nous d'en traiter; mais il serait à souhaiter qu'on fût d'accord de part et d'autre sur ces droits et ces prétentions, qui causent souvent des dissensions, au préjudice du respect et de la soumission qu'on doit aux uns et aux autres.



DE L'ÉCRITURE-SAINTE.

Ce sujet pourra peut-être sembler plus propre d'un traité de théologie et de controverse que d'un discours de la Chaire, pour lequel nous nous sommes proposé de recueillir des matériaux, selon notre dessein. Mais, comme nous traitons ici des coutumes, cérémonies et pratiques de l'Eglise, qui sont appuyées sur l'Écriture et sur la tradition, nous parlerons de cette tradition dans le traité suivant, comme faisant un sujet particulier, et dans celui-ci, de l'autorité de l'Écriture-Sainte, dont DIEU a donné l'intelligence à son Eglise pour la donner aux fidèles, leur en expliquer le vrai sens et la conserver dans sa pureté, contre les altérations, changements, fausses interprétations et corruptions des hérétiques, qui se fondent tous sur l'Écriture, mais expliquée selon leur sens particulier, contraire à celui de l'Eglise, qui est particulièrement en ce point conduite par le Saint-Esprit.

Ce que nous prétendons donc, en traitant ce sujet, n'est pas de donner des matériaux pour en composer un discours de controverse, mais de faire voir l'estime qu'en doivent faire les fidèles, et autoriser la pratique et les sentiments de l'Eglise dans l'interprétation qu'elle en fait; et, ensuite, pour faire connaître l'excellence de ce précieux trésor qu'elle possède, et réfuter l'abus qu'en font les hérétiques, qui ne la lisent que pour y trouver de quoi s'appuyer et s'affermir dans leurs erreurs.

De l'Écriture-Sainte.

[Erreur des novateurs]. Les hérétiques de presque tous les temps, sous prétexte d'élever les saintes Écritures beaucoup au-dessus de tous les autres livres, ont toujours prétendu qu'on ne devait chercher aucune instruction ni autre règle du salut que dans les livres saints : comme si dire qu'un livre est écrit pour notre instruction c'était dire qu'il n'y a nul autre moyen de nous instruire de ce qui est nécessaire au salut. De cette erreur naît un dangereux abus, qui est que, sous prétexte de chercher son instruction dans l'Écriture, on la lit sans règle, sans le secours de la tradition, et en s'en rapportant à son propre sens pour l'intelligence des mystères et des vérités que DIEU révèle aux humbles et qu'il cache aux superbes. C'est de là que sont venues toutes les hérésies, les esprits vains voulant faire passer leurs rêveries pour la parole de DIEU, et forçant cette parole pour l'ajuster à leurs pensées, au lieu d'examiner leurs pensées sur ce que l'Église a cru avant eux, et sur ce que leurs pères ont appris des Apôtres et transmis à leurs enfants. Evitons la négligence de ceux qui méprisent ce que DIEU même a dicté pour leur instruction ; évitons la présomption de ceux qui veulent soumettre sa parole à leurs lumières, au lieu de soumettre leurs lumières à sa parole. (*Année chrétienne* de **Le Tourneux**.)

[Beauté de l'Écriture]. — La parole du Très-Haut, recueillie dans les livres saints, est une source de lumière qui éclaire les élus, et qui éblouit ceux qui ne marchent pas dans les voies du salut. Oui, telle est la divine supériorité de ces volumes sacrés : elle force tous les esprits à y reconnaître et à y révéler le doigt de DIEU. L'Esprit-Saint pense et s'exprime bien différemment de la manière des hommes. En quelque endroit de l'Écriture que nous jetions les yeux, nous y trouvons un certain caractère sublime et respectable, qui saisit entièrement l'esprit et qui soumet heureusement le cœur. Ce sont tantôt des événements que la Providence a ménagés pour sa gloire, tantôt des prophéties qui précèdent toujours les bienfaits ou les malédictions de DIEU, tantôt des sacrifices qui portent avec eux un sens mystique et moral, tantôt des miracles qui autorisent tout ce que les livres saints nous enseignent. Mais ce qui me paraît encore plus digne d'admiration, c'est la manière simple et naturelle que l'Écriture emploie pour nous attirer à DIEU, en disant des choses grandes et sublimes, et en les expliquant en termes simples et communs, parce qu'elle parle à des hommes. J'y vois, avec S. Augustin, tantôt une reine assise avec

majesté sur son trône, d'où elle exige les hommages de ses sujets ; et tantôt une mère qui marche lentement, pour s'accommoder à la faiblesse de ses enfants (*Discours à l'Académie*, 1711).

[Étudier la sainte Écriture]. — Les saintes lettres renferment des sens si élevés et si admirables, que le Prophète-Roi devait, ce semble, se borner à y soumettre son esprit, au lieu de chercher à les pénétrer : c'est néanmoins ce qu'il cherche précisément. Il dit que c'est même à cause que le sens des Écritures est admirable qu'il s'applique à l'approfondir : *Mirabilia testimonia tua, ideò scrutata est ea anima mea* (Ps. 29). En effet, cette recherche n'est blâmable que lorsqu'elle naît du peu de foi que l'on a pour les divins oracles ; mais elle est digne de toutes sortes d'éloges lorsqu'elle vient de l'estime et de l'affection que l'on a pour les choses admirables qui sont contenues dans ces livres sacrés. Tout homme sensé produit ses ouvrages, afin que quiconque est capable d'intelligence et de persuasion, les lise, les étudie, les médite : *Les paroles des hommes prudents seront pesées à la balance* (Eccl. XXI). Pourquoi croirons-nous que le DIEU de sagesse en use autrement pour les livres saints, qu'il a dictés lui-même à ses serviteurs ? Il les a dictés, afin que nous nous appliquions chaque jour à les creuser, ainsi que l'on fait une mine d'or : *Vous approfondissez les écritures, parce que vous croyez avoir par leur moyen la vie éternelle* (Jos. v). Que serait-ce donc si vous ne daigniez pas vaquer à l'étude des livres sacrés, dont votre DIEU est l'auteur, puisque vous pouvez parvenir à y admirer sa souveraine sagesse, ce qui est le plus sublime degré de la contemplation ? vous ne devez pas en demeurer seulement à la croire, ce qui est le plus bas degré des commençants.

L'apôtre S. Pierre compare l'Écriture à un *flambeau qui luit dans un lieu obscur*. Il ne dit pas dans un *lieu ténébreux*, mais dans un *lieu obscur* : car, quoique la lumière du flambeau dissipe assez les ténèbres où elle luit, elle ne suffit pas néanmoins pour empêcher qu'il ne reste toujours quelque obscurité. Les infidèles, qui ne connaissent point les saintes lettres, sont ensevelis dans les ténèbres, mais les fidèles ne le sont point : *Vos autem fratres non estis in tenebris* (Thess. v). Ils sont, il est vrai, dans un lieu obscur, et voici comment ils y sont. Les Écritures saintes, semblables à un flambeau, nous éclairent, d'une part, pour discerner sûrement le mensonge d'avec la vérité, afin que nous ne prenions pas l'un pour l'autre, ainsi que font les infidèles ; mais ce flambeau, d'une autre part, nous laisse de l'obscurité dans l'esprit, de sorte que nous connaissons la vérité sans la connaître néanmoins tout entière. Enfin, l'Écriture est comparée à un flambeau, pour nous faire entendre que, si nous voulons qu'elle nous éclaire, il faut suivre sa lumière ; qu'il faut s'attacher à son vrai sens, et non l'accommoder au nôtre par des interprétations forcées : Remercions le Seigneur de nous avoir donné ce merveilleux flambeau de l'Écriture pour guider nos pas au milieu de l'obscurité où nous

marchons. Humilions-nous, rougissons, si, loin de suivre une lumière si pure, si sainte, si sûre, nous suivons les lumières d'une prudence politique et mondaine, qui n'est propre qu'à nous égarer. (Le P. Ségnéri, *Méditations*).

[Les premiers chrétiens]. — Les premiers fidèles ne perdaient point de vue le flambeau des saintes lettres. Ils les lisaient et les méditaient sans cesse, pour en recueillir les fruits salutaires. Aussi S. Pierre les exhorte-t-il moins à la lecture et à la méditation des livres sacrés qu'il ne les loue de l'habitude qu'ils s'étaient faite d'y vaquer avec soin et application : *Nous avons la parole des prophètes, qui est encore mieux établie, et vous faites bien d'y attacher vos regards*. Mais quelle attention faut-il apporter à cet exercice pour en profiter ? L'attention d'un homme qui ne se conduit qu'à la lueur d'un flambeau dans un lieu obscur et raboteux : *Quasi lucerne lucenti in caliginoso loco* (II Petri 1). Cet homme s'attache à suivre ce flambeau pas à pas, de peur de s'égarer s'il venait à s'en éloigner un moment. *Sa lampe luisait sur ma tête, et je marchais dans les ténèbres à la lueur de sa lumière*, dit Job. Nous pouvons encore, en méditant les saintes lettres, imiter l'attention d'un pilote qui, dans l'obscurité de la nuit, ne détache point ses regards du fanal qui le guide, afin d'arriver sûrement au port. Ainsi l'Écriture nous guide vers le ciel : lisons-la, méditons-la, attachons-y continuellement nos regards. — Que l'on s'égarerait dangereusement, ô mon DIEU, quand en s'égarant on croirait vous avoir pour guide ! Mais, grâce à votre Providence, nous avons dans les Écritures une règle sûre pour discerner les inspirations qui viennent de vous d'avec les illusions d'un esprit trompeur, qui ne cherche qu'à nous séduire et à nous perdre en nous éloignant du vrai sens qui nous est déclaré par l'Église. (*Le même*).

[L'Écriture comparée aux livres des anciens]. — Ce n'est que dans les livres sacrés que vous voyez régner une éloquence toute divine, qui ne laisse aucun vide dans l'esprit et dans le cœur ; de sorte qu'à ces figures majestueuses, à ces tours merveilleux, à ces expressions vives, à ces mouvements pathétiques, à ces idées sublimes qu'ils nous donnent de la grandeur de DIEU, on se récrie, et, plein de surprise, on avoue avec S. Augustin que, au lieu que les plus grands hommes de l'antiquité profane se font une étude particulière de courir après l'éloquence, ici l'éloquence elle-même se fait un honneur de suivre les pas de ces hommes inspirés. On avoue que, au lieu que chez les profanes le choix et le tour des expressions donnent de la beauté aux choses qu'ils disent, chez les écrivains sacrés le prix et la beauté des choses enrichissent la nudité des expressions. Que ne m'est-il permis de recueillir ici les plus beaux traits des profanes, pour les opposer ensuite à ceux qui sont rapportés par les auteurs sacrés ! Où voyez-vous ailleurs des traits plus touchants par le

circonstances, une morale débitée avec plus de douceur et de force en même temps, des faits plus variés par les incidents? Si nous en regardons l'histoire, y en a-t-il aucune chez les païens dont les vérités soient si bien appuyées que celle de Joseph? N'y a-t-il pas du merveilleux dans les divers incidents de sa vie? Qu'avons-nous, chez les profanes, qui approche de la chute d'Aman, de la patience de David, de la magnificence de Salomon, de la justification de Suzanne, de la valeur de Judas Machabée, de l'intégrité des Apôtres, de la constance des martyrs, du zèle de S. Paul? et, pour enchérir infiniment sur tous ces grands événements, qu'avons-nous, dans toute l'antiquité profane, de comparable à l'immense bonté du Verbe incarné?

Faites, je vous prie, un peu d'attention à la sublime simplicité du style des saintes lettres. Vous admirez, sans doute, cette grandeur majestueuse avec laquelle DIEU se définit lui-même : *Ego sum qui sum*; en nous faisant entendre en deux mots qu'il est le seul être vivant et subsistant par lui-même, et que tout ce qui vit et subsiste dans la nature n'a de vie et de subsistance que par lui. N'admirez-vous pas Moïse lorsqu'il fait parler DIEU d'une manière si simple et en même temps si proportionnée à la puissance d'un être souverain, à qui le néant même doit obéir? *Fiat lux!* dit-il, que la lumière se fasse : *et facta est lux*, et la lumière fut faite. Il joint en même temps les deux idées les plus opposées, la facilité de parler à l'impossibilité de se faire entendre du néant : et par-là il nous donne une juste idée de la grandeur de DIEU.

Comme c'est le caractère de l'esprit de l'homme de parler beaucoup et de dire peu, c'est, au contraire, le caractère de l'esprit de DIEU de parler peu et de dire beaucoup. En effet, l'Écriture-Sainte, en général, a une grandeur de sens cachée sous une expression simple qui fait d'ordinaire plus concevoir qu'elle ne dit; et le Nouveau-Testament en particulier, qui est le livre le plus essentiel de notre religion, et dont tout ce qui a été dit par les prophètes n'est proprement qu'une espèce de préface, ce divin livre est plus rempli de choses que de paroles, mais de choses et de paroles pleines d'esprit et de vie, que l'on ne peut bien approfondir sans une sérieuse méditation, soutenue de la grâce du ciel. C'est dans ce livre divin que les Pères de l'Église et les docteurs ont puisé tout ce qu'ils ont dit de plus touchant pour notre instruction; c'est là la règle sur laquelle nous devons conduire toutes nos actions, et ce n'est qu'en la suivant que nous pouvons sûrement marcher dans la voie qui doit nous conduire à une éternité bienheureuse (*Discours à l'Académie*, 1711).

[Respect et attention]. — L'Écriture-Sainte est la parole de DIEU : si donc nous la lisons ou l'entendons sans attention, il sera vrai de dire que DIEU nous parle, et que nous ne l'écoutons pas. N'est-ce pas mépriser la parole de DIEU, n'est-ce pas la profaner? et par conséquent n'est-ce pas

commettre une espèce de sacrilège? Qu'il serait à souhaiter que le saint respect dont les premiers chrétiens étaient remplis pour l'Écriture-Sainte fût parvenu jusqu'à nous! On la lisait dans l'assemblée des premiers fidèles; tous tremblaient, tous étaient pénétrés d'une crainte respectueuse. On remarquait des hommes avides qui recherchaient avec ardeur la nourriture spirituelle que DIEU nous a laissée. Telle était la disposition de ces premiers fidèles dont il est parlé au livre des *Actes*: il est dit d'eux qu'ils reçurent la parole de DIEU avec ardeur, avec affection, avec avidité? Où est cette ardeur, cette affection, cette avidité? Où est cette ardeur? nous languissons; cette affection? elle est pour les discours inutiles des hommes, et non point pour l'Écriture-Sainte; cette avidité? la parole de DIEU nous inspire du dégoût; il faut nous forcer pour nous réduire à nous nourrir de la nourriture céleste. Croyons-nous que c'est la parole de DIEU, et que notre vie dépend essentiellement des dispositions avec lesquelles nous nous nourrissons de cette divine parole? (*Discours sur la vie ecclésiastique, Lambert.*)

[Négligence pour la parole de Dieu]. — Il y a de quoi s'étonner que les hommes soient tombés dans une telle lâcheté, qu'ils méprisent si fort ce qui leur a été tant recommandé pour leur propre bien, et dont DIEU même a témoigné faire tant d'état: car c'est lui qui a écrit les lois sous lesquelles nous devons vivre, c'est lui qui a commandé qu'on fit un tabernacle, qu'on y mît une arche revêtue d'or, parfaitement bien travaillée, et que cette loi y fût conservée, afin que les peuples l'eussent en plus grande vénération. Il commanda à Josué de porter toujours avec lui le livre de cette loi, afin qu'il le pût lire sans cesse, et qu'il pût faire part aux autres de la doctrine qui y était contenue. C'est lui qui commanda à tous les rois d'Israël d'avoir toujours ce livre écrit de leur propre main, s'ils voulaient régner heureusement et vivre longtemps sur la terre. C'est sur ce commandement que Philon le Juif a dit que DIEU ne s'était pas contenté que le roi eût ce livre écrit de la main d'autrui, mais qu'il avait voulu qu'il fût écrit de la sienne propre, afin que les choses qui y étaient comprises fussent mieux imprimées dans sa mémoire lorsqu'il les aurait écrites mot à mot et à loisir. Car il est visible que le roi devait estimer davantage ce qu'il aurait écrit de sa propre main, étant roi et ayant plusieurs officiers et secrétaires sur lesquels il pouvait se décharger de ce soin, et qu'il aurait beaucoup plus de respect pour la loi en voyant que la première fois elle avait été écrite du doigt de DIEU, et qu'après elle l'était encore, non par la main de quelques personnes ordinaires, mais par celle même des rois. Afin donc que l'on ne mît jamais en oubli une chose si nécessaire, Moïse ordonna que, lorsque les enfants d'Israël entreraient dans la terre promise, ils élevassent deux grandes pierres, et que sur ces pierres ils écrivissent les paroles de cette loi, afin que ceux qui passeraient par ce chemin pussent contempler ces caractères,

et entendre la voix muette de ce divin prédicateur. Salomon donne un conseil semblable au fils spirituel qu'il instruit, au livre de ses proverbes, lorsqu'il dit : « Mon fils, gardez les commandements de votre père, et n'abandonnez point la loi de votre mère. Ayez soin de l'avoir toujours gravée dans votre cœur, et de l'avoir pendue à votre cou, comme une pierre très-précieuse. Il faut qu'elle marche avec vous lorsque vous marcherez, qu'elle soit sous votre chevet lorsque vous dormirez, et que vous vous entreteniez avec elle lorsque vous veillerez, parce que le commandement de DIEU est un flambeau, la loi une lumière, et la correction que la doctrine donne est le chemin qui conduit à la vie. » — Je pourrais rapporter ici mille endroits des livres saints, et principalement de ceux qu'on appelle les livres de la Sagesse, dans lesquels on exhorte les hommes à l'amour de la sagesse divine, qui n'est autre chose que d'écouter, de lire et de méditer la loi de DIEU contenue dans l'Écriture-Sainte. (L. de Grenade, *Catéchisme*.)

[Le livre des Psaumes]. — Dans le livre des Psaumes, qui est une partie de l'Écriture-Sainte, nous apprenons à louer DIEU, à lui rendre grâces pour ses bienfaits, et à lui demander des secours en nos besoins. Ils nous donnent une très-grande et très-particulière connaissance de DIEU, en exprimant avec beaucoup de force l'excellence de ses œuvres, de la nature ou de la grâce, dont ils sont presque tous remplis, afin d'exciter par ce moyen nos cœurs à l'amour, à la crainte et au respect d'une si haute majesté, en quoi consiste principalement toute la philosophie chrétienne. Car elle tend surtout à deux choses : la première, éclairer notre entendement par la connaissance de notre créateur, et la seconde, enflammer notre volonté dans l'amour et la crainte de son saint nom. La première se rapporte à la seconde comme à sa fin principale, parce que la seule connaissance de DIEU, sans la correspondance de la volonté, serait peu utile. C'est donc à cette seconde partie, qui est l'ardeur de l'amour de DIEU, que se rapportent les Psaumes, comme à la principale et à la plus importante. Pour cette raison, l'Église a voulu que nous les eussions sur les lèvres jour et nuit, en nous couchant, en nous levant, en prenant nos repas, afin que, par ce continuel exercice, nous ajoutassions feu sur feu, lumière sur lumière, dévotion sur dévotion, et qu'ainsi la crainte et l'amour que nous devons avoir pour notre créateur crût et se fortifiât de plus en plus. (*Le même*).

[Les livres de la Sagesse]. — L'Écriture-Sainte renferme aussi les livres de la Sagesse, qui contiennent une philosophie morale qui n'a été composée ni par Platon ni par Aristote, mais par le Saint-Esprit. Là, sans divisions, sans définitions et sans syllogismes, même sans aucune contrariété d'opinions, on nous apprend à régler notre vie dans le temps de la prospérité et dans celui de l'adversité. Nous y trouverons tant d'avis de ce

que nous devons faire, qu'il n'y a aucune partie de la vie qui n'y ait ses préceptes particuliers. L'on y exhorte les hommes à être justes, et on leur prescrit les moyens de le devenir, ce qui est en effet l'abrégé de toute la philosophie chrétienne. Ceux qui veulent bien régler leur vie devraient toujours porter ces livres avec eux : ils y trouveront des lumières pour leur esprit, de la dévotion pour leur volonté, des remèdes pour leurs maux, des préceptes salutaires pour leurs actions. Il y a encore, dans ces livres, un autre avantage : c'est que toutes les lignes sont autant de sentences très-utiles. En d'autres livres, il faut souvent tourner plusieurs feuillets avant de trouver un mot pratique; dans ceux-ci, il n'y a rien qui ne soit précieux, pas une clause qui ne soit utile et comme une perle de grand prix : de sorte qu'il semble que ces livres ne soient qu'un abrégé de l'Écriture. (*Le même*).

[Les livres des Prophètes]. — L'Écriture-Sainte renferme aussi les Prophètes, qui, ne parlant presque que des choses à venir, ont pour but principal de promettre de grandes faveurs à ceux qui observent la loi de DIEU, et de menacer de toutes sortes de misères ceux qui la violent. Cela se peut voir dans tous leurs écrits, mais principalement dans ceux du prophète Ezéchiel. Ils contiennent des menaces de DIEU si terribles contre les méchants, qu'il n'y a point de cœur si dur qui, en ayant la connaissance, n'en demeure épouvanté. Le dessein donc des prophètes est d'exciter les hommes à l'amour de DIEU et de la vertu par les promesses, de leur faire appréhender les rigueurs de la justice divine et de les porter à l'horreur du péché par les menaces. Si quelqu'un sait envisager comme il faut cette matière, il verra bien que les menaces ne nous doivent pas moins porter à l'amour de DIEU que les promesses, puisque les unes et les autres viennent d'un même principe, l'infinie bonté de DIEU, qui ne doit pas moins punir les méchants que récompenser les bons. Puis donc que les uns et les autres nous montrent la grandeur de cette bonté, qui est notre plus puissant motif pour aimer DIEU, il s'ensuit que la terreur des menaces n'est pas un moindre aiguillon pour nous exciter à son amour que la faveur des promesses.

Dans ces mêmes écrits des Prophètes, nous découvrons encore, par une autre voie, la grandeur de cette bonté divine et le désir qu'elle a de sauver les hommes, quand nous considérons qu'elle leur a envoyé tant de prophètes les uns après les autres, afin qu'ils leur fissent connaître l'énormité de leurs crimes et la colère de DIEU prêt à lancer ses foudres sur leurs têtes s'ils ne faisaient pénitence. Mais, comme si DIEU n'eût pas été content de leur faire entendre ces choses par des paroles aussi puissantes et aussi fortes que celles des prophètes, il se sert encore d'autres preuves plus démonstratives et plus authentiques pour leur imprimer plus fortement ce qu'il faisait prédire par ces hommes animés de l'Esprit divin, et, pour le leur faire concevoir plus clairement, il com-

mande à Jérémie, à Isaïe, à Ezéchiel, de faire voir au peuple, par des symboles, de quelle manière il devrait être traité. (*Le même*).

[Les saints Évangiles]. — Mais qui osera entreprendre de parler dignement des saints Évangiles? A cet égard, il faut remarquer que, toutes les instructions de DIEU nous ayant été données par la bouche de ses serviteurs, celles de ces derniers livres l'ont été par celle de son Fils unique, envoyé pour être le maître et le pasteur des nations. Aussi un prophète dit, sur ce sujet, que la grâce du Saint-Esprit fut répandue sur ses lèvres à cause de l'excellence de la doctrine. En effet, cette doctrine est recommandable pour sa pureté et pour sa sainteté : car elle retranche d'abord toutes les permissions que donnait la loi, comme celles d'avoir plusieurs femmes et de les pouvoir répudier; de prêter à usure aux étrangers, etc. Nous pouvons y remarquer avec combien de raison Isaïe, entre les autres noms qu'il donne au Sauveur, lui attribue celui de *Conseiller*, parce qu'il nous devait donner, tant par ses actions que par ses paroles, tous les conseils dans l'observation desquels consiste la perfection de la vie évangélique. Cette même doctrine déclare bienheureux les pauvres d'esprit, ceux qui font miséricorde, les doux, les pacifiques, ceux qui ont le cœur pur, ceux qui ont faim et soif de la justice, c'est-à-dire ceux qui font ce qu'ils doivent pour le service de leur Créateur; ceux qui pleurent leurs péchés, et même ceux qui pleurent les péchés des autres, et ceux qui souffrent persécution, malédiction et injure pour la justice. C'est là que la mortification de la passion dérégulée que nous pouvons avoir pour nos parents, pour nos amis, pour les honneurs, pour les dignités, et enfin pour tous les biens temporels de cette vie, est justement appréciée. C'est là qu'est condamné l'amour-propre, et que nous sommes excités à une sainte aversion de nous-mêmes, c'est-à-dire de nos mauvaises inclinations. (*Le même*).

[Épîtres de S. Paul]. — Nous voyons encore, dans l'Écriture, les Épîtres de S. Paul, qui contiennent une doctrine si excellente et si relevée, que j'aurais peu de raison de prétendre en parler dignement. On peut dire de ce grand Apôtre qu'il a été le premier interprète et le premier commentateur de l'Évangile, parce que les Évangélistes ne font que raconter en termes simples l'histoire de la vie et de la passion de Notre Sauveur, sans faire ressortir la grandeur de ce mystère et de ce bienfait. Mais DIEU a envoyé du ciel ce divin chantre, qui d'une voix angélique composant sur ces simples notes, on a formé une musique si belle et si agréable, qu'elle contente et suspend agréablement par sa douceur les âmes purifiées et disposées à pénétrer la grandeur des divins mystères. C'est là premièrement qu'il nous découvre les richesses de cette bonté et de cette miséricorde du Père éternel, qui, par un moyen aussi élevé que celui de l'incarnation et de la passion de son Fils, a voulu nous

guérir, nous honorer, nous faire passer de la mort à la vie, et enfin nous donner place à sa gloire. C'est là qu'il dit que *la douceur et la bonté de DIEU a paru dans le monde, non à cause des actions de justice que nous avons faites, mais par sa seule miséricorde, par laquelle il nous a voulu sauver.* C'est dans ces saintes Écritures que ce grand Apôtre nous a découvert la grandeur de la charité de JÉSUS-CHRIST envers les hommes, qui s'est étendue jusqu'à lui faire souffrir la mort, non-seulement pour les justes, mais aussi pour les pécheurs ; non-seulement pour ses amis, mais aussi pour ses ennemis, et pour ceux mêmes qui répandent son sang : et par ce moyen il nous excite à aimer celui qui nous a tant aimés, et à lui rendre de continuelles actions de grâces pour ce souverain bienfait. (*Le même*).

[Conseils de S. Bernard et de S. Paul]. — S. Bernard, écrivant à une de ses sœurs, lui conseille de lire souvent l'Écriture-Sainte, et lui marque fort au long les bons effets qui en viennent. Mais surtout S. Paul conseille à son disciple Timothée, qui était empli du Saint-Esprit, de s'occuper de la lecture de l'Écriture, qu'il avait étudiée dès sa jeunesse. Après ces témoignages, je vous en veux rapporter un qui n'est pas moins fort et moins puissant pour convaincre les esprits : c'est celui de Moïse. Après la publication et l'explication de la loi de DIEU, il dit au peuple : *Que les paroles que je viens de vous proposer demeurent gravées dans votre cœur. Vous les enseignerez à vos enfants, et vous y penserez, que vous soyez en votre maison ou que vous soyez en chemin, que vous vous leviez ou que vous vous couchiez. Vous les attacherez comme un signe à votre main ; elles demeureront toujours devant vos yeux et vous les écrirez sur le pas des portes de votre maison.* Je ne sais de quels termes plus puissants pouvait se servir le prophète pour nous rendre plus considérable l'étude de la loi de DIEU. Mais, comme si tout ce qu'il venait de dire eût été peu dans un sujet si important, il récite les mêmes paroles au chapitre 11 du même livre, pour nous exhorter à la même chose, ce qui est bien rare dans l'Écriture. Tel était le soin de cet homme divin, qui parlait à DIEU face à face, de nous imprimer dans l'âme la pensée continuelle de la loi de DIEU. Aussi reconnaissait-il la nécessité que nous en avons et les fruits inestimables qu'on en reçoit. — Qui ne voit combien peut aider à cette méditation continuelle, à laquelle ce saint prophète nous exhorte, la lecture des bons livres qui traitent de la beauté et de l'excellence de la loi de DIEU, aussi bien que de l'obligation de l'accomplir ? Sans la science et l'instruction, qui ne s'acquiert que par la lecture, sur quoi la méditation se pourra-t-elle fonder et soutenir, ces deux choses étant tellement jointes ensemble que l'une ne sert de rien sans l'autre, puisque la lecture nous présente la viande, et que la méditation la digère ? (**L. de Grenade**).

[Honneurs rendus aux livres des Évangiles.] — Le livre des Évangélistes, qui

compose une partie de l'Écriture-Sainte, était, dès les premiers temps, placé au milieu des conciles; il y était avec toutes sortes de marques d'honneur et de distinction; il était en vue à tous ceux qui composaient ces saintes assemblées. On employait beaucoup d'ornements extérieurs pour témoigner le respect dû à la saine parole du Seigneur (1). Mais tous les ornements extérieurs n'étaient que des avertissements qui faisaient connaître les dispositions intérieures d'honneur et de respect dans lesquelles nous devons être lorsque DIEU veut bien nous faire entendre sa parole. Donnons quelque attention aux cérémonies de l'Eglise, et entrons dans l'esprit de ces saintes cérémonies. Nous voyons l'honneur que l'on rend au saint Évangile: on le porte avec solennité, au milieu des flambeaux allumés; on l'élève en haut, on invite tout le peuple à jeter la vue sur ce livre saint; tous se lèvent, et l'on entend dans un grand silence les enseignements que notre maître nous a laissés. On baise avec tendresse et avec modestie les livres qui contiennent la parole de DIEU. C'est la sainte parole du Seigneur. La parole de DIEU mérite donc un grand respect. Vous la lisez quand vous récitez l'office divin: voyez si vous rendez à cette parole tout l'honneur qu'elle mérite. (*Lambert, Discours sur la vie ecclésiastique*).

[Exemple des premiers chrétiens.] — A quelque misère que les premiers chrétiens fussent réduits, ils étaient pleinement satisfaits, pourvu qu'on leur laissât les livres saints. Leur enlevait-on les richesses temporelles, ils n'avaient que du mépris pour tous les biens de la terre. Les enfermait-on dans des prisons obscures, être prisonnier de JÉSUS-CHRIST était un grand titre d'honneur, dans ces heureux temps. Les premiers chrétiens, abandonnant avec joie toutes les possessions terrestres, ne demandaient rien, sinon qu'il leur fût permis de conserver les livres saints. C'était le seul bien dont la perte leur était sensible. Encore, quand l'inhumanité allait jusqu'à leur enlever ce tendre objet de leur consolation, ils conservaient la parole de DIEU dans leur cœur. Par-là ils devenaient supérieurs à tous les efforts de leurs persécuteurs. Ils paraissaient accablés de maux aux yeux des hommes: dans la vérité, ils ne sentaient aucun besoin; la parole de DIEU les soutenait, et il n'y en avait aucun qui ne s'écriât, avec ces hommes zélés dont il est parlé dans les Machabées: *Nous n'avons besoin d'aucun secours humain: les livres saints sont entre nos mains, il ne nous en faut pas davantage pour être remplis de consolation.* — Les livres saints sont entre vos mains; mais, bien loin que vous y trouviez votre consolation, la tristesse de votre front, la précipitation de vos

(1) On trouvera des détails abondants, et du plus grand intérêt, sur cette matière, dans notre ouvrage intitulé LE BON ANGE DE LA PREMIÈRE-COMMUNION, 3^e édition; Paris, Josse éditeur. — (V. *Postel*.)

paroles, l'égarément de votre esprit, la sécheresse de votre cœur, sont une preuve certaine du peu de goût que vous avez pour la parole de vie. Craignez : la parole de DIEU, selon S. Augustin, agit sur l'esprit et sur le cœur de l'homme selon ses dispositions; c'est une pluie féconde qui arrose le cœur du juste et qui y produit du fruit, mais l'homme criminel, empêchant l'effet de cette fécondité, trouve sa condamnation dans ce qui devrait être pour lui une source de salut. (*Le même.*)

[Erreurs des protestants]. — Les principes des protestants sont qu'il n'y a rien de certain hors l'Écriture, et que l'Écriture même n'est certaine pour chacun qu'après qu'il en a reconnu la divinité par son propre examen. Cela détruit toute la force des caractères de sa divinité; ces caractères ne peuvent subsister que par le principe de l'Église catholique. Par exemple, un des principaux ce sont les *prophéties*. Toute la force de ce caractère consiste en ce que les prophéties ont été faites longtemps avant les événements; mais des gens qui ne veulent pas croire au témoignage de l'Église touchant la suite des dogmes, pourquoi déféreraient-ils davantage au témoignage qu'elle rend sur le temps auquel les prophéties ont été écrites? — Un autre caractère de la divinité de l'Écriture, c'est la conformité de toutes les parties. Ce caractère ne peut s'effacer dans l'esprit des catholiques, parce qu'ils sont persuadés par le témoignage de l'Église de la divinité de l'Écriture; ils accusent leur propre faiblesse dans les endroits dont ils ne voient pas la conciliation. Mais ce caractère perd extrêmement de sa force dans l'esprit de ceux qui se croient eux-mêmes les juges de la divinité de l'Écriture, et qui, pour la plupart, ne voient pourtant aucun moyen de concilier les endroits qui semblent se contredire.

Les protestants se vantent de ne point vouloir reconnaître d'autre juge que DIEU, et de ne se soumettre qu'à l'autorité de sa parole; ils montrent par-là qu'ils ne veulent avoir d'autres juges qu'eux-mêmes, et qu'ils ne reconnaissent point d'autre autorité que celle de leur propre jugement. S'ils reçoivent une partie de l'Écriture-Sainte, c'est parce qu'il leur plaît de la recevoir, après s'en être rendus eux-mêmes les censeurs et les juges: ainsi, leur christianisme n'est pas fondé sur l'autorité de l'Écriture, mais sur l'autorité de leur propre jugement. Ensuite, s'ils expliquent l'Écriture de telle et telle manière, c'est parce qu'ils jugent à propos de l'expliquer ainsi, quoique d'autres l'entendent autrement: ainsi, leur doctrine particulière est fondée non sur l'autorité de la parole de DIEU, mais sur l'autorité de leur propre interprétation. Pour prouver qu'ils reconnaissent quelque autre juge et quelque autre autorité que la leur, il faut qu'ils nous montrent hors de nous, non pas une loi simplement, mais un juge proprement appelé, qui par leurs oreilles parle à leur esprit. La sainte Écriture frappe mes sens, il est vrai; mais tout ce dont mes sens m'assurent, c'est qu'elle contient telles et telles paroles;

ils ne me disent pas si ces paroles ont tel ou tel sens, cela n'est pas de leur juridiction. C'est pourtant ce qu'il faut savoir pour savoir précisément ce que c'est que la vérité et la doctrine chrétienne. (**Papin, ministre protestant converti**).

[Les divers sens de l'Écriture]. — S. Grégoire de Nazianze, parlant à Némésius, dit qu'il y a deux sens dans l'Écriture : le sens spirituel et le sens attaché à l'écorce : celui-ci difficile en apparence, celui-là en effet très-obscur ; et, dans un endroit, il remarque que c'est pour cette raison que l'on ne permettait point anciennement, chez les Juifs, la lecture de l'Écriture indifféremment à toutes personnes, et qu'il fallait être âgé de vingt-cinq ans pour la pouvoir lire dans toutes ses parties. S. Jean-Chrysostôme, expliquant les paroles du Fils de Dieu : *Sondez*, dit-il, *les Écritures*. Remarquez qu'il ne dit pas *lisez*, mais *sondez les Écritures*, pour montrer qu'elles ne renferment pas leur intelligence dans la surface, mais que c'est un trésor caché. Dans un autre endroit, il dit que l'Écriture-Sainte n'est pas fermée de manière qu'on ne la puisse entendre, mais qu'elle est obscure pour être recherchée, et que c'est pour cela que S. Pierre disait que l'Esprit n'a point parlé selon la volonté de l'homme, mais que l'homme a parlé comme il a plu à l'Esprit. (**Le P. Cotton**).



DE LA TRADITION.

AVERTISSEMENT.

Ce sujet n'est proprement qu'une suite du précédent, et, quoiqu'il semble une pure question de controverse, il ne laisse pas de regarder les prédicateurs, lesquels défendent, contre les protestants et les schismatiques, le droit de l'Eglise d'employer la tradition des premiers siècles pour justifier sa foi, ses pratiques et les coutumes qu'elle observe religieusement. Ce qui nous oblige d'ajouter ce traité au précédent est que les hérétiques refusent de se soumettre à toute autre autorité que celle de l'Ecriture, et crient sans cesse qu'on leur montre dans ce saint Livre quelques vestiges de ce que nous croyons comme article de foi, ou comme des vérités constantes, sur l'autorité des traditions.

Nous leur ferons voir l'injustice de leurs prétentions, les contradictions qu'ils sont forcés d'avouer, l'impossibilité de soutenir leur nouveau système de religion, et enfin que la tradition seule pourrait autoriser leurs nouveautés s'ils pouvaient l'alléguer en leur faveur. Nous parlerons ensuite des raisons, qui justifient la conduite de l'Eglise sur ce point. Je me contente de dire par avance que ces novateurs sont pires que les pharisiens de la Synagogue, qui, n'osant abolir tout à fait les anciennes traditions, les rendaient inutiles en les corrompant pour les accommoder à leurs intérêts. Je laisse à juger à tous les véritables chrétiens si le reproche que le Sauveur leur faisait sur les fausses interprétations qu'ils donnaient à celles de l'ancienne loi ne conviendrait pas justement à ceux qui nient les plus authentiques et les plus incontestables traditions de l'Eglise pour en faire de nouvelles, qu'ils donneront à leur postérité, puisqu'ils ne peuvent même prouver que par la tradition que les saints livres, dont ils retranchent une grande partie, sont la sainte Ecriture qu'ils veulent prendre pour l'unique règle de leur foi.

De la Tradition.

[Ecriture et tradition]. — Les nouveaux sectaires supposent de nouveaux principes pernicious, qui leur ferment les yeux à la vérité et qui rendent leur retour à l'Eglise si difficile : savoir, qu'en matière de religion l'Ecriture-Sainte (c'est-à-dire le sens que chacun d'eux lui donne) décide quel est le fondement unique de notre foi; que les traditions sont vaines et méprisables, contraires même à la parole de DIEU; qu'il n'y a aucun tribunal sur la terre qui puisse prononcer infailliblement sur le dogme; que le Pape, l'Eglise, les conciles, sont sujets à l'erreur. La tradition est décisive contre tous ceux qui s'éloignent de la foi des anciens. Je parle surtout de cette tradition sensible et de pratique qui, faisant passer des pères aux enfants la doctrine reçue, a perpétué ce précieux héritage depuis le commencement, sans interruption jusques à nous. Que croyait-on dans l'Eglise avant Luther, avant Calvin? Si l'on pensait comme eux, ils n'ont rien eu à réformer; s'ils ont enseigné une doctrine nouvelle, ce n'est point celle de JÉSUS-CHRIST, ni de ses apôtres et de leurs successeurs. Faut-il donc s'étonner que les protestants rejettent la tradition avec tant d'opiniâtreté et de mépris?

Les sectaires prouvent bien que l'Ecriture est la règle de notre foi, qu'elle est sainte, utile, nécessaire, inspirée de DIEU pour notre instruction; mais on n'y trouvera jamais que les traditions de l'Eglise Romaine ne sont que des inventions des hommes, sur lesquelles la foi ne peut pas être fondée, ni que le Seigneur veut que nous consultations uniquement sa parole (écrite). Je ne répéterai point ce que nos théologiens ont répondu à cette objection si usée des protestants; je demande seulement aux sectaires dans quel endroit des livres saints ils pourront montrer le remède établi pour effacer le péché originel avant l'institution du Baptême. Est-ce la parole de DIEU écrite qui a décidé ce point de sa croyance? Et comment pourrait-on même s'imaginer qu'elle eût fait une pareille décision? C'est ainsi que les plus grands ennemis de la tradition sont forcés de reconnaître son autorité dans plusieurs articles de leur foi (*Journal de Trévoux, Juin 1723*).

[Autorité de la tradition]. — L'autorité de la tradition est fort grande : car l'autorité de la parole divine doit être égale, qu'elle soit venue à nous par le canal des Ecritures ou par celui de la tradition. C'est, de part et d'autre, la parole de DIEU. Cela se prouve par le témoignage de tous les Pères. Or, voici comment cette parole non écrite est venue jusqu'à nous. Les apôtres, instruits par JÉSUS-CHRIST, ont instruit les évêques qu'ils

ont ordonnés; ces évêques ont instruit leurs successeurs, qui en ont instruit et ordonné d'autres. Ainsi la vérité est conservée dans l'Eglise comme un dépôt. Quoique cette parole ait passé par tant de bouches, elle n'a pu s'altérer et se corrompre par la succession du temps : — 1° Parce que l'Eglise est conduite par le Saint-Esprit, qui ne l'abandonnera jamais et ne permettra pas qu'elle tombe dans l'erreur. — 2° Parce que l'Eglise a une règle certaine et infaillible pour discerner les vraies traditions d'avec les fausses. Nous la trouvons dans S. Augustin et dans Vincent de Lérins. La voici. L'Eglise ne reçoit au nombre des traditions apostoliques que ce qui est généralement enseigné ou pratiqué par toute l'Eglise sans qu'on en sache le commencement. Cette règle est certaine et infaillible, parce qu'il n'est pas possible que tous les chrétiens répandus par toute la terre, qui n'ont aucune relation les uns avec les autres, et qui souvent ont des mœurs et des pratiques très-différentes, hors la matière de la foi, puissent s'accorder ensemble à enseigner et pratiquer une même chose dans la religion, s'ils n'ont reçu cette doctrine ou cet usage d'un maître qui ait envoyé partout des disciples avec les mêmes ordres et les mêmes instructions.

Il est impossible qu'une doctrine ou une pratique opposée à ce qu'on a reçu de JÉSUS-CHRIST par le canal des Apôtres se soit insensiblement glissée dans l'Eglise, et ait été ensuite reçue partout, sans qu'on se soit aperçu du changement que longtemps après. Voici quatre raisons qui le font voir d'une manière décisive. — 1° JÉSUS-CHRIST, a promis à l'Eglise qu'elle ne tomberait jamais dans l'erreur. — 2° Il est contre le bon sens qu'on change partout des usages et une doctrine généralement reçus, sans que personne s'en plaigne ou s'en aperçoive, alors que ces changements doivent exciter le plus l'attention et la contradiction. — 3° Aucune nouveauté considérable ne s'est jamais élevée dans l'Eglise qu'on n'ait connu, repris et condamné publiquement les auteurs de la nouveauté. — 4° Ce changement ne saurait se faire sans changer en même temps tout ce qui est écrit dans les livres répandus partout depuis les temps apostoliques : car ces livres font mention de ce que l'Eglise croit et pratique, et de ce qu'elle a cru et pratiqué dans tous les siècles. Or, ce changement est contraire au bon sens et à l'expérience, et n'est pas possible. D'où il suit que, quand une chose est crue, enseignée et pratiquée généralement par toute l'Eglise, sans qu'on en connaisse le commencement, c'est une preuve certaine, selon la remarque de Tertullien et de S. Augustin, qu'elle n'a point été inventée de nouveau, mais qu'elle vient des Apôtres, qui, s'étant répandus par toute la terre dans le même esprit, ont enseigné et établi partout ce qu'ils avaient appris de JÉSUS-CHRIST. (*Tiré des Théologiens*).

[La doctrine ancienne nous vient par la tradition].— Il est facile de faire voir clairement aux hérétiques que ce que nous croyons de l'Eucharistie, du sa

crifice de la Messe, de l'invocation des saints, de la prière pour les morts, et des autres points contestés, est l'ancienne doctrine de l'Eglise; et ensuite, que leur croyance, contraire à la nôtre, étant nouvelle est fausse. Nous les contraignons d'avouer que ce qu'ils tiennent avec nous du baptême des petits enfants, de celui des hérétiques et du changement du sabbat au dimanche, dont l'Ecriture ne dit rien, ils ne l'ont que de la tradition et de l'ancien usage de l'Eglise, et qu'ils rejettent les anabaptistes à cause de la nouveauté de leur doctrine. C'est aussi là le grand principe dont les anciens Pères se sont servis contre les hérétiques de leur temps.

« Si nous consultons seulement l'ordre des temps, dit Tertullien, nous connaissons que ce qui nous a été premièrement enseigné vient du Seigneur et que c'est la vérité, mais qu'au contraire ce qu'on a depuis introduit de nouveau vient de l'étranger et est faux. » Et, au livre 4^e contre Marcion : « Qui pourra, dit-il, terminer nos différends, si ce n'est l'ordre et la décision du temps, qui autorise l'antiquité de la doctrine et déclare défectueux ce qui ne vient qu'après cette ancienne croyance ? » C'est sur cette maxime que S. Jérôme, qui fleurissait sur la fin du IV^e siècle, dit à l'un de ses adversaires, qui voulait faire un nouveau parti dans l'Eglise : « Pourquoi entreprenez-vous de nous enseigner, après quatre cents ans, ce qu'on ne savait pas auparavant ? » Le pape Célestin, exhortant l'Eglise gallicane à réprimer certaines gens qui voulaient établir de nouveaux dogmes, conclut par ces paroles extrêmement fortes : « Qu'on châtie ces gens-là, qu'on ne leur laisse pas la liberté de dire ce qu'il leur plaira, que la nouveauté cesse d'insulter à l'antiquité. » Sixte III, animé du même esprit que son prédécesseur et marchant sur ses pas, parle à Jean d'Antioche avec la même force, quand il lui écrit en ces termes : « Qu'on ne permette plus rien à la nouveauté, parce qu'on ne doit point ajouter à l'antiquité. » — Ce n'est pas que l'Eglise, qui ne fait point de nouveaux articles de foi, ne puisse déclarer, après plusieurs siècles, instruite par le Saint-Esprit qui lui enseigne successivement toute vérité, que certaines choses qu'on n'avait pas assez examinées pour savoir si elles sont de la foi y appartiennent effectivement : comme elle a fait en plusieurs rencontres, en nous obligeant à croire distinctement ce qu'on ne savait pas encore qui fût de la foi; mais on doit tellement s'attacher à ce qui a été cru dans l'antiquité en matière de dogme et surtout dans les quatre ou cinq premiers siècles, où, selon les protestants mêmes, il n'y avait encore nulle corruption dans la doctrine, que les nouveaux docteurs n'y ajoutent aucune chose de leur invention, et n'établissent rien de nouveau qui lui soit contraire. (*Le même*).

[La tradition universelle est un canal sûr]. — Pour prouver que la tradition universelle est un canal infaillible, je n'ai besoin que de quelques remarques, dont vous conviendrez facilement. La première est que JÉSUS-

CHRIST n'a confié sa doctrine à ses Apôtres que pour la transmettre à leurs successeurs, de génération en génération, et pour la répandre par toute la terre. « Allez, leur dit-il, enseignez toutes les nations ; prêchez ces vérités jusque sur les toits. » La seconde est qu'effectivement les Apôtres se dispersèrent tellement sur la terre, qu'en moins d'un siècle cette doctrine se trouva répandue presque partout, chez les nations les plus distantes les unes des autres, et cela avec une parfaite conformité. La troisième, que ç'a été une règle, inviolablement observée dès le commencement par les Apôtres mêmes, de ne rien admettre comme de foi, et de ne rien transmettre comme doctrine de JÉSUS-CHRIST, que ce qu'on a reçu immédiatement de ses prédécesseurs ou de JÉSUS-CHRIST même. Aussi S. Augustin, après avoir prouvé le péché originel par les Pères qui l'avaient précédé, ajoute : Ils n'ont enseigné que ce qu'ils ont appris ; ils n'ont transmis à leurs enfants que ce qu'ils avaient reçu de leurs pères : *Quod didicerunt docuerunt : quod a patribus acceperunt filii tradiderunt*. La quatrième, que, bien que les siècles soient fort différents les uns des autres, les hommes qui vivent dans ces siècles ne sont pas ainsi séparés. Une grande partie de ceux d'un siècle vit avec une très-grande partie des hommes du siècle précédent et de ceux du siècle suivant ; et ainsi rien n'est plus aisé aux fidèles d'un siècle que de transmettre aux hommes du siècle suivant ce qu'ils ont reçu et appris des hommes du siècle précédent : et cette successive communication, se faisant d'une manière uniforme dans toutes les parties du monde chrétien, est ce qui s'appelle la *Tradition*. Il n'en faut pas davantage pour faire voir la sûreté de ce canal. Car, si les hommes du second siècle n'ont pu ignorer ce que les pasteurs du premier siècle depuis JÉSUS-CHRIST leur avaient enseigné comme doctrine chrétienne, et si, en conséquence de la règle que nous venons de marquer, ils n'ont pu transmettre aux hommes du troisième que ce qu'ils avaient reçu des pasteurs du premier, il est visible que la doctrine de JÉSUS-CHRIST sera arrivée pure et entière jusqu'au troisième siècle. Que si cela est ainsi, n'a-t-elle pas dû passer avec la même facilité, la même intégrité, et par le même moyen, du troisième au quatrième, du quatrième au cinquième, et ainsi des siècles suivants, jusqu'aux plus reculés ? C'est partout la même raison.

Nous trouvons la doctrine de JÉSUS-CHRIST tout aussi pure et aussi entière au dix-septième siècle qu'au premier. La multitude des siècles, à cet égard, ne doit faire nul obstacle à cette infaillible succession de doctrine, parce que le même mélange des hommes d'un siècle avec ceux du précédent et du suivant se trouve dans les derniers siècles comme dans les premiers, et qu'ils ont toujours le même principe de communication, *de ne transmettre que ce qu'ils ont reçu*. Or, comme la doctrine chrétienne consiste non-seulement en spéculation, mais aussi en pratiques ou en croyances qui ont rapport à la pratique, rien n'est plus propre

que ces pratiques et ces exercices religieux à conserver la doctrine chrétienne, et à la préserver et de l'oubli et de l'altération. Tant qu'on célébrera les fêtes de Noël et de Pâques, on n'oubliera point que JÉSUS-CHRIST est né pour notre salut, qu'il a souffert, qu'il est mort, qu'il est ressuscité. Tant qu'on baptisera au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, la foi à la trinité des personnes dans une seule essence divine ne se perdra point, et l'on n'oubliera pas que nous naissons tous avec le péché originel. Tant qu'on célébrera le sacrifice de la Messe, et que l'on recevra la sainte victime en l'adorant, on n'oubliera point que le corps de JÉSUS-CHRIST est réellement sous les espèces du pain et du vin. Les oraisons de l'Eglise sont autant de preuves de la nécessité de la grâce ; etc. (*Le même*).

J'avoue qu'un ou deux habiles gens, dans un royaume, peuvent tenter de répandre une erreur, et de faire passer pour une ancienne tradition une doctrine nouvelle, je reconnais même que cela est quelquefois arrivé : mais ces novateurs ne soulèvent-ils pas incontinent tous les catholiques contre eux ? N'est-il pas aisé de les convaincre d'erreur ? Quelque subtilité et quelque force de raisonnement qu'ils aient, je soutiens qu'il est aisé, je dis même au commun des fidèles, non-seulement de se garantir de leurs attaques, mais de les repousser. Il n'est point nécessaire, pour cela, d'entrer en raisonnement et en contestation avec eux : on n'a qu'à leur dire en deux mots qu'on n'a point reçu de ses ancêtres la doctrine qu'ils proposent, et qu'ainsi ce n'est point la doctrine de JÉSUS-CHRIST ; on n'a qu'à leur soutenir que cette doctrine n'est pas reçue de toutes les sociétés chrétiennes, que le gros des fidèles, que le plus grand nombre, est d'un autre sentiment ; que cette doctrine enfin n'est ni de tous les temps, ni de tous les lieux, ni de tous les fidèles : car ce sont là les caractères essentiels de la doctrine apostolique : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus*. D'où il faut conclure qu'il est également impossible qu'un ou plusieurs habiles gens répandent partout une erreur, et que tous les particuliers s'accordent à la recevoir et à la transmettre à leurs descendants. Un tel dessein ne pourrait tomber dans l'esprit des hommes sans faire violence à leurs plus naturels penchants, et sans les convaincre intérieurement de perfidie et de parricide. (*Le même*).

[Infaillibilité de la Tradition]. — Il ne faut pas douter que non-seulement l'indéfectibilité de l'Eglise, mais aussi l'infaillibilité de ses décisions en matière de foi, doit être attribuée à l'infaillibilité du canal de la tradition universelle. C'est à ce point fixe que doit se rapporter la certitude de tout ce que nous croyons, c'est là l'unique moyen, proportionné à la portée de tous les esprits, de connaître les vérités révélées, et c'est ce qui n'est sujet à aucun embarras. Je conviens qu'on peut prouver l'in-

faillibilité de l'Eglise par la révélation que DIEU nous en a faite, et qui est exprimée dans l'Ecriture. Et si vous me demandez comment je sais que l'Ecriture est la parole de DIEU, je vous répondrai que je le sais sur le témoignage infaillible de l'Eglise ; mais si vous persistez à me demander d'où je sais que le témoignage de l'Eglise est infaillible, il faudra venir encore une fois à l'Ecriture, ou à la parole de DIEU écrite. Vous voilà donc enfermé dans un cercle qui rentre perpétuellement en lui-même, et d'où vous ne pouvez jamais sortir. Le moyen facile de l'éviter est de reconnaître l'infaillibilité de la tradition universelle, que nous venons de démontrer si clairement, car, dans cette infaillibilité, nous trouvons celle de l'Eglise, et par elle nous la prouvons invinciblement, puisque c'est sur le consentement universel des sociétés particulières que ses décisions sont sûrement faites. Ce n'est même que par l'infaillibilité de la tradition universelle que nous apprenons que l'Ecriture est la parole de DIEU, et que nous pouvons connaître avec certitude quel est son vrai sens dans les endroits obscurs ou controversés. (*Le même*).

[Tout n'est pas dans l'Ecriture]. — Tout ce que DIEU veut que nous croyions n'est pas écrit dans les livres canoniques : car nous sommes obligés de croire plusieurs choses qui n'y sont point, et nous ne pouvons savoir le vrai sens de celles qui y sont écrites que par le canal de la tradition. La nécessité de la tradition paraît par l'Ecriture-Sainte, par tous les Pères de l'Eglise, et par l'usage même de ceux qui rejettent son autorité. — 1° *Par l'Ecriture-Sainte*. S. Paul dit aux Thessaloniens de demeurer fermes et de conserver les traditions qu'ils ont apprises, soit par ses paroles soit par ses lettres. Le même, en plusieurs autres endroits, renvoie les fidèles à la tradition, et fait comprendre qu'il n'explique pas tout par écrit. — 2° *Partous les Pères de l'Eglise*. S. Ignace disciple de S. Pierre, S. Irenée qui vivait au second siècle, S. Clément d'Alexandrie, Tertulien, Eusèbe, S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Augustin, Vincent de Lérens, sans parler des autres Pères des cinq premiers siècles, et de ceux qui ont vécu depuis, n'ont tous sur cela qu'un même langage ; il n'y en a pas un seul qui ne reconnaisse la nécessité de la tradition. — 3° *Par l'usage même de ceux qui rejettent la tradition*. Les protestants croient, en effet, et pratiquent eux-mêmes plusieurs choses qu'on ne sait que par le canal de la tradition. Ils croient que le baptême donné aux enfants, ou donné par infusion, et même par les hérétiques, est bon et valide, nous le croyons comme eux ; mais ils ne sauraient, non plus que nous, autoriser cette croyance que par le canal de la tradition. Ils observent le dimanche au lieu du samedi ; ils célèbrent plusieurs fêtes, et dans l'Eglise anglicane le nombre de ces fêtes est assez considérable : ce n'est que par la tradition que nous savons que ces usages doivent être observés, dit S. Augustin. — Il y a aussi plusieurs choses que les protestants n'observent pas, bien qu'elles soient prescrites

dans l'Écriture-Sainte ; et ce n'est que par le canal de la tradition et par l'usage de toute l'Église que nous savons qu'il n'est pas nécessaire de les observer. Ils n'observent pas le lavement des pieds, quoique JÉSUS-CHRIST le prescrive en termes formels, et qu'il semblerait, à prendre les paroles du Sauveur à la lettre, qu'il établit par cette cérémonie un vrai sacrement : car il dit à S. Pierre : *Si je ne vous lave pas les pieds, vous n'aurez point de part avec moi dans le ciel* ; et ensuite : *Vous devez vous laver les pieds les uns aux autres, comme je viens de faire*. Ce n'est que par le canal de la tradition que nous savons, sans hésiter, que ces paroles ne doivent pas être prises à la lettre, et qu'elles ne contiennent pas l'institution d'un sacrement. Les protestants sont donc obligés, contre leurs propres principes, de recourir en plusieurs choses, aussi bien que nous, à l'autorité de la tradition. — Nous pourrions rapporter ici plusieurs autres exemples semblables ; mais ceux-ci doivent être plus que suffisants. (*Tiré d'un théologien*).

[L'Église n'a pu altérer la doctrine]. — L'Église n'a jamais pu changer la foi de ses pères, ni par ignorance ni par imposture. Elle n'a jamais pu ni ignorer ce que ses prédécesseurs lui enseignaient, ni cacher à ses enfants ce qu'elle apprenait de ses pères. Il ne reste donc qu'une seule voie par laquelle il aurait fallu que le changement fût arrivé : c'est qu'elle eût dit hautement : Quoique mes pères m'enseignent ainsi et ainsi, je veux enseigner autrement, et changer le dépôt qu'ils me commettent. C'est ce qu'elle n'a jamais fait, et de quoi les protestants ne l'accusent même pas. Ils savent trop qu'elle a toujours pris pour hérétiques ceux qui ont tenu ce langage. Ainsi l'Église, ayant toujours fait l'office de témoin et de dépositaire fidèle, le bon sens ne permet pas de soupçonner que sa foi ait jamais varié. (**Papin**, *ministre protestant converti*).

[La voie d'examen]. -- Dans les premiers âges du monde, depuis Adam jusqu'à Moïse, comment les hommes apprenaient-ils les vérités qui composaient la religion ? Il est clair que ce n'était pas par la voie d'examen ; il n'y avait point encore d'Écriture où ils pussent apprendre l'origine du monde ni la volonté de DIEU touchant le culte religieux, les victimes, les temps, les lieux et les ministres qu'on devait choisir pour le sacrifice, les devoirs des hommes les uns envers les autres, etc. Les pères apprenaient tout cela à leurs enfants, les enfants se soumettaient au témoignage de leurs pères : et c'est là ce qui s'appelle la voie d'autorité, la soumission au témoignage de l'Église. Après que Moïse eut écrit ses cinq livres, il est clair que le témoignage et l'autorité de l'Église ne fut pas moins nécessaire. — 1^o. Pour être assuré que Moïse n'avait rien écrit que de vrai, qu'il n'avait pas inventé l'histoire de la création et du déluge, et qu'il n'en laissait à la postérité que ce que tous les pères en avaient appris à la génération de son temps. — 2^o. Afin que tout le peuple

comprit bien les lois cérémoniales, que tout le monde les prit dans un même sens, et que la pratique en fût uniforme. — 3°. Pour donner le vrai sens des oracles touchant le Messie, sens que l'on aurait pu détourner ailleurs, en suivant la méthode par laquelle les protestants expliquent le Nouveau-Testament comme il leur plaît. — 4°. Enfin, pour connaître d'autres vérités de la dernière importance, que Moïse semble ne pas toucher, comme le jugement dernier, etc. Il est évident que les fidèles de l'Ancien-Testament ne pouvaient être parfaitement instruits de toutes ces choses que par le témoignage de l'Eglise d'Israël.

Les Apôtres écrivirent en diverses occasions, mais jamais à dessein de laisser par écrit une exposition exacte et complète de toute la doctrine chrétienne. Ils firent seulement un abrégé de l'histoire de JÉSUS-CHRIST et de la naissance de l'Eglise. Ils écrivirent aussi à quelques particuliers ou à quelques troupes ; mais uniquement pour les consoler, pour les exhorter ou tout au plus pour redresser leur esprit sur certains articles, dont ils n'avaient pas encore de justes idées, et sur quoi il se trouvait déjà des hérésies. Ils ne leur parlaient point de tous les autres articles, qui étaient pourtant, en eux-mêmes, aussi considérables que les questions qui faisaient le sujet de leurs lettres. Pourquoi cela ? Parce qu'il s'agissait, non pas de leur apprendre les éléments du christianisme, qu'ils savaient déjà, mais seulement de leur éclaircir quelques difficultés. De sorte que ce qui nous reste des ouvrages des Apôtres est fort éloigné de nous fournir ce que les protestants n'auraient jamais manqué de laisser par écrit s'ils avaient été en leur place ; je veux dire un catéchisme ou une confession de foi. (**Papin**).

[La vérité ne confère pas l'autorité]. — *C'est la vérité qui donne le droit et l'autorité légitime*, disent les protestants. Mais cette proposition est équivoque, elle est absolument fautive. Si par *la vérité* les protestants entendaient ici une *vérité de fait et de notoriété publique*, c'est-à-dire la vérité de la mission, par laquelle tous les hommes conviennent que l'autorité est conférée, cette proposition serait véritable : *c'est la vérité qui donne le droit et l'autorité*. Mais comme ils entendent, au contraire, une vérité de spéculation et de raisonnement, qu'ils ne connaissent que par l'examen, et sur laquelle chacun d'eux a son idée particulière, cette proposition dans leur bouche se réduit à celle-ci. *C'est la vérité spéculative, c'est même précisément ce que nous prenons pour cette vérité, qui donne le droit et l'autorité légitime* : et en ce sens cette proposition est d'une absurdité grossière. Ni cette vérité ni cette prétention à la vérité ne furent jamais le fondement d'aucune autorité, soit dans l'Etat soit dans l'Eglise. Celui-là ne passerait-il point pour fou qui, après avoir perdu son procès, dirait : cette sentence est nulle ; je ne reconnais point l'autorité de ceux qui l'ont rendue, je suis le juge de cette affaire ? Pourquoi ? Parce que *c'est la vérité et la justice qui donnent l'autorité*, et que par conséquent c'est

moi qui suis revêtu de l'autorité souveraine en cette occasion. — Voilà pourtant comme les protestants raisonnent. Quand ils entendent que toute l'Eglise les condamne par la bouche d'un concile, ils disent : *Nous ne reconnaissons point l'autorité de ce juge : c'est la loi, c'est la vérité qui donnent l'autorité, et c'est nous qui avons l'une et l'autre de notre côté.*

La loi et la vérité sont d'elles-mêmes sans action et sans pouvoir. L'Ecriture-Sainte et la doctrine chrétienne toutes seules ne pourraient pas plus empêcher les hérésies et les blasphèmes que la loi civile toute seule ne pourrait empêcher le brigandage et le meurtre. Avec la loi, il faut des magistrats autorisés du prince pour être les vengeurs de la loi : avec l'Ecriture, il faut une Eglise revêtue de l'autorité de JÉSUS-CHRIST qui l'explique et qui la fasse observer. D'où vient que l'avocat et le plaideur n'ont aucune autorité ? C'est qu'ils n'ont pas été établis dépositaires et défenseurs de la loi. Par la même raison, toute société qui ne peut pas faire voir, par des faits de notoriété publique, que JÉSUS-CHRIST l'ait établie dépositaire de sa vérité et interprète de ses oracles, et qu'il lui ait dit : *Qui vous écoute m'écoute*, ne peut pas se vanter d'avoir quelque autorité dans le royaume de JÉSUS-CHRIST. (*Le même*).

[Sur l'usage de la langue latine dans le service divin]. — Le latin a été introduit dans l'Eglise lorsque c'était sa langue naturelle, qu'il était entendu de tout le monde, et employé dans toutes les actions publiques, comme la plus universelle et la plus connue de toutes les langues de la monarchie romaine. En cela déjà l'Eglise a suivi le précepte de S. Paul. L'Empire divisé, la division des langues y est venue ; il s'en est formé de nouvelles, l'usage de la langue universelle s'est perdu peu à peu. Mais, il était essentiel à l'Eglise, il y allait de sa conservation et de son salut, de ne pas se déchirer avec l'Empire, de demeurer toujours une, de tenir toujours ses membres unis par les liens spirituels de la parole et de l'intelligence, de ne les laisser pas devenir *barbares les uns aux autres* ; car, selon la pensée de S. Paul même, s'il n'y a point de langue qui soit commune à tous les membres de l'Eglise et par laquelle ils puissent s'entendre, ils seront *barbares les uns aux autres*. Je serai barbare à celui qui me parlera, et celui qui me parlera me sera barbare. Enfin, comme il était important à l'Eglise de conserver toujours une marque sensible de son antiquité, et un monument incontestable de son origine et de sa naissance, je trouve présentement qu'elle ne pouvait agir avec plus de sagesse qu'en retenant toujours la langue *maternelle*, pour ainsi dire, dans toutes les choses où elle l'a retenue, et où le bon sens lui permettait de la retenir.

Si l'Eglise avait quitté cette langue dans son service ordinaire, et que chacun de ses membres y eût substitué celle de sa nation, il est constant qu'ils se seraient détachés les uns des autres et du centre de leur unité, et qu'en peu de siècles ils n'auraient pas été plus connus, ni plus unis les

uns aux autres que le sont entre elles les Eglises de Moscovie, de Grèce, d'Arménie et d'Égypte, qui ne s'entre-connaissent pas plus que nous ne les connaissons, et qui ne sauraient tirer aucune consolation, aucune édification, aucun secours les unes des autres. Qu'un Français protestant entre dans une église protestante en Allemagne ou en Angleterre sans en savoir la langue, n'est-il pas vrai qu'il n'y trouvera aucune édification, qu'il n'y verra et n'y entendra rien qui lui fasse sentir que c'est avec des frères et des gens de sa religion qu'il se trouve ? Il est *barbare* pour eux, et ils sont *barbares* pour lui. Ils ne peuvent s'entre-connaître : ne se connaissant pas, ils ne peuvent être unis ni se soutenir les uns les autres. Au contraire, qu'un Polonais et un Espagnol se rencontrent des extrémités de l'Europe dans une église catholique en Angleterre ou en France, sans savoir d'autre langue que la leur, ils se reconnaîtront d'abord pour frères, pour membres de la même église, et tous deux y reconnaîtront à la fois l'Église universelle et son service ordinaire. (*Le même*).

[Témoignages des SS. Pères sur la Tradition].— Origène, Homélie 5 sur les *Nombres*, s'applique à montrer la multitude de choses qui se pratiquent dans l'Église sans ordonnance ni aucun témoignage de la sainte Ecriture : comme la manière de prier à genoux, de se tourner du côté de l'Orient, d'administrer et de recevoir l'Eucharistie comme il se pratique, baptiser avec les cérémonies dont on se sert, et telles autres louables coutumes que nous portons, dit-il, *voilées et cachées, et mettons exactement en exécution, comme les ayant reçues par tradition et recommandation spéciale du Pontife souverain*. Et, au traité 92 sur S. Matthieu : *Nous ne devons point croire à ceux qui nous veulent détourner de la première tradition ecclésiastique, ni avoir d'autre croyance que celle qui est parvenue jusqu'à nous de main en main par la tradition de l'Église*. — S. Athanase nous défend de répondre aux novateurs autre chose, sinon que ce qu'ils disent ne convient pas à ce que l'Église dit, et que nos pères en ont jugé autrement. — S. Basile, au livre du Saint-Esprit, chapitre 27, enseigne que les dogmes de l'Église sont venus jusqu'à nous tant par tradition que par écriture ; que l'une a autant de force que l'autre, et que personne n'y peut contredire, sinon ceux qui ne savent rien des droits de l'Église : car autrement, s'il était permis de rejeter les coutumes non écrites, on anéantirait la prédication de l'Évangile, et il ne nous en demeurerait que le nom ; on condamnerait les choses nécessaires au salut, même jusqu'au signe de la croix, qui ne se trouve commandé ni conseillé en aucune Ecriture, et qui néanmoins est la première et plus usitée cérémonie de ceux qui espèrent en JÉSUS-CHRIST. S. Epiphane dit aussi : « L'édifice de la foi a son fondement, savoir les traditions apostoliques, les saintes Ecritures, la succession de doctrine et l'étendue qui fortifie de toutes parts la vérité catholique : c'est pourquoi, que personne ne se laisse séduire par les nouveautés fabuleuses. » Ailleurs il dit qu'il est nécessaire de recourir à la tradition :

car il est impossible de trouver tout dans la sainte Ecriture, attendu que les Apôtres nous ont laissé leur doctrine en partie par écrit, et en partie par tradition; témoin le saint Apôtre qui dit : *Comme je vous en ai laissé la tradition*. S. Jean-Chrysostôme, exposant ces paroles de l'Apôtre, *Gardez les traditions* : De ce lieu, dit-il, on voit clairement que toutes choses ne sont pas venues à nous par écrit, mais une bonne partie par tradition, laquelle est également digne de foi, comme chacun doit en être convaincu, et quand on vous dira, *C'est la tradition*, ne cherchez rien davantage. Et en effet, s'il ne fallait croire ou faire que ce qui est écrit, qu'eût fait l'Eglise depuis Adam jusqu'à Moïse, l'espace de 2669 ans ? En quoi se fût-elle exercée depuis Moïse jusqu'à JÉSUS-CHRIST ? Combien y a-t-il eu de saints hors du peuple Juif sans écriture, selon la remarque de S. Augustin ? Et, depuis la loi écrite, qui ne sait que les Juifs se servaient encore de traditions ? Qui peut ignorer que, jusqu'au temps d'Esdras, les Ecritures saintes n'étaient point encore rédigées en forme de livres pour les pouvoir commodément avoir et savoir, et que quelquefois on demeurait fort longtemps sans les pouvoir recouvrer, comme on le peut voir au 1^{er} livre des Rois, chap. 22 ? (**Le P. Cotton**, *Institution catholique*).

LE SYMBOLE DES APOTRES

AVERTISSEMENT.

Entre les vérités que la religion chrétienne enseigne et que tous les fidèles doivent croire, il n'y en a point qu'ils soient plus indispensablement obligés de croire de cœur et de professer de bouche que ce que l'Eglise nous enseigne dans le Symbole communément appelé des Apôtres. On lui a toujours donné ce nom, soit à cause que ce sont les Apôtres qui ont réuni en un corps de doctrine les vérités contenues dans les articles de ce symbole, soit parce que l'Eglise les a apprises d'eux-mêmes dès sa première origine, et qu'elles ont été transmises de siècle en siècle, par le soin de leurs successeurs, pour servir de règle de foi à tous les véritables chrétiens.

En effet, ce symbole, que l'Eglise regarde comme le fondement et le précis de sa croyance, contient tout ce que DIEU nous a enseigné par son moyen touchant l'unité de son essence, la distinction des trois personnes et les perfections et propriétés qu'on leur attribue, ce qui regarde l'incarnation du Verbe, et les autres mystères de JÉSUS-CHRIST, et enfin toutes les vérités nécessaires au salut, que l'Eglise professe, publie et qui est renfermé dans les différents articles de ce symbole. C'est pourquoi elle le récite souvent et commence par là l'office divin. Vous diriez que, comme sans la foi on ne peut plaire à DIEU, ainsi que dit l'Apôtre, de même aucune prière ne lui peut être agréable sans la profession de foi contenue dans ce symbole : ce que nous expliquerons plus en détail dans la suite de ce traité, et où nous ferons voir que rien n'est plus digne d'un chrétien, qui est membre de l'Eglise, que de se faire une habitude de le réciter, à l'exemple des premiers fidèles.

Le Symbole des Apôtres.

[Nécessité de savoir et de croire les vérités du Symbole des Apôtres]. — Il n'y a point de fidèle qui ne doive savoir et croire distinctement les vérités que les Apôtres, qui sont les principaux prédicateurs de la foi, ont renfermées, par l'inspiration du Saint-Esprit, dans les douze articles du Symbole. Car Notre-Seigneur leur ayant ordonné d'aller par tout le monde comme ses ambassadeurs, et de prêcher l'Évangile à tous les hommes, ils crurent qu'ils devaient dresser une formule de foi, afin que tous ceux qui auraient reçu la même foi n'eussent aussi qu'un même langage, et ne souffrissent jamais parmi eux de divisions ni de schismes, mais qu'ils fussent tous unis dans un même esprit et dans un même sentiment. Or, les Apôtres appelèrent cette profession de notre foi et de notre espérance, qu'ils avaient eux-mêmes dressée, *le Symbole*, soit à cause qu'elle est composée de divers articles que chacun d'eux avait faits et dont ils n'avaient dressé qu'une formule de foi, soit parce qu'ils avaient dessein de s'en servir comme d'une marque par laquelle ils pourraient aisément distinguer ceux qui étaient vraiment fidèles à JÉSUS-CHRIST des faux frères, qui, après avoir abandonné la vérité de l'Évangile, s'introduisaient par surprise dans l'Église, et se glissaient ouvertement parmi les fidèles, pour corrompre leur foi. En effet, ce symbole est tellement disposé, comme l'ont fort bien remarqué tous ceux qui l'ont expliqué avec soin et piété, qu'il est divisé en trois principales parties, dont la première tend à nous faire connaître la première personne de la TRINITÉ et l'ouvrage admirable de la création du monde; la seconde partie la seconde personne et le mystère de la rédemption des hommes, et la troisième partie la troisième personne comme le principe et l'origine de notre sainteté et de notre sanctification. Or, nous appelons ces propositions, dont est composé le Symbole, des *articles*, terme dont les SS. Pères se sont souvent servis, et qu'ils ont emprunté d'une comparaison prise des membres du corps humain. Car, de même que les membres du corps sont séparés les uns des autres par différents articles, ainsi, dans cette profession de foi, nous donnons le nom d'article à chaque proposition qui renferme quelque vérité que nous devons croire distinctement, parce qu'elles y sont distinguées et séparées les unes des autres, comme par autant de différents articles. (*Catéchisme du concile de Trente.*)

[Ce que c'est que le Symbole.] — Le Symbole est un abrégé des principaux mystères de la foi, contenus en douze articles, qui renferment toute la doctrine des Apôtres, et ils en sont les auteurs. Ils le composèrent après

l'ascension de Notre-Seigneur, lorsqu'ils voulurent aller prêcher l'Évangile par tout le monde. Or, le mot de *Symbole* signifie une doctrine établie d'un commun consentement. Les Apôtres l'ont composé pour trois raisons : — La première, afin que les chrétiens s'entre-conussent à cette marque ; la seconde, afin que les fidèles se distinguassent des infidèles ; et la troisième, afin que les plus simples eussent un abrégé de leur croyance aisé à apprendre, à retenir et à dire. C'est pourquoi tous les chrétiens doivent l'apprendre et le réciter souvent, parce que ce symbole est le miroir de notre foi. C'est pour cela que nous devons souvent le représenter à notre esprit. C'est aussi ce qui fait dire à S. Augustin que nous devons le réciter tous les jours, soir et matin, afin, dit-il, qu'en repassant notre foi, ce symbole puisse nous servir comme d'un excellent miroir pour examiner si nous croyons véritablement toutes les choses dont nous faisons profession, et qui y sont contenues. « Réjouissez-vous, dit-il, dans votre croyance ; regardez-la comme votre plus grande richesse, et nourrissez-en tous les jours votre esprit. » S. Chrysologue dit aussi qu'il faut le réciter tous les jours, afin que personne n'oublie l'alliance qu'il a contractée avec DIEU, et qu'on ne perde jamais de vue les biens célestes dont la foi contenue dans le Symbole nous fait participants. Ce symbole nous sert de bouclier contre les attaques du monde et du démon : ce qui fait que S. Ambroise exhorte sa sœur à le réciter soir et matin, et surtout dans les tentations, parce que, dit-il, c'est une clef qui découvre les ténèbres du démon pour faire place à la lumière de JÉSUS-CHRIST. (*Extrait de l'Hortus Pastorum.*)

[Avantages que nous retirons du Symbole]. — Le Symbole des Apôtres peut nous procurer toutes sortes de biens spirituels, suivant le sentiment de S. Chrysostôme, qui, après avoir considéré les avantages que nous en retirons, dit que cette doctrine confirme les fidèles dans leur foi, aide ceux qui y ont fait de grands progrès, console les voyageurs en cette vie, fortifie ceux qui y persévèrent, et enfin donne la couronne à ceux qui sont près d'arriver au port. Or, le Symbole ne contribue pas seulement à augmenter notre foi et notre espérance, mais aussi à nous combler de toutes sortes de grâces. C'est ce qui a fait dire à S. Paul parlant aux Hébreux : *Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem* (Hebr. x). Si quelqu'un veut interpréter ce passage, il dira que c'est cette profession de foi que nous avons faite en récitant le Symbole lorsque nous avons reçu le baptême, par lequel nous avons promis de croire en JÉSUS-CHRIST et d'espérer par son moyen la vie éternelle. C'est pourquoi nous devons nous tenir inébranlables dans notre foi, malgré toutes les persécutions. Elle doit aussi nous servir comme d'une ancre au milieu des eaux, pour résister à tous les flots qui s'élèvent contre nous (*Ibid.*).

[Nécessité de savoir le Symbole]. — Les théologiens demandent s'il est néces-

saire à chacun de savoir tous les articles contenus dans le Symbole. Sur quoi il est bon de remarquer qu'il s'en trouve quelques-uns qui sont nécessaires d'une nécessité *de moyen*, et d'autres qui sont nécessaires d'une nécessité *de précepte*. On appelle nécessaire d'une nécessité de moyen une chose sans laquelle une personne ne peut être sauvée, quoiqu'il n'y ait point de sa faute; par exemple, la foi est nécessaire de la sorte, d'où il suit qu'un infidèle ne peut être sauvé sans elle, quand même il n'aurait point été instruit. On appelle nécessaire de nécessité de précepte ce qui est seulement nécessaire parce qu'il est commandé: d'où il suit que tout homme peut être sauvé sans la pratiquer, pourvu néanmoins qu'il n'y ait point de sa faute; ainsi nous pouvons dire que l'Eucharistie est nécessaire de nécessité de précepte. Je dis donc que le Symbole est nécessaire de nécessité de précepte; de manière que chaque fidèle doit savoir et croire les articles qui y sont contenus, et surtout ceux qui regardent l'humanité et la divinité de JÉSUS-CHRIST; et l'opinion commune de toute l'Eglise nous fait connaître qu'il y a péché mortel à les ignorer, quoique l'Eglise ne nous oblige pas de les savoir en perfection; elle permet de les savoir grossièrement, selon la capacité de chacun, c'est-à-dire quand même ou n'en aurait pas une connaissance parfaite: car je ne crois pas qu'il y ait péché mortel à une personne qui ne le réciterait pas mot à mot, dans l'ordre ou il doit être; il suffit que l'on sache la substance des articles.

Il ne suffit pas de savoir ces articles en latin; on doit aussi les savoir en langue vulgaire, avec quelque intelligence des mystères, selon la portée de chacun. D'où il suit que les pasteurs qui se contentent d'enseigner le Symbole en latin, sans expliquer les mystères de la foi, font un abus considérable. Malheur à vous, pasteurs! car il ne suffit pas de donner du pain aux enfants, il faut encore le leur rompre et le leur tailler par morceaux, afin qu'ils puissent plus facilement le digérer: c'est-à-dire qu'il faut instruire les simples par des termes faciles dans les principes de la foi, leur enseignant les premiers éléments de la parole de DIEU. Mais le sentiment le plus commun, sur la nécessité de moyen, est qu'il est nécessaire de savoir clairement le mystère de la Trinité et de l'Incarnation. Or, ceci a sa difficulté dans la pratique, parce que la plupart des gens de la campagne les ignorent, même après qu'ils en ont été instruits; de sorte qu'en s'approchant du tribunal de la pénitence ils ont assez de peine à répondre sur ces articles: car ils vous diront tout d'un coup qu'il y a trois dieux et une personne, au lieu de dire qu'il n'y a qu'un DIEU en trois personnes; de manière qu'on a bien de la peine à leur faire distinguer et concevoir la nature et la personne. Ils ne peuvent pas se représenter autrement le Père, le Fils et le Saint-Esprit, que comme trois personnes ayant, disent-ils, trois corps. De même, si vous leur demandez ce qu'ils entendent par le Père, ils vous répondront aussitôt que c'est un homme. C'est ce qui fait que, malgré toutes les peines

que l'on se donne pour les instruire, ils ne laissent pas d'être toujours dans l'erreur. C'est pourquoi le sentiment des théologiens me paraît le plus probable, lorsqu'ils disent que la foi et la science sur ces mystères est nécessaire, d'une nécessité de moyen, autant qu'on les peut concevoir. (*Ibid.*).

[Importance du 1^{er} article du Symbole]. — Entre les différents articles de foi que l'Eglise propose à ses enfants, le premier est de croire qu'il y a un DIEU, c'est-à-dire qu'il y a dans ce vaste univers un souverain monarque, un premier moteur, une première cause de laquelle dépendent toutes les autres causes; un premier principe qui n'a point de principe, et qui a donné le commencement à toutes les choses créées; une première vérité et une première bonté, d'où procède tout ce qu'il y a de véritable et tout ce qu'il y a de bon. C'est là le fondement de notre foi, la première des choses que nous sommes obligés de croire. C'est ce qui a fait dire au grand Apôtre que *celui qui veut aller à DIEU doit humblement confesser qu'il y a un DIEU en ce monde* (Hebr. xi). Cette vérité, à ne consulter que la seule lumière de la raison, est si claire, qu'elle peut être prouvée par des démonstrations sensibles. La plus grande partie des philosophes l'ont connue, et tous les sages la comprennent encore aujourd'hui, lorsque, par la considération des effets admirables qui se voient dans le monde, ils passent jusqu'à la première cause d'où ils procèdent, qui est DIEU. C'est ce qui a fait dire à S. Thomas que les savants n'ont pas la foi de cet article, parce qu'ils en ont l'évidence, laquelle ne comporte pas l'obscurité qui accompagne d'ordinaire la foi; mais que les ignorants, incapables de ce raisonnement, et croyant néanmoins en ce point de notre religion parce que DIEU l'a révélé, le croient par la voie de la foi. (*Catéchisme de Louis de Grenade*).

[Ce que signifient ces paroles : je crois en Dieu]. — Ces paroles du Symbole, *Je crois en DIEU*, signifient que nous devons toujours tendre à lui comme à notre souverain bien. C'est pour cela que les théologiens distinguent, avec S. Augustin, entre croire à DIEU, croire DIEU et croire en DIEU. Croire à DIEU, c'est croire que toutes les choses qu'il a dites sont véritables; croire DIEU, c'est croire qu'il y a un DIEU, et qu'il ne peut pas y en avoir plusieurs; et enfin croire en DIEU, c'est mettre toute notre confiance en lui, et le considérer comme le véritable objet de notre bonheur éternel. C'est ainsi que les pécheurs croient en DIEU par la confiance qu'ils ont d'obtenir de lui miséricorde en faisant tous leurs efforts pour retourner à lui; mais les justes croient en DIEU d'une manière plus parfaite, parce qu'ils se soumettent et s'abandonnent à lui entièrement, avec un amour véritable, qui leur fait faire continuellement des actes de foi. (*Extrait de l'Hortus Pastorum*).

[Le nom de père marque la pluralité des personnes]. — Par le nom de Père, l'Eglise, qui nous propose les paroles du Symbole comme autant d'oracles de la vérité, commence à nous faire entrer dans la connaissance de ce qu'il y a de plus caché et de plus impénétrable dans cette lumière inaccessible que DIEU habite, et à laquelle l'esprit de l'homme ne saurait par lui-même atteindre ni porter ses pensées. Car ce mot nous marque qu'il ne faut pas croire que, comme il n'y a qu'une seule nature en DIEU, il n'y ait qu'une même personne, mais qu'il y en a trois, distinctes l'une de l'autre, dans l'unité d'une même nature : celle du Père, qui n'est engendré de nulle autre personne ; celle du Fils, qui est engendré du Père avant tous les siècles, et celle du Saint-Esprit, qui procède aussi, de toute éternité, du Père et du Fils. Le Père est, dans l'unité de la nature divine, la première personne, et il est, avec son Fils unique et le Saint-Esprit, un seul DIEU et un seul Seigneur, non dans la singularité d'une seule personne, mais dans l'unité d'une seule nature, qui est la même dans tous les trois. Et la nature divine est tellement la même chose dans les trois personnes, qu'il n'est pas permis de concevoir aucune dissemblance ou inégalité entre elles, mais seulement de les distinguer l'une de l'autre par leurs propriétés, qui sont que le Père n'est point engendré, que le Fils est engendré du Père, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Nous confessons donc de telle sorte que ces trois personnes n'ont qu'une même nature et une même substance, que, dans la confession de foi que nous faisons d'une seule véritable et éternelle Divinité, nous croyons qu'on doit révéler et adorer avec de profonds sentiments de piété et de soumission les propriétés différentes dans les personnes, l'unité dans la nature divine et l'égalité dans la trinité.

Lorsque nous disons que la personne du Père est la première personne de la Trinité, ce n'est pas que nous reconnaissons dans la Trinité quelque inégalité d'âge ou de perfection. A DIEU ne plaise qu'une telle impiété tombe dans l'esprit des fidèles ! Ils savent que la religion chrétienne leur enseigne que ces trois personnes sont éternelles, égales en majesté et en gloire. Mais nous voulons dire que nous croyons fermement que le Père est principe sans principe, et que, comme il est distingué des autres personnes par la propriété de Père, il lui convient aussi à lui seul d'engendrer de toute éternité le Fils. D'où vient que, dans cet article, nous joignons ensemble ces noms, DIEU et Père, pour nous faire souvenir que la première personne a toujours été Père et DIEU tout ensemble. Mais, comme il n'y a rien de plus périlleux que de vouloir trop pénétrer ce mystère, le plus élevé et le plus difficile de tous, et à l'égard duquel il est très-dangereux de tomber dans l'erreur, il faut que les pasteurs fassent entendre à leurs peuples qu'ils doivent retenir religieusement ces noms d'*essence* et de *personne*, propres à expliquer ce mystère, et savoir que l'unité est dans l'essence, et la distinction dans les personnes, sans entreprendre de pénétrer plus avant, se souvenant

de la parole du Sage (Prov. xxv) : *Celui qui veut scruter la majesté de DIEU sera opprimé par l'éclat de sa gloire.* (Catéchisme du concile de Trente).

[Le nom de Jésus].—Nous entendons par ces paroles du second article, et in JESUM-CHRISTUM, que ce nom de JÉSUS est le nom propre de celui qui est DIEU et homme tout ensemble. Ce nom signifie *Sauveur*, et il ne lui a pas été donné par hasard ou par la volonté et à la disposition des hommes, mais par la volonté et le commandement de DIEU, comme nous l'apprenons de ces paroles que l'ange adressa à Marie qui devait être sa mère : *Vous concevrez dans votre sein et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de JÉSUS.* Le même ange commanda aussi à Joseph, l'époux de la sainte Vierge, de lui donner ce nom, et lui déclara pourquoi il devait être ainsi nommé. *Joseph, fils de David*, lui dit-il, *ne craignez point de prendre avec vous Marie, votre épouse, car ce qui est né en elle a été formé par le Saint-Esprit, et elle enfantera un fils qui sera appelé JÉSUS, parce que ce sera lui qui sauvera son peuple en le délivrant de ses péchés.* Il est vrai qu'on voit dans l'Écriture-Sainte, que plusieurs personnes ont porté ce nom, comme le fils de Navé, qui succéda à Moïse et qui conduisit, au lieu de lui, dans la terre promise le peuple qu'il avait délivré de l'Égypte ; comme Josédéch, fils de grand prêtre : mais avec combien plus de vérité et de raison devons-nous reconnaître que Notre Sauveur a mérité ce nom, lui qui n'a pas sauvé, mis en liberté et éclairé seulement un peuple particulier, mais généralement tous les hommes qui ont été dans tous les temps, qui n'étaient pas seulement accablés et pressés de la faim corporelle, ou opprimés sous la domination de l'Égypte ou de Babylone, mais qui étaient ensevelis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et retenus captifs par les liens cruels du démon et du péché ; leur ayant acquis le droit à l'héritage du royaume du ciel en les réconciliant avec DIEU son Père ! Ainsi, toutes ces personnes que l'Écriture nous marque avoir porté le nom de JÉSUS n'ont été que les figures de celui-ci, par qui nous venons de marquer que tous les hommes devaient être comblés de biens. De sorte que tous les autres noms que les prophètes ont prédit lui devoir être donnés par l'ordre de DIEU se rapportent à ce nom de JÉSUS, qui comprend parfaitement tout l'ordre et toute l'économie de la rédemption des hommes, au lieu que les autres n'en expriment qu'une partie.

Le nom de *Christ* a été ajouté à celui de JÉSUS. Il signifie *Oint*, et c'est un titre d'honneur qui marque quelque ministère. Ainsi, ce n'est pas un nom propre, il est commun à plusieurs. C'est pourquoi anciennement nos pères appelaient *Christs* les prêtres et les rois, qui étaient oints, par le commandement de DIEU, à cause de l'excellence et de la dignité de leur ministère. Car c'est aux prêtres de recommander le peuple à DIEU par des prières continuelles, de lui offrir le sacrifice et de se rendre médiateurs entre LUI et les hommes ; et c'est aux rois de gou-

verner les peuples, de maintenir l'autorité des lois, de défendre la vie des innocents et de punir l'audace des coupables. On avait aussi coutume d'oindre les prophètes, qui, étant comme les ambassadeurs et les interprètes de DIEU, nous ont découvert les secrets du ciel et nous ont exhortés à changer de vie, en nous donnant pour cet effet des instructions très-salutaires, et en nous prédisant les maux préparés aux pécheurs. JÉSUS-CHRIST notre Sauveur, devant donc faire dans le monde ces trois différentes fonctions, de *prophète*, de *prêtre* et de *roi*, a été oint et consacré, non par le ministère d'aucun homme, mais par la vertu du Père céleste ; non d'une huile commune et matérielle, mais d'une huile toute spirituelle et divine, ayant reçu la plénitude des dons et des grâces du Saint-Esprit d'une manière plus excellente que toutes les autres créatures. C'est ce que le prophète Isaïe a déclaré dans ces paroles, qu'il a dites au nom de JÉSUS-CHRIST même. *L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, c'est pourquoi il m'a consacré par son onction, il m'a envoyé pour annoncer l'Évangile aux pauvres.* C'est ce que le Prophète-Roi nous a marqué encore plus clairement lorsque, parlant du Rédempteur des hommes, il dit que, parce qu'il a aimé la justice et haï l'iniquité, le Seigneur son DIEU l'a consacré d'une huile de joie, d'une manière plus excellente que tous ceux qui participeront à sa gloire. (*Même ouvrage*).

[Jésus-Christ engendré]. — Entre les comparaisons dont on se sert pour faire comprendre, en quelque sorte, la manière dont JÉSUS-CHRIST est engendré, il n'y en a point qui y ait plus de rapport que celle qui se prend de la manière dont se forme notre pensée. D'où vient que S. Jean appelle le Fils de DIEU le *Verbe*. Autant que la différence qu'il y a entre les choses divines et humaines le peut permettre, on dira que, de même que notre esprit, en se connaissant lui-même, forme une image qui le représente, que les théologiens appellent *verbe*, ainsi DIEU, en se connaissant lui-même, produit le Verbe éternel. Mais, quoique cette comparaison puisse faire concevoir, dans une certaine mesure, comment se fait la génération du Verbe éternel, il vaut mieux s'en tenir à ce que la foi nous propose, et croire sincèrement de JÉSUS-CHRIST qu'il est vrai DIEU et vrai homme ; que, en tant que DIEU, il est engendré de toute éternité par son Père, et que, en tant qu'homme, il est né dans le sein de la vierge Marie sa mère ; et qu'ainsi, encore que nous reconnaissons en lui deux naissances, il n'y a néanmoins qu'un seul fils, parce que ce n'est qu'une même personne qui unit en soi la nature divine et la nature humaine. Si donc l'on considère en JÉSUS-CHRIST la génération divine, il n'a ni frères ni cohéritiers, étant le Fils unique du Père, et nous les ouvrages de ses mains ; mais, si l'on considère sa naissance temporelle, non-seulement il appelle ses frères ceux qui l'ont reçu par la foi, et qui font paraître par leurs bonnes œuvres qu'ils croient effectivement ce qu'ils confessent de bou-

che, mais il les regarde comme ses frères, et il veut qu'ils participent avec lui à la gloire de l'héritage de son Père : ce qui fait que l'Apôtre l'appelle *l'aîné d'entre plusieurs frères*. (Catéchisme du concile de Trente).

[Jésus Dieu et homme].—Entre plusieurs choses que l'Écriture dit de Notre Sauveur, il est certain que les unes ne lui conviennent qu'en tant qu'il est DIEU, et les autres en tant qu'il est homme : car elle a parlé différemment de lui, selon la diversité des propriétés qui conviennent aux deux natures différentes qui sont en lui. Ainsi nous disons avec vérité que JÉSUS-CHRIST est tout-puissant, éternel, immense, parce que tous ces attributs sont propres à la nature divine. Nous disons aussi qu'il a souffert, qu'il est mort, qu'il est ressuscité, toutes choses que l'on avoue être propres à la nature humaine. Mais, outre ces attributs propres à chaque nature, il y en a d'autres qui lui conviennent à cause de l'une et de l'autre, comme celui de *Notre-Seigneur*, que nous lui donnons dans cet article. En effet, de même que le Fils est DIEU et éternel comme le Père, ainsi il est le seigneur de toutes choses aussi bien que le Père. Et de même que lui et le Père ne sont pas deux dieux différents, mais un seul et même DIEU. de même lui et son Père ne sont pas plusieurs seigneurs, mais un seul et même seigneur. Il est aussi appelé *Notre-Seigneur* en tant qu'homme, pour plusieurs raisons. Car, premièrement, c'est un droit qu'il s'est acquis par justice, puisqu'il a été notre rédempteur, et qu'il nous a délivrés de nos péchés, ce qui a fait dire à l'Apôtre que, parce qu'il s'est abaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix, DIEU l'a élevé à une souveraine grandeur, et lui a donné un nom au-dessus de tous les noms, afin qu'au nom de JÉSUS tout genou fléchisse, dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur JÉSUS-CHRIST est dans la gloire de DIEU son Père. Et, en parlant de lui-même après sa résurrection : « Toute puissance, dit-il, m'a été donnée dans le ciel et sur la terre.

JÉSUS-CHRIST est encore appelé Seigneur parce que, la nature divine et la nature humaine étant unies en lui dans une même personne, cette union admirable fait que, quand même il ne serait point mort pour nous, il ne laisserait pas d'être le Seigneur commun de toutes les créatures, et particulièrement des fidèles qui lui obéissent et le servent de toute l'affection de leur cœur ; ce que nous avons promis de faire lorsque nous avons reçu le baptême, car nous y avons déclaré que nous nous donnions tout entiers à JÉSUS-CHRIST. Or, si, lorsque nous nous sommes enrôlés au nombre des soldats de JÉSUS-CHRIST, nous nous sommes dévoués à lui comme à notre Seigneur, par une profession si sainte et si solennelle de quel supplice ne serions-nous pas dignes si, après être entrés dans l'Église, après avoir connu la volonté de DIEU et ses commandements, après avoir participé à la grâce des sacrements, nous vivions selon les lois et les maximes du monde et du démon, de même que si, dans notre

baptême, nous nous étions dévoués au démon et au monde, et non à Jésus-CHRIST notre Rédempteur et Seigneur ! Qui est celui dont le cœur ne devienne tout ardent d'amour en voyant que la charité et la bonté de Notre-Seigneur pour nous est telle, que, encore qu'il nous ait en sa puissance comme des esclaves qu'il a rachetés de son sang, il ne nous appelle pas néanmoins ses serviteurs, mais ses amis et ses frères ? Et certes, c'est pour cette raison qui est la plus juste, et même peut-être la plus considérable que nous puissions avoir, que nous sommes obligés de le reconnaître, de le respecter et de le servir continuellement comme notre souverain Seigneur. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Pour ce qui regarde le troisième article du Symbole, *Qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge, etc.*, on peut consulter le tome des MYSTÈRES de notre BIBLIOTHÈQUE où nous avons traité de la conception, de la naissance du Fils de DIEU, de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension et de ses grandeurs, etc. Comme aussi nous y avons parlé amplement du Saint-Esprit, de l'Eglise catholique, de l'étendue de son pouvoir ; nous avons traité du baptême et des autres sacrements ; c'est pourquoi nous ne nous étendrons pas davantage sur tous les autres articles contenus dans le Symbole des Apôtres].

DE L'EXCOMMUNICATION.

AVERTISSEMENT.

Le pouvoir qu'a l'Eglise de retrancher de son corps les membres gâtés et corrompus a été pratiqué dès son premier établissement. Nous voyons que S. Paul en a usé de la sorte à l'égard du Corinthien incestueux, comme il le raconte lui-même. Il rend même raison pourquoi il l'a exercé, qu'il lui a été donné pour édifier, et non pas pour détruire. Le dessein qu'il avait, en usant de ce pouvoir, était de faire rentrer ce pécheur en lui-même, et sauver son âme par ce terrible châtement.

On peut donc, sur cette matière, montrer que ce pouvoir est non-seulement légitime, mais encore convenable, nécessaire pour le régime de l'Eglise, laquelle ne peut souvent, par une autre voie, contenir dans le devoir les personnes puissantes, et empêcher des crimes publics et scandaleux que la justice humaine ne punit point, mais que l'Eglise, qui n'a point de droit sur la vie ni sur les biens des fidèles, ne doit pas laisser impunis.

Si ces excommunications, qu'on appelle les foudres de l'Eglise, ont été autrefois et plus redoutées et plus fréquentes qu'elles ne sont aujourd'hui, c'est que les chrétiens alors, qui dans leurs dérèglements avaient conservé la foi, laquelle peut subsister avec les crimes qui ne lui sont point opposés, avaient une juste appréhension de ce châtement, qui leur ôtait toute espérance de salut, à moins de se réconcilier avec l'Eglise par la pénitence et par une satisfaction proportionnée à leurs crimes, laquelle édifiât autant les fidèles qu'elle leur avait causé de scandale. Nous verrons, dans ce traité, les sujets que l'Eglise a d'employer ce glaive spirituel, les suites et les malheurs que les excommuniés en doivent appréhender, et la manière dont l'Eglise s'en est toujours servie contre les hérétiques et les pécheurs scandaleux.

De l'Excommunication.

[Ce que c'est que l'excommunication].—L'Excommunication est une censure ecclésiastique par laquelle une personne est privée de la communion de l'Eglise. C'est, en peu de mots, la définition et la notion qu'en donnent les théologiens, lesquels en distinguent de deux sortes :—l'une qu'ils appellent *excommunication mineure*, par laquelle celui qui l'a encourue est seulement privé de la réception des sacrements ; l'autre qu'ils appellent *majeure*, et à laquelle on donne aussi le nom d'*anathème*, ou de foudre de l'Eglise, privant celui qui est frappé de toute communion avec l'Eglise catholique ; et quand il est parlé, dans le droit, d'excommunication, c'est ordinairement de cette excommunication majeure qu'il est question. — Ce n'est pas ici le lieu de justifier le droit et le pouvoir que le Fils de DIEU a laissé à son Eglise de retrancher de son corps ceux qui se sont rendus indignes d'y être admis par leur rébellion ou par leurs crimes scandaleux. Nous supposons ce droit comme une vérité reçue, confirmée par la pratique de tous les siècles, autorisée par tous les conciles, tant particuliers que généraux, qui tous, fondés sur ce pouvoir, ont exclu du nombre des fidèles les hérésiarques, les schismatiques et ceux qui ont voulu introduire des erreurs contre la foi et contre les bonnes mœurs. De-là, il est aisé de voir — 1^o A qui cette autorité appartient de droit : savoir, aux conciles, au Saint-Siège, aux prélats et aux pasteurs délégués pour ce ministère. — 2^o Sur qui ce jugement et cette excommunication s'exercent : savoir, ceux qui sont soumis à l'Eglise, en quelque état et de quelque condition qu'ils soient, eu égard cependant aux coutumes des lieux, privilèges, exemptions, conflit de juridiction : ce que nous ne prétendons point examiner en particulier. Nous soutenons, en général, que, comme l'Eglise reçoit au nombre de ses enfants ceux qui lui sont soumis et qui lui obéissent, elle peut de même retrancher ceux qui lui sont rebelles et désobéissants. (*Tiré de plusieurs théologiens*).

[Excommunication sur de faux rapports]. — Ce n'est pas s'éloigner de notre sujet que de voir ce qu'il faut penser d'une excommunication portée sur un faux allégué, je veux dire pour quelque crime faux ou mal prouvé. Nous supposons toujours que l'Eglise, tout infaillible qu'elle est en matière de foi et de mœurs, peut se tromper dans un fait particulier, dont elle peut être mal informée, et par conséquent qu'elle peut porter un faux jugement des mœurs d'un particulier, et employer le glaive spirituel, j'entends une excommunication, qui sera nulle sans doute, puisqu'elle est fondée sur un faux allégué. A quoi les docteurs répondent que, à l'égard de celui qui la prononce, elle n'est pas injuste, supposé qu'il ait

agi de bonne foi, comme on a sujet de le croire ; et, du côté de celui contre lequel cette sentence est portée, il doit marquer par-là sa soumission, en se comportant comme un homme soumis aux peines canoniques, et témoigner par son obéissance qu'il est véritablement enfant de l'Eglise, sauf à se justifier par toutes les voies permises contre les calomnies de ses accusateurs. (*Les mêmes*).

[Les hérétiques]. — Les hérétiques, en se séparant de l'Eglise, se privent en même temps du fruit qu'ils auraient tiré des sacrements, biens spirituels qu'on ne saurait trop estimer : car ce sont des signes visibles par lesquels les fidèles sont rassemblés comme en un corps ; ce sont les fontaines du Sauveur, où nous puisons les eaux du salut et de la grâce. En effet, ce sont des sources de grâce, parce qu'ils servent à effacer nos péchés ; ce sont les sources du Sauveur, parce qu'elles tirent toute leur origine et leur vertu des mérites de sa passion : de sorte que ceux qui se séparent de l'Eglise se rendent indignes de jouir de ces biens et de ces richesses spirituelles que le Fils de DIEU nous a mérités. C'est pourquoi nous ne saurions trop plaindre le malheur de ceux qui se rendent indignes de si grands bienfaits : car les personnes qui sont excommuniées de l'Eglise sont privées non-seulement de tous les sacrements en général, mais, si nous les considérons en particulier, elles sont exclues du sacrement de pénitence jusqu'à ce qu'elles soient réunies au corps de l'Eglise, parce que ce sacrement a été établi pour nettoyer toutes les taches du péché où nous sommes tombés, et pour lequel on a encore ce retranchement. Or je vous laisse à penser l'état déplorable de ceux qui ne peuvent laver leurs crimes dans les eaux de la Pénitence, que l'on propose à tous les fidèles. Il est donc vrai de dire — 1^o Que ceux qui se sont attirés les anathèmes de l'Eglise sont semblables à un malade qui refuse le secours d'un habile médecin qui s'offre à lui pour le guérir, malgré le mépris et le refus qu'il fait d'un secours qui lui est si nécessaire. — 2^o Les personnes excommuniées par l'Eglise ne peuvent en aucune manière participer au corps naturel du Fils de DIEU dans l'Eucharistie, tant qu'elles sont séparées de son corps mystique, qui est l'Eglise. Il en est de même des autres sacrements, dont elles se sont rendues indignes ; c'est ce qui fait dire à plusieurs théologiens qu'on ne doit point donner le nom de *chrétiens* à ceux qui demeurent volontairement en cet état. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne sont point catholiques ; et c'est pour cela même que tous les canons défendent la sépulture ecclésiastique à toutes ces sortes de personnes qui meurent sans être auparavant réconciliées avec l'Eglise, les jugeant indignes d'être mises au nombre des fidèles. — D'où il suit qu'on ne saurait trop appréhender l'excommunication ; parce que l'Eglise, à qui JÉSUS-CHRIST a confié les clefs du ciel, a le pouvoir d'en fermer l'entrée à tous ceux qui s'en rendent indignes, et surtout à ceux qui la méprisent et ne veulent point se soumettre, ou qui négligent, par mépris, d'en

être absous. De sorte que ceux qui se sont attiré par leurs crimes et par leurs schismes les foudres et les anathèmes de l'Eglise sont d'abord privés de la réception des sacrements ; ils n'ont aucune part aux suffrages et aux prières de l'Eglise, ne participent point aux mérites des fidèles, étant séparés de la communion des Saints, et enfin il leur est défendu d'entrer même dans l'église, et par conséquent ils sont incapables de participer à nos saints mystères. (*Anonyme*).

[Deux sortes de personnes excommuniées]. — Il faut remarquer, sur ce sujet, que l'Eglise, c'est-à-dire les conciles, le Saint-Siège, les prélats et les pasteurs, qui ont le pouvoir de lier et de délier les pécheurs, d'ouvrir et de fermer les portes du ciel, dont ils ont les clefs, usent de ce pouvoir en deux manières envers ceux qu'ils retranchent de leur corps par l'excommunication. Les uns sont dénoncés nommément, et déclarés excommuniés pour des crimes manifestes dont ils sont convaincus ; tels que sont les hérésiarques et les personnes rebelles aux décisions de l'Eglise. Les autres sont compris dans l'excommunication générale qu'encourent ceux qui sont coupables des crimes contre lesquels l'Eglise a prononcé anathème et ceux qui les ont commis excommuniés *ipso facto*, comme il est exprimé dans l'arrêt d'excommunication : tels sont ceux qui refusent de se soumettre aux décisions de l'Eglise, ceux qui violent publiquement ses lois par des scandales connus, les simoniaques, les usuriers, les apôtats de la foi ou des vœux de religion, ceux qui outragent ou maltraitent les personnes ecclésiastiques, et qui commettent d'autres crimes semblables, défendus sous peine d'excommunication, et que les pasteurs ont soin d'intimer aux peuples et de leur faire entendre sous quelles peines ils sont défendus. C'est à quoi le commun des chrétiens ne fait pas assez de réflexion, et ce qui fait qu'il y a bien des personnes excommuniées sans le savoir ni s'en mettre en peine, qui meurent en cet état, et vont paraître au jugement de DIEU comme des infidèles, comme des brebis errantes, qui se sont soustraites à la conduite de ce divin Pasteur, lequel ne les reconnaît plus, parce qu'elles ne sont plus de son bercail. (*Le même*).

[Ceux qui sont exclus de l'Eglise]. — Il n'y a que trois sortes de personnes qui soient exclues de l'Eglise : les infidèles, les hérétiques et schismatiques, et les excommuniés. Les païens sont exclus de l'Eglise parce qu'ils n'y sont jamais entrés, qu'ils ne l'ont jamais connue, et qu'ils n'ont été faits participants d'aucun des sacrements en usage parmi les fidèles. Les hérétiques et les schismatiques sont exclus de l'Eglise parce qu'ils se sont séparés d'elle, de sorte qu'ils ne lui appartiennent pas plus qu'un déserteur n'appartient à l'armée qu'il a abandonnée. Ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient sous la puissance de l'Eglise, et qu'elle ne puisse les juger, les punir et les frapper d'anathème. Enfin, les excommuniés

sont exclus de l'Église parce que, les ayant elle-même, par son propre jugement, retranchés de son corps, elle ne les reçoit plus à sa communion s'ils ne se convertissent. Pour ce qui est de tous les autres hommes, ils ne laissent pas, quelque méchants qu'ils soient, d'être du corps de l'Église. C'est de quoi on ne peut trop instruire les fidèles, afin que, s'il arrive que la vie de ses pasteurs soit scandaleuse et criminelle, ils restent néanmoins persuadés qu'ils sont dans l'Église, et que cela ne diminue rien de leur autorité. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Les catéchumènes]. — Il y a bien des personnes qui sont privées de la société des fidèles, et qui ne sont pas pour cela excommuniées : car l'exclusion des catéchumènes, qui se pratiquait autrefois, ne se faisait pas seulement parce qu'ils n'étaient pas capables de recevoir actuellement le sacrement de l'Eucharistie, n'ayant pas encore reçu le baptême, mais pour deux grandes raisons, qui toutes deux confirment la vérité de la croyance de l'Église. La première, à cause de la faiblesse de la foi de ces catéchumènes, l'Église ayant toujours reconnu qu'il n'y a point de mystère où nos sens aient un combat et une contradiction plus présente et plus vive qu'en la persuasion qu'il nous faut avoir de la présence du corps de JÉSUS-CHRIST sous des espèces si viles et si ordinaires. Une si grande foi étant nécessaire pour croire la vérité de ce mystère, il n'est pas surprenant que l'ancienne Église ne voulût pas confier d'abord ce secret à la foi naissante et imparfaite des catéchumènes. Le concile d'Alexandrie, rapporté par S. Athanase, dit à ce propos qu'il n'était pas permis de leur révéler les mystères, de peur que les païens ne les tournassent en risée, ou que les catéchumènes, par leur curiosité, n'en fussent scandalisés, c'est-à-dire n'en prissent occasion de tomber, leur foi étant trop faible pour se persuader une vérité si admirable et si contraire à l'apparence des sens ; ainsi les Juifs furent scandalisés par la croix de Notre-Seigneur, ne se pouvant persuader que celui-là fût DIEU qu'ils voyaient mourir comme un homme. Il y a encore une autre raison très-considérable pour l'exclusion des catéchumènes, qui est la révérence due au Très-Saint Sacrement. Ils eussent été scandalisés de voir l'adoration qu'on lui rendait, et eussent scandalisé les autres en manquant d'adorer ce qu'ils ignoraient. Mais, quand ils avaient été baptisés et qu'on les avait instruits pour recevoir le Saint-Sacrement, on leur disait clairement qu'il le fallait adorer, comme étant le corps de JÉSUS-CHRIST. (*Le Bouclier de la foi, par Barrault, archevêque d'Arles*).

[La manière dont on pratiquait autrefois l'excommunication]. — On ne peut, ce semble, selon notre dessein, se dispenser de décrire la manière dont se pratiquait cette excommunication, particulièrement à l'égard des schismatiques et des auteurs de nouvelles hérésies, contre lesquels l'Église a toujours signalé son zèle en les retranchant de son corps par une espèce

de cérémonie publique, s'il faut l'appeler ainsi. En effet, on ne peut lire sans frayeur, et, selon l'expression de l'Écriture en pareille occasion, sans que les cheveux ne nous dressent sur la tête, *Horripilationem capiti statuat*, (Eccli. xxvii), les circonstances dont on l'accompagnait autrefois en prononçant publiquement cette sentence. On se servait des termes d'exécration et d'horreur, de menace de la justice divine, et de noms infâmes dont on faisait connaître les coupables. On en est venu quelquefois jusque-là qu'on leur interdit le feu et l'eau, et on défendait aux voisins de leur maison de les voir, de les saluer, de les assister dans leurs plus pressants besoins, tant on avait d'horreur de leur personne et de leur crime; et, ce qui est plus étrange, les Pères d'un concile signèrent la sentence de condamnation avec le propre sang du Sauveur, en trempant la plume dans un calice consacré, comme pour faire entendre que c'était JÉSUS-CHRIST lui-même qui portait l'arrêt de condamnation contre un hérétique, avec le sang que cet impie lui-même avait profané par son impiété. Communément parlant, les anciens canons ne permettaient de les absoudre qu'à l'article de la mort. A la vérité, l'Église aujourd'hui a jugé à propos de se relâcher de cette ancienne rigueur, dans la crainte de trop aigrir les coupables ou de les porter au désespoir en mettant un tel obstacle à leur retour et à leur conversion. C'est pourquoi cette exécution publique, si on peut l'appeler ainsi, se pratique d'une manière bien adoucie et même différente selon les lieux et les pays; mais elle ne laisse pas d'inspirer une juste crainte de la justice divine, et l'horreur des crimes qui ont mérité cette excommunication: c'est ce que signifient l'extinction des cierges, le renversement du livre de l'Évangile en signe de réprobation, et les autres marques de l'horreur qu'a l'Église des crimes qu'elle est obligée de punir de la sorte. (**Houdry**).

[Un excommunié n'appartient plus à l'Église]. — Un homme coupable de péché mortel n'appartient plus à JÉSUS-CHRIST comme un membre vivant, mais il peut encore appartenir à JÉSUS-CHRIST comme un membre mort, qui tient à son corps par les liens extérieurs, et en quelque chose par les liens intérieurs, la foi, l'espérance, etc. Mais, si ce pécheur a été absolument retranché du corps de l'Église par l'excommunication, il n'appartient plus proprement à l'Église, qui est le corps mystique de JÉSUS-CHRIST. Il ne lui appartient plus proprement, ni par les liens intérieurs, car il les a presque tous rompus par ses crimes; ni par les liens extérieurs, car ils ont été rompus par l'excommunication. Cela posé, je dis que les chrétiens, quoique coupables de péché mortel, ne laissent pas d'avoir part en plusieurs choses à la communion des saints tant qu'ils ne sont pas excommuniés. Ce sont des membres morts, mais qui tiennent toujours au corps jusqu'à ce qu'ils en aient été retranchés. Ils sont des membres pour ainsi dire paralysés, qui n'ont presque plus de mouvement, mais qui néanmoins sont toujours liés à l'Église par la profession d'une même foi

et d'une même espérance, par l'obéissance extérieure aux mêmes pasteurs, par le droit qu'ils conservent aux mêmes sacrements, et ils reçoivent par le moyen de l'Eglise plusieurs secours intérieurs et extérieurs pour leur conversion. Ainsi, ils ont infiniment plus d'avantages que ceux qui sont absolument retranchés de la communion de l'Eglise.



LA CENSURE DES MAUVAIS LIVRES

AVERTISSEMENT.

*On ne peut douter que l'Eglise ne soit en droit aussi bien qu'en possession de censurer, de condamner et d'interdire aux chrétiens la lecture des mauvais livres, sous peine d'excommunication et d'être retranchés du nombre des fidèles. C'est ce que les Apôtres ont pratiqué, dès son premier établissement, en condamnant les livres des infidèles et des premiers hérétiques qui combattaient sa doctrine et la sainteté de ses mœurs. C'est ce dont elle a usé, dans tous les siècles, pour étouffer les erreurs à leur naissance, et empêcher qu'elles ne se fortifiassent et ne s'entretinssent par la lecture de dogmes et de maximes contraires à ses sentiments, comme nous l'apprenons de tous les saints docteurs, dont les écrits semblent pour la plupart n'avoir autre but que de réfuter ceux qui combattaient les vérités chrétiennes, et d'employer les mêmes armes pour défendre l'Eglise dont leurs ennemis se servaient pour la combattre. Certes, l'Eglise a grande raison d'employer encore aujourd'hui ce même moyen, qu'elle a toujours trouvé très-efficace, de proscrire ces mauvais livres, qui corrompent l'esprit et le cœur de ses enfants. Car enfin, puisqu'elle est obligée, comme une bonne mère, de nourrir ses enfants d'une saine doctrine, et, comme parle le prophète, de les mettre dans de bons pâturages pour conserver la vie de la grâce, n'est-elle pas aussi obligée de leur interdire les mauvais, qui sont capables de les empoisonner? J'entends par-là ces livres pernicieux qui corrompent la foi et les bonnes mœurs, les deux choses qu'elle a le plus de soin et d'intérêt de conserver. C'est ce que nous allons voir plus en détail. Je prie seulement de remarquer que, ayant traité cette matière au tome III^e de la **Bibliothèque des Prédicateurs**, et parlé des bons et des mauvais livres en général, nous nous bornons ici à justifier le procédé de l'Eglise, en représentant les pernicieux effets des mauvais livres contre la foi et les bonnes mœurs.*

[Danger des mauvais livres]. — Fut-il jamais un poison plus mortel que celui qui est répandu dans les mauvais livres? Et quel empressement n'a-t-on point pour ces livres empoisonnés! Qui ne sait que la lecture de ces livres est un poison d'autant plus subtil qu'ils sont écrits avec plus de brillant, plus de politesse, plus d'éloquence, qui ne manque guère à ceux qui composent de tels ouvrages? On y flatte le goût, tout y plaît, et tout y empoisonne. On lit tranquillement ce que l'on se ferait honte d'entendre raconter. Les plus dangereuses passions s'insinuent dans l'âme et percent jusqu'au cœur, par ces pernicieuses lectures. Partout ailleurs, dans les plus périlleuses occasions, dans les tentations les plus violentes, l'esprit, le cœur peuvent se distraire : effrayés du danger, nous pouvons nous mettre en garde contre les ruses de l'ennemi; nous pouvons parer aux coups, ou du moins nous tirer d'intrigue par la fuite; mais, par la lecture des mauvais livres, nous allons chercher de plein gré et de propos délibéré le poison; nous le buvons à petits traits, nous le goûtons avec lenteur, à loisir et sans témoins qui nous puissent détourner de ces sources empoisonnées.

N'est-ce pas par la lecture des mauvais livres que le démon a trouvé l'art d'arrêter et le cœur et l'esprit, qui ne sont jamais moins distraits ni en même temps plus susceptibles de la passion, à qui les mauvais livres donnent toujours de nouveaux charmes? Nul objet étranger qui distraie; la lecture laisse l'âme en proie aux passions. Quelque déguisé que soit le vice, il a toujours quelque chose qui fait frémir quand il se présente à nos yeux tel qu'il est : mais les livres le présentent toujours à notre esprit et à notre cœur si adouci, avec tant d'agréments, sous des caractères si artificieux, qu'il n'est guère possible de s'en défendre. Le démon n'a peut-être point d'artifice si efficace, pour perdre les âmes, que les mauvais livres. Peu de gens qui n'aient fait naufrage à cet écueil. Eh quoi! n'y a-t-il point dans le monde et dans nous-mêmes assez d'ennemis de notre salut, sans en aller encore chercher dans les livres? Que de ruses! que d'artifices tout à la fois! Au commencement, ce n'est guère que la curiosité; elle apprivoise un cœur que le crime d'abord révolterait; le plaisir suit la curiosité, et insensiblement le cœur se trouve pris. Les bons livres convertissent beaucoup de gens, les mauvais en pervertissent davantage. Donner un mauvais livre, c'est donner du poison (Le P. Croiset, *Exercices de piété*).

[Même sujet]. — Les mauvais livres gâtent et corrompent l'esprit; c'est-à-dire que, par l'impression que fait la lecture, ils inspirent des sentiments contraires ou à la piété, ou à la foi, ou à la crainte de DIEU, selon les sujets pernicieux qu'ils traitent. Que s'ils n'en contiennent que d'inutiles, ils dissipent du moins l'esprit et y étouffent les pensées les plus salutaires, en l'appliquant tout entier à des amusements et à des bagatelles indignes d'un homme raisonnable et d'un chrétien. Ce n'est pas

assez; car, comme il y a encore des livres d'une autre nature, et aussi préjudiciables, tels ceux qui portent au vice et au libertinage, plus ces sortes de livres sont écrits poliment, plus ils sont agréables et *galants*, ainsi qu'on les appelle, plus ils sont propres à corrompre les bonnes mœurs : de manière que la corruption de l'esprit et le dérèglement de notre vie étant les deux effets presque infaillibles de ces sortes de livres, et les deux plus grands obstacles qu'ils apportent à notre salut, ils doivent sans doute arrêter cette curiosité criminelle, pour ne pas dire cette fureur qu'on a de les dire. (Houdry).

[Vains prétextes]. — Ne me dites point, je vous prie, que, dans ces livres qui vous plaisent, et qui vous enchantent si fort, on ne parle que des amitiés honnêtes, vu qu'ils ont pour but le mariage, mais qui ne se conclut qu'après bien des traverses, des inquiétudes, des jalousies et des pratiques, sans quoi la lecture n'aurait rien d'agréable ni d'engageant. Ah ! c'est cela même qui rend le danger plus grand et plus inévitable. Cette honnêteté apparente, qui sert de prétexte spécieux; ce désir, qui semble si louable d'apprendre à vivre, à converser et à entretenir les compagnies où l'on se rencontre, est comme l'amorce qui couvre l'hameçon dont le cœur est déchiré par mille remords de conscience, ou comme le mets exquis et délicieux avec lequel le poison est mêlé, et que l'on ne sent qu'après l'avoir pris. Dites, tant qu'il vous plaira, que les auteurs de ces livres ont eu grand soin d'en bannir tout ce qui peut tant soit peu souiller l'imagination et choquer la bienséance. Il a été facile à un auteur d'arrêter la passion là où il a jugé à propos, et de ne pas pousser plus loin un endroit délicat et dangereux; mais, quand l'imagination du lecteur est échauffée, elle va plus loin qu'il n'avait prévu et résolu; elle supplée à ce que le livre ne dit pas. Ce n'est pas l'honnêteté qui plaît ou qui nous porte à cette lecture; c'est le sujet qui y est traité, lequel seul est capable d'allumer dans le cœur une passion deshonnête; car alors l'esprit faisant abstraction de ce qui est illicite ou permis, ne s'attache qu'à ce qui lui plaît; ce qui donne occasion à mille fantômes impies, à mille désirs criminels et à mille autres désordres. Le tour qu'un auteur donne aux choses qu'il traite est inséparable du sujet, et, les choses étant criminelles d'elles-mêmes, le danger de s'y plaire en devient plus présent par la manière dont l'auteur les insinue. Ce tour poli, cette expression vive, ces sentiments si tendres et si bien tournés, font une telle impression, qu'il est presque impossible de les oublier jamais.

Mais, me direz-vous, nous savons bien que la lecture de ces livres est dangereuse à ceux qui sont d'un certain âge, et d'un naturel porté au plaisir et aux divertissements; mais pourquoi voulez-vous l'interdire aux autres, qui ne sont pas dans une disposition à prendre ce poison préparé avec tant d'artifice? Pourquoi ces gens d'un âge plus mûr et plus avancé ne pourront-ils pas se relâcher de leurs occupations si sérieuses, en pas-

sant de mauvaises heures à cet honnête divertissement, qui leur tient lieu de jeu, d'entretien et de compagnie, qui pourraient peut-être avoir des suites plus fâcheuses? Voilà un autre prétexte qui cache le mal et le danger qu'il y a dans cette oisive occupation, et qui me fait dire, en second lieu, que non-seulement elle est capable de corrompre les mœurs de la jeunesse et de la porter au libertinage, mais encore d'y replonger ceux qui s'en sont retirés, en retraçant dans leur esprit le souvenir des désordres dont peut-être ils ne sont pas encore bien revenus. (*Le même*).

[La curiosité fait rechercher les livres défendus]. — Il y a des gens passionnés pour les sciences, qui dévorent des volumes entiers en peu de temps, fatiguent tous les savants de leurs questions et de leurs doutes; et un livre n'est pas plus tôt mis au jour qu'il se trouve entre leurs mains. Cette curiosité serait la moins blâmable, si elle pouvait être réglée et fixée à des choses utiles et nécessaires; mais, tant qu'elle n'est qu'un désir inquiet de tout savoir et de tout apprendre, c'est une nourriture indigeste, plus capable de nuire que de profiter; et l'on peut dire de ceux qui n'ont pour but de leurs études que de satisfaire leur curiosité ce qu'en dit S. Paul, qu'ils apprennent sans cesse sans jamais parvenir à la véritable science, qui est celle de se sauver et d'être éternellement heureux: *Semper discentes, et nunquam ad scientiam pervenientes*. — Que si cette multiplicité de connaissances inutiles est un obstacle à la science du salut, certes, les autres objets en détournent encore davantage un esprit curieux. Car qui ne sait que la curiosité entre dans toutes les choses les plus nécessaires à la vie? On a besoin d'aliments pour nourrir le corps, de vêtements pour le couvrir, de maisons pour demeures, de meubles pour différents usages, et de mille autres choses pour la commodité. La nécessité d'abord a inventé chaque chose dans la simplicité; mais la curiosité a cela de commun avec la cupidité, qu'elle les multiplie sans que le besoin en soit plus grand: *Nihil satis est cupiditati*. Les biens de la terre vous sont nécessaires, je le veux; mais si, quelque nécessaires qu'ils soient, souvent ils sont un grand obstacle au salut, que sera-ce de ceux que la curiosité fait rechercher et accumuler avec tant de soin, de ces ouvrages auxquels la rareté donne le prix? De là il est facile de juger que le Sage ne condamne pas la science, puisqu'il l'avait lui-même reçue du Ciel et qu'il y surpassait le reste des hommes, ni la connaissance des secrets de la nature, puisque, par l'étendue et la pénétration de son esprit, il avait connu les vertus des plantes, depuis l'hysope jusqu'aux cèdres du Liban, et qu'il semblait que la nature lui eût ouvert tous ses trésors; il ne veut pas non plus accuser de témérité ou de présomption la recherche des vérités surnaturelles, dont la connaissance est si nécessaire pour parvenir au bonheur éternel, puisque le Fils de DIEU, dans lequel étaient renfermés tous les trésors de la science et de la sagesse,

est venu du ciel pour nous les révéler ; mais il défend de raisonner et de disputer de ce qu'il y a de plus sublime dans la foi, pour faire paraître son esprit : *Altiora te ne quæsieris.* (Houdry.)

[Désordres que cause la lecture des mauvais livres]. — Des désordres très-grands et très-pernicieux règnent aujourd'hui dans le monde. Si les livres vains et inutiles, dont on se fait un divertissement, disposent à l'impiété en nous faisant perdre le soin que nous devons prendre de nous instruire de nos devoirs, que doit-on penser de ceux qui sont ouvertement impies, ne contenant que des leçons qui vont à l'athéisme, et à renverser les premiers fondements de la religion ? Il y en a peu de ce caractère, j'en conviens, parce que la sévérité des lois et le zèle des magistrats répriment la liberté de publier des sentiments si pernicieux et si impies ; mais il s'en trouve encore assez pour gâter et corrompre les esprits ; jusque-là qu'on a vu des sectes entières de libertins et d'athées sortir de cette école, et, armés de ces livres impies, déclarer la guerre, les uns à la religion chrétienne, les autres à DIEU même, en s'efforçant de l'ôter du monde, ou du moins d'anéantir sa providence et sa justice, afin d'introduire la licence de tous les crimes ; esprits gâtés et corrompus par ces damnables livres que la curiosité des hommes a sauvés du bûcher auquel ils avaient été destinés. Combien de libertins, aujourd'hui, qui prennent le nom d'esprits-forts pour se distinguer des esprits vulgaires, qui n'osent pourtant publier leurs maximes détestables, mais qui, infectés de ce venin pernicieux, en corrompent d'autres par leurs entretiens secrets ! Ces impies ne veulent pas passer pour athées ; mais ils se sont formés un nouveau plan et un nouveau système de religion, sur les principes des livres qui contiennent cette abominable doctrine, laquelle aboutit ordinairement à persuader qu'il n'y a rien à craindre ni à espérer après cette vie. (*Le même*).

[Les livres hérétiques]. — Il y a d'autres mauvais livres dont on n'a pas tant d'horreur, mais qui ne sont pas moins dangereux, puisque l'esprit de ténèbres et le père du mensonge s'en sert pour corrompre les esprits et pour les jeter dans l'erreur. Ce sont les livres hérétiques, et ceux dont on a juste sujet de soupçonner les auteurs d'avoir des sentiments peu orthodoxes. On peut dire qu'il n'y a rien de plus contagieux ; c'est par ce canal empoisonné que le venin se répand dans les provinces et dans les royaumes ; c'est cette peste qui a le plus perdu d'âmes et causé de plus grands ravages dans l'Eglise de DIEU. On ne peut donc douter que ce ne soit s'exposer au danger de prendre ce poison que de s'appliquer à la lecture de livres qui le contiennent et l'inspirent imperceptiblement. En effet, ne sait-on pas que leur premier et leur plus ordinaire artifice est de se cacher, de ne promettre que la pure vérité de l'Évangile, les véritables sentiments de la primitive Eglise, la foi qu'ont embrassée les premiers chré-

tiens ? Ils savent mêler le faux avec le vrai afin de mieux séduire, l'erreur avec la saine doctrine pour adoucir ce que l'hérésie a de plus choquant, et mettre dans un beau jour ce qu'elle a de plus plausible. Ils savent l'art de faire valoir les raisons qui la peuvent appuyer, et l'insinuer enfin sans qu'on s'en aperçoive. — Il est donc vrai que les mauvais livres en général gâtent et corrompent l'esprit, et en particulier ceux du caractère que je vous ai représenté. Livres bouffons, qui nous dissipent, et qui étouffent en nous tous les sentiments de piété, livres impies, qui inspirent l'athéisme, et qui ont pour but de détruire tous les fondements de la Religion ; livres damnables, qui enseignent ce qu'il y a de plus horrible et de plus abominable dans l'impiété ; livres médisants et satiriques, qui nous font renoncer à ce qu'il y a de plus essentiel dans le christianisme, qui est la charité. (*Le même*).

[Exemple de S. Paul]. — Voici un exemple remarquable de la ferveur des premiers chrétiens, et tout ensemble un effet du zèle également ardent et éclairé de l'incomparable S. Paul. Ce grand apôtre prêchait la parole de DIEU et annonçait les voies du salut au peuple d'Ephèse. Pour remplir dignement son ministère, il ne se contentait pas de dissiper par la lumière de l'Evangile les superstitions des païens, et de confondre l'entêtement des Juifs attachés aux cérémonies de leur loi ; il s'appliquait encore à déraciner les désordres, et surtout à réfuter les observances vaines et criminelles des personnes adonnées à l'astrologie judiciaire et aux damnables secrets de la magie, dont le nombre était grand dans cette ville, et comme c'était là le plus grand obstacle qu'il trouvait à la foi, ce céleste prédicateur, ayant fait voir l'illusion et l'imposture de ces sciences trompeuses et diaboliques, fit une telle impression sur les esprits, que, pour marquer la détestation sincère qu'ils concevaient de leurs erreurs, ils apportèrent tous les livres qui les avaient séduits et en les jetant publiquement au feu donnèrent des preuves d'une sincère et véritable conversion.

Je me sens aujourd'hui, Mes Frères, animé du même zèle que le fut alors ce grand apôtre : et fasse le ciel que ce soit avec le même succès, et que mes paroles fassent le même effet sur vos esprits ! Nous sommes dans un siècle où je suis persuadé que les mauvais livres sont la cause de la plus grande partie des désordres qui s'y commettent. Je vous avoue que je ne puis me taire sur le malheur que s'attirent une infinité de personnes, par la liberté qu'elles se donnent malgré les défenses de l'Eglise et les peines portées par les canons, malgré le précepte naturel de ne point s'exposer à l'occasion du péché, et malgré toutes les lois civiles et ecclésiastiques ; par la liberté, dis-je, qu'elles se donnent, et qu'une curiosité criminelle leur fait prendre, de lire toutes sortes de livres dont les uns leur inspirent des sentiments contraires à la foi à la religion, et les autres les portent au vice et au dérèglement des mœurs ; il y en a

qui portent ouvertement au libertinage, et d'autres qui y conduisent insensiblement en amollissant le cœur par les passions les plus dangereuses; et d'autres enfin où le crime est déguisé, et les maximes les plus opposées au christianisme sont étalées avec tous les ornements et artifices capables de les faire goûter. Tous ces livres en général renferment un poison mortel qui se trouve assaisonné de bons ou de beaux mots pour le faire avaler avec plaisir, et causer insensiblement l'oubli de DIEU et la perte d'une âme. (**Houdry**).

[Les bons livres]. — Par l'oraison nous parlons à DIEU, et par la lecture spirituelle c'est DIEU qui nous parle, et qui nous dit ce que nous lisons. C'est par les livres de piété qu'il nous instruit, qu'il nous déclare ce qu'il demande de nous, qu'il nous découvre les ruses les plus subtiles de l'ennemi, et qu'il nous apprend à les éviter où à les vaincre. C'est par ces lectures salutaires qu'il nous découvre les maladies les plus cachées de l'âme, et qu'il nous apprend, en même temps, les remèdes efficaces pour les guérir. C'est par ces pieuses lectures que l'Esprit-Saint parle au cœur, qu'il nous découvre nos imperfections, qu'il nous développe tous les mystères d'iniquité de l'amour-propre. Nous y apprenons le prix, le mérite et les douceurs de la vertu, les effets funestes du péché, les voies de DIEU et l'art d'arriver à une sainteté parfaite. C'est proprement par la lecture spirituelle que nous apprenons la science des saints.

Ces livres de piété, dit S. Augustin, sont comme des lettres qui nous viennent de notre céleste patrie. Lisons-les donc avec le même empressement qu'aurait un homme qui recevrait des lettres de son pays, dont il serait éloigné depuis très-longtemps. Lisons-les pour voir ce qu'elles nous disent de nos pères, de nos frères, de nos amis, qui y sont; quelle fortune ils ont faite; ce qui fait le sujet de leur joie; par quelle voie ils sont arrivés à cet heureux état; ce qu'ils pensent de nous; quelle idée ils ont des joies, des biens, des honneurs et des adversités de cette vie. Enfin, lisons-les pour voir ce qu'elles nous racontent d'un lieu où nous désirons tous si passionnément d'aller. Les livres de piété sont comme un miroir que nous devons mettre devant les yeux de notre âme pour y voir notre intérieur, et où il nous est aisé d'en connaître toutes les taches, tout ce qui s'y trouve de défectueux. (**Croiset**.)



DU CATÉCHISME

[Ce que c'est que le Catéchisme]. — Le Catéchisme n'est autre chose qu'une instruction familière touchant les mystères de notre foi, et qui se donne de vive voix à ceux qui veulent être ou qui sont déjà baptisés. Sur quoi, il est bon de remarquer que, du temps de la primitive Église, l'on n'osait mettre par écrit les mystères de notre religion, dans la crainte qu'ils ne tombassent entre les mains, et ne vinsent à la connaissance des infidèles, persécuteurs des chrétiens, lesquels s'en fussent moqués, et, comme les animaux immondes font des pierres précieuses, les eussent foulés aux pieds. On enseignait donc les mystères de notre foi de bouche et de voix seulement, les maîtres interrogeant et les disciples répondant : cela s'appelait *catéchiser*. Or, c'est un exercice bien noble et bien utile : car c'est une des premières fonctions de l'Église, et qui est vraiment apostolique, comme il paraît dans l'Écriture-Sainte, où Notre-Seigneur commande à S. Pierre, et en sa personne à tous les prélats et pasteurs, de paître les agneaux, c'est-à-dire les enfants et autres personnes ignorantes, en leur enseignant la doctrine chrétienne. Les prélats successeurs des apôtres ont pareillement satisfait à cette obligation de leur charge en enseignant avec beaucoup de soin et de diligence le catéchisme : car S. Cyrille de Jérusalem et S. Augustin ont écrit des catéchismes qu'ils enseignaient et faisaient enseigner par leurs prêtres et pasteurs, avec la manière de bien faire ces instructions. S. Grégoire de Nysse a fait une harangue catéchistique, et plusieurs autres saints ont fait plus d'état de catéchiser et d'enseigner les fondements de notre foi que de faire des discours subtils et des sermons relevés.

[Enseigner les enfants. — On doit enseigner le catéchisme principalement aux enfants baptisés, qui sont en âge de quelque discrétion : et cela parce que tous les ignorants doivent être instruits, qu'ils soient jeunes

ou vieux. Néanmoins on suppose que les hommes âgés sont plus instruits, ou le doivent être. Il faut instruire particulièrement les enfants, et les envoyer de bonne heure aux instructions familières : car ils commencent par de petites choses, et se forment peu à peu, avec l'âge, à des choses plus importantes. Et quand je dis qu'il faut enseigner aux enfants baptisés la doctrine chrétienne, je parle selon le temps et le lieu où nous sommes présentement, parce que les enfants qu'on baptise maintenant dans l'Église catholique ont promis au baptême, par la bouche de leurs parrains et marraines, de vivre en chrétiens et de garder la loi et les commandements de DIEU : or, comment voulez-vous qu'ils gardent la loi de DIEU s'ils ne l'ont apprise, et comment l'apprendront-ils s'il n'y a un ministre qui les instruisse ?

[Importance du Catéchisme]. — Il est étonnant de voir des ministres de la parole de DIEU traiter de bagatelle la fonction d'enseigner les enfants, et l'estimer infiniment au dessous d'eux. Ils ne font pas attention au fruit qui en revient, et ne comprennent pas la dignité de ce ministère sacré. Cette fonction est si excellente et si noble, que le Fils de DIEU, la sagesse éternelle, l'a chérie et préférée aux plus éclatantes : *Sinite parvulos venire ad me*. Il faut donc que celui qui entreprend de faire le catéchisme se résolve à renoncer à tous les avantages et aux intérêts humains, faisant profession d'enseigner les enfants purement et simplement pour DIEU et pour le salut de ces âmes ; et, pour s'acquitter de son devoir, qu'il se munisse de courage et de patience. Il est vrai que les sermons ont plus de force pour émouvoir les auditeurs ; mais, comme il est impossible que nos affections soient émues si auparavant nous ne sommes instruits, si nous n'avons la connaissance des choses qui nous doivent émouvoir, le catéchisme où l'on enseigne la doctrine chrétienne avec familiarité, pour l'intelligence des plus simples, est plus nécessaire que les prédications. D'ailleurs, celui qui instruit les enfants peut aussi, par le même moyen, émouvoir ses auditeurs, et doit faire ses efforts pour cela.

[Indulgences accordées à ceux qui font le catéchisme]. — Pour animer et encourager les ministres du Seigneur chargés d'instruire les enfants, les souverains pontifes se sont montrés favorables envers ceux qui aident et coopèrent à cette instruction : ils ont donné pour cela plusieurs grâces et indulgences, afin d'exciter davantage le peuple chrétien à travailler à l'avancement de la doctrine chrétienne. Le pape Pie V exhorte tous les prélats à tenir la main à ce que les instructions chrétiennes s'établissent partout, qu'ils y pourvoient par des personnes capables d'enseigner la doctrine, qu'ils érigent où bon leur semblera des confréries et sociétés de la doctrine chrétienne, tâchent, pour cet effet, d'obtenir des indulgences à tous ceux qui s'occuperont à cet emploi, s'il n'y a

déjà des indulgences des souverains pontifes qui y soient attachées; que les pasteurs inférieurs, zélés pour le salut des âmes, donnent libéralement ce qui est en leur pouvoir à ceux et celles qui s'emploient à faire le catéchisme et à enseigner les enfants, pour les encourager à travailler avec toute la ferveur possible à une si sainte action.

[Quel doit être le fruit des catéchismes]. — Le fruit du catéchisme ne doit pas être seulement d'apprendre aux fidèles les premiers éléments de la foi, mais encore de les rendre capables peu à peu d'instructions plus solides : de sorte qu'il faut commencer par leur en inspirer le goût et leur donner quelque teinture du langage de l'Écriture et de l'Église, afin qu'ils soient en état de profiter, dans la suite, des sermons qu'ils entendront. C'est pourquoi les ministres de la parole de DIEU doivent toujours répandre dans leurs prêches et dans leurs sermons quelque chose du catéchisme, et y ramener souvent les mystères de JÉSUS-CHRIST et la doctrine des sacrements, parce que ces choses, étant bien traitées, inspirent l'amour de DIEU, et avec l'amour de DIEU toutes les vertus. C'est aussi la véritable fin de tous les mystères, DIEU n'ayant pas fait des choses si admirables pour nourrir et contenter les esprits curieux, mais pour être le fondement des saintes pratiques auxquelles la religion nous oblige. Or, il est clair qu'en expliquant aux fidèles ce que DIEU a opéré en nous par le baptême, et à quoi nous nous y sommes obligés, quelles sont les lois de la pénitence chrétienne, quel est le dessein de JÉSUS-CHRIST dans l'institution de l'Eucharistie, et avec quels sentiments il faut entendre la messe et communier, on produit insensiblement dans les cœurs la véritable piété, et on rend les hommes capables de profiter du service divin auquel ils assistent. Il ne faut pas croire que les peuples, et même les gens de travail, soient incapables de profiter de ces leçons : l'expérience fait voir, au contraire, que, pourvu qu'on s'y prenne bien, et qu'en excitant en eux le désir d'apprendre on se montre toujours prêt à les instruire, tant en public et dans l'église qu'en particulier et à la maison, on les peut avancer beaucoup dans la connaissance de DIEU.

L'exemple des hérétiques peut fermer la bouche à ceux qui cherchent une excuse à leur négligence dans l'incapacité des peuples. Car enfin, on y voit les plus grossiers, les enfants citer l'Écriture et parler des points de controverse; et, quoique ces connaissances dégénèrent en un babil dangereux, et se consomment en vaines disputes, c'en est assez pour nous faire voir de quoi on pourrait rendre les peuples capables si on prenait le même soin de leur faire des instructions. Il est vrai que pour cela il faut un grand soin; et, comme nous venons de le dire, il faut faire le catéchisme plus encore dans les maisons et en particulier que dans l'église, et le faire non-seulement aux enfants, mais aux pères de famille et recommander cette pratique aux maîtres d'école, afin que peu à peu toutes les familles soient instruites.

[Nécessité pour tous de revoir le catéchisme]. — Il n'y a point de père ni de mère de famille qui ne doive souvent repasser son catéchisme, relire avec attention les principes de la religion chrétienne qui y sont contenus : car plus on les relit plus on y découvre de vérités. Outre cela, il y a beaucoup de choses qu'on dit aux enfants et qu'ils n'entendent que dans un âge plus avancé : de sorte qu'il y a, dans le catéchisme, à apprendre pour tout le monde. Et quand les pères de famille ne reliraient le catéchisme que pour se rendre capables d'en instruire leurs enfants et leurs serviteurs, c'est une assez forte raison pour les y obliger. Mais il est trop vrai que la plupart des hommes ne le savent pas assez ; et ce qu'il y a de pis c'est que, dès qu'ils sont arrivés à un certain âge sans l'avoir bien su, ils négligent, et même ils ont honte de le reprendre.

[Le bon catéchiste]. — Les ministres chargés d'instruire et d'enseigner les enfants doivent prendre garde à le faire non-seulement avec grande assiduité et affection, mais encore avec une gravité mêlée de douceur, afin que la gravité inspire du respect, et que la douceur soit un attrait pour les venir entendre. Avant de faire réciter le catéchisme à ces enfants, on doit faire un discours plein de piété et d'onction, qui leur donne l'idée des vérités dont on leur demandera compte. Mais il faut que ce discours soit familier et court, finissant par quelque chose de touchant, et résumant en peu de paroles ce qui aura été dit. Il faut répandre dans tout le catéchisme des traits vifs et perçants, pour inspirer aux enfants l'amour de la vertu et l'horreur du vice. Il faut mêler aux instructions quelques histoires tirées de l'Écriture ou des auteurs approuvés, l'expérience faisant voir qu'il y a un charme secret dans de tels récits ; ils réveillent l'attention, et donnent le moyen d'insinuer agréablement la saine doctrine dans les cœurs. C'est pourquoi, lorsque les catéchistes auront à expliquer un mystère ou un sacrement, ils doivent poser pour fondement ce qui se sera passé dans l'accomplissement de ce mystère ou dans l'institution de ce sacrement. Le tout est de savoir rendre sensibles les choses qu'ils auront à raconter, inculquer et répéter souvent avec force les choses plus difficiles et plus importantes, et surtout ne se lasser pas dans un ouvrage aussi pénible que nécessaire, puisque la couronne de gloire leur est réservée pour un si utile travail.

[La récitation ne suffit pas]. — Si c'est une obligation si étroite d'expliquer aux enfants leurs devoirs, doit-on croire qu'on y a satisfait dès qu'ils les répètent seulement par cœur et par routine, sans en comprendre le sens ? C'est là tout au plus leur montrer le pain, ce n'est pas le leur rompre ; ce n'est pas même, en quelque sorte, le leur montrer, mais comme l'enfermer dans une boîte que vous leur présenteriez sans leur en donner la clef : quel usage en peuvent-ils tirer ? Malheur aux ministres du Sei-

gneur qui en usent ainsi. Il faut donc expliquer chacun des articles qu'on enseigne d'une manière qui les fasse entrer dans l'esprit des enfants ; et, pour y réussir, il est à propos d'employer des comparaisons populaires. Servez-vous de la même méthode pour les vérités de pratique et pour enseigner les commandements de DIEU et de l'Eglise. Insinuez d'abord aux enfants certaines maximes essentielles du christianisme, et opposées à celles que suit le monde corrompu, afin qu'ils commencent de bonne heure à se conduire selon les principes de la religion : car, si les premières maximes dont ils seront remplis ne sont pas droites, toutes celles qu'ils prendront dans la suite ne le seront pas davantage ; comme nous voyons dans un édifice où les premières pierres sont mal placées, toutes les autres qu'on y élève après ne font qu'augmenter l'irrégularité. Etudiez-vous surtout, ainsi que le prescrit le concile de Trente, à inspirer aux enfants, avec la crainte de DIEU, une si grande aversion du péché, que le seul nom leur en donne de l'horreur.

[Instruction des Parents]. — A l'égard des parents, il faut leur représenter souvent, dans les prêches, l'étroite obligation qu'ils ont de donner une éducation chrétienne à leurs enfants, et par conséquent de les envoyer à l'église apprendre ce qu'un chrétien doit savoir. Il faut leur marquer l'avantage considérable qu'ils en tireront eux-mêmes, que cette instruction est pour accoutumer de bonne heure leurs enfants à leur rendre le respect et l'obéissance qu'ils doivent, sans quoi ils ne seraient que comme des plantes sauvages qui ne pourraient jamais que leur donner des fruits d'amertume. Pour exciter encore davantage les parents à ce que vous leur demandez, remettez-leur dans l'esprit les grandes indulgences que les souverains-pontifes ont accordées à ceux qui enseignent la doctrine chrétienne ou qui contribuent à la faire enseigner ; ils ont voulu faire comprendre par-là que la chose était de la dernière importance.

[Manière de se comporter à l'égard des enfants]. — Les ministres de la parole de DIEU doivent user de manières engageantes à l'égard des enfants qu'ils veulent instruire. Ils doivent les attirer par des louanges, des promesses et de petites récompenses. Il est aussi difficile de les faire venir par la force qu'il est aisé de les faire venir par la douceur. Je ne m'étonne pas qu'en certaines paroisses on ne puisse assembler les enfants pour le catéchisme ; est-ce avec de la fumée qu'on rassemble des abeilles ? Non, c'est avec quelque agréable liqueur. Il y a des ecclésiastiques qui ne font que tourmenter les enfants qu'ils veulent instruire ; au lieu de les excuser quand ils ont manqué, ils leur reprochent rudement leur ignorance, ils les grondent, les effraient, et quelquefois même les frappent. Prétendez-vous qu'avec cela ils viennent vous entendre volontiers ? Des lions mêmes ne s'accommoderaient pas de ces manières : comment de petits agneaux s'en accommoderont-ils ? JÉSUS-CHRIST savait comment il fallait en user ;

voyez avec quelle tendresse il traite les petits enfants et quel accueil il leur fait ! il les embrassait, et après leur avoir imposé les mains, il leur donnait sa bénédiction : *Complexus eos, et manus imponens super illos, benedicebat eis* (Matth. x). Ainsi, quoiqu'il faille les réprimander et empêcher le bruit qu'ils font, ne faites point cela par vous-même, afin de ne point donner d'aversion de vous ; mais ayez quelqu'un qui soit chargé de ce soin : c'est le conseil que donnent les personnes les plus expérimentées. Pour vous, ne pensez qu'à vous attirer l'affection de ceux que vous voulez instruire. Rien n'est plus nécessaire. S. Augustin nous le fait entendre sensiblement quand il dit lui-même que l'attachement qu'il eut pour S. Ambroise, son père en JÉSUS-CHRIST, ne venait pas de ce qu'il trouvait en sa personne un docteur de la vérité, mais un homme aimable et engageant : *Eum amare cepi, non tanquam doctorem veri, sed tanquam hominem benignum in me*. S'il en fut ainsi de S. Augustin, lequel, au temps dont il parle, était déjà un homme fait, et d'ailleurs un grand esprit, que sera-ce de ceux qui n'ont pas encore l'âge d'une pleine raison ? Or, quand vous appellerez quelqu'un pour vous aider dans l'instruction des enfants, recommandez-lui d'user de la même douceur et d'éviter toujours de les maltraiter.

[Avantages du catéchisme]. — On ne peut assez s'appliquer à l'éducation des enfants, puisque de-là dépend la sainteté du reste de leur vie. Quel mérite n'aurait donc pas un pasteur s'il voulait par charité prendre la peine de les instruire dans les lettres ? Ceux qui enseignent sont appelés *pères* dans l'Écriture, et ceux qui sont enseignés sont appelés fils, *filii prophetarum*, pour marquer que nous ne sommes pas moins obligés à ceux qui nous apprennent à bien vivre qu'à ceux qui nous ont donné la vie. J'avoue que ce soin vous donnera une grande fatigue ; mais quel avantage n'en tirerez-vous pas ? La plupart des soins qui sont perdus auprès d'un peuple mal formé sont employés utilement auprès d'un peuple qui a été cultivé dès sa jeunesse. En ôtant ou prévenant en lui les manières grossières et rustiques, on le rend capable de tout. Si donc la fonction que je vous propose est très-pénible, il est toujours vrai qu'elle peut être l'objet d'un fort grand zèle, et par conséquent qu'elle peut devenir facile ; car enfin, le zèle adoucit toutes choses.

[Exemple du chancelier Gerson]. — Gerson, cet illustre chancelier de l'Université de Paris, estimé avec raison un des plus grands hommes de son siècle, se mit lui-même, dans un âge avancé, à faire publiquement le catéchisme aux enfants les jours de fête. Certains théologiens de l'Université, quelque inférieurs qu'ils lui fussent en tout, au lieu d'en concevoir de l'admiration, n'en conçurent que du mépris. Mais que fit-il ? Il les laissa dire, et continua. Il publia seulement une apologie, qu'il jugea édifiante, pour montrer que cette fonction était une des plus utiles où il se pût at-

tacher, et qu'avec le temps son exemple pourrait produire les plus grands biens, non-seulement dans Paris, mais dans toute la chrétienté, laquelle recevait de cette ville les plus heureuses influences de sagesse et de doctrine. — Plût à DIEU que vous eussiez quelques rayons des saines lumières de ce grand homme, pour vous animer à l'exercice dont nous parlons. — J'avoue, encore une fois, qu'il est pénible ; mais à quoi ne peut pas porter le zèle pour assurer à JÉSUS-CHRIST de bons serviteurs ? L'apôtre S. Paul, après tant de révélations et de ravissements, ne fait point de difficulté de s'abaisser à redevenir enfant, en quelque sorte, comme une nourrice pourrait faire avec le sien : *Facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foreat filios suos* (Thessal. xxvii). Une mère quelquefois s'ôte de la bouche un morceau pour le faire prendre à son enfant, et elle en est plus contente que de toute la nourriture qu'elle prendrait elle-même à une table somptueuse. Vous devez avoir une joie pareille, de vous dérober quelquefois vous-même à vous-même pour vous donner au soin des enfants de votre paroisse. Quelle facilité merveilleuse n'aurez-vous pas pour les conduire, quand ils seront plus avancés en âge, si vous les accoutumez dès leur jeunesse à écouter et à suivre votre voix ? Au contraire, n'espérez pas gouverner à votre gré ceux qui dans leur enfance n'ont pas été dociles à vos instructions. JÉSUS-CHRIST recommanda deux fois à S. Pierre de paître ses agneaux, et il ne parle qu'une fois de ses brebis : il semble que c'est nous faire entendre qu'il faut deux fois autant de soin à l'égard des enfants, marqués par les agneaux, qu'à l'égard des autres, qui sont représentés par les brebis. C'est que les premiers donnent effectivement une plus grande espérance.

DES PRIÈRES PUBLIQUES

[Efficacité]. — Si la prière d'un seul est toujours efficace lorsqu'elle est assortie de ses conditions, que sera-ce de celle de plusieurs ensemble, qui sollicitent le Ciel tous à la fois pour obtenir la même faveur ? C'est la première raison qui se présente d'abord, et qui semble une conséquence tirée des paroles du Fils de DIEU : *Si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcumque petierint fiet illis à patre meo.* (Matth. xviii). Car c'est raisonner juste, avec S. Chrysostôme : Celui, dit-il, qui ne peut rien refuser à deux personnes unies ensemble, que refusera-t-il à une assemblée nombreuse ? *Qui nihil negat tam paucis, quid in conciliis et congregatione sanctorum poscentibus denegabit* (Serm. 120). Cette conséquence se tire de la nature de toute sorte de société et d'assemblée, qui comprend nécessairement une multitude de personnes réunies en un corps, et qui est sans doute d'une toute autre considération devant DIEU, aussi bien que devant les hommes, que n'est un seul membre ou une seule personne en particulier. D'où il suit que ce que toute une grande assemblée demande ou autorise est de tout autre poids que l'avis ou les instances d'un homme seul, pour lequel il s'en faut bien qu'on ait les mêmes égards que l'on a pour une communauté entière. Ainsi, nous voyons que les justes demandes d'un peuple, d'une ville, d'une province, sont autrement écoutées d'un souverain, et qu'on a des ménagements et des considérations pour un corps entier qu'on n'a pas pour les particuliers ; et c'est pour cela qu'on sacrifie souvent le bien particulier au bien public, et la vie d'un seul pour servir d'exemple à tous.

DIEU, Chrétiens, semble tenir la même conduite : Il préfère le tout à la partie ; et si quelquefois il a eu plus d'égard à quelques-uns de ses amis, comme à un Abraham, à un David, à quelques prophètes, qu'à des nations entières, ç'a été des faveurs spéciales envers des personnes d'un mérite singulier et supérieur, et n'a point tiré à conséquence : au lieu que nous voyons qu'il s'est toujours rendu favorable aux prières des

peuples, qu'il s'est laissé fléchir à la vue des misères publiques, et que sa colère n'a pu tenir contre les soumissions de toute une multitude implorant sa miséricorde. *Misereor super turbam*, dit un jour le Sauveur, dans une rencontre où il s'agissait de soulager la faim d'une grande multitude qui l'avait suivi dans le désert. J'ai compassion de ce peuple. Que si notre cœur est sensible aux misères communes et aux gémissements d'une infinité de pauvres misérables, si nous avons compassion des plus criminels mêmes quand nous les voyons, humiliés, implorer la miséricorde de leur juge, pensons que le cœur de DIEU est encore infiniment plus tendre et plus vivement touché des pleurs, des gémissements et des prières des fidèles assemblés ; il ne peut leur refuser ce qu'ils demandent. *Vidi afflictionem populi mei*, dit-il dans l'Écriture ; j'ai vu l'affliction de mon peuple ; la voix de leur misère est venue jusqu'à moi, leurs cris et leurs plaintes qui ont monté jusqu'au ciel m'ont touché sensiblement ; je leur accorderai enfin ce qu'ils me demandent, vaincu par les instances et par les supplications qu'ils m'ont faites. (**Houdry**).

[Pratique des premiers chrétiens]. — Les premiers chrétiens étaient si persuadés de cette vérité, que c'est la raison de Tertullien aux magistrats infidèles qui les voulaient faire passer pour des gens de cabale et des séditieux parce qu'ils faisaient des assemblées pour prier en commun. L'ombrage qu'on avait pris de ces assemblées est quelquefois allé si loin, qu'on les a investis, forcés et massacrés inhumainement dans les lieux même où ils trouvaient un asile contre la colère de DIEU. Ce n'est point contre l'Etat, leur disait cet auteur, ni contre les princes de la terre, que nous tramons les conspirations dont vous nous accusez ; c'est contre le ciel, et en quelque manière contre DIEU même : *Corpus sumus de conscientia religionis et disciplina veritate et spei fœdere ; coimus in cœtum et congregationem, ut ad DEUM quasi manu factâ, precationibus ambiamus orantes*. Si nous faisons un corps, c'est l'intérêt de la religion qui nous assemble, c'est pour y apprendre la vérité et la manière de bien vivre ; nous sommes liés par la confédération d'une même foi, et nous agissons de concert, dans l'espérance du bien que nous attendons. C'est pourquoi nous nous assemblons dans le même lieu, et nous nous unissons, comme un corps d'armée, afin de forcer DIEU même, en quelque manière, à nous accorder ce que nous lui demandons. Mais ne nous accusez pas, pour cela, de porter notre insolence contre DIEU même : *Hæc Deo grata vis est*, nous savons que cette violence lui est agréable, et que c'est la manière dont il veut qu'on le prie. C'est par-là qu'il se laisse fléchir, c'est par-là qu'on obtient et qu'on emporte tout ce qu'on souhaite de lui.

N'êtes-vous point surpris, chrétienne compagne, de la manière dont ce Père s'exprime ? C'est que ceux qui usent leurs prières de la sorte ont à peu près le même pouvoir sur le cœur de DIEU qu'aurait sur l'esprit et sur le cœur d'un homme la prière de tous ses amis, assemblés pour le

conjurer de leur accorder une faveur à laquelle il doit lui-même prendre intérêt. Les frères de Joseph crurent infaillible, pour arracher du cœur de ce frère, qu'ils avaient vendu comme un esclave, le ressentiment de l'outrage qu'ils lui avaient fait et dont ils craignaient qu'il ne se ressentit, de se jeter tous ensemble à ses pieds pour le conjurer, au nom de leur père commun, d'oublier cette injure. Il y a peu de cœurs assez durs pour tenir contre les instances que font plusieurs amis pour le même sujet. Il en est ici comme dans la nature : la force de plusieurs agents unis pour la même chose a toujours plus d'effet que quand il n'y en a qu'un. Je dis donc que la prière publique a plus de force pour obtenir ce que nous demandons que celles d'un particulier, puisqu'il est incomparablement plus aisé et plus ordinaire que ces conditions se rencontrent dans les prières communes ; ce qui manque à l'un est suppléé par l'autre, et c'est dans cette occasion que s'applique la pensée du Sage : *Frater qui adjuvatur à fratre quasi civitas firma* (Prov. VIII).

[La gloire de Dieu]. — Je dis que ces prières sont, en outre, [plus glorieuses à la divine Majesté. Si la prière en général est appelée, dans l'Écriture, un sacrifice de louange et d'honneur que l'on fait à DIEU pour lui rendre l'hommage qui lui est dû, et pour déclarer que de sa bonté seule nous tenons tous les biens que nous possédons, et tous ceux que nous attendons de son infinie libéralité, n'est-il pas plus honoré par les vœux, les prières et les soumissions de plusieurs qui s'unissent et conspirent ensemble que par les mêmes actions de chaque personne prise en particulier? Il en est de DIEU comme des princes et des souverains de la terre. Un courtisan leur vient rendre ses respects et faire sa cour ; c'est un devoir qui leur est dû, on ne le conteste pas ; mais on ne peut disconvenir que, quand les magistrats d'une ville, les députés d'une province, les plus considérables de tout un Etat, viennent en corps leur rendre hommage, les féliciter de leurs victoires ou de leur avènement à la couronne, afin de marquer l'intérêt qu'ils prennent à la joie publique, on ne peut, dis-je, disconvenir que ces souverains sont plus sensibles à cet honneur, qu'ils regardent ces déférences, ces hommages, ces soumissions d'un tout autre œil, comme de plus authentiques marques de leur grandeur.

Je veux que la prière honore toujours DIEU et en toutes les rencontres : car c'est le langage ordinaire de l'Écriture. Cependant, puisque les prières publiques sont aussi un aveu public de cet hommage qu'on lui rend avec plus d'éclat, avec plus de marques d'estime et de plus profonds sentiments de reconnaissance, ces prières lui doivent être par conséquent plus glorieuses. *Si ego Pater sum, ubi est honor meus? et si Dominus ego sum, ubi est timor meus?* dit-il autrefois à son peuple (Malach. I), en lui reprochant l'interruption des fêtes et cérémonies solennelles qu'il avait ordonnées. Eh quoi! mes bienfaits ne s'étendent-ils pas sur tout le monde? chacun n'a-t-il pas sa part au bien commun? et les actions de

grâces ne doivent-elles pas être publiques? De là vient que, quand DIEU avait gratifié ce peuple de quelque bienfait signalé, qu'il l'avait délivré de l'oppression ou de la crainte de ses ennemis, il voulait qu'il en conservât le souvenir par une fête publique, par une cérémonie solennelle pour en reconnaître l'auteur. Tous les peuples ont été persuadés, de tous temps, qu'ils ne pouvaient rendre plus de gloire à leurs bienfaiteurs que par ces démonstrations solennelles de leurs sentiments, qui sont autant de prières, ou à celui qui est la source de tous les biens, ou en faveur de ceux dont il s'est servi pour les communiquer. (**Houdry**).

[Même sujet].—Si l'honneur et la gloire ne sont dus qu'à DIEU, comme parle le grand Apôtre, qu'appelle-t-on gloire sinon la connaissance du mérite d'une personne, et l'opinion avantageuse que s'en sont formée ceux qui la connaissent? Mais qui ne jugera en même temps, que plus la connaissance et l'estime en sont publiques, plus l'applaudissement est universel, plus cette gloire est éclatante? Si donc la prière, avec les sentiments de respect, de confiance et de culte qu'elle renferme, est un hommage et une gloire que l'on rend au Seigneur, ne s'ensuit-il pas que cette gloire est grande à proportion de la multitude de ceux qui la rendent? C'est ce qui faisait que les prophètes de l'ancienne loi invitaient plus ordinairement les peuples à s'assembler pour glorifier cette souveraine majesté par leurs prières, et marquer par là leur culte et leur vénération : *Vocate cœtum, congregate populum* (Joël. 11). Et c'est pour cela que, avant même qu'il y eût des temples dans le christianisme, il y avait des églises, c'est-à-dire des assemblées où l'on faisait des prières communes; et S. Paul même fait un détail des choses que l'on y devait demander à DIEU pour le bien de l'Eglise et de la religion.

De manière, chrétienne compagnie, que je me sens comme inspiré de m'écrier, sur le sujet qui vous assemble aujourd'hui : *Afferte Domino gloriam et honorem* : peuples, magistrats, chrétiens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, rendez aujourd'hui la gloire qui est due à ce souverain de l'univers; mais rendez-la-lui par un témoignage public, par des prières solennelles; joignez vos voix dans un même concert; poussez vos cris et vos gémissements vers le ciel; persuadés que vous ne pouvez davantage honorer votre DIEU, que par ce témoignage public de votre piété. *Afferte Domino gloriam et honorem!*

Certes, comme, entre toutes les œuvres de piété, la prière est sans contredit la principale, n'est-il pas évident que DIEU n'est jamais plus glorifié que par la prière publique, puisqu'elle marque même l'union et la charité qui rassemble les fidèles pour louer et bénir le même DIEU d'une commune voix? Aussi était-ce l'emploi principal et le soin dont s'occupaient les premiers chrétiens qui composaient cette Eglise naissante, comme si elle n'avait été instituée et établie que pour cela : *Erant perseverantes unanimiter in oratione*. De-là est venue la coutume de prier en commun, ob-

servée depuis dans tous les siècles. Les ecclésiastiques, d'abord, demeureraient ensemble, pour s'acquitter plus commodément de ce devoir; si le nombre ne le pouvait permettre, ils s'assemblaient pour chanter les psaumes et les autres prières dont est composé l'office ecclésiastique, et c'est ce que nous appelons le chœur. Les solitaires mêmes, qui vivaient dans les déserts, séparés non-seulement du commerce des hommes, mais les uns des autres, avaient cependant leurs jours et leurs heures pour faire des prières communes; et, dans la suite des temps, pour les faire avec plus de facilité, ils se sont faits cénobites, c'est-à-dire qu'ils ont vécu ensemble, afin de s'animer mutuellement au service de DIEU, persuadés que par ce moyen ils lui rendraient plus de gloire, et qu'alors ils feraient voir au monde ce beau spectacle, si agréable aux yeux de DIEU : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* (Le même).

[Exemple tiré de l'Écriture] — Il semble que le Sage ait pris occasion d'une cérémonie que célébra le grand-prêtre Simon, fils d'Onias, après avoir fait réparer le temple de Jérusalem, pour montrer combien la prière faite en public rend de gloire au souverain Seigneur de la terre et du ciel. *Rogavit populus*, dit-il, *Dominum excelsum in prece, usquedum perfectus est honor Domini* : tout le peuple alors pria le Très-Haut, d'une commune voix, jusqu'à ce que l'honneur du Seigneur, c'est-à-dire le sacrifice, fût achevé. *Tunc descendens, manus suas extulit in omnem congregationem filiorum Israel, dare gloriam à labiis suis ut nomini ipsius gloriam* : alors le grand-prêtre leva les mains sur le peuple d'Israël assemblé, afin de rendre gloire à DIEU par les prières de leurs lèvres. *Et iteravit orationem suam, volens ostendere virtutem DEI.* Le grand-prêtre recommença sa prière, afin que, jointe à celle de tout ce grand peuple, elle fît mieux connaître la vertu du Seigneur Roi de gloire, qui mérite que tous les hommes s'unissent pour la lui rendre : ce qui ne se peut mieux faire que par la prière publique, qui unit le culte, les respects, les adorations, les voix, les sentiments et les cœurs de chaque particulier dans une même fin et dans un même dessein. Il y a sujet sans doute de croire que c'est particulièrement dans ces occasions que les anges les portent et les présentent plus volontiers devant le trône de DIEU, comme si elles avaient plus de force pour se faire entendre. Nous voyons dans le texte sacré qu'elles montent jusqu'au ciel, et qu'elles sont ensuite plus favorablement écoutées, comme étant plus puissantes pour toucher le cœur de DIEU. (Le même).

[Les Ninivites]. — Si parmi les Ninivites il y avait quelques gens de bien, ils étaient en petit nombre; mais il est constant qu'il y avait une infinité d'enfants qui n'avaient point de part aux désordres communs de cette ville; ils élevaient leurs voix tous ensemble, et DIEU écouta les uns en faveur des autres, et fit miséricorde à tous. « Ah! s'écrie S. Chrysosôme sur ce sujet, voilà la force de la prière commune et publique! les

uns obtiennent pour les autres, la justice des innocents couvre les crimes des coupables, et comme ils font tous la même prière, ils jouissent tous du même bienfait. » (**Houdry**).

[L'Oraison dominicale]. — C'est une belle remarque (je ne sais si vous y avez jamais fait réflexion), que l'Oraison dominicale, que le Fils de DIEU a laissée à tous les fidèles comme le modèle d'une parfaite oraison, semble être faite pour être récitée en public, puisque tout ce qu'on y demande à DIEU regarde nos frères aussi bien que nous. Car enfin, dit S. Chrysostôme, nous y appelons DIEU *notre* père, et nous lui demandons pour les autres aussi bien que pour nous. Donnez-*nous* notre pain quotidien, et non pas donnez-*moi*; remettez-*nous* nos dettes, qui sont nos péchés; ne permettez pas que *nous* soyons livrés à la tentation, mais délivrez-*nous* du mal. Quoique vous récitiez seul cette prière, elle ne laisse pas d'être publique, ajoute S. Cyprien, parce que vous la récitez pour tous, et en quelque manière au nom de tous; mais vous ne perdez rien pour cela de votre mérite, non plus que du fruit que vous en partagez avec les autres. (*Le même*).

[Prières publiques et prières particulières]. — A DIEU ne plaise, chrétiens, que nous donnions jamais entrée à un soupçon aussi injuste que serait celui de nous imaginer qu'il puisse y avoir de la contradiction ou dans la volonté ou dans la parole de DIEU sur le sujet de la prière, dont le Sauveur nous a prescrit des règles si sûres et si justes. Les prières publiques et les prières particulières sont deux manières différentes à la vérité, mais qui n'ont nulle opposition que dans la circonstance du lieu où elles se font; et chacune a non-seulement son prix et son mérite, mais encore chacune a son temps propre, ses avantages particuliers, et même ses rencontres où l'une et l'autre doit être mise en usage. L'Eglise, dépositaire des vérités du Saint-Esprit, a marqué les occasions dans les quelles la piété des fidèles les doit pratiquer. Elle conseille l'oraison particulière et secrète quand il s'agit de méditer les vérités éternelles, d'exposer ses propres besoins et de remercier le Seigneur des bienfaits particuliers que nous avons reçus de sa bonté. C'est là que les larmes des yeux, les gémissements du cœur, les prosternations du corps, l'élévation des mains et toutes les marques extérieures de respect, de culte et de soumission, sont d'autant plus sincères et moins sujettes à la vaine gloire qu'elles sont moins exposées aux yeux des hommes. (*Le même*).

[L'Office divin est la parole de Dieu]. — Ceux qui sont obligés de réciter l'office divin doivent faire réflexion que c'est la parole de DIEU qui leur est présentée pour leur servir de nourriture, et doivent par conséquent être pénétrés d'un saint respect lorsqu'ils récitent des paroles et des maximes qui sont tirées de ces sources sacrées. Rien n'est plus déraisonnable, et

ne doit faire plus de peine à des ecclésiastiques, que ces dégoûts qu'ils ressentent la plupart du temps dans la récitation de l'office divin : car cet office, comme je viens de le dire, contient la parole du Seigneur. Donc, le réciter avec dégoût c'est n'avoir aucun attrait pour la parole de DIEU ; c'est recevoir cette parole avec tristesse et avec ennui. Voyez combien vous êtes éloignés des dispositions dans lesquelles doivent être les véritables ecclésiastiques, et même tous les chrétiens. Or, détestons cette immodestie, dont les peuples sont offensés avec tant de raison ; tâchons de réparer ce scandale, en témoignant dans toutes nos actions une très-grande retenue. Redoublons nos efforts lorsque nous sommes appliqués aux fonctions de notre ministère. Quand nous prions, quand nous chantons des hymnes et les saints cantiques, que notre extérieur fasse voir ce que nous sentons en nos cœurs. Quoi de plus beau qu'une troupe d'ecclésiastiques dont les cœurs sont unis, qui s'animent à célébrer la toute-puissance du souverain Maître, qui poussent vers le ciel des soupirs et des gémissements dont un cœur contrit et humilié est le principe ! Vous sortez de ces assemblées content et pénétré. Vous croyez avoir entendu les divins concerts que les anges forment dans le ciel à l'honneur du Tout-Puissant. (*Discours sur la vie ecclésiastique, par Lambert*).

[Trois dispositions nécessaires]. — Je demande trois dispositions dans celui qui veut bien profiter de la récitation de l'office divin. J'appelle ces trois dispositions *préparation, attention, dévotion*. — Je dis que celui qui veut réciter saintement son office doit d'abord se préparer. En quoi consiste cette préparation ? Elle consiste en deux points essentiels : le premier est de vivre dans une grande séparation du monde, d'abandonner autant qu'il est en nous le commerce et les embarras du siècle ; le second est de faire, avant la prière, de saints efforts pour recueillir son esprit et pour purifier son cœur. Les dispositions de notre esprit nous sont connues ; on nous entend tous les jours en faire des plaintes, qui ne sont que trop bien fondées ; mais, en même temps que nous apercevons les dissipations de notre esprit, ne voyons-nous pas que nous ne sommes point en état d'aller à DIEU comme des suppliants, à moins que nous n'éloignons les pensées étrangères, et que, par de sérieux efforts, nous ne travaillions à occuper notre esprit de DIEU, à qui nous sommes près de rendre nos hommages ?

La dissipation est un défaut très-ordinaire. Plusieurs ecclésiastiques sont obligés de confesser que dans la récitation de leur office, ils sont très-souvent occupés de pensées séculières et profanes. Il leur paraît qu'ils peuvent s'excuser par la difficulté qu'il y a de fixer l'esprit humain ; mais leur excuse est vaine. Ils sont très-criminels devant DIEU, et leurs dissipations ne sont point de celles dont DIEU est si facile à accorder le pardon. Car, s'ils veulent rentrer en eux-mêmes et considérer le peu de précautions qu'ils apportent lorsqu'ils se présentent devant DIEU pour le prier, ils verront que toute la source du mal est en eux, et que leur dissi-

pation n'est qu'une suite d'une négligence très-criminelle. Comment viennent-ils à la prière ? Quelle est alors la disposition de leur esprit et de leur cœur ! Ils apportent à la prière un esprit plein d'idées étrangères, plein de pensées profanes ; les affaires du monde l'ont pleinement rempli : ne serait-ce pas comme une espèce de miracle, de pouvoir arrêter tout d'un coup un esprit dont on n'est plus le maître, et que l'on a livré aux égarements du siècle ?

Il est aisé de concevoir que l'attention est nécessaire, quand on fait réflexion que c'est à DIEU même que l'on parle dans la prière : à DIEU qui voit le cœur, qui nous demande notre cœur, et qui nous a déclaré tant de fois qu'il n'est point content de nos hommages et de nos sacrifices lorsqu'ils sont seulement extérieurs. Parler à DIEU de bouche, lorsque notre esprit et notre cœur ne s'accordent point avec nos paroles, n'est-ce pas être de ceux que le Fils de DIEU a condamnés quand il a dit : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est éloigné de moi ?* Que d'ecclésiastiques qui prononcent beaucoup de paroles, et qui ne prient point ! Cet homme récite l'office de l'Eglise depuis un grand nombre d'années : a-t-il prié ? Non ; ce qui est le plus essentiel dans la prière ne se rencontre point dans la sienne. Le Fils de DIEU a condamné les païens, qui s'imaginaient *qu'à force de paroles ils obtiendraient ce qu'ils demandaient.* (Matth. VI). C'est renouveler leur erreur que de faire consister la prière dans les paroles, et de se persuader que l'on a beaucoup prié parce qu'on a beaucoup parlé. L'essence de la prière c'est le cri du cœur. Plusieurs parlent, ils gardent le silence à l'égard de DIEU ; il ne les entend point. Leur cœur ne parle point, et il n'y a que le langage du cœur qui puisse parvenir jusqu'au trône de DIEU. (*Le même*).

L'ORAISON DOMINICALE.

AVERTISSEMENT.

Si la prière faite au nom du Sauveur, et avec les conditions nécessaires, est toujours efficace et agréable à DIEU, à qui nous devons nous adresser dans tous nos besoins, que doit-on penser de l'Oraison Dominicale, que le Sauveur a dictée lui-même, à la sollicitation de ses Apôtres, et qu'il a laissée à son Eglise comme le modèle d'une parfaite prière, laquelle contient tout ce que nous devons demander à DIEU, la manière dont nous devons le demander, et les conditions qui doivent accompagner notre demande?

Le Fils de DIEU ne pouvait accorder à son Eglise rien de plus utile et de plus nécessaire, dans le dessein qu'il a eu de la sanctifier et de lui enseigner le moyen d'arriver au bonheur éternel, que de lui enseigner la manière de bien prier afin d'obtenir les grâces absolument nécessaires pour ce dessein. Aussi est-ce la plus commune, la plus ordinaire, et qui nous doit être la plus familière, puisqu'il y a peu de fidèles qui ne la sachent et qui ne l'aient apprise dès leur jeunesse, les uns dans leur langue naturelle, et les autres dans celle de l'Eglise.

Or, cette Eglise, à qui le Fils de DIEU a laissé un si puissant moyen d'obtenir tout ce qu'elle doit demander, marque bien le besoin qu'elle en a et les avantages qu'elle en retire : elle commence par là toutes les cérémonies de la religion; elle récite cette prière dans le sacrifice de la Messe et à toutes les heures de l'office divin; de sorte qu'on peut appeler justement l'Oraison dominicale la prière de l'Eglise. Ce seul éloge comprend tout ce que nous en dirons en détail.

L'ORAISON DOMINICALE.

[Conditions générales de la prière]. — Il faut qu'une prière soit juste et raisonnable pour mériter d'être exaucée. On ne fait point de demandes aux princes de la terre qui n'aient au moins cette condition : oserait-on en faire à DIEU qui ne l'eussent pas? Or, la prière que nous nommons *Oraison dominicale* renferme deux choses que nous pouvons justement et raisonnablement demander à DIEU : la première, qu'il nous accorde ce qui est un vrai bien ; la seconde, qu'il nous délivre de ce qui est un mal véritable. Sous le nom de vrai bien nous entendons d'abord le bien de DIEU, s'il est permis d'user de ce terme : c'est-à-dire que nous souhaitons que sa gloire croisse et s'étende toujours au-dehors : *Sanctificetur nomen tuum*. De plus, sous le nom de vrai bien nous entendons ensuite notre bien même : bien céleste, *que votre règne arrive* ; bien spirituel, *que votre volonté se fasse* ; afin que par-là nous parvenions au bien céleste ; bien temporel, *donnez-nous aujourd'hui le pain nécessaire à notre subsistance*, afin qu'il nous soutienne dans le bien spirituel. — A l'égard du mal dont nous souhaitons d'être délivrés, c'est de tout mal contraire aux différentes sortes de biens que nous désirons : *Remettez-nous nos dettes ; ne nous exposez pas à la tentation ; délivrez-nous du mal*. Or, toutes ces demandes sont équitables : comment donc Dieu ne les exaucerait-il pas? *Celui qui parle dans l'équité sera aimé*, dit le livre des Proverbes (xvi).

Il doit y avoir de l'ordre et de la subordination dans nos prières afin qu'elles soient efficaces auprès de DIEU : car les prières sont les interprètes des désirs, et il faut que les désirs soient subordonnés les uns aux autres, selon la nature de leur objet. Le Sauveur nous a marqué cet ordre merveilleux qui rend nos demandes agréables à son Père. Il a mis comme à la tête de nos désirs celui de la gloire de DIEU ; ensuite le désir des biens qui nous regardent, selon leur rang ; enfin, le désir d'être délivrés des maux contraires à ces biens, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure. Qui n'espérerait au Seigneur en le priant de cette sorte? DIEU voit que vous êtes non-seulement équitable dans vos demandes, mais encore réglé dans vos désirs ; que vous les lui adressez selon l'ordre qui lui plaît davantage, et que son Fils, la sagesse même, vous prescrit. (**Séneri**, *Méditations*).

[Demander les biens célestes]. — Est-ce pour gagner la bienveillance de notre Père que nos demandes sont précédées de cette formule : *Qui êtes dans le ciel?* Non : ces sortes d'artifices ne conviennent point à des enfants qui s'adressent à leur père, et ce préambule de nos prières n'est

que pour nous avertir que c'est au Père céleste que nous parlons ; que, par conséquent, rien de terrestre ne doit être l'objet, au moins principal, de nos désirs, mais que tous ces désirs doivent être dignes du Très-Haut, à qui nous en demandons l'accomplissement. *Cherchez les choses qui sont au ciel, et non pas celles de la terre*, dit S. Paul (Coloss. III). Il est vrai que tous les biens, même les biens temporels, dépendent de DIEU, et qu'il les accorde quand il lui plaît ; mais ce n'est point de ces biens-là qu'il faut lui parler, pour l'entretenir d'une manière digne de lui ; il ne faut lui demander que les biens qu'il fait gloire de nous donner, les biens spirituels. Les autres, s'ils nous sont nécessaires, nous viendront sans les lui avoir demandés : *Vous aurez tout cela de surcroît* (Matth. VI). De quelle nature sont les prières que vous faites à DIEU ? Sont-elles conformes à sa grandeur, à sa qualité de Père céleste ? Demanderiez-vous des choses viles à un père si puissant, des choses déraisonnables à un père si sage, des choses iniques à un père si saint ? Ce serait lui faire injure ; il s'en tiendrait infiniment offensé. Lors donc que nous voulons prier le Seigneur, oubliant toutes les choses d'ici-bas, élevons nos esprits vers le ciel. Pénétrons, par une foi vive, non-seulement jusqu'aux lieux où il règne comme maître de la nature, et d'où il répand sur ce monde visible les influences salutaires des astres, mais introduisons-nous jusqu'au trône où il est assis, environné d'une lumière inaccessible, adoré d'une multitude innombrable d'anges et d'hommes dont il fait pour jamais le bonheur. C'est là proprement que réside notre père, c'est là qu'il nous destine les places que nous remplirons un jour si nous voulons répondre à ses vues. (*Le même.*)

[Les yeux au ciel]. — Le Sauveur ne se mettait point à prier qu'il ne commençât par lever les yeux au ciel : *Après que Jésus eut ainsi parlé, il dit, en levant les yeux au ciel : Mon Père, le temps est venu ; glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie* (Joann. XII). Il a prétendu par là nous apprendre à commencer notre prière de cette sorte. Pensons d'abord que c'est dans le ciel que notre Père est toujours prêt à nous écouter, afin qu'à cette pensée nous écartions de nous tout objet terrestre, et que notre esprit ne soit plus occupé que de DIEU, à qui nous allons parler. Et c'est ici la première raison pourquoi JÉSUS-CHRIST veut que nous disions : *Notre Père qui êtes dans le ciel* : c'est afin que, par cette présence locale, notre foi dès le commencement de l'oraison soit plus animée. (**Le P. Ségnéri, Méditations.**)

[Notre Père]. — *Pater, Père.* Quelle gloire pour une vile créature de pouvoir, en adressant sa prière à DIEU, l'appeler du nom de Père : mais quelle indignité en même temps qu'elle ose l'appeler du nom de père sans penser à ce qu'elle dit ! Hélas ! c'est un péché dont bien des fois je me suis rendu coupable en votre présence, ô mon DIEU ! Ah ! que souvent je

vous ai appelé du nom de Père sans faire attention à ce que c'est que d'être l'enfant de Dieu, et à ce que c'est que d'avoir DIEU pour père ! Que souvent je vous ai adressé cette solennelle parole à la hâte, avec précipitation, par routine, sans nulle attention ! Combien de fois même ai-je eu la témérité de vous appeler du nom de Père en aimant ce qui me rendait entièrement indigne du nom et de la qualité d'enfant de DIEU, et en portant en moi ce qui me rendait votre ennemi ! Faites, ô mon DIEU, qu'à l'avenir, en récitant cette oraison, je comprenne mieux ce que vous êtes, ce que vous m'êtes, ce que je suis et ce que je vous suis. Vous avez ordonné à chacun de nous de la commencer de cette sorte : *Pater noster*, notre Père, afin de nous inspirer à tous les sentiments d'une parfaite charité : cependant mille fois j'ai proféré ces paroles sans m'efforcer d'entrer dans la charitable union que vous avez voulu établir par là entre tous ceux qui aspirent à votre céleste héritage. Je ne pourrais pas dire avec vérité que j'ai pris soin, une seule fois, de me défaire de cet amour-propre qui fait tout rapporter à soi, et oublier entièrement les besoins et les peines des autres. Jamais je n'ai renoncé sincèrement à cette envie, à ces inimitiés, à ces vengeances, à ces haines, qui détruisent la charité, cette aimable vertu qui fait le caractère de vos enfants. Vous nous avez obligés d'employer ces paroles dans notre prière, afin qu'elles nous fissent regarder sans distinction tous les hommes, riches, pauvres, grands et petits, comme nos frères, appelés au même héritage, à l'héritage des cieux, où est la demeure de notre commun Père, qui nous y attend. Je suis contraint de reconnaître et d'avouer aujourd'hui, à ma confusion, que je ne me suis pas servi une seule fois de ces paroles pour détruire en moi toutes les idées de distinction que l'orgueil et l'envie ont portées à un tel excès parmi les hommes, et que vous avez prétendu détruire en nous ordonnant de vous prier en ces termes.

[Inattention]. — On ne pénètre jamais les mystères qui sont renfermés dans l'Oraison dominicale ; on s'arrête simplement à la lettre, on passe légèrement sur la surface de cette merveilleuse prière. Jamais on n'entre dans les divines profondeurs qui s'y rencontrent, et dans les divins trésors qu'elle renferme. Autant il s'y trouve de paroles, ce sont autant de sacrements : *Quot voces, tot sacramenta*, c'est-à-dire autant de sources de grâces. Ce sont les paroles, non d'un homme, mais d'un DIEU. Le mal que produit le peu d'application à réciter cette prière, c'est que, n'en pénétrant pas les mystères, on la regarde comme une formule de prière que JÉSUS-CHRIST a laissée sur la terre en faveur des âmes simples et grossières, qui, sans le secours de cette espèce de requête, seraient incapables de représenter leurs besoins au Père céleste. Sur cette prévention, on la regarde comme une prière vulgaire, qui n'est pas dressée pour les âmes choisies que DIEU veut élever à la perfection. Faites, mon DIEU ! que nous comprenions aujourd'hui que cette oraison, étant une

prière que vous nous avez dictée de votre propre bouche, et un modèle achevé de tous les genres d'oraison, elle convient également aux âmes qui aspirent à la plus haute perfection, et aux âmes qui marchent dans les voies ordinaires de la vertu. Ah! quel autre maître que vous, Seigneur, plus capable de nous apprendre à prier, à méditer, à contempler, et à communiquer avec le ciel de toutes les manières, même les plus relevées! et quel autre fond, quel autre sujet, que cette prière, plus propre à former et à élever les personnes spirituelles jusqu'à vous! (*Tiré du livre Manière de réciter l'oraison dominicale*).

[Sentiments que doit avoir un pécheur]. — *Pater noster*, notre Père. Tout criminel que je suis, j'ose commencer ainsi ma prière, puisque votre Fils, ô mon DIEU, me le commande. Il est vrai que je me suis rendu indigne d'être compté parmi vos enfants; les actions basses et honteuses que je me suis permises, la vie terrestre, sensuelle et animale que j'ai menée, devrait m'empêcher de me présenter à vous et d'ouvrir la bouche pour vous présenter cette prière. Mais, puisque le Sauveur que vous nous avez envoyé du ciel, parlant à tout le monde en général, sans excepter même les plus grands pécheurs, nous a ordonné à tous de commencer notre prière par ces paroles, *Notre Père*, je ne puis douter que vous ne conserviez encore, malgré tous mes égarements, l'aimable nom de Père à mon égard. Mes misères sont très-grandes; mais, quelque grandes qu'elles soient, elles ne surpassent point vos infinies miséricordes, et je ne dois pas manquer de confiance, ayant en vous un père d'une bonté infinie. Mais aussi cela me doit faire fondre en larmes, et me causer un regret infini, quand je pense que j'ai offensé un tel père. Si j'étais capable de verser autant de larmes qu'il y a de gouttes d'eau dans la mer, ce serait encore trop peu pour expier le mal que j'ai fait en offensant le père que j'ai offensé; car, en péchant contre vous, j'ai péché contre le ciel: je ne devrais donc paraître en votre présence que comme un criminel devant son juge; et vous voulez, nonobstant tout cela, que je vous appelle mon Père. (*Même ouvrage*).

[La seconde invocation]. — *Vous êtes dans le ciel*. Ces paroles, qui précèdent toutes les demandes que je dois vous faire, doivent aussi en être la règle. Elles doivent me faire souvenir, en commençant à vous prier, que les biens célestes sont ceux que vous faites gloire surtout de donner à vos enfants. Me serait-il difficile d'oublier la terre et de mépriser ses biens fragiles, quand la foi me fait lever les yeux vers le ciel où est mon Père et l'héritage qu'il me destine? Ah! que cette vue m'inspire de mépris pour tout ce que le monde estime! que cette vue fait naître dans mon cœur de vifs sentiments de confiance! Vous réglez dans le ciel, ô mon DIEU, ô mon Père: est-il rien de plus capable de consoler vos enfants et de soutenir leurs espérances? Que ne doit pas attendre un fils d'un père

dont la bonté et la puissance n'ont pas de bornes ? Mais, hélas ! vous réglez dans le ciel, et je suis encore éloigné de vous dans une terre étrangère ? Ingrat que je suis, je me plais peut-être dans mon exil ! (Ségneri).

[Il était nécessaire que Dieu nous apprit à prier].—Était-il nécessaire d'apprendre à des malheureux à demander le soulagement de leurs maux ? Oui, mon DIEU, l'excès de notre misère était de ne la point sentir, et d'ignorer la manière de vous l'exposer comme il faut pour vous fléchir. Il a fallu que votre Fils nous apprit à prier, et nous dressât, pour ainsi dire, la requête que nous devons vous présenter, et qui pouvait mieux nous apprendre par quel endroit nous vous rendrions sensible à nos maux. Où puiserai-je ailleurs que dans l'Oraison dominicale ces sentiments d'humilité et de confiance qui rendent la prière efficace ? La vue de tous les besoins que je dois vous y exposer m'inspire l'humilité. Vous voulez y être appelé *notre Père*. Vous en avez donc la bonté et la tendresse, ô mon DIEU ! quelle source pour moi de confiance ! (*Le même*).

[Le règne de Dieu]. — Ni les pécheurs qui ne songent point à quitter leurs désordres, ni les justes mêmes qui sont attachés à cette vie mortelle, ne sauraient faire hardiment cette prière : *Que votre règne arrive*. A l'égard des pécheurs, ce serait demander que le moment de leur damnation arrivât. DIEU doit certainement régner un jour absolument sur les bons et sur les méchants, quoique d'une manière très-différente : *Regnabit DEUS super gentes*. Il régnera sur les justes dans le ciel, et sur les méchants dans les enfers. Il régnera sur les justes, comme un monarque aimable d'autant de rois couronnés de sa main, qui se font un honneur de venir mettre leur couronne aux pieds de son auguste trône ; il régnera sur les pécheurs, comme un monarque terrible d'autant d'esclaves condamnés à une prison éternelle : car ces malheureux s'efforceraient vainement de briser leurs fers pour échapper aux terribles supplices qu'ils souffrent. Voilà donc ce que les pécheurs obstinés demandent à DIEU sans y penser, lorsqu'ils lui disent : *Que votre règne arrive* : ils demandent de voir le temps de l'esclavage éternel qui leur est réservé. *Malheur à ceux qui désirent le jour du Seigneur..... Ce jour du Seigneur sera pour vous un jour de ténèbres, et non un jour de lumière* (Amos. v). Les justes trop attachés à cette vie mortelle ne peuvent non plus dire comme il faut : *Que votre règne arrive* : car comment oseraient-ils faire à DIEU cette demande, eux qui craignent si fort de quitter la terre.

Quoique le royaume qui nous a été préparé soit notre héritage, le Sauveur ne veut point que nous l'appelions notre règne, mais que nous disions à notre Père : *Que votre règne arrive*. C'est pour marquer au Seigneur que, comme des enfants dignes de lui, nous aimons encore plus sa gloire que notre propre intérêt, et que nous n'aspérons à notre héritage

que pour le voir lui-même régner plus absolument sur nous. Dans le temps donc où nous lui disons, *Que votre règne arrive*, ne pensons qu'à cet empire parfait qu'il aura sur nous lorsque, dégagés de toutes les affections de l'homme charnel, nous n'aurons plus rien en nous qui s'oppose à la volonté de DIEU ; lorsque nos pensées, nos désirs, nos mouvements, tout ce que nous sommes, lui sera pleinement soumis : *Le Seigneur régnera sur eux dans la montagne de Sion depuis ce temps jusque dans l'éternité* (Mich. iv). Le premier objet de la joie des saints et de leurs actions de grâces, c'est d'avoir été faits pour le royaume de DIEU ; c'est que DIEU règne désormais totalement sur eux : ils se réjouissent plus de cela seul, sans comparaison, que d'être eux-mêmes des rois. Entrons dans ces sentiments en prononçant ces paroles : *Que votre règne arrive.* (*Le même*).

[Pardonnez-nous]. — C'est à tous, c'est pour tous les lieux et pour tous les temps, qu'il est dit : *Voici la prière que vous ferez*. Que personne donc ne présume assez de son innocence, pour se croire en droit de ne la plus faire pour lui-même. En effet, est-il un homme sur la terre qui osât se glorifier d'être effacé du nombre des débiteurs envers DIEU ? C'est à tous les hommes en général que le Sauveur commande de prier de la sorte : *Remettez-nous nos dettes*. Tous peuvent donc en contracter, tous peuvent obtenir qu'elles leur soient remises. Il peut arriver, il est vrai, que toutes nos dettes nous soient remises, dans le temps où nous en demandons encore la rémission au Père céleste ; mais qui nous assurera que cela est ainsi ? Sans une révélation expresse, il nous est défendu de compter sûrement que nos fautes sont effacées : *Ne soyez pas sans crainte au sujet même de l'offense qui vous a été remise* (Eccl. v).

Du reste, si nul ne doit présumer d'être pur de toute iniquité, personne ne doit non plus désespérer du pardon, pourvu qu'il dise de cœur au Père céleste : *Remettez-nous nos dettes*. JÉSUS-CHRIST nous aurait-il enjoint de prier de la sorte si nous pouvions contracter des dettes trop considérables pour en obtenir la rémission en la demandant avec un cœur contrit ? Non : puisqu'il nous fait demander que nos dettes nous soient remises, nous sommes sûrs qu'elles le seront en effet : *Je vous ai remis toute la dette, parce que vous m'avez prié* (Matth. xxxii). Quelles dettes que celles que nous contractons par le péché ! Pouviez-vous trop exiger de nous, Seigneur, pour nous les remettre, et pouvez-vous moins exiger que vous ne faites ? Pour effacer le péché, il n'en coûte que la douleur de l'avoir commis, et vous vous contentez de quelques peines légères pour satisfaire votre justice. Où est-elle donc cette justice d'un DIEU, cette justice si terrible ? et sur qui exerce-t-elle ses rigueurs ? C'est sur vous, ô mon aimable Sauveur. Vous avez payé nos dettes de tout votre sang : refuserais-je d'avoir quelque part à vos souffrances, pour avoir le bonheur de m'en appliquer le mérite ? (*Le même*).

[La première demande du Pater]. — Par ces paroles, *Sanctificetur nomen tuum*, nous ne demandons pas que DIEU acquière quelque degré de sainteté : il est la sainteté même, il renferme toutes les perfections, et il ne peut rien acquérir de nouveau ; mais nous souhaitons que son saint nom soit sanctifié, c'est-à-dire, selon le langage de l'Écriture, qu'il soit célébré, loué et glorifié. — Premièrement, *sanctifier*, selon les Hébreux, c'est célébrer ; comme on dit célébrer le jeûne et le sabbat, au lieu de sanctifier le jeûne et le sabbat, pour marquer qu'on révère ces jours, et qu'on les distingue de tous les autres par un culte particulier. Ainsi, sanctifier ou célébrer le saint nom de DIEU, c'est le distinguer de tout autre nom, le relever au-dessus de tout autre, et n'en parler jamais qu'avec la vénération la plus profonde. — Secondement, sanctifier le nom de DIEU, c'est louer et glorifier DIEU comme l'auteur de tous les biens, comme toute sainteté et toute vérité. Nous souhaitons que toutes les créatures publient sa puissance et ses infinies perfections, comme il est dit dans la Sagesse : *Ils ont chanté, Seigneur, votre saint nom* (Sap. xx). Qu'on publie que tout honneur et toute gloire lui appartiennent ; que tous les enfants de l'Église aient en vue sa gloire dans toutes leurs actions, et qu'enfin on puisse chanter partout avec les anges, que DIEU est saint, saint, saint. (*Les Cérémonies de la Messe, par le P. Lebrun, de l'Oratoire.*)

[Troisième demande]. — Lorsque nous disons, *Adveniat regnum tuum*, c'est afin que DIEU soit généralement glorifié. Il faut qu'il règne dans les esprits et dans les cœurs des hommes, comme il règne dans le ciel sur les esprits bienheureux. Nous souhaitons que le règne de DIEU s'accroisse tous les jours, qu'il s'étende par son Église dans toute la terre, et que les infidèles et les hérétiques se convertissent à lui et se réunissent à son Église ; que les pécheurs ne laissent plus régner le péché en eux ; que DIEU règne seul dans le cœur des fidèles, comme il règne dans tous les esprits bienheureux, et qu'enfin son règne soit parfait par la réunion de tous les élus dans le ciel. *Fiat voluntas tua sicut in cælo et in terrâ* : DIEU règne où sa volonté s'accomplit. Nous souhaitons qu'elle s'accomplisse sur la terre, comme elle s'accomplit dans le ciel, c'est-à-dire que les hommes ne veuillent faire que ce que DIEU veut qu'ils fassent, qu'ils aiment et respectent tout ce qui vient de DIEU, qu'ils se soumettent à sa divine Providence avec une résignation parfaite, et qu'ils exécutent les ordres de sa divine volonté, comme ils s'exécutent dans le ciel par les saints anges, qui se disposent à entendre parfaitement toutes les volontés de DIEU par la promptitude à exécuter celles qu'ils connaissent. — Secondement, nous demandons que son règne vienne en nous, qu'il prenne dès à présent possession de notre âme, et que, nous faisant renoncer à l'amour de la vie présente et de tout ce qui peut nous attacher à ce monde, nous ne désirions rien plus ardemment que d'avoir part au royaume éternel avec les justes. — Troisièmement, nous demandons que

sa sainte volonté se fasse, c'est-à-dire qu'elle soit faite en nous, que nous puissions faire avec amour sa volonté, dit S. Cyprien, qu'il nous secoure dans le combat continuel de la chair contre l'esprit, et dans tout ce qui s'oppose à sa loi sainte ; que nous ne voulions dans toutes les choses de cette vie, que ce qui peut contribuer à notre salut, et que nous acceptions avec soumission et de bon cœur tous les événements qui nous affligent. (*Le même*).

[Quatrième demande]. — *Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè*. Le mot de *pain* se prend dans l'Écriture, tantôt pour ce qui est nécessaire à la vie corporelle, tantôt pour les besoins de la vie spirituelle, et tantôt pour la divine Eucharistie, qui est le pain par excellence, dont JÉSUS-CHRIST a dit : *Le pain que je vous donnerai, c'est ma chair*. Toutes ces nourritures sont un pain quotidien, car nous avons tous les jours besoin de nourrir l'âme et le corps, et l'Eucharistie est un pain quotidien pour l'Église, si elle ne l'est pas pour chaque fidèle en particulier. Nous ne pouvons pas dire que JÉSUS-CHRIST veut que nous demandions ici principalement les besoins du corps, comme sont le vivre et le vêtement, puisque JÉSUS-CHRIST nous dit, dans ce même chapitre : *Ne vous mettez point en peine de ce que vous mangerez ou de quoi vous vous vêtirez, et qu'il ajoute : Cherchez premièrement le royaume de DIEU et sa justice, et toutes les autres choses vous seront données comme par surcroît* : c'est-à-dire que DIEU les donnera sans qu'on les lui demande, lorsqu'on s'appliquera à obtenir les biens spirituels ; et il donne même ces biens temporels aux méchants aussi bien qu'aux bons. Nous ne pouvons pas dire non plus que JÉSUS-CHRIST nous ordonne de demander ici spécialement l'Eucharistie ; car, outre que JÉSUS-CHRIST a fait cette prière longtemps avant l'institution du divin sacrement, elle doit être dite tous les jours par tous les chrétiens qui ne communient pas tous les jours, et elle est dite plusieurs fois dans la journée, quoiqu'on ne communie pas alors. Il reste donc que, par le pain quotidien, nous entendons principalement les biens spirituels qui doivent nourrir notre âme pour la vie éternelle, et dont nous avons besoin continuellement. — Enfin, après avoir eu principalement en vue nos besoins spirituels, nous pouvons demander les besoins de la vie temporelle, tels que la nourriture, le logement et le vêtement ; mais il faut les demander comme on demande du pain, c'est-à-dire ne demander que ce qui est purement nécessaire. Il faut les demander *hodiè*, pour aujourd'hui, afin d'éloigner toute avarice et toute sollicitude pour l'avenir. Il faut les demander pour nous tenir dans une continuelle dépendance de DIEU en toutes choses. En effet, à l'égard de tous ces besoins, toutes nos prévoyances deviendraient inutiles si DIEU ne nous secourait. *Car, dit JÉSUS-CHRIST, en quelque abondance qu'un homme soit, sa vie ne dépend point des biens qu'il possède.* (Eccl. x.) En quelque état que nous soyons, pauvres ou riches, nous devons mettre uniquement notre confiance en

DIEU, et vouloir dépendre absolument de la puissance et de la bonté du souverain Seigneur, qui peut en un moment faire cesser l'indigence du pauvre et réduire le plus riche dans l'état où était Job sur son fumier. Il faut donc tous les jours demander à DIEU notre pain, comme des indigents. Ce pain est une grâce, et non une dette. Nous devons bénir le Seigneur quand il nous donne peu comme quand il nous donne beaucoup, parce que la privation nous est souvent plus utile que l'abondance. (*Le même.*)

[Cinquième demande]. — *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Nos dettes sont nos péchés, Ils sont appelés *dettes*, parce qu'ils nous rendent redevables à la justice de DIEU, à laquelle il faut satisfaire en ce monde ou en l'autre. Par les dettes que nous nous engageons de remettre, il faut aussi entendre principalement les offenses, plutôt que les dettes d'argent ou autre chose, suivant la remarque de S. Augustin. JÉSUS-CHRIST nous le marque assez clairement lorsque, à la fin de cette prière, il nous dit que, si nous remettons aux hommes leurs péchés, le Père céleste nous remettra les nôtres. Ainsi, c'est avec raison qu'on exprime ordinairement cette demande en ces termes : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* JÉSUS-CHRIST veut nous engager ici à être miséricordieux envers tous nos frères. La règle qu'il veut que nous nous prescrivions en demandant à DIEU qu'il nous remette nos dettes n'est pas restreinte: il faut que nous remettions les injures qu'on nous a faites, de quelque nature qu'elles soient, et il y a toujours, à l'égard même des dettes d'argent, des règles qu'il faut observer pour remettre l'offense et pour être miséricordieux, comme JÉSUS-CHRIST nous engage à l'être si nous voulons que DIEU le soit à notre égard. — Il faut remarquer, en second lieu, avec S. Augustin, que, des sept demandes que Notre-Seigneur nous ordonne de faire en priant, celle sur laquelle il a appuyé davantage est celle qui regarde le pardon des péchés: en quoi il nous a marqué qu'un des plus sûrs moyens que nous ayons de nous délivrer de nos misères c'est d'être miséricordieux. Aussi est-ce la seule demande de l'Oraison dominicale où nous prions DIEU comme si nous composions avec lui, car nous lui disons : *Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.* Si, dans ce traité que nous faisons avec lui, nous agissons de mauvaise foi et que nous mentionnons, nous ne tirerons aucun fruit de notre prière. *Car, dit-il, si vous pardonnez aux hommes les offenses qu'ils commettent contre vous, votre Père qui est aux cieux vous pardonnera aussi celles que vous commettez contre lui; mais, si vous ne pardonnez pas, votre Père ne vous pardonnera pas non plus.* Il nous rend les arbitres de l'arrêt qu'il doit prononcer, et il nous donne le choix de sa bonté ou de sa rigueur, selon que nous usons envers nos frères de l'une ou de l'autre.

Une troisième remarque importante est que cette demande a un rap-

port nécessaire à la seconde, dans laquelle nous désirons que le règne de DIEU vienne en nous : car toute la peine que nous sentons à remettre les offenses vient de ce que nous voulons régner et dominer sur nos frères. Si nous ne désirons sincèrement d'autre règne dans nos cœurs que celui de DIEU, nous n'aurons à cœur que son honneur et sa gloire, nous rougirons de nous compter pour quelque chose, nous lui abandonnerons tout ce qui nous regarde, et nous serons bien éloignés de vouloir exercer sur nos frères la vengeance que DIEU seul s'est réservée. *L'homme, dit le texte sacré, garde sa colère contre un homme, et il ose demander à DIEU qu'il le guérisse? Il est sans miséricorde pour un homme semblable à lui, et il demande le pardon de ses péchés. Lui qui n'est que chair garde sa colère, et il demande miséricorde à DIEU : qui osera prier pour lui?* (Eccl. XII). Quand même, par les calomnies les plus sensibles et les plus humiliantes, on noircirait notre réputation d'une manière irréparable, il faudrait encore étouffer tous les ressentiments contre ceux qui nous porteraient des coups si douloureux. Or, comment nous mettre si fort au-dessus de tous les mouvements de l'amour-propre, si DIEU ne règne absolument dans nous, et ne possède toute notre âme? Le pardon des offenses est donc une suite de la seconde demande. (**Le P. Lebrun**).

[Sixième demande]. — *Et ne nos inducas in tentationem*. Les tentations auxquelles nous sommes exposés nous empêchent souvent d'accomplir la volonté de DIEU : c'est pourquoi nous demandons de n'être point induits en tentation. Or, tenter c'est ordinairement éprouver pour connaître ou faire connaître quelque chose. — On peut tenter un homme, premièrement, pour tâcher de connaître sa disposition quand on l'ignore : DIEU ne tente point en cette manière, parce que tout est à découvert à ses yeux. Secondement, on peut tenter un homme, c'est-à-dire l'éprouver, pour faire connaître sa vertu. C'est ainsi que DIEU éprouve quelquefois les justes, pour leur donner lieu de mériter la gloire et les faire servir d'exemple; c'est ainsi qu'il a tenté Abraham, Job, Tobie, et plusieurs autres. — Mais ces deux manières de tenter ne conviennent point à ce que nous demandons dans notre prière. La tentation s'y prend en mauvaise part, puisque nous demandons de n'y être pas induits; et il faut remarquer avec soin comment il peut convenir à DIEU d'induire en tentation. On peut induire quelqu'un en tentation, premièrement, en le portant au mal; secondement, en ne détournant pas les tentations dont il va être attaqué; troisièmement, en le laissant sans les secours qui l'empêcheraient de succomber à la tentation. Nous n'avons garde de demander à DIEU qu'il ne nous porte pas au mal, nous savons tous qu'il ne nous tente pas de cette manière, et qu'il ne peut nous induire en tentation que dans les deux dernières. Ainsi, nous demandons, à cause de notre fragilité, que DIEU ne nous laisse pas entrer en tentation. C'est la prière que JÉSUS-CHRIST dit à ses Apôtres de faire, et c'est en ce sens que

S. Cyprien et plusieurs autres Pères expliquent ces paroles : *Ne nous induisez pas en tentation* : c'est-à-dire ne souffrez pas que nous soyons tentés. Mais comme cette vie est une tentation continuelle et que nous ne pouvons pas espérer d'éviter toutes les tentations, ayant à combattre contre le démon, le monde et la chair, nous demandons aussi que DIEU ne nous laisse pas succomber à la tentation, en nous abandonnant à nous-mêmes. Nous ne nous éloignons de la volonté de DIEU et nous ne succombons à la tentation qu'en manquant de lumière et de force. La grâce de DIEU est toute notre ressource pour faire le bien et pour vaincre les tentations. *Et comme nous sommes victorieux quand DIEU nous assiste*, dit le pape Innocent I^{er}, *il est nécessaire que nous soyons vaincus quand il ne nous assiste pas* (Serm. 57 in Matth.); non en nous y poussant, mais en nous abandonnant, dit S. Augustin. Nous demandons donc que DIEU ne nous abandonne pas et ne nous laisse pas succomber à la tentation. Nous savons que, étant fidèle à ses promesses, il ne nous laissera pas tenter au-delà de nos forces, et nous espérons qu'il ne permettra la tentation que pour nous en faire sortir avec avantage. (*Le même*).

[Septième demande]. — *Sed libera nos a malo*. C'est ici la conclusion de la prière, et la demande qui doit nous procurer l'effet et le fruit de toutes les autres. Nous trouvons continuellement des obstacles aux dispositions que ces demandes supposent en nous ; toute notre ressource est que DIEU nous préserve du mal ; non de quelque mal en particulier, mais généralement de tout ce qui peut nous empêcher de sanctifier le saint nom de DIEU, de désirer son règne, de faire sa sainte volonté, de recevoir les biens qui nous sont nécessaires, de pardonner les offenses et d'obtenir le pardon des nôtres, et de nous préserver de tentation. JÉSUS-CHRIST nous fait demander ici ce qu'il demanda lui-même pour ses Apôtres la veille de sa mort : *Préservez-les du mal* ; c'est-à-dire préservez-les de tout ce qui nuirait à leur salut. Il ne faut donc pas restreindre ici le mot de *mal* pour l'appliquer au péché, au démon, ou à quelque autre objet particulier. Le péché est sans doute un mal, et le plus grand de tous les maux ; mais ce n'est pas seulement le péché dont on demande la délivrance, nous avons déjà demandé d'être délivrés de nos péchés, et même de la tentation qui nous porterait au péché. Le démon aussi est un mal, il est appelé dans l'Écriture *le malin* ; mais nous ne demandons pas seulement d'être délivrés des attaques du démon, car il y a d'autres causes qui nous portent au mal. Il faut prendre le mot de *mal*, généralement pour tout ce qui nous détourne des vrais biens, soit en nous faisant tomber dans de nouveaux péchés, soit en renouvelant les fâcheuses impressions que les péchés passés ont laissées dans notre esprit et dans notre cœur. En un mot, nous demandons à DIEU de nous délivrer des maux, quels qu'ils soient, qui nous détournent de notre salut, et qui mettent en nous des oppositions à sa sainte volonté. (*Le même*).

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

AVERTISSEMENT.

Entre les cérémonies et pratiques de l'Eglise catholique, la Salutation angélique peut justement tenir un rang considérable, puisqu'elle est l'une des preuves de la dévotion qu'on porte à la Sainte Vierge, et qu'elle est en usage dans toutes les villes par l'Angélus, et récitée par tous les fidèles qui font profession d'honorer la Mère de DIEU. Outre les autres biens qui suivent de-là, c'est un avertissement de rentrer en soi-même et de faire réflexion sur les actions de la journée, et enfin de rappeler notre esprit de la dissipation où nous jette insensiblement la multitude de nos occupations.

On convient que cette sainte coutume n'est pas d'une obligation étroite et indispensable dans le Christianisme, c'est seulement une pratique de dévotion. Sans en faire un titre et un sujet particulier, on pourrait la confondre avec la dévotion envers la Sainte Vierge, ou avec les pratiques qu'un chrétien peut exercer, soit en public soit dans le domestique ; mais, en considérant l'utilité et le fruit que l'Eglise en peut recevoir et que les chrétiens en peuvent retirer, comme de renouveler l'intention, que nous avons formée le matin, d'agir en toutes choses pour la gloire de DIEU, selon le conseil de l'Apôtre, je n'ai pas cru peu contribuer à la piété des fidèles en leur faisant connaître le mérite, la dignité et le fruit que l'Eglise peut retirer de cette sainte et religieuse pratique.

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

[De la *salutation angélique*; ce qu'elle renferme]. — La *Salutation angélique* est une prière que nous faisons à la très-sainte Vierge, commençant par les paroles dont l'ange S. Gabriel la salua lorsqu'il vint lui annoncer qu'elle serait mère de DIEU. Les principales parties de cette prière sont la salutation, la louange et la demande : la salutation par les paroles de S. Gabriel, la louange par les paroles du même ange et de Ste Élisabeth, et la demande par la prière de l'Église. Lorsque nous saluons la Sainte Vierge, nous suivons l'exemple de l'ange et nous nous servons de ses paroles, pour marquer l'estime et le respect singulier que nous avons pour sa qualité inestimable de mère de DIEU, pour l'en féliciter et lui en témoigner la joie de notre cœur. Or, voici les paroles de l'ange : *Je vous salue*, dit-il, *pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre les femmes*. Nous louons ainsi la Sainte Vierge de l'honneur d'avoir conçu et donné au monde le Seigneur du monde, de la plénitude de grâces et de bénédictions qu'elle a eue, et de l'élévation de sa gloire dans le ciel, ce qui mérite toutes les louanges que nous lui pouvons donner. — Voici en même temps les paroles de Ste Élisabeth : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni* : et nous marquons quel est ce fruit par le saint nom de Jésus, et nous la devons prier d'une manière particulière, parce que, étant la mère de notre Sauveur et plus élevée en gloire que tous les saints, elle a plus de pouvoir auprès de DIEU. Nous en avons des exemples dans l'Écriture, puisque le premier miracle de Notre-Seigneur se fit à la prière de sa mère. C'est pourquoi nous devons la prier sans cesse de nous présenter à son Fils, et de prier elle-même pour nous, qui sommes indignes d'être exaucés à cause de nos péchés. Mais quand nous appelons la Sainte Vierge *Sainte Marie Mère de DIEU*, c'est pour exciter sa bonté, en lui représentant sa sainteté et sa qualité de Mère de DIEU, qu'elle estime infiniment et qui est le fondement de toutes ses grandeurs; nous lui demandons instamment de prier pour nous, et en cette qualité nous la regardons comme pleine de bonté pour vouloir intercéder en notre faveur, et assez puissante pour obtenir ce qu'elle demande par son Fils, mais non pour le donner elle-même. Nous nous déclarons pécheurs en sa présence : c'est ainsi que nous nous humilions et reconnaissons notre misère et notre indignité, afin d'exciter sa compassion et sa bonté. — Nous lui demandons sa protection généralement, mais nous spécifions l'heure de la mort, parce que c'est le point décisif de notre éternité, où nous avons plus besoin de la miséricorde de DIEU; et ce besoin consiste particulièrement en quatre choses : — 1°. N'être point troublés par la crainte de la mort et les ten-

tations du démon ; 2°. Supporter la maladie avec une patience chrétienne. 3°. Recevoir les derniers sacrements. 4°. Conserver l'esprit de pénitence, de confiance en DIEU et de persévérance dans sa grâce et dans son amour. (Houdry).

[Le nom de Marie]. — En prononçant le mot Marie, *Ave Maria*, il me semble qu'on peut dire de la Sainte Vierge, avec quelque proportion, ce que S. Paul a dit du Verbe incarné, dont elle est la mère : qu'elle est autant au-dessus des plus hautes intelligences du ciel que le nom qu'elle porte, et qui lui a été donné pour marque de sa grandeur, nous marque une plus grande distinction : *Tantò melior angelis effecta, quantò differentius præ illis nomen hæreditavit*. Ainsi, comme le nom, pour être donné avec justice, doit expliquer la nature de la chose qu'il signifie, par ce nom de Marie je dois concevoir d'abord ce qui la distingue, et ce qui fait sa différence singulière entre toutes les femmes qui ont porté le nom de dame, de reine et de souveraine. Or, ce qui y met de la différence, c'est que les autres l'ont eu comme un nom ajouté à ceux qu'elles portaient déjà, qu'elles avaient emprunté de leur naissance ou hérité de leurs ancêtres ; et cette qualité n'était que par rapport aux lieux où ils avaient quelque droit de commander, et presque toutes par l'alliance qu'elles ont eue avec des rois et des souverains qui leur ont fait part de leur autorité ; mais, comme S. Bernard dit que JÉSUS-CHRIST a pris le sien du fond de sa nature, sans en être redevable au hasard ni au caprice des hommes, de même le nom de Marie, dans cette première signification, par l'ordre de DIEU, lui a été comme approprié et imposé par rapport à ce qu'elle devait être un jour, c'est-à-dire la souveraine de la terre et du ciel ; c'est par là qu'il la distingue de toutes les autres qui portent ce même nom de souveraine, par là qu'il l'élève au-dessus de toutes les grandeurs humaines, et qu'on la reconnaît aussitôt pour la reine et la souveraine de l'univers, parce qu'un chrétien, entendant le nom de Marie, conçoit aussitôt que c'est la fille du Père éternel, la mère du Verbe incarné, l'épouse du Saint-Esprit, et que tout ce qu'il y a de grand dans l'ordre de la nature, de la grâce et de la gloire, a été employé pour l'élever au-dessus de ce qui est purement créé. C'est donc un nom de grandeur, de puissance et d'autorité, puisqu'il lui est commun avec DIEU même, qui n'en a point trouvé de plus propre pour se faire craindre et respecter des hommes que le nom de *Seigneur*, saint et terrible tout à la fois, dit le prophète, c'est-à-dire qui doit inspirer la crainte et le respect.

Si le nom de Marie ne nous imprime pas la crainte, parce qu'elle n'emploie la puissance et l'autorité que ce nom nous représente que pour nous secourir et nous procurer toutes sortes de biens, du moins il nous doit inspirer toute la vénération et le respect dus à la reine des anges et à la souveraine de la terre et du ciel. A la bonne heure que les démons tremblent à ce nom, qui leur est terrible, et qui a été si fatal à toutes les

puissances de l'enfer. Pour nous, Vierge sainte, nous vous regarderons toujours comme celle que DIEU nous a voulu donner pour notre souveraine ; et, dans cette pensée, nous aurons pour vous tous les respects, nous vous rendrons le culte dû à tant de grandeur et de majesté ; nous publierons, avec S. Anselme, que celui-là ne sait pas combien DIEU est grand qui n'a pas conçu une assez haute idée de la grandeur de Marie ; nous déclarerons que c'est ignorer la force et la signification d'un nom si illustre que de ne pas faire une protestation publique de vous être soumis ; et, quand nous aurons conçu la gloire qui vous est due, et que ce nom nous exprime, nous nous estimerons nous-mêmes glorieux d'être du nombre de vos serviteurs, puisque cette qualité nous est plus honorable que d'être au service des plus grands monarques de la terre. (*Le même*).

[Marie Mère de Dieu]. — Si la grâce qui n'a été qu'une disposition à la maternité divine a rendu Marie si considérable devant DIEU, que sera-ce, mes frères, de l'alliance étroite que cette maternité lui a ensuite donnée avec le Très-Haut ? Elle est exprimée par ces paroles de l'ange : *Dominus tecum* ; pour tirer de là une forte preuve et une juste conjecture de sa grandeur, souvenez-vous de ce que nous avons présupposé, que le Verbe éternel est demeuré neuf mois dans son sein, où elle lui a donné la vie et où son corps a été formé de sa substance et de son sang le plus pur. De là il suit qu'elle lui a donné un nouvel être qu'il n'avait pas ; de manière qu'elle peut dire dans le temps ce que DIEU a dit, dans l'éternité, de ce même Fils : *Ego hodiè genui te* : je vous ai donné l'être, c'est de moi que vous l'avez reçu ; d'où elle contracte avec lui une alliance inexplicable de consanguinité, comme parlent quelques SS. Pères, ou bien d'affinité, comme disent les autres ; quelque nom qu'on lui donne, il importe peu. Il est toujours constant qu'il n'y a point de lien plus étroit que celui du sang, ni d'alliance qui approche davantage une personne d'une autre que celle d'une mère avec son fils, puisque la chair de l'une entre dans la composition de l'autre, que leur sang est commun, et que la substance du fils est faite de la substance de la mère ; d'où S. Augustin conclut que la chair de JÉSUS est une partie de la substance de Marie : *Caro Christi, caro Mariæ*. (**Houdry**).

[Grandeurs de Marie]. — Si vous voulez savoir quel est le faite de la grandeur où la maternité divine élève la Sainte Vierge et jusqu'où elle peut monter, il vous est facile de l'apprendre de cette parole de l'ange chargé de lui dire, de la part de DIEU, qu'elle est bénie entre toutes les femmes, par la riche possession d'un fils qui est DIEU, qu'elle possède seule avant de le donner au monde : *Benedicta tu in mulieribus*. Car je suppose que vous savez que la bénédiction que DIEU donnait aux anciens patriarches et aux justes de l'ancienne loi regardait particulièrement le

fruit du mariage, une postérité nombreuse, et ne tendait qu'à les rendre puissants par la possession des biens de cette vie. Mais la bénédiction que ce messager céleste annonce à Marie est toute singulière, puisqu'elle la rend glorieuse et l'élève au-dessus de toutes les femmes, par la possession d'un fils qui est le souverain du ciel et de la terre, et qui lui donne un pouvoir juste et légitime, en qualité de mère, sur celui qui est le Tout-Puissant. (*Le même*).

[Ce que signifie le mot *ave*]. — Le premier mot de cette Salutation est *Ave*, que nous exprimons en notre langue par *je vous salue*. Ce mot, dans toute sa signification, est un terme de respect, un témoignage de bienveillance, une marque de joie et un souhait de félicité. L'ange en usa ainsi en parlant à Notre-Dame ; il la considère comme l'objet des faveurs et de l'amour de DIEU ; ainsi, dans une haute estime du sublime état où déjà ses vertus l'avaient élevée, et des grandeurs inconcevables auxquelles elle était destinée, il conçut pour elle une vénération singulière, et la salua dans le plus profond respect qui puisse être rendu à une pure créature. Il témoigna tout ensemble la joie du bonheur de la Vierge et de son propre emploi auprès d'elle, et fit paraître ses désirs pour l'accomplissement du mystère qu'il annonçait et de la félicité de celle à qui il parlait. — Tels furent les sentiments de l'ange, exprimés en ce premier mot, et tels doivent être les nôtres. Quand nous le prononçons, il faut que nous regardions la Vierge sacrée comme la Mère de DIEU et la mère de la belle dilection : et sous ces deux qualités nous la reconnaissons digne d'un profond respect et d'un parfait amour. Ensuite, n'ayant plus à former aucun souhait pour son exaltation, puisqu'elle est dans la consommation d'une gloire qui ne peut plus recevoir d'accroissement, nous devons avoir une joie sensible et une tendre complaisance pour l'état heureux auquel elle est élevée. Il est vrai que, pour la perfection de sa gloire accidentelle ou extérieure, DIEU a laissé quelque exercice à nos désirs, quelque matière à nos services : car, comme il a voulu que son Fils bien-aimé possédât une gloire infinie en lui-même, et que hors de lui toutes les créatures contribuassent par leurs respects à l'exaltation de son nom, de même il a ordonné qu'à la béatitude essentielle de la Vierge sacrée fût ajouté le témoignage extérieur des anges et des hommes, selon ce qu'elle a prédit en son cantique, que toutes les générations publieraient son bonheur et sa gloire. En ce sens-là, nous devons désirer qu'elle soit honorée dans tous les lieux et dans tous les temps, que toutes les créatures lui soient soumises, qu'il n'y ait point de cœur qui ne l'aime, ni de langue qui ne la bénisse, et qu'elle reçoive dans toute l'étendue de la terre des vénération et des louanges répondant au respect et aux bénédictions que les saints lui rendent dans le ciel. (**Anonyme**).

[Pourquoi la Sainte Vierge a plu aux yeux de Dieu]. — La Sainte Vierge a plu aux yeux de DIEU, non par son extraction royale, non par la beauté du corps, non par les lumières naturelles de son esprit, mais par les dons de la grâce dont son âme a été ornée, par la pratique de toutes les vertus dont elle l'a enrichie, par une humilité profonde, une obéissance entière, une patience invincible, un zèle ardent, une charité consommée, une pureté parfaite de son cœur, de ses sens et de son âme, de ses pensées et de ses affections, qui n'ont jamais eu d'autre objet que l'amour et le service de DIEU. Voilà ce que nous devons concevoir quand nous disons *Marie pleine de grâce*. Et si, après l'avoir ainsi considérée, nous faisons réflexion sur nous, que ce soit pour reconnaître que nous sommes redevables à la bonté de DIEU et à sa miséricorde infinie de tous les secours qu'il nous a donnés pour notre salut, du temps qu'il nous accorde pour faire pénitence, et des inspirations par lesquelles il nous y convie. Resentons ces bienfaits de DIEU comme des faveurs que nous n'avions pas méritées, et desquelles même nous étions très-indignes. Mais cultivons ces grâces par une fidèle correspondance, et sachons qu'il est impossible de plaire à Dieu dans l'état du péché et de nous approcher de lui par tous les avantages de la nature. (*Le même*).

[Suite]. — *Dominus tecum*. Puisque l'âme est unie à DIEU par le moyen de la grâce, l'ange, qui avait reconnu que la Sainte Vierge en était remplie, lui a rendu ensuite, avec une grande raison, le témoignage de la présence de DIEU et de son assistance particulière en lui disant : *Le Seigneur est avec vous*. « De quelle joie puis-je être capable, disait un saint affligé, moi qui ne vois point la lumière du ciel ? » Quel bonheur peut espérer une âme, et quel repos peut-elle goûter, quand elle est séparée de celui qui a créé le ciel et qui en fait toute la gloire ? Au contraire, quel mal peut-elle craindre et de quel bien peut-elle être privée si DIEU est avec elle ? Quand donc Marie reçoit cette avantageuse assurance, elle a de quoi contenter son cœur et satisfaire tous ses désirs, non-seulement parce que DIEU est son véritable et unique bien, mais encore parce qu'il l'était aussi dans son estime. DIEU a donc été avec elle comme sa force et son appui, et elle avait sujet de dire : *Si je marche dans l'ombre de la mort, il n'y a point de maux que je puisse craindre, parce que vous êtes avec moi*. DIEU a été avec elle comme sa lumière : ainsi, elle n'a pu être trompée, et elle a dû dire mille fois ces paroles, qui lui conviennent mieux qu'à personne : « Votre parole éternelle, votre sagesse infaillible, votre Verbe que vous m'avez donné dans son incarnation, est le flambeau de mes yeux et la conduite de ma vie. » DIEU a été avec elle comme l'objet de son amour, auquel elle a toujours été inséparablement unie ; et par conséquent elle n'a pu rien désirer hors de lui ; et sans doute elle a dit plus véritablement que tout autre : « Quel bien pourrais-je trouver dans le ciel ou sur la terre digne d'occuper mon cœur,

dont vous êtes le Seigneur souverain, le tout et le partage ? » Ces paroles donc signifient, dans la bouche de l'Ange, l'union de la divine Vierge avec DIEU par le moyen de la grâce. Il est croyable qu'il en étendit encore le sens et le mystère sur l'union qu'elle devait bientôt avoir avec DIEU comme une mère avec son enfant ; et, quand nous la saluons, nous devons nous réjouir avec elle de ces deux avantages. Mais nous y devons ajouter celui de l'union qu'elle a maintenant avec DIEU dans la gloire, et la regarder en cet état avec une complaisance d'autant plus grande que cette union est plus parfaite. Cependant, comme elle a incomparablement plus de soin et de zèle pour notre bonheur que nous n'avons de joie pour le sien, prenons garde qu'elle ne nous reproche que nos sentiments ne sont point sincères, et que nous ne l'estimons pas autant heureuse que nous le disons dans la possession du souverain bien, si nous en cherchons toujours quelque autre au mépris de celui-là. Si nous en avons une juste estime, craignons sans cesse d'en être séparés, même pour un moment, et demeurons attachés et unis à DIEU par la conformité de notre volonté avec la sienne, afin que cette union, commencée par l'amour sur la terre, se consume par la gloire dans le ciel. (**Anonyme**).

[« Vous êtes bénie »]. — *Benedicta tu in mulieribus* : Vous êtes bénie entre toutes les femmes, ajoute l'ange, pour déclarer à Notre-Dame que DIEU lui avait accordé toutes les grâces que tant d'illustres femmes avaient reçues, et que toutes les faveurs qui avaient été départies aux autres étaient rassemblées en elle. Nous devons donc entendre, par ces paroles, qu'elle a été créée en grâce et dans un degré plus excellent que celui qui fut donné à Eve à l'instant où elle fut formée. Elle a été plus forte, plus chaste, plus fidèle, plus éclairée, plus parfaite en tous les dons et en toutes les vertus, que les plus vertueuses femmes que l'Écriture nous a représentées. On peut dire, pour leur gloire, qu'elles ont été des figures et des ombres imparfaites de l'excellence de la Sainte Vierge ; mais parmi elles on n'a pu trouver le plus léger crayon ni la moindre image du privilège incommunicable à tout autre, et qui lui a été spécialement accordé quand elle a été choisie pour être mère de DIEU, mère et vierge tout ensemble. Elle a donc la pureté dont les vierges font leur trésor, elle a aussi la fécondité dont les mères tirent toute leur gloire. Or, ces deux avantages, qui séparément ont leur prix différent, sont réunis en elle par le miracle qui les assemble et qui les consacre en sa personne. Cette faveur était si spécialement réservée à Marie, qu'il n'y a qu'elle qui soit mère et vierge, comme il n'y a que JÉSUS qui soit DIEU et homme. Et S. Bernard a dit ensuite que, comme DIEU voulant se faire homme ne pouvait naître que d'une vierge, une vierge pouvant être mère ne pouvait produire qu'un DIEU-Homme. Cette divine maternité, qui est pour Marie une faveur incalculable, est aussi la source et le fondement de tou-

tes les autres. C'est pourquoi l'ange, qui pouvait dire absolument à la Sainte Vierge qu'elle été bénie au-dessus de toutes les créatures, puisqu'en effet elle surpasse tout ce qu'il y a de grand au-dessous de son Fils bien-aimé, dans la nature humaine et dans la nature angélique, lui voulut dire expressément qu'elle était bénie entre toutes les femmes, pour faire connaître le rapport de son bonheur et de sa maternité. Cependant, quoique nous soyons obligés de considérer cette éminente qualité comme la source de toutes les autres grâces accordées à la Sainte Vierge, il faut avouer qu'elle n'est pas la plus grande, et que Marie a été plus heureuse pour avoir aimé JÉSUS-CHRIST et lui avoir obéi que pour l'avoir conçu et enfanté. Elle est bénie entre toutes les femmes et pardessus le reste des créatures, non pas précisément parce qu'elle est mère de DIEU, mais parce que, ayant été choisie pour être mère de DIEU, elle a reçu une abondance de grâces proportionnées au sublime état auquel elle était destinée ; de sorte que, selon le témoignage des SS. Pères, elle est plus heureuse par sa sainteté que par sa dignité. Ne nous plaignons donc pas de ne pouvoir prétendre à l'un de ses avantages, puisqu'il nous est permis d'aspirer à l'autre ; ou plutôt, bénissons la magnificence du Sauveur, qui veut bien nous faire part de tous les deux, et nous accorder, selon l'esprit, le privilège que sa sainte Mère a eu même selon la chair, puisqu'il promet à ceux qui feront la volonté de son Père de les faire participer à cette sublime alliance, et que quiconque a conçu JÉSUS-CHRIST en son cœur peut aussi, par les bons conseils et par les bons exemples, l'enfanter dans le cœur de son prochain. Avec ces sentiments, nous pouvons répéter les paroles de l'ange à la Sainte Vierge, la félicitant de ses bénédictions avec une joie sensible de ce qu'elles ont été versées dans son âme, et avec confiance que, par son entremise, quelques gouttes de cette rosée céleste seront aussi répandues sur nous, (*Le même*).

[« Le fruit de vos entrailles... »]. — *Et benedictus fructus ventris tui JESUS.* L'Eglise, qui termine par le nom de JÉSUS toutes les prières qu'elle adresse au Père éternel, n'a pu finir que par le même nom les louanges qu'elle présente à la Sainte Vierge. Le Saint-Esprit, qui conduit l'Eglise et qui lui donne ses sentiments, inspira ces dernières paroles à Ste Elisabeth dans le temps où elle se vit honorée de la visite de Marie. « Vous êtes bénie, lui dit-elle, entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni : » comme si elle avait voulu lui dire : Vous êtes la plus heureuse de toutes les mères, mais l'enfant que vous portez est la cause de votre bonheur. C'est une vérité qui ne peut être révoquée en doute, puisqu'elle est claire par elle-même, et le choix des mots dont cette sainte femme se servit nous l'exprime encore. Elle ne dit pas : Votre fils est béni ; mais elle use du mot *fruit*, parce qu'il arrive assez souvent que les enfants sont bénis en considération de leurs parents, ce qui ne pouvait

convenir au Fils de Marie, et qu'au contraire le fruit n'est pas estimé pour l'arbre qui le porte, mais l'arbre pour son fruit. Cette bénédiction du Fils de la Vierge s'est donc répandue sur elle avec abondance, comme sur le sujet qui lui était plus proche, et même le plus conjoint, et toutes les grandeurs que nous admirons en elle sont des effets de la grâce dont JÉSUS était le principe. Mais ces heureuses communications ne se sont pas arrêtées là; ces eaux salutaires ont arrosé toute la terre, et se sont répandues dans tous les siècles. C'est un fleuve qui a remonté vers sa source, pour sanctifier les anciens patriarches dont le corps du Sauveur a tiré son origine; c'est un torrent qui renverse les puissances de l'Enfer, qui noie les péchés et qui fortifie nos âmes; c'est une source d'eau vive qui nous est ouverte dans les sacrements, qui nous ôte la soif des choses terrestres, et qui, retournant au lieu de son principe, remonte jusqu'au ciel, pour nous y conduire et pour y devenir un torrent de saintes délices, dont nous serons rassasiés dans l'éternité. S. Paul voyait bien le terme de ces précieuses inondations lorsque, après avoir rapporté les paroles par lesquelles DIEU s'engagea à bénir toutes les nations du monde par les mérites de son Fils, il ajoute que, en sa faveur et en l'union à ce chef adorable, le Père éternel nous avait départi toutes les bénédictions spirituelles qui nous donnent droit au ciel, et qui nous rendent capables de la gloire. JÉSUS-CHRIST est donc la source de toutes bénédictions, et toute bénédiction lui doit être rendue, comme tous les fleuves qui sortent de la mer y rapportent leurs eaux par un continuel tribut. C'est de lui-même qu'il a été dit qu'il est digne de posséder la puissance, la sagesse et la divinité, et de recevoir la gloire, les louanges et les bénédictions de toutes les créatures; c'est devant son trône que les princes du ciel présentent leurs couronnes, et, comme la Vierge sacrée a reçu de lui les faveurs les plus spéciales et les dons les plus sublimes, c'est elle aussi qui lui en rend la reconnaissance avec la plus profonde soumission. — C'est entrer dans ses sentiments que de bénir JÉSUS-CHRIST avec elle et pour elle, le considérant comme la fin de toute consommation, c'est-à-dire comme l'objet de toutes les actions parfaites. La Sainte Vierge voit avec joie ses dévots serviteurs louer son Fils bien-aimé, et multiplier ses bénédictions autant de fois qu'ils la saluent; elle le bénit par leur bouche, et elle leur dit avec bien plus de zèle que le prophète : *Venez, mes enfants, et je vous ferai connaître les merveilles que DIEU a faites en ma faveur; glorifiez avec moi notre commun Seigneur, et bénissons ensemble son nom adorable.* C'est ce qu'elle désire de nous comme le plus important et le plus légitime de nos devoirs, et ce serait l'offenser que de ne pas se proposer la gloire de son Fils pour dernier but des hommages qui lui sont rendus à elle-même. — Ces dernières paroles de l'*Ave Maria* sont donc celles qui touchent le plus agréablement le cœur de Notre-Dame, et ce sont celles-là que nous devons prononcer avec le plus de respect et le plus de dévotion. Mais, afin que nos bénédictions soient

bien reçues, purifions nos cœurs et réglons notre vie, puisque la louange ne peut plaire à DIEU dans la bouche d'un pécheur, et que c'est un culte frivole et superstitieux que de bénir le nom du Sauveur par nos prières et nos discours, tandis que nous le déshonorons par des actions si éloignées de ses conseils et si opposées à ses exemples. (*Le même*).

[Le culte de Marie]. — Nous devons tous rendre un culte singulier à la Sainte Vierge, et c'est ce que nous faisons en particulier toutes les fois que nous récitons les premières paroles de la Salutation angélique : *Je vous salue, Marie pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes* : car elles sont une excellente action de grâces que nous rendons à DIEU pour tous les dons célestes dont il l'a remplie, et, de plus, une preuve que nous lui donnons à elle-même de la joie que nous avons de son singulier bonheur. L'Eglise, inspirée par l'Esprit de DIEU, a joint à cette action de grâces une prière particulière qui s'adresse immédiatement à cette très-sainte Mère de DIEU, afin qu'ayant imploré avec humilité son secours par cette prière, elle intercède pour nous, nous réconcilie avec DIEU, et nous obtienne de sa bonté les secours qui nous sont nécessaires pour la vie présente et pour la vie future. C'est pourquoi, afin de nous conformer au dessein de l'Eglise, il faut que, étant dans cet exil et ce lieu de larmes, où nous avons été relégués, en qualité d'enfants d'Eve notre première mère, nous ayons grand soin d'invoquer souvent cette mère de miséricorde et cette avocate des fidèles, et d'implorer, par cette prière que l'Eglise lui adresse, son secours et son assistance, afin qu'elle prie pour nous, qui sommes de misérables pécheurs, puisqu'il n'y a personne qui puisse douter sans crime et sans impiété que ses mérites ne soient d'un très-grand prix devant DIEU, et qu'elle n'ait aussi de son côté toute la volonté possible de nous secourir et de nous assister. (*Catéchisme du concile de Trente*).

DES CÉRÉMONIES

DE LA SAINTE MESSE

AVERTISSEMENT.

Le Fils de DIEU n'a pas seulement fait de l'Eglise son corps mystique, il a encore voulu, par une insigne faveur qu'on ne peut assez admirer, lui donner un pouvoir presque absolu sur son corps naturel ; car c'est le pouvoir d'en disposer à son gré que de l'offrir en sacrifice pour les vivants et pour les morts, de le faire se trouver à point nommé sous les apparences du pain et du vin, en tous temps et en tous lieux, de l'employer à tous les besoins et d'en faire tous les usages nécessaires au salut des fidèles, qui peuvent l'offrir avec le prêtre et en faire une commune oblation, comme parle l'Eglise même : Ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile sit apud DEUM.

Pour l'offrir donc à DIEU d'une manière convenable, l'Eglise ne se contente pas d'obliger les fidèles à y assister avec toute la dévotion intérieure dont ils sont capables ; elle y joint, de son côté, les cérémonies les plus solennelles, destinées à nous donner une plus haute idée de sa grandeur et de la fin de ce divin sacrifice, savoir de nous représenter de la manière la plus parfaite celui qui s'est accompli sur la croix, cérémonies qu'elle tient d'une tradition constante, et qui par conséquent ont été ordonnées et établies par les Apôtres : ce qui distingue l'Eglise catholique des protestants, lesquels n'ont point ce sacrifice, et qui n'ont même pas le pouvoir de l'offrir, ou bien ont perdu celui qu'ils avaient reçu légitimement avant leur schisme, par le sacrement de l'Ordre. — Nous expliquerons plus en détail ces cérémonies, sans répéter ce que nous avons dit touchant le sacrifice de l'autel, dans notre BIBLIOTHÈQUE au Titre EUCCHARISTIE.

CÉRÉMONIES DE LA SAINTE MESSE.

[Le sacrifice de la Messe]. — L'Eglise catholique n'a rien de plus grand dans son culte que le sacrifice de JÉSUS-CHRIST, parce qu'il renferme toutes les grandeurs de sa personne, tous les mystères de sa vie, toute la sainteté de sa religion. Elle y possède l'Homme-DIEU en tout ce qu'il est, impassible et mourant, prêtre et victime, autel et don, pontife et agneau. Elle voit, dans ce mystère de la foi, un renouvellement très-réel de tous ceux du Sauveur : qu'il est engendré divinement sur l'autel par la même vertu qu'au sein de son Père ; qu'il s'y incarne tous les jours par sa parole, entre les mains du prêtre ; qu'il y unit sa mort et sa vie, ses opprobres et sa gloire, sa croix et sa résurrection, ses miséricordes et ses jugements. Elle y trouve tout le culte des hommes envers le Seigneur : un DIEU infiniment adorable, à qui seul le sacrifice est dû, et un adorateur infiniment saint, seul capable de lui offrir un sacrifice digne de lui. Elle nous y montre l'accomplissement de tous les sacrifices de l'ancienne loi par la seule hostie qu'ils ont tous figurée ; elle forme, enfin, les vrais chrétiens de toute condition dans cette source de toutes les grâces, par le grand exemple de l'immolation continuelle de JÉSUS-CHRIST, qui nous persuade que la participation de son sang n'est pas tant un festin de religion qu'un apprentissage de martyr et un modèle de tous les devoirs : *Non tàm cæna quàm disciplina*, dit Tertullien. Voilà pourquoi l'Eglise, toujours pénétrée de la nécessité et des fruits du saint sacrifice de la Messe, a produit dans tous les siècles tant de saints docteurs qui en ont défendu la vérité, tant de fidèles interprètes qui en ont recueilli la liturgie, tant de sublimes contemplatifs pour en dévoiler le sens spirituel, et tant d'habiles historiens pour en soutenir l'ancienneté. (Anonyme).

[Idée du sacrifice]. — Les lumières naturelles ont toujours inspiré aux hommes le sacrifice, comme le premier de tous les actes essentiels à la religion. L'histoire sainte nous apprend ce qu'ils ont offert dès le commencement du monde, et nous voyons qu'ils ont compris que le sacrifice était nécessaire, et qu'il ne pouvait être offert qu'à la Divinité. La loi écrite a confirmé ce que la nature avait inspiré, et elle nous a déclaré que détourner les hommes du sacrifice ou sacrifier à quelque autre qu'à DIEU seul, étaient deux crimes énormes. *Le péché des enfants d'Elie était très-grand devant le Seigneur*, dit le texte sacré, *parce qu'ils détournaient les hommes du sacrifice*. Et lorsque les hommes, aveuglés par leurs

passions, ont craint et révééré des créatures, des anges ou des démons, jusqu'à leur offrir des sacrifices, la loi, pour leur donner de l'horreur de ce sacrilège, a dit : *Quiconque immolera aux dieux, ou à quelque autre qu'à DIEU seul, sera mis à mort.* (Exod. xxii). Le sacrifice extérieur consiste à offrir à DIEU une chose sensible et extérieure, pour être détruite ou pour souffrir quelque changement : et cela se fait pour quatre raisons. — La première, pour reconnaître le souverain domaine de DIEU sur tous les êtres créés. La seconde, pour le remercier de ses bienfaits. La troisième, pour obtenir le pardon des péchés, et pour marquer ce que nous devons à la justice divine. La quatrième, pour demander les secours nécessaires. — La destruction ou le changement de la chose offerte exprime parfaitement deux des principales fins du sacrifice, qui sont d'honorer le souverain domaine de DIEU, et de reconnaître ce que nous méritons par nos péchés. Car, premièrement, les hommes marquent par cette destruction et par ce changement que DIEU est le maître absolu de toutes choses, et qu'il n'a besoin d'aucune créature, puisqu'on les détruit en les lui offrant. Secondement, ils marquent, par cette destruction, que comme pécheurs ils ont mérité la mort par leurs offenses, et que la victime est substituée à leur place : c'est pourquoi ceux qui offraient le sacrifice mettaient la main sur la tête de la victime. (**Lebrun**, *cérémonies de la Messe*).

[Excellence du sacrifice de la Messe]. — Il n'y a rien de plus grand dans la religion, que le sacrifice de la Messe. Les autres sacrements, et presque tous les offices et toutes les cérémonies de l'Eglise, ne sont que des moyens ou des préparations pour le célébrer ou pour y participer dignement. JÉSUS-CHRIST s'y offre pour nous à son Père. Il y renouvelle tous les jours, comme prêtre éternel, l'oblation qu'il a faite une fois sur la croix, et il s'y donne à manger aux fidèles, qui trouvent ainsi à l'autel la consommation de la vie spirituelle, puisqu'ils s'y nourrissent de DIEU même. On peut dire que le sacrifice de la Messe change nos églises en un ciel. Le divin agneau y est immolé et adoré, comme S. Jean nous le représente au milieu du sanctuaire céleste. Les esprits bienheureux, instruits de ce qui s'opère sur nos autels, viennent y assister avec le tremblement qu'inspire le plus grand respect. S. Chrysostôme, après d'autres anciens Pères, en a rapporté des faits très-autorisés ; et cette vérité de la présence des anges a toujours été si connue que S. Grégoire-le-Grand ne fait pas difficulté de dire : *Quel est le fidèle qui peut douter qu'à la voix du prêtre, à l'heure même de l'immolation, le ciel ne s'ouvre, les chœurs des anges n'assistent au mystère de JÉSUS-CHRIST, et que les créatures célestes et terrestres, visibles et invisibles, ne se réunissent dans ce moment ?*

Nous ne faisons dans nos temples que ce que les saints font continuellement dans le ciel. Nous adorons ici la victime sainte, immolée entre les mains des prêtres ; et tous les saints adorent dans le ciel cette même

victime. l'Agneau sans tache, représenté debout mais comme égorgé, pour marquer son immolation et sa vie glorieuse. Toutes les prières et tous les mérites des saints s'élèvent comme un doux parfum devant le trône de DIEU : ce que S. Jean a exprimé par l'encensoir qu'un ange tient à la main, et par l'autel d'où les prières des saints s'élèvent devant DIEU. L'Eglise de la terre offre même à l'autel de l'encens à DIEU, comme un signe des adorations et des prières de tous les saints qui sont ici-bas ou dans la gloire. Tous l'adorent unanimement dans le ciel et sur la terre, parce que nous avons alors sur l'autel d'ici-bas ce qui est sur le trône céleste. (*Le même*).

[Sur la Transsubstantiation]. — On ne s'accorde pas sur la manière dont JÉSUS-CHRIST est présent dans le sacrement. Les catholiques la conçoivent d'une façon, les luthériens d'une autre, et les calvinistes d'une autre. Mais une question de physique ou de métaphysique devrait-elle être un sujet de rupture pour les chrétiens, qui doivent être unis par les liens de charité, de l'obéissance à JÉSUS-CHRIST et de la soumission à son Eglise ? De quelque manière que l'Eglise ait défini cette question, qui est tout-à-fait au-dessus de la portée des simples fidèles, en conscience, sa définition peut-elle porter quelque préjudice à la piété et à l'étude de la sanctification ? Quand on croit la transsubstantiation, en est-il moins facile de vivre en chrétien ? *Oh ! mais nous ne comprenons pas cette définition*. Eh bien, c'est une occasion de faire paraître notre humilité et notre soumission ; c'est tout ce que l'Eglise demande. Les protestants n'oseraient dire qu'il y ait plus d'apparence de contradiction dans la transsubstantiation que dans la manière dont les luthériens conçoivent que l'humanité de JÉSUS-CHRIST est partout, ce qu'ils appellent ubiquité, et qu'elle est réellement présente dans le sacrement. Cependant, quelque inconcevables que leurs idées nous paraissent sur cette matière, ils n'y trouvent rien de préjudiciable au salut, ils n'en font pas une cause de séparation, ils communient avec eux. La réponse que l'on fait en cela, *que les luthériens n'adorent pas JÉSUS-CHRIST dans le sacrement, et qu'ainsi ils ne sont point idolâtres*, s'évanouit, du moment que l'on a prouvé que les catholiques ne le sont pas non plus, puisque JÉSUS-CHRIST est constamment le seul objet de leur adoration. Et il faut avouer, de plus, que l'adoration que les catholiques rendent à JÉSUS-CHRIST dans le sacrement est une conséquence naturelle de la persuasion où ils sont, et où ils doivent être, et qu'il y est présent personnellement et qu'en cela ils raisonnent mieux, sans contredit, que les luthériens. (**Papin**, *ministre protestant converti*).

[Manière d'assister à la Messe]. — Il est vrai, comme on n'en peut douter, que la meilleure manière d'assister à la sainte Messe est de suivre le prêtre dans toutes ses paroles et dans toutes ses actions : rien n'a été

plus nécessaire aux fidèles qu'une instruction sur toutes ces mêmes paroles et actions, par laquelle, pénétrant le sens tant des prières que des cérémonies de la Messe, ils pussent s'acquitter de ce devoir non-seulement avec affection et piété, mais encore avec intelligence et avec fruit dans l'esprit aussi bien que dans le cœur. Les cérémonies ne sont point de petites choses dans le culte de DIEU ; elles sont les actions qui répondent aux paroles, elles en sont par conséquent le sens et l'instruction la plus naturelle, exposée aux yeux de tous ; il n'appartient qu'à ceux qui les ignorent de les mépriser. DIEU, dans l'Ancien Testament, ordonna jusqu'aux moindres circonstances les cérémonies de son culte, et il les exigea si rigoureusement que les violer, même par ignorance, était un crime égal aux péchés commis avec connaissance contre le prochain, comme on le voit dans le Lévitique et dans Philon. Il est vrai que, dans la loi nouvelle, le Sauveur, qui a prescrit le rite de la célébration des saints mystères, a laissé à l'Eglise l'établissement et la détermination des cérémonies qui l'accompagnent ; mais elles n'en sont pas moins une partie du culte divin, et la partie qui est au peuple fidèle comme le flambeau qui l'éclaire et le guide qui élève son âme au ciel. C'est pour cela que l'Eglise a voulu donner à tous les fidèles une intelligence très-facile de tout ce qui regarde la Messe, dans l'explication des prières et des cérémonies qui la composent. (**Lebrun**).

[Des noms et des parties de la Messe]. — La Messe est le sacrifice de la nouvelle loi, par lequel les chrétiens rendent à DIEU le culte suprême, en lui offrant le corps et le sang de JÉSUS-CHRIST sous les espèces du pain et du vin, par le ministère des prêtres. Comme JÉSUS-CHRIST, en instituant ce sacrifice, dit simplement à ses Apôtres : *Faites ceci en mémoire de moi*, sans donner à cette action aucun nom particulier, l'Eglise, depuis les premiers siècles, lui en a donné plusieurs : tantôt pour faire connaître ce qui s'opère dans ce divin office, tantôt pour en cacher les mystères à ceux qui n'étaient pas du nombre des fidèles. On l'a nommé la *Liturgie*, c'est-à-dire le service ; la *Synaxe* ou la *Collecte*, c'est-à-dire *l'assemblée* ; les *Offices* des divins sacrements, les *solemnels* ou les *divins solemnels*, le *sacrifice*, l'*oblation*, la *supplication*, les *vénérables*, les *saints*, les *divins*, les *redoutables mystères*. Mais, depuis quatorze cents ans, l'Eglise grecque s'est fixée au nom de *Liturgie*, et l'on voit depuis le même temps, dans S. Ambroise et ailleurs, que l'Eglise latine a donné le nom de *Messe* à cet office divin. Ce mot de *Messe* vient de l'ancien mot latin *Missa* pour *Missio*, qui signifie renvoi, parce qu'on renvoyait autrefois de l'assemblée, avant l'oblation, ceux qui ne devaient pas assister au sacrifice. S. Augustin, S. Avit de Vienne et S. Isidore de Séville ont marqué trop clairement cette origine pour en pouvoir douter (1).

(1) Il paraîtrait plutôt que ce nom vient d'un mot hébreu, *Missah* (Deuteron. vi) qui

[Des cérémonies de la Messe]. — Rien ne nous instruit mieux de la manière dont le sacrifice sanglant a été consommé sur la croix que les cérémonies avec lesquelles l'Eglise célèbre cet adorable mystère. Les ornements du ministre représentent jusqu'aux habits dont le souverain-prêtre de la nouvelle loi fut revêtu ; le voile dont son visage fut couvert, les liens dont il fut garotté, tout est marqué, tout est dépeint, autant qu'une représentation le peut permettre. On y exprime les stations qu'il fit en portant sa croix ; l'autel est la figure du Calvaire ; la séparation du sang, mis à part dans le calice, marque l'effusion qui en fut faite sur la croix, et la consommation des espèces sacramentelles est une vive image de la destruction de la victime, nécessaire en tout véritable sacrifice. Il n'y a pas un geste, dans toute cette auguste cérémonie, qui n'ait quelque rapport au sacrifice de sa mort. D'où je conclus que si c'est le véritable corps du Sauveur, le même qui fut offert sur la croix, lequel est maintenant sacrifié sur nos autels, les invectives des impies et les railleries des hérétiques sont autant de blasphèmes : car, avant d'être en droit de blâmer ce culte que nous rendons au Sauveur en faisant ce qu'il a commandé de faire en mémoire de lui, il faudrait qu'il fût constant qu'il n'est qu'en figure dans ce divin mystère, comme le publient maintenant les calvinistes. Encore font-ils eux-mêmes quelques cérémonies dans leur cène, et il n'y en a point parmi eux qui ne croient que ce soit une profanation criminelle d'en user comme d'un pain ordinaire et de le recevoir sans respect, puisqu'ils ne pourraient se garantir des anathèmes de S. Paul, qui marque comme le plus grand de tous les crimes de ne point faire de distinction entre le corps du Seigneur et les mets communs : il faut donc qu'ils y apportent quelques cérémonies ; et, comme il est le plus grand de leurs sacrements, peuvent-ils eux-mêmes marquer trop de respect à l'égard de ce grand mystère ? Or, quel serait ce respect sans quelque marque extérieure qui témoigne l'estime et le sentiment qu'on a conçu intérieurement ? Ils sont donc toujours injustes de blâmer ce qu'ils font eux-mêmes, et d'improver dans les autres ce qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes avec trop d'appareil et de cérémonie, quand même le mystère ne contiendrait autre chose que ce qu'ils en croient. Je ne prétends point ici défendre la réalité du corps et du sang d'un DIEU dans l'adorable Eucharistie : je dis seulement que ce qu'ils allèguent pour détruire le culte qu'on rend à l'adorable sacrement de l'autel, dans ce sacrifice non sanglant, savoir les cérémonies qu'on emploie pour l'honorer, est ce qui les convainc eux-mêmes d'impiété, puisque l'Eglise ne les aurait pas adoptées de tout temps si elle n'avait été bien persuadée que ce sacrement contient le véritable corps du Sauveur,

signifie *Sacrifice*. — Voir l'explication détaillée des prières et des cérémonies de la sainte Messe dans le *Bon Ange de la Première-Communion*, par M. l'abbé POSTEL, 3^e édition, même librairie, (*Edit.*)

et que ce sacrifice est le même en substance que celui de la croix, parce qu'une partie de ces cérémonies ne se peut pratiquer qu'à l'égard d'un DIEU, telle que l'adoration, et que les autres supposent que c'est lui-même que l'on reçoit réellement, et non pas seulement en figure, comme celles que l'on apporte pour participer dignement à un si grand mystère, et d'autres qui seraient vaines et inutiles sans cela. (Houdry).

[Antiquité de chaque détail]. — Il n'y a aucune partie des cérémonies de la Messe qui ne soit autorisée par l'Église et par les SS. Pères. L'Introît, le *Gloria in excelsis*, l'Épître, l'Évangile, la Préface et les autres parties, ont été approuvés et très-soigneusement recommandés par les plus grands hommes de l'antiquité. S. Cyprien, S. Cyrille, S. Augustin, S. Ambroise, quantité d'autres saints, ont traité des cérémonies de la Messe, et les ont approuvées. S. Jérôme parle de l'Oraison dominicale, et il est constant que l'*Agnus Dei* se disait même du temps de S. Jean-Chrysostôme. Les autels, les calices, les ornements et leur bénédiction, tout est si nettement dans les Pères, que les plus obstinés pourraient être forcés de se rendre à la vérité que je soutiens, s'ils voulaient avoir des yeux pour lire ce que je dis et un esprit docile aux maximes de la vraie foi. Les autels se trouvent partout; les calices sont vérifiés par S. Cyprien, dans cette excellente lettre qui pourrait suffire à détruire entièrement l'erreur que je combats. Je m'arrête seulement à ce que ce saint écrit des calices, en ces termes : *On déclare qu'il faut mêler l'eau avec le vin, c'est-à-dire que la coupe du Sauveur est mêlée d'eau et de vin.* Mais qu'est-il besoin d'emprunter le sentiment des Pères là où l'Écriture se déclare si ouvertement, ainsi qu'il paraît dans les paroles de la consécration du calice. (*Le même*).

[Religion, sacrifice et sacerdoce]. — La religion, le sacrifice et le sacerdoce sont, mes frères, trois choses si étroitement unies, ou plutôt si inséparablement liées ensemble, qu'il est impossible que l'une puisse subsister sans les autres. Aussi courent-elles même fortune, soit dans leur destruction, soit enfin dans le changement qui s'en peut faire dans la suite des temps. C'est ce qui a fait tirer cette conséquence à l'apôtre S. Paul, que, le sacerdoce de l'ancienne loi étant changé et transféré par la loi de l'Évangile, il faut de nécessité que la religion soit aussi transférée, parce que ce sont deux choses qui se tiennent et ne se peuvent séparer : *Translato sacerdotio, necesse est ut legis quoque translatio fiat* (Hebr. vii). D'où l'on doit inférer, avec S. Augustin, qu'il n'y a jamais eu de religion, fausse ou véritable, dans laquelle il n'y ait eu quelque sacrifice établi pour reconnaître la Divinité, lui rendre l'hommage qui lui est dû par ce culte extérieur, et marquer le sentiment intérieur qu'elle avait de sa grandeur : *Nulla fuit gens tam barbara, dit ce saint docteur, quæ non sacrificavit his quos aut putavit aut finxit esse deos.* (X Civ. DEI, iv). C'est

la première chose que j'avance dans ce sujet. Je dis que j'avance, parce qu'il n'y a jamais eu que les hérétiques des derniers siècles qui se soient récriés contre cette vérité, connue par la lumière même de la raison, Ils devraient du moins en être convaincus par autant de preuves qu'il y a eu de prêtres, d'autels et de sacrifices, depuis la naissance du monde et dans toutes les religions qui ont jamais été. (*Le même*).

[La Messe doit être connue des fidèles]. — Le sacrifice de l'autel est une de ces vérités fondamentales dont il est nécessaire que tous les chrétiens adultes aient une connaissance distincte. Quoi de plus auguste que JÉSUS-CHRIST offert dans ce sacrifice ! C'est une source de salut pour ceux qui savent entrer dans les desseins du Sauveur. Les méchants et les pécheurs trouvent leur perte et leur condamnation là où les justes et les bons puisent avec abondance les eaux salutaires de la grâce. Voilà pourquoi le Fils de DIEU a voulu qu'une matière de cette importance fût traitée en plusieurs endroits de son Évangile. Il ne s'est pas contenté de nous en instruire, lorsque son amour l'a engagé à faire un si grand miracle en notre faveur : il semble qu'il ait eu impatience d'expliquer aux hommes le bienfait qu'il leur préparait. Comme le sacrifice de l'autel est une vive image de sa mort, un des principaux fruits de ce sacrifice *c'est d'annoncer la mort du Seigneur*. Il n'a voulu nous donner son corps et son sang que quand il a été près de mourir pour notre salut. Mais l'amour du Sauveur ne peut attendre que ce temps soit arrivé pour nous faire connaître les grâces ineffables qu'il veut répandre sur nous. Longtemps auparavant, il avait promis ce qu'il a depuis donné avec tant de miséricorde. (**Lambert**, *Année évangélique*).

[La fête du Saint-Sacrement]. — Nul mystère de JÉSUS-CHRIST dont le très-saint Sacrement ne soit et la représentation et le mémorial ; nul qui ne soit dignement célébré par la divine Eucharistie dans le sacrifice de la Messe. Quelle solennité dans l'Eglise qui ne soit, pour ainsi dire, la fête du très-saint Sacrement ? et certainement on peut dire qu'offrir le divin sacrifice c'est en faire la fête, puisque c'est célébrer solennellement la mémoire de son institution, et faire, en mémoire du Sauveur, ce qu'il fit lui-même dans sa dernière cène. Le divin sacrifice est ce que toutes les fêtes ont de plus respectable, de plus saint et de plus solennel. « Toutes les fêtes, dit S. Jean-Chrysostôme, sont la fête de ce divin sacrifice. » De sorte que la même raison qui avait empêché, durant si longt emps, qu'on fit dans l'Eglise une fête particulière en l'honneur de la très-sainte Trinité, avait aussi empêché qu'on en fit une en particulier en l'honneur de l'adorable Eucharistie, lorsqu'enfin la divine bonté, qui pourvoit à toutes les nécessités de son Eglise, prévoyant qu'il s'élèverait dans la suite des temps des actes impies qui combattraient, qui profaneraient même par toutes sortes d'impiétés ce divin

mystère, inspira à l'Eglise d'en instituer une fête particulière. (**Croiset**, *Exercices de piété*).

[Les vues de Notre-Seigneur.] — Le Sauveur, disent les théologiens, en instituant l'Eucharistie, a eu singulièrement en vue d'honorer son corps sacré, soit pour réparer les ignominies de sa passion, soit pour laisser aux fidèles qui n'ont pas eu le bonheur de le voir vivant sur la terre la consolation de lui adresser leurs hommages sous le signe qui le renferme, jusqu'à la fin des siècles. L'Eglise, animée de l'esprit de son divin instituteur, rapporte toutes les solennités, toute la magnificence de son culte, à glorifier ce corps adorable : c'est la pensée du docteur subtil : *Quasi omnis devotio in Ecclesiâ est in ordine ad hoc Sacramentum* (In 4, Dist. 8, quæst. 1). Autels, temples, prêtres, fêtes, sacrements mêmes et mystères, tout ce qu'il y a de plus auguste dans la religion nous inspire la vénération que nous lui devons. Cette victime divine repose sur une infinité d'autels, dans toutes les contrées de la terre, toujours unie à la Divinité, partout contenant ces miracles surprenants que la foi nous enseigne, en tout lieu le gage et l'abrégé des effets les plus admirables de la miséricorde et de la tout-eupissance de DIEU. (**Le P. de la Pesse**, *sermon*).

[La Messe renferme les conditions des sacrifices de l'ancienne loi]. — Le sacrifice de la Messe remplit toutes les conditions qui conviennent aux victimes de l'ancienne loi, dans les sacrifices les plus parfaits. Il fallait quatre conditions, qui formaient quatre parties du sacrifice. La première était l'acceptation de la victime par les prêtres; la seconde l'oblation à DIEU; la troisième le changement ou la destruction de la victime; la quatrième la consommation ou la communion de la victime. — Premièrement, il fallait une hostie choisie, agréée ou acceptée par les prêtres, suivant l'ordre de DIEU, qui leur avait marqué ce qu'ils devaient admettre et ce qu'ils devaient rejeter. Les prêtres du Nouveau-Testament acceptent le pain et le vin destiné à être le corps et le sang de JÉSUS-CHRIST, et ils font cette acceptation après le choix du Père éternel, qui a déclaré son Fils bien-aimé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et par conséquent offrant du pain et du vin, mais un pain qui doit être changé au corps que DIEU a destiné pour être la vraie victime. — Secondement, l'hostie était offerte à DIEU par les prêtres de la loi, et tirée par là de l'état commun; les prêtres du Nouveau-Testament représentant JÉSUS-CHRIST, offrent à DIEU le pain et le vin comme devant devenir le corps et le sang de Notre-Seigneur, pour notre salut. — Troisièmement, dans les holocaustes et dans les sacrifices pour les péchés, la victime était immolée et égorgée; elle changeait d'état. Ici le pain et le vin sont changés au corps et au sang de JÉSUS-CHRIST, qui est immolé et comme en état de mort sur l'autel, parce qu'il est privé des fonctions de la vie naturelle qu'il avait sur la terre,

et parce qu'il y est avec des signes de mort, par la séparation mystique de son corps d'avec son sang ainsi que S. Jean vit devant le trône du ciel; l'Agneau vivant puisqu'il était debout, mais en même temps comme immolé et comme mort, à cause de ses cicatrices, de ses plaies et des marques de son immolation sanglante, qu'il conserve même dans la gloire. — Quatrièmement enfin, la consommation de l'hostie était nécessaire; si l'on offrait un holocauste, tout était brûlé en l'honneur de DIEU; dans les autres sacrifices, une partie était consumée pour DIEU, le reste distribué aux prêtres et à ceux qui avaient présenté l'hostie. Ici, la victime est toute pour DIEU et toute consommée par les hommes qui la lui offrent. Elle se communique tout entière à tous sans aucune division, et elle est consommée en nous sans cesser d'être. (**Le P. Le-brun.**)

[Préparation pour entendre la Messe]. — Les livres sacrés nous recommandent de préparer notre âme avant la prière; et, comme il n'y a point de plus excellente prière que celle qui doit rendre JÉSUS-CHRIST présent sur nos autels, et qui nous fait participer à son adorable sacrifice, il n'y en a point non plus qui exige plus de préparation que le sacrifice de la Messe. — La première et la meilleure préparation c'est la bonne vie, qui répond à l'état de chrétien; *Vivez de telle manière*, ont souvent dit les Pères, *que vous puissiez mériter chaque jour d'être admis à la sainte Table*. — En second lieu, il faut se préparer par un ardent désir d'aller à la maison du Seigneur, et de trouver au pied de l'autel toutes les consolations. Et en effet, quel sujet n'ont pas les chrétiens de soupirer après le lieu où est réellement DIEU leur rédempteur! Dans quelque embarras qu'ils se trouvent, ils doivent se calmer en disant, avec le prophète Jonas, au milieu des flots de la mer: *J'aurai la consolation de voir le saint temple*. Leur foi devrait tenir leurs âmes attachées au sacrement de notre rédemption. — Un troisième moyen est de gémir de ses misères, de concevoir quelle est son indignité, d'entrer dans le sentiment du publicain, qui n'osait presque lever les yeux en entrant au temple. Rien de plus respectable que la maison du Seigneur; et, si DIEU a dit du tabernacle de la loi, *Tremblez devant mon sanctuaire*, (Levit. xxvi), quel respect ne doivent pas inspirer des églises où l'on offre le sacrifice du ciel et de la terre, le sang d'un DIEU fait homme. — Enfin, pour se préparer à tirer beaucoup de fruit du saint sacrifice de la Messe, où l'Eglise s'offre avec JÉSUS-CHRIST, il faut se disposer à pouvoir s'y offrir soi-même, et entrer dans l'esprit du sacrifice de JÉSUS-CHRIST et de son Eglise. Il faut que les fidèles demandent à DIEU que, semblables aux holocaustes que le feu purifiait et consumait, le feu divin consume ce qui est en eux terrestre et charnel, et qui ne peut être offert avec JÉSUS-CHRIST, afin que non-seulement leurs âmes soient purifiées par ce divin feu, mais aussi leurs corps, qui doivent être offerts comme leurs âmes, et qu'ils puissent dire avec S. Paul: « Puisse-

que nous avons un grand pontife établi pour nous sur la maison de DIEU, approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère, sans aucun déguisement, avec une pleine foi, pénétrés de tous nos devoirs, à la vue de ces grands mystères que la foi nous fait apercevoir, ayant les cœurs purifiés par une aspersion intérieure, exempts de tout reproche de la conscience, et renouvelant en nos corps la pureté qu'ils ont eue par les eaux salutaires du baptême. — Mais, quand nous ne nous trouverions pas dans ces saintes dispositions que les chrétiens doivent souhaiter, ne laissons pas d'espérer en la miséricorde de DIEU, et d'aller avec confiance au pied de l'autel, qui est la source des grâces. *Le pontife que nous avons, dit S. Paul, n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses. Il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché.* Allons donc nous présenter devant le trône de la grâce, afin d'y recevoir miséricorde et d'y trouver le secours de la grâce dans nos besoins. (*Le même*).

[L'Élévation et l'adoration de l'Hostie]. — Ni l'élévation ni l'adoration de l'Eucharistie n'ont été toujours faites de la même manière qu'elles se font à présent. Jusqu'au commencement du douzième siècle, les prêtres se contentaient, à la fin du Canon, d'élever les dons sacrés, le calice et l'hostie, en disant : *per ipsum*, etc ; ou seulement à ces mots : *Omnis honor et gloria, per omnia secula seculorum* : ce qu'on appelle à présent la seconde ou la petite élévation ; mais, depuis les premières paroles du Canon jusqu'à la fin, tout le clergé se tenait incliné, adorant la majesté divine, et l'incarnation, dont le mystère de l'Eucharistie n'est qu'une extension. *Ceux qui sont derrière le prêtre, et ceux qui sont en face, dit Amalaire, s'inclinent, révérent la divine majesté et l'incarnation du Sauveur ; et ils se tiennent dans la même posture durant tout le canon, jusqu'à la fin de l'Oraison dominicale.* Et en effet, comment les hommes n'adoreraient-ils pas ce corps sacré, qui est adoré par les anges ! L'Eglise a toujours prescrit cette adoration aux fidèles ; mais elle ne leur a pas toujours marqué en quelle posture du corps ils devaient la faire, parce que l'adoration consiste essentiellement dans l'intention de se soumettre à celui qu'on adore, comme à son souverain principe et à sa dernière fin, et les circonstances où l'on se trouve peuvent marquer cette intention ou cette disposition intérieure, dans quelque situation du corps où l'on se tienne, soit debout, soit assis, soit à genoux ou prosterné par terre. Les différentes postures ne signifient rien par elles-mêmes, et ne marquent le respect que selon que les mœurs et l'usage des peuples les déterminent. De-là vient qu'on a toujours vu des différences sur ce point et sur le temps auquel on doit faire cette adoration, parmi les personnes qui avaient la même croyance. (*Le même*).

LA DÉDICACE DES ÉGLISES.

AVERTISSEMENT.

Celui qui entreprend de parler en général de la Dédicace des Églises n'a qu'à consulter l'histoire ecclésiastique pour apprendre l'origine et le progrès de cette cérémonie, presque aussi ancienne que l'Église même. Le premier temple érigé en l'honneur de la divine majesté par Salomon, dans l'ancienne loi, et dans la nouvelle ceux qui ont été construits par les premiers princes chrétiens, ont été dédiés à DIEU, et ensuite consacrés par une fête, laquelle a été renouvelée tous les ans, sinon avec le même appareil, du moins avec une solennité toute particulière, comme nous voyons dans les écrits des SS. Pères qui ont fait des homélies sur ce sujet.

*Entre les réflexions et les conséquences que les SS. Pères ont tirées de cette cérémonie, les uns se sont étendus sur le respect qu'on doit apporter dans les Églises parce qu'elles sont le palais et le lieu de la majesté divine (comme on peut voir en ce que nous avons recueilli sur ce sujet dans notre **Bibliothèque**, titre des Églises matérielles); les autres se sont appliqués à nous peindre la majesté et la multitude des augustes mystères qui se célèbrent dans ce même lieu, où DIEU semble avoir attaché tous les bienfaits de sa miséricorde envers les hommes. Sans parler de tout cela, sinon autant qu'il sera nécessaire et convenable à notre dessein, nous nous étendrons principalement sur la réflexion de S. Bernard.*

Ce saint prétend que la fête de la Dédicace n'est pas tant pour renouveler la mémoire de la consécration d'une Église que pour exprimer par une figure sensible la consécration de nos âmes à DIEU, faite la première fois par le baptême : les justes rapports qu'il y a entre cette consécration, par laquelle nous sommes devenus les temples du DIEU vivant, comme parle S. Paul, et les cérémonies qui se pratiquent dans la Dédicace des Églises, les onctions, bénédictions, illuminations, etc.; la manière dont se fait cette consécration, C'est sur quoi nous nous étendrons, pour conclure, avec le même S. Bernard, que la fête de la dédicace d'une église est aussi la fête de la dédicace de nos âmes.

LA DÉDICACE DES ÉGLISES.

[Antiquité et dignité des églises et des autels]. — Personne n'ignore que les églises et les autels ont été de tout temps destinés aux plus augustes cérémonies de l'Eglise, parce que ce sont les lieux où l'on célèbre nos plus sublimes mystères, les endroits où les plus saintes actions de la religion s'exercent, comme l'administration des sacrements, la communion du corps et du sang de JÉSUS-CHRIST, la prédication de la parole de DIEU, etc. Or, comme le tabernacle de l'ancienne loi et le temple de Salomon, destinés à la garde de l'arche sainte et aux sacrifices des animaux, dans l'ancienne loi, n'ont été que l'ombre et la figure des autels et des temples qui, dans la loi nouvelle, devaient servir au renouvellement continu du sacrifice sanglant du corps du Fils de DIEU, de même les cérémonies que DIEU prescrit avec tant d'exactitude à Moïse pour la consécration du tabernacle, et à Salomon pour celle du temple, ne sont que l'ombre et la figure de celles que l'Eglise, toujours conduite par le Saint-Esprit, a observées de tout temps, et observe encore aujourd'hui, dans la consécration de nos temples et de nos autels. D'où il suit que celles-ci surpassent autant les premières en sainteté, en vertu et en signification, que la réalité et la vérité surpasse les ombres et les figures; et d'où il faut conclure qu'elles doivent faire sur l'esprit des fidèles des impressions infiniment plus vives et plus efficaces que les autres ne devaient faire sur l'esprit des Israélites. (**Houdry**).

[Consécration des âmes]. — La consécration des églises matérielles signifie et représente en général la consécration de l'Eglise spirituelle par JÉSUS-CHRIST, qui en est le premier pontife, et la consécration particulière de nos âmes, qui doivent s'en appliquer toutes les saintes cérémonies. Elle signifie et représente encore la sainteté du lieu consacré. Les aspersion qui se font en grand nombre, pendant le cours de la cérémonie, ont pour fin naturelle de purifier spirituellement les choses sur lesquelles elles se font, et d'en éloigner le démon et les puissances de l'enfer. Pendant qu'on fait celles de l'Eglise en-dehors, nous devons songer que c'est par l'aspersion des eaux salutaires du baptême que nous avons été lavés de la tache originelle, que le démon a été chassé de nos âmes et que notre consécration à DIEU a commencé. Toutes les autres nous avertissent de laver, par les larmes de la pénitence, les péchés que nous faisons tous les jours.

[Sainteté des églises]. — Si vous demandez à S. Bernard pourquoi les églises sont saintes, il vous répondra que c'est à cause des emplois tout saints qu'on y exerce. Comment, dit-il, ce lieu ne serait-il pas saint, qui retentit si souvent des louanges du Seigneur; ce lieu où s'assemble le peuple chrétien pour rendre le culte et l'hommage qu'il doit à son Créateur, et, pour comprendre tout en un mot, ce lieu où le Saint des saints, le Sauveur et le Rédempteur des hommes, demeure jour et nuit, et qu'il consacre encore davantage par la présence réelle de son corps adorable? C'est donc de-là que doit naître ce profond respect, cette sainte frayeur, dont tous ceux qui ont quelque sentiment de religion doivent être frappés en entrant dans nos églises, comme ils le seraient sans doute s'ils entraient avec une vive foi dans la grotte de Bethléem et dans le Saint-Sépulcre, où ce même corps a reposé, parce que ces saints lieux, rappelant en même temps le souvenir des augustes mystères qui s'y sont accomplis, leur inspireraient des sentiments tout extraordinaires de piété. C'est dans cette même pensée qu'un chrétien doit venir à l'église, et se dire à lui-même : J'entre dans le lieu où mon DIEU s'est voulu rendre présent, ce même DIEU que les anges adorent dans le ciel et devant lequel ils s'anéantissent par de profonds respects dans ce même lieu. Je suis dans un lieu où le même sacrifice qui fut offert sur le calvaire pour mon salut est tous les jours renouvelé, et la même victime immolée pour mon amour. C'est, à la vérité, d'une autre manière, mais elle n'est pas moins sainte ni moins digne de mes adorations. Cet autel devant lequel je suis est le lieu où le même sang de mon Sauveur qui a été répandu sur la croix coule encore tous les jours, et dont le mérite m'est appliqué dans les sacrements que je reçois. Je suis enfin dans un lieu où le même Esprit qui descendit autrefois visiblement sur les Apôtres descend aujourd'hui invisiblement sur les fidèles. Dans ce lieu consacré par tant de mystères, aussi saint que le Calvaire, aussi digne de nos respects que la grotte de Bethléem et le Cénacle, demeurer sans attention, sans respect, sans recueillement, sans dévotion, peut-on marquer moins de piété, moins de foi, moins de sentiments de religion? (**Houdry**).

[La dédicace chez les Juifs]. — Rien n'était plus solennel chez les Juifs que la dédicace de leur temple. A voir le concours qui s'y assemblait, le nombre prodigieux des victimes que l'on y immolait, la pompe des cérémonies augustes que l'on y pratiquait, c'était plutôt le triomphe public de la religion que la fête particulière du temple. Comme DIEU ne pouvait leur donner de plus tendres marques de son amour que de venir chez eux, pouvaient-ils lui donner de plus éclatants témoignages de leur gratitude que de perpétuer la mémoire de ce jour heureux, que d'en faire passer le souvenir jusqu'à la postérité par une solennité qui se renouvelait tous les ans, en réunissant leurs cœurs et leurs voix pour s'écrier, dans le transport de leur joie et de leur étonnement : *Qui croi-*

rait que ce DIEU de majesté vint habiter avec les pécheurs, et être parmi les hommes sur la terre? Si toute l'étendue des cieus ne peut le contenir, combien moins le temple que nous lui avons bâti? *Ergone credibile est ut habitet DEUS cum hominibus super terram?* — On ne peut douter que ce ne soit de-là, et sur ce modèle, que l'Eglise célèbre la dédicace de ses temples, puisqu'elle y observe une partie des mêmes cérémonies observées dans ce fameux Temple bâti par Salomon. — Il faut surtout remarquer que cette dédicace de nos églises est l'une des fonctions épiscopales, et comprend cinq sortes de cérémonies, comme a remarqué S. Bernard, auxquelles se réduit tout ce qui se pratique dans cette solennité : l'aspersion, l'inscription, l'onction, l'illumination et la bénédiction. Elles ne se font pas séparément l'une après l'autre, mais elles sont entremêlées. Je ne m'étendrai pas sur l'ordre qu'on y garde, ni sur chaque cérémonie en particulier, mais seulement sur quelques-unes des principales, pour en faire l'application à la consécration de nos âmes, qui sont autant de temples du DIEU vivant, à qui elles sont dédiées et consacrées par le baptême. — Pour ce qui est de chaque cérémonie en particulier, il est aisé d'en faire l'application à ces temples spirituels : il me suffit de dire et de faire remarquer que le tout s'achève et finit avec la bénédiction, laquelle se donne par l'évêque, outre qu'elle a été employée en toutes les actions où se font les signes de croix et les aspersion de l'eau. — Vous voyez donc que S. Bernard a eu raison de rapporter à ces cinq cérémonies principales toutes celles qui se pratiquent dans la consécration des églises : à l'aspersion par l'eau bénite, à l'inscription par les signes de croix et par les caractères grecs et latins, à l'onction par l'eau, le vin et la cendre mêlés ensemble, par l'huile des catéchumènes et par le saint Chrême ; à l'illumination par les encensements et les lumières ; à la bénédiction, qui s'étend sur toutes les choses et sur les personnes. (*Pa-négryriques des saints, du P. Duneau*).

[Pourquoi tant de cérémonies]. — Mais pourquoi, je vous prie, employer tant de cérémonies pour consacrer des pierres et des murailles? *Nunquid de lapidibus cura est DEO*, dit ingénieusement S. Bernard, appliquant très à propos aux pierres ce que l'Apôtre a dit des bœufs : *Numquid de bobus cura est DEO* ; voulant signifier que le précepte de la loi ancienne, *non alligabis os bovi trituranti*, n'a pas été fait en considération des bœufs, mais des hommes qui ont droit de vivre de leur travail. De même, ce n'est pas en considération des pierres et des murailles qu'on les sanctifie et qu'on les consacre, c'est pour nous, qui avons été sanctifiés et consacrés au baptême ; pour nous avertir de ce que nous sommes, et de l'obligation que nous avons de renouveler souvent la mémoire de notre consécration. Cette solennité de la dédicace nous est propre ; c'est de nous-mêmes que nous célébrons cette fête : *Nostra siquidem illa aspersio, nostra illa benedictio, nostra illa consecratio fuit*. Voulez-vous voir comment?

Soyez attentifs à l'application que nous allons faire des cérémonies qui se pratiquent dans la consécration des églises, et souvenez-vous que nous les avons réduites à cinq, avec S. Bernard, qui sont l'aspersion, l'inscription, l'onction, l'illumination, la bénédiction. (*Le même*).

[Les onctions extérieures]. — Toutes les onctions extérieures que l'on fait à la dédicace des églises appartiennent à l'inscription sensible; mais la principale se fait invisiblement et extérieurement, par l'impression d'un caractère ineffaçable dans l'âme du baptisé, par lequel il est comme enrôlé dans la milice chrétienne, et mis au nombre des soldats de JÉSUS-CHRIST, sans que jamais il se puisse dispenser du service. Car, tout ainsi qu'une église qui a été consacrée à l'honneur de DIEU ne peut plus être appliquée à des usages profanes sans sacrilège, de même, depuis que nous avons été marqués en nos corps par le signe du salut, et en nos âmes par une qualité divine que nous appelons caractère, nous ne pouvons plus, à moins de profaner son temple, vaquer à des emplois contraires à son service. Ces onctions marquent la royauté que nous acquérons par le baptême. Sur quoi il me semble fort à propos de faire quelque réflexion. Anciennement les églises étaient appelées *basiliques* par les Grecs, c'est-à-dire royales, ou maisons des rois. Ce qui a été reçu par les Latins, principalement lorsqu'on parle des églises plus célèbres, comme sont les églises patriarcales, métropolitaines, cathédrales. C'est ainsi que nous disons : *Basilica Salvatoris*, *Basilica Sanctæ Mariæ*, *Basilica Sancti-Petri*. Ce nom leur a été donné pour trois raisons. La première, parce que ce sont les maisons du Roi des rois. Tout ainsi donc qu'on appelle palais royal celui où le roi fait sa demeure, de même on appelait *basiliques* les temples dédiés et consacrés au Roi du ciel. La seconde raison est que les églises étaient ordinairement bâties par la magnificence des rois et des empereurs, avec une grande dépense; et on appelle royal ce qui est splendide et somptueux. La troisième, parce que les églises sont ointes dans leur consécration de même que les rois, qui sont les oints du Seigneur : et, à cause de cette onction, qui leur est commune avec les rois, on les appelle basiliques. Il est évident que nous avons été consacrés à DIEU par le baptême pour être ses temples, et que l'apôtre a eu raison de nous dire : *Nescitis quia templum DEI estis, et Spiritus DEI habitat in vobis?* Les temples matériels sont saints, *Templum DEI sanctum est*; mais leur sainteté se rapporte à la nôtre, et la nôtre à DIEU. D'où il suit que la solennité des dédicaces n'est pas tant des églises que de nous-mêmes : *Nostra est quia de ecclesiâ nostrâ, magis autem nostra quia de nobis ipsis*. Peut-être que vous serez étonnés, et même que vous rougirez, d'entendre qu'on célèbre votre fête, comme si vous étiez des saints déjà canonisés; mais je ne crois pas que vous ayez si peu d'esprit que de penser que nous célébrons la fête des pierres et des murailles, qui n'ont qu'une sainteté relative à nous : *Vestra est igitur, vestra est hodierna*

festivitas: vos dedicati estis Domino; vos elegit et assumpsit in proprios. Quand on célèbre la fête d'un apôtre, d'un martyr, d'un confesseur, d'une vierge, on dit c'est la fête de S. Pierre, de S. Etienne, de S. Augustin, de Ste Catherine. Il y a des fêtes de Notre-Seigneur, il y en a de Notre-Dame. Aujourd'hui ce n'est la fête d'aucun saint qui soit au ciel, ni d'aucun mystère de Notre-Seigneur ou de Notre Dame, et toutefois nous célébrons une grande fête : de quel saint est-elle ou de quelle sainte ?

S. Jean nous dit, dans son Apocalypse : *Vidi sanctam civitatem novam descendentem de caelo à DEO, paratam sicut sponsam ornatam viro suo* : J'ai vu une cité sainte qui descendait du ciel, DIEU l'ayant ainsi ordonné, parée et préparée comme une épouse pour son époux. Si elle est descendue du ciel, elle est donc sur la terre. Or, il n'y a point d'autre cité sainte sur la terre qui soit épouse de JÉSUS-CHRIST, sinon les âmes saintes rachetées et sanctifiées par son sang : car c'est d'elles que S. Paul a dit : *Despondi vos uni viro virginem vastam exhibere Christo.* C'est donc de ces âmes saintes que nous célébrons aujourd'hui la dédicace. — S. Bernard, ayant prêché à ses auditeurs cette pensée, qui est très-solide et très-bien fondée : J'ai peur, dit-il, qu'il ne se trouve quelqu'un, dans cet auditoire, ou qui entre en vanité de ce qu'on célèbre sa fête, ou qui, par une certaine pusillanimité d'esprit plutôt que par une vraie humilité, ne le veuille pas croire ; mais il se faut garder de l'une et de l'autre. DIEU donne sa grâce aux humbles, il faut donc fuir la vanité, il est impossible de plaire à DIEU sans la foi, il faut donc fuir l'incrédulité. Pourtant je désire, poursuit le Saint, que vous ayez une grande estime de vous-mêmes, considérant que vous êtes les temples de DIEU, et néanmoins que vous l'avez très-petite, connaissant votre indignité et vos propres infirmités. Ce que vous êtes de grand, c'est par la grâce de DIEU que vous l'êtes, et vous devez dire comme l'Apôtre : *Gratiâ DEI sum id quod sum* ; ce que vous êtes de petit, ou plutôt rien du tout, c'est de vous-mêmes, qui n'avez rien qui soit purement de vous que le péché.

Nous ne sommes rien, parce que nous sommes pécheurs, ignorants, faibles, sujets à nos passions et enclins au mal. Nous sommes quelque chose de grand, parce qu'il a plu à DIEU de nous faire grands, en nous honorant de son affection et nous choisissant pour être les temples vivants de son habitation : *Quid est homo quia magnificas eum? aut quid apponit erga eum cor tuum?* disait le saint homme Job. En disant : *Qu'est-ce que l'homme*, il donne à entendre que c'est peu de chose. Et en effet, il le compare à une fleur qu'on foule aux pieds, à une feuille que le vent emporte. Toutefois il reconnaît que DIEU l'a magnifié, et qu'il a mis son cœur en lui. Si DIEU a mis en l'homme son cœur, il faut que son trésor y soit : *Ubi est thesaurus tuus, ubi est et cor tuum.* N'est-ce rien que d'être le trésor de DIEU, et un trésor sacré qui lui sert de temple : *Nescitis quia templum DEI estis vos, et Spiritus DEI habitat in vobis?* (II Cor. VI). Cette

pensée est de grande consolation : nous sommes le trésor de DIEU, nous sommes le temple de DIEU, où il daigne faire sa demeure. (*Le même*).

[Ne pas violer le temple de Dieu]. — Il y a une chose qui est capable de nous donner de l'épouvante : *Si quis templum DEI violaverit, disperdet illum DEUS* (II Cor. III) : DIEU perdra celui qui violera son temple. Nous avons été consacrés à DIEU au baptême : avons-nous maintenu inviolable cette consécration ? Si nous l'avons fait, oh ! que nous sommes heureux ! sinon, il y a de quoi trembler sous ces épouvantables paroles : *DIEU perdra celui qui a violé son temple*. Et qui oserait s'assurer de ne l'avoir jamais violé ? Les temples et les églises sont profanés et violés en plusieurs manières, que les docteurs réduisent à trois. — La première est d'y faire des actions après lesquelles il n'est plus permis d'y célébrer la sainte Messe ni l'office divin sans les rebénir : comme si on y avait enterré un infidèle ou un excommunié, si on y avait tué quelqu'un ou blessé avec effusion de sang, si on y avait commis quelque notable impudicité. En tous ces cas, il est défendu par les saints canons d'y célébrer et d'y faire aucune fonction ecclésiastique sans une nouvelle bénédiction. — En second lieu, c'est un sacrilège de se servir d'une église comme d'un lieu profane, d'y rendre la justice dans les formes que les jurisconsultes appellent *strepitum fori*, le bruit du palais, d'y vendre ou acheter de même qu'en plein marché, d'y retirer du bétail ou des meubles, hors une pressante nécessité, d'y représenter des jeux et des spectacles déshonnêtes. Toutefois ces sortes de sacrilèges n'obligent pas à réconcilier l'Eglise comme les premiers. — En troisième lieu, c'est un sacrilège d'y violer l'immunité ecclésiastique, comme d'en tirer par force ceux qui s'y sont réfugiés pour quelque crime, hors certains cas qui sont exceptés par le droit. — On pourrait ajouter une quatrième sorte de sacrilège, le pire de tous, qui est de démolir les temples, briser les images, abattre et détruire les autels, et commettre d'autres impiétés contre les choses sacrées.

Il est certain, par le témoignage de l'Apôtre, que DIEU perdra celui qui violera son temple. Nous sommes les temples de DIEU : nous avons donc grand sujet d'appréhender que cette menace ne tombe sur nous. Les temples sont violés quand ils perdent leur sainteté : *Templum enim DEI sanctum est* : Tout péché mortel nous prive de la grâce de DIEU, sans laquelle il n'y a point de sainteté. Donc tout homme qui commet un péché mortel profane et viole en soi le temple de DIEU : *Si quis templum DEI violaverit, disperdet illum DEUS*. L'argument est concluant et sans réplique. Or, de même que les églises sont privées de leur usage par la démolition des autels, par l'effusion du sang humain et par l'impudicité, de même il y a trois sortes de péchés qui ont plus d'opposition à la sainteté, et par lesquels on viole spécialement en soi le temple de DIEU : l'impiété, l'homicide et l'impureté. Sous le nom d'impiété je comprends tous les péchés qui sont directement contre DIEU, comme le blasphème,

l'athéisme, le mépris des choses sacrées. Sous le nom d'homicide, j'entends la haine du prochain : *Quia qui odit fratrem suum, homicida est*, dit le disciple bien-aimé. Sous le nom d'impureté sont compris tous les péchés, *per quæ quis peccat in corpus suum*, pour parler avec l'Apôtre. Ces trois sortes de profanations rendent le pécheur plus incapable des fonctions divines que toutes les autres, et c'est principalement de ces crimes qu'il faut entendre ces paroles : *Si quis templum DEI violaverit, disperdet illum DEUS*. — Toutefois, afin que ceux qui sentent leur conscience chargée d'avoir violé en eux le temple de DIEU n'entrent point en désespoir de leur salut comme si DIEU voulait les perdre, qu'ils sachent qu'il faut sous-entendre cette condition tacite : s'ils n'ont expié par la pénitence leur violement. Les églises qui ont été polluées ne peuvent plus être consacrées, mais on les réconcilie, et par cette réconciliation, qui se fait par l'aspersion de l'eau bénite et par quelques signes de croix, elles sont rétablies dans leurs premiers usages : de même, ceux qui ont souillé leur âme et violé le temple de DIEU, ne peuvent être rebaptisés, mais ils peuvent être réconciliés au sacrement de pénitence, par la bénédiction du prêtre, qui est l'absolution, par les eaux des larmes qui accompagnent la confession, et par les œuvres satisfactoires représentées par les signes de croix.

L'onction n'est pas employée dans la réconciliation des églises, ni l'illumination, afin de nous apprendre qu'il n'est pas juste que les pénitents soient traités avec douceur et caresses. Je ne dis pas qu'on ne doive les recevoir avec un esprit de douceur, et je blâme ces confesseurs qui n'ont que des reproches, des menaces, des injures et des paroles foudroyantes pour les pauvres pénitents. Il ne faut pas non plus les flatter, ni leur dissimuler la grièveté de leurs offenses, mais les exhorter efficacement à un juste repentir, et leur faire connaître la nécessité de changer de vie. Les consolations intérieures, qui sont les délices des âmes saintes, signifiées par l'onction, ne leur sont pas accordées d'abord, ni les lumières que Dieu communique aux plus parfaits. Ils doivent dire avec David : *Asperges me Domine hysopo, et mundabor*. L'hysope est abstersive et amère. Il faut pleurer ses péchés avec amertume, et se laver de ses armes. Il faut se marquer du signe de la croix, c'est-à-dire porter en son corps la mortification de JÉSUS-CHRIST. Nous serons par ce moyen réconciliés et rétablis dans notre première dignité de temples du Seigneur, et rendus participants des mêmes honneurs qu'auparavant. (*Le même*).

[Sentiments admirables de David]. — Le Prophète royal disait autrefois : « Je suis honteux d'être logé dans un magnifique palais, et que je n'aie point encore bâti de maison à mon DIEU. » Il le voulait faire ; mais DIEU se contenta de sa bonne volonté, réservant l'exécution à son fils. O âme chrétienne, tu habites dans un corps qui est comme un beau palais que

DIEU même a fabriqué de ses mains. N'est-il pas raisonnable que, prenant les sentiments de David, tu prépares une habitation à DIEU ? Tu la trouveras en toi-même sans beaucoup de difficulté. Il n'est pas besoin de couper les cèdres du mont Liban, ni d'amasser de l'or, de l'argent et autres métaux, ni d'employer un grand nombre d'architectes, d'ouvriers, de tailleurs de pierre et de bois : *Propè est verbum in ore tuo et in corde tuo* : Tu n'as qu'à dire un mot, et c'en est fait ; tu seras toi-même l'architecte et la maison, l'ouvrier et l'ouvrage. Quel est ce mot ? Il faut qu'il soit dans le cœur aussi bien que dans la bouche : *Propè est verbum in ore tuo et in corde tuo*. Ce mot n'est autre sinon dire à DIEU : « Je vous aime. » Vous ne l'aurez pas plus tôt prononcé que vous serez le temple de la très-sainte TRINITÉ. Je n'en veux point d'autre preuve que ces paroles du Sauveur, qu'on ne saurait assez peser, répéter, méditer, tant elles sont pleines de douceur et de consolation : *Si quis diligit me, Pater meus diligit eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus*. Si le Père et le Fils viennent, et font leur demeure dans celui qui aime, le Saint-Esprit ne manque pas d'y venir aussi et d'y demeurer. O amour, que tu es puissant, puisque tu tires à toi le Tout-Puissant, et que tu nous fais demeurer en lui pendant une éternité bienheureuse ! (*Le même*).

[*Joie sainte dans l'Eglise*]. — Si le roi David demeurerait si volontiers et avec tant de plaisir sur la montagne de Sion, où reposait l'arche d'alliance, qui n'était qu'une figure de nos tabernacles, où le Saint des saints réside en propre personne, quels doivent être les sentiments de nos cœurs lorsque nous entrons dans les églises dédiées et consacrées à la divine Majesté ! Certes, nous ne devrions jamais y mettre le pied qu'avec des transports de joie, considérant que DIEU nous fait cet honneur de nous permettre l'entrée dans sa maison. Mais, s'il y a un jour dans l'année où il faille recevoir cette faveur avec toute la reconnaissance possible et s'en réjouir saintement, c'est celui auquel on célèbre la dédicace, laquelle, ayant été faite une fois, se renouvelle tous les ans par une sainte institution, pour deux raisons principales. La première, afin que nous soyons avertis que DIEU veut être prié et honoré dans des temples matériels, où le très-saint sacrifice de l'adorable Eucharistie lui est offert. La seconde, afin de nous faire ressouvenir que nous sommes les temples de DIEU, lui ayant été consacrés au baptême. (**Le P. Duneau**).

[*La fête de la Dédicace*]. — Vous voyez, chrétiens, que je n'ai d'autre dessein que de vous mettre devant les yeux le motif qui vous a rassemblés aujourd'hui en ce lieu : savoir, pour y célébrer, par une cérémonie toute particulière, la consécration de cette église, qui a rendu ce lieu si saint en le faisant le temple et la maison de DIEU, terrible, d'un côté, à ceux qui la profanent par leurs immodesties et leurs impiétés, mais souhai-

table, de l'autre, à ceux qui y viennent par un vrai motif de religion. Il me semble donc qu'il m'arrive aujourd'hui la même aventure qui arriva au grand apôtre S. Paul, lequel, étant dans la ville d'Athènes et entrant dans un des temples, y trouva un autel consacré à un Dieu inconnu, *ignoto Deo* : d'où cet Apôtre prit occasion de leur apprendre quelle était la divinité qu'ils adoraient sans la connaître. Je ne vois pas sur le frontispice de cette église, ni au-dessus de ces autels : *Ignoto Deo* ; mais j'y ai remarqué, par le peu de respect, de dévotion et de piété que plusieurs y font paraître, qu'ils ne connaissent pas le DIEU qu'ils adorent, car s'ils faisaient réflexion que c'est un DIEU de majesté, jaloux de sa gloire et de l'honneur qui lui est dû, terrible dans les vengeances qu'il tire des impiétés commises en sa présence, en sa propre maison, ils concevraient que ce lieu est redoutable, et qu'ils n'y doivent paraître qu'avec la frayeur dans le cœur, le silence, le respect et la retenue. Ils craindraient de profaner ce lieu saint, sanctifié par tant de mystères qui s'y célèbrent, ce qui les obligerait à y prendre des sentiments conformes à la grandeur de celui qu'ils honorent. C'est à quoi je les conjure de penser, de connaître mieux quel est le maître de cette maison et le seigneur de ce temple : *Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.* (Houdry).

[L'Eglise est la maison de Dieu]. — Cette église dont nous honorons la dédicace est la maison de DIEU et le temple de sa gloire, pour trois raisons : — 1° Par le choix particulier que DIEU en a fait pour ce sujet ; 2° Par des opérations singulières et plus remarquables de sa puissance et de sa bonté ; 3° Par la préférence adorable de JÉSUS-CHRIST dans le plus auguste de nos mystères. — Car, premièrement, quoique DIEU soit le roi de tous les siècles, et que tous les temps doivent être consacrés à son honneur, nous voyons néanmoins dans l'Écriture que, dès le commencement du monde, il choisit le septième jour pour lui, voulant qu'on s'abstînt ce jour-là des œuvres serviles, et qu'on l'employât à lui donner des marques de la reconnaissance de ses bienfaits par des prières et par des sacrifices : et parmi les chrétiens, quoique tous les jours doivent être pour DIEU, il y en a un cependant qui est appelé par excellence le jour du Seigneur, *dies Domini*. Ainsi, quoique DIEU remplisse tous les lieux par son immensité, il en a choisi néanmoins quelques-uns, voulant qu'on y bâtit des temples, où il déclare qu'il veut se rendre présent pour recevoir nos hommages et écouter nos prières. — En second lieu, c'est une marque de la présence d'une cause que son action et son effet : de sorte que plus elle agit noblement dans un lieu, plus il est vrai de dire qu'elle y est présente. C'est ainsi que nous disons que l'entendement de l'homme, qui n'est point réellement distinct de la substance de l'âme, est plus à la tête qu'aux yeux, d'autant qu'il y exerce des opérations plus nobles et plus proportionnées à l'excellence de sa nature. Suivant cette manière

de discourir, David, dans ses psaumes, dit que DIEU a deux grandes maisons où il a particulièrement établi sa présence et affermi son trône : la première est le ciel ; la seconde, l'église et le temple : *Dominus in templo sancto suo, Dominus in caelo sedes ejus.* (Ps. 10). En voici la raison, ajoute David : c'est que DIEU est présent dans le ciel par l'effusion et la manifestation de sa gloire, et il est dans l'église par la communication abondante de sa grâce : *Gratiam et gloriam dabit Dominus.* — En troisième lieu, si DIEU autrefois se rendait présent dans son temple par l'arche d'alliance, par le tabernacle et par quelques autres témoignages visibles de sa bonté, qui au fond n'étaient que des ombres et des figures, nous pouvons bien assurer que ce sont les églises de la nouvelle loi qui, après leur consécration, sans figure et sans métaphore, sont le séjour et la demeure auguste de la grandeur de notre DIEU, puisqu'elles logent dans leurs enceintes, sous les espèces du très-honorable sacrement, la personne réelle et véritable de JÉSUS-CHRIST. C'est sur nos autels que JÉSUS-CHRIST accomplit à la lettre la promesse qu'il nous a faite d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles : *Ecce vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* Il y est pour exercer principalement deux fonctions : celle de roi et celle de prêtre : de roi, pour y recevoir nos adorations et nos hommages, et pour y entériner nos requêtes ; de prêtre, pour y expier nos offenses, et nous rendre son père propice et favorable, par la commémoration et par l'extension du sacrifice de la croix : si bien que tous les fidèles qui entrent dans nos églises après leur consécration peuvent dire avec beaucoup plus de sujet que Jacob : *Terribilis est locus iste: vere Dominus est in loco isto.* (**Texier**, *Dominicale*).

[Consécration des pierres]. — Ce qui se fait visiblement sur les pierres, dans la dédicace de nos églises, se passe tous les jours invisiblement dans nos âmes. DIEU, les ayant choisies pour son temple, les a comme marquées en y imprimant le caractère du baptême qui ne s'effacera jamais ; ensuite il y a écrit la loi de son propre doigt : *Signatum est super nos lumen vultus tui* ; et, selon le langage de l'Écriture, il écrit ses commandements non sur des tables de pierre, mais dans notre propre cœur. Et comme cette loi et ces commandements sont compris dans la charité, le Saint-Esprit la répand lui-même dans le fond de notre âme, pour marquer qu'elle est uniquement à lui ; de manière que DIEU peut dire à chacun de nous ces paroles d'un prophète : *Meus es tu*, vous êtes à moi, et rien ne peut plus me contester cette possession. Mais, comme nous ne pouvons être parfaitement à lui qu'en renonçant à tout autre maître, il demande une séparation entière de tout ce qui est profane, et non un partage et un accommodement par lequel on prétend admettre DIEU et le monde dans un même cœur, comme autrefois les Philistins voulurent loger l'arche avec l'idole de Dagon. Car, de même que, si l'on faisait servir un temple à des usages saints et profanes tout à la fois, on le profanerait, et ce serait

entreprendre d'allier deux choses qui se détruisent mutuellement, pour être à DIEU comme ses véritables temples, il faut être entièrement séparé de tout ce qui lui est contraire : et c'est ce que signifient l'aspersion et l'inscription qui se pratiquent dans la dédicace des églises. (**Houdry**).

[Nos âmes sont des temples]. — Comme nous avons remarqué, avec S. Bernard, que nos âmes deviennent le temple de DIEU, étant consacrées par les mêmes cérémonies qui s'observent dans la dédicace des temples, je dis encore, avec le même saint, qu'en vertu de cette consécration, non-seulement elle doivent être éloignées de tout usage profane, mais qu'elles doivent en quelque manière pratiquer les mêmes fonctions qui s'exercent dans les temples matériels, afin de mener une vie chrétienne et toute sainte. Je rapporte ces exercices à trois principaux, qui sont plus capables de nous sanctifier et de nous rendre de dignes temples de la divine Majesté : savoir, le sacrifice qui s'offre dans ces lieux saints, la prière à quoi ils sont particulièrement destinés, et enfin la parole de DIEU qu'on y annonce et qu'on y vient écouter. Voilà les usages auxquels les temples sont employés en suite de leur dédicace et de leur consécration ; et ce sont ceux-là même auxquels nos âmes doivent particulièrement être employées, en qualité de temples vivants que le DIEU de sainteté a choisi pour sa demeure. (*Le même*).

[La prière]. — Si la prière n'est autre chose qu'un saint commerce de l'âme avec son DIEU, et de DIEU avec cette âme, un chrétien peut-il penser que DIEU demeure en lui d'une manière si particulière et si réelle, sans lui parler, sans l'entretenir, sans s'adresser du moins souvent à lui et sans l'écouter ? N'est-il pas étonnant qu'un exercice qui devrait être continuel, autant que la faiblesse de notre nature le peut permettre, soit aujourd'hui si rare et si peu d'usage qu'il semble que se soit la dernière chose à quoi l'on pense. ou du moins un emploi auquel on ne destine que ce qui reste de temps des occupations ordinaires, au lieu qu'il devrait être la première et la plus importante de toutes ? Il n'est point nécessaire de passer les jours et les nuits dans une église pour y trouver DIEU et pour lui parler dans sa maison : nous sommes nous-mêmes son temple, et pour le prier, pour le consulter dans nos doutes, pour nous adresser à lui dans nos besoins, nous n'avons qu'à rentrer en nous-mêmes, et là nous recueillir en sa présence, lui ouvrir notre cœur, lui exposer nos misères et le besoin que nous avons de son secours. C'est cette prière d'esprit, qui a toujours fait l'emploi le plus ordinaire des saints ; c'est cet esprit d'oraison, si nécessaire à tous ceux qui veulent faire quelque progrès dans la vertu ; c'est enfin ce commerce mutuel que les hommes peuvent avoir avec DIEU, qui leur donne audience à toute heure et à tout moment. (*Le même*).

INDULGENCES ET JUBILÉ.

AVERTISSEMENT.

Ce n'est pas assez de savoir que le Fils de DIEU a laissé à son Eglise, c'est-à-dire à ses apôtres, à leurs successeurs, à ses principaux ministres, le pouvoir de remettre les péchés, en quelque nombre et de quelque nature qu'ils soient, si l'on n'est persuadé que la miséricorde de ce Sauveur s'est encore étendue jusqu'à remettre la peine due à ces mêmes péchés après qu'ils sont pardonnés, quant à l'offense et à la coulpe, par le sacrement de pénitence: ce qu'on appelle Indulgence et Jubilé, selon le temps, l'occasion, les raisons et les vues des souverains-pontifes et des prélats, dans les bornes du pouvoir qu'ils ont reçu et que l'Eglise reconnaît.

*Nous ne répéterons point, en parlant de ce sujet, ce que nous avons déjà noté, dans la **Morale**, ni les contestations, les troubles et les hérésies qui se sont élevés dans les derniers siècles, à l'occasion des indulgences: nous parlerons seulement du bienfait inestimable de DIEU envers son Eglise en lui accordant ce pouvoir: nous nous étendrons sur le peu de cas qu'en font la plupart des chrétiens; ce qui a souvent obligé les souverains-pontifes à les révoquer. Quelle que soit la négligence des fidèles sur ce point, nous devons profiter de cette occasion de satisfaire à peu de frais la justice de DIEU en cette vie, pour des péchés qu'il faudra expier dans l'autre par des années et peut-être par des siècles entiers de très-rudes supplices. De plus, nous tâcherons d'exciter la vigilance des chrétiens à ne pas rendre inutile à leur égard un si précieux trésor, mais d'en faire l'usage que l'Eglise souhaite en nous l'accordant si libéralement.*

INDULGENCES ET JUBILÉ.

[Les indulgences]. — La croyance des catholiques a toujours été que le Fils de DIEU a donné à son Eglise le pouvoir de délier le pécheur pénitent non-seulement des liens de ses péchés, par les mérites de la passion de JÉSUS-CHRIST qu'on lui applique au sacrement de pénitence, mais aussi des liens de la peine qu'il devait subir, en ce monde ou en l'autre, afin de satisfaire à la justice divine pour les péchés qu'il commet après le baptême. C'est ce qui s'appelle *Indulgence*, et on ne la donne jamais qu'en satisfaisant pleinement à DIEU par le prix infini des souffrances de son Fils, qu'on lui offre pour le paiement de cette dette. C'est ainsi que S. Paul, à la prière de ceux de Corinthe, remit à l'incestueux qu'il avait excommunié le reste de la peine qu'il devait souffrir pour un si grand crime, et que les évêques des premiers siècles rendaient la paix aux apostats et les réconciliaient à l'Eglise, en leur abrégeant le temps de la pénitence canonique par l'intercession des martyrs et en considération de leurs souffrances, jointes à celles du Sauveur du monde, qui les rendaient précieuses devant DIEU.

L'usage des indulgences, qui a toujours persévéré dans l'Eglise après les persécutions, se trouve autorisé, non-seulement par les anciens papes, comme S. Grégoire, selon la remarque de S. Thomas et Léon III, mais aussi par les conciles de Nicée, d'Ancyre et de Laodicée ; par celui de Clermont où l'on commença à donner l'indulgence pour les Croisades, et par ceux de Latran, de Lyon, de Vienne et de Constance. Clément VI, dans sa décrétale ou constitution, reçue généralement de toute l'Eglise, déclare, en exposant ce dogme de la foi, que JÉSUS-CHRIST nous a laissé un trésor infini des mérites et des satisfactions surabondantes de sa passion, de celle de la Sainte Vierge, qui fut l'innocence même, et des saints, qui ont satisfait, par leurs pénitences volontaires ou par leur martyre, beaucoup au-delà de ce qu'ils avaient mérité de peines pour leurs péchés remis au sacrement de pénitence ; de plus, que les pasteurs de l'Eglise, et surtout les papes, qui sont les souverains dispensateurs de ce trésor, le peuvent appliquer aux vivants par la puissance des clefs, et aux morts par voie de suffrage, pour les délivrer de la peine due à leurs offenses, en offrant à DIEU de ce trésor autant qu'il en faut pour satisfaire à cette dette.

[Abus]. — Il faut avouer néanmoins que, comme l'on peut abuser des choses les plus saintes et le plus saintement établies, il s'est aussi glissé de tout temps d'assez grands abus dans la distribution de ces grâces de l'Eglise, ou de ces indulgences. En effet, S. Cyprien s'est plaint de ces abus, tantôt en ce que les martyrs donnaient sans discernement leurs lettres à toutes sortes de pécheurs, tantôt de ce que les évêques leur accordaient trop tôt et trop facilement ces indulgences, quelquefois même de ce que de simples prêtres avaient eu la présomption de donner l'indulgence qu'il n'appartenait qu'aux évêques d'accorder. Sur quoi Tertulien, Novatien et quelques autres qui les ont suivis dans une conduite si déraisonnable, au lieu de s'attacher précisément aux abus pour arracher, s'ils pouvaient, du champ de l'Eglise, cette ivraie qui nuisait au bon grain, ont attaqué les indulgences mêmes, contre lesquelles ils se sont furieusement emportés, ne voyant pas, par un aveuglement volontaire très-criminel, que le mauvais usage qu'on peut faire de ce qu'il y a de plus sacré dans la religion ne donne pas droit de s'en prendre, comme ils ont fait, à la chose sainte dont on abuse.

[Les indulgences, remède facile et salutaire]. — De quel prétexte, mes frères, pouvez-vous couvrir votre lâcheté si, pour guérir de si grands maux, vous négligez un remède si facile, qui vous épargne, avec les longueurs de la maladie, les douleurs qu'elle vous causerait, et la rigueur des autres remèdes encore plus fâcheux qu'il y faudrait nécessairement employer? S'il fallait faire de longues et rudes pénitences, s'il fallait jeûner au pain et à l'eau tous les jours de votre vie, gémir sur la cendre et sous le cilice, distribuer tous vos biens aux pauvres, et verser une partie de votre sang par tous les autres instruments que la charité ingénieuse a inspirés à tant de saints pénitents, ce serait encore une grâce signalée de vous donner le temps et le moyen d'expier vos péchés en cette vie plutôt que d'attendre dans l'autre, où DIEU les punit en juge sévère et irrité. Il pouvait, ce DIEU juste, vous obliger à toutes ces satisfactions; et ce serait encore un effet de sa miséricorde et de sa bonté de vous laisser faire à vous-mêmes la punition de vos crimes. Mais, par une seconde miséricorde, il vous dispense de ces rigueurs et de ces austérités qui vous effarouchent; il vous ouvre le trésor de ses mérites, et le bain de son sang pour vous servir d'un second baptême; il abrège et réduit à peu de jours la longueur des peines que vous méritez; en un mot, il exige si peu de vous, que vous êtes inexcusables si vous ne vous prévaliez d'une si favorable occasion. Refuserez-vous le peu qu'il exige de vous, et que vous devez contribuer de votre part, pour jouir de cet incomparable bienfait? Non, et vous userez, je m'assure, d'une plus sage précaution, qui est de vous acquitter fidèlement des conditions sous lesquelles ces indulgences vous sont accordées, afin de ne pas vous priver, par votre faute, d'une si glorieuse faveur. (Houdry).

[Le jubilé].—Pour vous représenter les avantages du jubilé que l'Eglise accorde à tous les chrétiens en cet heureux temps, je crois qu'il n'est pas besoin de vous instruire fort au long, mais plutôt de présupposer qu'il y a deux choses dans le péché qui en sont inséparables : l'offense commise contre la divine majesté, et la peine ou l'obligation qui demeure de satisfaire à la justice, après avoir reçu le pardon de l'injure qu'on lui a faite. Or, que fait l'indulgence et le jubilé, deux choses qui ne sont différentes que de nom, et distinguées seulement par quelques cérémonies ou formalités plus solennelles et plus authentiques? L'effet de l'indulgence ou jubilé ne tombe, comme vous savez, que sur les peines dues à nos péchés, pour lesquels nous devons indispensablement satisfaire, par quelque voie que ce soit. Mais voici le bien et l'avantage que l'Eglise nous accorde dans ce jubilé, par le pouvoir qu'elle a reçu du Fils de DIEU, qui l'a faite la dépositaire de sa puissance et de ses grâces à cet égard : c'est d'obtenir une entière et parfaite remise des dettes que nous n'eussions acquittées qu'à peine par nos bonnes œuvres pénibles et difficiles ; c'est de satisfaire en peu de temps pour ce qui aurait demandé des années entières d'une pénitence volontaire ; c'est, enfin, de satisfaire à peu de frais pour des péchés qu'il eût fallu peut-être expier en l'autre vie par toutes les rigueurs de la justice d'un DIEU offensé. Ce qui fait dire à quelques docteurs que c'est comme un baptême réitéré, à cause de sa facilité et de son efficacité ; une satisfaction abrégée, qui nous acquitte en peu de temps de ce qu'il faudrait payer par de longues et rigoureuses souffrances, et enfin une justice miséricordieuse, qui se contente de peu de chose pour un grand nombre de graves péchés. (*Le même*).

[Utilité des indulgences]. — Il est vrai que la sévérité des pénitences, la patience dans les adversités, le bon usage des sacrements, la pratique des vertus, l'assiduité aux bonnes œuvres et les efforts de la contrition, ne sont pas des choses moins satisfaisantes pour nous garantir des peines du purgatoire ou pour en abrégier la durée et en diminuer la rigueur, qu'elles sont méritoires pour nous procurer la gloire du ciel, et qu'il est de la prudence chrétienne d'embrasser ces saintes pratiques, d'en continuer l'usage, et de faire pénitence jusqu'à la mort. Mais, comme il est constant que nos meilleures actions sont mêlées de mille défauts, et que la fragilité de notre nature engage tous les jours même les plus justes personnes à quantité de fautes, il est certain aussi que très-peu de chrétiens, par le seul usage des pénitences et des bonnes œuvres, évitent entièrement les peines du purgatoire ; et il faut nécessairement avouer qu'outre la vie pénitente, qui doit être la vie de tous les bons chrétiens, il n'est point de plus assuré moyen, pour prévenir les peines de l'autre vie, que le soin de se prévaloir des richesses de l'Eglise par l'exactitude à gagner les indulgences.

L'absolution du prêtre nous délivre bien du péché, quant à la peine,

elle nous établit bien dans la grâce et dans l'amitié de DIEU, elle nous dégage bien de l'obligation à la peine éternelle, mais elle nous laisse relictuaire à la justice divine des peines temporelles auxquelles il nous est absolument nécessaire de satisfaire, ou pendant cette vie ou dans l'autre, à moins que, par le gain des indulgences, ces peines ne viennent à nous être remises. L'indulgence, qui ne regarde purement que la peine temporelle encourue par les péchés, suppose que les mêmes péchés sont déjà effacés quant à l'offense, par l'absolution du prêtre, et elle remet la dette de cette peine entièrement, ou du moins en partie. D'où il faut inférer que les personnes qui sè rendent assidues à gagner les indulgences font un commerce bien avantageux, puisque, outre le grand amas de mérite que l'on fait en cela pour le ciel, en accomplissant les choses prescrites pour jouir de cette faveur, on se met en état de n'avoir rien, ou bien peu, à expier par les flammes du purgatoire. (**Le P. Rupé**).

[Conditions]. — Les personnes qui désirent gagner les indulgences accordées par l'Eglise doivent être en état de grâce et faire tout ce qui est prescrit par la bulle. Je dis qu'il faut être en la grâce de DIEU et sans péché : les indulgences, comme nous l'avons dit, ne remettent point l'offense commise contre DIEU, mais seulement la peine qui reste à payer en ce monde ou en l'autre. Les prétendus réformés disent que, quand DIEU remet le péché, il remet aussi la peine qui lui est due, et que, pour être entièrement exempt de la peine, il suffit d'être reçu en grâce ; au lieu que l'Eglise catholique nous enseigne que, quand le péché est effacé, la peine ne l'est pas toujours, mais que communément et ordinairement, quand DIEU nous reçoit en grâce, sa miséricorde pardonne l'offense mais que sa justice en réserve la peine : d'où il suit que, comme par la contrition et la confession nous contentons cette miséricorde, ainsi par la satisfaction nous sommes obligés d'apaiser sa justice. Car, si la peine due au péché se remet toujours avec le péché, pourquoi sommes-nous sujets à tant de maladies et de mortalités, attendu que le péché nous est pardonné au baptême ? Pourquoi DIEU, ayant remis à Moïse la faute qu'il commit aux eaux de contradiction, l'empêche-t-il d'entrer dans la terre promise ? Pourquoi, le péché de David étant effacé, tant de calamités lui arrivent-elles pour expiation de ce même péché ? Il faut donc conclure que, quand la faute est effacée, il n'en est pas toujours de même de la peine, et qu'après la réconciliation il nous faut trouver le moyen de satisfaire à la divine justice ; et ce, toujours par les mérites de JÉSUS-CHRIST, sans lequel il n'y a rien de méritoire ni de satisfactoire au monde. Or, l'un des moyens de satisfaire à la justice de DIEU, le plus facile de tous, est le bon usage des indulgences, par lesquelles les satisfactions de JÉSUS-CHRIST, qui ordinairement nous sont appliquées par les sacrements, nous sont communiquées extraordinairement par celui qui a le pouvoir de nous les approprier, comme dis-

pensateur des trésors de l'Eglise : c'est ce qui s'appelle indulgence et rémission des peines. (**Anonyme**).

[Justice et miséricorde]. -- Il se fait, dans le jubilé ou indulgences, un merveilleux tempérament de la justice et de la miséricorde de DIEU. Nous venons de voir comment sa miséricorde y a toujours la meilleure part, ou plutôt y fait presque tout; mais je dis maintenant qu'il faut prendre le parti de la justice contre nous-mêmes, et que si, de son côté, il nous remet les plus grandes rigueurs de la pénitence, du nôtre nous ne devons pas manquer d'accomplir le reste qui est absolument nécessaire pour obtenir l'effet du jubilé. Certes, il est de la dernière importance de ne rien retrancher de ce qui reste à faire de notre part, après que DIEU a presque déjà tout fait de la sienne; et, si nous apportons les dispositions qu'il demande pour jouir de cet incomparable bienfait, je soutiens qu'il y a encore assez de quoi faire une véritable et sincère pénitence. Voici comment. — La pénitence, Mes Frères, vous le savez, peut se considérer sous deux aspects : comme sacrement ou comme vertu. Or l'une et l'autre est requise comme une condition nécessaire pour jouir de la grâce des indulgences et du jubilé.

Le sacrement de pénitence est nécessaire pour gagner les indulgences : aussi voyez-vous qu'on le suppose toujours, puisque la rémission des peines dues à nos péchés ne s'accorde qu'à ceux qui ont déjà obtenu pardon de l'offense, comme on l'a répété cent fois : c'est par la confession sacramentelle que l'offense du péché, s'il est mortel, se pardonne ordinairement, et, quelque peu que l'on exige d'un pécheur pour le reste, il ne peut s'exempter de cette condition indispensable. Vous en connaissez les difficultés : car, quoique les indulgences, ou le jubilé, s'étendent jusque sur cette partie, en donnant la liberté de se confesser à tout prêtre approuvé, et la puissance à tout confesseur de remettre toutes sortes de péchés, de lever toutes les censures, d'absoudre des vœux particuliers ou de les changer en d'autres bonnes œuvres et d'autres adoucissements, qui ne se trouvent pas toujours dans les confessions ordinaires ; cependant il est toujours nécessaire d'y concevoir une douleur véritable et sincère, sans quoi, le sacrement étant nul, la satisfaction et la peine due au péché n'a garde d'être remise, ce qui est pourtant l'effet propre des indulgences ou du jubilé. De plus, il faut que cette confession soit entière pour les péchés griefs, et que la douleur s'étende du moins sur tous les autres : à moins de cela, jamais l'indulgence n'est ni plénière, ni entière, s'il y a quelque réserve de notre part sur ce point. Ajoutez à cette confession sincère que la résolution de quitter le péché doit être ferme, et d'une égale obligation, comme étant renfermée dans la douleur même de l'avoir commis. Car quelle rémission de la peine, aussi bien que de l'offense, pourrait-on espérer d'un péché qu'on ne serait pas résolu de quitter ? Si donc nous prétendions nous faire grâce à nous-mêmes sur cet

article, DIEU révoquerait la grâce qu'il nous promet, et il y aurait aussi peu d'indulgence pour nous que de pardon de nos crimes. Or, cela n'est pas si peu de chose que l'on pourrait s'imaginer, puisque c'est en quoi consiste la véritable conversion d'un pécheur; et, si l'on remplit fidèlement cette condition, on peut dire que le plus fort en est fait, et le plus puissant obstacle à la pénitence levé.

Si vous considérez la pénitence en tant que vertu, ayant pour fin la satisfaction à la justice de DIEU, il est encore constant que DIEU use d'une condescendance admirable à notre égard de se contenter, dans le jubilé et indulgences que l'Eglise nous accorde, de si peu de chose pour des crimes quelquefois énormes, et peut-être souvent réitérés. Mais, comme la remise de cette dette n'est pas tellement entière qu'il ne nous enlaisse encore quelque partie à acquitter, afin que la justice divine ne perde pas tout-à-fait ses droits, nous devons accomplir ce qui reste avec tous les sentiments de dévotion que mérite une faveur si signalée. (Houdry.)

[Une objection]. — Il y a une difficulté qui pourrait nous faire de la peine, et qui sans doute a besoin de quelque éclaircissement: savoir que, le le Souverain-Pontife n'étant que l'économe et le dispensateur de ce trésor des mérites du Sauveur et de ses saints, et ne pouvant l'employer que pour le plus grand bien de l'Eglise et pour la gloire de celui qui lui a confié l'administration de ses faveurs aussi bien que la conduite de son troupeau, comment peut-il accorder à tous les fidèles, de tout âge, de tous les pays du monde, sans distinction des plus et des moins coupables, une rémission si générale et si entière de toutes les peines dues à tant de péchés. N'est-ce pas, diront quelques-uns, être un dispensateur prodigue de ce trésor plutôt qu'un juste dispensateur? Quelle proportion entre trois jours de jeûne, la visite de quelques églises, quelques prières, dont on se remet souvent à la dévotion des pécheurs mêmes, et la remise entière d'une dette immense? Quelle raison si juste et si pressante peut obliger le chef de l'Eglise à faire cette profusion? C'est ce qui a été l'écueil et la pierre de scandale des hérétiques du siècle passé, et ce qui est encore l'occasion des murmures des libertins du nôtre. Je veux que la paix de l'Eglise et des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, les funestes suites des guerres allumées partout, soient un sujet raisonnable, digne des soins et du zèle d'un pasteur souverain: quelle proportion, toutefois, des moyens avec de si grands effets? Et n'est-ce pas une espèce de présomption de promettre tant et de demander si peu? La prière d'un quart-d'heure arrachera-t-elle à la justice de DIEU ce que les saints n'ont obtenu que par les larmes de plusieurs années, et par des pénitences continuées durant toute leur vie? — Voilà, Mes Frères, la difficulté dans toute sa force, et qui entretient l'incrédulité de bien des gens sur le chapitre des indulgences. Ils avouent le pouvoir qu'a le Souverain-Pontife de les dispenser, mais ils se récrient éternellement

contre l'abus prétendu qu'on en fait. — Je réponds donc que ces personnes se laissent préoccuper par un faux zèle, qui n'est pas celui qui doit toujours être accompagné de science et de la connaissance parfaite de l'affaire dont il s'agit. L'Eglise a ses besoins et ses nécessités, tous en conviennent; les guerres y causent la licence et de furieux désordres; les infidèles l'attaquent et font des progrès considérables; les hérésies s'élèvent et la foi s'affaiblit; les crimes se multiplient et attirent sur la terre des fléaux du ciel: il s'agit de les arrêter, de conjurer l'orage, de fléchir la justice divine, et d'attirer les bénédictions de sa miséricorde sur toute la chrétienté. Ce dessein n'est-il pas grand et important? N'est-ce pas l'effet d'une sainte prudence? En pouvez-vous douter? Mais vous cherchez la proportion des moyens avec une si noble fin? La voici. Pour obtenir un si grand bien, où toute la chrétienté est intéressée, il faut sans doute une grande quantité de prières, une multitude bien considérable de jeûnes, beaucoup d'aumônes, et d'autres actions de piété, et des pénitences en grand nombre, pour apaiser cette colère irritée et obtenir le grand bien auquel on prétend et que l'on demande instamment: mais je soutiens qu'on ne peut venir à bout de tout cela par des moyens plus sûrs et plus infaillibles que la manière et les conditions sous lesquelles on accorde des indulgences ou jubilé. C'est le nœud de la difficulté; rendez-vous-y attentifs. Je vous accorde donc que ce que chacun y apporte en particulier est peu de chose; mais ce que sont tous les chrétiens ensemble, de toutes les villes et de tous les pays, est quelque chose de grand, et, comme les plus grands fleuves se forment de l'amas et de la multitude des petits ruisseaux, de même de la multitude des jeûnes, des prières et des aumônes qui se pratiquent en ce saint temps, se forme un amas et un assemblage de bonnes œuvres capable d'arrêter la colère de DIEU et de satisfaire à sa justice. Toutes ces communions s'unissent dans un même dessein; toutes ces prières jointes ensemble ont un même objet, et ces pénitences n'ont toutes qu'un même but. Il est donc indubitable qu'elles ont plus de force pour obtenir ce que l'on veut impétrer par tout cela que si cent ou mille personnes de piété y passaient les jours et les nuits; les aumônes de tant de millions de personnes ne font-elles pas une plus grosse somme que si vingt ou trente seulement donnaient tout leur bien aux pauvres? C'est ce que disait Tertullien, en une autre occasion, en parlant des chrétiens qui s'assemblaient en corps, et qui unissaient leurs prières comme pour faire une espèce de violence à la miséricorde de DIEU: *Coimus in cœtum et in congregationem, ut quasi manu factâ misericordiam ambiamus orantes*. Ce fut par cet artifice que les Ninivites fléchirent la colère de DIEU, qui aurait sans cela détruit et renversé leur ville; les grands et les petits, les princes et les particuliers s'étant couverts de cilices et de cendres, à force de jeûnes et de gémissements obtinrent pour tous ce que chacun n'eût peut-être pas obtenu pour soi-même en particulier.

Pour joindre ainsi tous les chrétiens en un corps et pour faire un amas de ces satisfactions particulières, il fallait y engager chacun par son propre intérêt, parce que le bien qui ne regarde que le général ne nous touche pas d'assez près pour nous y obliger efficacement. Or, qu'est-ce qui pouvait nous y intéresser davantage que de promettre à chacun la remise de ses propres dettes ? La justice qui demande l'égalité n'y peut être blessée ; la satisfaction est en commun, par où il se fait une compensation de l'abondance des uns et de l'indigence des autres ; outre que vous m'avouerez que DIEU est plus honoré par la conversion des hérétiques et des infidèles, par la paix de l'Eglise, par l'accroissement de la religion et par la fréquente pratique des bonnes œuvres, que si quelques pécheurs expiaient en cette vie ou en l'autre, avec la dernière rigueur, les péchés qu'ils ont commis, puisque l'un est un bien public, qui va à la conservation de la religion même, et l'autre est seulement un intérêt particulier. Ce trésor ne peut donc être mieux employé, la fin n'en peut être plus juste, la nécessité plus pressante, l'usage plus utile, et l'intérêt de la justice de DIEU mieux ménagé, que dans l'accord que le jubilé et les indulgences en font avec la miséricorde. (*Le même*).

[Exhortation]. — C'est à vous, à présent, Messieurs, de vous prévaloir d'une occasion si favorable, et d'en tirer tout l'avantage que vous pourrez. Je ne m'arrêterai pas à tout le détail qui est nécessaire pour jouir d'un si grand bonheur : la bulle donnée pour ce sujet ne laisse rien à éclaircir là-dessus ; et, s'il vous restait quelque doute, il se doit proposer à un confesseur, qui vous en peut instruire plus amplement. Je me contente seulement de dire que, quoiqu'il soit libre de commencer ou par les jeûnes ou par les aumônes ou par les stations prescrites, et que les indulgences ou le jubilé se gagnent après qu'on s'est acquitté de tout cela, cependant il est plus à propos et plus utile de commencer par la confession, parce que, en se mettant d'abord en état de grâce, on rend méritoire tout le reste, qui est compté pour l'éternité ; au lieu que nous en perdons la récompense en l'autre vie quand on le fait en état de péché ; outre que les prières que l'on fait après s'être réconcilié avec la divine majesté lui sont plus agréables et sont plus favorablement écoutées. Il ne me reste donc plus qu'à vous conjurer, par le plus sensible de vos intérêts, de vous acquitter d'une si importante action avec tout le soin et tous les sentiments de piété et de reconnaissance qu'il vous sera possible, dans la pensée que ce temps de jubilé est proprement le temps favorable, les jours de salut et de propitiation. *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc sunt dies salutis*. C'est en ce temps qu'il faut imiter l'Apôtre, qui parle de la sorte, en accomplissant, comme lui, ce qui manque aux souffrances et aux satisfactions du Sauveur : savoir, l'application que nous en devons faire dans le jubilé, où l'indulgence qui nous est accordée est comme un composé du sang du Sauveur et des bonnes

œuvres du pécheur ; il les faut joindre ensemble, en sorte que, comme le Sauveur y apporte de sa part ses mérites, ses souffrances et le fruit de son sang, nous y contribuions de la nôtre par nos bonnes œuvres, avec tous les sentiments de la reconnaissance, de la piété et de la religion. Que si nous négligeons cette grâce et cette occasion si favorable, la justice divine rentrera un jour dans ses droits, dont elle se relâche maintenant en notre faveur. Quelles peines, faites-y réflexion, ou plutôt quels effroyables supplices n'évitez-vous point par ce moyen en l'autre vie, et quelles rigoureuses pénitences la bonté divine ne vous épargne-t-elle point en celle-ci. Si DIEU accordait cette faveur à ceux qui gémissent dans les prisons du purgatoire, à quelles pénitences et à quelles satisfactions ne se soumettraient-ils point. Or, le bienfait que l'on vous offre n'est pas moins considérable que la faveur qu'on leur ferait de les retirer de ces tristes lieux : au contraire, il est plus grand, puisque c'est pour vous épargner des tourments insupportables par ce peu qu'on exige de vous ; c'est vous abrégér la longueur de la pénitence que vous deviez faire, et enfin c'est vous avancer la possession de la gloire et de l'éternité bienheureuse. (**Houdry**).



LES SAINTES IMAGES.

AVERTISSEMENT.

Après avoir si amplement traité du culte que l'Eglise a de tous temps rendu et permis de rendre aux saints, l'ordre naturel de notre dessein est de parler de l'honneur qu'elle rend à leurs images, à celles du Sauveur, de la sainte Vierge, des anges, etc.

Si un prédicateur entreprend de faire un discours sur ce sujet, il faut, à mon avis, pour se distinguer d'un controversiste, qu'il suppose comme hors de doute : — 1° La coutume de la primitive Eglise, et par conséquent l'antiquité de ce culte, appuyé sur une tradition constante et immémoriale ; — 2° Le décret d'un concile Œcuménique, lequel a décidé, contre les iconoclastes, que ce culte était licite, de sorte que c'est un article de foi que l'on peut honorer les Images.

Un orateur chrétien ne doit pas s'étendre sur la nature de ce culte, ni en exposer toutes les conditions ; ce lui est assez de faire entendre que l'honneur que l'on rend aux Images est relatif à la personne qu'on honore, et les motifs qu'on peut avoir dans ce culte ; pour quelle raison on l'appelle religieux, et de quelle manière on le peut rendre. Mais il ne faut pas omettre l'utilité qu'on en reçoit, les miracles constants que DIEU opère, l'exemple et la pratique des plus grands hommes et des plus grands saints. Tout cela peut s'exposer aux nouveaux hérétiques, qui ne cherchent qu'à combattre les plus religieux sentiments et les plus saintes pratiques de l'Eglise.

LES SAINTES IMAGES.

[Du commandement relatif aux images]. — Quand DIEU fait ce commandement à son peuple, de ne point se faire d'idoles ni d'images taillées, etc., il ajoute aussitôt *pour les adorer*. Il ne faut pas croire que DIEU défende, par ce précepte, l'art de la peinture, de la sculpture, de la gravure : car nous voyons, dans l'Écriture-Sainte, que DIEU même ordonne de faire des figures et des images, comme les chérubins du propitiatoire et le serpent d'airain. Ainsi, il faut nécessairement reconnaître que, quand il est défendu par ce commandement de faire des images, ce n'est que dans la crainte que les hommes en fassent des divinités et leur rendent les honneurs qui ne sont dus qu'à DIEU. Or, on peut offenser grièvement la majesté divine en deux manières par rapport à ce commandement. — La première est lorsque l'on rend à des idoles ou à des images le même culte que l'on rend à DIEU, ou lorsque l'on croit qu'elles ont en elles quelque vertu divine qui mérite qu'on les adore ou qu'on leur demande des grâces, et que l'on a de la confiance en elles, ainsi que faisaient les païens, qui mettaient toute leur espérance en leurs idoles. — La seconde est lorsque l'on tâche de représenter la Divinité sous quelque forme corporelle, croyant qu'elle peut être rendue visible et représentée par des figures et des couleurs. Car qui peut représenter DIEU, qui est invisible, qui est un pur esprit, qui est infini, et qui ne peut être figuré ? C'est ce qui a fait dire à l'apôtre S. Paul que les gentils avaient transféré l'honneur qui n'est dû qu'à DIEU incorruptible à l'image d'un homme corruptible, et à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds et de serpents. Ils honoraient toutes ces choses comme DIEU même, en élevant leurs images dans leurs temples pour les adorer. C'est ainsi que les Israélites, pour avoir crié devant la figure d'un veau : *Voilà tes dieux, ô Israël! qui t'ont retiré de la terre d'Égypte*, ont été appelés idolâtres, ayant ainsi transféré le culte qu'ils devaient au vrai DIEU à la figure d'un animal dont l'herbe est la pâture.

DIEU ayant défendu, dans la première partie de ses commandements, d'adorer des dieux étrangers, défend par celle-ci, pour détruire entièrement l'idolâtrie, de faire des images d'airain, ou de quelque autre matière que ce soit, pour les adorer. Et c'est ce qu'Isaïe déclare lorsqu'il dit : *A quoi ferez-vous ressembler DIEU, ou quelle forme lui donnerez-vous?* Il est constant que c'est là le sens de ce premier commandement. Car, outre que les SS. Pères l'ont tous expliqué en ce sens, et en particulier les Pères du second concile de Nicée, les paroles suivantes de Moïse au

peuple d'Israël, qu'il voulait détourner de l'idolâtrie, le font assez voir : *Vous n'avez point remarqué*, leur dit-il, *que DIEU ait pris aucune forme au jour où il vous parla au milieu des feux et des éclairs, sur le mont Oreb.* Ce que ce très-sage législateur leur dit, de crainte qu'étant tombés dans l'erreur ils ne se laissassent aller à représenter sous quelque forme la Divinité, et qu'ils ne rendissent à la créature l'honneur et le culte qui n'est dû qu'à DIEU. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Diverses images]. — On représente les anges sous la forme humaine et ayant des ailes, pour faire entendre aux fidèles l'inclination qu'ils ont à les secourir, et qu'ils sont toujours disposés à s'acquitter du ministère qu'il plaît à DIEU de leur imposer. *Car ils sont, selon l'apôtre, des esprits qui tiennent lieu de serviteurs et de ministres en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut.* Et quant au Saint-Esprit, il est évident que la colombe et les langues de feu, sous la figure desquelles il a paru, comme il est rapporté dans l'Évangile et dans les actes des Apôtres, marquaient seulement quelques effets qui lui sont propres, et il serait inutile de s'arrêter à expliquer ces choses plus au long. Pour ce qui est de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, de sa très-sainte Mère, et de tous les autres saints, comme ils sont hommes, non-seulement il n'est pas défendu, par ce commandement, de les représenter sous des figures et d'honorer leurs images, mais même on a toujours cru dans l'Église que c'était une preuve très-certaine et très-juste de notre reconnaissance envers eux. Et cela est confirmé par les exemples qu'en ont laissés les hommes apostoliques et par l'autorité du premier concile œcuménique, et de beaucoup de Pères de l'Église très-saints et très-savants, qui conviennent tous de ce point. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Utilité des images]. — Il n'est pas seulement permis d'avoir des images dans l'Église, et de leur accorder honneur et respect, puisque cet honneur se rapporte aux saints mêmes qu'elles représentent, il est encore certain que cette pratique a été jusqu'à présent très-avantageuse à l'Église. Cependant, comme le démon s'efforce toujours de corrompre par ses tromperies les coutumes les plus saintement établies, si les pasteurs reconnaissent qu'il se soit introduit dans celle-ci quelque chose de mauvais par l'ignorance du peuple, ils doivent, conformément au décret du concile de Trente, tâcher de le corriger autant qu'ils pourront. Et même, quand le temps le leur permettra, ils expliqueront ce décret, et ils apprendront aux plus grossiers, qui ignorent le véritable usage des images, qu'elles sont pour nous faire connaître l'histoire de l'un et de l'autre Testaments, et nous en rafraichir de temps en temps la mémoire, afin qu'étant excités par le souvenir de tant de choses que DIEU a faites en notre faveur, nous soyons portés à l'aimer et à l'honorer avec encore plus d'ardeur, et que, si l'on permet de mettre des images des saints

dans les églises, ce n'est qu'afin qu'en les honorant nous soyons excités par leur exemple à imiter la sainteté de leur vie et de leurs actions. (*Le même ouvrage*).

[Les Iconoclastes]. — Ce fut l'empereur Léon l'Isaurien qui, étant encore dans l'Eglise catholique, fit le premier ouvertement la guerre aux saintes images de JÉSUS-CHRIST, de la Vierge et des saints, en soutenant opiniâtrément que c'étaient des idoles qui étaient adorées par les chrétiens. Et, comme c'est assez la coutume des gens du monde, et surtout de ceux de la cour, de suivre aveuglément les inclinations du prince, l'impiété de cet empereur devint bientôt la religion des grands, qui n'en voulaient point d'autre que la sienne, principalement quand ils virent de quelle furieuse manière il s'y prenait pour l'établir, la violence et les supplices. Il envoya de ses officiers, bien accompagnés de gardes, pour renverser, à la vue de tout le monde, l'image du Sauveur qui paraissait sur la grande porte du palais impérial que le grand Constantin avait fait bâtir ; mais le peuple, déjà irrité de la déclaration de ce prince, accourut en armes de toutes parts pour s'opposer à cet exécrable attentat, et empêcha l'exécution de ce dessein : ce qui fit que cet empereur hérétique prit d'autres mesures pour faire éclater son ressentiment en cette rencontre, et pour soutenir son hérésie.

Il employa ce qu'il put de raisons, de caresses, de menaces et de promesses pour obliger les chrétiens à suivre son parti et à se déclarer contre le culte des images, qu'il appelait une idolâtrie ; mais loin de ployer sous les injustes volontés d'un prince dont l'humeur violente venait d'éclater par de si sanglantes cruautés, quelques docteurs entreprirent de le convertir, et de lui faire concevoir l'impiété d'une entreprise aussi peu raisonnable que la sienne. Or, comme ils étaient très-savants et très-éclairés dans la doctrine de l'Eglise, il lui remontrèrent qu'il y avait une différence infinie entre les idoles que les païens adorent et les images qui sont honorées et révérees par les chrétiens ; que l'idole est un simulacre qu'on croit être un dieu, ou qui représente une fausse divinité à laquelle on rend les honneurs divins, mais que l'image sainte est une vraie représentation de ce qui est en effet très-digne d'honneur, à savoir Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, la Sainte Vierge et les saints, et dans laquelle on ne reconnaît pourtant aucune vertu divine ; que DIEU, qui seul doit être adoré du souverain culte qui lui appartient, à l'exclusion de tout autre, a défendu dans le Décalogue l'usage des idoles ou des simulacres qu'on tient pour des dieux, ou qui représentent comme un dieu ce qui en effet ne l'est pas, et partage avec lui les honneurs divins : mais que, pour les autres images, il ne les a nullement condamnées : loin de là, lui-même commanda qu'on mit sur l'arche les images des chérubins, et il fit élever le serpent d'airain, figure ou image allégorique de JÉSUS-CHRIST crucifié ; que Salomon avait mis devant l'arche deux autres

chérubins de bois d'olivier, couverts d'or, et qu'on voyait dans son temple plusieurs images de ces bienheureux esprits, avec des figures de palmes et d'autres peintures; que toute l'Asie savait que JÉSUS-CHRIST même avait envoyé son image au roi d'Edesse Abagarus (1).

[Justification du culte des images]. — Que si, selon l'Écriture, il y a plusieurs choses inanimées, comme l'arche, le propitiatoire, le temple, les livres de l'Écriture, certaine terre, certains jours, le sépulcre de JÉSUS-CHRIST et beaucoup d'autres, qui sont réputées saintes et sacrées, et qu'on doit honorer d'un culte religieux, parce qu'elles se rapportent particulièrement à DIEU, qui peut raisonnablement douter qu'on ne doive aussi rendre de l'honneur aux saintes images, pour le rapport qu'elles ont aux personnes sacrées qu'elles représentent? Il n'y avait qu'une extrême ignorance ou une horrible malice qui pût accuser ce culte d'idolâtrie, puisque tout le monde savait qu'on ne reconnaissait nulle divinité dans les images, et que c'était JÉSUS-CHRIST même, la Vierge sa Mère et les saints qu'on honorait par elles, et qu'enfin cet honneur se rapportait toujours à DIEU, qui, étant admirable et dans lui-même et dans les saints, peut être aussi légitimement adoré et dans lui-même et dans les saints dont on révère les images, parce qu'elles représentent ceux qu'il a couronnés dans sa gloire.

Nous voyons, dans le second concile de Nicée, que l'on réfute très-solidement toutes les fausses raisons par lesquelles un conciliabule, tenu sous Constantin-Copronyme, et qui prend la qualité de septième concile universel, combat les images et l'honneur que nous leur rendons. Ce sont à peu près celles dont les protestants se sont depuis servis contre l'Église, presque toutes fondées sur cette fausse imagination qu'une idole et une image sont la même chose, et que l'honneur qu'on lui rend est celui-là même qu'on doit à DIEU seul. C'est ce que ce prétendu concile suppose toujours, sans jamais rien dire pour le prouver. Aussi ne le pouvait-il faire, puisqu'il n'y a rien de plus faux, et c'est en cela qu'il est imité des protestants, engagés par l'intérêt de leur doctrine, touchant les images, à lui donner des louanges excessives, sans avoir pris garde que d'ailleurs, selon leurs principes, ils sont obligés de le condamner, puisqu'il les condamne eux-mêmes en disant anathème à tous ceux qui rejettent l'intercession de la Vierge et des saints. Mais la passion n'a point de discernement, et elle ne permet pas qu'on prenne ses précautions pour considérer si ce n'est point en se nuisant à soi-même qu'on espère nuire aux autres.

Il est assez surprenant que les premiers Iconoclastes, qui ne pouvaient souffrir les images, révéraient la croix, à laquelle ils rendirent tant

(1) Ce dernier fait est une simple tradition qu'on ne saurait avouer avec la certitude qu'y met ici notre auteur. Pour tous ces faits de l'hérésie des iconoclastes voir l'*Histoire de l'Eglise* de M. l'abbé V. POSTEL, 4^e édition. (*Edit.*)

d'honneur, en cette occasion, qu'ils voulurent que l'on jurât sur ce bois sacré, conjointement avec la sainte Eucharistie ; ne voyant pas qu'ils se détruisaient eux-mêmes, et que la raison qui les obligeait à honorer une croix d'or ou d'argent, par rapport à JÉSUS-CHRIST, prouve encore plus fortement l'honneur que l'on doit rendre aux images qui le représentent immédiatement, ce qu'assurément la croix ne fait pas. Il n'y a que la vérité qui soit uniforme, l'erreur et le mensonge étant trop faibles pour se soutenir par une conduite suivie et mesurée.

[Le miracle de Béryte]. — Il se fit à Béryte, en Syrie, un fameux miracle à la vue d'une infinité de témoins irréprochables : les Juifs ayant crucifié l'image du Sauveur, il en sortit, au coup de lance qu'ils lui donnèrent, une si grande quantité de sang et d'eau, qu'il y en eut assez pour en envoyer aux Eglises d'Orient et d'Occident : ce qui fut cause que les Juifs, dont les malades mêmes furent guéris par cette sainte et miraculeuse liqueur, se firent tous baptiser à Béryte. Comme la chose était publique et qu'on ne pouvait la contester sans démentir, avec une extrême impudence, le témoignage des yeux et la voix de tout le monde, personne aussi, non pas même ceux qui avaient été les plus ardents iconoclastes, ne la contredit ; et ce n'est que parce que, huit siècles écoulés depuis ce temps-là, on n'a plus maintenant une pareille conviction, que l'on se donne la liberté de la nier ; ce qui sans doute n'est point raisonnable, à moins de prétendre que le temps puisse abolir les vérités, et faire, à mesure qu'il passe, que ce qui n'est plus n'ait jamais été.

[Doctrine de l'Eglise]. — Pour vous faire mieux comprendre le culte que nous devons aux images, je vais vous exposer nettement, et en peu de mots, ce que l'Eglise nous propose ici à croire, en le démêlant d'avec ce que la subtilité des curieux et des savants, et la superstition des faibles et des ignorants, y ont ajouté. Pour cet effet, il faut présupposer que les images sont d'elles-mêmes indifférentes, puisqu'elles ne sont ni commandées ni défendues dans l'Evangile, et que, dans l'Ancien testament, DIEU ne défend que les idoles ou les images auxquelles on rend un culte qui n'est dû qu'à la Divinité : ce qui paraît évidemment, en ce que DIEU commanda qu'on en fit quelques-unes, dont par conséquent l'usage peut être très-bon. D'où il faut nécessairement conclure que l'Eglise en peut user de la manière qu'elle le juge à propos, selon la diversité des temps, des lieux et des occasions, comme elle fait de cent autres choses, qui sont de leur nature indifférentes, et ne sont point absolument nécessaires au salut.

Il faut encore remarquer que, bien que la vénération et le culte que l'on peut rendre aux images soit par rapport à l'objet qu'elles représentent, on honore aussi ces mêmes images, à peu près comme dans l'honneur qu'on rend à l'ambassadeur d'un souverain, à cause de la personne

qu'il représente, on honore en même temps cet ambassadeur en sa propre personne, mais d'un honneur bien inférieur. De même, l'honneur qu'on rend aux images et aux autres choses destinées au culte divin est un culte particulier, mais bien au-dessous de celui qu'on rend à ce qu'elles représentent, ou au service duquel elles sont destinées. Or, ce culte peut se rendre de deux manières : l'une négative, qui consiste à ne les point déshonorer en les employant à des usages profanes ; et la seconde, positive, en les mettant sur les autels ou dans les maisons particulières, dans un lieu honorable, en se prosternant ou se mettant à genoux, en les ornant et couronnant de fleurs, et autres marques d'honneur qu'on leur peut rendre ; mais on n'honore pas la matière, le prix ni l'industrie de l'ouvrier qui les a faites.

Pour détruire donc l'erreur de ceux qui croient qu'on ne doit pas honorer les images, le concile de Nicée veut qu'en certaines occasions, par toutes sortes de marques extérieures de respect, on leur rende de l'honneur, non pas absolument en elles-mêmes, puisque, étant inanimées, elles n'ont aucune qualité capable d'attirer du respect, comme en ont les hommes et les anges, mais uniquement par rapport aux originaux qu'elles représentent : ce qui se trouve très-souvent exprimé en plusieurs endroits du concile. Cet honneur purement relatif qu'on leur rend, et qui, passant par elles, s'attache à l'original qu'on révère dans ces images, est d'une espèce très-inférieure à celui qu'on rend aux prototypes en eux-mêmes, comme celui qu'on défère à un officier en considération du roi son maître, et conséquemment au roi même dans son officier, n'est pas à beaucoup près si grand, ni accompagné de tant de cérémonies, que celui qu'on rend à la personne du roi.

Le concile de Nicée déclare qu'on ne doit jamais honorer les images du vrai culte de latrie, qui n'appartient qu'à DIEU, et qui aux marques extérieures de respect ajoute un mouvement intérieur qui en est l'âme, et par lequel on se soumet à DIEU comme au souverain maître de toutes choses, on se dévoue tout à lui, en reconnaissant sa suprême excellence par dessus tout. Le saint concile exclut partout des images cette adoration de latrie, qu'il oppose à cet honneur relatif qu'on leur rend : de sorte que, quand on adore ou la sainte croix ou l'image de JÉSUS-CHRIST, ce n'est point du tout de l'adoration de latrie, non pas même par rapport à lui, parce que cette adoration suprême, selon le concile, est toujours absolue. Si quelques théologiens, qui n'avaient pas lu ce concile, ont parlé autrement, en donnant néanmoins le même sens que nous à leurs paroles par certaines distinctions d'école, ils ne l'ont fait qu'en parlant très-improprement ; et, bien loin qu'ils soient en cela avoués de l'Eglise, c'est le meilleur de n'user point de ces sortes d'expressions, qui choquent les esprits, et qu'on ne peut justifier que par de longs détours qui embarrassent plus qu'ils n'édifient.

Si toutefois, en regardant la croix ou l'image de JÉSUS-CHRIST, on se

le représente comme le premier objet de sa pensée, ce qui arrive très-souvent, alors c'est à lui qu'on s'adresse et que l'on parle, c'est lui qu'on prie et qu'on adore, et c'est en lui qu'on met sa confiance. Mais, quand on s'adresse à la croix ou à l'image comme représentant JÉSUS-CHRIST, rien de tout cela ne lui appartient ; ce n'est point à elle que l'on parle, si ce n'est par figure, de la même manière qu'on apostrophe le ciel et la terre, parce qu'elle n'est capable, en qualité d'image, que de cet honneur relatif qu'on lui rend en considération de celui qu'elle représente.

[Un trait de l'histoire ecclésiastique]. — Bogoris, roi des Bulgares, pria Méthodius, qui s'était rendu excellent peintre et religieux, de peindre une maison qu'il venait de bâtir, sans lui dire autre chose sinon, en général, qu'il lui fit les représentations les plus terribles qu'il pût imaginer, auxquelles il se plaisait, ayant accoutumé de regarder avec plaisir les tableaux où l'on voyait des combats de chasseurs contre les sangliers, les lions, les ours, et les tigres. Méthodius ne trouvant rien qui lui semblât plus terrible que le dernier avènement de JÉSUS-CHRIST, il le peignit admirablement bien, avec toutes les circonstances les plus épouvantables, et surtout avec les réprouvés à la gauche, livrés par la sentence du juge aux démons, qui les entraînaient dans l'enfer. Bogoris, en voyant cette peinture, après que tout fut achevé, et en apprenant de l'adroit peintre, qui prit sagement son temps pour l'instruire, le terrible mystère et l'étonnante vérité qu'elle représentait, en fut si vivement touché, DIEU opérant efficacement en son âme par la vue de cette image, qu'il se résolut, sans plus différer, à embrasser la foi de JÉSUS-CHRIST. En effet, il le fit, après que l'impératrice Théodora lui eut envoyé un savant évêque, qui acheva de l'instruire et le baptisa en lui donnant le nom de Michel, que Bogoris voulut porter.

[Luther]. — Luther, qui s'éleva contre l'Eglise, n'entreprit rien contre les croix et les images. Au contraire, comme il eut appris que, durant sa retraite de Wittemberg, André Carlostad qui de disciple voulait devenir maître et chef de parti, ayant pris l'occasion de son absence, avait renversé les autels et les images, il accourut pour s'opposer à la fureur de ce nouvel iconoclaste, contre lequel il écrivit deux livres, où il condamne l'esprit des iconoclastes, comme un esprit qui ne respire, à ce qu'il dit, que la fureur, le sang et le carnage. Mais les disciples de Zwingle et de Calvin, ayant repris ce premier esprit des anciens iconoclastes, firent en Suisse, en Allemagne, et dans plusieurs autres pays, contre les églises, les crucifix et les images, et contre les catholiques qui les révèrent, des choses dont je souhaiterais de tout mon cœur qu'on pût abolir la mémoire, d'autant plus que les protestants d'aujourd'hui, moins déraisonnables et plus modérés que leurs ancêtres, en ont honte eux-mêmes,

et voudraient pour leur honneur qu'elles n'eussent jamais été faites. Aussi ne prétend-on pas les rendre coupables des crimes de leurs pères, mais les désabuser en leur ouvrant les yeux sur l'infamie de leur origine dans celle des iconoclastes.

[Règle du concile de Trente]. — Le saint concile de Trente déclare qu'il n'est permis à personne de mettre ni de faire exposer en aucun lieu, en aucune église, quelque exempté qu'elle puisse être, aucune image nouvelle qui ne soit approuvée par l'évêque, ni d'admettre de nouveaux miracles ou de recevoir de nouvelles reliques sans son approbation. L'évêque ayant pris sur cela l'avis des théologiens et d'autres personnes pieuses, fera ce qu'il jugera être conforme à la vérité, et propre à nourrir la vraie piété des fidèles. Et quand il s'agira d'extirper quelque abus ou douteux ou difficile, ou qu'il faudra résoudre quelque importante question sur toutes ces choses, qu'il ne détermine rien de lui-même, mais qu'il attende la sentence du métropolitain et des évêques comprovinciaux dans un synode provincial, en sorte néanmoins qu'on n'ordonne rien de nouveau ou d'inusité jusqu'alors dans l'Eglise sans avoir consulté le pape.

[Les images miraculeuses]. — La dévotion pour certaines images de la Sainte Vierge ou des saints qu'on prétend être miraculeuses n'a rien d'opposé à ce que nous avons dit. Cette dévotion ne prouve pas que les peuples mettent leur confiance en ces images, et qu'ils croient qu'il y a en elles quelque vertu surnaturelle : car on appelle miraculeuse une image de JÉSUS-CHRIST ou de quelque saint à l'occasion de laquelle DIEU a opéré quelque miracle. — 1°. L'Eglise ne souffre pas qu'on expose publiquement ces images si la vérité des miracles n'a été authentiquement reconnue par les évêques. — 2°. L'Eglise ne croit pas que ces statues ou images soient le principe de ces miracles, ni qu'il y ait en elles aucune vertu ; elle les conserve seulement avec respect comme des monuments de la bonté et de la toute-puissance de DIEU. C'est ainsi que les Israélites, solidement religieux, conservaient autrefois avec respect la verge d'Aaron et le serpent d'airain, en mémoire des miracles que DIEU avait opérés par ces instruments. — 3°. L'Eglise espère que la vue de ces images, renouvelant dans l'esprit des peuples les miracles que DIEU a opérés à leur occasion, ranimera leur foi et les portera à faire des prières plus ferventes, qui pourront attirer sur eux de nouveaux effets de la protection de DIEU, par les mérites de JÉSUS-CHRIST et par l'intercession de la Sainte Vierge ou des saints. — 4°. L'Eglise ne souffre pas qu'on adresse des prières à ces images ni qu'on mette sa confiance en elles : ce sont les originaux qu'on invoque, c'est en DIEU seul qu'on met sa confiance. — 5°. L'Eglise espère que la Sainte Vierge ou les saints qui ont donné en ces lieux des marques reconnues de leur protection continueront de les donner quand on viendra y faire des prières. —

6° S'il se trouve des fidèles qui par ignorance tombent sur cela dans quelque excès, ou s'il se glisse quelque abus, l'Eglise ne les autorise pas ; elle ordonne aux pasteurs de les corriger, et d'apprendre aux peuples ce qu'il faut croire sur ces dévotions.

S. Augustin dit nettement, dans une de ses lettres, qu'on ne peut nier, ce que l'expérience prouve tous les jours, que DIEU fasse au tombeau d'un saint des miracles qu'il ne fait point au tombeau d'un autre. Et, sur ce fondement, il dit qu'il a envoyé au tombeau de S. Félix à Nôle pour l'éclaircissement d'un fait contesté entre deux ecclésiastiques de son clergé : il dit au même endroit qu'il était de notoriété publique qu'à Milan il se faisait aux tombeaux des martyrs des miracles qui ne se faisaient pas en Afrique aux tombeaux des autres saints, et il rapporte un de ces miracles.

[De l'invocation des saints]. — Les protestants nous objectent que nous invoquons les saints qui sont au ciel en supposant qu'ils ont une perfection que l'Ecriture-Sainte n'attribue qu'à DIEU, savoir la connaissance des choses qui se passent parmi nous, et même de nos pensées, et que, par conséquent, nous attribuons aux créatures l'honneur du Créateur, ce qui renfermerait une idolâtrie. Nous leur répondons que la connaissance de DIEU surpasse infiniment celle des saints, que DIEU connaît par lui-même toutes choses, et que les saints savent seulement ce qu'il plaît à DIEU de leur faire connaître. Nos adversaires demeurent d'accord que c'est par un ordre de la Providence de DIEU que nous prions pour les fidèles qui sont avec nous sur la terre, et que nous en ressentons de bons effets ; ils croient que DIEU se plaît dans ce commerce, et dans la charité que les uns exercent envers les autres : pourquoi ne veulent-ils pas que, par quelque ordre de sa Providence, les fidèles qui sont au ciel connaissent les prières que nous leur faisons, pour entretenir un saint commerce et un exercice de charité, puisque cela ne peut aussi lui être que très-agréable ? Ils ne sauraient répondre sans blasphème que DIEU n'a pu établir cet ordre : comment prouveront-ils qu'il ne l'a pas voulu, puisqu'il a bien voulu faire connaître aux prophètes et aux apôtres plusieurs choses secrètes ? Les saints dans le ciel ne sont-ils pas plus favorisés de DIEU que n'étaient les prophètes et les apôtres sur la terre ? D'ailleurs, l'Ecriture dit que les saints dans le ciel présentent nos prières à DIEU, qu'il se réjouissent de la conversion des pécheurs, et qu'ils gouvernent les nations : delà nous pouvons conclure que DIEU fait connaître aux saints les prières qu'on leur adresse.

Il est inutile, dira quelqu'un, d'invoquer les saints, puisque nous ne sommes pas assurés qu'ils écoutent nos prières. Mais que savons-nous, dit S. Augustin, s'ils ne font pas des prières à DIEU généralement pour ceux qui les invoquent, comme nous prions pour les morts sans les voir et sans savoir où ils sont ni ce qu'ils sont. De plus, nous avons de fortes

raisons de croire que les saints connaissent les prières que nous leur adressons ; si néanmoins ils ne les connaissent pas, il suffit que DIEU voie notre humilité, et que, ne trouvant pas nos prières assez parfaites, nous souhaitions qu'elles soient soutenues et fortifiées par celles des saints, que nous croyons lui être beaucoup plus agréables que les nôtres. Enfin, comme ils sont remplis de charité et qu'ils ont éprouvé la difficulté qu'il y a de se sauver, ils prient du moins en général pour tous les hommes. Ainsi, quand on les invoque, c'est prier Dieu même qu'il se laisse fléchir par les prières que les saints font pour nous dans le ciel : ce qui sans doute n'est pas inutile. Nous disons, avec le saint concile de Trente, qu'il est bon et utile d'invoquer les saints qui règnent dans le ciel. Ce seul motif nous doit engager à cette sainte pratique. Nous les invoquons comme les amis de DIEU, qui, par les liens de la charité qu'ils ont pour nous, s'intéressent à demander par JÉSUS-CHRIST nos besoins, surtout les biens du ciel, les vertus qui nous y conduisent. Il est vrai qu'il s'en trouve quelques-uns qui croient l'invocation des saints si utile au salut, qu'ils s'imaginent qu'en récitant le chapelet ou en portant le scapulaire, ou en faisant certaines prières à la Sainte Vierge ou aux saints, ils seront assurément sauvés, sans observer les commandements de DIEU ; mais, s'il s'en trouve quelques-uns qui abusent de ces pratiques de piété, très-saintes d'elles-mêmes, n'abuse-t-on pas de tout ? N'abuse-t-on pas du fer, de l'or, de l'argent, du feu, de la terre, du soleil, et de toutes les autres créatures ? N'abuse-t-on pas des choses les plus saintes, des prières, des sacrements, de l'Écriture-Sainte, etc. ? Que resterait-il donc s'il fallait supprimer les choses sujettes à quelque abus ? Si quelques-uns en usent mal, plusieurs s'en servent utilement pour leur salut ; il faut donc seulement empêcher l'abus de ces choses, et en laisser l'usage.

[S. Grégoire-le-Grand]. — S. Grégoire, dans son épître à Sérénus, évêque de Marseille, le reprend de ce qu'il avait rompu quelques images de peur qu'elles ne fussent adorées, le louant de son zèle et le blâmant de son indiscretion. Ensuite il lui remontre qu'il y a bien de la différence entre servir les images et se servir des images ; qu'il ne devait pas entreprendre ce qu'aucun évêque ni prêtre n'avait attenté avant lui ; que c'était un effet d'orgueil de réprover ce que tous les autres approuvent ; qu'il avait ôté le livre d'instruction et de dévotion au simple peuple, lui ayant enlevé les images ; que c'est autre chose d'adorer la peinture, et autre chose d'honorer ce qui est représenté par la peinture, qu'il ne devait pas rompre ce qui servait pour l'instruction, et non pas pour l'adoration ; que l'antiquité n'avait pas reçu sans raison les images ; que c'était trop de singularité et d'affectation à lui d'avoir rejeté ce que les autres recevaient. — A la septième de ses épîtres, il écrit à Secondin : « Nous vous avons envoyé les images que vous nous avez demandées, votre prière nous ayant été fort

agréable, parce que vous chérissez de tout votre cœur celui qu'elles représentent. Je sais bien que vous ne demandez point l'image de notre Sauveur pour adorer l'image même, mais afin qu'en la contemplant vous vous souveniez de DIEU, et que par ce moyen vous l'aimiez davantage. »



DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

AVERTISSEMENT.

*De toutes les cérémonies qui s'observent dans l'Eglise catholique, la plus commune et la plus nécessaire est sans contredit l'administration et la réception des sacrements, par conséquent, celles dont les fidèles ont le plus besoin d'être instruits, et les pasteurs une obligation plus étroite de les instruire. C'est ce que nous apprend le concile de Trente, dans sa septième session. Quoique, dans la **Bibliothèque des Prédicateurs**, nous ayons amplement parlé de chacun des sacrements, du Baptême, de l'Ordre et de ce qui regarde la prêtrise et l'état ecclésiastique, du mariage, de la pénitence en parlant de la confession, de l'Eucharistie, de l'Extrême-Onction en parlant de la préparation prochaine à la mort, nous n'userons point ici de redites : nous nous contenterons de parler de chacun de ces sacrements par rapport à la manière dont l'Eglise a coutume de les administrer, et de faire là-dessus quelques réflexions morales. Il n'y a que le sacrement de la Confirmation auquel nous nous sommes arrêtés plus particulièrement, comme à celui d'où l'on peut tirer plus de fruit et dont les obligations nous sont moins connues.*

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

[Notion et définition]. — La première chose qu'il faut examiner, touchant les sacrements en général, c'est la force et la vertu du mot *Sacrement*, et ses différentes significations, afin de discerner plus facilement celle qui lui est propre en ce lieu-ci. Les pasteurs feront donc remarquer que le mot de *Sacrement* est pris d'une manière par les auteurs profanes, et d'une autre par les auteurs ecclésiastiques. Les auteurs profanes s'en sont servis pour signifier l'obligation que nous contractons lorsque, par notre serment, nous nous obligeons au service d'un autre : c'est ainsi que le serment des soldats Romains, de servir fidèlement la république, était appelé le *sacrement militaire*. C'est le sens le plus ordinaire dans lequel ils ont pris le terme de *Sacrement*. Mais les auteurs ecclésiastiques se servent de ce mot dans le même sens que les Grecs usaient de celui de mystère, pour marquer quelque chose de saint et de caché. C'est en ce sens que S. Paul l'emploie, dans ces paroles de son épître aux Ephésiens : *Pour nous faire connaître le sacrement de sa volonté* ; et dans ces autres de celle à Timothée : *ce sacrement de piété est grand*. Le Sage dit aussi dans le même sens : *Ils n'ont point connu le sacrement de DIEU*. Il est aisé de voir que le mot *Sacrement* n'est employé dans ces passages, et dans plusieurs autres semblables de l'Écriture, que pour signifier quelque chose de sacré et de caché. C'est pourquoi les Pères latins ont cru qu'ils pouvaient, avec raison, appeler Sacrements certains signes sensibles qui, produisant la grâce, la marquent, la signifient, la rendent en quelque sorte sensible à nos yeux. On peut dire aussi, selon la pensée de S. Grégoire, que ces signes sont appelés sacrements parce que, la grâce étant cachée sous les apparences de ces choses corporelles, comme sous un voile qui la couvre, opère le salut.

Outre la signification du mot, il faut encore examiner la nature et les propriétés de la chose qu'il signifie, afin que les fidèles puissent comprendre ce que c'est proprement qu'un sacrement. Car il est certain que les sacrements sont du nombre des choses nécessaires pour obtenir la justice et le salut. Quoiqu'il y ait plusieurs manières excellentes de le leur faire comprendre, il n'y en a point qui l'explique plus nettement et plus clairement que la définition que nous en a donnée S. Augustin, et que tous les théologiens ont suivie après lui. « Le sacrement, dit ce saint docteur, est le signe d'une chose sacrée, ou, pour parler en d'autres termes qui signifient pourtant la même chose, le sacrement est un signe visible de la grâce invisible, institué pour notre justification. »

Cette doctrine supposée, il est clair qu'il faut mettre les sacrements au rang des choses instituées pour en signifier d'autres, puisqu'ils nous représentent, par ce qui se passe extérieurement dans leur administration, ce que DIEU par sa vertu toute-puissante, qui ne se peut apercevoir par les sens, opère invisiblement dans l'âme. Ainsi, lorsque dans le baptême on verse l'eau sur le corps en usant de certaines paroles propres et particulières à cet effet, cela signifie que l'âme est lavée et purifiée invisiblement, par la vertu du Saint-Esprit, de toutes les taches et souillures du péché, et qu'elle est ornée et perfectionnée par le don céleste et parfait de la justice : en sorte que cette ablution du corps opère invisiblement dans l'âme ce qu'elle désigne et marque extérieurement.

L'Écriture-Sainte nous insinue assez clairement qu'il faut mettre les sacrements au rang des signes. L'Apôtre, parlant de la circoncision, qui était un sacrement de la loi ancienne, et qui avait été ordonnée à Abraham, le père de tous les fidèles, dit qu'il reçut *la marque de la circoncision comme le sceau de la justice qu'il avait eue par la foi*. Et lorsque, en un autre endroit, il assure que, *nous tous qui avons été baptisés en JÉSUS-CHRIST, nous l'avons été dans la mort*, il veut faire entendre que le baptême nous marque, comme il le dit lui-même, que *nous y sommes ensevelis en JÉSUS-CHRIST pour mourir au péché*. Ainsi, il est très-important que les fidèles sachent que les sacrements sont des signes, puisque par-là ils peuvent plus aisément être portés à croire que ce qu'ils signifient, ce qu'ils renferment, ce qu'ils opèrent, est saint et digne de respect et de vénération, et la connaissance de cette sainteté peut beaucoup servir à leur faire reconnaître, par de dignes actions de grâces, la bonté de DIEU pour eux. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Autres explications]. — Pour expliquer encore plus nettement ce que c'est que les sacrements en général, et en donner une connaissance plus nette et plus distincte, il faut dire que c'est une chose sensible, qui, par l'institution de DIEU, a la vertu de signifier tout ensemble et de produire la sainteté et la justice. D'où il est aisé de conclure que, encore que les images des saints, les croix, et autres choses semblables, soient des signes de choses sacrées, elles ne doivent pas néanmoins être appelées sacrements. Il est facile de faire voir la solidité de cette définition par l'exemple de tous les sacrements. Car si l'on y fait attention, on y remarquera les mêmes effets que nous avons remarqués dans le Baptême, où l'ablution du corps est le signe efficace de la chose sacrée qui s'opère intérieurement par le Saint-Esprit. — Ces signes mystiques que DIEU a institués ont encore ceci de particulier, qu'il ne les a pas destinés à signifier une seule chose, mais plusieurs ensemble, comme on le peut observer dans chaque sacrement : car ils ne signifient pas seulement la sainteté et la justice qui nous y est communiquée, mais encore ces deux choses, inséparables de notre sanctification ; 1° la passion de JÉSUS-CHRIST, qui

en est la cause et le principe ; 2^o la vie et la béatitude éternelles, à laquelle notre sainteté doit se rapporter comme à son unique fin. De sorte que, comme tous les sacrements ont cela de commun, les SS. Pères ont enseigné avec raison que tout sacrement est un signe de trois choses différentes : une chose passée dont il renouvelle la mémoire, une chose présente qu'il représente, et une chose à venir qu'il promet. (*Le même ouvrage*).

[Dieu fait éclater sa puissance dans les sacrements]. — Toutes ces choses doivent faire connaître aux fidèles combien la puissance de DIEU éclate dans les sacrements de la loi nouvelle, et le grand nombre de mystères cachés qu'ils renferment, et les convaincre de l'obligation de les recevoir avec un très-profond respect et de très-grands sentiments de religion. Mais rien ne peut être plus propre pour y engager les chrétiens, et les porter à en faire un bon usage, que de leur déclarer les raisons qui ont excité Notre-Seigneur à les instituer. On en trouve plusieurs. — *La première* est la faiblesse de l'esprit de l'homme : car nous voyons qu'il ne peut arriver à la connaissance des choses spirituelles que par la connaissance des choses sensibles. C'est pour cela que le souverain artisan de toutes choses, désirant nous faire comprendre les effets secrets et cachés de sa toute-puissance, a voulu, dans sa charité pour nous, qu'ils fussent marqués par des signes sensibles et corporels. Ainsi que l'a très-bien remarqué S. Jean-Chrysostôme, si l'homme eût été dégagé de la masse du corps, DIEU ne lui eût présenté que des biens purement spirituels, entièrement dégagés de voiles et de signes corporels ; mais, parce que l'âme est unie au corps, il a été nécessaire qu'elle eût recours aux choses sensibles et corporelles pour concevoir celles qui sont spirituelles. — *La seconde* raison est que nous avons de la peine à croire les choses qu'on nous promet simplement. C'est pourquoi DIEU n'a point cessé, depuis le commencement du monde, non-seulement de déclarer par des promesses expresses et réitérées ce qu'il s'était proposé de faire dans la suite des temps, mais lorsqu'il promettait d'exécuter quelque dessein dont la grandeur surpassait la croyance de ceux à qui il le découvrait, de joindre à ses promesses d'autres signes qui étaient comme autant d'espèces de miracles. C'est ainsi que, lorsqu'il envoya Moïse délivrer son peuple de la tyrannie de Pharaon, et qu'il vit que ce prophète se défiait même de son secours, craignant que le commandement qu'il lui faisait ne fût une charge trop pesante pour lui, ou que le peuple ne crût pas ce qu'il lui dirait de sa part, il confirma en même temps par divers signes la promesse qu'il lui faisait. De même donc que DIEU, dans l'Ancien-Testament, s'est servi de signes pour confirmer ses plus grandes promesses, JÉSUS-CHRIST, voulant nous faire espérer la rémission de nos péchés, le don de sa grâce et la communication du Saint-Esprit, a institué dans la loi nouvelle quelques signes visibles et sensibles, qu'il nous a laissés comme les arrhes et les gages

de sa parole, afin que nous ne puissions jamais douter de la fidélité de ses promesses. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Les Cérémonies]. — L'Eglise, dès ses premiers commencements, a joint aux paroles des sacrements certaines cérémonies publiques et solennelles, qui, bien qu'elles ne soient point de leur essence, puisqu'ils peuvent subsister sans elles, ne peuvent néanmoins s'omettre sans péché, si la nécessité n'y oblige. Et c'est avec beaucoup de raison qu'elle a établi et conservé cette coutume : car, 1°. Il était de la sainteté et de la grandeur de la religion de faire éclater le respect que l'on doit aux divins mystères, en ne permettant pas que d'autres que des personnes qui paraîtraient, au moins extérieurement, dans un état de sainteté, administrassent des choses si saintes. — 2°. Ces cérémonies font connaître plus distinctement, et mettent comme devant les yeux, les effets que produisent les sacrements ; elles en impriment la sainteté plus fortement dans l'esprit des fidèles. — Enfin, elles élèvent l'esprit de ceux qui les observent exactement, et qui les considèrent avec attention, à la contemplation des choses les plus élevées, et elles excitent et augmentent en eux la foi et la charité. C'est ce qui oblige les pasteurs à apporter plus de soin à faire connaître aux fidèles ce que signifient les cérémonies que l'on pratique dans chaque cérémonie. (*Même ouvrage*).

[Du nombre des Sacrements]. — Comme la connaissance que les fidèles auront du nombre des sacrements leur sera très-utile pour les porter à louer et à publier, avec toute la piété dont ils seront capables, la bonté toute singulière de DIEU envers les hommes, à qui il a préparé de si puissants moyens d'obtenir le salut et la vie éternelle, il faut qu'ils sachent que l'Eglise catholique n'en reconnaît que sept, et que ce nombre est établi dans l'Écriture-Sainte, dans la tradition des SS. Pères et par l'autorité des conciles. Et, pour leur faire voir qu'il n'y en a ni plus ni moins, les ministres du Seigneur pourront se servir de cette raison, prise du rapport qu'il y a entre la vie naturelle et la vie spirituelle, très-propre à les convaincre. — Sept choses sont naturellement nécessaires à l'homme pour vivre et conserver la vie, et l'employer utilement pour son bien particulier et celui du public. Il faut qu'il naisse, qu'il croisse, qu'il se nourrisse, qu'il use de remèdes pour recouvrer la santé quand il l'a perdue, qu'il reprenne ses forces quand elles sont affaiblies par quelque infirmité, qu'il y ait des magistrats ayant l'autorité et le commandement pour le gouverner, et qu'enfin, par la génération légitime des enfants, il se perpétue en quelque manière lui-même et conserve le genre humain. Or, toutes ces choses se rencontrent dans la vie que l'âme reçoit de DIEU par la grâce qui lui est communiquée dans les sacrements. Par le baptême, qui est le premier et comme la porte par laquelle on est admis aux autres, nous renaissions en JÉSUS-CHRIST. Par la Confirmation, nous croissons, nous nous fortifions dans la grâce que nous avons reçue au

Baptême : d'où vient, comme le remarque S. Augustin, que Notre-Seigneur ordonna à ses Apôtres, qui avaient été baptisés, de demeurer dans la ville de Jérusalem jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de la force d'en haut. Notre âme est nourrie et soutenue par l'Eucharistie, comme par une viande spirituelle, suivant ces paroles de Notre-Seigneur : *Ma chair est véritablement un aliment et mon sang est véritablement un breuvage*. Par la Pénitence, nous recouvrons la santé que nous avons perdue grâce aux plaies que le péché avait faites à nos âmes. L'Extrême-Onction efface le reste de nos péchés et répare les forces de notre âme ; ce qui a fait dire à S. Jacques, parlant de ce sacrement, que, si celui qui le reçoit a commis des péchés, ils lui seront remis par ce sacrement. Par le sacrement de l'Ordre, les ministres de l'Eglise reçoivent le pouvoir d'administrer publiquement les sacrements au peuple, et d'exercer toutes les autres fonctions sacrées de leur ministère. Enfin, le sacrement de mariage a été institué afin que, par l'union sainte et légitime du mari et de la femme, il pût naître des enfants qui, en conservant la race des hommes, servissent à la gloire de DIEU, après avoir été élevés chrétiennement. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Des mauvais ministres]. — Il faut observer que, comme les hommes n'agissent pas en leur nom et par eux-mêmes dans cette fonction, mais comme ministres, et tenant la place de JÉSUS-CHRIST, ils ne laissent pas, qu'ils soient bons ou méchants, de conférer valablement les sacrements, pourvu qu'ils usent de la forme et de la matière dont l'Eglise catholique a toujours usé selon l'institution de JÉSUS-CHRIST, et qu'ils se proposent de faire ce que l'Eglise fait en les administrant, rien ne pouvant empêcher que la grâce ait son effet dans les sacrements, si ce n'est que ceux qui les reçoivent ne veuillent eux-mêmes se priver d'un si grand bien et résister au Saint-Esprit. Ce sentiment a toujours été tenu pour certain et indubitable dans l'Eglise comme il paraît clairement par les ouvrages de S. Augustin contre les donatistes. Que si néanmoins il est besoin d'avoir recours à l'Ecriture-Sainte pour l'appuyer, il ne faut que se rappeler ces paroles de l'Apôtre : *C'est moi, dit-il, qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est DIEU qui a donné l'accroissement. Ainsi, celui qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien ; c'est DIEU qui donne l'accroissement*. S. Paul donne assez à entendre, par ces paroles, que, de même que la malice de ceux qui plantent des arbres ne nuit point à ces arbres, ceux qui sont entés en JÉSUS-CHRIST par le ministère des méchants ministres ne contractent aucune souillure des crimes dont ces ministres sont coupables. Suivant cette doctrine, les SS. Pères ont enseigné que, Judas ayant baptisé plusieurs personnes, comme le rapporte S. Jean dans son Evangile, on ne voit point qu'on en ait rebaptisé aucune de celles-là. Ce qui a fait dire excellemment à S. Augustin : « Judas a baptisé, et on n'a point rebaptisé ceux qui l'avaient été par Judas ; Jean-Baptiste a aussi baptisé, et on

a rebaptisé ceux qui l'avaient été par Jean. D'où vient cela, continue ce Père ? C'est que, si Judas a baptisé, c'est le baptême de JÉSUS-CHRIST qu'il a donné, au lieu que le baptême de Jean était seulement le baptême de Jean. Ce n'est pas, ajoute-t-il que nous préférions Judas à Jean ; mais nous préférons le baptême de JÉSUS-CHRIST, conféré même par les mains de Judas, au baptême de Jean donné par les mains de Jean. (*Le même ouvrage*).

[Les effets des sacrements]. Le premier effet des sacrements, et le plus considérable, est la grâce qu'ils communiquent, que les docteurs et les théologiens appellent communément *justifiante*. C'est ce que l'Apôtre enseigne très-clairement lorsqu'il dit que JÉSUS-CHRIST *a aimé l'Eglise, qu'il s'est livré lui-même à la mort pour elle, afin de la sanctifier après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau, par la parole de vie.* (Ephes. v). Mais l'esprit de l'homme, éclairé de la seule lumière de la raison, n'est pas capable de comprendre de quelle manière les sacrements opèrent cet effet si grand et si admirable, c'est-à-dire, selon S. Augustin, comment il se peut faire que l'eau qui purifie le corps pénètre jusqu'au cœur : il est constant qu'aucune chose corporelle n'a par elle-même la vertu de pénétrer à l'âme. Ainsi, ce n'est que par la lumière de la foi que nous reconnaissons dans les sacrements cette vertu divine qui leur fait opérer des choses qu'ils ne pourraient jamais opérer par leur propre vertu.

Pour qu'il ne restât aucun doute dans l'esprit sur l'effet des sacrements, DIEU, qui est infiniment bon, a voulu, même dès leur institution, marquer par des miracles extérieurs les effets qu'ils produisaient intérieurement, afin que nous crussions fermement qu'ils les opéreraient toujours dans la suite des temps, quoique ces effets dussent demeurer cachés à nos sens. Ainsi, sans parler de ce qui arriva sur les bords du Jourdain après que Jésus eut été baptisé, où le ciel s'ouvrit et où le Saint-Esprit parut en forme de colombe, pour marquer que, lorsque nous sommes purifiés par l'eau salutaire du baptême, la grâce est répandue dans notre âme ; sans parler, dis-je, de ce miracle, puisqu'en effet il regarde plutôt la sainteté du baptême que l'effet produit par le sacrement, nous lisons dans les Actes que, lorsque les Apôtres reçurent, au jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit qui les rendit plus forts et plus disposés à prêcher les vérités de la foi et à s'exposer à toutes sortes de périls et de dangers pour la gloire de JÉSUS-CHRIST, s'étant fait tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent violent et impétueux, ils virent paraître comme des langues de feu, qui se partagèrent et s'arrêtèrent sur chacun d'eux : ce qui a servi à nous faire connaître que nous recevons, par le sacrement de Confirmation, le même Esprit que reçurent alors les disciples, lequel nous donne de nouvelles forces pour combattre la chair, le monde et Satan. Ces mêmes miracles, à la naissance de l'Eglise,

accompagnèrent assez longtemps les sacrements, mais surtout lorsque les Apôtres les administraient, et ils n'ont cessé tout à fait que lorsque la foi a été entièrement établie et confirmée. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Du caractère imprimé par trois sacrements]. — L'effet principal des sacrements, qui à la vérité n'est pas commun à tous, mais propre à ces trois seulement, Baptême, Confirmation et Ordre, c'est le caractère qu'ils impriment dans l'âme. Lorsque l'Apôtre dit que DIEU nous a oints de son onction, qu'il nous a marqués de son sceau, et que, pour arrhes des biens qu'il nous a promis, il nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs, il marque visiblement, par ces paroles, ce caractère, et particulièrement par celles-ci : *Il nous a marqués de son sceau*. Le sceau a cela de propre, qu'il imprime une marque. Ce caractère est donc comme une marque imprimée dans l'âme, qui ne se peut effacer, qui y est toujours adhérente : car, comme le dit S. Augustin, y a-t-il apparence que les sacrements des chrétiens soient moins considérables que cette marque militaire dont les soldats sont honorés ? Or, dit-il, un soldat qui reprend les armes qu'il avait quittées n'a pas besoin qu'on lui imprime une nouvelle marque : mais la première qu'il avait reçue lui suffit pour être reçu et reconnu à l'armée. L'effet de ce caractère est, d'une part, de nous rendre capables de recevoir ou de faire quelque chose de saint, et de l'autre de nous distinguer des autres hommes. — Ainsi, par le caractère qui nous est imprimé dans le Baptême, nous sommes rendus capables de recevoir les autres sacrements, et distingués des gentils, qui n'ont pas la foi. Il en est de même du caractère de la Confirmation et de celui de l'Ordre. Par le premier, non-seulement nous recevons, en qualité de soldats de JÉSUS-CHRIST, des armes et des forces pour confesser et défendre publiquement le nom de JÉSUS, et pour résister aux ennemis qui sont au-dedans de nous-mêmes et aux esprits impurs qui sont dans l'air, mais encore nous sommes distingués des nouveaux baptisés, qui ne sont encore que comme des enfants nouvellement nés. Le second non-seulement donne le pouvoir d'administrer les sacrements à ceux qui l'ont reçu, mais les distingue encore du reste des fidèles. — Il faut donc croire, comme une vérité constante que l'Eglise catholique nous enseigne, que ces trois sacrements impriment un caractère, et qu'il ne faut jamais les réitérer. (*Ibid.*).

[Distinction des Sacrements]. Il faut distinguer entre les sacrements les uns s'appellent *Sacramenta mortuorum*, les sacrements des morts, parce que leur effet propre consiste en ce qu'ils rendent la vie à ceux qui étaient morts spirituellement par le péché : tels sont le Baptême et la Pénitence. Les cinq autres s'appellent *Sacramenta vivorum*, les sacrements des vivants, parce que, dans leur réception, ils supposent la vie spirituelle

de la grâce en celui qui les reçoit, leur effet propre étant de fortifier, de nourrir, de donner le pouvoir de consacrer le corps de JÉSUS-CHRIST, ou quelque ministère dans l'Eglise, de guérir les plaies de l'âme, ou de donner la grâce afin de supporter dans le mariage les charges qui en dépendent, etc. Toutes ces choses supposent, dans l'âme de celui qui va recevoir le sacrement la vie, de la grâce.



LE BAPTÊME.

AVERTISSEMENT.

Comme le Baptême est la première, la plus essentielle et par conséquent la plus nécessaire cérémonie de l'Eglise à l'égard des fidèles, les SS. Pères l'ont unanimement appelé l'entrée du christianisme, le fondement de l'être surnaturel, le sacrement qui nous fait chrétiens et nous en donne le nom, qui nous fait enfants de DIEU d'enfants et de sujets du démon que nous étions. Nous n'avons pu nous dispenser de traiter de cette cérémonie, par où l'on commence d'être membre de l'Eglise et de lui appartenir.

Nous en avons déjà parlé, et même fort amplement, au tome 1^{er} de notre BIBLIOTHÈQUE, où nous avons recueilli tout ce que nous avons alors ramassé sur la dignité de ce sacrement, sans nous étendre en détail sur les cérémonies que l'Eglise observe en le conférant, tant aux enfants qu'aux adultes. Nous n'avons parlé que des devoirs qu'il impose, de l'obligation de soutenir la dignité du nom de chrétien, et des choses auxquelles nous avons renoncé en embrassant la foi de JÉSUS-CHRIST.

On nous objectera peut-être que nous avons suffisamment parlé de tout cela au lieu que nous avons marqué ; mais la manière dont tant d'auteurs ont traité cette matière, et les nouveaux tours qu'ils ont employés pour nous instruire de ces devoirs, nous servira aussi d'excuse suffisante pour justifier la répétition des mêmes pensées en des termes différents.

LE BAPTÊME.

[Répondre à son baptême]. — Le discours que je me propose de vous faire est uniquement pour vous exciter à répondre à la grâce du Baptême. Remontons, je vous prie, chrétiens, à notre régénération spirituelle, pour nous remplir de nos obligations — *Reçois*, dit le ministre sacré en mettant un vêtement blanc sur la tête d'un enfant nouvellement régénéré, *reçois la robe de l'innocence, pour la conserver dans toute sa blancheur, et la porter devant le tribunal du souverain juge, ornée de grâces et de mérites, comme la robe nuptiale qui doit l'admettre aux noces éternelles de l'Agneau*. Cette robe mystérieuse nous représente la grâce baptismale, qui, en effaçant la tache du péché originel dans l'âme, l'embellit d'une blancheur divine et d'une beauté surnaturelle, en y gravant l'image de DIEU et les caractères de son enfant adoptif, avec les rayons tout lumineux de la grâce et les riches splendeurs que cette précieuse participation de la Divinité fait jaillir de leur source : de sorte que, si nous pouvions voir une âme régénérée, telle qu'elle renaît des fonds baptismaux, avec cette blancheur céleste qu'elle prend dans la piscine sacrée, charmés d'un objet si ravissant, qui efface l'éclat de toutes les beautés humaines, nous serions pleins d'horreur pour le péché, seul capable de défigurer tant de grâce. Nous l'avons reçue, cette robe de l'innocence, nous qui avons été appelés à la grâce du baptême : d'enfants de colère que nous étions, nous sommes devenus des enfants de bénédiction par notre naissance spirituelle ; nous avons tous reçu ce précieux vêtement de la grâce, pour l'embellir de plus en plus par un accroissement de mérites, pour rendre dans nos âmes les traits de l'image de DIEU plus distincts et plus reconnaissables. Cependant, de combien de taches avons-nous souillé cette robe, si blanche et si pure quand nous l'avons reçue des mains de DIEU ? Hélas ! bien loin de l'orner, de l'embellir, nous l'avons noircie d'une infinité de crimes ! (Du Jarry, *Sermon sur la Conception*).

[Signification des cérémonies]. — Toutes les cérémonies qui entrent dans le sacrement de baptême nous figurent l'obligation du détachement des vanités du siècle, auxquelles on doit renoncer pour être fidèle à la grâce que nous y avons reçue. Ces cérémonies nous apprennent que nos âmes doivent être pures par l'eau qu'on verse sur nos têtes ; incorruptibles, par le sel qu'on nous met dans la bouche ; que tous nos désirs, toutes nos pensées, toutes nos affections doivent répondre à ce renoncement solennel aux pompes du siècle par le ministère de ceux qui nous présentent.

A la vérité, le caractère que le sacrement de baptême imprime en nos âmes suffit pour les rendre agréables à DIEU jusqu'à ce que nous ayons atteint l'usage de raison : comme le titre de soldat suffit, en temps de paix, pour faire jouir ceux qui le portent des avantages qui y sont attachés ; mais, de la même manière, dit S. Augustin, que, la guerre étant allumée et les ennemis présents, ce caractère est non-seulement inutile mais funeste à ceux qui le portent sans en faire les fonctions, et ne sert qu'à faire punir ces déserteurs lorsqu'on le découvre en eux hors de la milice en laquelle ils ont été enrôlés ; ainsi, pendant ces années d'ignorance et de faiblesse où nous ne sommes pas encore en état de connaître nos ennemis, où nous n'avons pas la force de prendre les armes que DIEU nous a données pour les combattre, le caractère du chrétien, sans aucune coopération de notre part, nous fait jouir des avantages qui le suivent. Mais, aussitôt que nous sommes en état de nous apercevoir des dangereuses attaques d'un monde qui se hâte de nous séduire, c'est un devoir indispensable pour nous de le combattre de toutes nos forces ; et, si nous ne le faisons, le titre de chrétiens sera pour nous une note d'infamie. (*Le même*).

[La grâce reçue]. — La grâce qui nous prévient dans le baptême est une grâce pleine et abondante, qui n'admet point de partage. Elle se répand sur tout l'homme ; le sang de l'Agneau lave également l'âme et le corps. L'un et l'autre, par une funeste contagion, avaient été souillés : les taches de l'un et de l'autre sont effacées par une onction extérieure et intérieure. Il se fait, par conséquent, une régénération entière. Il renaît, après le baptême, un homme tout nouveau, qui ne doit rien retenir de ses anciennes inclinations. C'est ce que signifient les cérémonies qui accompagnent le baptême. Après qu'un enfant présenté à Dieu sur les autels est retiré de l'eau, dans laquelle il a été plongé pour lui apprendre le passage qu'il doit faire du péché à la grâce, on le couvre d'une robe blanche, on lui met un flambeau à la main ; le ministre de DIEU qui le reçoit dans le sein de l'Eglise, après lui avoir fait renoncer solennellement au monde et à ses pompes, l'avertit, par ces symboles sensibles, qu'il doit être sans tache à l'avenir et mener une vie irréprochable ; que, comme tous les rayons qui partent de ce flambeau sont également lumineux, et le seront jusqu'à sa consommation, de même toutes ses pensées, toutes ses actions, doivent jeter une vive lumière, sans défaillance et sans obscurité. (*Discours à l'Académie en 1677*).

[Le Caractère imprimé]. — Il faudrait ignorer les premiers éléments de la religion pour ne pas savoir que, bien que les cérémonies du baptême passent, ce qu'elles signifient laisse un caractère qui ne s'efface point, et qui doit durer éternellement. Que la chair soit faible, que les passions soient violentes, que la concupiscence nous entraîne au mal, que le

monde mette tout en usage pour nous séduire, que le démon fasse les derniers efforts pour nous perdre : dès que nous sommes devenus chrétiens, nous ne disposons plus de nous, nous appartenons à Dieu; nous portons un caractère divin, que nous ne pouvons déshonorer sans commettre une espèce de sacrilège et un attentat contre DIEU même. (*Même discours*).

[La qualité de chrétien]. — Être chrétien, c'est être serviteur de JÉSUS-CHRIST : et certes, il était temps que l'on sût reconnaître et respecter dans le monde, et surtout dans Rome, la profane capitale de l'univers, d'autres titres que ces noms fastueux uniquement fondés sur les avantages de la nature et de la grandeur humaine. Être serviteur de JÉSUS-CHRIST, c'est la première des qualités dont le maître des gentils se glorifie : qualité auguste et préférable même à l'honneur du saint ministère, qui, sans l'humilité, sans la fidélité d'un véritable serviteur, ne tourne qu'à la honte et à la confusion du prédicateur, du pasteur, de l'apôtre; qualité préférable à tous ces titres pompeux et éblouissants de grand, de prince, de monarque même, puisqu'à la mort tous ces grands noms deviennent vides et séchent dans le tombeau. La qualité de chrétien, de serviteur de JÉSUS-CHRIST, est la seule qui anoblit en l'autre monde : c'est le seul titre pour régner éternellement dans le ciel. Quelle consolation pour tous ceux qui n'ont dans ce monde ni éclat, ni distinction, ni prérogative de naissance ! Tout le monde ne peut pas être roi, mais tout le monde peut être serviteur de JÉSUS-CHRIST. Quelle folie de ne pas faire tous ses efforts pour mériter ce titre ! (**Croiset**, *Exercices de piété*).

[Le compte à rendre]. — Qu'il est à craindre que le Crucifix, qu'on nous présentera un jour à l'heure de la mort, à nous qui nous glorifions d'être chrétiens, au lieu d'être le motif de notre espérance et de notre confiance devienne l'objet de notre frayeur, et peut-être de notre désespoir et de notre condamnation, lorsque venant à nous comparer à ce divin modèle, dont nous devons être de fidèles copies si nous voulons être chrétiens et prédestinés, loin de trouver aucune ressemblance de notre vie à celle du Fils de DIEU, nous ne trouverons en nous que des traits entièrement opposés, une différence universelle de notre conduite avec la sienne, et, par une suite nécessaire, une marque trop visible de notre réprobation ! En vain porterons-nous jusqu'à la dernière période de la vie ce nom célèbre de *Chrétiens* : la mort de JÉSUS-CHRIST nous sera inutile si sa vie n'a été notre règle. Nous ne profiterons point de ses mérites si nous n'avons profité de ses divins exemples, et il ne sera point notre Sauveur s'il n'a été notre modèle. — Efforçons-nous de prévenir un si grand malheur. Ne nous contentons pas de porter le nom de chrétiens : il nous sera fort inutile si nous ne prenons pour modèle JÉSUS crucifié,

qui est l'original auquel nous devons conformer notre vie, sur lequel nous devons régler nos mœurs, auquel nous devons uniquement attacher toutes nos pensées, désirs et affections, afin qu'à la mort il ne soit point l'objet de notre crainte et de notre désespoir. Ayons continuellement devant les yeux ce divin original, pour en exprimer en nous tous les traits au naturel : car en vain espérerions-nous alors en lui, si nous n'avons eu soin pendant la vie de régler nos mœurs au niveau de son Evangile et de ses saints exemples. (**Le P. Nepveu**, *Esprit du christianisme*).

[Êtes-vous chrétien]? — C'est une des premières questions qu'on vous a faites lorsque vous avez eu l'usage de raison. On vous a demandé, pour vous faire souvenir des engagements de votre baptême : Êtes-vous chrétien? Vous avez répondu que vous l'étiez, et vous l'avez répondu alors avec vérité, parce que, par le bonheur de l'innocence de l'âge où vous étiez, vous n'aviez point effacé l'image de l'homme nouveau, c'est-à-dire de JÉSUS-CHRIST, qu'on avait imprimée dans votre âme avec le caractère du baptême. Mais le pourriez-vous répondre maintenant, et avec vérité? Si vous reconnaissez en vous les traits de ce divin modèle, si vous êtes semblables à JÉSUS-CHRIST, vous pouvez l'assurer sans crainte ; mais, si cela n'est pas, vous ne pouvez l'assurer sans démentir vos paroles par votre conduite. C'est donc à chacun de nous à s'examiner sur cette règle, mais sans se tromper ou se flatter.

Quand on veut voir si une copie est fidèle, si elle exprime bien tous les traits de l'original, on jette d'abord les yeux sur l'original, et ensuite sur la copie ; et puis on compare tous les traits de l'un avec les traits de l'autre. Servons-nous de cette méthode pour reconnaître si nous sommes véritablement chrétiens, si nous sommes les copies fidèles de JÉSUS-CHRIST. Qu'il est à craindre que cette comparaison nous confonde, en nous montrant que, bien loin de nous y faire remarquer de la ressemblance avec le Fils de DIEU, nous y trouverons une différence, une opposition entière. Car enfin, le Sauveur a été parfaitement humble, et il nous dit lui-même que c'est la principale leçon qu'il veut que nous apprenions de lui : et cependant nous sommes vains et superbes. JÉSUS-CHRIST a fui les grandeurs et les honneurs, comme il parut lorsqu'on le voulut faire roi : et nous les recherchons avec ardeur. Tout cela convient-il avec ce glorieux nom de chrétiens dont nous nous parons? Sont-ce les promesses que nous avons faites à notre baptême, que nous avons réitérées tant de fois peu après, de renoncer à Satan, d'avoir en horreur l'esprit, la conduite et les pompes du monde, de suivre uniquement JÉSUS-CHRIST et de lui garder pendant toute notre vie une fidélité inviolable et sans reproche. (*Le même*).

[L'honneur du nom de chrétien.] — On est fils de DIEU, on est héritier de

JÉSUS-CHRIST par la grâce de DIEU. Quel titre d'honneur plus auguste ? quelle qualité plus noble, plus estimable, plus précieuse, que celle de fils adoptif de DIEU même par la grâce, et d'héritier de tous ses biens ? Tous ces titres pompeux, tous ces grands noms de distinction et de dignité, ces droits de succession et ces prérogatives de noblesse, que donnent la naissance, la faveur des grands, les services rendus aux princes, les charges, les emplois, sont des droits respectables, il est vrai, des monuments majestueux, mais bâtis sur le sable. Outre qu'ils sont vides au-dedans, quelle est leur solidité, leur vertu, leur durée ? Quelque brillants qu'ils soient au-dehors, leur éclat n'est que superficiel ; le temps les use, et la mort les ensevelit, ou du moins les confond. Quel de tous ces titres pompeux, quelle de toutes ces riches successions, quelle de ces distinctions nous accompagne jusque dans l'autre vie ? Prodigieuse statue d'or, d'argent, de bronze ou de fer, elle ne porte que sur des pieds d'argile. Quelque riches, quelque somptueux que soient les mausolées, ils ne renferment que des cendres. La seule qualité d'enfant de DIEU, de fils adoptif par la grâce, donne un mérite qui ne vieillit jamais, une noblesse qui a rang dans le ciel. Voilà la noblesse que nous donne le sang du Rédempteur. La qualité seule d'enfant de DIEU absorbe, dissipe, éteint toutes les autres ; il n'y a proprement que celle-là qui soit réelle, permanente, solide, supérieure à toutes les révolutions de la vie et à tous les accidents. La qualité seule de chrétien rend un homme véritablement noble, riche, puissant, heureux. Sans cette qualité, toutes les autres sont des noms vides. Mais quand en remplirons-nous les devoirs, pour être en état de recueillir notre héritage ? (**Croiset**, *Exercices de piété*).

[Le chrétien exerce un sacerdoce]. — S. Pierre, parlant des fidèles en général, leur attribue le sacerdoce comme un honneur attaché au christianisme. Ce n'est pas que, selon lui, ils soient tous prêtres comme ceux à qui les évêques imposent les mains, et qui seuls ont le pouvoir de célébrer les saints mystères ; mais ils le sont en quelque façon, puisqu'ils peuvent, et doivent même immoler à DIEU, non de véritables hosties, comme étaient les bœufs, les moutons, les tourterelles et les colombes parmi les Juifs, et comme est le corps du Sauveur parmi les chrétiens, mais des victimes spirituelles, c'est-à-dire des prières et des louanges, des œuvres saintes, des jeûnes et des aumônes. Ce sont ces sortes de sacrifices que S. Paul nous recommande lorsqu'il dit (Hebr. XIII) : *Offrons donc toujours à DIEU, par JÉSUS-CHRIST, des sacrifices de louanges, comme les fruits de nos lèvres qui glorifient son saint nom.* L'Apôtre exprime tout cela en peu de paroles : — « Je vous conjure, dit-il, d'offrir votre corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à DIEU ; » et il ajoute : « Rendez aussi au Seigneur un culte raisonnable. » Il ne demande pas de nous un vrai sacrifice, où nous présentions nos corps pour être immolés et consumés par

le feu, mais un sacrifice purement moral et spirituel. Il veut seulement que, à l'imitation de Notre-Seigneur qui a sacrifié son corps sur la croix, nous sacrifions en quelque manière les nôtres, comme des hosties vivantes, saintes, parfaites, et par conséquent agréables à DIEU; qu'ainsi la mortification les immole, et que la charité les consume. Il faut que nos corps soient des hosties, c'est-à-dire des choses consacrées à DIEU; il faut que nous les employions et qu'ils se consomment au service de celui qui en est le créateur. Nous ne devons plus les considérer comme étant à nous, mais comme étant tout à fait à DIEU, à qui nous nous sommes dévoués pour toujours dans le baptême, et qui, comme dit S. Paul, nous a achetés bien cher. Il faut, de plus, que ce soient des hosties vivantes, animées par le Saint-Esprit : car un homme mort par le péché est la victime du démon, qui ne cherche qu'à perdre les corps et les âmes. Mais DIEU, qui vit éternellement, qui est la source de la vie, ne veut pas qu'on lui présente des cadavres, qui ne sont bons qu'à jeter à la voirie. Conservons donc, avec tout le soin possible, la vie de nos âmes, afin de pouvoir honorer DIEU d'une manière raisonnable et spirituelle. (**Bellarmin, Opuscules**).

[Ce que c'est qu'être chrétien]. — Qu'est-ce qu'être chrétien? Est-ce avoir été régénéré dans les eaux du baptême? Est-ce apprendre les premiers éléments de la foi et en faire profession? réciter quelques prières, aller à l'Eglise, approcher des sacrements? C'est bien quelque chose; mais ce ne sont là que des marques ou générales ou extérieures et équivoques d'un vrai chrétien. L'être véritablement, c'est se consacrer au service de DIEU avec liberté, avec bonheur, avec courage. Avec liberté : il veut, quand on en a l'usage, qu'on ratifie soi-même des vœux qu'on n'a prononcés que par une bouche étrangère, qu'on décharge ses cautions de leur engagement, et qu'on porte soi-même, comme parle Tertullien, tout le poids de son baptême. Avec bonheur : il rejette les victimes qu'on lui amène de force, il ne peut souffrir des serviteurs involontaires; il veut, dit l'Apôtre, qu'on lui donne avec joie et qu'on le serve dans un esprit de ferveur. Avec courage : loin de lui ces chrétiens lâches, timides, que les moindres difficultés rebutent; qui, ravis de se voir en la compagnie de Jésus-CHRIST quand il monte sur le Thabor, prennent la fuite quand on le conduit sur le Calvaire; qui s'excitent de temps en temps à quelques œuvres de religion qui sont de leur goût, mais qui en demeurent là lorsqu'ils appréhendent de s'attirer de mauvaises affaires, comme ce jeune homme de la Passion qui, éveillé par le bruit, sortit brusquement de son lit enveloppé de son linceul, mais se retira bien vite dès qu'il s'aperçut que les soldats voulaient se saisir de lui.

Un chrétien parfait est un homme que la vie dégoûte, que les éloges importunent, que sa foi console. S'il gémit, c'est sur les misères des pauvres; s'il rougit, c'est sur les désordres des pécheurs; s'il soupire, c'est

pour les biens du ciel ; s'il pleure, c'est à cause des scandales de la terre. Oui, il y a quelque chose qui l'afflige, mais c'est le péché ; quelque chose qu'il craint, mais ce sont les jugements de DIEU ; quelque chose qui le console, mais c'est la proximité de la mort. En lui, nul autre désir que de faire la volonté de DIEU, nulle autre jalousie que celle de lui plaire, nulle autre fortune que celle que la Providence divine lui enverra. Il regarde la pauvreté comme le prix du ciel, la misère comme le signe de la vertu, les injures comme l'épreuve de sa patience ; aimant à être inconnu et réputé pour rien, goûtant les calomnies comme les aures font les éloges, il craint de ne point souffrir assez, et la gloire qu'il cherche dans ses bonnes œuvres est l'avantage de les cacher aux yeux des hommes, afin que DIEU en soit seul le témoin. (**L'abbé Boileau**, *Pensées choisies*).

[Un chrétien se glorifie dans la croix]. — D'où vient que l'Apôtre paraît si déterminé à ne se glorifier jamais que dans la croix de JÉSUS-CHRIST ? « DIEU me garde, dit-il, de me glorifier, si ce n'est dans la croix de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, par qui le monde est crucifié à mon égard, et moi je le suis à l'égard du monde : *Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri JESUS-CHRISTI* ? » Ne pouvait-il pas se glorifier aussi avec justice dans la sagesse, dans la sainteté, dans la puissance du Sauveur, qui lui avait communiqué tous ces dons avec si peu de réserve ? Il le pouvait sans doute : et cependant, il se glorifie uniquement dans la croix, qui était l'opprobre du monde. Oh ! que nous serions heureux de connaître, comme ce grand Apôtre, tout le prix d'une gloire si belle ! Mais que faisons-nous ? Nous nous glorifions de la croix, et non dans la croix de JÉSUS-CHRIST ; nous faisons gloire d'être chrétiens, nous faisons briller la croix sur nos étendards ; nous l'exaltons, nous l'adorons : ce n'est là que se glorifier *de* la croix du Sauveur : pour se glorifier *dans* la croix de JÉSUS-CHRIST, il faut vouloir, comme lui, y demeurer attaché. Or, qu'est-ce proprement que la croix, sinon le mépris, la douleur, le dépouillement des biens de la terre ? Lors donc que nous mettrons là notre gloire, nous nous glorifierons dans la croix de JÉSUS-CHRIST. Le monde met sa gloire dans les richesses, les plaisirs, les grandeurs : la gloire d'un chrétien doit être tout opposée à celle du monde. (**Ségneri**, *Méditations*).

[Les chrétiens punis plus sévèrement que les idolâtres]. — Isaïe, avec tout l'éclat de l'éloquence des prophètes, a laissé aux siècles futurs une image symbolique de ce qui se passe dans l'enfer à l'arrivée d'un orgueilleux enlevé du monde par la mort. Tout y est en mouvement, dit-il, toutes les puissances des ténèbres, les géants, les rois de la terre, se lèvent et s'empressent d'aller au-devant de lui. Faisons à notre esprit le même tableau du mouvement des réprouvés infidèles et idolâtres à la vue de la damna-

tion des chrétiens. Écoutons les cris insultants des princes des nations : « Eh quoi ! vous voilà donc tels que nous, coupables des mêmes crimes, foudroyés par le même arrêt, rejetés de la vue de DIEU, damnés et malheureux éternellement comme nous ! Et vous prétendiez que le ciel n'était préparé que pour vous ! Vous damniez le reste du monde qui ne voyait point comme vous ! et vous voilà damnés comme le reste du monde ! Qu'avez-vous fait du sang d'un DIEU ? Quel usage en eussions-nous fait si nous eussions su, comme vous, qu'il l'avait répandu pour nous ? DIEU créateur, nous avons abusé des lumières de la raison que vous nous aviez données pour nous approcher de vous : nous sommes justement punis : mais, DIEU sauveur, nous ne vous avons point connu. Coupables de n'avoir pas cru, nous ne le sommes point d'avoir trahi notre foi, profané notre baptême et foulé votre sang aux pieds. C'est contre ces profanateurs, contre ces perfides chrétiens, que doit tomber le poids de votre colère. Y a-t-il assez de feux et de tortures pour eux ? » — Vous serez exaucés, déplorables criminels : ce juste juge a prévenu vos plaintes, il a réservé à ces ingrats des tourments fort au-dessus des vôtres. Il y aura pour vous quelque reste de clémence, il n'y en aura point pour eux ; sa bouche en a déjà prononcé l'arrêt en faveur de Tyr et de Sodome. « Au jour du jugement, elles seront traitées, disait-il aux Juifs, moins rigoureusement que vous. » Quel traitement réservera-t-il donc aux chrétiens ! Plus dur sans comparaison qu'aux Juifs, qu'aux idolâtres de Tyr et de Sidon, qu'aux impudiques de Sodome et de Gomorrhe. Innocents des excès de toutes ces nations, ils en mériteront les supplices par la seule profanation qu'ils auront faite du nom et de la loi de JÉSUS-CHRIST. (**Le P. Larue, Avent**).

[Les souffrances, héritage temporel du chrétien]. — S. Cyprien disait autrefois à tous les chrétiens qu'en prenant ce nom vénérable ils se dévouaient eux-mêmes à toutes sortes de souffrances présentes et sensibles pour attendre les biens invisibles et éternels ; qu'enfin il n'était pas permis aux héritiers d'un Sauveur crucifié de craindre ni les supplices ni la mort. Il les nomme les héritiers du Crucifié, parce que le Sauveur, en se sacrifiant pour l'amour des hommes, n'a rien laissé en ce monde à ses véritables enfants que la croix, c'est-à-dire que la douleur et la honte en partage. Quel affreux héritage, bon DIEU ! que celui de JÉSUS soulé d'opprobres, comme parle l'Écriture, attaché nu et mourant sur la croix ! Cependant il faut renoncer à son héritage céleste si on n'accepte pas cet héritage temporel de souffrance et d'humiliation. Nul des enfants de JÉSUS-CHRIST ne peut se dispenser d'entrer dans cette succession si onéreuse de son père. (**Fénélon, Sermons choisis**).

[Élévation à Dieu]. — Combien de fois ai-je déshonoré par mes excès le glorieux nom de chrétien, d'enfant de DIEU, que je porte ! Je le recon-

nais, je l'avoue tout pénétré de douleur ; je le confesse au ciel et à la terre. Je devais par l'exemple d'une vie sainte, et je pouvais par le secours de votre grâce, contribuer à l'honorer et à le faire honorer par les autres : je ne l'ai point fait. J'ai mené, au contraire, une vie si opposée à ce glorieux titre de chrétien que je porte, et à ce qu'il devait m'inspirer, qu'elle aurait pu faire dire aux impies ce que je ne puis penser qu'avec horreur si on avait voulu juger du père par l'enfant. O Père très-saint d'un fils si dénaturé ! m'étant comporté comme j'ai fait jusqu'ici, il n'y a plus pour moi d'autre moyen désormais d'honorer ce glorieux nom de chrétien que par le regret sincère et l'amer repentir d'une sainte pénitence. J'y suis résolu. Accordez-moi donc le temps qui m'est nécessaire pour pleurer ma conduite passée, afin qu'avant de descendre dans cette terre de ténèbres et d'horreur, où ma vie doit bientôt aboutir, je répare autant qu'il sera en moi, par la pénitence, la profanation que j'ai faite du nom glorieux de chrétien, à proportion de ce que je l'ai déshonoré par ma vie scandaleuse.

[Bonté de Dieu pour le chrétien]. — L'homme régénéré en JÉSUS-CHRIST par le baptême devient par ce sacrement l'ami de DIEU, l'objet de ses complaisances et de sa tendresse. Il est fait son enfant, et à ce titre *il l'aime comme un père aime son fils* : c'est l'expression du prophète Osée. A ce titre, il le fait héritier des promesses, le membre vivant de JÉSUS-CHRIST, et, comme le dit l'Apôtre, en quelque sorte *participant de la nature divine*. Il en fait son épouse, c'est encore l'Écriture qui le dit : « Je vous épouserai dans la foi, *sponsabo te mihi in fide*. » Il ne reste rien, dans cette âme purifiée, de la damnation à laquelle elle appartenait auparavant : *Nihil est damnationis in eis qui sunt Christo*. (Rom. VIII). Dans cet état, cette âme a constamment droit à l'héritage du ciel, au salut éternel. Il lui est promis, il lui est acquis : elle en reçoit un nouveau gage dans la participation du corps de JÉSUS-CHRIST. Il est important de réfléchir sur cette alliance solennelle contractée dans le baptême, et sur les promesses qui y sont faites au nom de JÉSUS-CHRIST à celui qui a le bonheur de recevoir ce sacrement. (**Anonyme**).

[Reconnaissance envers Dieu]. — Dieu ne nous fait jamais aucun bienfait qu'il ne nous oblige à lui en témoigner notre reconnaissance : *In omnibus gratias agite*. Mais, si on ne conçoit l'idée du bienfait tout divin qu'on reçoit dans le baptême, quelle reconnaissance en aura-t-on ? JÉSUS-CHRIST voit une infinité de chrétiens purifiés et guéris de la lèpre du péché originel par ce divin mystère qu'il a établi en leur faveur, et à peine en voit-il qui lui rendent les actions de grâces qu'ils devraient : *Nonne decem mundati sunt ? et novem ubi sunt ? Non est inventus qui rediret et daret gloriam DEO, nisi hic alienigena !* Mais, si ceux qui y manquent sont coupables, combien le sera davantage celui qui, s'étant fait leur

guide, devrait leur enseigner leur devoir sur un point si essentiel, et le leur représenter sans cesse? Faites-leur donc bien comprendre comment par le baptême nous sommes faits enfants de DIEU, et que par là DIEU nous chérit infiniment plus que quelque autre père que ce soit ne chérit ses enfants. Exposez vivement la sublimité de la grâce du baptême, incomparablement au-dessus de tous les avantages que nous pouvons jamais recevoir dans l'ordre de la nature; de sorte qu'il vaudrait infiniment mieux perdre mille vies que de commettre un seul péché mortel qui nous ferait perdre cette divine grâce : *Melior est misericordia tua super vitas* (Ps. 64). Faites remarquer aussi exactement aux fidèles l'obligation immense que nous avons par cet endroit, au Fils de DIEU notre Sauveur. Bien éloigné du caractère des autres fils uniques, non-seulement il ne s'est pas mis en peine de garder pour lui seul les richesses paternelles, mais c'est lui-même qui a obtenu que son Père nous prît pour ses enfants adoptifs, et nous fit participants de ce divin héritage dû à JÉSUS-CHRIST seul, comme à celui seul qui est son fils par nature. Montrez aussi l'engagement que nous avons tous, pour correspondre à la grâce de notre baptême, de combattre sous les étendards du Sauveur, de renoncer au parti de ses ennemis, la chair, le monde et le démon, et de regarder tous les hommes comme nos frères, qui doivent être unis avec nous et soumis à JÉSUS-CHRIST notre frère aîné. — Il serait bon encore de disposer les fidèles à renouveler tous les ans, le jour de la sainte Trinité, celui où ils ont été baptisés, les actions de grâces qu'ils doivent à DIEU pour ce bienfait incompréhensible, et à ratifier la fidélité qu'ils lui ont promise dans ce sacrement. Les lois impériales ordonnaient qu'on solennisât tous les ans le jour de la naissance de l'empereur et celui de son avènement à l'empire : combien est-il plus juste qu'un chrétien solennise le jour où il commença de renaître pour le ciel, où il fut revêtu des droits d'un empire qui n'a point de bornes! Que si la loi divine ne nous fait pas un commandement exprès de cette pratique, nous devons nous y porter de nous-mêmes d'autant plus volontiers qu'on la laisse davantage à notre liberté. (*Ségneri, Devoirs des Curés*).

[Le sel qu'on met dans la bouche]. — Le sel est le symbole de la sagesse, comme l'explique S. Grégoire sur ces paroles : *Vous êtes le sel de la terre*. Il signifie, *premièrement*, que le baptisé fera un jour goûter au monde combien DIEU est bon à ceux qui l'aiment; *secondement*, que la doctrine chrétienne est celle qui préserve l'âme de la corruption, et qui donne une ferme espérance de la résurrection des corps; *troisièmement*, quelle différence il y a entre la sagesse des chrétiens et la prudence des sages mondains; *quatrièmement*, que le baptisé doit expérimenter en lui-même que les amertumes de cette vie, causées par le péché, sont grandement adoucies en vertu du baptême, ainsi que les eaux de Jéricho furent ren-

dues potables par l'injection du sel; et *enfin*, qu'il fera connaître au monde que les seuls vrais et vertueux chrétiens sont comme le sel de la terre.

[De la salive]. — La salive, prise de la tête, représente le Fils de DIEU qui procède du Père, et qui est l'éternelle sagesse, ainsi que S. Augustin et Euthymius l'exposent en traitant l'histoire de l'aveugle-né sur les yeux duquel Notre-Seigneur appliqua de sa salive mêlée avec la poussière. Elle s'applique sur les sens du baptisé, pour enseigner que JÉSUS-CHRIST les régira, et que ses œuvres, paroles et pensées seront accompagnées de grâce et de sagesse. On en touche l'organe de l'ouïe et de l'odorat, pour marquer au premier que le don de la foi est infus et donné au baptisé, et par le second que l'odeur de ses actions servira un jour de confirmation à sa croyance, ainsi que l'explique S. Thomas, ou pour signifier qu'avec le don de la foi, il aura celui d'obéissance et de discrétion, comme l'expose S. Bonaventure.

[Le souffle]. — Le souffle du prêtre déplaît à l'ennemi commun de notre salut : — Premièrement, parce qu'il représente le Saint-Esprit, qui procède du Fils comme d'une seule bouche; — Secondement, parce que c'est la cérémonie avec laquelle DIEU même créa l'homme, ainsi qu'il est écrit au chap. II de la Genèse; — Troisièmement, parce que JÉSUS-CHRIST, députant ses Apôtres pour la conversion du monde, souffla sur eux et leur dit: *Recevez le Saint-Esprit: à tous ceux auxquels vous remettrez les péchés ils leur seront remis, et à quiconque vous le retiendrez ils seront retenus*; — Quatrièmement, à cause de la personne, qui est sacrée, et sert de sanctuaire au corps du Fils de DIEU. — Enfin, cette façon de faire déplaît à Satan, parce qu'un esprit superbe ne peut endurer de se voir assujéti à une chose si vile et si basse.

[Ces cérémonies en général]. — Les cérémonies du baptême signifient deux choses. Les unes sont des signes extérieurs de ce que le Saint-Esprit opère intérieurement dans les âmes de ceux qui reçoivent le sacrement; les autres avertissent l'homme de ce qu'il doit faire, et lui font voir les obligations qu'il contracte dans ce sacrement. On peut réduire ces cérémonies à ces trois chefs: les unes se font avant qu'on approche des fonts du baptême, les autres aux fonts même, et les dernières après le baptême. — Les cérémonies qui se font avant servent à nous faire entendre que l'enfant ne mérite point d'entrer dans l'Eglise, pour le péché dont il est souillé, selon le psaume, *Domum tuam decet sanctitudo, Domine*. Et si vous me demandez ce qu'on fait à cet enfant en ce lieu, je vous dirai qu'on lui fait deux choses; on l'exorcise et on le catéchise: or, quoique les enfants n'aient aucun entendement pour concevoir les vérités qu'on leur annonce, on ne laisse pas de leur proposer la foi et la croyance

catholique, afin qu'ensuite ils apprennent de leurs parrains et marraines ce qu'ils doivent croire. Cette cérémonie de catéchiser les enfants est fondée sur le commandement de notre Sauveur aux Apôtres : Allez par tout le monde, et enseignez toute nation, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur montrant comment ils seront tenus dorénavant de bien garder les ordonnances que je vous ai recommandées. — Les signes de croix que l'on fait sur l'enfant nous font connaître — 1°. Que par le baptême un certain caractère est imprimé dans son âme, lequel ne peut s'effacer, et au moyen duquel tout le monde connaîtra encore, au jour du jugement, qu'un tel et un tel a été chrétien. — 2°. Que tous les sens du baptisé vont s'ouvrir pour reconnaître le vrai DIEU et JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur. — 3°. Que le baptisé doit ensuite faire une profession publique de la foi et de la religion catholique, en tous ses sens et en toutes ses puissances. — 4°. Ces croix lui sont comme un avertissement que dorénavant il devra porter le joug du Seigneur, et que sa vie et sa profession seront non de chercher les délices et les commodités de la vie, mais de porter toujours la croix et la mortification de JÉSUS-CHRIST dans son Corps et dans tous ses membres, et de faire ses commandements. Il ne faut donc pas que le chrétien s'étonne, s'il arrive beaucoup de contrariétés en cette vie : car il n'est chrétien que pour porter la croix du Seigneur, ainsi que cette cérémonie le fait entendre. — 5°. Elle nous dit aussi que les membres d'un chrétien baptisé sont consacrés à DIEU et deviennent la demeure du Saint-Esprit ; c'est pour nous faire entendre que le baptême tire toute sa force et son action efficace de la croix, de la mort et de la passion de notre Sauveur.

Si quelqu'un me demande pourquoi on interroge un enfant qui n'a pas encore d'entendement, et pourquoi en lui demande s'il veut être baptisé, c'est parce que, comme le premier homme se perdit par sa libre volonté, il est convenable que sa postérité retourne à DIEU de son propre gré et sans aucune contrainte. Et comme les enfants ont encouru la colère de DIEU et la damnation, ils retournent à lui par la volonté et le consentement de ceux qui répondent pour eux : « Je veux être baptisé. » Or, c'est une coutume très-ancienne de donner des parrains au baptême : ce qui sert, premièrement, à faire connaître que les nouveaux baptisés, qui sont comme des enfants depuis peu engendrés en Notre-Seigneur, ont un père spirituel par le soin duquel étant élevés et instruits ils prennent un nouvel accroissement dans la vie chrétienne. Secondement, afin que ces parrains soient témoins du baptême reçu par l'enfant, et qu'ils répondent et promettent au nom de l'enfant ce qu'il répondrait lui-même s'il était en âge.

[Les effets du baptême en nous]. — Le baptême est un sacrement qui efface le péché originel, tous les autres péchés et toute la peine qui leur est due, et qui nous fait enfants de DIEU et de l'Eglise. Il nous fait enfants de

DIEU parce qu'il nous donne une vie nouvelle, et qu'en nous la donnant il nous rend les membres de JÉSUS-CHRIST, qui est le Fils de DIEU. C'est par le baptême que nous sommes admis au nombre des fidèles, ce qui nous donne droit aux sacrements et aux autres avantages de l'Eglise. Il imprime en notre âme un caractère spirituel, qui ne peut jamais être effacé : d'où il suit qu'on ne peut sans crime recevoir deux fois ce sacrement.

[On peut baptiser de trois manières]. — Il n'y a que trois manières de baptiser qui soient reçues et qui aient été en usage dans l'Eglise. La première est de plonger dans l'eau ceux que l'on veut baptiser ; la seconde de verser l'eau sur eux, et la troisième de la répandre par aspersion. De quelqu'une de ces trois manières qu'on se serve, le baptême est valide, l'eau dans le baptême marque la sanctification de l'âme qu'il opère ; d'où vient que le baptême est appelé par S. Paul un bain où l'on reçoit la vie. Or, cette sanctification ne vous est pas plus marquée par l'immersion, qui a été en usage assez longtemps dans les premiers siècles de l'Eglise, que par l'aspersion, dont on croit que se servit S. Pierre lorsqu'il baptisa en un jour trois mille personnes converties à la foi, qu'en versant l'eau, qui est la manière de baptiser dont on se sert à présent. Il n'importe que l'on verse l'eau une seule fois ou trois fois : car il paraît, par la lettre de S. Grégoire le Grand à Léandre, que, de quelque manière qu'on le fasse, le baptême a toujours été valide et l'est encore maintenant. Néanmoins, chacun doit observer en cela l'usage de son Eglise. Il faut seulement bien prendre garde à verser l'eau sur la tête, qui est le siège de tous les sens intérieurs et extérieurs, préférablement à toute autre partie du corps, et à ne prononcer les paroles qui contiennent la forme du Sacrement ni après avoir versé l'eau ni avant, mais en même temps qu'on la verse. (*Catéchisme du concile de Trente*).

LA CONFIRMATION.

AVERTISSEMENT.

Quoique le royaume de DIEU soit en nous-mêmes, comme dit l'Apôtre, et qu'il consiste dans l'intérieur de nos âmes et en des dons tout spirituels, la foi, l'espérance, la charité, et les autres vertus infuses et surnaturelles, ce n'est pas assez que nous les ayons reçues au baptême pour être disciples de JÉSUS-CHRIST, enfants de DIEU, ayant droit à son royaume céleste : les adultes doivent professer extérieurement cette foi et cette religion par les actions qu'elle enseigne et qu'elle ordonne.

Or, comme dans cette profession publique et déclarée il y a des devoirs fort difficiles à remplir, souvent des travaux et des combats à soutenir, qu'il faut quelquefois renoncer à des intérêts qui nous sont chers et aux inclinations naturelles, en un mot, que le service de DIEU a ses peines et ses difficultés, qu'il faut vaincre pour mériter et acquérir le royaume du ciel, le fils de DIEU a institué le sacrement de la Confirmation, pour inspirer aux chrétiens la résolution, la force et le courage de satisfaire aux obligations que le baptême leur a imposées : de sorte que, sans une lâcheté criminelle, nous ne pouvons manquer non-seulement aux devoirs de notre religion, mais à l'obligation d'en faire hautement profession et de ne point rougir au service de DIEU, malgré le respect humain.

LA CONFIRMATION.

[Pourquoi Jésus-Christ l'a instituée]. — Le Sacrement de *Confirmation* a été institué par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST afin que ceux qui ont été baptisés reçoivent une force spéciale pour défendre la foi, et cela par l'imposition des mains de l'évêque et par l'onction du Saint-Chrême. Ce sacrement n'est pas, à la vérité, absolument nécessaire pour être sauvé; mais celui qui par mépris négligerait de le recevoir pécherait mortellement. D'ailleurs, nous en retirons des avantages considérables. Le Saint-Esprit descend invisiblement en nos âmes, qu'il comble de ses grâces; il nous donne la force et la hardiesse de faire profession de notre foi devant les tyrans s'il en est besoin, de maintenir cette même foi parmi les hérétiques, les athées et les libertins, et de faire les actions chrétiennes sans appréhender aucune honte. Il augmente aussi en nous la perfection du chrétien en augmentant la grâce du baptême. De sorte qu'il est vrai de dire qu'il imprime dans notre âme une certaine marque spirituelle appelée caractère : ce qui fait que ce sacrement ne peut être réitéré en nous, et que nous ne le recevons qu'une seule fois. A l'égard de la disposition avec laquelle nous devons le recevoir, il suffit de dire qu'elle doit être la même que dans les autres sacrements, c'est-à-dire que l'on doit être en état de grâce, et avoir expié ses péchés par le sacrement de pénitence.

[De l'institution de la Confirmation]. — La Confirmation est un sacrement par lequel nous recevons le Saint-Esprit, pour nous fortifier intérieurement et nous affermir dans la foi et dans la grâce du Baptême, afin de nous rendre parfaits chrétiens. Ce sacrement a été institué par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, puisqu'il nous donne le Saint-Esprit, qu'aucune créature ne peut donner par elle-même, ainsi que nous l'apprenons des Apôtres, qui conféraient ce sacrement à ceux qui étaient baptisés. Ils priaient pour eux, ils leur imposaient les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit invisiblement, par ses dons et par ses grâces, qu'il répandait dans leurs cœurs. Quelquefois il marquait visiblement sa descente invisible, comme le jour de la Pentecôte, afin d'en établir la foi; de sorte qu'il n'est plus besoin que le Saint-Esprit descende visiblement sur les personnes qui reçoivent le sacrement de Confirmation, attendu que, étant descendu une fois sur les Apôtres, nous devons croire qu'il opère intérieurement dans nos âmes les mêmes effets qu'il opéra dans le cœur de ses Apôtres assemblés pour le recevoir.

Il n'y a que les évêques qui, tenant la place des Apôtres et ayant la perfection du Sacerdoce, doivent donner le sacrement de perfection.

C'est pourquoi ils imposent les mains en faisant un signe de croix sur le front avec du Saint-Chrême, et disant ces paroles : *Je te marque du signe de la croix, et je te confirme par le Chrême du salut : au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Ce sacrement est très-considérable, puisqu'il perfectionne le Baptême, qu'il a les évêques pour ministres, et que sa matière, qui est le Chrême, doit être bénie par l'évêque. — Je conviens que ce sacrement n'est pas absolument nécessaire à tout le monde ; mais ce serait un péché de le négliger lorsque l'on a occasion de le recevoir ; ce serait un très-grand péché de le mépriser. Il est nécessaire à ceux qui sont faibles dans la foi ou dans la vie chrétienne, parce qu'ils s'exposent à tomber en plusieurs péchés, pour n'avoir pas reçu ce sacrement institué pour nous fortifier. L'effet de ce sacrement est de nous affermir dans la foi, de nous donner la force de la professer publiquement, même au péril de notre vie, d'augmenter la grâce reçue dans le Baptême, et de nous donner le sceau et le caractère de la milice de JÉSUS-CHRIST pour combattre sous lui, contre les ennemis de notre salut. Il nous donne aussi la grâce d'entreprendre avec courage ce qui est nécessaire pour vivre chrétiennement, pour surmonter l'humeur, la passion, l'habitude, le respect humain, pour retrancher les vanités et les superfluités, souffrir les rebuts, les railleries du monde et les autres peines, et pour être fervents dans la pratique de la piété et de la charité.

[La Confirmation diffère du Baptême]. — La Confirmation est un véritable sacrement, différent de celui du Baptême. Quand le pape Melchiade a dit que le sacrement de baptême avait une étroite connexion avec celui de la Confirmation, ce n'est pas qu'il crût que ce fût un même sacrement, puisqu'il est certain que la diversité des grâces que chaque sacrement confère en particulier, et la diversité des choses sensibles qu'on y emploie pour signifier et pour produire cette même grâce, distinguent nécessairement les sacrements les uns des autres. Et, par conséquent, comme les hommes sont régénérés et reçoivent une nouvelle vie par la grâce du Baptême, et que par celle de la Confirmation ils deviennent des hommes parfaits qui se sont dépouillés de tout ce qui tenait de l'enfance, il faut qu'il y ait autant de différence entre le Baptême, par lequel nous recevons une nouvelle vie, et la Confirmation qui nous fait croître et nous rend selon l'esprit, qu'il y en a dans la vie naturelle entre la naissance et l'accroissement. De plus, si les difficultés nouvelles et différentes que l'esprit trouve à surmonter font qu'il a besoin de nouveaux sacrements, comme nous n'avons pas seulement besoin d'être éclairés de la foi, effet particulier du baptême, mais d'être fortifiés dans cette foi, afin que nous ne puissions être détournés de la confesser par la crainte d'aucune peine et d'aucun supplice, ni de la mort même, grâce qui nous est donnée par la Confirmation, il faut que ces deux sacrements soient fort différents l'un de l'autre. Le pape Melchiade explique admirable-

ment cette différence par ces paroles : — L'homme, dit-il, est enrôlé dans la milice chrétienne par le Baptême, et il reçoit des armes pour combattre ses ennemis dans la Confirmation. Dans le Baptême, le Saint-Esprit nous donne la plénitude de la grâce pour recouvrer l'innocence, et dans la Confirmation il nous donne la grâce pour acquérir la perfection de la justice. Dans le Baptême, nous sommes régénérés pour une vie nouvelle ; après le Baptême, nous sommes confirmés pour combattre. Dans le Baptême, nous sommes lavés et purifiés ; après le Baptême, nous sommes fortifiés. La régénération sauve par elle-même dans le temps de paix, la Confirmation met les armes à la main et dispose au combat. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Explication du nom]. — L'Eglise a donné à ce sacrement le nom de *Confirmation* parce que, en même-temps que celui qui est confirmé est oint du Saint-Chrême par l'évêque qui prononce les paroles sacramentelles, il reçoit de nouvelles forces, et commence d'être un parfait soldat de JÉSUS-CHRIST, pourvu qu'il ne se trouve rien en lui qui empêche l'effet de ce sacrement. L'Eglise a aussi toujours reconnu et enseigné que tout ce qui est de la nature et de l'essence d'un véritable sacrement se trouve dans la Confirmation. C'est ce que le pape Melchiade, et plusieurs autres papes très-saints et très-anciens, déclarent clairement. Ainsi, S. Clément ne pouvait pas exprimer cette vérité en des termes plus précis que lorsqu'il dit que chacun doit se hâter de renaître sans y apporter le moindre retardement, et ensuite d'être marqué par l'évêque, c'est-à-dire de recevoir la grâce des sept dons du Saint-Esprit ; parce que celui-là ne peut pas être un parfait chrétien qui, par un mépris volontaire, ne reçoit pas la Confirmation, ainsi que nous l'apprenons de S. Pierre et que tous les autres Apôtres l'ont enseigné par l'ordre de Notre-Seigneur. (*Le même ouvrage*).

[Effets de la Confirmation]. — La Confirmation produit en nous deux effets. — Le premier est la grâce du Saint-Esprit, qui fortifie notre âme contre toutes les tentations, soit extérieures soit intérieures, et qui se communique à elle avec tous ses dons. Le second est le caractère que ce sacrement imprime dans notre âme, comme le Baptême : caractère qui ne peut être effacé, et qui fait qu'on ne peut recevoir deux fois le sacrement de Confirmation, par lequel le Saint-Esprit nous accorde ses dons, que l'Écriture met au nombre de sept : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété, la crainte de DIEU. — La *sagesse* est un don du Saint-Esprit qui nous détache du monde, et nous fait goûter et aimer uniquement les choses de DIEU. L'*intelligence* est un don qui nous fait comprendre et pénétrer les vérités et les mystères de la religion. Le *conseil* est un don qui nous fait toujours choisir ce qui contribue le plus à la gloire de DIEU et à notre salut. La *force* est un don qui nous fait sur-

monter courageusement tous les obstacles et les difficultés qui s'opposent à notre salut. La *science* est un don qui nous fait voir le chemin qu'il faut suivre et les dangers qu'il faut éviter pour arriver au ciel. La *piété* fait que nous nous portons avec plaisir et facilité à tout ce qui est du service de DIEU. La *crainte de Dieu* nous inspire pour DIEU un respect mêlé d'amour, et nous fait appréhender de lui déplaire. — De sorte que la différence entre le caractère du Baptême et celui que nous recevons dans le sacrement de Confirmation, c'est que nous recevons, dans le Baptême, le caractère d'enfants de DIEU, et dans la Confirmation le caractère de ses soldats. Le premier fait que nous sommes à DIEU, le second fait que nous combattons pour lui. (**Anonyme**).

[Le ministre de ce sacrement]. Il n'y a que les évêques qui soient les ministres de la Confirmation. Nous le savons par la tradition des SS. Pères, qui, ayant remarqué la pratique des Apôtres, nous ont appris que telle était l'institution de Notre Sauveur. Car on ne lit pas qu'aucun autre que les Apôtres ait conféré le Saint-Esprit par l'imposition des mains, ou la Confirmation. Or, les évêques tiennent la place et représentent les personnes des Apôtres. C'est avec d'autant plus de raison, que dans tous les arts le maître donne la dernière forme et achève l'ouvrage commencé par les apprentis : par la Confirmation, le chrétien est rendu parfait et accompli en ce qui regarde le christianisme ; il est donc juste que l'évêque, chef de son Eglise, administre ce sacrement, achevant ainsi ce que les ministres subalternes, je veux dire les prêtres, ont commencé par le Baptême. Quand le secrétaire a écrit la lettre, c'est affaire au maître de la signer : nous sommes la lettre écrite au baptême, par le prêtre ; mais après, nous sommes signés au front du signe de la croix par l'évêque lorsqu'il dit : *Signo te signo crucis*, etc. Il faut donc que les chrétiens confirmés sachent qu'ils ne sont plus enfants en la foi, mais de parfaits chrétiens, qui doivent être stables et immobiles, affermis par l'espérance que l'Evangile leur annonce, et non pas se laisser aller à toute doctrine.

[Les cérémonies]. — Outre la manière de faire l'onction avec le signe de la croix au front de celui qui est baptisé, pour lui ôter la honte et la confusion qui pourrait l'empêcher de confesser librement JÉSUS-CHRIST, l'évêque, en confirmant, touche de la main la joue du confirmé en disant : *Pax tecum* ; pour lui dire que dorénavant sa profession sera de souffrir comme soldat de JÉSUS-CHRIST, qui est un vrai moyen pour avoir la paix avec DIEU, avec son prochain et avec soi-même. C'est comme si l'évêque disait : Vous avez reçu les armes du chrétien, vous voilà maintenant soldat de Notre-Seigneur : voyons comment vous vous comporterez en cette milice ; expérimentons votre patience. Il y en a qui disent que cela se fait afin que les enfants se ressouviennent d'avoir reçu ce

sacrement, qui ne se peut réitérer. — En second lieu, on bande le front de celui qui veut être confirmé: cela se fait en partie par la vénération pour le Saint-Chrême, afin qu'il sèche sans être touché par des mains profanes, et en partie aussi pour signifier l'ignominie et la confusion que le chrétien doit être prêt à endurer pour le nom de Jésus-Christ. C'est aussi pour nous donner à entendre combien le confirmé doit être soigneux de conserver la grâce qu'il a reçue par ce sacrement, selon ce qui est écrit en S. Jean: *Unctio quam accepistis maneat in vobis* (I Joan. II): comme s'il disait: Gardez en toute révérence le Saint-Chrême et la sainte onction que vous portez au front; mais principalement tâchez aussi de garder et de conserver l'onction intérieure, signifiée et opérée en votre âme par ce sacrement.

[Ce qu'il faut pour être confirmé]. — Pour recevoir le sacrement de confirmation, selon l'usage présent de l'Eglise, il faut avoir l'usage de la raison, — 1°. Afin de recevoir ce sacrement avec plus de fruit en le recevant avec connaissance; — 2°. Parce que c'est alors qu'on commence à être sujet aux tentations, et qu'on a besoin d'être fortifié pour y résister; — 3°. Parce que, en recevant ce sacrement avec connaissance, on s'en souvient et on est moins exposé à le recevoir deux fois. Mais, pour le recevoir avec fruit, 1°. Il faut être en état de grâce, c'est-à-dire avoir conservé l'innocence du baptême ou l'avoir réparée par la pénitence. — 2°. Il faut savoir les principaux mystères de la foi; — 3°. Il est à propos d'être à jeun. — Je conviens qu'on peut être sauvé sans être confirmé; mais on pèche quand on néglige de recevoir ce sacrement ou qu'on le méprise: car alors, — 1°. On désobéit à DIEU et à l'Eglise, dont l'intention est que tous les chrétiens se fassent confirmer; — 2°. On se prive volontairement d'un puissant secours pour le salut.

[Le nouveau nom]. — L'Eglise permet aux personnes qui veulent recevoir la Confirmation de changer de nom: et cela pour plusieurs raisons. — La première, parce qu'on a eu quelquefois dans le Baptême un nom profane, comme celui d'*Hector*, d'*Hercule*, etc., au lieu duquel on donne celui de quelque saint, *Pierre*, *Jean*, *Nicolas*, etc. — La seconde, qu'il arrive souvent que les parents ont une dévotion particulière à quelque saint, le nom duquel ils désirent donner à leurs enfants; ou bien peut-être que l'enfant a reçu quelque guérison ou autre bienfait d'un saint, en reconnaissance de quoi, et pour s'obliger davantage à son service, il prend son nom. Enfin c'est pour qu'ils apprennent à changer leurs mœurs avec le nom, et à mesure qu'ils croissent en la grâce du Saint-Esprit. (*Auteur moderne*).

[Dignité et avantages de la Confirmation]. — Quoique le baptême soit plus nécessaire au salut que la Confirmation, la Confirmation est plus noble que

le Baptême : et cela se peut prouver par la qualité du ministre qui le confère, par sa matière et par son effet. — Le ministre ordinaire du Baptême est le prêtre ou le diacre, tout homme en cas de nécessité : celui de la Confirmation est l'évêque, et peut-être, par dispense du Pape, le prêtre seul. La matière du Baptême est de l'eau commune et naturelle : celle de la Confirmation est de l'huile mêlée de baume et consacrée par l'évêque. L'effet du Baptême est la grâce, avec un caractère spirituel qui ne saurait s'effacer, mais grâce propre à ses enfants nouvellement nés dans l'Eglise, suivant ce mot de S. Pierre : *Demandez du lait, comme des enfants qui viennent de naître* : l'effet de la Confirmation est aussi la grâce, avec un semblable caractère ; mais il faut que cette grâce convienne à des soldats de JÉSUS-CHRIST, qui doivent combattre les ennemis invisibles dont parle S. Paul quand il dit (Ephes. VI) : *Ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à combattre, c'est contre des principautés et des puissances, contre des esprits méchants qui sont répandus dans l'air et qui dominent parmi les ténèbres d'ici-bas*. Enfin, on met aux enfants du sel dans la bouche quand on les baptise ; mais à ceux que l'on confirme, et dont on fait des soldats chrétiens, on donne un soufflet, pour leur apprendre que ce n'est point en frappant mais en souffrant qu'ils doivent combattre et remporter la victoire. — Or, pour bien comprendre les devoirs de ceux qui ont reçu le sacrement de Confirmation, souvenons-nous de ce que reçurent les Apôtres quand ils furent confirmés au Cénacle, le jour de la Pentecôte. A la vérité, le sacrement ne leur fut pas alors conféré, mais JÉSUS-CHRIST, le prince des prêtres, le souverain pasteur, leur en communiqua tout l'effet. Ils se trouvèrent tout à coup remplis de sagesse, d'éloquence et d'amour de DIEU, et ils reçurent de plus le don des miracles, qui leur devait être d'un très-grand secours pour la conversion des infidèles. Tout cela était figuré par les langues de feu qui parurent ce jour-là sur eux, et par le grand bruit que l'on entendit en même temps, qui venait du ciel, comme celui d'un vent impétueux. La lumière de ce feu divin représentait la sagesse, son ardeur désignait la charité, et sa figure, semblable à celle de la langue, marquait l'éloquence ; enfin, ce bruit éclatant qui étonna tout Jérusalem était un symbole du don des miracles (*Opuscules de Bellarmin*).

[Erreur des hérétiques]. — Les hérétiques ont de tout temps combattu le sacrement de Confirmation, quoiqu'il soit certain que ce sacrement n'est autre chose que l'imposition des mains qui se faisait et se fait encore sur tout le peuple. Si une telle action a été jugée sacramentelle par tous les catholiques qui ont existé depuis les Apôtres jusqu'à nous, personne n'y pourra contredire s'il n'a dessein de se ranger du parti des hérétiques, dont le premier de ceux qui l'ont rejeté a été Novatus, lequel, ayant été baptisé à la manière des Cliniques, c'est-à-dire dans le lit et en

danger de sa vie, après avoir recouvré la santé, négligea le reste des cérémonies baptismales et le sceau du Saint-Esprit qui nous est imprimé par la vertu de ce sacrement. Les Ariens n'en firent pas plus de cas, comme l'on peut voir en ce que les évêques catholiques étaient tenus, par l'ordonnance des Conciles, d'appliquer le Saint-Chrême à tous ceux qui abjuraient l'arianisme et revenaient à l'Eglise. Optat de Milève écrit, au livre II, contre Parménien, que les donatistes méprisèrent ce sacrement : il raconte à ce sujet le miracle d'une ampoule sacrée qui fut jetée par mépris sur un amas de pierres sans qu'elle en fût brisée. Les arméniens soutenaient que la Confirmation n'était qu'une superstitieuse cérémonie, qui n'avait aucune vertu. Les Vaudois demandaient un passage de l'Écriture où il fût parlé de ce sacrement. Luther faisait l'étonné quand on demandait un nom sacré à l'imposition manuelle, qu'il estimait purement naturelle et profane.

A tous ces extravagants esprits nous pourrions dire, avec l'Apôtre : *Ne contristez point le Saint-Esprit, auquel vous avez été scellés au jour de la rédemption*; et avec le même, écrivant aux Corinthiens : *Celui qui vous a confirmés en JÉSUS-CHRIST, et qui vous a oints, c'est DIEU, lequel aussi nous a scellés et donné les arrhes du Saint-Esprit dans nos cœurs*. Quand on n'aurait d'autre preuve à leur apporter que ces passages, ils devraient suffire, attendu qu'ils n'en peuvent produire aucune pour la nier. C'est à quoi néanmoins on devrait les obliger avant de les écouter lorsqu'ils veulent combattre la vérité. N'est-il pas certain que les Apôtres donnaient le Saint-Esprit par l'imposition des mains? N'est-il pas évident que, quand S. Paul parle de la doctrine apostolique, il comprend aussi la doctrine du Baptême et l'Imposition des mains? Le désir que S. Jean déclare à ceux auxquels il adresse sa première Epître n'est-il pas que l'onction qu'ils avaient reçue demeure en eux, et que par elle ils soient instruits? Les anciens Pères ne l'ont-ils pas ainsi témoigné, et en particulier et dans le corps des conciles? Le concile d'Elvite ordonne que, si quelqu'un est baptisé en état de maladie, il soit conduit, aussitôt qu'il sera remis en santé, à l'évêque pour recevoir l'imposition des mains. Le premier concile d'Arles défend de rebaptiser les hérétiques, et commande qu'au lieu du second baptême l'imposition des mains leur soit appliquée par l'évêque; le second ordonne la même chose, et fait mention du Chrême, dont il est pareillement question dans celui de Laodicée, où il est commandé que les novateurs seront oints du Saint-Chrême; et au canon 5^e de celui d'Orléans il est enjoint à ceux qui veulent se présenter à la confirmation d'y venir à jeun, qu'ils soient d'âge compétent et préalablement confessés, afin que, purs et nets, ils puissent recevoir le don du Saint-Esprit. Dans celui de Meaux, il est dit aussi que l'évêque doit être à jeun quand il administre la Confirmation. (**Le P. Cotton**).

[Tradition de l'Eglise]. — Les papes Urbain et Fabien, qui ont répandu leur sang pour JÉSUS-CHRIST, confirment dans leurs décrétales la vérité du sacrement de Confirmation. Tous les Pères l'ont ainsi soutenue, et entre tous S. Denys, marquant la manière dont on devait faire le Chrême et s'en servir, dit que les prêtres revêtaient celui qui avait été baptisé d'une robe propre à marquer son innocence et sa pureté, pour le conduire à l'évêque, et que l'évêque, en le marquant de cette sainte et toute divine onction, le rendait digne de participer à la sainte communion. Eusèbe de Césarée reconnaît dans ce sacrement une si grande vertu, qu'il ne craint point de dire que ce qui fut cause que Novatus, hérétique, ne put obtenir le Saint-Esprit pour sa conversion était que, étant tombé dans une maladie dangereuse après son baptême, il n'avait pas été marqué du sceau du Saint-Chrême. Nous avons encore des preuves bien claires de cette vérité dans le livre que S. Ambroise a intitulé *Des nouveaux baptisés*, et dans ceux que S. Augustin a écrits. Ces deux saints ont été si persuadés qu'on ne pouvait douter de la vérité de ce sacrement, que l'un et l'autre la confirment par plusieurs témoignages de l'Écriture-Sainte. Ainsi, l'un prétend qu'il faut entendre du sacrement de Confirmation ces paroles de l'Apôtre : *N'attristez pas l'Esprit-Saint de DIEU dont vous avez été marqués comme d'un sceau*; et l'autre soutient qu'il y faut rapporter ces autres paroles du même S. Paul : *L'amour de DIEU a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné*. (Cathéchisme du concile de Trente).

[La force du chrétien]. — Quand on confessait hautement JÉSUS-CHRIST sur les échafauds, le sang des martyrs était la semence des chrétiens; plus on coupait de têtes, plus les fidèles croissaient en nombre et en force. Mais, depuis que la peine de mort a été changée en une marque d'infamie, où est l'homme qui s'oppose je ne dis pas à un tyran, mais à un libertin qui se moque de la religion et de ses plus vénérables mystères? Où est l'homme qui se tient heureux d'être persécuté pour la justice; qui se réjouisse d'être trouvé digne de souffrir un affront pour le nom de JÉSUS-CHRIST, qui au contraire ne se scandalise de lui, qui ne rougisse de paraître dévot, qui ne cède lâchement à la première raillerie, qui ne préfère les vains et injustes jugements des hommes à ceux de son DIEU; qui souvent ne se vante d'avoir fait plus de mal qu'il n'en a fait, de peur de passer pour un trop religieux observateur de la loi? Circonstances qui font autant de lâches déserteurs, n'étant permis à personne de mentir, de se partager, de se cacher, ni de se tenir indifférent en fait de religion : *Nulli fas est de sua religione mentiri*. J'ajouterai que ce scandale est une des marques les plus certaines de la réprobation d'un homme, puisqu'il ne peut être sauvé s'il n'appartient à JÉSUS-CHRIST, et si cet Homme-DIEU ne le mène hardiment à son Père, et que d'ailleurs il proteste que, quand il viendra dans sa gloire, il rougira, en présence

de ce Père céleste et de ses anges, de celui qui aura rougi de lui devant les hommes. (*Discours moraux*).

[Calvin et les hérétiques]. — Calvin avoue que la Confirmation a été sacrement du temps des Apôtres. Au 4^e livre de son *Institution*, il dit qu'elle a été pratiquée par eux: ce qui étant véritable, on lui demande avec raison qui l'a rayée depuis du nombre des sacrements, et qui peut s'attribuer une telle autorité. C'est pourquoi, au colloque de Ratisbonne, elle fut reçue d'un commun accord et consentement, même par les novateurs. Les paroles de Luther y reviennent, au livre de la *Puissance du Souverain-Pontife*: *C'est un même baptême, dit-il, celui de toutes les Eglises; même confirmation, même sacerdoce, même pénitence*. Ce qu'il confirme encore au sermon du Nouveau-Testament, sur le 1^{er} chap. de la 1^{re} aux Corinthiens, en ces termes: *Le Seigneur a publié et ordonné quelques sacrements par soi-même, comme l'Eucharistie, l'Ordre, la Pénitence, et quelques autres par ses Apôtres, comme la Confirmation et l'Extrême-Onction*. Les Vaudois, dans leur confession de foi au roi de Hongrie, s'expliquent aussi en ces termes: « Nous faisons profession de la foi puisée aux Ecritures, gardée dès le temps des Apôtres. C'est pourquoi, quiconque n'a point reçu la promesse des dons du Saint-Esprit, n'étant pas encore sorti de l'enfance, qu'il la reçoive par l'oraison et imposition des mains en confirmation de la foi. »

[Sentiment des SS. Pères]. — *Œ.* Denys appelle le Chrême sacré *l'onction divine et déifiante*. Il dit qu'elle perfectionne l'âme, que c'est elle qui consume et achève l'œuvre du Saint-Esprit. Clément d'Alexandrie l'appelle la marque bienheureuse. Origène, homélie 8^e sur le Lévitique, enseigne que le don et la grâce du Saint-Esprit sont marqués par le Chrême, comme par l'eau du Baptême l'ablution du péché originel. Eusèbe de Césarée, au livre 6^e de son *Histoire*, rapporte comment l'hérésiarque Novatus, après avoir été délivré de l'esprit malin par le secours des exorcistes, négligea de recevoir le *sceau épiscopal* après le baptême. S. Cyrille de Jérusalem a cru que la Confirmation était un signe sacré, mais vraiment et proprement un sacrement, puisqu'il le met en parallèle avec le Baptême et l'Eucharistie; et c'est ainsi qu'il s'en explique: *De même, dit-il, que le pain de l'Eucharistie n'est plus pain commun, après l'invocation du Saint-Esprit, mais le corps de JÉSUS-CHRIST, de même aussi cet onguent, après qu'il a été consacré, n'est plus un simple onguent, mais le chrême de JÉSUS-CHRIST, qui tire son énergie de l'avènement du Saint-Esprit; et, quand il a touché le front et les autres parties du corps, l'âme est sanctifiée par le Saint-Esprit*. Or, continue-t-il, on applique le Saint-Chrême sur le haut du visage pour deux raisons: la première, pour effacer la honte que le péché d'Adam nous a laissée; la seconde, pour signifier que désormais les personnes qui reçoivent ce sacrement verront DIEU

face à face. — S. Jean Damascène, au livre 4^e de *la Foi*, enseigne que, comme le déluge fut la figure du Baptême, ainsi la colombe qui rapporta le rameau d'olive dans l'arche représentait le Saint-Esprit et l'onction intérieure qui nous est communiquée dans ce sacrement. Entre les Latins, Tertullien déclare en peu de mots toute la cérémonie qui se pratique dans ce sacrement, qui est d'oindre, de bénir, de faire le signe de la croix et d'imposer les mains. *La chair*, dit-il, *est ointe, afin que l'âme soit consacrée; la chair est marquée du signe de la croix, afin que l'âme soit garantie; on fait l'imposition des mains, afin que l'âme soit éclairée du Saint-Esprit.* Et, au livre de la *Prescription* contre les hérétiques, il joint ce sacrement à celui du Baptême et à celui de l'Eucharistie; et de rechef, au premier qu'il écrit *contre Marcion*, vers la fin, il compare l'onction de l'huile avec l'eau du Baptême et le pain et le vin de l'Eucharistie; et, au livre du *Baptême*, par trois fois il en fait mention. S. Cyprien, Epître dernière du 1^{er} livre, use du mot de nécessité en parlant de ce sacrement : « Il est nécessaire que celui qui a été baptisé reçoive l'onction, afin qu'ayant reçu le Chrême il puisse être le béni du Seigneur, et avoir en foi la grâce de JÉSUS-CHRIST. » Dans la 1^{re} Epître du 2^e livre, il le nomme *sacrement* en ces termes : « Alors ils peuvent être pleinement sanctifiés et faits enfants de DIEU, s'ils sont régénérés par l'un et l'autre sacrements. (Le P. Cotton).

[Le chrétien confirmé]. — Si nous avons reçu le don de force, et le Saint-Esprit comme les Apôtres, commençons à parler comme eux, et, quand la Providence l'ordonnera, soyons prêts à souffrir comme eux. En vrais disciples du Sauveur, pleins de son esprit, confessons hautement son nom; ne rougissons point de son évangile; rendons-lui dans le monde les témoignages dignes de notre foi; expliquons-nous dans les occasions. N'ayons point, quand il est question de la cause de DIEU, de lâches complaisances pour les hommes; ne donnons point cet avantage à l'impiété, qu'elle nous rende timides et muets; mais confondons-la par une sainte quoique modeste liberté. On dira que nous sommes imprudents: on a bien tenu des Apôtres d'autres discours, et plus injurieux, sans que leur zèle en ait été refroidi. Ne nous contentons pas de parler: travaillons pour DIEU avec courage, intéressons-nous dans tout ce qui regarde son culte, sa religion, sa loi, son Eglise. Dans l'étendue de notre pouvoir, à proportion de nos talents, formons pour lui des desseins et des entreprises; ne nous rebutons point des obstacles qu'il y aura à surmonter. L'Esprit de DIEU nous donnera des forces, et il nous fera vaincre le monde. Nous avons des contradictions à essayer, il faudra livrer des combats, peut-être nous en coûtera-t-il des persécutions: eh bien, nous nous ferons de tout cela, comme les Apôtres, une consolation et un mérite. A quoi connaîtra-t-on que nous avons reçu le Saint-Esprit, si ce n'est par notre confiance à soutenir ces sortes d'épreuves? (Bourdoulou, *Mystères*).

[Même sujet]. — Il ne suffira pas de paraître chrétiens lorsqu'il nous est avantageux de le paraître devant les personnes qui font état de piété, et devant qui il serait souvent honteux de ne le paraître pas. Mais il ne faut pas même rougir de l'Évangile devant les Juifs et les infidèles, c'est-à-dire devant les personnes qu'on sait être opposées à tout ce qui s'appelle religion. Voilà ce que DIEU demande de vous, et voilà ce que notre siècle ignore. On se montre assez zélé pour tout ce qui concerne la religion, la piété, les bonnes œuvres, quand on peut s'en faire honneur en présence des gens de bien ; mais, dès qu'on se trouve avec des impies, des libertins, des mondains, on sent expirer ce zèle, on mollit, on est faible, on a des ménagements, des égards ; on n'ose approcher des sacrements, on rougit de la piété et des bonnes œuvres, on sourit à une impiété ; on ferme les yeux au libertinage, on est indifférent et froid pour les intérêts de JÉSUS-CHRIST, et peut-être va-t-on jusqu'à se déchaîner contre lui, comme les autres. Or, voilà proprement où JÉSUS-CHRIST demande votre témoignage : *Eritis mihi testes* ; voilà où DIEU veut que vous vous déclariez en sa faveur. Il n'a pas besoin de vous devant ses disciples fidèles, qui lui sont acquis, il ne manquera pas de défenseurs devant ceux qui sont zélés pour sa gloire ; mais il en a besoin devant ces libertins qu'il faudrait confondre, et qui se prévalent contre lui de votre faiblesse. C'est là qu'il faudrait montrer une fois qui vous êtes. Vous avez fait une si haute profession de piété dans de saintes assemblées : pouvez-vous, sans rougir, vous démentir devant le monde ? Mais la crainte des Juifs vous arrête : *Propter metum Judæorum*. (Le P. Cheminais).

[Réflexion que doit faire le confirmé]. — Il faut que celui qui a été confirmé se recueille souvent en lui-même, et qu'il voie si le Saint-Esprit lui a communiqué ses dons, principalement celui de sagesse et de force ; qu'il regarde s'il a dans le cœur cette sagesse des saints qui fait qu'on estime infiniment les biens éternels, et qu'on foule aux pieds les biens temporels ; s'il a cette force et ce courage des soldats de JÉSUS-CHRIST, toujours prêts à souffrir qu'on les maltraite injustement, sans jamais vouloir maltraiter personne. S'il veut ne pas se tromper, qu'il s'examine sur la manière dont il en a usé jusqu'ici. Car, s'il trouve qu'il se plaise moins à amasser des richesses qu'à donner l'aumône, qu'ayant reçu quelque affront il n'a point tâché d'en tirer raison, mais qu'il a supporté l'injure avec patience et douceur, il doit en avoir une extrême joie ; jusqu'à cette marque, il a tout sujet de croire qu'il est du nombre des enfants de DIEU. Mais si, après la Confirmation, il ne se sent pas moins attaché à ses propres intérêts, moins avare, moins colère, moins vindicatif qu'auparavant ; s'il a autant de difficulté que jamais à assister les misérables, et si toute sa passion est de s'enrichir, que peut-il conclure de là, sinon qu'il a reçu le sacrement sans en recevoir l'effet ? (Bellarmin).

[Combien peu sont de vrais chrétiens]. — Vous vous êtes engagé, par le sacrement de Confirmation, à professer publiquement la foi de JÉSUS-CHRIST; mais, quand il a été question de suivre ce divin Maître, de vous déclarer de son parti, de défendre sa cause ou celle de son Eglise, ne l'avez-vous pas abandonné? ne vous êtes-vous point séparé de lui? ne vous a-t-il pas été un sujet de chute et de scandale? Si cela est, de quel front osez-vous vous dire chrétien et vous flatter d'être avec JÉSUS-CHRIST, vous qui avez appréhendé ou renié de lui appartenir? Quelle apparence qu'il puisse s'apaiser aisément, après que vous l'avez si lâchement renoncé et si honteusement trahi? qu'il ait pitié de vous, après que vous lui avez préféré vos plaisirs ou vos biens, après que vous avez violé son temple par vos sacrilèges; après que vous avez dit par votre orgueil, par votre infidélité, par vos blasphèmes, que vous n'étiez pas à lui, ni lui à vous? (*Discours moraux*).

[Le vrai chrétien]. — Si vous vous êtes fait un devoir et une règle de salut de ne pas rougir de N.-S; si, bien loin de trouver aucune matière de honte dans ses plus humiliants mystères, vous les avez regardés comme les sacrements de votre réparation; si vous avez cru que tout ce qui est indigne de lui vous est avantageux et nécessaire; si, par le mépris des maximes du monde, vous avez été saintement impudent; si, enfin, pour ne rien omettre de l'Evangile, vous n'avez pas été, non plus que Jean-Baptiste, un roseau mobile à tout vent; si, par une conduite constante et uniforme, vous vous êtes généreusement attaché à JÉSUS-CHRIST, sacrifiant à sa véritable gloire la fausse qu'on a voulu vous rendre, recourant à lui dans vos adversités, confessant qu'il est venu pour vous sauver et que vous n'attendez point d'autre rédempteur que lui: si cela est, j'ose dire que vous êtes bienheureux: *Beatus est qui non fuerit scandalizatus in me!* Pourvu toutefois que, après avoir évité ce premier scandale, vous ne soyez pas la cause d'un autre par rapport à vos frères. (*Même ouvrage*).

LA PÉNITENCE.

AVERTISSEMENT.

*Nous avons traité si amplement de la Pénitence en tant que sacrement, au Tome III^e de notre **Bibliothèque**, titre CONFESSION, qu'il ne nous reste plus sur ce sujet qu'à faire quelques réflexions sur le précepte et la nécessité de faire cette confession, sur la manière dont l'Eglise prescrit du moins de la faire une fois l'année, et sur chaque partie de ce sacrement, qui est un moyen absolument nécessaire pour obtenir de la divine miséricorde le pardon des péchés commis après le Baptême. Nous parlerons de l'antiquité de cette pratique, et de la différente manière dont elle s'observait dans la primitive Eglise, particulièrement la satisfaction, qu'on appelle communément pénitence.*

LA PÉNITENCE.

[La confession et sa nécessité]. — La confession est une déclaration que le pénitent fait de ses péchés à un prêtre qui a juridiction sur lui, pour en recevoir la pénitence et l'absolution. La confession de tous les péchés mortels commis après le Baptême est nécessaire, si l'on veut en obtenir le pardon. Nous le savons par l'Écriture-Sainte et par la tradition. — Par l'Écriture : JÉSUS dit aux Apôtres, après sa résurrection : *Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Ces paroles prouvent la nécessité de se confesser : car les prêtres ne peuvent pas connaître quels sont les péchés qu'il faut remettre ou retenir si on ne les leur déclare par la confession. — Par la tradition : c'est par elle que nous savons que JÉSUS-CHRIST a donné par ces paroles, aux évêques et aux prêtres, le pouvoir de remettre et retenir les péchés commis après le baptême, et que l'Église a toujours regardé l'obligation de les confesser comme une suite de ces paroles.

[En quoi consiste le sacrement de Pénitence]. — Le sacrement de Pénitence consiste dans la contrition, la confession du pénitent, la satisfaction, et dans l'absolution du prêtre. C'est-à-dire que, pour recevoir le sacrement de Pénitence, il faut que celui qui a commis quelque péché mortel après son baptême — 1°. Le déteste; 2°. Le confesse à un prêtre approuvé; 3°. Soit résolu de satisfaire à DIEU pour l'expier; 4°. En reçoive l'absolution par le ministère du prêtre à qui il l'a confessé. — Nous savons que JÉSUS-CHRIST a institué le sacrement de Pénitence par l'Écriture-Sainte et par la tradition. L'Écriture-Sainte nous apprend que JÉSUS a donné à ses Apôtres les clefs du ciel et le pouvoir de lier et de délier, de remettre ou retenir les péchés. La tradition nous apprend que c'est par le sacrement de Pénitence que les évêques et les prêtres exercent ce pouvoir par rapport aux péchés commis après le baptême. Il a toujours été nécessaire d'avoir recours au sacrement pour obtenir la rémission des péchés ; depuis JÉSUS-CHRIST, ces péchés commis après le baptême n'ont été remis qu'en vertu de ce sacrement. Il ne s'ensuit pourtant pas que les chrétiens qui meurent sans avoir pu recevoir le sacrement de Pénitence soient infailliblement damnés, parce que le sacrement de Pénitence peut être suppléé, comme le Baptême en cas de nécessité, par le désir de le recevoir accompagné d'une contrition parfaite. Or, quand je dis qu'aucun péché mortel commis après le baptême n'est remis qu'en vertu du sacrement, c'est parce que le vœu, la résolution ferme de recevoir la pénit-

tence ou le baptême fait que cessarements opèrent leur effet par eux-mêmes dans ceux qui ne peuvent les recevoir. Ainsi, c'est toujours par la vertu de ces sacrements que les péchés sont remis. La tradition nous enseigne que le désir de recevoir le sacrement de Pénitence, accompagné d'une contrition parfaite, obtient la rémission des péchés dans la nécessité : ç'a toujours été la doctrine de l'Eglise, et c'est sur ce fondement que, quand un pénitent mourait dans le cours de sa pénitence, n'ayant pas encore reçu l'absolution, on avait, et on a toujours eu dans l'Eglise, bonne opinion de son salut. — On peut avoir recours à ce sacrement toutes les fois qu'on se sent pécheur, quelque énormes ou quelque légers que soient les péchés. On peut le recevoir plusieurs fois, et y avoir recours toutes les fois qu'on en commet de nouveaux, et on le doit si ce sont des péchés mortels. Il est bon et utile de s'en approcher pour les péchés même véniels ; mais il n'est pas nécessaire, parce qu'il y a d'autres moyens pour en obtenir la rémission : savoir, la seule contrition du cœur, la prière, le jeûne, l'aumône et les autres bonnes œuvres.

[Dispositions du pénitent]. — Un pénitent, dans sa confession, doit se rendre l'image de JÉSUS-CHRIST pénitent et jugé pour nous, et se soumettre à la peine qui lui sera ordonnée, comme à une participation du supplice de la croix. Il doit exprimer en lui les mêmes sentiments de ses péchés qu'avait le Sauveur au temps de sa passion. Et certes, il est bien juste que nos crimes tirent des larmes de nos yeux, puisqu'ils ont tiré tout le sang des veines du Sauveur. Nous devons alors surtout être pénétrés de douleur d'avoir offensé DIEU, en voyant que notre Rédempteur s'en est affligé jusqu'à être abattu de tristesse dans le jardin des Olives. C'est dans ce temps surtout que nous devons pleurer nos péchés avec le Fils de DIEU, nous en affliger avec lui, et unir notre contrition et notre douleur à celle qu'il conçut lui-même de nos désordres... De plus, considérant que le Sauveur, l'innocence même, a bien voulu être accusé comme coupable, condamné comme tel, et mourir sur un gibet comme le plus infâme et le plus criminel de tous les hommes, et cela à la vue de tout le monde, pouvons-nous avoir de la répugnance et trouver de la difficulté à confesser, à un homme qui tient la place de DIEU même, que nous sommes pécheurs, lui découvrir nos crimes, ou plutôt les cacher sous le seau d'un secret qui ne peut jamais se publier ? Comment pouvons-nous trouver de la répugnance à satisfaire à la justice d'un DIEU offensé par nos désordres, que nous avons pleurés par la contrition, que nous avons avoués par la confession, après que le Sauveur, qui était lui-même offensé, a bien voulu s'exposer à une mort cruelle et infâme, satisfaisant par là si exactement et si pleinement pour nos crimes. (**Le P. Gibieu, de l'Oratoire**).

[Autorité des saints Pères].—S. Basile, dans ses *Règles*, enseigne que comme,

dans les maladies du corps, on s'adresse à ceux qui les peuvent guérir, de même aussi, pour la guérison des fautes, qui sont les blessures de l'âme, il faut avoir recours à ceux qui ont le pouvoir de remettre les péchés. C'est ainsi qu'il s'en explique : — *Il faut*, dit-il, nécessairement confesser ses péchés à ceux qui ont reçu l'administration des sacrements, suivant la pratique de nos ancêtres et ce qui est écrit dans l'Évangile, que l'on confessait les péchés à S. Jean-Baptiste, comme l'on faisait aussi aux Apôtres. S. Grégoire de Nysse dit, dans une de ses oraisons : « Prenez le prêtre comme votre père, afin qu'il participe et s'associe avec vous dans vos afflictions, etc. Montrez-lui hardiment ce que vous avez de caché, découvrez-lui les secrets de votre cœur, comme vous découvririez une plaie cachée au médecin : il ménagera votre honneur et votre santé. » S. Jean-Chrysostôme traite souvent de la pénitence et des gémissements qui doivent suivre le péché : *Si le pécheur*, dit-il, (In Genes. Homil. xx), *veut avoir recours à la confession de ses péchés, qu'il montre sa blessure au médecin établi pour la guérir, et pour recevoir de lui les remèdes, parlant à lui seul, sans témoin, et lui déclarant le tout avec diligence*, c'est par ce moyen qu'il se corrigera aisément de ses fautes, attendu que la confession est une abolition des péchés passés. Dans sa 30^e homélie, il traite de la diligente et sincère confession que les chrétiens doivent faire. Dans la 33^e sur S. Jean, il dit : *En confessant les péchés que nous avons commis*, il ne faut point que nous ayons honte de personne ; mais il faut seulement que nous redoutions notre DIEU. Et, au livre second du *Sacerdoce* : Il faut, dit-il, user de beaucoup d'industrie pour engager les pécheurs à se persuader volontiers qu'ils sont obligés de se soumettre à la guérison par le prêtre. Tertullien, entre plusieurs sentences sur le sujet de la Pénitence et de la confession des péchés, dit, au chapitre 8^e : « La confession diminue autant le péché que la dissimulation le noircit et l'augmente. » Et peu après il blâme ceux qui, par la honte de leurs péchés, les cèlent ou les dissimulent : *Vaut-il mieux*, dit-il, *être damné en cachant son péché que d'en être absous en le découvrant ? C'est une chose déplorable de se présenter à la confession de cette manière*. Et au chapitre 12^e, reprenant ceux qui négligent ou qui diffèrent la confession, vu qu'après le baptême nous avons encore ce remède si facile, qu'en montrant la plaie avec douleur elle est guérie, confessant la dette elle est remise, accusant la faute elle est excusée : « Pourquoi, dit-il, abandonnez-vous votre salut ? pourquoi différez-vous de prendre ce qui vous sert de médecine ? Les animaux irraisonnables reconnaissent dans l'occasion les remèdes que DIEU leur a donnés : lorsque le cerf a reçu quelque coup, il sait qu'il faut avoir recours au dictame pour faire sortir au plus tôt le fer de sa plaie, de crainte qu'en le laissant trop longtemps elle ne devienne incurable : et le pécheur, qui sait que DIEU a institué la confession afin de le purifier, la négligera ? S. Ambroise, au 1^{er} livre de la *Pénitence*, disputant contre les novatiens, ennemis jurés de la confession

sacerdotale, répond à ceux qui veulent se confesser à DIEU seul : *Ils disent qu'ils déferent cet honneur à DIEU, auquel seul ils réservent le pouvoir de remettre les péchés : c'est le contraire, car personne ne lui fait plus grand tort que ceux qui veulent violer ses commandements et rejeter la charge qui a été commise aux prêtres. Notre-Seigneur ayant dit de sa propre bouche dans l'Evangile : Recevez le Saint-Esprit, ceux à qui vous remettrez les péchés ils leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez ils leur seront retenus ; qui est-ce qui l'honore plus, ou celui qui obéit à son commandement, ou celui qui résiste ? L'Eglise garde l'obéissance en l'un et en l'autre, soit à lier le péché ou à le délier ; l'hérésie, au contraire, impitoyable à l'un et désobéissant en l'autre, veut lier ce qu'elle ne délie point, et ne veut pas délier ce qu'elle aura lié.* Et peu après : *Ce droit appartient seulement aux prêtres ; c'est pour cela que l'Eglise se l'attribue avec justice, ayant les vrais prêtres : ce que les hérétiques ne peuvent faire, n'en ayant point.* Et ensuite il dit : *L'office du prêtre est l'office du Saint-Esprit : or, l'office du Saint-Esprit consiste à lier et délier les crimes.* Et au chapitre 7° : *Le Seigneur veut que ses disciples aient beaucoup de puissance ; il veut que ses serviteurs fassent en son nom ce qu'il faisait lui-même sur la terre : Vous ferez, dit-il à ses Apôtres, des choses plus grandes que celles-ci. Il leur a donné le pouvoir de ressusciter les morts, et, pouvant lui-même rendre à Saul l'usage de la vue, il l'a néanmoins envoyé à son disciple Ananias, afin que par sa bénédiction il recouvrât la vue.* Ambroise, continuant encore sa dispute contre les novatiens : *Pourquoi donc baptisez-vous, leur dit-il, si l'homme ne peut pas remettre les péchés ?* Qu'importe que les prêtres s'attribuent ce droit par la pénitence ou par le baptême ! le même ministère n'est-il pas en l'un et en l'autre ? S. Jérôme, écrivant contre les montanistes : *Il y a, dit-il, cette différence entre eux et nous, qu'ils ont honte de confesser leurs péchés.* Et dans son Epître 65°, à Pammachius, touchant les erreurs d'Origène, il montre clairement la nécessité de la confession, quand il écrit que la seconde planche après le naufrage est de confesser simplement sa faute. Ailleurs (in *Matth.* VII), répondant à ceux qui médisent de l'autorité judiciaire de l'Eglise, comme si elle était opposée à celle de DIEU : *Si DIEU défend de juger, pourquoi S. Paul a-t-il jugé l'incestueux Corinthien ? pourquoi S. Pierre a-t-il repris le mensonge d'Ananie et de Saphire :* Sur le 6° chap. : *Le prêtre faisant sa charge, ayant entendu la vérité des péchés, sait ce qui doit être lié ou délié.* Sur le 18° : *Il a donné la puissance aux Apôtres, afin que ceux qui sont condamnés par de telles personnes sachent que la sentence des hommes est confirmée par celle de DIEU, et que tout ce qui sera lié sur la terre sera lié pareillement au ciel.* (Institution catholique, par le **P. Cotton**).

[Les prêtres sont établis juges]. — Le concile de Trente appelle les prêtres *Judices suprâ tribunal conscientie*. Or, comme on ne juge point de ce qui est inconnu, comme on n'absout pas juridiquement du crime dont on n'a

point connaissance, il faut, pour l'équité de la sentence que le prêtre donne, qu'il connaisse tous les péchés qui en sont l'objet; il faut de nécessité que notre mal lui soit découvert par notre propre accusation pour y appliquer le remède, puisque autrement il ne peut pas deviner notre état intérieur. C'est pourquoi, ou le prêtre n'exercera pas la juridiction que le Fils de DIEU lui a donnée sur les pécheurs, ou, s'il l'exerce, les pécheurs sont obligés, par le même droit divin qui a conféré cette juridiction au prêtre, de lui manifester, par une pure et entière confession, l'état de leur âme, qui lui est caché s'ils ne le découvrent eux-mêmes, comme il est écrit aux Actes des Apôtres que plusieurs des fidèles allaient à S. Paul et autres disciples, confessant et annonçant leurs péchés : *Multi credentium veniebant confitentes et annuntiantes actus suos*, et, comme porte la version syriaque, *offensas suas*, leurs mauvaises actions et leurs offenses. Pour montrer que ce n'était pas une action confuse et générale, par laquelle ils se déclaraient pécheurs sans détailler les espèces, les circonstances et le nombre de leurs offenses, comme disent les hérétiques et les libertins, mais une confession distincte, faisant connaître en quoi, comment et combien de fois ils avaient offensé, la même version porte *numerantes offensas suas*, ils faisaient le dénombrement de leurs péchés l'un après l'autre; et la suite du texte le déclare suffisamment en ce qu'il est dit que, en conséquence de cette confession, ceux qui avaient suivi les superstitions de la magie et autres sciences curieuses et défendues, apportaient leurs livres pour être mis au feu : *Qui erant curiosa sectati attulerunt libros, et combusserunt coram omnibus.* (*Le P. de Saint-Martin de la Porte, Les conduites de la grâce.*)

[La confession secrète]. — La manière de confesser secrètement ses péchés à l'oreille d'un prêtre n'est pas directement déterminée par l'institution divine, ni par conséquent essentielle ou nécessaire, absolument parlant, à ce sacrement, non plus que ne l'est la confession publique, puisque le concile de Trente assure que JÉSUS-CHRIST ne l'a pas défendue, si le pénitent la veut faire volontairement et sans contrainte. D'où il est constant que l'une et l'autre façon de se confesser n'a pas été déterminée par le concile d'institution divine, mais seulement que la substance de la confession et de l'accusation des péchés, qu'elle se fasse publiquement ou en secret, est partie essentielle et nécessaire à ce sacrement, et qu'elle trouve directement son institution dans ces paroles : *Quorum remisieritis peccata* etc. Bien que la confession particulière ne soit pas directement déterminée en cette institution, elle l'est sans doute indirectement, en ce que, présumée l'institution divine de la confession, la manière de se confesser en secret est la plus honnête, la plus sainte, la plus convenable à la condition humaine, et la plus propre à lever toutes les difficultés et scandales qui pourraient se rencontrer si elle ne se faisait pas en secret, (*Le même*).

[De l'examen de conscience]. — Pour se bien préparer à la confession, il faut examiner sa conscience avec soin ; c'est-à-dire qu'il faut travailler avec application à découvrir soi-même l'état de son âme, afin de le faire connaître au confesseur. Cet examen est si nécessaire, que la confession serait nulle et sacrilège si l'on oubliait un seul péché mortel faute de s'être examiné avec soin. Mais cet examen ne doit pas aller jusqu'au scrupule. On doit y apporter toute l'attention que mérite une affaire très-importante, et le temps qu'il faut y mettre se règle par le besoin et par l'avis d'un directeur éclairé. — Or, pour bien connaître l'état de notre âme, il faut implorer le secours et les lumières du Saint-Esprit, s'examiner sur les péchés capitaux, sur les vertus, sur les commandements de DIEU et de l'Eglise ; en un mot, sur les maximes de l'Évangile et sur tous les devoirs de la vie chrétienne. Car c'est sur tout cela que nous serons jugés un jour. Nous devons prévenir nous-mêmes le jugement de JÉSUS-CHRIST, comme dit S. Paul. Nous devons nous examiner sur les devoirs de notre état, sur les péchés d'habitude, sur les dispositions qui dominent dans notre cœur ; et, afin que nous puissions plus facilement nous en souvenir, il faut penser aux différents lieux où nous nous sommes trouvés, aux personnes que nous avons fréquentées, aux emplois ou aux affaires qui nous ont occupés, à nos passions, inclinations et habitudes. En examinant sa conscience, il faut voir les péchés qu'on a commis par pensée, par parole, par action, par omission ; le nombre des péchés mortels, les circonstances qui les rendent plus ou moins griefs, les causes et les occasions qui nous les ont fait commettre, les suites qu'ils ont eues par rapport à nous ou aux autres. — Après s'être examiné soigneusement, il faut 1°. Demander pardon à DIEU, de tout son cœur, des péchés dont on est coupable ; — 2°. Prendre une ferme résolution de ne les plus commettre ; — 3°. Prendre les mesures et les précautions nécessaires pour les expier et les éviter désormais.

[Autres conseils]. — Si après s'être bien examiné, on ne peut pas se souvenir de tous les péchés que l'on a commis, DIEU ne demande pas l'impossible. Il pardonne les péchés oubliés comme ceux qu'on a déclarés, quand l'oubli ne vient pas de notre faute ; et, si l'on s'en souvient après, il faut s'en confesser à la première occasion. Mais, au contraire si, faute d'examen, par honte, par malice, on en avait omis quelqu'un qui fût mortel, la confession serait nulle et sacrilège ; il faudrait la recommencer tout entière, et faire pénitence de ce sacrilège. Lorsque l'on a oublié de déclarer un péché mortel parce qu'on ignorait que c'en fût un, la confession serait bonne si l'ignorance était vénielle ou entièrement excusable ; mais, si l'ignorance était coupable, la confession serait sacrilège. Il y a ignorance mortelle quand c'est une ignorance grossière et affectée des devoirs importants qu'on a dû et pu facilement savoir ; elle est vénielle quand elle n'est pas grossière et affectée, ou quand ce qu'on ignore

n'est pas fort important. Elle est entièrement excusable quand elle est absolument invincible. Or, le nombre de ceux qui vivent dans une ignorance criminelle est fort grand, et on ne peut y penser sans frémir ; il y a peu de chrétiens dans tous les états qui ne vivent dans une ignorance criminelle de leurs obligations générales et particulières : il y en a peu, par conséquent, qui ne doivent craindre pour leurs confessions et leurs communions.

[L'aveu]. — Un pénitent doit se confesser avec l'humiliation d'un criminel, qui sent le poids de ses crimes, qui s'en repent et qui veut les expier. Car déclarer ses péchés sans douleur et sans confusion, comme on raconterait une histoire indifférente, les excuser ou les rejeter sur autrui contre la vérité, ne point recevoir avec soumission les ordres ou les avis d'un confesseur éclairé à qui on s'est adressé, c'est se confesser sans humilité. Outre cela, il faut dire ses péchés comme on les connaît, sans les augmenter ni les diminuer, et se présenter au confesseur tel qu'on croit être aux yeux de DIEU. Se montrer autre qu'on est, ou envelopper tellement ses paroles qu'un Directeur ne puisse pas discerner l'état de notre âme, c'est manquer de simplicité dans la confession. C'est un défaut très-commun, et c'est un grand péché : car c'est aller directement contre l'intention de JÉSUS-CHRIST, qui n'a ordonné la confession qu'afin qu'on se découvre au prêtre tel qu'on est, et que le prêtre puisse juger sainement et apporter les remèdes convenables. Un pénitent doit encore déclarer ses péchés en des termes honnêtes, et ne point parler de ceux des autres sans nécessité : je dis *sans nécessité*, car il y a des occasions où il est nécessaire de découvrir les fautes d'autrui, par exemple quand vous ne pouvez absolument faire connaître votre crime dans toute son étendue et dans toute sa noirceur sans découvrir le complice, quand la justice que vous devez à une personne fait que vous ne pouvez sans lui nuire vous empêcher de découvrir le vrai coupable ; etc.

[Des confessions générales]. — Il y a des gens pour qui c'est une nécessité de faire une confession générale ; il y en a d'autres pour qui c'est une sage précaution. *C'est une nécessité* pour ceux qui ne se sont jamais approchés comme il faut du sacrement de Pénitence ; ils ne peuvent rentrer en grâce avec DIEU que par une confession générale bien faite. C'est une sage précaution pour ceux qui doutent avec fondement de la validité de leurs confessions précédentes ; ils peuvent les réparer par ce moyen. Il est avantageux, pour ceux qui se confessent souvent, de faire quelquefois des confessions extraordinaires, où ils s'accusent en détail de tous les péchés qu'ils ont déjà confessés et dont ils ont reçu l'absolution. Cette pratique de piété est bonne et quelquefois dangereuse pour d'autres. C'est au confesseur à en juger, suivant les circonstances. C'est pour

cela, et pour une infinité d'autres raisons, qu'il est d'une extrême importance d'avoir un confesseur éclairé et prudent.

[Nécessité de la confession fréquente]. — Quoique vous puissiez être quelque temps sans tomber en péché mortel, néanmoins, sans la confession fréquente, vous ne pouvez éviter quantité d'autres péchés, qui, étant multipliés et négligés, conduisent au péché mortel. Outre cela, sans la confession fréquente, vous vous engagez insensiblement en beaucoup de mauvaises habitudes que vous ne croirez pas être telles, et vous tomberez en plusieurs occasions dangereuses dont vous ne vous garderez pas si vous n'en êtes averti : or, vous ne le pouvez être qu'en découvrant souvent votre conscience à un sage confesseur, qui les remarquera et vous avertira de les éviter. Enfin, il est impossible que vous demeuriez longtemps sans être attaqué de tentations, et principalement de celles qui combattent la chasteté : or, je soutiens qu'il est impossible que vous y résistiez longtemps sans la confession fréquente. Faites tout ce que vous voudrez, si vous n'employez souvent ce remède, vous succomberez infailliblement : l'expérience vous le fera voir. Celui qui néglige le remède tombera dans la maladie, et de la maladie dans la mort.

La confession est un remède contre le péché : — 1°. Parce que, étant un sacrement, elle donne des grâces pour l'éviter ; 2°. A cause qu'elle fait renouveler la détestation du péché et la résolution de ne le commettre jamais ; 3°. Parce que les remontrances du confesseur réveillent le pénitent, et l'encouragent à fuir le péché et à être fidèle à DIEU ; 4°. Parce que le pénitent, déclarant ses tentations à son confesseur, reçoit de lui les moyens d'y résister ; et même cette seule déclaration est un puissant remède pour les vaincre. *Le péché, dit S. Bernard, est bientôt guéri quand il est déclaré, mais il s'augmente par le silence : si on le découvre, de grand il devient petit ; si on le cache, de petit il devient grand.* (Gobinet, *Instruction de la jeunesse*).

[Même sujet]. — Rien de plus ordinaire dans le monde, surtout parmi les hommes, que de se confesser rarement, parce qu'on a beaucoup d'indifférence pour son salut, un fort grand attachement au monde ; qu'on a honte de déclarer ses péchés tels qu'ils sont, et qu'on n'est pas bien résolu de quitter certains péchés d'habitude auxquels on est engagé. C'est ce qui fait qu'on ne se confesse que rarement. Mais rien n'est plus dangereux que l'éloignement de la confession : — 1°. Parce qu'on se prive d'un remède nécessaire à la guérison des plaies de son âme ; — 2°. Qu'on néglige un moyen efficace pour effacer les péchés et pour les éviter ; — 3°. Qu'on passe presque toute l'année, et la vie entière, en état de péché mortel et sans avoir aucun mérite pour le ciel ; — 4°. Qu'on perd par sa faute les secours et les grâces que la confession donne pour éviter le mal et pour pratiquer le bien. — C'est pourquoi vous devez approcher

souvent du sacrement de la pénitence. Mais tâchez de n'en approcher jamais qu'avec un cœur humilié et pénitent ; c'est-à-dire avec une douleur sincère de vos péchés et avec une forte résolution de vous en corriger, d'en éviter les occasions et de prendre les moyens de n'y plus retomber. Mais souvenez-vous qu'il n'est point nécessaire que vous sentiez la douleur de vos péchés, et qu'il suffit que vous l'ayez ; et, pour vous éprouver là-dessus, demandez-vous à vous-même : Voudrais-je maintenant faire tel et tel péché que je vais confesser ? et si vous vous croyez résolu de l'éviter, croyez que votre contrition est sincère. (*Exercices de la vie intérieure, du P. Gonnellieu*).

[La pénitence comme vertu]. — La pénitence peut être considérée ou comme une vertu ou comme un sacrement. La *vertu* de pénitence est une douleur et une détestation des péchés que l'on a commis, avec la résolution de ne les plus commettre, mais de les punir. Le *sacrement* de pénitence est un sacrement institué par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, pour remettre les péchés commis après le baptême. Or, il y a de la différence entre le sacrement de pénitence et la vertu de pénitence. Car — 1°. La vertu de pénitence est et a toujours été nécessaire pour toutes sortes de péchés ; au lieu que le sacrement de pénitence n'est en usage que depuis JÉSUS-CHRIST, et n'est institué que pour les péchés commis après le baptême. — 2°. Le sacrement de Pénitence suppose la confession des péchés, la vertu de pénitence ne la suppose pas ; la vertu de pénitence a toujours été nécessaire pour toutes sortes de péchés, parce qu'il a toujours été nécessaire, pour rentrer en grâce avec DIEU, de détester ses péchés, de s'en repentir, d'avoir la résolution de ne les plus commettre et de les punir, ce qui s'appelle *faire pénitence*. C'est ce qu'il est bon de faire sitôt qu'on se reconnaît pécheur, sans différer sa conversion, sans attendre au lendemain : car ceux qui attendent au temps de la maladie ou de la vieillesse pour faire pénitence, et qui cependant vivent dans le crime, sont certainement des insensés et des aveugles : — 1°. Parce que nous ignorons si nous irons jusqu'à la vieillesse : nous pouvons mourir subitement ; la maladie peut nous mettre hors d'état de réfléchir sur rien. Presque tout le monde est surpris par la mort ; JÉSUS-CHRIST l'a prédit, et l'expérience le fait voir chaque jour. — 2°. La pénitence qui ne commence qu'au temps de la maladie n'est pas fondée, pour l'ordinaire, sur la conversion du cœur : c'est la crainte seule qui l'excite ; elle est, par conséquent, ordinairement insuffisante, et presque toujours fautive. — 3°. C'est se moquer de DIEU que d'attendre à se convertir le temps auquel on ne peut plus pécher ; et DIEU se moque pour l'ordinaire, à son tour, au temps de la mort, d'un pécheur qui s'est moqué de lui pendant sa vie. — 4°. L'exemple d'Antiochus, rapporté dans l'Écriture, doit faire trembler tous les pécheurs qui diffèrent à la mort leur conversion et leur pénitence. Antiochus avait vécu comme un impie ; il s'était

toujours moqué de DIEU ; il avait cruellement persécuté les Juifs : il tomba malade, et, près de mourir, il rentra en lui-même ; il fit les plus belles résolutions du monde s'il revenait en santé ; il fit à DIEU les prières en apparence les plus ferventes ; mais ce scélérat, dit l'Écriture, priait le Seigneur de qui il ne devait pas obtenir miséricorde : *Orabat hic scelerestus Dominum, à quo non esset misericordiam consecuturus*. DIEU menace de la même punition tous les pécheurs qui attendent l'heure de la mort pour se convertir. Cependant il ne faut pas, pour cela, que les pécheurs qui ne se sont point convertis se désespèrent à l'article de la mort : car DIEU peut faire alors en leur faveur un miracle semblable à celui qu'il fit en faveur du bon larron sur la croix ; mais ils ne doivent pas se flatter de ce miracle, unique dans l'Écriture.

[De la contrition parfaite et imparfaite]. — Il y a deux sortes de contrition : l'une parfaite, qu'on nomme simplement *contrition* ; l'autre imparfaite, que les théologiens nomment *attrition*. La contrition parfaite est une douleur et une détestation du péché causée par le mouvement d'une charité parfaite : l'attrition est une douleur et une détestation du péché causée ordinairement par la considération de la difformité ou laideur du péché, ou par la crainte du châtement, et qui a pour principe le Saint-Esprit, qui n'habite pas encore dans un cœur, mais qui l'excite et le porte au bien, et par conséquent un amour de DIEU encore faible. La contrition parfaite réconcilie l'homme avec DIEU avant même qu'il ait reçu actuellement le sacrement de Pénitence, en vertu du désir de recevoir ce sacrement. Si la douleur que cause l'attrition est accompagnée d'une volonté sincère de ne plus pécher et de l'espérance du pardon, bien loin de rendre l'homme hypocrite et plus grand pécheur, elle le dispose à obtenir la grâce de DIEU dans le sacrement de pénitence. L'attrition ne peut pas d'elle-même, sans le sacrement de Pénitence, conduire le pécheur jusqu'à la justification ; elle est seulement une disposition à recevoir cette grâce dans le sacrement. La douleur des péchés conçue par la crainte des peines peut suffire pour obtenir la rémission des péchés ; mais pour cela il faut qu'elle soit accompagnée de la haine et de la détestation du péché, et par conséquent d'un commencement d'amour de DIEU, qui seul peut être le principe de cette haine : sans ces dispositions, elle ne suffit pas, car DIEU ne remet les péchés que quand le cœur est converti. La crainte des peines, quand elle est seule, commence, à la vérité, la conversion, elle y dispose, mais elle ne l'achève pas, si elle n'est jointe à l'amour dominant de DIEU et de la justice, parce qu'un cœur n'est converti que quand il déteste sincèrement son péché. — Pour le détester, il faut aimer la justice, il faut par conséquent changer d'amour et d'affection ; or, la crainte seule n'opère pas ce changement. Un pécheur qui ne quitte le péché que parce qu'il craint de brûler éternellement ne craint pas de pécher, dit S. Augustin, mais de brûler ; il

pécherait encore s'il pouvait le faire impunément : il aime donc toujours le péché. Ce n'est pas l'amour de la justice, mais la seule crainte des peines, qui le fait agir : par conséquent, son cœur n'est pas encore converti et changé. Mais quoique la crainte seule ne change pas la disposition du cœur, elle fait cependant qu'on ne commet plus le crime, de peur d'en être puni, et elle fait perdre ainsi peu-à-peu l'habitude de le commettre. Faisant perdre l'habitude du crime, elle éloigne les obstacles à l'amour de Dieu dans le cœur : ainsi, elle dispose le cœur à la conversion. C'est pour cela que S. Augustin compare la crainte à une aiguille qui introduit le fil ou la soie dans une étoffe. La soie ne peut y entrer si elle n'est introduite par l'aiguille : ainsi l'amour de DIEU, qui convertit notre cœur, n'y est introduit que par la crainte des châtimens :

[Le ferme propos]. — Celui qui n'a pas la résolution efficace et déterminée de quitter sa mauvaise vie passée demeure dans la complaisance de ses péchés et dans l'attache actuelle à ses mauvaises habitudes, et par conséquent il n'est pas converti, et ne peut, en cet état, espérer aucune réconciliation avec DIEU. S'il a eu un véritable déplaisir de ses péchés, il est impossible qu'il retienne de la complaisance pour un seul. Aussi le Sauveur, après avoir rendu la santé aux malades et leur avoir donné la rémission de leurs péchés, les renvoyait ordinairement avec ce petit mot d'avis : *Vade, et noti amplius peccare, ne quid deterius tibi contingat* : Prenez garde de retourner au péché, de crainte qu'il ne vous arrive quelque chose de pire, la rechute étant plus dangereuse que la maladie. Si Satan peut encore une fois trouver l'entrée dans le lieu d'où il est sorti, ses conquêtes lui seront d'autant plus honorables que les places reconquises augmentent la gloire et le retour de ce malheureux conquérant, qui y amènera de nouvelles forces. On ne peut pas désirer de preuve plus convaincante sur cette matière que ce que nous en dit S. Pierre, dans sa seconde lettre, où il élève si haut la nécessité de ce fervent propos de ne plus commettre le péché, qu'à ceux qui, dans la connaissance de JÉSUS-CHRIST, ont une fois quitté les abominations du péché et s'y engagent de rechef, il eût été beaucoup meilleur de ne point connaître les voies de la justice, et de vivre dans l'ignorance de ses obligations : *Melius erat illis non cognoscere viam justitiæ quàm post agnitionem converti ab eo quod illis traditum est mandato*. (*Les conduites de la grâce, par le P. de Saint-Martin de La Porte*).

[Même sujet]. — Dans le propos présent de ne plus offenser DIEU à l'avenir, il faut imiter ce juge d'Israël Jephthé, qui, ayant promis à DIEU de lui sacrifier la première chose qu'il rencontrerait s'il gagnait la bataille, venant à rencontrer sa fille, qui était tout son cœur, leva les yeux au ciel et dit : « Il n'importe ; quoique ce soit m'arracher la vie que d'immoler toutes mes plus chères délices, qui étaient renfermées en ma fille,

j'en ferai un sacrifice à DIEU, puisque je le lui ai promis : *Os meum aperui ad Dominum, et jam aliud facere non possum*. Il faut, malgré toutes les révoltes de la nature, que je m'acquitte de ma promesse. » De même, ayant triomphé de vos ennemis par la contrition et le bon propos que vous avez fait de renoncer à ce plaisir, à cet objet, pour l'amour de DIEU, fût-ce votre fille, c'est-à-dire cette passion que vous idolâtriez si fort, cette créature pour laquelle vous avez un tel attachement, dites, quand l'occasion se présente d'offenser DIEU : *Os meum aperui ad Dominum, et jam aliud facere non possum* : j'ai engagé ma parole à mon DIEU, comment oserais-je paraître devant sa majesté si je lui allais à présent refuser mes devoirs ? Non, mon DIEU, je vous le proteste, ma volonté ne sera jamais autre que de vous servir et de vous plaire. Je renonce pleinement à toutes ces malheureuses suggestions de l'ennemi, qui s'efforce de me détourner de votre service. (*Le même*).

[Moyen de savoir si l'on a une véritable contrition]. — C'est ici que je veux ôter le scrupule de tant de bonnes âmes ordinairement en peine de savoir si leur contrition est bonne et valable, si elles ont autant de regret d'avoir offensé DIEU, qu'il est nécessaire d'en avoir pour obtenir miséricorde. Je leur assure, après les plus fameux docteurs, qu'il n'est point absolument nécessaire d'avoir un regret de ses fautes le plus véhément et le plus grand qu'il est possible. Le véritable déplaisir de ses fautes, que demande la conversion, n'est nullement attaché à certaine mesure ; il se converse aussi bien dans le moins que dans le plus. C'est à l'essence de la conversion et non à ses différences ou à ses degrés, que l'Écriture-Sainte promet le pardon des offenses. Quand donc un pécheur accomplit la condition que DIEU demande, qui est qu'il se convertisse, si petite que soit la contrition, elle aura toujours, ou comme forme ou comme dernière disposition à la grâce, une opposition essentielle avec tous les péchés mortels. Cette raison est tirée du concile de Trente. En effet, si le moindre péché mortel prive une âme de la grâce et de tous les mérites qu'elle avait, par cette même raison il faut que la moindre contrition soit capable de nous redonner la grâce et de chasser tous les péchés mortels, pour énormes qu'ils puissent être : *Non patitur exiguae etiam penitentiae amitti mercedem*, dit S. Chrysostôme. D'ailleurs, la contrition est un acte de vraie charité : car, en aimant DIEU par dessus tout ce qui est aimable, quand même cet amour serait faible, s'il est véritable nous satisfaisons au précepte de l'amour de DIEU : de sorte qu'un acte de douleur, si faible qu'il puisse être, est capable d'effacer tous les crimes. S. Augustin (*De verâ et falsâ pœnitentiâ* XIV), et généralement tous les Pères disent qu'il faut considérer la qualité du crime pour y proportionner la pénitence : ce qu'il faut entendre de la rémission de la peine, et non pas de la faute, pour l'expiation de laquelle un seul acte suffit, si relâché

qu'il puisse être, quoique cependant plus il est vigoureux plus il procure de perfection à l'âme qui le produit. (*Le même*).

[Reconnaissance envers Notre-Seigneur]. — Le Seigneur exige-t-il trop de nous lorsque, pour nous pardonner nos fautes, il demande que nous les détestions, que nous les déclarions à ses ministres, que nous nous soumettions à la pénitence qu'ils nous enjoindront? Remercions plutôt le Sauveur de ce qu'il a satisfait pour nous par ses œuvres qui sont d'une valeur infinie : car, sans cela, que produiraient tous nos regrets, tous nos gémissements, tous nos soupirs? Ainsi, lorsque nous disons au Père céleste « Remettez-nous nos dettes, » ne nous imaginons pas lui demander peu de chose. Le pardon qu'il nous accorde ne nous coûte guère; mais que n'a-t-il pas coûté à JÉSUS-CHRIST? Il l'a acheté au prix de son sang, il s'est donné lui-même pour être le prix du rachat de tous les hommes. Mon Seigneur! je ne puis plus soutenir la vue de mon ingratitude. J'ai offensé le meilleur de tous les pères. Je suis pourtant assez heureux, dans mon malheur, pour trouver des motifs de confiance et de ressource dans ce qui fait le sujet de ma douleur. En effet, puisque c'est un père que j'ai offensé, mes larmes ne sauraient manquer de le fléchir. J'ose donc vous dire, ô mon Dieu! avec les sentiments de confusion et de confiance que m'inspire et mon péché et votre miséricorde : Remettez-nous nos dettes. (**Le P. Ségnéri**, *Méditations*).

[L'attrition]. — Le concile de Trente, parlant de la contrition imparfaite, dit que bien que sans le sacrement elle ne suffise pas pour mettre le pécheur en état de justification, elle le dispose néanmoins à la recevoir dans le sacrement. Paroles qui marquent assez clairement l'efficace qu'a la vertu et le sacrement de Pénitence de justifier par lui-même une âme pécheresse, s'il trouvait en elle la disposition d'une entière et surnaturelle attrition. Il dit qu'elle ne peut pas, de soi et de son propre fond, disposer une âme criminelle à sa justification; et il ajoute qu'elle le peut à la faveur du sacrement : n'est-ce donc pas clairement et nettement nous instruire que ce sacrement a, de soi et de son institution, la force de conférer la grâce justificante à un sujet qu'il rencontre disposé par la seule attrition? Il est l'un des sacrements des morts, avec le Baptême qui est l'autre : il a donc, de son institution et de ses propres forces, le pouvoir de conférer la grâce expulsive du péché mortel; il ne demande donc pas, pour son efficace et son action, de trouver ou de supposer le péché déjà remis et pardonné; autrement, il ne ferait jamais l'effet pour lequel il est ordonné. Le sacrement donc ne demande nullement la contrition préalable comme disposition nécessaire à son action, autrement il la supposerait toujours, et les péchés remis par sa vertu, contre ce que les théologiens enseignent de la puissance des clefs, qui ne s'étend

pas seulement à déclarer un criminel absous, mais encore à remettre et à absoudre. (**Le P. de Saint-Martin de la Porte**).

[La satisfaction enjointe par le confesseur]. — Il est bien certain que, si DIEU par sa bonté ne condescendait à quelque sorte d'accommodement et de remise de ses droits, jamais les hommes ne pourraient satisfaire à sa justice pour leurs péchés : car de l'infini offensé au criminel fini il n'y a point de proportion, et là où les puissances sont souveraines les pouvoirs qui sont bornés ne peuvent pas les reconnaître suivant leur autorité. C'est pourquoi, DIEU, connaissant que nous sommes de nous-mêmes trop insolubles, accepte les efforts de notre faiblesse pour l'amende honorable que nous faisons à sa justice, et les exige de nous dans le sacrement de Pénitence, lequel, étant établi en forme de jugement, demande qu'en échange des peines éternelles, les officiers qui prononcent les arrêts, au for de la conscience, soient aussi juges arbitraires pour taxer les peines temporelles dues aux péchés. Car, comme dans les pratiques du droit civil, quoique le prince fasse grâce à un criminel, c'est pourtant toujours avec cette clause de satisfaire à la partie lésée, ce qui ne diminue pas pour cela sa libéralité, de même aussi la grâce ne laissera pas d'être entière et parfaite quant à la faute et quant à la peine éternelle, quoique, après l'absolution même du prêtre, DIEU exige de nous ces satisfactions pour nous servir de marque juridique, en nous faisant ressentir quelque peine pour le paiement de nos fautes, et pour faire raison à DIEU et venger ses injures. Il le fallait ainsi, dit admirablement bien S. Augustin (124 in Joann. XXI), *Ne parva putaretur culpa si cum illâ finiretur et pœna*. Si la peine finissait avec la faute, le pécheur mettrait aussitôt en oubli la grandeur de son offense. Il était nécessaire que celui que la miséricorde de DIEU a délivré des peines éternelles par l'absolution conservât toujours dans sa mémoire les marques sensibles de cette grâce, où les punitions éternelles lui sont changées en peines temporelles, afin que, par la pratique de cette satisfaction, il remplisse ce qui lui reste à acquitter de ses obligations.

Quand même ces satisfactions pourraient se réserver pour l'autre vie, dans le purgatoire, sur quoi se fondent ceux qui disent n'être nullement obligés d'accepter les pénitences ordonnées en celle-ci? Et quand même la contrition serait si grande qu'elle ne laissât rien à expier après elle, il est certain, comme dit le concile de Trente, qu'il y a toujours certaines peines salutaires et nécessaires à la guérison de nos âmes, que les confesseurs, nos médecins spirituels, sont obligés d'imposer et nous de recevoir ; elles sont des remèdes à nos maux, des moyens nécessaires à notre salut, surtout lorsqu'elles sont ordonnées pour fuir les occasions qui nous ont portés à offenser DIEU. Il les faut recevoir sans appel ou sans excuse, si nous ne voulons pas être les causes de notre mort, puisque nous avons une obligation indispensable de fuir non-seulement le péché, mais encore les voies qui nous y conduisent. (*Le même*).

[Même sujet. — Exemples]. — Nous voyons dans l'Écriture des exemples de péchés pardonnés avec l'obligation de satisfaire à DIEU en cette vie ; nous y voyons même que les péchés n'ont été remis guère autrement avant JÉSUS-CHRIST, quoique alors, aussi bien qu'aujourd'hui, les péchés ne pussent être remis qu'en vue et par les mérites de la satisfaction de JÉSUS-CHRIST. Après la sortie d'Égypte, les Israélites adorèrent le veau d'or dans le désert ; ils murmurèrent souvent contre DIEU : DIEU leur pardonna à la prière de Moïse ; mais, en punition de ces péchés qu'il pardonnait, il les condamna à passer quarante ans dans le désert, et plusieurs à ne jamais entrer dans la terre promise. — David commit un adultère et un homicide ; il s'en repentit : DIEU lui pardonna son crime, mais le prophète Nathan lui dit, de la part de DIEU, qu'en punition de ce crime pardonné il souffrirait dans sa famille les afflictions les plus dures et les plus humiliantes. Un péché d'orgueil que commit ensuite ce prince lui fut pardonné, et fut puni en même temps par une peste de trois jours. — Ces exemples de l'Écriture prouvent, à la vérité, qu'en punition de nos péchés nous devons souffrir les afflictions que DIEU nous envoie ; mais il y a aussi plusieurs autres exemples qui nous prouvent qu'il faut y ajouter des pénitences et des satisfactions volontaires. Par exemple, David pleura ses péchés toute sa vie, il jeûna pour les expier, il porta le cilice, il se leva toutes les nuits pour prier. Cependant il était roi, et DIEU l'avait fait assurer par un prophète que ses péchés étaient pardonnés. L'exemple des Ninivites n'est pas moins célèbre. Jonas fut envoyé à Ninive pour dire aux habitants de cette ville, de la part de DIEU, que, en punition de leurs crimes, dans quarante jours leur ville serait détruite. Les Ninivites se couvrirent de sacs, de cilices, de cendre : ils firent un jeûne rigoureux, ils se mirent en prières pour obtenir miséricorde, et ils l'obtinrent. JÉSUS-CHRIST dit, dans l'Évangile, que ces peuples s'élèveront contre nous au jour du jugement, si nous n'imitons leur conduite, et que nous périrons tous si nous ne faisons pénitence comme eux. JÉSUS-CHRIST autorise donc et ordonne les satisfactions volontaires semblables à celles des Ninivites. — On peut voir des exemples semblables en la personne du roi Manassès et en celles des Juifs de Béthulie. Il paraît, par ces exemples, que c'est par la prière, le jeûne, l'aumône et les autres œuvres satisfactoires, que les hommes peuvent et doivent apaiser DIEU, se le rendre favorable, et expier leurs péchés sans craindre de faire tort à la satisfaction de JÉSUS-CHRIST. Le chef a souffert sur son corps innocent pour les hommes coupables : les hommes coupables doivent souffrir, à l'exemple de leur chef, et s'unir à ses souffrances. (**Houdry**).

[Pénitences anciennes]. — L'Église imposait autrefois aux pécheurs des pénitences rigoureuses — 1°. Pour les engager à satisfaire par-là à la justice de DIEU ; — 2°. Pour retenir par ces exemples les fidèles qui n'étaient

pas tombés dans le péché ; — 3°. Pour donner plus d'horreur du péché et faire sentir son énormité ; — 4°. Pour l'édification publique ; — 5°. Pour empêcher par ces saintes rigueurs les pécheurs de retomber ; — 6°. Pour s'assurer, par une longue et pénible épreuve, de la sincérité de leur conversion. — Mais l'Eglise, afin de condescendre à la faiblesse de ses enfants, a beaucoup retranché, sur ce point, de son ancienne exactitude, et elle ne permet plus qu'on impose des pénitences si longues et si rigoureuses. Cet ancien appareil de pénitences solennelles, et tout ce qui y avait rapport, ne subsiste plus aujourd'hui. Cependant l'Eglise ne s'est pas pour cela entièrement relâchée sur tout ce qui regarde les pénitences. Car — 1°. Elle ordonne expressément qu'on fera pénitence publique pour les péchés publics et scandaleux. — 2°. Elle enjoint, en termes très-forts et très-précis, aux confesseurs, de suivre dans l'imposition des pénitences l'esprit des anciens canons et des SS. Pères, en proportionnant, autant qu'ils le peuvent, la pénitence qu'ils imposent à la grandeur des péchés dont on s'est confessé. (*Le même*).

[Des œuvres satisfaitoires]. — Les œuvres par lesquelles nous pouvons satisfaire à DIEU pour nos péchés peuvent se réduire toutes à la prière, au jeûne et à l'aumône, selon ce que l'ange Raphaël dit à Tobie. — Celles qui se réduisent à la prière sont : — 1°. L'offrande que l'on fait à DIEU de toutes ses actions et des afflictions et peines qu'on souffre, soit corporelles soit spirituelles, de quelque part que viennent ces peines. — 2°. Toutes sortes de prières, vocales ou mentales. — 3°. L'assistance au service public de l'Eglise, au saint sacrifice. — 4°. Les saintes lectures, etc. — Les œuvres satisfaitoires qui se réduisent au jeûne sont toutes les mortifications du corps, comme les cilices, les disciplines, coucher sur la dure, s'abstenir des plaisirs même permis, et les mortifications de l'esprit, renoncer à son propre jugement, se soumettre à la volonté d'autrui, souffrir pour l'amour de DIEU les humiliations et les confusions. — Par l'aumône, on entend toutes les œuvres de miséricorde, tant spirituelles que corporelles. — Il est bon d'ajouter soi-même des pénitences à celles du confesseur, pourvu qu'on le fasse avec prudence. Mais il est ordinairement à propos de consulter son confesseur, pour ne rien faire d'indiscret dans les pénitences qu'on s'impose soi-même. C'est pourquoi, de deux pénitences semblables, dont l'une est imposée par le confesseur et l'autre est du choix du pénitent, la plus utile et la plus méritoire est celle qui est imposée par le confesseur, pourvu que d'ailleurs les dispositions soient égales dans le pénitent, parce que ces pénitences font partie du sacrement ; elles sont faites par ordre de l'Eglise, et en les faisant on pratique l'humilité et l'obéissance : d'où il suit qu'elles attirent plus de bénédictions et de grâces que celles qui sont du choix du pénitent, si d'ailleurs toutes choses sont égales. (*Le même*).

LE SACREMENT DE L'ORDRE

AVERTISSEMENT.

Quoique les cérémonies que l'Eglise observe dans le sacrement de l'Ordre semblent n'être que pour les ministres du Seigneur, prêtres et autres ecclésiastiques, les fidèles laïques et le commun des chrétiens, pour le salut desquels ce sacrement a été institué, y trouveront de quoi se sanctifier, et estimer leur bonheur d'être membres d'une Eglise si sagement conduite et ordonnée, qui leur fournit tant d'aides, d'occasions et de moyens de pratiquer les plus excellentes vertus, par le respect qu'on doit aux prêtres et aux autres ministres, par la soumission à l'Eglise qui nous gouverne par les pasteurs, nous nourrit par les sacrements, nous entretient par la parole de DIEU, et tant d'autres avantages que ce sacrement de l'Ordre nous procure.

Nous n'en parlerons cependant qu'en général, sans nous arrêter aux questions qu'on fait sur ce sujet, plus propres d'un Théologien que d'un prédicateur, qui doit se borner à l'instruction de ses auditeurs et au fruit qu'on peut retirer d'un discours chrétien, sur quelque sujet que ce soit.

LE SACREMENT DE L'ORDRE.

[Ce que c'est]. — L'ordre est un sacrement qui donne le pouvoir et la grâce de faire les fonctions publiques qui ont du rapport au culte de DIEU et au salut des âmes. Je dis, que l'Ordre est un sacrement parce que c'est un signe sensible qui confère la grâce. L'imposition des mains et la prière de l'Evêque, voilà le signe sensible ; le pouvoir et la grâce d'exercer les fonctions sacrées, par exemple d'offrir le saint sacrifice de la Messe, de remettre les péchés, de prêcher, de faire les autres fonctions du ministère, voilà la grâce que ce signe opère. Nous savons que ce signe sensible opère ces effets spirituels, nous le savons par l'Ecriture et par la tradition. L'Ecriture fait mention de l'imposition des mains des Apôtres pour le sacerdoce et pour le diaconat, et de la grâce attachée à cette imposition des mains jointe à la prière. Et nous savons par la tradition de tous les siècles que l'Eglise, fondée sur ces autorités de l'Ecriture, a toujours regardé l'imposition des mains jointe à la prière des évêques sur les ministres du Seigneur comme une cérémonie qui confère la grâce. Or, il n'y a que les évêques qui aient le pouvoir de conférer ce sacrement : cela se prouve par l'Ecriture, qui donne aux seuls Apôtres, et aux évêques leurs successeurs, le pouvoir d'imposer les mains ; cela se prouve aussi par la tradition, car l'Eglise a toujours reconnu que les évêques sont les seuls qui aient reçu ce pouvoir, et a toujours condamné ceux qui ont voulu l'attribuer aux simples prêtres.

[Vertu et effets de l'Ordre]. — Le sacrement de l'Ordre donne la puissance d'exercer les fonctions attachées à chaque ordre : il donne la grâce pour les exercer avec bénédiction, et enfin il imprime un caractère qui ne peut s'effacer, et qui fait qu'on ne peut pas recevoir deux fois ce sacrement. On compte ordinairement sept ordres ; Portier, Lecteur, Exorciste, Acolythe, Sous-diacre, Diacre, Prêtre. Les quatre premiers sont appelés *mineurs*, et les trois derniers *majeurs* ou *sacrés*. Rien n'empêche que l'épiscopat soit regardé, si l'on veut, comme un huitième ordre, puisque les évêques sont élevés au-dessus des prêtres par leur caractère, leur autorité spirituelle et leurs fonctions, comme les prêtres sont élevés au-dessus des diacres, et les diacres au-dessus des ministres inférieurs. C'est un article de foi que les évêques sont supérieurs aux prêtres : car, dès le quatrième siècle de l'Eglise, on a regardé Aérius comme hérétique parce qu'il niait cette vérité. S. Epiphane et S. Augustin mettent cette hérésie au nombre de celles qu'enseignait cet hérésiarque. Cepen-

dant la tonsure n'est pas un ordre, elle n'est qu'une préparation et disposition aux ordres, qui ne font tous ensemble qu'un seul sacrement de l'Ordre, auquel on participe avec plus ou moins d'abondance, à proportion que l'ordre qu'on reçoit est plus ou moins élevé.

[Le prêtre, selon le concile de Trente]. — Le concile de Trente définit ce qu'on doit croire du sacrement de l'Ordre en quatre articles, où l'on déclare que JÉSUS-CHRIST a donné aux Apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce, la puissance de consacrer et d'offrir le sacrifice de l'Eucharistie, et de remettre ou retenir les péchés; qu'il y a eu de tout temps dans l'Eglise sept ordres, dont les uns sont plus grands que les autres; qu'étant indubitable, par l'Écriture et par la tradition apostolique, que l'Ordre conféré donne la grâce, on ne peut ensuite douter qu'il ne soit sacrement; que, comme ce sacrement, aussi bien que le Baptême et la confirmation, imprime un caractère qui ne peut être effacé, on ne peut soutenir sans erreur que ceux qui ont été une fois légitimement ordonnés peuvent redevenir laïques s'ils cessent d'exercer le ministère de la parole de DIEU; que tous les chrétiens ne sont pas prêtres, mais ceux-là seulement qui sont ordonnés par les évêques, successeurs des Apôtres et supérieurs aux prêtres, qui n'ont pas, comme eux, le pouvoir de conférer la Confirmation et les ordres; que le consentement du peuple ou des puissances séculières n'est pas nécessaire pour l'ordination, et qu'au contraire ceux qui présument d'exercer les ministères ecclésiastiques par la seule volonté des séculiers, sans avoir reçu la grâce de l'ordination, sont des voleurs et des larrons. (*Catéchisme du concile de Trente.*)

[Les ordres majeurs]. L'épiscopat, la prêtrise et le diaconat sont d'institution divine. Les autres ordres sont d'institution ecclésiastique. L'institution du sacerdoce et du diaconat paraît clairement dans l'Écriture. Il est fait mention du sous-diaconat et des autres ordres inférieurs dès les premiers temps de l'Eglise. Plusieurs théologiens ne regardent pas les ordres mineurs et le sous-diaconat comme des sacrements, et il y en a plusieurs qui ont cru que le diaconat même n'est pas un sacrement: mais leur sentiment n'est pas suivi, et on doit le rejeter à cause des autorités de l'Écriture, et de la tradition qui prouvent que les diacres, dans leur ordination, reçoivent le Saint-Esprit par l'imposition de la main de l'évêque. C'est pourquoi le diaconat est un vrai sacrement, parce qu'il est une portion du sacerdoce, lequel a été institué par JÉSUS-CHRIST. Quand on dit que le diaconat a été institué par les Apôtres, on ne veut dire autre chose si ce n'est que les Apôtres ont choisi des fidèles à qui ils n'ont communiqué que cette portion du sacerdoce. Et ce qui fait que plusieurs théologiens célèbres regardent aussi tous les autres ordres comme faisant partie du sacrement de l'Ordre, c'est qu'ils voient dans tous ces ordres, quoique institués par l'Eglise, une portion du diaconat, lequel est une portion du sacerdoce institué par JÉSUS-CHRIST, c'est-à-dire, en un mot, que tout le monde convient, et il est de

foi, qu'il n'y a qu'un sacrement d'Ordre à proprement parler, qui est le sacerdoce. Les prêtres le reçoivent par leur ordination, et les évêques en ont la plénitude. Les premiers diacres ont été ordonnés par les Apôtres pour le soulagement des évêques et des prêtres, et ont reçu un écoulement et une portion de leur caractère. Les ministres inférieurs ont été institués pour le soulagement des diacres, et une partie du pouvoir des diacres leur a été communiquée ; mais toutes ces fonctions se trouvent réunies dans le sacerdoce, et n'en sont, pour ainsi dire, qu'un écoulement.

[Cérémonies de l'ordination]. — L'évêque, après avoir demandé le sentiment de ceux qu'il doit ordonner, demande aussi celui du peuple, afin de n'ordonner que ceux dont la bonne vie et la réputation est bien établie, et d'apprendre aux peuples combien ils sont intéressés à avoir des bons conducteurs. On récite les litanies des saints avant l'ordination des sous-diacres, des diacres, des prêtres et des évêques, afin d'inviter l'Eglise du ciel à se joindre à l'Eglise de la terre pour obtenir de DIEU l'abondance de ses grâces sur ceux qui vont être ordonnés. L'évêque qui administre les ordres fait toucher à ceux qu'il ordonne les instruments qui servent aux fonctions ecclésiastiques, pour leur donner le pouvoir d'exercer ces fonctions et les mettre, pour ainsi dire, en possession de l'exercice de leurs ordres ; il leur donne aussi les habits qui leur conviennent, pour leur déclarer par cette cérémonie qu'ils ont le pouvoir de les porter et leur marquer en même temps la vertu qui leur est, pour ainsi dire, représentée par chacun de ces habits. L'onction que l'évêque fait des mains du prêtre, dans la cérémonie de l'ordination, représente, selon l'Ecriture Sainte, la grâce du Saint-Esprit, qui nous est signifiée sous le nom *d'onction intérieure du Saint-Esprit*. C'est pour cela que JÉSUS-CHRIST, qui avait la plénitude de l'Esprit-Saint, est appelé Christ, c'est-à-dire oint. Tout ce que les prêtres consacrent et bénissent ne peut être béni et consacré que par la grâce du Saint-Esprit, qui accompagne leur ministère et qui y est attachée. Cela supposé, je dis que l'évêque consacre les mains des prêtres avec l'huile sainte, pour demander à DIEU qu'il daigne le remplir de l'onction de son Esprit, et bénir et consacrer, par la grâce de cet Esprit-Saint, tout ce que les mains des prêtres béniront et consacreront. Les nouveaux prêtres disent aussi la Messe avec l'évêque, et consacrent avec lui : c'est un reste de l'ancienne discipline ; car autrefois, quand l'évêque célébrait la Messe, tous les prêtres qui s'y trouvaient célébraient avec lui, pour marquer la grande union qui est entre les prêtres et les évêques, et faire voir que la Messe est le sacrifice de tous ceux qui assistent aussi bien que celui du prêtre. Après la communion, les nouveaux prêtres récitent le Symbole des Apôtres, pour faire une profession solennelle de la foi qu'il doivent annoncer aux peuples de la part de DIEU et de l'Eglise. Ils promettent à l'évêque, après leur ordination, de le respecter et de lui obéir : c'est une promesse solennelle, qui engage

les prêtres à vivre dans la dépendance de leur évêque, et à lui obéir avec simplicité et avec une entière confiance dans toutes les choses qui ont rapport au ministère ecclésiastique. C'est pourquoi ceux qui assistent à la cérémonie de l'ordination doivent suivre l'évêque qui ordonne, et demander à DIEU avec instance, pour ceux qui sont ordonnés, les grâces et les vertus que l'évêque demande pour eux. (Houdry).

[De la vocation]. — Ceux que l'on doit regarder comme appelés de DIEU à l'état ecclésiastique et aux saints ordres sont ceux qui, ayant toutes les qualités requises, ne se déterminent pas seuls à embrasser cet état, mais attendent la vocation de leur évêque, ou de ceux qui sont préposés à cet effet par l'évêque, ou du moins qui ne font rien que par le conseil d'un guide éclairé, instruit des règles de l'Eglise, expérimenté dans les voies de DIEU et plein de zèle. Mais nous avons toujours lieu de nous défier de notre vocation, quand elle n'a pour principe que notre propre choix et empressement, quelque bonne que nous paraisse notre intention, parce que Paul dit que nul ne doit s'attribuer à soi-même l'honneur du sacerdoce, mais qu'il faut y être appelé de DIEU comme Aaron : ainsi JÉSUS-CHRIST n'est point entré de lui-même dans la gloire pour être pontife, mais il l'a reçue de DIEU son Père.

C'est une chose sainte aux parents de souhaiter que leurs enfants soient appelés à l'état ecclésiastique, et de les élever dans cette vue, pourvu qu'on évite les fautes que la plupart des parents commettent tous les jours en ce point. Souvent ils font violence à l'inclination de leurs enfants ; ils ne destinent à l'Eglise que ceux en qui ils reconnaissent moins de talents et d'ouverture ; ils ont des vues d'ambition ou d'intérêt pour eux en ce point ; ils ne cherchent qu'à décharger leurs familles. DIEU ne bénit pas ordinairement ceux qui sont entrés dans l'état ecclésiastique par des voies d'intérêt ou d'ambition, et ils sont souvent la honte de leur famille et le scandale de l'Eglise. DIEU répand quelquefois sa malédiction sur des familles pour de telles fautes, et il permet, à cause de cela, la ruine et le renversement des maisons les mieux établies. S'il réserve à châtier les parents en l'autre vie, c'est pour les punir plus sévèrement. On voit dans l'Ecriture des exemples de la punition divine sur les usurpateurs du sacerdoce et du ministère de l'ancienne loi : ces exemples sont une figure que nous devons appliquer au sacerdoce et au ministère de la loi nouvelle, et qui doivent faire trembler les parents qui poussent leurs enfants, contre l'ordre de DIEU, à ce qu'il y a de plus saint. Coré, Datan, Abiron, voulurent usurper le ministère de l'ancienne loi : la terre s'ouvrit, et ils furent engloutis tout vivants avec leurs familles. Le roi Osias fut frappé de lèpre pour avoir voulu mettre la main à l'encensoir.

[Puissance que les prêtres ont reçue]. — S. Chrysostôme parle de la puissance que les prêtres ont reçue de célébrer les divins mystères et de consacrer le corps de JÉSUS-CHRIST. « Quand vous voyez, dit ce S. Père, le Fils de

DIEU immolé sur l'autel, le prêtre qui offre le sacrifice, et qui prie, tout le peuple rougi du sang précieux du Sauveur, pensez-vous encore être sur la terre et parmi les hommes ? Ne vous imaginez-vous pas, dans ce moment, que vous êtes transportés jusqu'au ciel ? O miracle ! ô bonté de DIEU ! celui qui est assis dans le ciel avec le Père céleste se laisse toucher par les hommes ! Représentez-vous Elie environné d'une multitude infinie de peuple, tout le monde dans le silence, le prophète qui prie, la flamme qui tombe tout d'un coup du ciel sur le sacrifice : toutes ces choses sont pleines de merveilles, mais ce qui se passe dans les saints mystères est bien plus surprenant. Le prêtre fait descendre, non pas le feu du ciel, mais le Saint-Esprit. Il fait de longues prières, non pas afin qu'une flamme céleste consume les choses préparées pour le sacrifice, mais afin que la grâce, par le moyen du sacrifice, embrase les cœurs de ceux qui sont présents, et les rende plus purs que l'argent qui a été épuré par le feu. » Ce caractère est si élevé, que tous les saints, qui en ont eu une juste idée, ont tremblé lorsqu'ils ont été élevés au ministère sacré des autels. Ils ont tremblé parce que, en considérant combien le rang auquel on les élevait était au-dessus de ce qu'ils méritaient, ils se jugeaient à bon droit indignes d'un si grand honneur. Ils ont tremblé parce que, sentant la pesanteur du fardeau dont on les chargeait, ils avaient lieu de craindre que ce fardeau ne fût au-dessus de leurs forces, et de ne se pas acquitter assez fidèlement de leurs obligations. (Lambert).

[Quelle doit être la sainteté des prêtres]. — Quelle doit être la foi, quelle doit être la pureté de mœurs et l'éminente sainteté de ces ministres du Très-Haut, de ces médiateurs visibles entre DIEU et les hommes, de ces prêtres du DIEU vivant, dont les puissances de la terre révérent la dignité, dont le caractère sacré est respectable aux anges mêmes. Peuvent-ils approcher de ces autels sans être saisis d'une sainte frayeur ? Peuvent-ils tenir cette hostie vivante entre les mains, et ne pas sentir les effets merveilleux de sa présence ? Moïse ne sort de l'entretien qu'il avait eu sur la montagne avec DIEU qu'avec des rayons de lumière sur son visage : un prêtre peut-il sortir de l'autel sans une nouvelle ferveur, sans une dévotion, une vertu plus éclatante ? Peut-on monter à l'autel avec un cœur mondain ? Peut-on en descendre avec une foi, avec une charité languissante ? Le sacré caractère est une formidable obligation ; c'est un crime de n'être pas ce qu'on doit être ; plus la place où l'on est est élevée, plus les défauts sont visibles. Rien ne peut dispenser les ministres des autels de la haute sainteté à laquelle leur caractère les oblige. Peu de leurs défauts qui ne scandalisent, nul qui ne soit extraordinairement injurieux à DIEU, qui les a choisis pour ses ministres, et qui les distingue si fort du reste des hommes par ce choix. (Groiset, *Année chrétienne*).

[Même sujet]. — Il faut que le pontife de JÉSUS-CHRIST soit tellement irrépréhensible, dit S. Jérôme, que l'infidèle qui ne craint point de blasphémer contre la religion, en disant qu'elle propose des mystères trop élevés ou des vertus trop difficiles, n'ose rien reprocher à celui qui la professe. Il faut que, voyant la sainteté du prêtre, il soit porté à révéler la sainteté de DIEU, qui exige et qui se forme des ministres si vénérables, dit S. Ambroise. Il faut que le fidèle, jetant les yeux sur le pontife comme sur son modèle, apprenne de lui à pratiquer les plus excellentes vertus, dit un concile. Il faut que sa seule présence impose silence aux impies et aux libertins. (**La Chétardie**, *Homélies*).

[La dignité du prêtre]. — S. Grégoire de Nysse, représentant les effets de la divine parole, dit qu'elle rend le prêtre auguste et vénérable, que, par la nouvelle bénédiction, il est séparé du vulgaire, et, quoique à l'extérieur on n'aperçoive aucun changement, néanmoins il est transformé à l'intérieur par une force et grâce invisible, qui le rend maître, prélat, docteur et administrateur des mystères cachés. S. Jean-Chrysostôme, au livre III^e de *la Prêtrise*, dit aussi : Le sacerdoce se confère sur la terre, mais il doit être rapporté à l'ordre des choses célestes, attendu que ce n'est point un homme mortel, ni un ange, ni un archange, ni aucune autre puissance, mais le Saint-Esprit même qui a établi cet ordre. Théodoret, sur le v^e chap. de la première à Timothée, expliquant ces paroles, *N'imposez les mains à personne légèrement* : il faut, dit-il, premièrement examiner la vie de celui qui reçoit l'ordre, et après invoquer sur lui le Saint-Esprit.

[Le titre de prêtre dans Jésus-Christ]. — Un des titres les plus glorieux qu'ait portés le Verbe incarné sur la terre, et celui qui semblait lui être le plus légitimement dû, a été la qualité de prêtre dont le sacerdoce, selon le Prophète royal, devait être éternel : *Tu es sacerdos in æternum*. Cette qualité n'est pas seulement auguste et sainte en elle-même, elle renferme encore toutes les autres, qui devaient distinguer cet Homme-DIEU du reste des hommes : car elle comprend la royauté où il a été élevé par sa filiation divine, puisque la même onction qui l'a établi le sacrificeur par excellence l'a établi, selon le même prophète, le souverain de toutes les créatures ; et ensuite les titres de sauveur, de médiateur et de rédempteur des hommes ont été, au sentiment de S. Chrysostôme, des emplois et des fonctions attachés à cet auguste ministère dont son Père l'avait honoré, parce que, pour sauver les hommes, pour satisfaire à la justice divine et pour réconcilier le monde avec DIEU, il a fallu une victime égale à la personne offensée, qu'il n'y en pouvait avoir d'autre que lui-même, que nul autre n'était digne de l'offrir que lui. C'est ce qui l'a fait le prêtre et la victime, tout à la fois, de la loi nouvelle. Mais ce qui me paraît le plus mystérieux et le plus digne de nos réflexions, c'est

ce que le Roi-Prophète ajoute, que son sacerdoce doit être éternel : après avoir aboli tous les sacrifices de l'ancienne loi par le grand sacrifice de lui-même qu'il a offert sur la croix, il le continue encore à tout moment dans l'adorable sacrifice de l'autel, qui contient toute la vertu du premier, et qui n'est pas d'un moindre prix : *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.*

Or, chrétiens, ce titre si glorieux, cette qualité si auguste, ce ministère si divin, comme l'appellent les SS. Pères, n'est point tellement attaché à l'Homme-DIEU qu'il ne l'ait voulu communiquer aux hommes, comme il a fait d'une partie de ses autres prérogatives. Mais il n'en est pas du titre de prêtre comme des autres qualités qu'il communique à tous les hommes en général. Car, quand il leur a fait part de son sacerdoce, il a fait choix des personnes qu'il a élevées à ce ministère par un caractère qu'ils ne peuvent perdre en cette vie, et que la violence ni l'injustice des hommes ne leur peut ravir, puisque de sa nature il est éternel, et qu'il ne dépend pas, comme les autres dignités de la terre, de l'aveu et du consentement des hommes, mais que c'est une dignité et un pouvoir auquel rien n'est comparable en ce monde. Ils sont par là établis les ministres du DIEU vivant et les dispensateurs de ses mystères et de ses grâces, pour ouvrir ou fermer le ciel aux autres hommes, qui ne peuvent y entrer que par leur moyen. C'est, Chrétiens, sur quoi est fondé le respect qui leur est dû : en sorte que ni leurs défauts, ni les faiblesses auxquelles ils peuvent être sujets, ne peuvent dispenser les autres hommes de les leur rendre. Pour en être donc persuadé de manière à n'en laisser aucun doute, il ne faut que faire réflexion sur le pouvoir qui est attaché au caractère du sacerdoce : il consiste en deux choses, exprimées par ces paroles mêmes de S. Paul : *Sic nos existimet homo, ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum DEI.*

[Pouvoir du prêtre]. — Les prêtres ont pouvoir sur le corps naturel du Fils de DIEU, qu'ils produisent et qu'ils mettent sous les apparences du pain, comme parle S. Jérôme : *Corpus Christi sacro ore conficiunt.* C'est le grand sacrifice de notre religion, qu'ils offrent à DIEU en qualité de prêtres et de ministres du Seigneur. Pouvoir surprenant et tout à fait divin, que le Sauveur du monde, qui est le prêtre par excellence de la nouvelle loi, leur a communiqué : *Hoc facite in meam commemorationem.* — Le second pouvoir qu'il leur a laissé est sur son corps mystique, son Eglise, composée de tous les fidèles : pouvoir si grand qu'il n'est autre que celui de DIEU même, puisqu'il consiste à remettre les péchés et à réconcilier les pécheurs avec la divine Majesté ; pouvoir si absolu que DIEU ratifie les grâces qu'ils accordent et la sentence qu'ils portent, qu'ils lient ou délient ces pécheurs soumis à leur pouvoir, de quelque rang et de quelque qualité qu'ils soient. C'est ce que l'Apôtre appelle être dispensateur des mystères d'un DIEU : *Dispensatores mysteriorum DEI.*

Or, ce grand pouvoir qu'ils ont reçu du Ciel n'établit-il pas suffisamment le respect dû à leur caractère et à leur dignité? Rien de tout cela ne peut être contesté sans tomber dans une damnable hérésie, qui retranche du corps mystique du Fils de DIEU ceux qui veulent détruire le sacrifice de son propre corps. Ainsi, comme l'honneur et le respect sont des suites et des conséquences de la dignité et du pouvoir où une personne est élevée, par quelque titre que ce soit, faut-il que, dans le christianisme, il soit besoin d'étaler ces deux titres et ces deux marques de la plus illustre dignité et du plus ample pouvoir qui soit au monde, pour obliger les chrétiens à respecter les ministres de leur DIEU, les dispensateurs de ses mystères et de ses faveurs? (**Houdry**).

[Le respect dû au prêtre]. — Le pouvoir des prêtres étant tout divin, au-dessus de la nature et de toute puissance humaine, élève les ministres du Seigneur à une dignité qui n'a rien de semblable, et à laquelle rien ne peut être comparé. Tirez-en donc la conséquence: à qui doit-on du respect, de l'honneur et de la vénération, si l'on n'en rend à une telle dignité, à un tel pouvoir, à une autorité de cette nature? Peut-il y en avoir d'assez profonds qui ne soient au-dessous d'une dignité si sublime? Je ne m'étonne plus si le grand S. Antoine, cet homme de miracles, ce modèle des solitaires, se prosternait devant eux lorsqu'il les rencontrait, pour demander leur bénédiction; si le grand et séraphique S. François baisait leurs mains par respect, et quelquefois même la terre sur laquelle ils avaient marché; si les plus grands et les plus pieux monarques, les Constantin et les Théodose, les honoraient avec tant de marques de distinction, et se recommandaient à leurs prières avec tant d'instances, et si les autres ont marqué par mille bons offices la considération qu'ils avaient pour eux. Ils voyaient dans leurs personnes le caractère et la dignité dont DIEU même les avait honorés; ils regardaient la grandeur de celui qu'ils représentaient et dont ils tenaient la place; ils envisageaient ce pouvoir divin avec lequel toute la puissance des souverains sur la vie et sur la fortune des autres hommes ne peut avoir de comparaison. Eh! qui pourrait donc dispenser le reste des hommes de ce respect, puisque c'est à DIEU qu'ils le rendent en ses ministres?

Nous ne leur contestons pas ce droit, direz-vous; nous avouons bien qu'il est dû à leur caractère et au pouvoir qu'ils ont reçu de DIEU. Mais, en le déshonorant par leurs vices, ou ne pouvant le soutenir par leur peu de mérite, ils se déshonorent eux-mêmes et rendent leurs personnes méprisables. Ainsi, en faisant abstraction de leur dignité, de leur caractère et de leur autorité, nous ne méprisons que ce qu'eux-mêmes ont rendu digne de mépris, savoir leurs personnes. C'est, en effet, Chrétiens, le prétexte sur lequel les peuples prétendent être dispensés d'un devoir si étroitement commandé dans l'ancienne loi, et qui n'impose pas une moindre obligation dans la nouvelle. On sépare le caractère des person-

nes, pour se donner la liberté de faire de celles-ci l'objet du mépris, de la censure, de la raillerie, de la satire la plus licencieuse. On ajoute même souvent le venin de la calomnie la plus outrageuse, de la médisance la plus atroce, contre des personnes dont les anges révèrent le ministère, comme parle S. Chrysostôme. Mais ce que DIEU a joint et uni si étroitement, l'homme peut-il le séparer? comme a dit le Sauveur du monde dans une autre occasion, je ne craindrai point de m'en servir dans celle-ci: Pourquoi voulez-vous séparer ce qui ne peut être désuni? Vous honorez une personne pour ses grandes qualités, ou vous la méprisez à cause de ses défauts et de ses vices. Mais ici vous ne sauriez séparer la dignité de la prêtrise du ministre qui la porte. On n'ignore pas que les prêtres, étant hommes, peuvent avoir des vices et des défauts, qui peuvent rendre leur personne méprisable; mais il ne s'ensuit pas qu'on les doive jamais mépriser, ni perdre à leur égard le respect qu'on leur doit. On doit toujours considérer le caractère que DIEU a attaché à leur personne, et, quelque indigne que puisse être le ministre qui en est revêtu, il est toujours considérable par cet endroit; et c'est dans l'honneur et dans le respect qu'on lui rend que l'abstraction de la personne et du caractère doit avoir lieu, en ne considérant en lui que le pouvoir et l'autorité qu'il a reçus de DIEU. Le caractère n'étant pas plus excellent dans le prêtre le plus saint et le plus appliqué à ses devoirs que dans le plus dérégé et le plus vicieux, si les désordres de quelques-uns viennent à votre connaissance, envisagez alors le caractère et le séparez de la personne, persuadés que vous devez être que ni ses défauts ni ses crimes ne peuvent justifier votre mépris, ni vous dispenser de l'honneur et du respect que vous leur devez. C'est la réflexion que fait S. Ambroise : *Non merita personarum consideres, sed officia sacerdotum.* (Houdry).

[Même sujet]. — Si du pouvoir que les prêtres ont sur le corps naturel du Fils de DIEU nous passons à la puissance qu'ils ont pareillement reçue sur son corps mystique, qui est son Eglise, je dis, en second lieu, que ce respect leur est dû comme aux ministres du Seigneur, qui peuvent, en son nom et de sa part lier et délier, ouvrir et fermer le ciel : en sorte que la sentence qu'ils prononcent n'est pas une simple déclaration qu'ils sont absous, car c'est l'erreur des hérétiques, frappés d'anathème par le concile de Trente, au lieu que la vérité constante et orthodoxe est qu'ils ont un véritable pouvoir de remettre les crimes et de réconcilier véritablement les pécheurs les plus criminels avec la divine Majesté, indignement offensée. Or, si vous devez du respect à un juge établi par le prince pour punir les coupables et absoudre les innocents; si les magistrats, dans l'étendue de leur juridiction, semblent porter avec les marques de leur charge le droit de se faire honorer, jusque-là que plusieurs entrent dans ces emplois plutôt pour l'honneur qui y est attaché que pour le lucre qu'ils en espèrent ou pour le service qu'ils y peuvent rendre au public;

si ceux que la naissance a élevés au-dessus du reste des hommes semblent imprimer le respect dans l'esprit des peuples qui leur sont soumis, et si l'Apôtre nous oblige, sous ce titre, de leur rendre l'honneur qui leur est dû : *Cui honorem honorem, cui tributum tributum* : qui pourra le refuser ou le contester aux prêtres ?

Pour nous acquitter dignement de notre devoir envers le sacerdoce, nous n'avons qu'à considérer la puissance qu'ils ont reçue comme la plus noble et la plus ample participation que DIEU ait jamais communiquée aux hommes de sa suprême autorité. Toute autre puissance ne s'étend que sur nos corps, notre vie, nos biens temporels ; mais le rang et la puissance du sacerdoce regarde le ciel et les biens éternels ; c'est un pouvoir qui s'étend sur l'esprit, où nul monarque ne peut avoir le droit. Cette autorité et cette puissance consiste à nous procurer la grâce, la gloire, l'amitié de DIEU, puisque nous recevons la plus grande partie des sacrements par leur ministère. Nous sommes régénérés par le baptême qu'ils nous confèrent, du moins le plus ordinairement ; nous sommes absous de nos crimes par la sentence qu'ils prononcent en notre faveur ; nous recevons par leur moyen le sacrement du corps adorable du Sauveur ; ils nous rendent en quelque manière le droit que nous avons perdu sur le ciel, puisque DIEU même leur en a confié les clefs. (*Le même*).

[Devoirs du prêtre]. — Ce n'est pas, Chrétiens, rien avancer qui soit contraire à l'humilité chrétienne que de dire que les prêtres, en qualité de ministres du Seigneur, doivent s'attirer du respect et soutenir leur caractère par leur vertu. Je sais que l'humilité est, de toutes les vertus, celle qui doit davantage éclater dans leurs personnes et dans toute leur conduite, et que, pour être semblables au Fils de DIEU dont ils tiennent la place, ils doivent être éloignés de toute ambition, fuir l'éclat et aimer l'humiliation même. Mais cela ne détruit point ce que je veux établir, qu'ils doivent, par l'exemple de leur vie, par leur mérite et par leurs vertus, honorer leur ministère, et se donner bien de garde de le rendre méprisable par le mépris que leurs vices et une conduite déréglée pourraient attirer sur leurs personnes. Or, pour éviter l'opprobre qui de l'un à coutume de retomber sur l'autre, je ne m'ingérerai pas à leur donner des instructions nécessaires pour remplir les devoirs attachés à un ministère si saint ; je leur exposerai seulement les obligations que DIEU imposa aux prêtres de l'ancienne loi par la bouche de son premier législateur. Les voici : *Separavit vos Deus Israel ab omni populo, et junxit sibi, ut serviretis in cultu Tabernaculi, et staretis coram frequentia populi*. (Num. xvi). Ecoutez, lévites et prêtres du Seigneur, la fin pour laquelle DIEU vous a établis ses ministres : il vous a séparés de la foule des autres hommes par le choix particulier qu'il a fait de vous pour ce haut degré d'honneur ; vous devez donc vous en séparer vous-mêmes, et vous distinguer d'eux par vos actions : *Separavit vos*. De plus, en vous appelant

à son service, il vous a approchés plus près de sa divine majesté par la relation toute particulière que vous y avez ; vous devez donc vous-mêmes vous y unir et vous y attacher de plus près, par une sainteté intérieure, qui en est le seul moyen : *junxit sibi*. Enfin, il vous a destinés à être les médiateurs de son peuple pour le sanctifier et intercéder pour lui : il faut donc que vous ayez du zèle pour la maison de DIEU et pour procurer le salut des autres : *Ut staretis corâm frequentîâ populi*. C'est dans ces trois obligations que sont compris tous leurs devoirs, sans lesquels ils ne peuvent eux-mêmes honorer leur ministère ni le faire respecter des autres. (Houdry).

[Consécration des évêques]. — Les évêques sont ordinairement consacrés par trois évêques, et c'est un usage de tradition apostolique, et que l'Eglise a toujours observé et prescrit. Or, le premier des évêques assistants dit au principal consécrateur : *L'Eglise demande que le prêtre que je vous présente soit ordonné évêque*. C'est pour faire voir qu'on n'ordonne aucun évêque que pour remplir le besoin d'une Eglise vacante. Ensuite le principal consécrateur fait lire la bulle en vertu de laquelle il doit faire l'ordination, parce que, selon la discipline présente de l'Eglise, les évêques des Eglises d'Occident ne peuvent être ordonnés si leur élection n'a été confirmée par le Pape et s'ils n'ont obtenu les bulles nécessaires pour leur consécration. L'évêque élu fait un serment entre les mains du consécrateur, pour marquer la communion qu'il veut garder toute sa vie avec le Saint-Siège, et le respect qu'il aura toujours pour le Pape et pour ses successeurs. Ensuite celui qui consacre l'évêque l'examine sur sa foi, sur ses mœurs et sur les autres choses portées dans la formule d'examen qu'on lit dans le Pontifical romain, parce que l'Eglise ne veut pas qu'on ordonne évêques ceux qui n'auraient pas la foi, et qui ne seraient pas dans la résolution fixe d'observer ponctuellement les saints canons et toutes les choses qui sont marquées dans cette formule d'examen ; il lui représente ensuite ses devoirs, afin que, ces devoirs lui ayant été solennellement déclarés dans la cérémonie de l'ordination, il soit plus fidèle à les remplir toute sa vie. La même chose se fait à l'ordination des prêtres, des diacres et des ministres inférieurs. Avant de commencer l'ordination d'un évêque, on dit les litanies des saints, afin d'inviter l'Eglise du ciel à se joindre à l'Eglise de la terre pour demander à DIEU l'abondance de ses grâces sur l'évêque qui va être ordonné. C'est la chose la plus importante que l'Eglise puisse demander. Car quel bien un bon évêque n'est-il pas en état de faire à l'Eglise ? et, au contraire, quel mal un mauvais évêque ne produit-il pas ? Ensuite les trois évêques qui consacrent mettent le livre des Evangiles ouvert sur la tête et sur les épaules de l'évêque élu, pour lui faire comprendre que par l'ordination on lui impose le joug de l'Evangile, qu'il doit porter toute sa vie avec joie : c'est-à-dire qu'il doit être rempli des maximes de Jésus-

CHRIST contenues dans l'Évangile, y conformer sa vie, ses paroles, ses actions, toute sa conduite. Après cela, les évêques qui consacrent imposent les mains sur la tête de l'évêque élu : et cette cérémonie, jointe aux prières qui la suivent, est l'essentiel de l'ordination des évêques, comme il paraît par l'Écriture-Sainte et par toute la tradition. On fait aussi l'onction du Saint-Chrême sur la tête de l'évêque qu'on ordonne, pour demander à DIEU, par cette onction extérieure, que l'onction intérieure, c'est-à-dire la grâce du Saint-Esprit, descende sur l'évêque pour le remplir. — On peut lire dans le Pontifical la prière qui suit cette onction, pour voir les raisons de cette cérémonie. Cette prière est quelque chose d'admirable et de divin. Elle est toute tirée de l'Écriture-Sainte. L'Évêque joint aussi avec le Saint-Chrême les deux premiers doigts et les mains de celui qu'il consacre, pour demander à DIEU, par cette onction extérieure, que l'onction intérieure, c'est-à-dire la grâce du Saint-Esprit, daigne rendre ces mains, pour ainsi dire, fécondes, et leur donner la vertu de bénir, de consacrer et de sanctifier tout ce qu'elles toucheront dans l'exercice du ministère épiscopal. L'onction se fait aux prêtres avec l'huile des catéchumènes, et aux évêques avec le Saint-Chrême, pour faire voir que les évêques reçoivent avec plus de plénitude l'onction du Saint-Esprit, plus expressément représentée par le Saint-Chrême que par l'huile des catéchumènes. — Ensuite l'évêque qui consacre donne à l'évêque élu la crosse pastorale, pour le mettre en possession de l'autorité épiscopale ; il lui donne un anneau pour lui faire comprendre qu'il vient de contracter une espèce de mariage avec l'Église. Il lui met le livre des Évangiles entre les mains, pour l'avertir que l'un de ses premiers et de ses plus indispensables devoirs est d'annoncer l'Évangile au peuple dont le soin vient de lui être confié. On lui tient le livre de l'Évangile, toujours ouvert, sur les épaules, jusqu'à ce qu'on le lui remette entre les mains, pour faire comprendre que l'évêque ne doit prêcher l'Évangile qu'après s'en être rempli lui-même, et qu'il doit avoir porté le joug de JÉSUS-CHRIST pour apprendre efficacement aux autres à le porter. — Le nouvel évêque dit ensuite la Messe avec l'évêque qui vient de le consacrer : c'est une cérémonie qui s'est toujours pratiquée par toute l'Église, pour faire voir l'unité de l'épiscopat et du sacrifice. Dans l'Église grecque, l'évêque nouvellement consacré communique le premier, et c'est lui qui distribue la sainte communion à l'évêque qui l'a consacré et aux assistants.

A la fin de la messe, on donne la mitre au nouvel évêque, parce que la mitre est l'ornement de tête des évêques : c'est comme un casque que l'Église leur donne pour les rendre terribles à tous les adversaires du salut, dit le Pontifical. On lui donne aussi des gants, qui sont regardés comme l'image de la pureté et de l'innocence de JÉSUS-CHRIST, dont l'évêque doit être revêtu pour rendre agréables à DIEU et utiles au peuple les sacrifices et les prières qu'il offrira. Après la cérémonie de l'or-

dination de l'évêque, on chante l'hymne *Te Deum* pour remercier DIEU de la grâce qu'il vient de faire à son Eglise en lui donnant un évêque pour la conduire. Pendant que l'on chante le *Te Deum*, on conduit l'évêque sur un trône, pour le mettre en possession de la chaire épiscopale. Ensuite les deux évêques assistants le conduisent par toute l'église, pour le faire voir au peuple, et pour donner aux fidèles la consolation de recevoir la bénédiction du nouvel évêque, qui, à la fin de cette cérémonie, dit trois fois, en fléchissant le genou : *Ad multos annos*, pour plusieurs années ! C'est ainsi que, pour remercier l'évêque qui l'a consacré, il lui souhaite une longue vie, pour le bien de l'Eglise.— Or, ceux qui se trouvent à cette cérémonie doivent prier DIEU avec ferveur pour l'évêque qu'on va consacrer, s'unir aux prières de l'Eglise, entrer dans l'esprit de toutes ces saintes prières et de ces cérémonies.



L'EXTRÊME-ONCTION.

AVERTISSEMENT.

La conduite de l'Eglise est admirable dans le dessein qu'elle a de faire arriver ses enfants à leur dernière fin, qui est le bonheur. Après les avoir enfantés par le Baptême, qui leur a donné la vie de la grâce, elle leur donne le moyen de croître et des forces pour professer leur foi et pour la défendre : c'est par le sacrement de la Confirmation. Mais après les avoir nourris de la parole de DIEU et d'un pain tout céleste par le sacrement de l'autel, elle ne les abandonne point qu'elle ne les ait conduits à une fin bienheureuse, en leur procurant une sainte mort par le sacrement de l'Extrême-Onction, dont l'effet est de remettre les péchés. Ce sacrement est donc la dernière des cérémonies, ou, pour mieux dire, le dernier des devoirs qu'elle exerce envers les fidèles ; à quoi elle joint le Viatique pour leur servir de guide et les conduire au port d'une bienheureuse éternité. Il est vrai que la coutume d'administrer ces deux sacrements n'est pas uniforme partout, et que souvent l'on reçoit l'un avant l'autre ; mais, puisque l'Eglise l'approuve, nous les joindrons tous deux dans ce traité ; en telle sorte néanmoins que nous nous étendrons principalement sur l'Extrême-Onction, à quoi le Viatique, qu'on peut recevoir et qu'on reçoit souvent en même temps, peut mutuellement servir de disposition prochaine à une sainte mort.

L'EXTRÊME-ONCTION.

[Définition et utilité]. — L'Extrême-Onction est un sacrement qui se donne aux malades pour leur remettre les restes de leurs péchés, les fortifier contre les attaques du démon et les peines de maladie, leur donner la santé si elle est utile à leur salut, et enfin les disposer à bien mourir. Nous appelons les restes des péchés les péchés véniels, la langueur de l'âme, ses infirmités, ces craintes causées par le souvenir de ses crimes, et même tous les péchés oubliés, ou qu'il serait impossible de confesser. On l'appelle sacrement, parce qu'il y a un signe sensible, qui est l'onction d'huile bénite et la prière, ce qui opère une grâce invisible, la rémission des péchés. — C'est Notre-Seigneur qui l'a institué : il n'y a que lui qui puisse donner le pouvoir de remettre les péchés par un signe visible. Sa bonté a voulu instituer ce sacrement, parce que, après nous avoir pourvus de tant de secours pendant la vie par les autres sacrements, il a daigné nous en pourvoir encore pour la mort. Les paroles de S. Jacques nous font connaître que ce sacrement remet les péchés, lorsqu'il nous dit : *Quelqu'un d'entre vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur : la prière de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, etc., s'il a commis des péchés ils lui seront remis.* On lui donne le nom d'*Extrême-Onction* parce que c'est la dernière des onctions qu'un fidèle reçoive pour l'ordinaire. Il est institué avec une onction, parce que l'huile, par ses qualités naturelles, marque les effets de ce sacrement, qui soulage et fortifie l'âme, adoucit ses maux, la guérit de ses infirmités spirituelles, quelquefois même des infirmités corporelles, et la prépare au combat contre le démon, etc. — Outre cela, on fait des onctions sur diverses parties du corps, pour marquer la rémission des péchés commis par les organes des sens, et comme pour réparer la sainteté du corps, qui, ayant été fait le temple du Saint-Esprit avec les onctions du Baptême et de la Confirmation, a été profané par le péché. On les fait en signe de croix, parce que la grâce du sacrement vient de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST mort sur la croix. Enfin, on présente et on laisse au malade un crucifix, parce qu'il ne doit espérer qu'en ce Sauveur crucifié, et qu'il se doit considérer comme attaché avec lui sur la croix pour y souffrir, y mourir, et entrer à la gloire par cette porte. — On administre ce sacrement aux fidèles qui sont en danger de mourir ; mais il ne faut pas qu'un chrétien attende à l'extrémité pour le recevoir ; il le faut demander pendant qu'on a une entière connaissance,

de crainte d'être surpris par la mort et d'en être privé, et pour le recevoir avec plus de piété et de fruit. Un chrétien peut le recevoir plusieurs fois, s'il retombe plusieurs fois malade et en péril de mort.

[Forme de ce sacrement.] — On ne doit pas trouver étrange que, au lieu que la forme des autres sacrements ou signifie absolument ce qu'ils opèrent, comme lorsqu'on dit, en administrant le Baptême et la Confirmation : *Je vous baptise, je vous marque du signe de la croix*, ou est prononcée par manière de commandement, comme lorsqu'en administrant le sacrement de l'Ordre l'évêque dit : *Recevez la puissance, etc.*, la forme du seul sacrement de l'Extrême-Onction se fasse par manière de prière. C'est avec juste raison que l'Eglise a ordonné d'en user de la sorte. En effet, comme ce sacrement a été institué afin que, outre la grâce qu'il communique, il redonne la santé du corps aux malades, et que néanmoins il n'arrive pas toujours que les malades guérissent, la forme de ce sacrement devait être exprimée par une prière, afin d'obtenir de la bonté de DIEU cet effet que le sacrement n'opère pas toujours. On observe aussi des cérémonies particulières, qui consistent la plupart dans des prières du prêtre pour obtenir la santé et le salut du malade. C'est pourquoi il n'y a point de sacrement qui s'administre avec tant de prières. Et c'est à bon droit qu'on le pratique de la sorte, parce que c'est dans l'extrémité de la maladie que l'on a plus besoin de secours. (*Concile de Trente*).

[Les hérétiques]. — Les Arméniens renonçaient au sacrement de l'Extrême-Onction ; les Vaudois l'appelaient Sacrement de malédiction ; quelques autres hérétiques, interrogés sur ce qu'ils en pensaient, répondaient, selon leur coutume, en bouffonnant et blasphémant : *Olera oleo condita meliora*. Les Flagellants soutenaient qu'une telle action n'a aucune promesse ni aucune assistance de la grâce, Wicief niait qu'elle fût un sacrement institué par JÉSUS-CHRIST, ni par ses Apôtres. Luther écrit que, s'il y a eu de la superstition au monde, c'est en ce sacrement ; que l'épître attribuée à S. Jacques n'est point de lui, et que, quand elle serait de lui, ce n'est pas aux Apôtres à nous introduire des sacrements. Mélancton l'appelle *superstitieuse cérémonie*. — Quoi que tous ces hérétiques en disent, il n'y a point de réplique raisonnable aux paroles de S. Jacques : *Y a-t-il quelqu'un d'entre vous malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, qu'ils prient sur lui, et qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur, et la prière de foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera ; et, s'il a commis quelque péché, il lui sera pardonné*. Car quelle apparence y a-t-il que l'Apôtre eût osé enjoindre une telle cérémonie, et promettre si déterminément le don de grâce spirituelle, s'il n'en eût reçu quelque commandement et assurance de DIEU ? Les calvinistes aussi, sentant la force de ce passage, l'ont changé dans leurs Bibles : au lieu de traduire *et qu'ils prient sur lui*, paroles qui marquent une action sacramentelle, ils y ont substitué

et qu'ils prient pour lui; et, au lieu de dire le Seigneur le soulagera, ils tournent le Seigneur le guérira, afin de persuader que la guérison des corps était, dans la primitive Eglise, l'effet de ce sacrement, et de pouvoir conséquemment rejeter une cause dont l'effet ne serait plus apparent. Mais on voit par l'Apôtre que ce sacrement a deux effets; l'un, la santé du corps, avec hypothèse et condition s'il est expédient au malade; l'autre essentiel, la rémission du péché par l'infusion de la grâce. L'Apôtre met pour le principal effet de l'onction du malade la rémission de ses péchés; et, quant au corps, il dit seulement que le Seigneur le soulagera; et il arrive assez souvent que par le sacrement l'entière santé est rendue aux infirmes.

[Les Pères et les conciles]. — Origène, seconde homélie sur le Lévitique, dit que la rémission des péchés se fait selon la parole de l'Apôtre : *Si quelqu'un d'entre vous est malade*, etc. Le canon 69^e du concile de Nicée ordonne que le prêtre fasse chaque année une nouvelle bénédiction sur l'eau et sur l'huile, non comme celle du Baptême et du Chrême, mais comme à l'huile des malades. S. Ephrem, au traité *De la vie spirituelle*, enseigne à un jeune novice comment il doit se comporter eu égard à ce sacrement. S. Chrysostôme, au livre 3^e du *Sacerdoce*, enseigne que les prêtres n'ont pas seulement le pouvoir de remettre les péchés quand ils nous régénèrent, mais encore après, témoin S. Jacques dans son Epître. S. Cyrille d'Alexandrie, au livre 10^e *De l'adoration en esprit*, exhorte le malade qui croit au nom du DIEU des armées à recourir à l'Eglise, et aux remèdes que l'Ecriture divinement inspirée nous propose, citant S. Jacques mot à mot. S. Jérôme, Vie de S. Hilarion, raconte comment ce saint homme guérit et préserva de mort le gendre d'une sainte femme nommée Constance, par ce moyen, et plusieurs bergers et villageois qui avaient été mordus des serpents. S. Augustin, au traité *De la droite conversation des Catholiques*, exhorte les malades à avoir recours à ce sacrement, et non aux enchanteurs ni au dieu d'Accaron, comme fit Ochosias; de quoi il parle encore plus amplement au tome 10^e de ses œuvres, le tout à l'exemple des Apôtres, qui appliquaient l'huile aux malades et les guérissaient. Dans ce sacrement, l'huile est la matière, la prière la forme, et la rémission des péchés le principal effet. Innocent I, environ l'an 400, expose les paroles de l'Apôtre selon le sens et la pratique de l'Eglise, et veut qu'il soit ainsi entendu sans aucune controverse; comme aussi S. Grégoire-le-Grand, au sermon de la 5^e série, met au long l'oraison qui se fait à la bénédiction de l'huile. Le vénérable Bède, sur ces paroles de S. Marc, vi : *Ils chassaient plusieurs démons, et oignaient plusieurs malades d'huiles, et ils étaient guéris*, rapporte la sentence de S. Jacques, puis conclut : *D'où il suit que cette sainte coutume d'oindre les énergumènes et les malades d'huiles consacrées par la bénédiction de l'évêque a été laissée à l'Eglise par la tradition des Apôtres*. Ce qu'il réitère sur le 8^e chap. de S. Luc et sur le 5^e de S. Jacques.

[L'opinion de Calvin]. — Calvin, au livre *de la vraie manière de réformer l'Eglise*, et dans son livre intitulé *Antidote du concile de Trente*, avoue qu'au temps des Apôtres l'Extrême-Onction était sacrement. Au 4^e de son *Institution*, lorsqu'il semble combattre ce sacrement à outrance, il feint de rendre raison pourquoi maintenant elle n'est plus sacrement. Quand la santé miraculeuse serait le seul effet de ce sacrement, ce que S. Jacques ne dit pas, encore devrait-on appliquer l'onction pour voir ce qu'il plaira à DIEU de faire, attendu que l'on en voit plusieurs qui reviennent en convalescence; et, dans cette incertitude de la volonté de DIEU, il est plus raisonnable de se tenir à l'affirmative qu'à la négative. Enfin, il ordonne, au livre *De la visitation des malades*, que les infirmes soient plus souvent visités par les ministres et pasteurs. On sent bien que peu s'en faut que lui et ceux de son opinion ne reviennent au commandement de l'Apôtre et à la pratique de l'Eglise apostolique et romaine, quoique d'ailleurs il se laisse emporter à son mauvais principe.

[J.-C. auteur du sacrement de l'Extrême-Onction]. — Comme il est constant que l'Extrême-Onction est proprement et véritablement un des sacrements de l'Eglise, il faut que ce soit JÉSUS-CHRIST qui l'ait instituée, et que l'apôtre S. Jacques n'en ait ensuite proposé que la pratique et recommandé l'usage aux fidèles. Le Fils de DIEU semble en avoir donné lui-même l'exemple dans l'Evangile: car, ayant envoyé ses disciples deux à deux devant lui, par les villes et villages, il est dit d'eux qu'ils prêchaient aux peuples la pénitence, qu'ils chassaient les démons, qu'ils oignaient d'huile plusieurs malades et les guérissaient tous. Or, il est certain que ce ne furent point les Apôtres qui inventèrent cette onction, et que ce fut le Sauveur qui leur commanda de la faire, l'ayant instituée, non tant pour la guérison du corps que pour la guérison de l'âme, en lui communiquant une vertu toute divine et surnaturelle. S. Denys, S. Ambroise, S. Chrysostôme et S. Grégoire-le-Grand confirment tous si clairement cette vérité, qu'il n'y a aucun lieu de douter que ce sacrement ne soit un des sept de l'Eglise, que chacun doit recevoir avec toute la religion et la piété possible. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Ne pas trop attendre]. — Quoique ce sacrement soit institué indifféremment pour tous les fidèles, il n'y a néanmoins que les malades, et même ceux qui sont en péril de mort, à qui on le doive administrer. C'est ce que l'apôtre S. Jacques marque assez clairement par ces paroles: *Quelqu'un parmi vous est-il malade?* Et c'est de quoi la raison nous doit convaincre, puisque ce sacrement n'a pas été institué seulement pour redonner la santé de l'âme, mais aussi celle du corps. Or, quand on dit qu'il ne faut administrer ce sacrement qu'aux personnes dangereusement malades, il faut bien prendre garde de ne pas commettre cette faute considérable d'attendre, comme font plusieurs, à le leur faire administrer quand elles

sont presque sans sentiment et sans vie, et qu'il n'y a plus d'espérance de les sauver. Il est très-important pour les malades, afin qu'ils participent avec plus de fruit à la grâce de ce sacrement, qu'on le leur administre lorsqu'ils ont encore le jugement et la raison entièrement libre, et qu'ils peuvent se disposer à le recevoir avec une foi vive et une piété ardente. Ainsi, il faut que les pasteurs aient soin d'employer ce divin remède, qui est toujours par sa propre vertu très-salutaire, dans le temps où ils jugeront que la piété et la religion avec laquelle le malade le recevra pourra le rendre plus utile et plus efficace pour le salut de son âme et la guérison de son corps. — On ne doit point non plus administrer ce sacrement à ceux qui sont privés de l'usage de la raison, comme sont les enfants qui, n'étant pas en un âge où ils puissent pécher, n'ont par conséquent aucun reste de péché dont ils aient besoin d'être purifiés. Il faut dire la même chose des insensés et des furieux, si ce n'est qu'ils eussent quelques intervalles où leur raison fût libre, où ils donnassent des marques de piété, ou qu'avant que d'être tombés dans cet état, il eussent désiré avec ardeur recevoir ce sacrement. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Fruits de l'Extrême-Onction]. — Le premier avantage que l'on reçoit de ce sacrement est qu'il efface les péchés légers, ou, comme on les appelle communément, les péchés véniels: car il n'a pas été institué pour effacer les péchés mortels, et ce n'est que par le Baptême et par la Pénitence que l'on obtient la rémission de ces péchés. Le second est qu'il délivre l'âme de tous les restes du péché, et de la langueur et de l'infirmité qu'elle a contractée par l'habitude du péché. Or, il est certain que nous n'avons jamais plus besoin que DIEU nous fasse cette grâce que dans le temps où nous sommes plus pressés de la maladie et en un plus grand danger de mourir, puisque, comme rien ne nous est plus naturel que de craindre la mort, rien n'est aussi plus capable d'augmenter en nous cette crainte que le souvenir de nos péchés et lorsque nous sommes vivement pressés par les remords de notre conscience. D'où vient que le Sage dit que *les pécheurs ne penseront qu'avec crainte à leurs péchés, parce qu'ils trouveront en eux le sujet de leur condamnation et de leur perte* (Sap. iv). De plus, la pensée où est un malade que dans peu il paraîtra devant le tribunal de DIEU, pour y être jugé selon le mérite de ses œuvres, fait que, dans la vue de ce jugement, il se sent étrangement agité, troublé de crainte et d'appréhension. Ainsi, rien ne lui peut être plus utile en cet état que ce qui peut rendre la tranquillité à son âme, chasser la tristesse de son cœur et lui faire attendre avec joie l'avènement du Seigneur, pour lui rendre le dépôt qu'il lui a confié lorsqu'il lui plaira de lui en demander compte. Or, c'est ce que le sacrement de l'Extrême-Onction opère dans ceux qui le reçoivent dignement, ôtant de leur cœur toute inquiétude et le remplissant d'une joie sainte et tranquille.

Ce sacrement nous donne encore des armes et des forces pour résister courageusement aux attaques que le démon, notre commun ennemi, nous livre à l'extrémité de notre vie : ce qui est assurément le plus grand avantage que nous en puissions recevoir. Car, quoiqu'il ne cesse point pendant tout le cours de notre vie de penser aux moyens de nous perdre, il est certain que, lorsqu'il en sent approcher les derniers moments, c'est alors qu'il redouble tous ses efforts pour venir à bout de son malheureux dessein, et pour nous ôter, s'il peut, toute confiance en la miséricorde de DIEU. Et c'est ce qui lui serait facile si ce n'était que ce sacrement, relevant notre courage par la confiance en la bonté de DIEU qu'il nous inspire, nous donne, dans cette extrémité, de nouvelles forces pour souffrir avec moins de peine les incommodités de la maladie, et pour ne pas nous laisser surprendre aux artifices et aux tromperies du démon.

Le sacrement de l'Extrême-Onction produit cinq merveilleux effets dans l'âme du malade, et qui requièrent presque tous une actuelle dévotion en celui qui les reçoit. — Le premier est qu'il sert de préparation immédiate à la vie éternelle : *Immediatè hominem disponit ad gloriam*. — Le second, qu'il met la dernière main à notre perfection. C'est pourquoi le concile de Trente dit que c'est un sacrement qui consomme la vie chrétienne, et qui nous sert comme d'un puissant renfort dont DIEU a muni la fin de notre vie. — Le troisième est qu'il fortifie l'âme et lui confère des grâces actuelles pour résister aux tentations qui peuvent mettre son salut en danger, qu'elles viennent de la violence du mal ou de la malice de ses ennemis invisibles. Car le malade, étant muni de ce sacrement, comme dit le même concile, souffre plus facilement les incommodités de la maladie, et résiste mieux aux tentations du démon, qui dresse ses embûches au talon, c'est-à-dire à l'extrémité de la vie. — Le quatrième est qu'il efface les péchés quant à la coulpe : *Et si in peccatis sit, remittentur ei*, dit S. Jacques : ce qui s'entend non-seulement de tous les péchés véniels auxquels il n'a point d'attachement mettant obstacle à la grâce, mais des péchés mortels dont il ne peut se confesser, soit pour en avoir perdu le souvenir, soit pour avoir déjà perdu la parole ou le jugement et la présence d'esprit, pourvu qu'auparavant il ait produit quelque acte d'une véritable douleur de ses offenses, telle qu'elle suffirait pour le sacrement de Pénitence, auquel celui de l'Extrême-Onction supplée en cette occasion. — Le dernier est qu'il remet encore les péchés du moins en partie, quant à la peine, afin que l'âme chrétienne sorte de ce monde *sine stigmatibus peccatorum*, comme parle Tertullien : c'est-à-dire sans l'obligation à la peine, qui est comme une tache et une marque d'infamie que le péché laisse après lui. C'est pourquoi l'Eglise applique l'huile sacrée à tous les sens par où le péché entre dans l'âme, priant DIEU, par cette sainte onction et par sa très-grande miséricorde, de pardonner au malade tous les péchés qu'il a commis par chacun de

ses sens, à quoi il est important qu'il fasse lui-même une sérieuse attention, afin que, chaque fois que le prêtre prononce les paroles sacramentelles, il demande avec lui le pardon des fautes qu'il a commises par les sens et par la partie du corps qui est ointe. Car, comme les sacrements agissent plus ou moins, selon la disposition qu'ils trouvent dans leur sujet, il se peut faire que le malade les reçoive avec tant de dévotion et qu'il sanctifie son agonie par tant d'actes de vertus, que son âme se trouve exempte, à sa sortie, de toute sorte de tache.

[Des onctions]. — Dans l'administration de ce sacrement, on ne doit faire l'onction que sur les parties du corps que la nature a données à l'homme pour être les organes du sentiment, comme les yeux pour la vue, les oreilles pour l'ouïe, les narines pour l'odorat, la bouche pour le goût ou la parole, et les mains pour le toucher et le sentiment, qui, bien qu'il soit également répandu dans tout le corps, a néanmoins beaucoup plus de force dans cette partie que dans les autres. Et c'est ce qui se pratique universellement par toute l'Eglise. En effet, cela convient parfaitement à la nature de ce sacrement, qui nous est donné comme un remède. Car, comme, dans les maladies corporelles, quoique tout le corps s'en ressente, on s'applique néanmoins uniquement à guérir la partie qui est l'origine et la source du mal, de même, quoique le sentiment soit répandu par tout le corps, on ne fait les onctions que sur les parties où il a plus de force : d'où vient que l'on oint aussi les reins, parce qu'ils sont plus particulièrement le siège de la volupté, et les pieds parce qu'ils sont les instruments des démarches que nous faisons pour aller ou entrer partout où nous péchons. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Effets]. — Il y a encore d'autres effets de l'Extrême-Onction encore plus nobles et plus spirituels : ainsi de purifier l'âme de certaines taches que la confession et la communion n'ont pas effacées. S. Jacques en parle fort clairement lorsqu'il dit que, *s'il reste quelques péchés, ils seront remis*. La forme essentielle du sacrement exprime la même chose : *Que le Seigneur, par cette sainte onction et par sa douce miséricorde, vous pardonne toutes les fautes que vous avez commises par la vue, par l'ouïe, etc.*

Dans ce sacrement, DIEU remet trois choses au malade. Premièrement, si, depuis sa dernière confession, il est tombé en quelque péché mortel, et qu'il ne puisse s'en confesser, ou parce qu'il ne peut parler ou par quelque autre cause que ce soit où il n'y ait point de sa faute, la grâce du sacrement l'effacera, pourvu que dans son cœur il se repente tout de bon, ou qu'il se soit repenti avant de perdre connaissance, quand même sa contrition ne serait pas une contrition parfaite. Ce qui montre de quelle importance et de quelle nécessité est l'Extrême-Onction pour les malades, puisqu'il suffit quelquefois de l'avoir reçue pour être sauvé, ou de ne l'avoir pas reçue pour être damné. — De plus, elle a la vertu de

remettre les péchés véniels, lorsque le cœur n'y a point d'attache et qu'on ne veut point en commettre de nouveaux. Car les paroles essentielles des sacrements opèrent tout ce qu'elles signifient, pour le bien de ceux qui les reçoivent : or, celles de l'Extrême-Onction ne sont autre chose que des prières qu'on fait à DIEU afin qu'il lui plaise de pardonner aux malades toutes les fautes qu'ils ont commises par les cinq sens, par où tout ce qu'il y a d'objets dangereux entre dans l'âme et y fait entrer le péché. Ces fautes sont donc remises, et les taches en sont effacées, pourvu qu'il ne s'y rencontre nul empêchement.

[La santé du corps]. — L'Extrême-Onction nous fait recouvrer la santé du corps ; et, si tous les malades n'éprouvent pas sa vertu en ce point, cela ne vient que de la faiblesse de la foi de ceux qui la reçoivent ou qui l'administrent, n'y ayant rien de plus capable d'empêcher l'effet de ce sacrement que ce manque de foi, puisque l'Evangéliste remarque que Notre-Seigneur n'avait pas fait plusieurs miracles en son pays à cause de l'incrédulité de ceux qui l'habitaient. On peut dire néanmoins que cela peut venir de ce que la religion chrétienne n'a plus besoin maintenant d'être soutenue par ces sortes de miracles, depuis qu'elle a pris de plus profondes racines dans le cœur des hommes, comme elle avait besoin de l'être à sa naissance. Mais cela ne doit pas empêcher d'exciter les fidèles à avoir une grande foi en ce sacrement, afin que, laissant entièrement à la volonté de DIEU d'ordonner ce qu'il lui plaira de la santé de leur corps, ils aient une ferme confiance d'obtenir, par la vertu de cette onction sainte, la santé de leur âme, et d'éprouver, en cas qu'ils meurent, la vérité de ces paroles : *Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur.* (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Avantages de l'Extrême-Onction]. — La providence de Notre-Seigneur est admirable à l'égard des justes qui à l'article de la mort sont combattus de toutes les tentations. De même qu'il a institué le sacrement de Confirmation pour affermir les fidèles dans la foi, et pour leur donner des forces contre les tyrans qui par la rigueur des supplices voudraient les contraindre d'y renoncer, ainsi il a institué le sacrement de l'Extrême-Onction en faveur des malades qui sont en péril, afin que, fortifiés d'une grâce spéciale, ils persévèrent dans la foi et la charité, et résistent courageusement aux tentations qui leur arriveront alors, soit par les douleurs de la maladie, soit par la perte des biens temporels ou la crainte de souffrir les maux éternels. Il savait qu'en ce temps-là le corps est tout épuisé de forces, que l'esprit est abattu, et que, comme dit S. Augustin, la violence du mal emporte toute l'attention, et ne permet pas de penser à autre chose. C'est pourquoi il nous a donné ce sacrement, qui, par les secours surnaturels qu'il porte avec lui, nous soutient, nous fortifie et nous anime dans notre extrême faiblesse. Aussi n'est-il pas

pour ceux qui se portent bien, quoiqu'ils soient près, par arrêt de la justice humaine, de mourir, parce que, ayant l'usage libre de toutes les facultés de leur corps et de leur âme, il leur est aisé, avec le secours de la grâce, de se préparer à la mort par la confession et la communion, et de résister fortement aux derniers assauts des ennemis de leur salut. (**Louis de Blois**).

[L'Eglise anglicane]. — Les Evêques d'Angleterre ont conservé quelque chose d'équivalent à ce que nous appelons *Extrême-Onction*. La forme de l'administrer est expliquée au long dans leur livre de prières publiques, sous le titre de la *Visite des malades*. Bien qu'ils ne les oignent point, ils font plusieurs prières sur le malade, tant pour la santé de son corps que pour le salut de son âme. Cette liturgie porte que, si le malade sent sa conscience chargée de quelques péchés, il se confessera en particulier au prêtre, qui, après avoir entendu sa confession, lui donnera l'absolution en disant : Que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui a donné à l'Eglise le pouvoir d'absoudre de leurs péchés ceux qui sont véritablement repentants et qui croient en lui, vous pardonne vos péchés par sa miséricorde infinie. Pour moi, selon l'autorité de l'Eglise que j'ai reçue de lui, je vous absous de tous vos péchés, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ce sont-là les propres termes de cette absolution.

[Exhortation]. — Il ne faut pas se contenter de faire recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction aux chrétiens quand ils sont malades ; il faut, de plus, leur en faire concevoir l'estime qu'ils doivent quand ils se portent bien. Cette estime est absolument nécessaire afin de tirer de ce sacrement les fruits qu'il doit produire. On le regarde d'ordinaire comme on fait les potions des médecins ; la seule vue en fait frémir, lors même qu'on y a recours ; on a de la répugnance quand on voit entrer le prêtre apportant les saintes huiles ; on s'imagine voir entrer la mort en même temps. C'est pourquoi le malade ne les demande lui-même que très-rarement, et sa famille diffère le plus qu'elle peut à les demander pour lui ; une fausse compassion pour un corps mortel l'emporte ainsi sur les intérêts de l'âme les plus essentiels, suivant cette parole du Sauveur : « Les plus grands ennemis de l'homme sont ceux qui demeurent dans sa propre maison : *Inimici perminis domestici ejus* (Matth. v). Il est donc nécessaire qu'un ministre du Seigneur travaille fortement à décrier un abus si pernicieux, et à bien expliquer les effets de ce sacrement, tout à fait opposés à la fausse idée qu'en ont la plupart des gens. En effet, il est de lui-même infiniment salutaire et au corps et à l'âme, et pour le passé, et pour le présent : pour le passé, procurant la rémission des péchés qu'on n'avait pas aperçus, et détruisant le reste de la peine due aux péchés dont on avait déjà obtenu la rémission ; pour le présent, donnant de nouvelles forces et de nouveaux secours contre les tentations du

démon. Il est aussi très-salutaire au corps, procurant la santé au malade quand elle doit lui être plus utile que désavantageuse, ou du moins adoucissant les douleurs de la maladie et donnant du courage pour les souffrir avec plus de patience : car il est écrit que la prière faite avec foi sauvera le malade, et qu'elle engagera DIEU à le soulager : *Oratio fidei solvabit infirmum, et allevabit eum Dominus.* (Ségneri, *Devoirs des Curés*).

[Dispositions du malade]. — Pour recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction avec plus de fruit et participer plus avantageusement aux merveilleux effets qu'il produit, il faut d'abord souhaiter recevoir la paix que le prêtre donne en entrant, baiser la croix qu'il présente, et l'embrasser de tout son cœur pour s'unir aux souffrances de JÉSUS-CHRIST. Ensuite il faut écouter ce qu'on demande pour nous dans les oraisons qui précèdent le sacrement : que DIEU nous donne le bonheur éternel, une prospérité divine, une joie sans tristesse, une charité abondante ; que les démons s'éloignent de notre maison, que les anges de paix s'en approchent, que la discorde n'y règne jamais. Pour cela il faut se joindre de cœur aux prières, afin d'obtenir toutes ces grâces. Il faut appeler, avec le prêtre, tous les anges et tous les saints à votre secours, pour chasser loin de vous les puissances ténébreuses de l'enfer, par la force que DIEU a donnée à l'imposition des mains de son ministre. Après quoi, il faut faire un acte de contrition de tous les péchés qui pourraient encore rester en vous, connus et inconnus ; et, si vous ne recevez ce sacrement après le Viatique, ajoutez à la douleur de vos offenses la confession sacramentelle, afin d'apporter toute la disposition possible pour en obtenir le pardon. Enfin, il faut suivre en esprit l'action du prêtre qui vous administre le sacrement, et à chaque onction joindre votre intention à la prière qu'il fait pour vous, en disant : *Amen* ; demandant pardon des péchés que vous avez commis par chacun des sens, à mesure qu'on applique l'huile sacrée.

Le malade doit porter ses sentiments vers le ciel, en disant : « Seigneur, je vous prie, par les larmes que vous avez versées de vos yeux, d'effacer les péchés que j'ai commis par le dérèglement de ma vue, afin qu'ayant achevé la course de ma vie, je puisse voir la beauté de votre divin visage ; je vous prie aussi, par la pureté céleste de vos oreilles, de laver l'impureté des miennes, afin qu'à l'heure de ma mort, ne craignant point d'entendre un arrêt funeste de votre bouche, je me présente avec joie devant votre trône pour recevoir la couronne, et pour entendre ces paroles : *Venez, le béni de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé dès le commencement du monde.* Je vous prie, Seigneur, par la puissante vertu des paroles sacrées qui sont sorties de votre bouche, de me pardonner l'impudence de la mienne et l'incontinence de ma langue, afin qu'en sor-

tant de cet exil j'entre avec joie dans le temple de votre gloire, pour chanter éternellement vos louanges. » (**Nouet**, *Méditations*).

[Prières du malade]. — Le malade doit faire ses efforts pour élever son âme à DIEU, en lui disant, plus de cœur que de bouche : — « Mon DIEU, je n'ai rien apporté en ce monde, je n'en remporterai rien. Je suis venu nu, j'en sortirai nu. Je passerai comme une ombre qui disparaît, comme une goutte de pluie que le vent sèche : car la vie présente n'est qu'une nuit fort courte, dont toutes les heures sont pleines d'inquiétude ; et quand elle est passée, que reste-t-il de toute la gloire d'un homme mort, qu'un peu de cendre ? » Qui pensera à lui quand il sera dans le tombeau ? Ceux qui l'ont connu le mettront bientôt en oubli ; les autres n'en entendront jamais parler. Il n'y a que l'homme de bien dont la mémoire est éternelle, parce qu'il sera toujours uni à DIEU, qui ne meurt point. Heureux donc celui qui ne met pas sa confiance dans les hommes, ni la joie de son cœur dans aucune chose créée, parce que tout y est caduc et mortel ! (*Le même*).

LE CULTE DES SAINTS

AVERTISSEMENT.

Un des principaux points, parmi ceux qui ont servi de prétexte aux hérétiques de ces derniers siècles pour se séparer de l'Eglise Romaine, est le culte et l'invocation des saints. Quelque éclaircissement que les théologiens et les docteurs les plus zélés leur aient pu donner sur ce sujet, on n'a pu encore les faire revenir de l'entêtement où ils sont, que c'est une idolâtrie d'honorer ceux que DIEU a voulu honorer lui-même, et de condamner un culte que tant d'exemples tirés de l'Ecriture autorisent à l'égard des saints patriarches de l'ancienne loi, et que la pratique de tous les siècles confirme, par une tradition constante qui ne peut venir que des Apôtres.

*Nous ne nous arrêtons pas ici à réfuter tous les subterfuges, les faux raisonnements, la mauvaise explication du précepte que DIEU a fait, dans l'ancienne loi, d'adorer un seul DIEU, ni enfin l'abus qu'ils font de ce terme d'adoration, commun à DIEU et aux hommes, et dont l'Ecriture et les SS. Pères se sont servis en cette matière. Nous avons suffisamment répondu à toutes leurs objections dans un traité dogmatique, mis au commencement du tome 1^{er} des **Panegyriques des Saints**, où l'on trouvera en abrégé tout ce qu'on a pu recueillir sur ce sujet dans les écrits des controversistes et dans la plus saine théologie. Ainsi, pour suivre le dessein que nous nous sommes proposé de ne parler que des saintes cérémonies et coutumes de l'Eglise, le culte et l'invocation des saints étant la plus ordinaire et la plus autorisée, celle que les iconoclastes se sont efforcés d'abolir avec fureur et que les protestants combattent encore aujourd'hui avec opiniâtreté, nous nous bornerons à ce dessein. Nous ajouterons seulement, à ce que nous avons dit ailleurs, le témoignage des SS. Pères qui confirme cette pratique, et qui fait voir avec*

quelle injustice on veut ravir à l'Eglise ces défenseurs, ces protecteurs, ces médiateurs des hommes auprès de Dieu.

*Nous avons joint à ce traité, abrégé du culte des saints en général, le culte particulier que l'Eglise rend à la sainte Vierge, celui qu'on rend aux anges, et celui qu'on nomme adoration de la croix, lesquels sujets nous avons déjà traités plus au long, chacun en leur lieu, dans la **Bibliothèque des Prédicateurs**. Nous donnerons ici des remarques conformes aux cérémonies, coutumes et pratiques de l'Eglise.*

LE CULTE DES SAINTS.

[Pourquoi les saints méritent d'être honorés]. — Les saints et les bienheureux amis de DIEU sont dignes d'être honorés de tous les fidèles sur la terre. Pourquoi? Les raisons en sont prises de leurs mérites et des grandes actions par lesquelles ils se sont signalés durant leur vie, de l'éclat où ils sont élevés après leur mort, du rang qu'ils tiennent auprès de DIEU, et enfin du dessein de DIEU même, qui, pour couronner leur vertu, ne souhaite pas moins qu'ils soient honorés sur la terre qu'il veut qu'ils le soient dans le ciel : *Nimis honorati sunt amici tui, DEUS*. Les saints méritent qu'on les honore, et rien n'est plus juste que de leur rendre l'honneur qui est la récompense de la vertu. L'honneur, selon l'idée que nous en ont donnée les païens mêmes, n'est autre chose qu'une connaissance claire et distincte du mérite supérieur d'une personne, et que l'on s'efforce de lui marquer par quelque témoignage extérieur, comme les louanges, les respects, les déférences que la coutume a fait passer en loi. Or, si lorsque les saints vivaient sur la terre ils méritaient qu'on eût du respect pour leur vertu et qu'on les honorât, pourquoi leur refuser cet honneur maintenant qu'ils sont dans le ciel, où ils ne sont plus sujets à ces vicissitudes également surprenantes et funestes que l'inconstance et la fragilité humaine n'a fait voir que trop souvent en des personnes qui, du comble de la vertu, sont tombées dans les plus grands dérèglements, et se sont précipitées dans l'abîme du vice? au lieu que dans le ciel, les bienheureux sont inébranlablement affermis dans le bien, et qu'outre cela ils jouissent d'une gloire et d'un bonheur incomparables, récompense de leur vertu. (**Houdry**).

[Légitimité de ce culte]. — Tant s'en fait qu'en honorant les saints qui

sont morts dans la grâce du Seigneur, en les invoquant et en respectant leurs reliques et leurs cendres sacrées, on diminue la gloire de DIEU, qu'au contraire elle en est d'autant plus augmentée que l'espérance des hommes en est plus fortifiée et en devient plus ferme, et qu'ils en sont plus portés à les imiter. C'est ce qui est confirmé par le second concile de Nicée, par le concile de Trente et par le témoignage des SS. Pères; et, ce qui est encore plus considérable, et que l'on doit joindre à l'autorité des saints, c'est la coutume établie par les Apôtres, laquelle a toujours été conservée dans l'Eglise. On n'en peut désirer une preuve plus évidente et plus forte que le témoignage même de l'Ecriture-Sainte, qui publie d'une manière si admirable les louanges des saints : car on y voit les louanges que DIEU même a données à quelques-uns. Puis donc que l'Ecriture-Sainte publie si hautement les louanges de ces saints, pourquoi les hommes ne leur porteront-ils pas un honneur particulier, lorsqu'ils doivent les honorer et les invoquer avec d'autant plus d'affection et de confiance qu'ils font des prières continuelles pour leur salut, et que DIEU leur accorde tous les jours, en leur considération et en vue de leurs mérites, plusieurs grâces et plusieurs bienfaits? Car, s'il y a de la joie dans le ciel à l'occasion d'un pécheur qui fait pénitence, faut-il douter que les saints ne secourent les pénitents, et n'obtiennent le pardon de leurs péchés et les secours de la grâce de DIEU, dont ils ont besoin, lorsqu'ils les en prient? (*Catéchisme du concile de Trente*).

[La protection des saints]. — Si l'on prétend, comme font quelques-uns, que la protection et le secours des saints est inutile, DIEU lui-même entendant nos prières sans qu'il ait besoin d'interprètes pour les lui faire connaître, il est aisé de convaincre de fausseté le sentiment de ces impies. Souvent, dit S. Augustin, DIEU n'accorde plusieurs choses à des personnes qu'après en avoir été prié par d'autres, qui font en cela fonction de médiateurs et d'intercesseurs auprès de lui, comme il se voit par les exemples célèbres d'Abimélech et des amis de Job, à qui DIEU ne pardonne leurs péchés qu'à la prière d'Abraham et du saint homme Job. Que si l'on objecte encore que c'est une marque que l'on manque de foi, ou du moins qu'elle est très-faible, que d'avoir recours à l'intercession des saints, que peut-on répondre à l'exemple du Centenier, dont Notre-Seigneur a loué la foi d'une manière si particulière, quoiqu'il lui eût envoyé quelques-uns des sénateurs des Juifs pour le supplier de guérir son serviteur malade. Ainsi, bien qu'il soit vrai que nous avons un seul médiateur, JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, qui seul nous a réconciliés par son sang avec DIEU son Père, et qui, étant entré une fois dans le sanctuaire et nous ayant acquis une rédemption éternelle, ne cesse point d'intercéder pour nous, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit point permis d'avoir recours aux mérites des saints. Car si, à cause que nous n'avons pour avocat que JÉSUS-CHRIST, il ne nous était pas permis d'implorer le

secours des saints, jamais l'Apôtre n'aurait commis cette faute de témoigner désirer avec tant de soin d'être assisté devant DIEU des prières des saints de son temps, puisqu'il est constant que les prières des saints de ce monde ne diminueraient pas moins la gloire de JÉSUS-CHRIST notre médiateur que celle des bienheureux. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[On honore les saints à cause de N.-S.]. — Il est certain qu'on doit honorer tous les saints à cause du Saint des saints, en qui est comprise toute leur excellence et toute leur vertu ; et, comme leur sainteté n'est qu'un écoulement et une participation de la sienne, son amour envers eux n'était qu'une partie de celui qu'il avait aussi pour lui-même. Mais comme, entre les parties du corps, qui toutes sont unies au chef ou par elles-mêmes ou par les autres, et qui toutes, de près ou de loin, reçoivent ses influences, il y en a qui lui sont immédiatement conjointes, et qui, sans avoir besoin de l'entremise d'autrui, puisent elles-mêmes à la source de la vie, de même, quoique tous les saints soient des membres de JÉSUS-CHRIST, et qu'ils en reçoivent tous l'esprit, la vie et le mouvement, il y en a toutefois qui ont cet avantage d'être unis plus étroitement et plus intimement que les autres à ce divin Sauveur, que les anges et les hommes ont la gloire d'avoir pour leur chef, en conséquence de quoi ils ont aussi plus de pouvoir.

[Miracles des saints]. — Qui pourrait douter et de l'honneur qui est dû aux saints et de la protection qu'ils nous donnent, après les effets merveilleux qui se sont opérés à leurs sépulcres, où les aveugles ont recouvré la vue, où les paralytiques ont été guéris et rétablis dans le parfait usage de leurs membres, où les morts ont été ressuscités, et les démons chassés des corps des possédés, comme S. Ambroise et S. Augustin, témoins irréprochables, assurent non-seulement l'avoir ouï dire, non-seulement l'avoir lu, mais l'avoir vu de leurs propres yeux ? Enfin, s'il est constant que les habits, les linceuls, l'ombre même des saints, ont eu la vertu, pendant leur vie, de guérir les paralytiques et de redonner la santé aux malades, qui osera nier que DIEU ne puisse faire les mêmes merveilles, après leur mort, par leurs ossements sacrés, leurs cendres et leurs reliques ? L'exemple de ce corps mort qui, ayant été mis par hasard dans le sépulcre d'Elisée, ressuscita aussitôt qu'il eut touché le corps de ce prophète, est une preuve convaincante de cette vérité. (*Catéchisme du concile de Trente*).

[Les saints honorés de préférence]. — Quoique l'Eglise propose à tous les fidèles d'honorer tous les saints et de les invoquer, elle ne condamne pas, pour cela, la piété de ceux qui ont une dévotion particulière envers quelques saints qu'ils se sont choisis pour intercesseurs auprès de DIEU.

C'est un culte qui se pratique dans plusieurs monastères, et même parmi les personnes de piété, de se choisir, au commencement de chaque mois, un de ces saints que l'Eglise célèbre, pour le modèle de leur vie et de leur conduite, à qui ils adressent leurs prières. Tous les fidèles doivent avoir un respect et une dévotion particulière pour le saint dont ils portent le nom : il nous a été imposé dans le sacrement de Baptême afin qu'il soit notre protecteur et notre intercesseur auprès de DIEU, et que par ses prières et par l'exemple de ses vertus nous puissions nous acquitter dignement des obligations de la vie chrétienne, suivant la profession que nous en faisons dans ce sacrement. C'est pourquoi on doit honorer et aimer le saint dont on porte le nom, se recommander à lui tous les jours, et se souvenir d'imiter ses vertus, pour obtenir les secours qui nous sont nécessaires. (*Même ouvrage*).

[Erreur des protestants]. — Les protestants ne veulent pas considérer que l'on ne regarde pas les saints ni les anges comme des dieux, mais comme des ministres de DIEU, qui reçoivent de lui leur pouvoir et leur vertu. Ils n'ont pas honte de comparer la pluralité des saints de l'Eglise romaine à la pluralité des dieux des païens, comme si c'était quelque chose d'approchant, et comme si les catholiques se représentaient les saints comme autant de divinités indépendantes, qui eussent chacun leurs inclinations particulières, leurs passions, leurs caprices, leurs intérêts propres, tels que les païens se représentaient Jupiter et Junon, Vénus et Minerve. C'est une étrange injustice que d'attribuer une pareille idée à ceux qui l'ont en horreur. Si l'on voyait les saints converser au milieu de nous, leur refuserait-on un respect tout particulier ? et peut-on douter que, étant parvenus à la perfection dans la gloire, ils ne soient dignes d'un plus grand honneur que s'ils étaient encore ici, dans un état de bassesse et d'imperfection ? (**Papin**, *ministre protestant converti*).

[Confiance dans les saints]. — Je ne saurais m'imaginer que le secours des véritables amis de DIEU nous manque au besoin ; je ne puis croire que leur protection finisse, que leurs prières cessent, à cette heure qu'elles peuvent agir plus fortement et être plus puissantes et plus efficaces. Ils sont unis à DIEU, mais ils ne sont pas pour cela séparés des hommes ; et DIEU, qui a pardonné à tout un peuple à la recommandation de Moïse, de Moïse mortel et sujet aux infirmités humaines, fera bien quelque chose, à mon avis, pour un saint qui le priera en notre faveur, attendu qu'il est dans un état bien plus parfait, et pour une infinité de saints qui vivent en sa présence, qui sont près de sa personne et qui le regardent face à face. En effet, s'il n'y avait point de commerce établi entre le ciel et la terre, point de correspondance entre l'une et l'autre Eglise,

que voudraient dire les exhortations que nous font les SS. Pères de faire amitié avec les saints, de confirmer par nos prières celle qui est déjà faite, d'entrer d'avance et par esprit dans la céleste Jérusalem ; de prendre place dès cette vie dans cette divine république, aux droits et aux privilèges de laquelle nous prétendons après notre mort? (**Anonyme**).



LE CULTE DE LA SAINTE VIERGE.

[Hyperdulie]. — La sainte Vierge étant au-dessus de tous les saints, il lui est dû un culte au-dessus de celui que l'on rend aux saints : c'est ce que nous entendons par le mot d'*hyperdulie*, qui signifie un honneur au-dessus de celui qu'on rend aux serviteurs de DIEU. De sorte que l'adoration d'hyperdulie, que l'on doit rendre à elle seule, est un profond respect de l'excellence qui lui est propre ; c'est une vénération de toutes les grandeurs qui lui conviennent par suite de sa divine maternité, une très-humble révérence de sa sainteté suréminente, de son alliance avec DIEU, de la dignité incompréhensible qu'elle possède en qualité de sa mère, de son élévation au-dessus de tous les anges et de son empire sur toutes les créatures. Voilà ce que c'est que le culte d'hyperdulie que l'Eglise catholique rend à la sainte Vierge ; et, pour l'expliquer derechef en peu de mots, c'est une profonde vénération des grandeurs propres à la sainte Vierge, au-dessus de tous les saints. (*La véritable dévotion à la Mère de DIEU, par le P. Ruppé, recollet*).

[Zèle à honorer Marie]. — Ce que j'attends de vous, mes frères, c'est que, pénétrant bien ce que c'est que le culte d'hyperdulie qui est dû à la Mère de DIEU, vous usiez d'une grande assiduité à l'en honorer. Je désire que vous le lui rendiez en deux façons : — en premier lieu, formellement, par un acte exprès de cette adoration ; — en second lieu, implicitement, s'il m'est permis de parler ainsi, c'est-à-dire habituellement et virtuellement, en mêlant une vénération et un respect d'hyperdulie avec tous les devoirs que vous lui rendrez, et accompagnant toutes les saintes pratiques dont vous l'honorerez d'une révérence si profonde et si respectueuse que l'on puisse dire que c'est un culte perpétuel d'hyperdulie,

De là il est aisé de conclure qu'il est juste de régler le respect et la révérence, tant intérieure qu'extérieure, avec laquelle il faut prier la très-sainte Vierge, par l'excellence et la dignité de sa personne! Il est constant que, quand vous imiteriez parfaitement la révérence même avec laquelle les anges lui parlent, vous n'en auriez pas encore assez pour la prier et lui rendre vos devoirs; mais faites-y pour le moins tout ce qui pourra dépendre de l'application de votre esprit. Avant de commencer les prières et les louanges que vous voudrez lui offrir, comme le rosaire, son office et autres semblables, rentrez un moment en vous-même; réfléchissez sur l'action que vous allez faire de vous adresser à la Mère de DIEU, et dites intérieurement: « Avec quelle révérence assez profonde, avec quelle assez grande attention, pourrai-je parler à l'épouse du Saint-Esprit, à la reine du ciel et de la terre, à celle que tous les anges révèrent, et que DIEU même honore comme sa Mère! Mon DIEU, faites moi la grâce de rendre mes devoirs à votre sainte Mère avec la révérence et l'attention que je dois. » Vous pouvez aussi l'invoquer elle-même, et la supplier humblement de vous aider à lui parler avec grand respect, et pour cet effet vous servir de cette courte mais dévote prière: *Dignare me laudare te, Virgo sacrata; da mihi virtutem contra hostes tuos.* (Le même).

[Jésus-Christ nous a donnés à la sainte Vierge.] — Quand nous ne voudrions pas que la sainte Vierge eût part à ce qui nous regarde, elle ne laisserait pas pour cela d'y en avoir. Ce n'est pas notre dévotion qui nous assujettit à cette Reine du monde, mais sa propre grandeur; et nous ne sommes pas à elle parce que nous nous donnons, mais parce que JÉSUS-CHRIST, à qui nous appartenons, nous a donnés à Marie. Il se trouve une liaison si étroite entre JÉSUS-CHRIST et Marie, qu'on ne peut être à l'un sans être à l'autre; et il semble que, comme il y a une communauté parfaite entre le fils et le père de tous les biens de la nature, il y en a une entre le fils et la mère de tous les biens acquis. J'oserai même me persuader qu'il y a quelque sorte de justice et quelque sorte d'obligation pour JÉSUS-CHRIST de faire part à la sainte Vierge de sa grandeur et de sa royauté. Il ne fait en cela que lui rendre en quelque façon ce qu'il en tient, et l'on peut dire que, de même qu'en recevant l'essence divine de son Père il reçoit de lui tous les hommages qui lui sont rendus en qualité de Fils de DIEU, il reçoit de sa Mère tous les honneurs qui lui sont rendus comme au rédempteur des hommes, en recevant la nature et le sang par le moyen desquels il opère la rédemption. Qu'on ne s'étonne donc point si, après avoir fait voir et établi la subordination qui se trouve en ces deux devoirs, on croit que l'homme peut non-seulement servir ce Maître et cette Maîtresse, mais qu'il ne peut même bien servir l'un qu'il ne les serve tous deux. (*Vie du cardinal de Bérulle*).

[Autorité des Pères]. — Irénée, au chapitre 19 du livre 5 *Contre les hérésies*.

sies, dit que, de même qu'Eve a été séduite pour s'éloigner de DIEU, ainsi Marie a été persuadée d'obéir à DIEU, afin qu'Eve, qui était vierge alors, eût la vierge Marie pour avocate. Ephrem s'adresse à elle en ces termes : « Vous êtes mon port, ô Vierge très-pure, et mon infaillible refuge. C'est, tout considéré, sous votre garde et sous votre protection que je repose. Je vous implore avec abondance de larmes, et, prosterné devant vous, je vous réclame et vous conjure que votre cher Fils ne me perde pas au jour de sa colère, que je me suis attirée par le grand nombre de mes péchés. » S. Jean-Chrysostôme, au sermon de l'*Arbre interdit*, fait l'antithèse de Marie avec Eve, et de JÉSUS-CHRIST avec Adam ; ailleurs, il la salue et la nomme le temple de DIEU animé, le domicile du ciel et de la terre, l'habitation de celui qui ne peut être compris. Cyrille d'Alexandrie, dans l'homélie qui fut récitée au concile d'Ephèse contre Nestorius, la salue pareillement et l'appelle l'ornement du monde, le spectre de la doctrine, le temple de la dévotion. Epiphane se sert des expressions les plus énergiques pour exprimer sa piété et son amour envers la sainte Vierge. C'est ainsi que S. Grégoire de Nysse, dans l'oraison qu'il lui adresse sur la naissance de notre Sauveur, S. Jean-Chrysostôme au sermon sur l'annonciation de la Vierge, S. Bernard et plusieurs autres saints, ont disputé à qui témoignerait et plus de respect et plus d'amour envers la sainte Vierge. — S. Ambroise, s'adressant à DIEU, parle ainsi : — « Afin que ma prière soit efficace, je demande les suffrages de la bienheureuse Vierge, que vous avez comblée de toutes sortes de grâces et de bienfaits. » S. Augustin s'écrie, dans ses méditations : — « Seigneur très-miséricordieux, ne vous rendez pas inexorable à mes prières à cause de mes péchés ; mais acceptez, par votre bonté, la requête de votre serviteur, et lui donnez l'effet de ses désirs par les prières et l'intercession de la glorieuse Vierge Notre-Dame. » Et dans une autre occasion il s'écrie : « Sainte Mère de DIEU, secourez les misérables, aidez les faibles, essuyez les larmes de ceux qui sont dans l'affliction ; priez pour le peuple, intercédez pour le clergé et pour le sexe dévot, et que tous ceux qui célèbrent votre mémoire se ressentent de votre faveur signalée. » Ensuite il dit que Notre-Seigneur a voulu, par sa providence, que sa Mère passât par toutes les conditions, afin d'encourager particulièrement celles de son sexe à recourir à elle. (**Le P. Cotton**).

[Les fêtes de Marie]. — Les fêtes instituées et observées de tout temps en l'honneur de la sainte Vierge prouvent la même chose, et les anciens Pères nous en rendent témoignage. Entre les Grecs, S. Athanase honore particulièrement la fête de l'Annonciation, parce que, dit-il, c'est en ce jour que le Fils de DIEU descendit du ciel sur la terre. S. Grégoire de Nysse et S. Cyrille de Jérusalem célèbrent la fête que nous appelons de la Purification, et la nomment *la Rencontre de Notre-Seigneur, de sa sainte Mère et de S. Siméon*. S. Jean-Chrysostôme nous a laissé l'oraison qu'il

fit sur l'ambassade de l'archange, le vingt-cinquième de Mars ; Sophronius celle de l'Assomption ; André de Crète celle de son trépas, qu'il appelle, avec tous les Grecs, *le sommeil de la Mère de DIEU* ; Germain, patriarche de Constantinople, celle de sa Présentation au temple ; S. Jean-Damascène celle de sa Nativité, comme l'avait fait auparavant S. Grégoire-le-Grand. (*Le même*).



LE CULTE DES ANGES.

[Sa légitimité].— Tous les fidèles doivent savoir que le culte et l'invocation des saints anges, la vénération que l'Eglise a toujours eue pour ces bienheureux esprits, n'est point contraire au commandement d'aimer et honorer DIEU seul. Et en effet, se pourrait-il trouver quelqu'un assez fou pour s'imaginer que, parce qu'un roi aurait défendu à qui que ce fût de ses sujets de prendre la qualité de roi, et de souffrir qu'on lui rendit les mêmes honneurs qu'à lui-même, ce fût une marque qu'il ne voudrait pas qu'on portât honneur à ses ministres et à ses officiers? Bien que les chrétiens honorent les anges, à l'exemple des saints de l'Ancien Testament, ils ne leur portent pas néanmoins le même honneur qu'à DIEU. Ainsi, lorsque nous voyons que quelques anges ont refusé les honneurs que les hommes leur voulaient rendre, ce n'a été que parce qu'on leur voulait rendre, en ces occasions, l'honneur qui n'est dû qu'à DIEU. Or, si DIEU a bien voulu qu'on rendit tant d'honneur aux rois, par lesquels il gouverne ce monde, pourquoi ne nous serait-il pas permis d'honorer les anges, puisque DIEU a voulu qu'ils fussent ses ministres, dont il se sert non-seulement au gouvernement de son Eglise en particulier, mais généralement au gouvernement de toutes les choses de ce monde, et par le secours desquels nous sommes délivrés tous les jours de mille grands périls soit de l'âme soit du corps; et même de les honorer d'autant plus, quoique nous ne les voyions pas, que ces esprits bienheureux surpassent en dignité et en grandeur les rois de la terre? La charité même qu'ils ont pour nous nous y oblige: c'est elle qui les porte, comme il est facile de le remarquer dans l'Ecriture-Sainte, à prier DIEU pour les provinces dont ils sont les protecteurs; et il ne faut point douter qu'ils en usent de

même à l'égard de ceux que DIEU a commis à leur garde. Ce sont eux qui présentent à DIEU nos prières et nos larmes. D'où vient que le Sauveur recommande, dans l'Évangile, *de prendre bien garde à ne scandaliser aucun des petits qui lui appartiennent, parce que dans le ciel leurs anges voient sans cesse la face de son Père qui est dans le ciel* (Matth. xvii). Il faut donc invoquer les anges, tant parce qu'ils sont toujours en présence de DIEU, que parce qu'ils prennent avec joie le soin de procurer notre salut, dont DIEU les a chargés. Nous avons plusieurs témoignages dans l'Écriture-Sainte qui autorisent cette invocation. Ainsi, Jacob demande à l'ange avec lequel il a lutté, qu'il le bénisse, et même il l'y contraint, protestant qu'il ne le laissera point aller qu'il n'ait reçu sa bénédiction. Et non-seulement il invoqua cet ange qu'il voyait, mais même un autre qu'il ne voyait pas, comme il paraît par ces paroles : *Que l'ange qui m'a délivré de tout mal bénisse et protège ces enfants.* (Catéchisme du concile de Trente).

[Nous avons un ange gardien].— Nous lisons, dans le Cantique, que le lit du roi Salomon était environné de soixante gardes, les plus forts, les plus vaillants et les plus adroits qui fussent en Israël, et que chacun d'eux veillait l'épée au côté, pendant le sommeil du prince, pour le défendre des surprises et des périls de la nuit. Grâce à la bonté divine, il n'y a pas un de nous qui ne se puisse vanter d'avoir un avantage semblable, et même plus grand; et, s'il est vrai que l'âme de chaque fidèle est comme le lit où repose le nouveau Salomon, il est vrai encore qu'elle est environnée, non de soixante vaillants guerriers choisis en Israël, mais d'un guerrier immortel et invincible, choisi dans les troupes et dans les armées du Seigneur. C'est lui qui, bien mieux que ces soldats, veille à la garde et à la défense de cette âme, contre les embûches des puissances des ténèbres et des enfers; c'est lui qui prend garde que les princes des ténèbres n'usent de quelque surprise et ne viennent troubler son repos; c'est lui qui a toujours l'épée à la main, non comme cet autre ange, pour nous défendre l'entrée du paradis de la terre, mais au contraire pour nous conduire au vrai paradis du ciel. Car c'est ainsi qu'il nous est permis de parler de cette institution adorable par laquelle DIEU a voulu donner à chacun de nous un ange pour nous garder, et pour nous tenir compagnie dans le voyage de ce monde, où il a voulu donner aux vierges mêmes un aide non-seulement vierge et semblable à elles, mais beaucoup plus noble; où enfin, par une charité et une humilité admirables, on voit, non le petit peuple employé à la garde des princes pour les défendre et pour les servir. En vérité, nous ne saurions assez louer la bonté de DIEU de nous avoir favorisés d'un si puissant et si illustre secours; mais nous ne saurions, aussi, trop reconnaître celle de ces esprits glorieux, qui s'humilient jusqu'à ce point, par un abaissement qui tient en quelque chose de celui de leur maître, lequel associe une personne angélique à notre nature imparfaite et basse pour la conduire,

comme il a daigné y unir sa personne divine pour la soutenir et la gouverner. (*Vie du cardinal de Bérulle*).

[Ce que nous lui devons].— Plus les anges s'abaissent, en ce ministère, pour l'amour de nous, plus nous sommes obligés d'être fidèles à les révéler; et nous devons les regarder comme autant de princes établis de DIEU sur les âmes particulières des vivants. Ils ont un pouvoir singulier sur nous, pour honorer DIEU par nous et en nous; et il faut être fort soigneux de nous unir avec eux, dans l'oblation qu'ils font à DIEU, de notre être. C'est une pratique fort utile de s'abandonner chaque jour, par un acte formel et exprès, à l'usage que notre bon ange sait, peut et veut faire de nous pour la gloire de DIEU, et de nous livrer entièrement à la conduite de ces esprits immortels, qui sont comme de secondes âmes glorieuses, illuminées et impeccables, que DIEU nous donne pour assister nos âmes infirmes, aveugles et pécheresses. Dans les tentations et les combats qui nous arrivent, nous devons nous unir à eux par la pensée et par la volonté, comme pour les appeler au secours et les obliger à venir combattre et vaincre encore une fois, en nous, les anciens ennemis. Il faut se lier à leurs vertus en particulier, pour résister aux vices contraires: par exemple, à leur pureté pour résister à la concupiscence de la chair; à leur humilité pour se défendre contre l'orgueil; et ainsi du reste. En un mot, nous devons, en pareilles occasions, mettre notre volonté entre les mains de nos bons anges, qui sont bien plus soigneux que nous de notre salut, et ressemblent aux nourrices, qui d'ordinaire amoureuses des enfants qui leur sont commis, ont incomparablement plus de soin de les conserver qu'elles n'en ont pour elles-mêmes. Car quoique, en tous temps et en toute façon, notre bon ange soit toujours fort puissant pour nous aider, néanmoins il le fait avec bien plus de facilité et de liberté quand nous lui abandonnons ainsi notre âme; il est non-seulement plus animé à notre conservation, mais encore plus fort pour notre défense, quand par cette résignation nous confirmons et ratifions le don que DIEU lui a déjà fait de nous. (*Même ouvrage*).

[La bonté de Dieu pour nous]. — Vous savez, mes frères, que c'est un procès de tout temps injustement intenté à la divine Providence, qu'après avoir créé l'homme, le plus noble de ses ouvrages, elle semble l'avoir le plus abandonné, l'avoir exposé à toutes les injures, accablé de misères, assujéti à toutes les nécessités. Ceux d'entre les philosophes qui ont entrepris sa défense ont cru qu'il suffisait, pour faire l'apologie de cette providence, de dire qu'elle avait donné aux hommes la raison et un esprit capable de pourvoir à tous ses besoins, de se défendre des insultes de ses ennemis, et de trouver le remède à tous ses maux; mais je m'assure que les autres, au lieu de quereller cette providence d'un DIEU à son égard, l'auraient plutôt sans cesse admirée s'ils avaient connu cer-

tainement cette vérité, dont quelques-uns ont eu seulement quelque pensée, qu'elle ne s'est pas contentée de donner à l'homme un esprit raisonnable, qui est au-dedans de nous et qui fait une partie de nous-mêmes, mais qu'elle nous en a encore assigné un autre extérieur, aussi éclairé et aussi plein d'amour et de tendresse que nous pouvions le souhaiter. Ils verraient que DIEU, loin de nous avoir abandonnés, comme ils se plaignent, a plus fait en notre faveur que nous n'eussions osé espérer nous-mêmes. C'est pourquoi S. Bernard ne peut s'empêcher de se récrier, sur cette pensée de David : *Domine, quid est homo; quia innotuisti ei, aut quid apponis ergà eum cor tuum?* « O mon DIEU, quel est cet homme, pour en prendre un soin si empressé? par quel endroit a-t-il mérité que vous vous missiez tant en peine de lui? Vous ne vous contentez pas de nous avoir envoyé votre Fils pour nous servir d'exemple et de modèle, de nous donner votre Saint-Esprit pour être notre maître, vous nous députez encore ces bienheureux esprits pour avoir soin de nous. » (**Houdry**).

[L'obligation que nous avons aux anges]. — Que l'homme ait une obligation singulière à la bonté de son Créateur, cela n'empêche pas qu'il ne soit redevable aux anges de remplir si exactement cet office, et de s'acquitter si ponctuellement de cet emploi d'envoyés de DIEU auprès de nous, pour deux ou trois signalés bienfaits qui ont rapport à l'état où nous sommes en cette vie. — Le premier est que nous y sommes comme des pupilles, qui, pour être enfants de DIEU par la grâce, n'avons pas encore la jouissance de notre bien. Nous soupirons après l'héritage du ciel, qui nous est promis et que nous attendons : car la première qualité que nous portons, selon S. Paul, est celle d'enfants qui, par un droit fondé sur la nature, doivent avoir des tuteurs et des gouverneurs pour l'instruction de leurs mœurs et pour l'administration de leurs biens, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se conduire eux-mêmes : *Quanto tempore hæres parvulus est, sub tutoribus et actoribus est*. Le temps de cette vie est véritablement le temps de notre enfance ; nous y sommes faibles, nous y avons peu de lumières, peu de conduite, et nous y courons beaucoup de hasards. Or, pendant ce temps, dit S. Thomas sur ces paroles de l'Apôtre, nos anges gardiens sont les tuteurs de nos personnes et les administrateurs de nos biens. A raison de nos personnes, ils s'appellent tutélaires, et font l'office de maîtres qui nous instruisent, nous éclairent, nous avertissent de nos devoirs et nous pressent de nous en acquitter ; et, à raison de nos biens, ils s'appellent administrateurs, sens que quelques-uns donnent à cette parole de S. Paul : *Ipsi sunt administratorii spiritus iis qui capiunt hæreditatem salutis* (Hebr. 1). En qualité de maîtres et d'instructeurs, ils nous font prendre garde aux grâces de DIEU, qui passent comme des éclairs, sans que nous y fassions souvent réflexion ; ils nous expliquent ce que DIEU veut dire, et ce qu'il

demande de nous; et lorsqu'il ne nous dit mot, et que, pour nous punir, il retire ses grâces ou ne nous les donne plus généreusement, ils sont alors, dit S. Denis, les interprètes du silence de DIEU, *divini silentii interpretes*; ils nous reprennent et nous châtient de nos fautes, de nos négligences, par de secrets reproches, et nous disent en particulier ce que l'un d'eux disait autrefois à tout le peuple d'Israël: *Noluistis audire vocem meam, et cur hoc fecistis?* (Judic. 11). Vous n'avez pas voulu écouter ma voix et les conseils que je vous donnais: qu'avez-vous fait en les rejetant de la sorte? vous avez tout perdu.

Pour vous, mes frères, n'avez-vous jamais entendu la voix et les reproches de ce saint ange? Dites-moi, quel conseil suivez-vous quand vous perdez et votre bien et votre conscience au jeu, quand vous vous abandonnez à ces débauches, quand vous quittez la voie de la justice que DIEU vous avait marquée? C'est lui qui excite ce remords de conscience: *Noluisti audire vocem meam*. Vous, mesdames, quand vous ne cherchez que le luxe, la vanité, les compagnies trop libres, suivez-vous le conseil de ce sage directeur? Non; vous suivez plutôt celui du démon, qui n'oublie rien pour vous perdre. Mais un jour, l'ange vous en fera le reproche, non plus en secret, mais à la vue de tous les hommes: *Noluistis audire vocem meam*. Cet ange, en un mot, fait à l'égard de nos personnes les offices de maître, de directeur, de conseiller, de gouverneur, parce que tout cela est renfermé dans celui de tuteur.

Pour ce qui regarde nos biens, si nous voyons que les lois s'intéressent tellement pour le bien des pupilles qu'elles veulent que les tuteurs en soient responsables du leur propre: *Omnem rationem adhibere subveniendis pupillis, cum ad curam publicam pertineat, liquere omnibus volo*, dit un grand législateur; cette loi, qui a été faite pour les hommes, ne fut jamais mieux observée que par les anges. Quel compte ne tiennent-ils point de tout ce que nous possédons! J'entends de nos vertus, de nos mérites, de nos grâces, de tout l'état intérieur de notre âme. Ils tiennent un compte exact de toutes nos bonnes pensées, de toutes les bonnes paroles que nous proférons; ils marquent toutes les bonnes actions que nous faisons, grandes, petites, publiques, secrètes, leurs motifs et leurs intentions, sans que rien leur échappe. Vous vous appliquez à la prière, il n'omet pas un mot de ce que vous dites, soit de bouche soit de cœur, parce que tout cela mérite sa récompense dans le ciel. Donnez-vous l'aumône, il compte jusqu'au dernier denier, parce que cela augmente votre trésor. Vous allez à l'église, aux hôpitaux, aux prisons, il compte tous vos pas. Les veilles, les jeûnes, les actions de charité, sont les titres par lesquels on prétend à la récompense de cet héritage: ce fidèle tuteur les garde comme en dépôt: Vous vous appliquez à la lecture, à la méditation, à quelque travail pour DIEU: les heures et les moments sont marqués exactement, et, quand vous entrerez en possession de votre bien, il vous tiendra un compte exact de tout: car c'est pour cela qu'il les

marque et qu'il les offre à DIEU, comme l'ange Raphaël disait autrefois à Tobie : *Quandò orabas cum lacrymis, et sepeliebas mortuos abscondebasque per diem in domo tuâ, et nocte sepeliebas, ego obtuli orationem Domino.* C'est moi qui offrais vos prières et vos bonnes actions ; je considérais tout, je comptais tout, je présentais tout à cette divine Majesté. (*Le même*).

[La nature des anges]. — Dans l'ancienne loi, les sadducéens, et quelques autres hérétiques, ont absolument nié les anges, comme il est rapporté aux Actes des Apôtres. Cent ans après, les Basilidiens dogmatisèrent que les anges tiraient leur extraction l'un de l'autre, comme les hommes, par la propagation naturelle. Dans la nouvelle loi, Tertullien, disputant contre Marcion, leur attribuait la solide substance des corps humains ; Origène les a tenus corporels, à la manière de Platon ; Faustus, manichéen, se figurait des armées d'esprits sans nombre, qu'il soutenait avoir été produits de la substance de DIEU ; et Proclus le philosophe enseignait que les anges inférieurs étaient les enfants des anges supérieurs. L'Eglise a condamné toutes ces erreurs par l'idée et la définition qu'elle nous donne de ces bienheureux esprits : savoir, que DIEU, à la naissance des siècles, a tiré du néant toutes les créatures, non-seulement corporelles mais encore spirituelles, c'est-à-dire une multitude infinie d'anges, pour être continuellement devant le trône de la Majesté divine, et lui servir de ministres dans l'exécution de ses volontés. C'est la doctrine de l'Eglise, confirmée par un grand nombre de témoignages de l'Ecriture, dont les uns marquent leur puissance, les autres leur vigilance à secourir les hommes dans leurs besoins.

[Recourir à notre ange]. — Il ne faut pas manquer d'avoir recours à votre ange dans toutes vos nécessités, et principalement en deux occasions. La première, lorsque vous délibérez ou que vous entreprenez quelque affaire importante, dans laquelle vous avez besoin de conseil et d'assistance. Demandez alors à votre bon ange qu'il vous conduise dans cette affaire, en sorte que vous ne l'entrepreniez pas si elle n'est selon la volonté de DIEU et pour son service et votre salut, et qu'il vous assiste pour l'achever heureusement. Ce moyen est très-efficace pour bien réussir dans ces affaires-là. Il est impossible qu'elles ne succèdent heureusement sous un si bon conducteur, qui est tout ensemble très-fidèle, très-sage et très-puissant. — La seconde, lorsque vous êtes attaqué de quelque tentation et en danger d'offenser DIEU. « Quand vous voyez, dit S. Bernard, une grande tentation qui vous presse ou une grande tribulation qui approche, invoquez votre garde, votre docteur, celui qui vous secourt à propos dans les nécessités. » Ce remède est très-puissant dans toutes les tentations, et principalement dans celles qui combattent la chasteté ; les Anges aiment cette vertu, et ils s'en font les protecteurs, parce qu'elle leur rend les hommes semblables, et qu'elle leur fait imiter leur

vie toute pure et toute céleste sur la terre. D'où vient qu'il ne faut pas s'étonner, dit S. Ambroise, si les anges défendent les âmes chastes qui mènent sur la terre la vie des anges. (*Instruction de la jeunesse, par Gobinet*).

[L'empressement des anges à nous secourir]. — Ces sublimes intelligences, loin de se croire abaissées dans les services qu'elles nous rendent, s'estiment trop glorieuses de seconder l'amour d'un DIEU, et croient que la plus noble commission où elles puissent être employées est de se dévouer, pour ainsi dire, à tous les besoins de ceux dont leur souverain leur a commis le soin. Elles voient la longueur de cette même charité, en considérant que de toute éternité il les a aimés, et que le premier mouvement de son cœur a été de les vouloir associer à son propre bonheur; et, dans cette vue, elles voudraient éterniser leur zèle et leurs services. C'est pourquoi elles les commencent dès le premier moment de notre vie, et les continuent infatigablement jusqu'au dernier soupir; et, si nous vivions des siècles et une éternité entière sur la terre, elles ne se lasseraient jamais de nous marquer leur charité, parce qu'elles la mesurent sur la longueur de celle de DIEU même. Elles en voient la largeur et l'étendue, qui est sans bornes, en ce que DIEU n'a rien omis pour notre salut, et qu'il a tenu tous ses travaux et toutes ses souffrances, sa vie et son sang, bien employés pour ce sujet; et cette immensité de la charité d'un DIEU donne une si grande étendue à celle que ces bienheureux esprits ont pour nous, qu'elle leur fait tout entreprendre. C'est S. Augustin qui nous en assure en parlant de l'ange gardien : *Grandis est ei cura de nobis, et magnus dilectionis affectus erga nos; et hoc totum propter honorem tue inestimabilis charitatis quâ dilexisti nos*. Leur soin est proportionné à leur amour; mais cet amour est grand et ardent par réflexion de cette charité embrasée qu'un DIEU a eue pour nous. *Diligunt quos tu diligis*, poursuit-il; *custodiunt quos tu custodis*: ils nous aiment, parce que vous nous aimez, ô mon DIEU! et l'ardeur de l'amour qu'ils nous portent s'allume dans cette fournaise de la charité que vous avez pour les hommes.

Quel bonheur, mes frères, d'avoir auprès de ce souverain monarque un prince de sa cour, qui porte en même temps la qualité d'agent et d'envoyé de notre part; qui nous aime d'un amour constant, et à qui cet amour fait ménager nos affaires comme les siennes propres; qui met, en un mot, son bonheur à avancer le nôtre, afin que, s'il était possible que ce DIEU de bonté oubliât l'amour et le soin qu'il a pour nous, cet agent, cet ambassadeur les lui représentât sans cesse, et le fit souvenir de ce que lui a coûté cette âme, qui lui est si chère; et, comme cet agent nous aime sincèrement, il nous sert avec fidélité auprès de DIEU, ne tâchant qu'à nous mettre toujours plus avant dans son amitié. Les démons, ces anges apostats, en conçoivent une envie et un dépit qui va jusqu'à la

rage et au désespoir; mais ces fidèles esprits secondent l'intention de leur maître par l'affection la plus pure et la plus ardente qui se puisse imaginer, parce que, comme elle prend naissance au cœur de DIEU, elle n'a point d'autre but que de nous porter à DIEU, comme à la source de notre commun bonheur. (Houdry).

[Les anges font profiter notre bien]. — Les anges ne se contentent pas de nous garder notre bien, ils le font encore profiter autant qu'ils peuvent, et n'omettent rien pour rendre plus ample et plus riche l'héritage que nous attendons, en tâchant, lorsqu'ils présentent nos actions à DIEU, d'en rapporter de nouvelles grâces, et, par notre consentement, de nous en faire mériter de plus fortes et de plus grandes; ils n'ont point de plus grande passion que d'ajouter toujours quelque chose au trésor de nos mérites et de nos bonnes œuvres. Ah! si nous secondions leurs soins, leur vigilance et leurs intentions, quelles richesses dans le ciel, quels trésors de gloire ne posséderions-nous point un jour, comme parle S. Paul? *Quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis?* (Ephes. 1). Nous dirions alors, comme le jeune Tobie à son père, en parlant de l'Ange qui avait eu soin de lui: *Bonis omnibus per eum repleti sumus*: C'est lui qui par ses soins nous a comblés de biens. Mais qu'il y a à craindre que, faute de lui obéir, nous ne perdions tout! Ah! vous dissipez ce qu'il tâche de vous épargner avec tant de soin, et vous prodiguez en un seul moment, et par un seul péché, tout l'amas de mérites que ce fonds avait produit entre ses mains. (*Le même*).

[Protection de nos anges]. — Si les pensées salutaires que votre bon ange vous suggère quelquefois, lorsque vous êtes sur le point de commettre le crime, ne font pas toute l'impression qu'il souhaite sur votre esprit, alors il vous prend, pour ainsi dire, par la main pour vous retirer de l'occasion et du péril, comme l'un d'eux retira Loth de Sodome pour le mettre en lieu d'assurance. Combien de fois, quand vous vous égarez dans la voie de l'iniquité et que vous vous éloignez de DIEU en vous écartant de vos devoirs, ce fidèle gardien vous a-t-il suivi et rappelé: *Revertere in terram tuam!* (Gen. xxxii); et vous avez fait la sourde oreille. Lorsque vous avanciez toujours dans ce chemin de perdition, il ne vous a pas abandonné pour cela; mais il vous a représenté le malheur où vous vous engagiez. Prenez garde, arrêtez-vous! vous allez vous perdre. N'importe, avez-vous répondu en courant où la passion vous poussait, où l'exemple vous attirait, où ces compagnies vous entraînaient, et où votre inclination vous a emporté. Chose étrange que ces intelligences roulent les cieus et les astres, règlent les mouvements et les périodes de ces grands corps sans assistance et sans travail, et que les hommes rendent souvent tous leurs soins inutiles, résistent à tous les mouvements et à toutes les impressions qu'ils leur donnent, et qu'il^s

aiment mieux suivre leur caprice ou leurs passions que la conduite de ces esprits éclairés.

Comme, dans le chemin du ciel, on court une infinité de hasards, et que nous sommes continuellement en danger de nous perdre, ils nous gardent et nous assistent à tout moment : *Ut custodiant te in omnibus viis tuis*; dans les pas les plus glissants, dans les occasions les plus dangereuses, dans les périls les plus évidents, soit de l'âme, soit du corps ; *In omnibus viis tuis*. Souvent nous dormons sur le bord du précipice, et, pour peu que nous avançons, nous sommes perdus, et alors notre ange nous éveille, comme il fit à S. Pierre dans la prison : *Surge velociter* : jeune homme, qui êtes engagé dans ce commerce et dans cette familiarité dangereuse, réveillez-vous ! Lorsque vous demeurez dans ce profond sommeil, dans la négligence et l'entier oubli de votre salut, il fait retentir ces paroles à vos oreilles : *Surge velociter*. Eveillez-vous, sortez de ce lieu, quittez cette maison, rompez ces liens qui vous tiennent si étroitement serré, fuyez au plus tôt un malheur que vous ne pouvez éviter que par la fuite. Tantôt il nous avertit par des pressentiments intérieurs; nous ne savons d'où ils viennent ni ce qu'ils veulent dire ; mais, si nous fussions allés en tel endroit où nous avons coutume d'aller, si nous nous fussions trouvés en cette compagnie, comme nous l'avions projeté, nous étions perdus ; nous ne savons qui a détourné ce malheur : c'est ce gardien fidèle qui nous conduit dans toutes nos voies : *In omnibus viis tuis*. (Le même).

LE CULTE DES RELIQUES.

[Dieu honore ses serviteurs.] — Il y a cette différence, mes frères, entre les services que l'on rend aux souverains de la terre et ceux que l'on rend au souverain du ciel, que, si les premiers ont quelque reconnaissance des services que nous leur rendons pendant que nous sommes en vie et que nous pouvons encore leur être utiles, on voit rarement que ces sentiments passent au-delà de la mort ; ou, s'ils rendent quelque honneur à notre mémoire dans la pompe de nos obsèques, cet honneur ne dure que peu de jours, après lesquels le même tombeau qui renferme nos corps ensevelit aussi toute notre gloire dans un oubli et un silence éternel. Mais DIEU ne fait pas seulement honorer ses amis, je veux dire ceux qui l'ont servi, d'une gloire éternelle dans le ciel ; il veut encore que cette gloire s'étende, après leur mort, sur la terre même ; et, pendant que les grands du monde sont dans l'oubli, qu'on ne s'informe ni du lieu de leur sépulture ni en quel pays repose leur corps, les amis de DIEU, après avoir été souvent inconnus dans le monde, et quelquefois même méprisés, bannis, maltraités, sont non-seulement honorés et invoqués dans le ciel, mais leurs cendres et leurs ossements sont, sur la terre, l'objet de la vénération des peuples, et font le trésor de villes et de nations entières. Ce qui a fait dire au prophète royal ces paroles : *Nimis honorati sunt amici tui, DEUS; nimis confortatus est principatus eorum* : Vos amis, mon DIEU, sont honorés en cette vie, et la puissance et le crédit qu'ils ont auprès de vous se fait sentir par une source de biens et de bénédictions qu'ils attirent sur nous. Or, ce sont ces deux choses qui rendent DIEU admirable dans ses saints : le soin que sa providence prend de leurs reliques, en faisant honorer ces corps dont une partie est déjà réduite en poussière ; la vertu et le pouvoir qu'il a attachés à ces cendres et à ces

ossements, pour le salut et la sanctification de ceux qui les honorent. (**Houdry**, *Sermons*).

[Le corps glorifié]. — Les saints ont vécu dans leurs corps comme s'ils en eussent été séparés ; ou plutôt, du plus grand obstacle de leur salut ils ont fait l'instrument de leur bonheur, parce qu'ils les ont soumis, mortifiés, et qu'ils en ont fait autant de temples du Saint-Esprit. De là vient qu'un saint est quelque chose de si considérable devant DIEU, que l'apôtre S. Paul, parlant de ceux de l'ancienne loi, nous assure que le monde n'était pas digne de les posséder : *Quibus dignus non erat mundus*, (Hebr. xi). Et par là il les élève au-dessus de tout ce que nous voyons en ce monde, des cieux, des astres, des éléments, de tout ce qu'il y a de plus digne de notre admiration. Je ne m'en étonne pas, puisque, pour produire toutes ces merveilles, il n'en a coûté à DIEU qu'une parole ; mais pour faire un saint, combien de grâces, de paroles intérieures et de saintes inspirations ! Et de leur côté, combien de combats leur a-t-il fallu soutenir pour vaincre tant d'ennemis de leur salut ! combien d'obstacles, au-dehors et au-dedans, leur a-t-il fallu vaincre ! Enfin, combien de victoires leur a-t-il fallu remporter sur eux-mêmes !

Voilà ce qui rend les saints grands et considérables devant DIEU. Le monde souvent n'a pas daigné les regarder durant leur vie, parce qu'il ne les a pas connus ; souvent même il les a persécutés et traités comme l'opprobre des hommes, car c'est ainsi que parle le même apôtre : *Omnium peripsema usque adhuc*. Mais DIEU les fait honorer après leur mort, et fait faire à leurs cendres une espèce de réparation d'honneur, en faisant dire aux hommes sur la terre ce que les impies disent dans les enfers : *Nos, insensati, vitam illorum aestimabamus insaniam, et finem illorum sine honore; ecce quomodo computati sunt inter filios DEI* ! (Sap. v). Nous traitons de folie leur vie sainte et réglée selon les lois de la sagesse divine ; nous avons pour eux le dernier mépris, comme pour des gens qui n'avaient ni rang ni estime parmi les hommes : ah ! maintenant nous reconnaissons qu'ils étaient éclairés de la véritable sagesse, puisque DIEU les considère comme ses amis et ses enfants, et qu'il les fait respecter en cette qualité. Ainsi, en voyant l'honneur qu'on rend à ces saintes reliques, nous ne devons pas les regarder comme des ossements froids sans vie et déjà réduits en poussière, mais nous devons nous retracer le souvenir de ce qu'ils ont été, et juger par cette gloire temporelle que DIEU leur fait rendre, de l'estime qu'il fait de leur sainteté, puisqu'il a soin d'eux jusque dans cet état d'anéantissement où ils seront jusqu'à la fin des siècles. C'est, chrétiens, ce qui nous doit inspirer l'estime de la vertu et de la sainteté, de voir que DIEU n'a pas seulement de la considération pour les âmes bienheureuses de ses serviteurs et de ses amis, mais encore pour leurs corps et leurs ossements, qui sont comme les restes de ces temples et de ces autels où ils ont offert tant de sacri-

fices au DIEU vivant, et où plutôt ils se sont immolés eux-mêmes comme autant de victimes vivantes, ainsi que parle S. Paul.

Rien n'entre en considération devant DIEU que la sainteté. Les richesses de la terre passent et nous échappent, la gloire du monde s'évanouit en fumée, les plus grandes actions, les exploits de guerre, tout ce qui n'est point pour DIEU est enseveli dans un oubli éternel; mais la sainteté et les moindres actions d'une vertu chrétienne sont d'un prix inestimable : DIEU ne les oubliera jamais, et, s'il n'en donne pas la récompense à tout le monde durant cette vie, il la réserve dans l'autre, où il reconnaîtra éternellement ses amis et ses véritables serviteurs : *Qui glorificaverit me glorificabo eum.* (Houdry).

[Nous animer nous-mêmes]. — A la vue de la gloire que DIEU réserve aux corps des bienheureux dans l'autre vie, et de l'honneur qu'il leur fait rendre par avance dans celle-ci, qui ne s'animera à souffrir quelque chose pour son amour? Il y a tant de personnes qui sont aujourd'hui idolâtres de leur corps, uniquement occupées du soin de le nourrir, de le vêtir, de lui procurer ses commodités et ses divertissements! Hé! si elles l'aiment tant, que ne pensent-elles à lui procurer un bonheur éternel? Pourquoi tout leur soin se borne-t-il à cette vie, sans penser à ce qu'ils seront un jour? Est-ce aimer véritablement son corps que de le rendre éternellement malheureux après quelque peu de satisfaction procurée en cette vie? Non, dit S. Augustin; ceux-là seuls aiment véritablement leur corps qui pensent à le rendre éternellement glorieux, et qui l'affligent sur la terre pour le rendre compagnon de la gloire de l'âme dans le ciel. (*Le même*).

[Vénération due aux reliques]. — L'impiété, qui n'épargne pas même nos plus saints mystères, semble triompher sur le chapitre des reliques, comme sur le sujet qui donne un plus beau jeu à la censure, à la raillerie et au peu de foi de bien des gens en qui le vice et le libertinage a étouffé presque tout sentiment de religion. Pour nous, Chrétiens, quoique nous ne voyions dans ces reliques que des cendres et des ossements desséchés, regardons-les comme des restes de corps qui ont été autrefois animés de ces saintes âmes qui sont maintenant dans le ciel, comme des monuments de ces grands hommes dont les uns ont versé leur sang pour la défense de la foi, et les autres ont fait de leur corps un sacrifice vivant par les rigueurs de la pénitence, et les autres se sont consumés de fatigues et de travaux pour instruire les peuples et les porter à la connaissance et à l'amour du vrai DIEU. J'avoue que ce ne sont maintenant que des os disloqués, séparés, mais nous les devons envisager comme des restes de ces temples ruinés, qui sont encore augustes pour le ministère auquel ils furent autrefois employés. Pour moi, quand je les vois exposés sur nos autels, il me semble que je leur puis adresser ces paroles

d'un prophète : *Ossa arida, audite verbum Domini* (Ezech. XXXVII) : ossements sacrés, quelque desséchés que vous soyez, écoutez la parole de DIEU : votre âme, à laquelle vous avez été autrefois unis, est maintenant dans le ciel, où elle rend des louanges continuelles à DIEU en attendant que vous y soyez réunis quelque jour ; mais, puisque c'est l'ordre de sa justice que vous demeuriez encore sur la terre, écoutez du moins les louanges que nous lui donnons à votre occasion, de s'être rendu si admirable dans ses saints. Mais, illustres et glorieux restes, faites encore quelque chose de plus que d'écouter les louanges et les bénédictions que nous lui donnons : attirez vous-mêmes sur nous ses grâces et ses bienfaits, par le pouvoir et le crédit dont vos saintes âmes jouissent auprès de DIEU ! C'est ce qu'a voulu nous dire le Prophète royal par ces paroles : *Nimis honorati sunt amici tui, DEUS, nimis confortatus est principatus eorum.* (Houdry, Sermons).

[Dévotion des peuples]. — C'est le sentiment des peuples qui possèdent ces précieux restes, de considérer et d'invoquer les saints qui les leur ont laissés, ou dont la providence les a gratifiés, comme leurs protecteurs et leurs médiateurs auprès de DIEU ; et il y en a peu même à qui cette protection ne se soit fait sentir par des effets remarquables, souvent même par des miracles visibles. Ce qui me fait souvenir de ce que nous lisons dans l'Écriture : que, lorsque le peuple de DIEU sortit de l'Égypte, il eut un soin tout particulier d'emporter les ossements du patriarche Joseph, qu'il conserva pendant tout le voyage, parmi tant de périls et de hasards. C'est un fait connu et attesté par la vérité même. Mais savez-vous pourquoi DIEU voulut que Moïse se chargeât de ce soin ? Ce n'est pas seulement, comme disent quelques SS. Pères, afin qu'ils ne restassent point dans un pays idolâtre, où ils eussent été privés de l'honneur que le peuple de Dieu leur rendait, mais particulièrement, assurent les autres, afin que les Israélites, ayant d'affreux déserts à traverser et des ennemis redoutables à combattre avant de s'ouvrir le passage de la terre promise, eussent en ce sacré dépôt un gage et une assurance de la protection de DIEU, qui les avait tirés de l'Égypte. Aussi étaient-ils assurés que, ces saintes reliques courant les mêmes risques qu'eux en tant de combats qu'il leur fallait soutenir, DIEU, en défendant ce saint dépôt, les défendrait eux-mêmes en sa considération, et qu'ils l'opposeraient comme un bouclier à tous les traits de leurs ennemis. — Nous pouvons dire la même chose, Chrétiens, de ces précieuses reliques que vous avez devant les yeux : elles sont comme un gage assuré de la protection de DIEU. Nous aspirons, comme le peuple d'Israël, à la terre promise : hélas ! qu'il y a de combats à donner, que d'ennemis à vaincre, que de hasards à éviter ! Or, ce saint dépôt vous répond de la protection du Ciel ; et ce sentiment a toujours été si fortement imprimé dans l'es-

prit de tous les peuples, qu'il y en a peu dans la chrétienté qui n'ait choisi quelque protecteur de la sorte.

Quand les peuples possèdent des reliques, ils en font leur asile dans les nécessités publiques. Ils les opposent à la fureur des armes de leurs ennemis, comme un rempart qui les met en assurance. Ce qui a fait dire à S. Chrysostôme que les ossements des saints sont autant de tours et de forteresses : *Ossa sanctorum, tanquam turres, muniunt Ecclesias*. Ce que les conciles de Nicée et de Latran assurent presque en même temps, et l'histoire ecclésiastique est remplie d'exemples des secours que le Ciel a accordés en leur faveur. De-là vient que, dans le langage des premiers chrétiens, ces reliques s'appelaient *Patrocinia*, des défenses, des asiles, des gages d'une puissante protection. C'est ainsi qu'ils sont appelés dans les écrits des plus anciens Pères. Je me contente du témoignage de S. Chrysostôme, qui emploie une grande partie d'un sermon sur le transport des martyrs d'Égypte à Constantinople à prouver cette vérité, et qui préfère cet asile et cette protection aux murailles, à toutes les citadelles et à toutes les défenses imaginables : *Sanctorum corpora quovis adamantino et inexpugnabili muro tutius nobis urbem communiunt*. — Qui m'empêchera donc, Chrétiens, de dire que ces saintes reliques que vous possédez dans cette église sont en même temps votre trésor, votre asile et votre défense ? Car, quoique DIEU ne fasse pas toujours des miracles visibles, il y en a d'autres qui, pour nous être inconnus, ne sont pas moins considérables. Qui vous a assuré qu'ils n'ont point souvent détourné les fléaux de la colère de DIEU de dessus vous, lorsque, pour tirer vengeance des excès et des désordres publics, il avait dessein d'employer pour cela la peste, la famine, la guerre, la stérilité des moissons, et les autres malheurs dont il a coutume de punir les hommes en cette vie ? C'est ce que DIEU nous fera connaître un jour, et sans doute il vaut mieux, pour notre intérêt, ressentir ces sortes de secours, qui détournent les maux qui nous menacent, que d'en être délivrés par leur assistance après qu'ils sont arrivés.

Mais, comme nos intérêts particuliers nous touchent plus sensiblement que ce qui regarde seulement le public, je dis que les faveurs que chacun en peut attendre nous font reconnaître combien DIEU chérit ces précieux dépôts. Aussi le grand concile de Nicée, qui autorise et recommande le culte des reliques, nous est garant du pouvoir et du crédit que les saints, dont elles sont les précieux restes, ont auprès de DIEU, en les appelant des sources de grâce et de salut, *Fontes salutis*; et les guérisons surprenantes que DIEU a bien voulu accorder à ceux qui les ont demandées en leur considération, et qu'il accorde encore tous les jours, montrent que ce sont des sources intarissables de bienfaits. (*Le même*).

[Grâces obtenues par les reliques]. — Si les guérisons miraculeuses et les

autres bienfaits que nous attribuons à la vertu des reliques sont plus rares aujourd'hui, ce n'est pas, Chrétiens, que les saints que nous honorons dans ces précieux restes n'aient le même pouvoir auprès de DIEU ; c'est que nous avons moins de foi, moins de confiance, moins de religion. Ceux qui font les esprits-forts, et qui ne croient que ce qu'ils voient, ne méritent pas de les voir ; la curiosité dont les autres sont poussés n'est pas un moindre obstacle pour arrêter le cours de ces sources salutaires, et quand ces miracles sauteraient aux yeux, pour ainsi dire, et qu'on ne pourrait les désavouer, l'étonnement et l'admiration en seraient tout le fruit, comme S. Augustin le dit des Juifs, qui admiraient ceux du Sauveur : *Mirabantur, sed non convertebantur* (XXIX in Joann.). Mais demandons des grâces spirituelles, qui nous sont plus nécessaires, et qui sont d'un tout autre prix ; demandons les vertus et la victoire sur nos vices : c'est ce que nous obtiendrons immanquablement par la vertu de ces gages précieux, et c'est particulièrement en ce sens qu'ils sont des sources de grâce et de salut, et des secours contre les ennemis de notre souverain bonheur, dit S. Jean de Damas : *Fontes nobis salutare dominator Christus reliquit, sanctorum reliquias, multimoda beneficia scaturientes* (IV De Fide, XVI) : et c'est dans cette vue qu'on les expose dans les églises et sur nos autels, afin que, en présentant nos prières à DIEU et en lui exposant nos besoins, nous nous souvenions d'employer pour médiateurs les saints dont nous voyons les reliques ; comme pour lui dire que, nous étant rendus indignes par nos crimes qu'il exauce nos prières, nous le conjurons de nous accorder ses grâces par le mérite de ses amis qui intercèdent pour nous dans le ciel. (*Le même*).

[Elles nous montrent le chemin que nous devons suivre]. — Les reliques des saints sont autant d'exemples qu'on nous met devant les yeux pour nous montrer les voies que les saints ont suivies pour aller au ciel, et c'est là le principal dessein de l'Eglise en les exposant à la vénération publique, comme le marque expressément le concile de Trente : *Sanctorum reliquiarum, tanquam salutaria exempla, fidelium oculis objiciuntur, ut ad eorum imitationem mores componant* (Sess. XXV) : c'est afin que, par ce moyen, nous concevions de nouveaux désirs de bien vivre et d'imiter leurs vertus ; comme si l'Eglise nous disait : — Ce sont les restes de ceux que ni les persécutions, ni la pauvreté, ni les misères, ni tous les accidents de cette vie, n'ont pu séparer de la charité qu'ils ont eue pour le même DIEU que nous servons avec tant de lâcheté ; ce sont les cendres et les ossements de ces martyrs qui ont mieux aimé souffrir mille morts que de perdre la vie de l'âme, et perdre mille fois la vie du corps que de souffrir la mort du péché ; ce sont les reliques de ces vierges saintes qui ont été pures de corps et d'esprit, et qui nous apprennent que rien de souillé ne peut entrer dans le ciel, mais qu'il n'y a que ceux qui ont le cœur pur qui verront DIEU ; ce sont, enfin, les dépôts de ces saints confesseurs

qui ont mené une vie si austère et pratiqué de si rudes pénitences, et qui nous disent par leur exemple que c'est par cette voie qu'il faut emporter le ciel ; que, si nous refusons de suivre leurs exemples, ils seront un jour nos juges et des témoins qui nous accuseront au tribunal de DIEU, lorsqu'après la résurrection ces mêmes corps paraîtront éclatants de gloire, et ressusciteront de ce lieu et de cette église qui les a en dépôt. Après avoir été nos protecteurs, nos avocats et nos médiateurs, ils nous accuseront de nous être contentés de louer et d'admirer leurs vertus et leurs grandes actions, qui étaient comme les premières reliques qu'ils nous ont laissées, au lieu de les imiter en même temps que nous avons honoré les autres. (*Le même*).

[De la dévotion envers les reliques]. — Vous vous prosternez devant les reliques des martyrs, qui de dessus les roues, du milieu des flammes, accablés de tourments, regardaient leurs bourreaux et leurs tyrans avec amitié, et brûlaient du désir de les sanctifier et de les sauver. Quand votre piété vous conduit à leurs tombeaux ou aux autels enrichis de leurs ossements, vous ne vous souvenez pas, sans doute, qu'ils n'avaient point les sentiments ni le cœur si généreux de ces mondains qui, d'un style si pompeux, font l'éloge d'un courage acharné à la perte d'un ennemi. Ce serait vous insulter sans égard, mon cher auditeur, que de mettre dans un plus grand jour le parallèle que je viens de commencer : votre religion vous découvrira ce qu'il renferme d'humiliant pour vous. Si vous me répondez que ces saints, que ces martyrs qui ont signalé leur sainteté par l'amour dont ils ont honoré leurs persécuteurs, sont les héros du christianisme et de l'Eglise, et qu'il n'appartient pas à des âmes communes, tels que nous sommes, d'aspirer à la gloire où ils sont arrivés, sur cette réponse je vous demanderai comment on peut convenir et du rang qu'ils tiennent parmi les élus et de l'honneur particulier qui leur est dû, s'il est vrai qu'il faut se conformer au jugement du monde, qui trouve tant de force dans la vengeance et tant de lâcheté dans le pardon. (*Sermons du P. La Pesse*).

[Deux hommages que l'Eglise rend aux Saints]. — Comme les saints que nous honorons étaient composés de corps et d'esprit, et qu'ils ont employé l'un et l'autre au service de DIEU ; l'Eglise conduite par l'Esprit de son époux a choisi deux jours dans l'année pour leur rendre deux hommages différents. Au jour de leur naissance, elle honore leur esprit, et se réjouit de la gloire qu'ils possèdent dans le ciel avec les anges, et en celui de la translation de leurs reliques elle révère leur corps, se réjouit des honneurs qu'il reçoit parmi les hommes et des miracles que DIEU opère par leurs cendres. Et certes, il est bien juste que le corps qui a si fidèlement servi l'esprit ait quelque part à ses récompenses, et qu'avant d'être tiré de la poudre il reçoive dans son tombeau les hommages des fidèles. C'est pourquoi, Chrétiens, non contents d'avoir pris un jour dans l'année

auquel vous honorez l'entrée de l'âme de S. N. dans le ciel, vous prenez encore celui-ci pour solenniser le triomphe de son corps sur la terre. (*Panégryque de S. Benoît, par le P. Senault*).

[Il n'y a que les impies qui refusent d'honorer les reliques]. — Ce siècle malheureux porte des impies qui condamnent des respects que la nature autorise par des miracles, et qui ne peuvent souffrir qu'on rende honneur à des corps qui n'ont plus de sentiment ni de vie. Permettez-moi de les combattre par les raisons de S. Ambroise (Serm. 93), et de leur rendre compte avec lui des justes motifs qu'a l'Eglise de révéler les reliques de nos saints. *Quid honoras*, dit ce grand docteur faisant parler un de ces impies, *in carne consumptâ atque jam resolutâ, de quâ nulla jam DEO cura est?* Qu'honorez-vous dans un corps à demi consumé et presque réduit en cendres, et duquel il semble que votre DIEU n'ait plus de soin? — Mais ne vous ressouvenez-vous plus, lui dit S. Ambroise, des paroles qu'a prononcées la Vérité par la bouche de son prophète : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*; que la mort des saints est précieuse devant DIEU? Avez-vous oublié ces autres-ci, par lesquelles l'Ecriture témoigne que DIEU conserve les os des saints, et qu'il n'y en aura pas un de brisé : *Dominus custodit omnia ossa eorum, et unum ex his non conteretur?* Mais, parce que l'autorité n'a pas tant de pouvoir sur votre esprit que la raison, sachez que j'honore dans le corps des martyrs les plaies qu'ils y ont reçues pour la querelle de JÉSUS-CHRIST : *Honoro in carne martyris exceptas pro Christi nomine cicatrices*. J'honore la mémoire de ces saints, qui vivent encore par la durée de leur puissance : *Honoro viventis memoriam perennitate virtutis*. J'honore leurs cendres qui ont été consacrées par leur confession de foi : *Honoro per confessionem Domini sacros cineres*. J'honore, dans ces cendres que vous méprisez, les semences de l'éternité : *Honoro in cineribus semina aternitatis*. J'honore enfin ces corps qui m'ont appris à aimer le Fils de DIEU aux dépens de ma propre vie, et à ne point redouter la mort quand il s'agira de son intérêt et de sa gloire : *Honoro corpus quod mihi Dominum meum ostendit diligere, quod me propter Dominum mortem docuit non timere*. S. Ambroise, chargeant de confusion les libertins, conclut que les hommes peuvent bien honorer les reliques de nos saints, puisque les démons les honorent, et que ces superbes esprits redoutent dans les tombeaux ceux qu'ils ont affligés dans les supplices. Ne trouvez donc point étrange si l'Eglise révère les cendres de S. N., si l'Europe lui a élevé tant d'autels, et si DIEU même lui procure tant d'honneurs, puisque, après l'avoir mortifié pendant sa vie, il le ranime après sa mort, et que, prévenant la résurrection générale, il lui communique sur la terre quelques avantages de l'immortalité. (*Le même*).

[Autorités de l'Ecriture, etc.]. — Il est écrit dans l'Exode, chap. 13^e, que Moïse, avec tout le peuple qui sortait d'Egypte, enleva honorablement

les ossements du patriarche Joseph, et depuis les ensevelit au territoire de Sichem. Au 3^e livre des Rois, un lion garde le corps d'un prophète ; au 4^e le manteau d'Elie fend le fleuve du Jourdain, et en arrête le cours ; au même livre, il est écrit des os du prophète Elisée que par leur attouchement un mort ressuscita, c'est pourquoi il est appelé par le fils de Sirach *prophète après sa mort*. En S. Marc, chap. 5^e, une femme qui avait le flux de sang depuis douze ans, et qui avait beaucoup souffert des médecins, ayant entendu parler de JÉSUS-CHRIST, fend la presse, vient et touche sa robe, disant en elle-même : pourvu que je puisse toucher seulement la frange de son vêtement, je serai aussitôt guérie. Et en effet elle le fut. En S. Luc, 11, Notre-Seigneur ne reprend pas les Juifs de ce qu'ils dressaient des monuments sur les os et les corps des saints prophètes, mais il les appelle malheureux parce qu'ils étaient enfants de ceux qui les avaient massacrés. Aux actes des Apôtres, 5 et 19, il est écrit que l'ombre de S. Pierre guérissait les malades, et que les mouchoirs qui avaient touché S. Paul les guérissaient aussi. D'où l'on peut conclure que la vertu accompagne les saints jusque dans leur tombeau. — S. Justin martyr (question 28^e) dit que les corps des saints et les reliques des martyrs dissipent les embûches des démons et guérissent les maladies, quelque désespérées qu'elles puissent être. S. Athanase, dans la Vie de S. Antoine, nous fait connaître avec quelle joie il reçut le manteau de ce saint anachorète, et S. Jérôme nous dépeint l'honneur que le même S. Antoine rendait à la robe de palmier du bienheureux S. Paul, premier ermite, ne la mettant que les jours de Pâques et de la Pentecôte. S. Basile, exposant les paroles du Psalmiste : *La mort des saints est précieuse devant Dieu*, dit qu'il était autrefois défendu de se souiller par l'attouchement d'un corps mort, mais qu'à présent celui qui touche les ossements d'un martyr participe en quelque manière à la grâce qui a sanctifié l'âme de ce martyr. S. Grégoire de Nysse, dans son discours sur S. Théodore martyr, rapporte les miracles qui se font par les dépouilles des saints, parce que leurs corps ont été les organes et les instruments de leurs âmes ; ensuite il représente l'admiration des peuples quand ils voient les églises, les voûtes, les murailles, les statues et les diverses peintures qui les embellissent, s'estimant heureux lorsqu'ils peuvent recueillir un peu de la poussière qui se trouve sur leur châsse, car de toucher les reliques mêmes ce leur serait une grâce trop singulière.

S. Chrysostôme, homélie 32^e sur l'Épître aux Romains, préfère l'honneur que Rome reçoit des reliques de S. Pierre et de S. Paul à tous les trophées de guerre et à tous les arcs de triomphe, aux colonnes et statues, à tout l'or et l'argent, et à tous les autres ornements du siècle. Ensuite il ajoute : *Qui me fera la grâce de me laisser étendre sur ce sépulcre, de baiser la poudre de leurs ossements, et d'honorer leurs dépouilles sacrées ?* S. Ignace remarque que DIEU nous a laissé les reliques miraculeuses des saints pour nous exciter davantage à les suivre, et nous ser-

vir comme de port assuré au milieu de nos afflictions. — Sozomène, au 3^e livre de son Histoire, raconte comment Hézychas transporta secrètement en Palestine les reliques de S. Hilarion et les ensevelit dans son monastère, où l'on en célébrait la fête tous les ans avec une grande multitude de peuple. — Théodoret, au livre 3^e de l'Histoire ecclésiastique, chap. 9^e, 10^e et 11^e raconte que l'empereur Julien, ayant résolu de faire la guerre contre les Perses, envoya consulter tous les oracles qui étaient sur les frontières de l'Empire romain, les conjurant de lui dire le succès de cette guerre ; mais le démon lui répondit, par une de ces statues, qu'il ne devait attendre aucune réponse parce qu'il y avait aux environs de là les sacrés corps du martyr Babylas et de quelques autres jeunes hommes que l'on avait fait mourir pour la foi de JÉSUS-CHRIST. L'empereur, sachant bien ce que le démon voulait lui dire, invita les chrétiens à enlever lesdits corps, ce qu'ils firent aussitôt avec beaucoup de joie, de pompe et de magnificence, — S. Ambroise, traitant de l'invention des saints martyrs Gervais et Protas, rapporte comment par révélation il apprit le lieu où reposaient leurs corps, la cérémonie que l'on observa quand ils furent enlevés; qu'il y eut un homme qui reçut la vue par le seul attouchement du drap étendu sur les précieuses reliques. — S. Augustin, écrivant à Quintilien, dit : « Ceux qui vous rendront ma lettre portent avec eux les reliques du bienheureux martyr S. Etienne : votre sainteté n'ignore point l'honneur qui leur est dû, et sait aussi combien je les honore. » Le même, au livre de la *Cité de Dieu*, dit : « Si nous conservons précieusement les choses que nos parents et nos amis nous ont laissées, pourquoi mépriserons-nous les corps et les dépouilles sacrées des saints qui nous ont précédés ? » et au livre 22^e, chap. 8^e, il cite un grand nombre de miracles opérés par les reliques du bienheureux martyr S. Etienne, et se dit témoin oculaire de la plupart.

L'ADORATION DE LA CROIX.

AVERTISSEMENT.

L'Adoration de la Croix étant un culte tout différent de celui qu'on rend aux saints, à leurs images, à leurs reliques, il mérite aussi d'être traité, dans l'ordre de notre dessein, d'une manière différente et toute particulière, comme la marque qui autrefois a distingué le paganisme de la religion chrétienne, et qui distingue encore aujourd'hui la véritable Eglise des assemblées hérétiques, qui, par un aveuglement déplorable et opiniâtre, regardent ce culte comme une profession ouverte d'idolâtrie. Or, l'Eglise catholique compte la croix, sur laquelle le Fils de DIEU a expiré, entre les mystères qu'elle révère et qu'elle adore, étant un des principaux objets de sa croyance : Fulget crucis mysterium.

Nous expliquerons la nature de ce culte et de quelle manière l'Eglise l'entend et le pratique. Le signe de la croix est le signe du chrétien, qu'il imprime presque à tous les moments sur son front, et qui est mis, comme parle S. Augustin, sur le frontispice de tous les temples et sur tous les autels où l'on renouvelle d'une manière non sanglante le sacrifice qui se fit sur la croix. L'Eglise n'a donc pu marquer par une pratique plus authentique et plus manifeste l'honneur qu'elle porte à la croix du Sauveur que par les fêtes qu'elle célèbre de l'Invention sur le Calvaire, et de son Exaltation après qu'elle a été rapportée de Perse, et particulièrement par la cérémonie qu'elle pratique au temps de la Passion, en invitant les fidèles à la venir adorer : Ecce lignum crucis, venite adoremus ; et enfin, en l'exposant publiquement à l'adoration de tous les fidèles, qui se prosternent religieusement en terre.

Sur quoi je prie de remarquer que, bien que nous ayons déjà traité ce sujet dans la **Bibliothèque des Prédicateurs**, au tome 1^{er} des Mystères, quelque répugnance que j'aie toujours eue d'user de répétitions, je n'ai pu

n'en dispenser entièrement en cette matière ; mais, en récompense, nous avons eu soin de nous borner à la pratique extérieure de cette adoration, et d'exciter les chrétiens à répondre par leurs actions au signe qu'ils portent et à la profession qu'ils font d'être disciples de la Croix.



L'ADORATION DE LA CROIX.

[Du signe de la Croix]. — Le signe de la Croix est une ancienne coutume, pratiquée par les chrétiens de la primitive Eglise, qui commençaient toutes leurs actions par le former sur leur front, de la manière qu'on le fait encore aujourd'hui. C'est ce qu'enseigne Tertullien, qui rapporte que non-seulement ils formaient ce signe en commençant les actions de piété et de religion, mais encore les plus ordinaires de la vie, comme de se lever le matin, se vêtir, se mettre à table pour prendre leur repas, sortir de la maison pour vaquer à leurs affaires, et les autres fonctions encore plus viles, dont cet auteur fait le détail sans craindre d'abaisser son discours, mais que la majesté de la chaire ne souffre pas aujourd'hui. S. Jérôme, ce grand docteur de l'Eglise, écrivant à la vertueuse Eustochium, n'a pas cru indigne de son ministère de directeur de descendre à ses actions particulières et à la manière de former ce glorieux signe. D'autres anciens Pères, comme S. Chrysostôme, donnent plusieurs raisons de cette sainte et ancienne pratique savoir : — 1°. Pour chasser les démons, qui abhorrent la croix, par laquelle ils ont été vaincus ; — 2°. Afin d'implorer le secours du Ciel dans les actions qu'on entreprend pour le service et la gloire de DIEU, et afin qu'il y donne sa bénédiction qui est comme attachée à ce signe ; — 3°. Pour renouveler le souvenir des deux plus grands et plus essentiels mystères de la religion, qui sont les trois divines personnes de l'auguste Trinité et l'incarnation du Verbe, en nous représentant le fruit de sa mort. — 4°. L'Eglise, pour autoriser une si sainte pratique et attirer la bénédiction de DIEU sur les actions que nous commençons, par ce signe si mystérieux nous a laissé une formule de prière pour la demander au Seigneur : *Actiones nostras, quaesumus, Domine, aspirando praeveni*, etc. : nous vous prions, Seigneur, de vouloir prévenir par votre grâce nos actions, et de les accompagner de votre secours, afin que cette action qu'on vous offre commence et finisse par vous.

[Autres raisons de cette pratique de l'Eglise]. — La piété des anciens chrétiens, et la coutume constante de l'Eglise catholique, non-seulement a auto-

risé, mais encore a rendu vénérable le signe de la croix, pour les raisons suivantes : — 1°. Pour nous exciter à une juste reconnaissance de l'incomparable bienfait de notre rédemption, que le Sauveur a accomplie sur la croix. — 2°. Pour nous animer à mettre notre espérance, notre gloire et notre confiance en la croix du Sauveur, à l'exemple de S. Paul. — 3°. Pour nous marquer, par ce signe tout particulier aux fidèles chrétiens, qu'ils sont distingués des païens et des Juifs, avec lesquels ils ne veulent avoir rien de commun, en professant hautement qu'ils sont disciples de la croix, et qu'ils font gloire d'appartenir à un DIEU crucifié. — 4°. Pour s'exciter par ce signe, comme par un symbole, à la patience et à souffrir les croix et les persécutions que DIEU permet pour éprouver leur vertu et leur fidélité à son service. — 5°. Pour nous servir d'armes défensives contre les ennemis de notre salut, qui nous attaquent en tant de manières: *In hoc signo vinces*, selon la devise du premier empereur chrétien.

[La croix glorifiée]. — C'est un des grands effets de la sagesse du Fils de DIEU qu'une chose aussi honteuse et abominable que la croix l'avait été jusqu'à sa mort soit devenue une marque de dignité et d'honneur, qu'elle serve même d'ornement aux couronnes des empereurs et des rois, et que les vrais disciples du Sauveur, non contents de s'en glorifier, y trouvent de la douceur et l'embrassent avec joie. S. André n'eut pas plus tôt aperçu de loin celle où on allait l'attacher, qu'il s'écria : « Je vous salue, ô précieuse croix, à qui le corps de mon Seigneur a communiqué une admirable beauté ? O croix que j'ai si longtemps désirée, que j'ai cherchée avec tant d'empressement, que j'ai si passionnément aimée, que je vois dressée enfin, et que je regarde comme le but de mes espérances et de mes désirs, je viens à vous plein d'assurance et de joie : recevez le disciple du Sauveur, mon maître, qui est mort entre vos bras ! » (**Bellarmin**, *Opuscules*).

[L'adoration de la croix]. — Le culte d'adoration qu'on doit à la croix est relatif au Fils de DIEU, qui y a été attaché ; sans ce rapport tout particulier, ce bois, qui avait été infâme et maudit jusqu'alors, n'a aucune vertu de lui-même. Je sais qu'il y a des théologiens, que l'Eglise ne condamne ni ne désapprouve, lesquels expliquent autrement cette adoration, en faisant comme un composé de JÉSUS-CHRIST expirant sur la croix et de cette croix même ; ils enseignent qu'en cette considération on lui doit un vrai culte d'adoration, lequel tombe sur l'un et sur l'autre en même temps ; mais, comme JÉSUS-CHRIST en est maintenant séparé, et que la croix est considérée sous le seul rapport qu'elle a eu avec cet Homme-DIEU, on peut rendre le même culte d'adoration aux clous qui ont attaché le Fils de DIEU à cette croix, à la couronne d'épines, au saint suaire qui a enveloppé son sacré corps après sa mort ; mais il faut toujours que ce soit au sens où l'Eglise l'entend du culte qu'on doit aux

choses sacrées, quoique inanimées, auquel on donne le nom d'adoration d'hyperdulie, selon le cardinal Bellarmin, pour le distinguer d'un autre moindre culte que l'on rend aux autres croix, qui ne sont que les images et les représentations de cette première, l'instrument de notre religion.

[Le signe de la croix]. — On peut dire avec vérité qu'il y a longtemps que l'Eglise catholique se sert du signe de la croix. Nous le tenons des Apôtres par tradition. Nicéphore, au livre 2^e de l'*Histoire ecclésiastique*, racontant la fin de S. Jean l'Evangeliste, dit qu'il entra dans le tombeau en se munissant du signe de la croix. Dans l'ancienne loi, il y a eu des figures de ce signe, car Moïse, priant DIEU les mains élevées contre les Amalécites, signifiait la victoire que remportent journellement les serviteurs de DIEU, par l'oraison et le signe de la croix, contre le démon. Moïse dressant le serpent d'airain, au désert, pour la guérison de ceux qui étaient blessés par la morsure des serpents, signifiait JÉSUS-CHRIST en croix pour le remède des hommes blessés spirituellement par le démon, l'ancien serpent.

[Les croix dans les places publiques]. — C'est une chose bien louable de planter des croix au milieu des marchés, au coin des rues, dans les places publiques, afin que partout il nous souvienne des mystères qui se sont passés sur la croix; comme si l'image de la croix nous disait : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus*. C'est afin de rompre en tous lieux la puissance du démon, par la présence de la croix, comme si, en dressant la croix on disait : *Ecce crucem Domini, fugite partes adversæ; vicit leo de tribu Juda*. C'est pour le même sujet qu'on met le crucifix devant les yeux du malade à l'agonie; coutume très-ancienne dans l'Eglise, comme il se peut voir dans S. Augustin. D'où il suit que, pour tirer le fruit que nous prétendons du signe de la croix, il le faut faire avec une grande foi et confiance en la miséricorde de DIEU et aux mérites de Notre-Seigneur, reconnaissant particulièrement les biens qu'il nous a acquis par la croix.

[Éloge du signe de la croix.—Ses effets].—Voici, en peu de mots, l'éloge qu'ont fait les saints du signe de la croix. S. Cyprien l'appelle la marque du sacrement, le signe de notre salut, de notre commune liberté, de la mansuétude et de l'humilité de JÉSUS-CHRIST; S. Epiphane, l'effigie de notre salut; S. Augustin, une pierre précieuse enchâssée dans un diadème; S. Ephrem, l'armure invincible des chrétiens. Enfin, S. Cyrille (pour omettre tous les autres) le nomme la crainte des ennemis, la joie des fidèles, la terreur des démons, le signe royal.— Or, les principaux effets du signe de la croix sont au nombre de trois. — Le premier de ruiner et d'anéantir tous les efforts des démons et toute la puissance de l'enfer. Ceci se voit clairement dans les écrits des SS. Pères et dans les exem-

ples suivants. S. Ephrem assure qu'à la vue de ce signe toutes les puissances des ennemis tremblent; Origène dit que cette enseigne immortelle, étant sur le front, épouvante tous les esprits malins; S. Augustin témoigne que toutes les machines des démons sont ruinées par la vertu de la croix. S. Athanase est du même sentiment, assurant que tous les enchantements, magies, ensorcellements, et autres prestiges du démon, sont totalement anéantis par le signe de la croix. Sozomène rapporte que Julien l'Apostat allant consulter les démons dans une caverne, épouvanté par le bruit qu'ils faisaient dans cette affreuse retraite, fit aussitôt le signe de la croix par une ancienne habitude, et mit malgré lui tous les démons en fuite. S. Athanase, dans la vie de S. Antoine, et S. Jérôme dans celle de S. Hilarion, rapportent les insignes victoires que ces saints ont remportées par ce signe contre les démons. Sulpice-Sévère dit la même chose dans la Vie de S. Martin. — En un mot, le signe de la croix a été de tout temps une puissante armure pour vaincre toutes les puissances de l'enfer.

Le second effet, c'est que le signe de la croix est un souverain remède et une médecine salutaire pour tous les maux de cette vie. S. Augustin (xxii de la *Cité de Dieu*), rapporte qu'une femme nommée Innocentia, ayant un ulcère et un chancre incurable, fut guérie avec le signe de la croix par une femme qui venait d'être baptisée. S. Paulin assure que S. Martin guérit une personne par la vertu de ce signe : Grégoire de Tours écrit du même saint que, apparaissant à un malade, il lui commanda de se signer de la croix, et qu'incontinent il fut parfaitement guéri. Les histoires sont toutes pleines de guérisons miraculeuses opérées par la vertu de ce signe. Les aveugles ont été illuminés, les muets, boiteux et paralytiques guéris; les bêtes farouches ont été adoucies, les flammes et les incendies éteints; en un mot, toutes les incommodités de cette vie sont soulagées par la vertu divine du signe de la croix.

Le troisième effet est que, appliqué sur les choses inanimées, il produit des fruits miraculeux de bénédiction et de sanctification. Les auteurs ecclésiastiques font foi de cette vérité par le rapport fidèle de quantité de miracles arrivés par l'eau, par le pain, par l'huile bénits avec le signe de la croix. S. Grégoire rapporte qu'un homme, ayant eu une côte rompue, fut guéri miraculeusement par l'aspersion de l'eau qui avait été bénite avec le signe de la croix par un évêque nommé Fortunat. S. Grégoire de Nazianze assure que sa mère Nonna avait été guérie d'une maladie après avoir mangé du pain béni par le signe de la croix. S. Grégoire de Tours témoigne que S. Maxence, avec de l'huile bénite, guérit le bras d'un homme qui était devenu sec pour l'avoir voulu frapper. — Après tant de merveilles, il est étonnant que les chrétiens, qui font si souvent le signe de la croix, en tirent si peu de fruit; et en voici la raison : c'est qu'ils le portent seulement au front, et ne le portent pas au cœur. S. Augustin assure qu'il sert de peu d'avoir le front couvert

de la croix, et le cœur plein de crimes, et que le cachet de la croix, étant si précieux, doit cacheter non de la paille, mais quelque chose de grand prix; et c'était autrefois un proverbe parmi les chrétiens, au rapport du vénérable Bède, d'avoir JÉSUS-CHRIST au cœur et la croix sur le front.

[Les hérétiques]. — Quelque temps après la ruine des Iconoclastes, un certain Pierre de Bruis, entre autres erreurs qu'il tâcha de répandre dans la Provence, dans le Languedoc et dans plusieurs autres pays, enchérissant encore sur l'impiété des autres hérétiques qui étaient déjà répandus dans ces provinces, eut l'audace de soutenir qu'il faut renverser non-seulement les images, mais les temples et les églises, et surtout les croix, qu'il voulait que les chrétiens eussent en horreur comme un signe abominable. Il en vint même à cette extrémité de fureur et d'impiété, horrible seulement à raconter, qu'un jour de Vendredi-Saint, ayant fait un grand bûcher des croix qu'il avait mises en pièces, il y fit cuire, au feu qu'il y mit, de la viande qu'il mangea publiquement avec les siens, invitant tous ceux qui passaient à venir faire bonne chère avec lui dans ce sacrilège repas : ce qui enflamma tellement le zèle des fidèles contre cet impie, que tout le peuple de Saint Gilles, s'étant soulevé contre lui, en fit lui-même justice, en lui faisant commencer dès ce monde son enfer dans ce grand feu, où il fut jeté tout vif dans l'ardeur de ce tumulte populaire.

[Figure de la croix tirée de l'Écriture]. — Nous lisons dans la Genèse, au chap. 48^e, que le saint patriarche Jacob, voulant donner sa bénédiction aux enfants de Joseph, croisa exprès, et de propos délibéré, les bras en forme de croix, et mit sa main droite sur Ephraïm, et sa gauche sur Manassé; il répondit à Joseph, qui l'en voulut détourner, qu'il devait en user de cette manière, marquant par là, comme l'ont témoigné quelques SS. Pères, le futur mystère de la croix. C'est ainsi qu'en parle Isidore de Péluse (1, Ep. 367). — L'action de Moïse, décrite au ch. 17^e de l'Exode, est une figure mystérieuse de ce glorieux signe, lorsque ce saint législateur, étendant les bras vers le ciel, et conséquemment formant le signe de la croix, obtint à Josué, fils de Navé, une victoire entière et complète sur les Amalécites, en combattant jusqu'au coucher du soleil, non tant par la prière que fit Moïse en cette posture, comme parlent S. Cyprien et S. Justin martyr, qu'à cause du signe de la croix, et du nom de celui qui devait y être attaché pour le salut de tous les hommes. — Je ne m'étendrai pas sur la lettre *Thau*, dont il est parlé dans le prophète Ezéchiel (chap. 9), vu qu'il est constant, par le témoignage et l'exposition des SS. Pères, que cette lettre, de la manière dont elle est formée, représente la figure de la croix. — Au chap. 7^e de l'Apocalypse, un ange, tenant le sceau du DIEU vivant, cria aux quatre

anges, auxquels il avait été ordonné de sévir contre la terre et la mer : *Ne touchez point à la terre ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué les serviteurs de notre DIEU sur le front* (qui est le signe de la croix).

[Usage du signe de la croix]. — L'Eglise se sert toujours du signe de la croix dans les mystères qu'elle célèbre. Il n'y a point de cérémonie, bénédiction, sacrement, chose sacramentelle, où elle n'emploie ce signe, parce que toute grâce, bénédiction et sanctification provient des mérites de JÉSUS-CHRIST crucifié. Voilà pourquoi tous les lieux, toutes les choses et les personnes consacrées à DIEU le sont par la prière et par le signe de la croix. On le fait au commencement de ses œuvres, afin qu'elles soient pour la gloire de DIEU et qu'elles aient un bon succès, par les mérites de JÉSUS-CHRIST ; c'est aussi pour faire que les trois personnes de la sainte TRINITÉ y reçoivent une satisfaction particulière : le Père par le bon usage de l'être donné par la création, le Fils par le fruit de sa mort et de sa passion, qui fait la sainteté de nos œuvres, le Saint-Esprit par l'effet de sa grâce et du divin amour qui nous invite à faire une telle action, à nous occuper à une telle affaire. On le fait au commencement de la prière, pour invoquer l'assistance particulière de DIEU et pour être plus efficacement exaucé par les mérites de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST ; comme aussi pour imiter les anciens chrétiens, qui priaient les mains étendues en forme de croix. S. Clément rapporte que S. Pierre pria en cette forme contre Simon-le-Magicien, et S. Epiphane assure que S. Jacques-le-Juste pria les mains étendues en forme de croix, et obtint la pluie du ciel dans une grande sécheresse. S. Chrysostôme témoigne que le peuple priaient en cette posture durant le saint sacrifice de la Messe.

[De quoi est composé le signe de la Croix. — Le signe de la croix est composé de deux choses, et toutes deux vénérables, saintes et efficaces : la prononciation des noms affectés aux personnes divines, et la marque de la croix, sur laquelle le salut des hommes a été opéré. S'il nous faut parler, pourrions-nous préférer des paroles plus saintes et plus divines que ces paroles, qui nous expriment les personnes divines, source de toute sainteté ? S'il nous faut donner quelque mouvement à nos bras et à nos mains, le pouvons-nous faire plus saintement et plus religieusement qu'en formant le signe de la croix, sur laquelle le Fils de DIEU a voulu s'offrir en holocauste au Père éternel, et opérer le salut du monde ? JÉSUS-CHRIST, par la croix, a voulu adorer DIEU son Père, satisfaire à la justice, apaiser son courroux, racheter les hommes, leur acquérir la gloire éternelle : choses toutes saintes, toutes divines et admirables ; et nous, par le signe de la croix, nous protestons que nous sommes chrétiens, c'est-à-dire, attachés à JÉSUS-CHRIST, comme ses disciples, comme esclaves de la croix, comme

sujets de son empire, comme enfants de sa famille, comme héritiers de sa gloire. Nous protestons qu'au lieu de l'état misérable et de la qualité d'enfants d'Adam en laquelle nous étions, nous avons désormais DIEU pour Père et son Fils pour rédempteur. Nous avons le sang de JÉSUS pour notre prix, la foi pour notre loi, son Eglise pour notre mère, sa gloire pour notre paradis. Toutes ces choses sont grandes, saintes et dignes d'une mémoire éternelle. (**Cardin. de Bérulle**).

[Constantin]. — Après que Constantin eut subjugué Maxence en vertu du signe de la croix, il fut touché d'un très-ardent désir de faire en sorte que partout ce signe de salut fût désormais en honneur. C'est pourquoi au lieu des aigles impériales, il fit porter dans ses armées le signe de la croix, en forme d'étendard, vulgairement appelé *Labarum*. Il le fit graver sur toute espèce de monnaie, et ordonna aux peintres et statuaires de représenter désormais sa personne tenant un globe en la main droite, et une croix sur le globe, pour donner à connaître que le monde avait été conquis et sauvé par le signe salutaire. Quelquefois aussi dans le même but, il se faisait peindre avec une croix sur le haut du front. Eusèbe de Césarée, au livre 3^e de la Vie de Constantin, (chap. 2.), rapporte que ce grand empereur faisait de temps en temps le signe de la croix sur son front, et S. Athanase, qui témoigne la même chose en traitant de l'Incarnation du Verbe, en rend ces raisons : c'est, dit-il, que par ce signe nous surmontons les tentations, nous chassons les illusions du malin esprit, rompons les charmes, faisons taire les idoles et mettons en fuite les démons.

[Les SS. Pères]. — S. Basile, au livre de *Spiritu Sancto*, 27, parlant des coutumes non écrites de l'Eglise, entre les premières traditions met le signe ordinaire de la croix. — S. Cyrille de Jérusalem parle ainsi : Imprimez le signe de la croix sur votre front, afin que les démons, apercevant ce caractère du Roi souverain, prennent la fuite ; faites ce signe en buvant et en mangeant, et en tout ce que vous entreprenez. — S. Ephren, au traité de *Creaturâ spiritali*, pour joindre la facilité avec l'utilité de ce signe sacré, exhorte à le faire non-seulement de la main, mais encore d'esprit et de cœur. — S. Grégoire de Nysse rapporte les miracles que S. Grégoire thaumaturge fit par le moyen du signe de la croix. — S. Chrysostôme, dans les démonstrations de la divinité de JÉSUS-CHRIST, remarque que, par une singulière providence, DIEU a voulu que ce signe d'opprobre et d'infamie soit maintenant l'ornement et la gloire de nos actions. — S. Ambroise dit que nous marquons ce signe de la croix sur le front, sur le cœur et sur le bras ; sur le front, pour confesser hautement JÉSUS-CHRIST ; sur le cœur, pour l'aimer toujours ; sur le bras, pour agir et tout entreprendre à la gloire de JÉSUS-CHRIST. — S. Jérôme, Vie de S. Hilarion, rapporte comment, par le

signe de la croix, il chassait les démons qui lui apparaissaient sous diverses formes. Ce même saint docteur parle encore de ce signe sacré en divers endroits, et particulièrement dans l'Épître 8^e à Démétriadé, chap. 6^e. — S. Augustin, au traité 118^e sur S. Jean, dit ces paroles : « Quel est le signe de JÉSUS-CHRIST, sinon la croix de JÉSUS-CHRIST ? Et si ce signe n'est appliqué sur le front des fidèles, ou à l'eau même par laquelle ils sont régénérés, rien n'est bien fait. » Outre ce qu'il en dit ailleurs : car c'est celui des SS. Pères qui en a le plus souvent et le plus magnifiquement parlé.

Que dirons-nous de tant d'autres Pères de l'Eglise, qui ont parlé de ce glorieux titre ; des plus anciens auteurs, comme Arnobe et Eusèbe ; des liturgies anciennes que l'Eglise approuve, où il n'est parlé de rien plus souvent que du signe de la Croix ? Ajoutez les reproches que les païens faisaient sur ce sujet aux premiers chrétiens : car ce sont autant de preuves de la pratique de l'Eglise sur cet article de la religion. Sur quoi je demanderais volontiers à nos protestants ce qu'ils peuvent répondre à tant de témoignages des saints de tous les siècles, et à l'autorité d'une coutume si constante, qui ne peut être venue que des Apôtres.

[Reconnaissance envers Jésus crucifié]. — Pour faire aujourd'hui le panégyrique de la croix selon l'esprit et le dessein de l'Eglise, il faudrait déployer les incompréhensibles mystères de la mort d'un DIEU ; il faudrait découvrir jusqu'au fond sa nécessité et son efficacité, le besoin qu'en avaient les hommes perdus par le péché, et les grands biens qu'ils ont reçus de ce merveilleux holocauste. Un si grand ouvrage est trop vaste pour être compris dans un discours. C'est pourquoi je me contenterai de vous proposer quelques considérations qui serviront à l'exaltation de la croix en notre estime ; et, nous avertissant en même temps de notre devoir, nous ferons connaître les actions de grâces et la reconnaissance que nous devons à l'immortel qui a voulu mourir sur la croix pour nous donner une vie éternelle. Je crois cependant qu'il n'est pas nécessaire, dans une assemblée si catholique, de justifier, comme il est aisé de le faire, contre les hérétiques anciens et modernes, la coutume, établie depuis tant de siècles dans l'Eglise, d'adorer la croix du Sauveur, de solenniser des fêtes en son honneur, et de lui adresser des prières et des louanges. La tradition claire et constante depuis l'établissement de notre sainte religion, les témoignages et les exemples infinis des SS. Pères dans tous les siècles, un consentement si général de tout le peuple chrétien la défendent assez de leurs calomnies, et montrent évidemment que cette pratique a été inspirée aux Apôtres par le SAINT-ESPRIT, lorsqu'il les remplit de toutes les vérités nécessaires à l'instruction et au gouvernement de toutes les nations et de tous les peuples du monde. Je crois qu'il serait inutile de vous dire qu'en cette coutume, aussi bien qu'en toutes nos autres cérémonies, le plus important est de considérer le dessein de l'E-

glise en l'instituant, et avec quelles dispositions d'esprit elle veut que nous l'observions, de peur que, nous arrachant trop aux signes extérieurs, nous ne prenions l'ombre pour le corps, et la figure pour la vérité. (*Panegyriques de Verjus*).

[Ce que nous devons entendre par adorer la Croix]. — Nous savons assez que, comme toutes les choses corporelles ne peuvent borner notre amour et en être la dernière fin sans injustice, elles ne peuvent aussi être le terme de nos adorations, sans idolâtrie. Lors donc que nous adorons la croix, nos respects et nos soumissions ne s'arrêtent pas à ce tronc mort et insensible, elles passent outre, et ce bois sacré, qui a eu l'honneur de soutenir les membres adorables du Fils de DIEU mourant, et d'être teint de son sang précieux, ne fait qu'aider notre mémoire et exciter notre imagination, afin que nous portions nos hommages et notre vénération jusqu'à celui qui l'a sanctifié par un emploi si saint et si auguste. Pour tout dire en un mot, nous faisons ce que S. Ambroise dit de l'impératrice Héléne : nous adorons JÉSUS-CHRIST crucifié en adorant sa croix. De même que les peuples qui ne peuvent voir leurs princes, et rendre leurs hommages à leurs propres personnes parce qu'ils sont trop éloignés du siège de leur empire, s'acquittent de ce devoir en révérent leurs images qui sont envoyées dans les provinces, nous honorons notre roi dans les marques de sa puissance et dans le trophée de ses victoires. (*Le même*).

[Les victoires de la croix]. — S'il est vrai, comme disent plusieurs des SS. Pères et la plupart des interprètes, que le prophète Habacuc nous décrit les victoires de la croix dans son Cantique, je ne m'étonne pas s'il témoigne que la révélation que DIEU lui en a faite confond son esprit et le remplit d'étonnement. Il faut bien que toute la force du Tout-Puissant y ait été renfermée, pour produire les grands effets dont parle ce prophète ; et, puisque JÉSUS-CHRIST, par sa croix, a fait fuir la mort devant lui, puisqu'il a mis en déroute les démons, puisque les montagnes du siècle et les collines du monde, comme il parle, ont ployé sous ses efforts et ont été mises en poudre par ses coups, il a bien raison d'appeler ce mystère l'ouvrage de DIEU par excellence, et de dire que sa gloire a rempli toute la terre et a surpassé même la hauteur des cieux. Car il faut avouer que la puissance infinie de DIEU n'a jamais paru davantage que dans les victoires que la croix a remportées dans le monde. Qui l'eût jamais pensé, que l'infirmité et la bassesse même, l'objet du scandale des Juifs et de la raillerie des gentils, eût renversé tout ce qu'il y avait de grand et d'élevé dans l'univers ? Mais la grandeur de DIEU consiste à pouvoir faire des choses qui non-seulement surpassent les forces de toutes les créatures, mais que leurs pensées mêmes ne peuvent atteindre, que leurs esprits ne peuvent comprendre, que toute leur

admiration et leurs louanges ne peuvent jamais égaler. La croix a vaincu le ciel, les enfers et la terre. la justice de DIEU, la puissance des démons, la malice et les misères des hommes.

La voix de ce sang qui a coulé de la croix a été si forte et si puissante qu'elle a monté jusqu'au ciel, non pas pour y crier vengeance, mais pour obtenir pardon de nos crimes ; elle l'a obtenu, et maintenant nous sommes délivrés, par la vertu de ce sang, de la malédiction de notre origine. De criminels condamnés et d'ennemis que nous étions, nous devenons ses enfants, les héritiers de son royaume et de sa gloire. Elle en ouvre les portes, qui semblaient fermées pour jamais ; elle a vaincu tous les ressentiments d'un DIEU irrité contre nous, l'a obligé à conclure une paix si difficile entre le ciel et la terre. C'est la première victoire de la croix, et la première obligation que nous avons à Jésus crucifié : n'est-elle pas grande, n'est-elle pas admirable ?

La seconde est celle qu'elle a remportée sur les démons. Ces esprits rebelles qui, par un désordre étrange, ont formé un malheureux état de confusion et de crime dans la monarchie de DIEU tout-puissant, ayant vaincu les hommes par le péché comme par le droit de la guerre, avaient usurpé un empire si absolu sur eux et l'exerçaient avec tant de violence et de cruauté, qu'il n'y avait rien de plus déplorable que l'état où ils avaient réduit l'univers. Ils tenaient tous les esprits enchaînés par des erreurs monstrueuses, toutes les volontés captives par des passions honteuses et infâmes, comme parle l'Apôtre. La justice de DIEU leur ayant abandonné toutes les créatures qui avaient été faites par les hommes, ils se servaient des biens de leurs esclaves pour leur perte ; et, abusant du pouvoir qu'ils avaient dans tous les éléments, y excitant des désordres et des altérations extraordinaires qu'ils faisaient cesser quand ils voulaient, trompant les hommes par de faux prodiges et des oracles trompeurs, ils se faisaient craindre et adorer sous le nom de divers dieux, comme les souverains maîtres des créatures. La croix a dissipé tous ces fantômes de divinité ; elle a écarté ces horribles ténèbres d'impiété qui couvraient la terre, dit S. Chrysostôme ; elle a fait éclater une vive lumière de vraie religion, et ce grand jour de saintes vérités où nous vivons. Elle a fait voir aux peuples que ces dieux adorés par leurs ancêtres, durant tant de siècles, et qu'ils estimaient les auteurs de leurs richesses et de leur gloire, les fondateurs et les protecteurs de leurs empires, leurs Mars, leurs Jupiter, leurs Pénates et leurs dieux tutélaires ne sont que des fantaisies de poètes ingénieux, ou des démons tourmentés dans l'enfer, ou des hommes aussi malheureux après leur mort qu'ils avaient été criminels pendant leur vie. Voir l'Empire romain détester ces dieux qu'il croyait lui avoir soumis toutes les nations, ruiner des temples et des autels que leurs Pompée, leurs Scipion et leurs César avaient élevés et ornés des dépouilles de toute la terre, et faire tous ces changements pour adorer un DIEU crucifié,

c'est le prodige le plus étonnant, c'est la victoire la plus digne que l'on puisse s'imaginer d'un DIEU de vérité, de justice et de puissance.

Lorsque la croix commença de paraître dans le monde, tout ce qui était dans le monde, comme dit un apôtre, n'était que convoitise de la chair, convoitise des yeux et superbe de la vie ; ou, pour parler en termes plus clairs, l'impureté, l'avarice, l'ambition, et toutes les autres pestes qui coulent de ces sources empoisonnées, avaient tellement infecté les esprits, qu'on pouvait dire alors avec le Roi-Prophète : *Corrupti sunt et abominabiles facti sunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum* (Ps. 13). Victoire merveilleuse ! miracle inconcevable ! La croix paraît, et les vices sont abattus, les passions désarmées, les inclinations de la nature corrompue domptées, toute la terre est heureusement bouleversée par les conquêtes de la croix ! La terre, dit S. Chrysostôme, est changée par la croix en un paradis, au lieu qu'elle était devenue un enfer par le crime. On voit incontinent un nombre infini de chrétiens qui foulent aux pieds les douceurs et les grandeurs de la terre pour porter leur croix après JÉSUS-CHRIST ; on voit des troupes de martyrs qui, après avoir abandonné les plus hautes fortunes de l'Empire, courent à la mort comme au triomphe, animés par l'exemple d'un DIEU crucifié ; on voit ces rigoureuses maximes, de se haïr soi-même, de perdre son âme, de renoncer à tout pour suivre JÉSUS-CHRIST, chéries et pratiquées par une infinité de personnes, qui, après avoir tout quitté, se sont exilées elles-mêmes dans d'affreuses solitudes afin de n'avoir que DIEU pour témoin de leurs actions. (*Le même*).

[La croix au dernier jour]. — Des années ne suffiraient pas pour considérer attentivement tout l'appareil du triomphe de la croix et en admirer à loisir toute la magnificence. Je ne puis néanmoins passer sous silence un de ses principaux ornements. Lorsque Notre-Seigneur viendra, revêtu de toute sa majesté, pour juger les hommes, *Cum venerit in majestate suâ* il n'aura point d'autre marque plus illustre de cette majesté et de sa puissance souveraine que le signe de la croix. C'est le sentiment de S. Augustin, de S. Chrysostôme et de tous les SS. Pères, sur ces paroles : *Tunc parebit signum Filii hominis in cælo*. Le soleil et la lune auront perdu leur lumière, toutes les étoiles seront tombées du ciel, comme l'Evangile nous l'enseigne, et la croix seule y paraîtra, avec plus de lumière que tous les astres ensemble, elle les effacera tous par son éclat incomparable. Il faut que le roi des astres quitte sa couronne de rayons pour lui faire hommage ; il faut que la lune et les étoiles se dépouillent de ces ornements précieux de feu et de lumière, qui les rendent les plus belles et les plus nobles créatures, pour saluer avec plus de soumission ce nouveau météore de salut et de grâce.

Ce n'est pas assez que le soleil s'éclipse sitôt qu'elle paraît en ce grand jour : ces honneurs lui étaient rendus lorsqu'elle semblait être

encore le siège de la honte et de l'infamie sur le Calvaire. Après tant de glorieuses conquêtes, il faut que toutes les créatures lui rendent de profonds respects, que tous les hommes adorent, dans cette assemblée générale, cet astre bienheureux ; il faut que tous les saints révèrent cette source inépuisable de lumières et d'ardeurs divines, cette fontaine de vie éternelle, ce principe universel de toutes les productions merveilleuses de la grâce, ce soleil qui produira sans cesse de vives clartés, dont brillera à jamais le grand jour de l'éternité. Il faut, enfin, que toutes les hiérarchies de ces esprits de lumière, surprises également d'admiration pour la croix, fassent retentir partout à l'envi ces cris d'allégresse que nous entendons dans l'Apocalypse : bénédiction, gloire, puissance à l'Agneau immolé sur la croix !

N'est-il pas vrai que ce triomphe de la croix est auguste et magnifique ? La mort, les démons, les péchés sans force et sans vigueur, y sont traînés ; toute l'Eglise militante, tous les peuples et tous les princes chrétiens qu'elle a délivrés de leurs ennemis, suivent avec des chants de victoire ; tous les ordres des anges et toutes les bienheureuses troupes des saints l'honorent de leurs respects et de leurs cris de joie. Les mers et les montagnes n'en peuvent interrompre la pompe ici-bas, et la fin même de tous les siècles ne la pourra borner. Le ciel et la terre, dit le Prophète, sont remplis de la gloire et des louanges du mystère de la croix. (*Le même*).



LES PRIÈRES POUR LES MORTS

AVERTISSEMENT.

*La Prière pour les morts a tant de liaison avec la vérité du Purgatoire que nous présupposons, et dont nous avons assez parlé au Tome VIII^e de notre **Bibliothèque**, qu'il est difficile d'exposer la coutume et la profession que fait l'Eglise de prier pour les âmes des défunts sans déclarer les motifs et les raisons qu'elle a d'en user de la sorte, qui sont de les délivrer des peines qu'elles souffrent, en satisfaisant à la justice divine, et en expiant les restes de leurs péchés.*

Nous ne confondrons cependant ces deux sujets qu'autant qu'il sera nécessaire d'emprunter de l'un de quoi appuyer et confirmer la pratique de l'autre. C'est pourquoi, nous nous appliquerons principalement à justifier l'antiquité, a nécessité de cette coutume, son utilité et les avantages que nous en tirons nous-mêmes.

Cette coutume et cette pratique est un des principaux points qui distinguent l'Eglise catholique et romaine des sociétés hérétiques et schismatiques de ces derniers siècles, lesquelles manquent de charité envers les morts.

LES PRIÈRES POUR LES MORTS.

[Secourir les morts est un devoir de charité]. — La pensée de prier pour les morts est une pensée sainte, parce qu'elle est fondée sur la charité chrétienne, vertu la plus excellente de toutes. Que demande la charité? Que les membres qui sont sains soulagent uniquement ceux qui sont infirmes? Non; elle veut encore que l'on aide les membres qui sont sains, mais qui n'ont pas la liberté d'agir. *Souvenez-vous de ceux qui sont dans les fers, comme si vous étiez avec eux*, dit S. Paul (Hebr. XIII). Or, il est certain que les fidèles morts et détenus dans le Purgatoire ne sont pas moins membres de l'Eglise que les fidèles vivants. Ce sont d'ailleurs des membres sains, on ne le peut nier, puisqu'ils sont en grâce; mais ce sont des membres comme liés, des membres incapables de s'aider eux-mêmes dans leurs besoins, le temps de mériter étant expiré pour eux après la mort: *la nuit vient où l'on ne peut rien faire*. C'est donc une chose sainte que les fidèles vivants, et surtout ceux qui sont des membres sains, donnent du secours aux fidèles défunts, et que tous les membres aient également soin l'un de l'autre.

Prier pour les morts n'est pas seulement une pensée sainte, c'est encore une pensée salutaire. Elle est, premièrement, salutaire pour les morts, puisque c'est particulièrement à leur avantage qu'on la rapporte. Elle n'est pas, à la vérité, pour tous les morts en général; les saints dans le ciel n'ont plus besoin que nous priions pour eux, et les réprouvés dans l'enfer sont des membres retranchés du corps mystique de l'Eglise. Le fruit donc de nos prières pour les morts se borne aux seuls fidèles qui souffrent dans le Purgatoire. Il est vrai que ces âmes affligées ne sont plus maintenant dans la voie, en ce qu'elles ne peuvent plus avancer vers le ciel par de nouveaux mérites; mais elles sont encore dans la voie en ce qu'il leur reste d'arriver au dernier terme, qui est le séjour de la gloire. Nous ne pouvons donc plus les aider à mériter, ainsi que nous faisons à l'égard des fidèles vivants; mais nous pouvons les aider beaucoup à recevoir la récompense de leurs mérites. (*Ségneri, Méditations*).

[C'est notre intérêt personnel]. — Quoique les fidèles condamnés au Purgatoire soient morts dans la grâce, il s'en trouve néanmoins parmi eux qui ont négligé de prier pour les autres, et qui, par rapport à eux-mêmes, ont mieux aimé remettre après la mort à satisfaire pour leurs péchés que d'y satisfaire pendant la vie. Par cette conduite, ils ont mérité que le Seigneur leur refuse la grâce qu'il accorde aux autres en considération

de nos prières. Si nous voulons donc soulager ces morts, il faut prier pour eux avec plus d'instances, parce qu'ils sont bien plus indignes d'avoir part au trésor de miséricorde que DIEU dispense dans le Purgatoire que les âmes qui furent autrefois et plus miséricordieuses envers les autres et plus précautionnées pour elles-mêmes.

Quel cœur assez dur pourrait ne pas s'attendrir sur les peines de ces captifs que la justice divine retient dans le Purgatoire ? Ce sont nos frères ; ils sont avec nous les membres d'un même corps ; ils ne peuvent se soulager , et ils implorent notre secours du milieu des flammes : la charité peut-elle demeurer insensible ou oisive à ce spectacle ! Non, Seigneur ; elle me fait sentir les maux de ces âmes captives, et elle me fera prendre tous les moyens de les délivrer. Manquer de les secourir, ce serait manquer à l'amour que je me dois à moi-même. Ce sont vos amis, Seigneur, que je délivre : quelle source plus abondante de mérites pour moi, ô mon DIEU. Ce sont de puissants protecteurs à qui j'ouvre le ciel ; en sauraient-ils être ingrats ? Ne s'efforceront-ils pas, au contraire, de me procurer le même bonheur que je leur aurai procuré ? Le jeûne , l'aumône, la prière, toutes les œuvres de piété, que de moyens j'ai entre les mains pour faire tomber les chaînes qui retiennent encore ces âmes captives ! Malgré toute la rigueur que vous exercez sur elles, on voit bien, Seigneur, que vous les punissez toujours en père, puisqu'il est si facile de les arracher à votre justice. Que je serais donc coupable, ô mon DIEU, si je refusais de soulager mes frères, à qui il ne faut, pour ainsi dire, que tendre les mains pour les délivrer ! Le moindre châtement que je devrais craindre, c'est que vous punissiez mon insensibilité ou en permettant que les hommes en usent un jour ainsi pour moi, ou en refusant d'accepter leurs prières pour ma délivrance. (*Le même*).

[Ce que sont ces âmes]. — Quelles sont les personnes qui souffrent dans ce lieu si terrible que nous appelons Purgatoire ? Ce sont de saintes âmes, qui, tout affligées qu'elles sont, doivent jouir pendant l'éternité du bonheur de DIEU. Ce sont des âmes que DIEU chérit comme ses enfants, en même temps qu'il les punit comme un juge sévère. Ce sont vos amis, vos parents, votre père, votre mère, qui ne souffrent peut-être depuis plusieurs années l'activité de ces feux que pour vous avoir trop aimés, et pour avoir eu trop d'empressement à vous amasser du bien, sans que vous ayez pensé, depuis tant de temps, à les soulager. Si vous voyiez un criminel brûlé à petit feu, quelque inconnu qu'il fût, vous seriez touché de compassion : n'en aurez-vous aucune pour des personnes qui vous doivent être si chères ? *Clamat in tormentis fidelis, clamat in tormentis pater, Et non est qui respondeat. Ecce vestra inhumanitas !* Aurez-vous le cœur assez dur pour refuser à ces saintes âmes le soulagement qu'elles vous demandent, et que vous pouvez leur accorder si aisément ? Quelques

prières que vous ferez, quelques aumônes, quelques bonnes œuvres, offertes à DIEU pour elles, adouciront la rigueur de leurs flammes, et abrègeront la durée de leurs supplices. Que si, après cela, vous êtes insensibles aux maux des âmes souffrantes, souvenez-vous que ce que vous ferez pour elles sera la règle de la conduite des autres à votre égard : *Eadem mensura quâ mensi eritis remetietur vobis.* (Considérations chrétiennes.)

[Ce que nous pouvons pour elles]. — Les liens qui retiennent les âmes dans le Purgatoire, ce sont leurs péchés ; péchés remis il est vrai, mais pour lesquels elles n'ont pas satisfait. *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés* (II Mach. XII). Ce que font les chaînes par rapport aux corps, les péchés le font par rapport à l'âme : *Le méchant se trouve pris dans son iniquité, et il est lié par les chaînes de ses péchés.* (Prov. v). Ainsi, lorsque nous péchons, nous formons nous-mêmes des chaînes pour en être étroitement liés ; de doubles chaînes, dont les unes sont la coulpe du péché et les autres la peine due au péché. Les âmes, dans le Purgatoire, sont dégagées des premiers liens, parce qu'elles ont été enlevées de leurs corps en état de grâce ; mais elles ne sont pas encore délivrées des seconds liens, et elles ne peuvent elles-mêmes les rompre. Un pécheur peut ici-bas, avec la grâce du Seigneur, briser les fers qui l'entourent : *Jérusalem, sortez de la poussière, levez-vous, asseyez-vous ; rompez les chaînes de votre cou, fille de Sion, captive depuis si longtemps* (Isa. LII) ; mais les âmes du Purgatoire ont besoin de notre ministère pour sortir de leur prison ; c'est à nous de les délier, de les élargir. Les laisserons-nous dans un si pressant besoin, sans nous empresser de les en retirer ? Songeons que leurs chaînes sont de feu, et que par conséquent il n'y a point de temps à perdre pour les leur ôter. (*Ségneri, Méditations*).

[La loi de nature nous oblige à prier pour les morts]. — La loi de la nature nous oblige de secourir les défunts, et de nous acquitter envers eux de ce charitable devoir. Les uns nous ont été unis par la proximité du sang, puisqu'ils ont été nos pères, nos frères et nos plus proches, les autres par les nœuds d'une étroite amitié, maris, femmes, amis, personnes que nous avons peut-être tendrement chéries ; et les autres par les liens de la société humaine ou civile, pour avoir été de même nature, de même rang, de même profession ; ils ont été ce que nous sommes, c'en est assez, et ils portent le nom de nos frères pour être morts dans la même foi et dans la même religion que nous. La nature nous oblige donc à les secourir ; et cette loi étant imprimée dans le fond de notre être, nous ne pouvons étouffer cette voix secrète qui nous sollicite de leur donner toute l'assistance dont nous sommes capables.

[Nous avons bien des motifs de soulager ces âmes]. — Nous ne manquons pas de motifs, tous plus forts, tous plus pressants, tous plus intéressants, d'avoir

de la charité pour les âmes du Purgatoire : les liens qui nous attachent à elles, les peines qu'elles souffrent, les avantages singuliers que cette charité nous procure, l'exemple que l'Eglise nous donne de cette insigne charité. Si les soupirs et les cris que poussent sans cesse nos frères et nos plus chers amis qui souffrent dans le Purgatoire pouvaient parvenir jusqu'à nous, nous serions bientôt attendris par leurs plaintes continuelles. Serait-il possible qu'un fils, qu'une fille, pussent voir de sang-froid le pitoyable état où leur père et leur mère sont réduits, ce père qui s'est épuisé pour leur laisser du bien, cette mère qui les aimait avec tant de tendresse? Quel naturel si barbare, quel cœur si dur, qui ne soit touché de voir des parents, des amis, qui, surpris dans un incendie, implorent leur secours du milieu des feux qui les environnent et qui les brûlent? Se trouverait-il un homme si inhumain qui refusât de tirer du milieu d'un brasier ardent un valet, un inconnu, et qui, pour ne vouloir pas lui donner la main, le laissât périr au milieu des flammes? Chacun crierait au cruel, au barbare. Hélas! ne peut-on pas dire à la plupart de nous : *Tu es ille vir*, vous êtes cet inhumain, ce cruel, ce cœur barbare? Il y a tant de temps que votre père, que votre mère, que cette fille que vous aimiez avec tant de tendresse, que ce cher ami qui s'est sacrifié pour vous, que ce pauvre domestique qui vous a servi tant d'années avec une fidélité si grande, qui a usé ses forces, sa jeunesse, sa santé, sa vie même à votre service; il y a six mois, un an, que ces personnes, autrefois chéries, brûlent dans les feux du Purgatoire : vous ne pouvez pas l'ignorer; c'est, pour ainsi dire, sous vos yeux que ces victimes de la justice de DIEU souffrent, et vous négligez de les secourir! Le Seigneur vous fait, à proprement parler, les arbitres de leur sort; il vous a donné le pouvoir de les délivrer par vos bonnes œuvres, par vos prières, par vos aumônes, et il ne vous plaît pas de leur rendre cet important service! Et vous les voyez souffrir de sang-froid, et vous vous amusez à mille divertissements! Vous passez vos jours dans la joie, pendant qu'ils souffrent des peines étranges, lorsqu'il est en votre pouvoir de les soulager, de les délivrer! Comprenez-vous quelle inhumanité, quel crime c'est d'avoir de l'oubli, de l'insensibilité pour ces âmes souffrantes? (**Croiset**, *Exercices de piété*).

[Même sujet]. *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin que leurs péchés leur soient remis.* — Hélas! que ne vient-elle plus souvent dans l'esprit des vivants, cette sainte et salutaire pensée de prier pour les morts! Les âmes saintes qui souffrent dans les noires prisons du Purgatoire, pour les péchés qu'elles ont commis en ce monde, ne languiraient pas si longtemps dans le triste état où elles sont réduites, sans être secourues; on s'attendrait sur leur misère extrême, et l'on s'emploierait auprès d'un DIEU miséricordieux pour adoucir les rigueurs de la justice à leur égard. Non, ces saintes âmes, du milieu des feux qui

les brûlent, ne se plaindraient pas de la dureté et de l'insensibilité de leurs proches, qui les oublient dans ce triste lieu où elles sont reléguées, et qui, pouvant acquitter leurs dettes à peu de frais, n'ont nulle compassion des maux qu'elles endurent. Mais d'où vient, je vous prie, que cette pensée salutaire est si rarement dans l'esprit des chrétiens? Et, supposé même qu'elle y entre quelquefois, d'où vient qu'ils négligent les plus justes devoirs de l'amitié, de la reconnaissance, de la proximité du sang, et de tout ce qui les attachait par les liens les plus étroits aux personnes qu'ils ont le plus tendrement chéries durant leur vie, et qu'ils les abandonnent lorsqu'elles auraient le plus de besoin de leurs services et de leurs charitables assistances.

Deux raisons, mes frères, causent cette surprenante insensibilité, que nous aurions de la peine à croire si nous-mêmes ne nous en sentions coupables; le défaut de foi dans les uns, le manque de charité chrétienne dans les autres; défauts qui se trouvent le plus souvent ensemble dans le même sujet. On n'est pas fortement persuadé de la vérité du Purgatoire et de la grandeur des peines auxquelles les âmes séparées de leurs corps sont condamnées après cette vie: ce n'est donc pas merveille si ce que la foi et la raison nous en apprennent fait si peu d'impression sur nos esprits. On n'a pas une véritable charité chrétienne pour ses frères, quoique ce soit la vertu que le fils de DIEU a eue le plus à cœur, et qu'il nous a le plus expressément recommandée. Voilà, en deux mots, les causes du peu de secours que nous donnons aux âmes de nos frères défunts, secours qu'ils implorent par les plus instantes prières et qu'ils demandent par les plus fortes et plus tendres considérations. (**Houdry**).

[**Judas Machabée**]. Judas Machabée, le chef et le conducteur du peuple de DIEU pendant qu'il était gouverné comme une république, ayant fait une récolte des aumônes des fidèles, envoya dix mille drachmes d'argent à Jérusalem afin d'offrir le sacrifice pour l'expiation des péchés de ceux qui avaient été tués dans une sanglante bataille. Or, sur cette action de piété de ce sage prince il y a bien des réflexions à faire. — La première est que l'historien, inspiré du Saint-Esprit, ne rapporte pas seulement cette action comme une marque de la piété de ce grand homme, ni comme un fait historique qu'il approuve; il lui donne des éloges, comme à un pieux sentiment de religion: *Benè et religiosè de resurrectione cogitans*. Et, afin qu'on ne s'imagine point que c'était le sentiment particulier de ce prince religieux, qui ne laisse pas d'être d'un grand poids, l'Écriture ajoute que tout le peuple contribua libéralement à cette action de piété, *collatione factâ*: par où il paraît que c'était la croyance commune du peuple de DIEU, dans l'ancienne loi, que les âmes des défunts avaient besoin de ce secours et étaient délivrées, par ces sacrifices, de la prison où elles étaient retenues avant de jouir du repos

qu'elles espéraient. S'ils n'eussent pas été persuadés de cette vérité, auraient-ils employé leurs biens inutilement dans une cérémonie superstitieuse, si elle n'eût été autorisée par la loi? — Troisième réflexion, le texte sacré ne se contente pas d'approuver le fait, il approuve encore le droit; et, loin de donner lieu de soupçonner qu'il y ait eu quelque apparence de superstition dans cette pratique autorisée par la loi : « C'est, conclut-il, une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés : » non pas ceux qui les exposent à un supplice éternel, car ils étaient persuadés, aussi bien que nous, qu'il n'y a plus de ressource ni de miséricorde dans ce lieu infortuné où les réprouvés ne satisfont jamais ni par eux-mêmes ni par le secours des autres, à la justice de DIEU; il fallait donc, de nécessité, qu'ils crussent, comme nous, à un troisième état, à un troisième lieu où se fit l'expiation de certains péchés qui ne méritaient pas une peine éternelle, et qui cependant les empêchaient d'attendre en repos la jouissance du souverain bonheur qu'ils espéraient aussi bien que nous. (*Le même*).

[Avantage pour nous]. — Si nous négligeons de soulager les âmes saintes qui souffrent en Purgatoire, DIEU permettra aussi que, quand nous y serons, personne ne pensera à nous; mais si nous sommes charitables envers elles, on le sera également envers nous. C'est donc une pensée sainte et salutaire de prier pour les défunts, puisqu'en cela nous ferons une action agréable à DIEU, qui aimant ces saintes âmes, ne demande autre chose que de les voir tirées des mains de sa justice. Ajoutez que ce seront autant d'amis que nous nous ferons auprès de DIEU : car ces âmes, étant délivrées de leurs peines par notre moyen, que ne feront-elles pas pour nous quand elles seront dans la gloire, surtout lorsqu'elles nous verront dans ces flammes dont nous les aurons retirées, et que, selon toutes les apparences, nous n'éviterons pas? Une petite négligence au service de DIEU, un petit mensonge, une légère impatience, sont capables de nous y jeter. (*Considérations chrétiennes*).

[La véritable amitié]. — Une autre raison qui nous oblige à employer tous nos efforts pour soulager nos frères retenus dans le purgatoire est que ce secours que nous leur pouvons rendre distingue proprement la charité chrétienne des devoirs de l'amitié humaine, que les vivants rendent à leurs amis et à leurs proches défunts. En vue de cette amitié, les uns déplorent le sort de leurs amis et arrosent leurs tombeaux de leurs larmes; quelques-uns en paraissent inconsolables, et l'on en a vu que l'excès de la douleur a portés jusqu'à s'ensevelir dans le même sépulcre ou à se jeter dans le bûcher qui consumait leurs corps, pour mêler leurs cendres avec celles de leurs amis; d'autres ont tâché de se consoler de leur perte par la magnificence des obsèques et de la pompe funèbre dont ils les ont honorés après la mort. Ce sont, à la vérité, des marques d'une amitié constante; mais devoirs inutiles! faibles soulagemens des vivants plutôt

que des morts, s'écrie S. Augustin ; témoignages équivoques de la douleur et de l'amitié de ceux qui souvent marquent être le plus sensiblement touchés de la mort d'un ami ! Non, ce n'est point en cela que consiste la charité chrétienne. Elle est également éloignée de la stupidité stoïque qui n'est sensible à rien, et des sentiments trop vifs que la nature et la tendresse de l'amitié excitent dans le cœur des autres. Elle ne condamne point la douleur que l'amitié inspire dans ces fâcheux accidents ; mais elle la modère et la retient dans de justes bornes : *Modicum plora super mortuum, et fac planctum secundum meritum ejus*, dit le Saint-Esprit par la bouche de l'*Ecclésiastique* (xxii). Cette charité ne se contente pas d'un lugubre appareil ; non, elle ne se borne pas là : elle donne des marques plus solides de piété et de religion, car elle procure à nos frères la jouissance du repos et du bonheur éternel, sur lequel ils ont déjà un droit acquis, sans en être encore en possession. Cette charité mêle des prières avec ses larmes ; elle soulage les peines et les douleurs amères des défunts, au lieu de chercher à adoucir les siennes propres ; si elle fait faire quelque dépense pour honorer les obsèques des défunts, elle fait encore plus d'aumônes pour acquitter les dettes dont ils sont redevables à la justice de DIEU ; et, méprisant le faste qui semble les vouloir faire triompher de la mort par une espèce d'immortalité qu'on tâche de leur procurer dans le souvenir de la postérité, elle leur en procure une réelle et véritable dans le séjour même de la gloire.

La véritable charité se fait connaître dans les prières pour les morts ; c'est ce qui la distingue de l'amitié humaine, laquelle ou finit à la mort, ou, si elle s'étend au-delà du tombeau, n'est plus qu'une cérémonie de bienséance, et, comme l'appelle S. Augustin, des devoirs dont l'humanité nous oblige de nous acquitter, mais inutiles au repos et à l'avancement du bonheur de celui à qui on les rend : *Humanitatis officia, non vitæ æternæ præsidia*. Car enfin, de quoi leur peuvent-ils servir ? Les connaissent-ils, ces témoignages d'amitié, ces marques de votre souvenir ? Et, si DIEU les leur fait connaître, y sont-ils sensibles ? Qu'ont-ils besoin de vos larmes, de ce deuil, de ces dépenses excessives ? Ils exigent de vous des devoirs plus chrétiens, une charité plus solide, dont les effets et les marques sont d'implorer pour eux la miséricorde du Seigneur, de les aider à satisfaire à sa justice par les jeûnes et par les autres bonnes œuvres que vous offrirez à ce dessein. Au lieu donc d'honorer leur tombeau, de faire mettre leurs armes dans les églises et de traîner un grand deuil, faites offrir des sacrifices et des prières, afin de solliciter la divine miséricorde en leur faveur. — C'est ce que, au rapport de S. Jérôme, fit l'illustre Pammachius, aussi distingué par sa piété que par le rang qu'il tenait dans le monde. La mort lui avait enlevé son épouse à la fleur de son âge ; il l'avait chérie par devoir et par inclination ; car elle lui ressemblait en mérite et en vertu, étant fille de l'admirable Ste Paule, et n'ayant jamais dégénéré de la piété de

ses ancêtres. Pammachius eut autant de charité pour elle après sa mort qu'il lui avait témoigné d'affection durant sa vie. Au lieu de jeter des fleurs sur son tombeau, dit ce Père, et d'employer une partie de ses biens à lui faire faire de magnifiques obsèques, ou de marquer sa douleur par ses larmes, il assembla tous les pauvres sur le tombeau de cette illustre défunte et arrosa, comme parle ce saint docteur, du baume de l'aumône ses cendres et ses ossements : *Sanctam ejus favillam ossaque veneranda eleemosyna balsamo irrigabat.* — Voilà les marques d'une sainte amitié, ou plutôt d'une charité parfaite. C'est témoigner qu'on est bon ami, bon père, bon parent, bon époux, et que la charité chrétienne nous a unis en ce monde. (**Houdry**).

[Persévérance dans cette dévotion]. — La charité chrétienne ne doit pas être sujette à l'inconstance : l'intervalle du temps et des lieux ne doit jamais empêcher que les chrétiens soient unis ensemble, et s'entre assistent ; si elle ne se perd point dans le ciel, elle doit encore moins se perdre ou s'affaiblir envers ceux qui sont dans le Purgatoire, et qui ont besoin d'un prompt secours ; et c'est particulièrement en ce sens que l'on doit dire que la charité est plus forte que la mort et que l'enfer, c'est-à-dire qu'elle doit passer jusque dans cette prison souterraine qui sépare ces âmes saintes du séjour des lumières : *Fortis ut mors dilectio, et dura sicut infernus emulatio.* Elle doit donc s'étendre jusque-là, et n'oublier jamais ceux que la mort a enlevés à nos yeux et relégués dans cette région de ténèbres et de souffrances. Mais quelle dureté et quelle insensibilité dans la plupart des chrétiens. Après avoir conduit leurs proches et leurs amis jusqu'au tombeau, ils les y laissent, et, après quelques jours de deuil, les mettent entièrement en oubli. Car c'est la coutume de la plupart des hommes, et ce qui a fait dire au saint Roi-Prophète : *Oblivioni datus sum, tanquam mortuus, à corde* (Ps. 30) : on se souvient aussi peu de moi que d'un mort, auquel on ne pense plus après quelques devoirs funèbres qu'on lui a rendus. C'est ce dont se plaignent avec justice les âmes du Purgatoire. Hélas ! quelques-uns vivent dans des papiers qui font mention d'eux, ou dans les écrits qu'ils ont laissés ou bien qu'on fait d'eux, de leur vie et de leurs actions ; d'autres vivent par leur réputation dans la mémoire des hommes et dans la bouche de ceux qui en parlent avec honneur ; d'autres, enfin, vivent en quelque manière dans l'épithaphe de leur tombeau ; mais presque tous meurent dans le cœur de leurs proches, de leurs amis, de leurs enfants, parce qu'ils ne les secourent point par leurs prières et leurs bonnes œuvres : *Oblivioni datus sum, tanquam mortuus, à corde.* Ah ! si nous sommes convaincus de la vérité du Purgatoire et du besoin que ceux qui y sont relégués ont de notre secours, descendons souvent par la pensée dans cette région des morts ; considérons le triste état où ces âmes sont réduites, et que la charité nous donne des entrailles de compassion pour soulager leur misère. Mais ne nous con-

tentons pas d'une compassion stérile ; offrons pour elles des prières et des aumônes, et surtout le sacrifice de l'autel pour leur délivrance. Nous n'obligerons pas des âmes ingrates, mais reconnaissantes au possible, et qui emploieront leur crédit auprès de DIEU pour nous procurer le bonheur dont nous les aurons mises en possession. (*Le même*).

[Les souffrances du purgatoire.] — Ces âmes qui languissent dans les souffrances considèrent le ciel comme leur chère patrie ; elles s'en forment une haute idée ; elles l'envisagent comme une partie de leur béatitude ; et, comme elles en sont bannies par arrêt de ce juge souverain, et repoussées sur le point qu'elles sont d'y entrer, il ne faut pas douter que ce retard ne leur cause une douleur plus sensible et plus affligeante que ne serait celle d'un voyageur qui, après une course de plusieurs années et des empressements inquiets de revoir son pays, se verrait arrêté par un fâcheux accident, qui l'obligerait d'attendre encore longtemps. Ce regret et ce déplaisir est si douloureux, que DIEU même ne trouva rien de plus sensible, pour punir Moïse d'une infidélité qu'il avait commise à son service, que de lui montrer de loin la terre promise, après laquelle il soupirait depuis quarante ans : *Vide terram, et morere* (Deuter. xxxi.) La voilà cette terre, l'objet de tes vœux, de tes plus ardents désirs ; tu la vois : mais contente-toi de la voir, tu n'en approcheras pas ! Hélas ! mes Frères, cette terre où devait naître un jour un Homme-DIEU, était-elle comparable à celle des vivants, où le monarque du ciel et de la terre étale toute sa gloire ? *Vide, vide terram, et morere !* Regarde cette terre, dira-t-on alors à une âme retenue dans une affreuse prison : c'est ta chère patrie, c'est le séjour de toutes les délices, c'est le lieu où tu aspires depuis si longtemps : regarde-la donc, cette terre, et meurs à chaque moment de déplaisir, parce que le temps de ton exil n'est pas encore expiré : *Heu mihi ! quia incolatus meus prolongatus est !* (Ps. 119.) Faut-il demeurer ici pour si longtemps ? Ce regret dont elle est si sensiblement pénétrée lui fait pousser mille soupirs et mille sanglots à tout moment, parce qu'elle a toujours cette pensée présente et actuelle, et que la violence du désir qu'elle a du lieu où elle aspire ne lui permet pas d'en divertir son esprit. Or, si par vos prières, par votre secours, vous abrégez son exil et la mettez en possession du bien qu'elle souhaite si ardemment, quelle obligation ne vous aura-t-elle pas ? (*Le même*.)

[Nous pouvons être oubliés nous-mêmes.] — Voici le châtiment dont DIEU menace son peuple par le prophète Joel : *Reddam vicissitudinem vobis* : Je vous rendrai la pareille, et je vous traiterai de la même manière dont vous aurez traité vos frères. On vous refusera une goutte d'eau pour rafraîchir l'ardeur, qui vous brûlera dans ce triste lieu, parce que vous avez refusé aux autres les miettes de votre table, c'est-à-dire quelque part en vos prières et quelque reste de vos satisfactions, à ceux qui languissaient dans les prisons de ma justice. En vain ils ont imploré votre se-

cours, vous implorerez en vain celui des autres. Vous avez mis en oubli vos plus proches et vos plus chers amis : on vous oubliera à votre tour, on ne se souviendra plus de vous après votre mort : *Reddam vicissitudinem vobis... Eâdem mensurâ quâ mensi fueritis remetietur vobis*. Vous vous êtes contentés de quelques légères prières lorsque vous avez appris la nouvelle de leur mort, et vous avez plutôt cherché à vous consoler de leur perte qu'à les soulager dans leurs peines ; au lieu de prières, de jeûnes et d'aumônes que vous pouviez faire pour les délivrer, vous vous êtes vous-mêmes livrés à la douleur et à d'inutiles regrets d'avoir perdu l'appui de votre famille ou l'espérance de votre fortune : voilà comment DIEU permettra qu'on se comporte envers vous : on vous pleurera durant quelques jours, et l'on consumera en plaintes, en soupirs et en condoléances inutiles sur votre décès, un temps qu'on pouvait employer à satisfaire à la justice de DIEU ; on songera à vos obsèques, à exécuter vos dernières volontés, à vous dresser un magnifique tombeau, oublier partout votre éloge ; mais personne ne songera à prier pour vous *Reddam vicissitudinem vobis*.

Du moins, dites-vous, je participerai aux suffrages communs de toute l'Eglise ; et, si personne en particulier ne se souvient de moi, j'aurai part à cet amas de prières que les fidèles offrent tous les jours en général, et à la dévotion qui en porte souvent plusieurs à prier pour les délaissés et pour ceux à qui on pense le moins. L'Eglise même, dans les sacrifices qu'elle offre pour ce sujet, ne recommande-t-elle pas à DIEU les âmes de tous les défunts ? — Vaine espérance, mon cher auditeur ! et, si vous pensez vous excuser sur ce prétexte, que vous déplorerez un jour votre illusion ! Car enfin, êtes-vous si peu instruit de l'effet des prières et des satisfactions qu'on offre pour les morts, que vous ne sachiez pas encore que ce qui est présenté à DIEU pour leur délivrance, ou pour l'adoucissement de leurs peines, est offert par manière de suffrage, et que DIEU se réserve toujours le droit de l'appliquer à qui il lui plaît et autant qu'il lui plaît ; autrement, il ne faudrait qu'offrir une seule fois le sacrifice de l'autel pour éteindre toutes les flammes du Purgatoire et pour délivrer tous ceux qui sont dans ces tristes prisons. Or l'application de ces suffrages étant entre les mains de DIEU, il dispose des actions de charité que font les vivants pour le soulagement des morts selon les ordres de sa justice, et, comme la règle de sa conduite envers les personnes pieuses est de les récompenser ou de les punir selon la mesure de la charité qu'elles auront exercée envers le prochain, ces prières et ces satisfactions seront appliquées à celles qui auront secouru les autres pendant qu'elles ont vécu ; à votre égard, il usera de toute la sévérité de sa justice : *Judicium sine misericordiâ iis qui non faciunt misericordiam* (Jac. II.) Selon cette règle établie par sa sagesse, ce qu'on lui offrira pour vous sera appliqué à ceux qui ont été plus charitables, plus zélés et plus réguliers dans ce devoir. (*Le même.*)

[Même sujet]. — Nous voyons parmi les hommes qu'on a peu de compassion pour ceux qui ont été impitoyables envers les autres ; que, quand une personne reçoit le même traitement qu'elle faisait à tout le monde, on se récrie que DIEU est juste, et qu'il la punit comme elle le méritait ; que souvent même la justice humaine condamne un criminel à subir les mêmes peines qu'il a fait souffrir aux innocents. Rien n'est plus conforme à l'équité naturelle que ce procédé, et personne n'a droit de se plaindre, même en secret, quand on use de la même sévérité envers lui dont il a usé envers les autres le premier. Or, mes frères, c'est l'ordre que la justice de DIEU observe dans les châtimens des crimes des hommes, quelquefois dans cette vie, mais toujours et inmanquablement dans l'autre, comme l'Écriture nous l'apprend. Le riche réprouvé dont parle l'Évangile avait refusé les miettes de sa table au pauvre Lazare qui mourait de faim à sa porte : et, lorsque ce riche impitoyable fut enseveli dans l'enfer, on lui refusa une goutte d'eau pour modérer l'ardeur de sa soif, plus ardente que les feux mêmes qui le brûlaient ; l'insensibilité de ce barbare fut punie par le même refus qu'il avait fait à un pauvre languissant ; et c'est un plaisir de voir comment les SS. Pères, et particulièrement S. Chrysostôme, font valoir ce retour si juste, le refus d'une goutte d'eau, pour punir le refus d'une miette de pain, et comment Abraham ne fut point touché du misérable état et des tourmens insupportables de celui qui n'avait eu aucune compassion de la misère d'autrui. Ce saint patriarche rebuta avec reproche les prières de celui qui avait fermé les oreilles aux cris et aux gémissemens d'un pauvre qui mourait de faim, et qui réclamait son assistance ; il témoigna même de l'insensibilité à celui qui avait eu une telle dureté de cœur envers un pauvre réduit à la dernière nécessité. Terrible exemple de la justice de DIEU dans l'autre vie ! Quelque différence qu'il y ait entre une âme réprouvée dans l'enfer et une âme sainte et amie de DIEU dans le Purgatoire, cette justice ne change rien dans cet ordre, qui est de garder la même conduite qu'elles auront eue dans ce monde à l'égard de leurs frères, qu'elles pouvaient aider dans un semblable besoin.

Quand les vivans vous oublieraient, et que les âmes que vous aurez soulagées ne seraient pas assez puissantes pour s'opposer aux arrêts de la justice de DIEU, je vous donne un troisième garant de la vérité que j'ai avancée : c'est le Fils de DIEU lui-même, puisqu'il veut bien se charger de l'obligation que vous auront les âmes que vous soulagerez, et vous être en quelque manière redevable de tout le bien que vous leur aurez fait. Il nous en saura le même gré, et il nous donnera un jour la même récompense, que si nous l'avions retiré lui-même du milieu de ces flammes impitoyables et lui avions ouvert le ciel. Car enfin, si, dans les aumônes que nous faisons, il daigne bien les compter comme autant de bienfaits qu'il a reçus de nous : *Esurivi, et dedistis mihi manducare ; nudus eram, et cooperuistis me, in carcere eram, et visitastis me*, quelle obligation

ne témoignera-t-il point à ceux qui, dans la personne de leurs frères, l'auront délivré de cette affreuse prison? Que dira-t-il à ceux qui par leurs prières auront apaisé la colère de DIEU, éteint les feux qui le brûlaient, payé les dettes dont il était redevable? Comment recevra-t-il ceux qui l'auront rassasié des délices du ciel, qui l'auront délivré de tant de peines, comblé de tant de joies, lui qui est libéral jusqu'à promettre tout son royaume pour un verre d'eau donné par charité et en son nom? Peut-on douter qu'il ne reconnaisse tant de bienfaits, renfermés dans ce seul bienfait, par toutes les marques de bienveillance qu'on doit attendre de lui? (**Houdry.**)

[On priera aussi pour nous]. — Ce n'est pas assez que ceux à qui nous aurons rendu un service si considérable nous en marquent leur reconnaissance. Je dis, en second lieu, que ce qui nous doit engager à leur rendre ce charitable office est que DIEU saura bien faire en sorte que ceux qui vivront après nous auront aussi la même charité pour nous, et s'acquitteront fidèlement des mêmes devoirs à notre égard, selon la maxime que nous avons établie : car, encore une fois, si cette maxime est vraie, que doit attendre l'insensibilité de ces personnes qui jouissent des biens que leur ont laissés leurs ancêtres, et qui plaignent le peu de dépense qu'il faudrait faire pour leur procurer le repos éternel ! Hélas ! il arrive à ces pauvres âmes, abandonnées de leurs proches, ce qui arriva autrefois au patriarche Joseph, après qu'il eut porté à manger à ses frères gardant leurs troupeaux à la campagne : ses frères ingrats prirent le pain et le vin qu'il leur donnait, et sans avoir égard au service qu'il venait de leur rendre, le dépouillèrent et le jetèrent dans une citerne desséchée, où ce pauvre innocent, enfermé comme dans un tombeau, conjurait ces barbares de le retirer de cette prison, avec des larmes et des paroles capables de leur fendre le cœur s'ils eussent eu quelque reste d'humanité, sans que ces plaintes eussent assez de force pour réveiller les sentiments de la nature. Ce qui parut ensuite si inhumain au prophète Amos, qu'il leur fit ce sanglant reproche : *Bibentes vinum in phialis, et nihil patiebantur super contritione Joseph* : ils faisaient bonne chère de ce que Joseph leur avait apporté, et n'avaient nulle compassion de sa misère. N'est-ce pas là ce qui se passe à l'égard de ceux qui sont renfermés dans les tristes prisons du Purgatoire? Ils ont beau pousser des cris et des plaintes comme Joseph : leurs héritiers, qui ont recueilli leur succession, vivent de ce que les autres ont amassé du travail de leurs mains et gagné à la sueur de leur front, et, pendant que ceux-ci demeurent dans cette prison, ceux-là sont insensibles aux douleurs qu'ils endurent : *Et nihil patiebantur super contritione Joseph*. Ils croient satisfaire à leur devoir en assistant aux obsèques, avec les cérémonies ordinaires, en faisant parer les églises et les autels, en ayant soin que les armes, les chiffres de noblesse et les marques de la dignité et des emplois des défunts y soient portés comme

en triomphe : vraiment c'est bien là de quoi les morts se mettent en peine ! *Hæc solatia sunt qualiacumque vivorum*, dit S. Augustin, *non subsidia mortuorum*. Tout cela peut servir pour la consolation des vivants, mais ne sert de rien pour le soulagement des morts, qui n'ont besoin que de prières et de bonnes œuvres ; et c'est à quoi les héritiers ne pensent point. Mais qu'arrivera-t-il de là ? Il arrivera, mes frères, par une juste disposition de la justice divine, qu'on traitera un jour ces ingrats avec la même dureté ; ils laisseront leurs biens à d'autres, qui en feront le même usage ; et s'ils sont assez heureux pour mourir en état de grâce et de salut, leurs enfants et leurs proches n'auront que de l'insensibilité pour eux, et DIEU permettra qu'ils soient abandonnés de tout le monde, comme eux-mêmes ne se sont mis en peine de personne pendant qu'ils ont vécu : *In quâ mensurâ mensi fueritis, remetietur vobis.* (Houdry).

[Il est facile de secourir les défunts]. — Il est bien plus facile de secourir les justes défunts que les pécheurs vivants, parce que les premiers n'y apportent nulle résistance comme font les personnes plongées dans leurs désordres, lesquelles résistent aux grâces intérieures du Ciel et aux efforts que l'on fait pour les secourir. Il n'est même pas besoin d'aller bien loin pour avoir l'occasion et le moyen d'assister ces saintes âmes, comme font les personnes apostoliques qui passent les terres et les mers pour trouver des âmes à convertir : vous pouvez réussir partout à moins de frais ; et, quoiqu'il y ait un chaos immense qui sépare celles-ci de nous, elles ressentent les effets de votre charité dans le centre de la terre, où elles sont reléguées, et vous pouvez, de quelque endroit que ce soit, les soulager sans changer de lieu. Pour toucher et convertir les pécheurs, il faut, outre la présence des lieux, employer de notre côté les moyens propres pour cela ; il faut s'insinuer dans leur cœur, afin de les gagner à DIEU ; condescendre quelquefois à leur infirmité, employer l'adresse et toutes les saintes industries que la charité peut suggérer à un homme véritablement zélé ; mais les âmes du Purgatoire sont toujours disposées à recevoir votre secours ; elles le demandent, elles l'attendent, elles le réclament par leurs cris et leurs soupirs continuels ; elles le reçoivent avec mille actions de grâces, et elles ne peuvent jamais en mal user. Que d'avantages donc de leur côté et du vôtre, pour leur donner la préférence s'il pouvait y avoir quelque contestation ! Mais il n'y en a point ; vous pouvez partager votre zèle sans le diminuer, et secourir les uns et les autres dans leurs différents besoins. (*Le même*).

[Motifs de secourir les âmes du Purgatoire]. — Si c'est une consolation sensible, à ces âmes souffrantes que vous secourez charitablement, d'être assurées de leur salut (car c'est ce qui les distingue des réprouvés, qui sont sans espérance et sans consolation), je dis que c'est un motif bien capable de nous animer à les secourir, de savoir que par là nous avons plus d'assu-

rance du nôtre, et une espérance toute particulière d'obtenir un jour nous-mêmes le bonheur que nous leur aurons procuré. Pourquoi ? Parce que le ciel est promis aux exercices de la charité ; et, comme je vous ai assez fait voir qu'il n'y en a point de plus grande ni de plus agréable à DIEU que celle qui se pratique envers ces âmes qu'il chérit si tendrement, c'est donc s'assurer ce bonheur, autant qu'on le peut en cette vie, que de faire des actions qui le méritent, et pour lesquelles DIEU s'est lui-même engagé de le donner comme une juste récompense. Ainsi, c'est se tromper de croire que l'on ménage mieux ses intérêts en se réservant tout le fruit de ses bonnes œuvres que d'en faire part aux défunts. Nous travaillons pour nous en travaillant pour eux. Il arrive quelquefois qu'en nous employant pour nos amis, et en nous intéressant dans l'avancement de leur fortune, nous trouvons des appuis à la nôtre, chancelante et mal assurée ; mais cela est inmanquable en travaillant à secourir les âmes du purgatoire, parce que c'est l'effet et le mérite de la charité chrétienne de nous obtenir de DIEU le même bien que nous faisons aux autres. Ceux qui font libéralement l'aumône, loin de s'appauvrir, augmentent leurs biens par la bénédiction du Ciel qu'ils y attirent. L'Écriture est pleine de ces sortes de promesses, et ceux qui font miséricorde aux autres ressentent celle de DIEU à leur égard, et on la leur fera : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequuntur*. Et il semble que, pour nous porter aux œuvres de charité, DIEU ne trouve point de plus puissant motif que de nous promettre qu'on les exercera réciproquement envers nous, et que, outre la récompense qui nous est réservée en cette vie, on nous récompensera encore en celle-ci, dans la même nature de biens que nous aurons procurés aux autres. (*Le même*).

[Différence entre l'état des âmes du Purgatoire et le nôtre]. — Après vous avoir représenté les motifs qui vous obligent à soulager les âmes de vos frères qui gémissent dans le Purgatoire et qui imploront votre secours avec toutes les instances imaginables, permettez-moi, pour conclure ce triple sujet, de comparer leur état avec le vôtre. Hélas ! mes frères, elles sont dans des cachots obscurs, pendant que vous jouissez d'une entière liberté ; elles ne respirent en ce lieu qu'un air embrasé, pendant que vous êtes à votre aise ; elles souffrent d'inconcevables tourments, pendant que vous ne pensez qu'à prendre vos divertissements ; et, ce qui augmente leurs regrets, c'est que ceux qui ont une obligation plus indispensable de les soulager sont souvent ceux-là même qui les mettent plus tôt en oubli : *Miseremini mei, saltem vos amici mei !* Vous qui vous disiez leurs amis sur la terre, vous qui pouvez si facilement les soulager par quelques prières ou par quelque aumône, ayez compassion de leurs souffrances. Vous prêtres, qui offrez si souvent sur l'autel le sang de l'Agneau versé pour les morts aussi bien que pour les vivants, faites-le couler sur leurs brasiers, afin de les éteindre : *Miseremini mei*. Vous qui passez souvent devant ces

cimetières où reposent les os de vos proches, vous qui avez sans cesse leurs tombeaux devant les yeux, comment oubliez-vous, dans l'autre vie, ceux qui vous ont donné l'être en celle-ci ? Car il me semble que, parmi ces voix confuses qui demandent du secours, j'entends celle d'un père qui du milieu de ces flammes pousse ses cris et ses soupirs jusqu'ici, et s'adresse à ce fils qu'il a laissé l'héritier de tous ses biens, après avoir accumulé ses supplices en lui amassant des trésors. Ingrat et dénaturé, j'ai tant travaillé en cette vie pour toi, je me suis donné tant de mouvement et consumé en tant de travaux pour te mettre à ton aise, et pour établir ta fortune : où est ta reconnaissance ? Je ne me plains point de cette main pesante de DIEU qui s'étend sur moi ; elle est trop juste, et je m'y soumets ; mais je me plains qu'étant ici à ton occasion, et pour avoir préféré ta fortune à mon propre salut, tu m'abandonnes dans ma plus pressante nécessité, et que, de tant de revenus que je t'ai laissés, tu aies regret d'en employer la moindre partie à soulager l'âme de ton père, qui souffre et qui gémit dans ces brasiers. Ah ! quand je vois l'argent que je t'ai amassé prodigué au jeu, à tes divertissements et à tant de folles dépenses, quelle douleur de voir que tu en aies de reste pour employer à des bagatelles, et que tu plains ce qu'il faudrait pour délivrer de tant de misères l'âme de celui qui t'a donné la vie ! Il ne faudrait qu'une partie des étoffes dont tu es si magnifiquement vêtu, pendant que je suis investi de feux et de flammes, que ce que tu joues en un coup de dés ou ce que tu emploies en un seul festin : et cruel tu me le refuses, ou, ce qui est la même chose, tu n'y penses pas seulement ! — Pour vous, Mesdames, c'est ce cher mari qui vous crie du milieu des flammes : où est cette foi si solennellement jurée, et cette amitié si constante, après avoir promis, au lit de ma mort, de vivre plus dans mon tombeau que dans vous-même ? Ah ! la mort ne l'a pas plus tôt enlevé de vos yeux que l'oubli l'a déjà effacé de votre cœur et de votre pensée. D'un autre côté, il me semble que j'entends l'âme d'un pauvre abandonné, d'un matelot enseveli dans les eaux, d'un soldat à qui une tranchée a servi de tombeau, qui soupire sans cesse, semblable à ce paralytique de l'Évangile, lequel avait demeuré trente-huit ans sur le bord de la Piscine sans trouver personne qui lui prêtât une main charitable pour l'aider à se jeter dedans ; de sorte que, interrogé par le Sauveur pourquoi il était demeuré si longtemps sans être guéri, il ne répondit que ces tristes paroles : *Hominem non habeo*, je n'ai personne qui me rende ce bon office. Combien de pauvres, délaissés de tout le monde, sans parents, sans amis, sans connaissances, languissent depuis plusieurs années dans ces feux, parce qu'ils n'ont personne qui les puisse plonger dans la piscine du sang du Sauveur. *Hominem non habeo* ! Ils implorent votre secours : ne leur refusez pas ce charitable office, qu'ils reconnaîtront un jour au centuple. (*Le même*).

[La sainte Messe. Autorités]. — S. Cyrille du Jérusalem dit : « Quand nous

offrons le sacrifice de la Messe, nous faisons aussi commémoration de ceux qui sont morts : car c'est un grand secours pour les âmes que d'offrir pour elles la prière de ce saint et redoutable sacrifice accompli sur l'autel : ce que, dit-il, je veux vous montrer par un exemple. Je sais qu'il y en a plusieurs qui disent : Que sert de faire dans le sacrifice de l'autel commémoration d'un homme qui meurt en péché ? Mais si un roi avait envoyé en exil ceux qui l'ont offensé, et qu'ensuite il se trouvât des personnes qui vinssent offrir au roi une couronne en faveur de ceux qu'il aurait bannis, ne relâcherait-il pas quelque chose de la condamnation des supplices ? De même, en présentant des prières pour ceux qui sont décédés, quoiqu'ils soient pécheurs, nous ne faisons pas une couronne, mais nous offrons JÉSUS-CHRIST immolé pour nos péchés, afin de le rendre propice envers eux et envers nous. » S. Jean-Chrysostôme, au livre 6^e de la *Prêtrise*, parle ainsi : « Le prêtre, dit-il, qui est comme ambassadeur pour tout le monde, intercède auprès de DIEU afin qu'il soit propice aux péchés de tous les hommes, non-seulement vivants, mais aussi décédés. » Et dans son homélie 22^e sur les *Actes* : « Ce n'est point, dit-il, simplement le diacre qui crie pour ceux qui sont morts en JÉSUS-CHRIST, et pour ceux qui font les commémorations pour eux ; ce n'est point le diacre qui jette cette voix, mais le Saint-Esprit. » Dans son homélie 3^e sur l'Épître aux Philippiens : « Ce n'est point en vain, dit-il, que les Apôtres ont ordonné qu'en la célébration des vénérables mystères on fit commémoration des morts ; ils savaient qu'il leur en revenait une grande utilité : car, tout le peuple étant présent, élevant les mains aux cieux, et le redoutable sacrifice étant présenté, comment n'apaiserions-nous point DIEU en priant pour eux ? » Le même S. Chrysostôme nous enseigne qu'il n'est pas besoin de pleurs, et d'accompagner de larmes celui qui est mort, mais qu'il doit être aidé par des prières, des aumônes et des sacrifices. Et dans un autre endroit : « Ce n'est pas en vain, dit-il, que celui qui est près de l'autel s'écrie, en la célébration des divins mystères : *Pour tous ceux qui dorment en JÉSUS-CHRIST* : car, si le sacrifice de Job a purifié ses enfants, doutez-vous que, si nous faisons quelque sacrifice pour ceux qui sont morts, il n'y ait quelque soulagement pour eux ? » — S. Epiphane, dans la *Récapitulation*, met entre les dogmes de l'Eglise de prier pour les morts, d'accomplir le culte divin pour eux, et la dispensation des mystères. S. Cyprien en parle comme il suit : « Les évêques nos prédécesseurs, par une religieuse considération et providence salutaire, ont ordonné que, si quelque frère venant à décéder nomme un clerc pour tuteur ou curateur, l'on n'offre point d'oblation pour lui, ni qu'on ne célèbre point de sacrifice pour son repos : car celui-là ne mérite point d'être nommé à l'autel, dans la prière des prêtres, qui a voulu détourner les prêtres et les ministres de l'autel. (*Institution catholique du P. Cotton*).

L'OBSERVATION DES DIMANCHES

ET DES FÊTES

AVERTISSEMENT.

Les fidèles savent assez que le saint jour du Dimanche a été substitué au jour du Sabbat des Juifs, si expressément commandé depuis qu'il y a eu dans le monde une loi et une religion. L'Église en a renouvelé le commandement dans la loi nouvelle, et y a seulement ajouté les Fêtes consacrées à la mémoire des saints et des mystères du christianisme.

Pour ce qui regarde les Dimanches, les schismatiques, quoique séparés de l'Église, reconnaissent l'obligation de les observer, comme étant institués de DIEU même, et uniquement destinés à son culte, sans avoir égard aux préceptes que l'Église en fait pareillement. Mais pour ce qui est des Fêtes des saints, par une suite de leur erreur, ils refusent de les observer, et ne croient pas devoir s'assujettir à cette obligation que l'Église impose aux véritables chrétiens.

*Pour traiter ce sujet, nous ne nous étendrons point sur ce qu'enseignent les théologiens, les casuistes et les controvertistes, en ce qui est absolument commandé et nécessaire pour satisfaire au précepte; mais, outre ce que nous avons dit sur cette matière, au tome III^e de notre **Bibliothèque**, nous ferons voir les fautes les plus ordinaires que les catholiques eux-mêmes commettent en cette matière, et la manière de l'observer religieusement, en véritables chrétiens. Je suis persuadé qu'il n'y a rien dont il soit plus nécessaire d'avertir, et plus souvent, parce qu'il n'y a point de commandement moins bien observé que celui-là, et auquel on manque plus ordinairement.*

L'OBSERVATION DES DIMANCHES & DES FÊTES.

[Trois choses nécessaires].—Pour passer les dimanches et les fêtes en chrétiens (je les joins ensemble, parce que l'Eglise ne les sépare point et leur donne le même pouvoir de nous obliger), trois choses sont nécessaires: l'une à savoir, l'autre à faire, et la troisième à laisser.— La première n'est pas tant une obligation qu'une adresse pour célébrer les fêtes avec plus de sentiment intérieur; mais il est important que les chrétiens soient instruits du dessein de DIEU et de l'Eglise en cette institution; faute de le savoir, notre esprit y demeure vide, et n'a pas de quoi s'y occuper avec profit. Disons donc, en général, que les dimanches et les fêtes ont été établis pour nous faire prendre le loisir de traiter avec DIEU. Cette âme immortelle qui est enfermée dans nos corps serait bien misérable si elle n'avait aucun temps pour s'élever vers le ciel, considérer le principe d'où elle est sortie et s'attacher à la dernière fin où elle doit retourner. Si, étant faite pour DIEU, elle est toujours divertie d'un objet si digne de son amour, pour donner tous ses soins et toutes ses inclinations aux choses basses et qui ne la valent pas, elle a besoin d'un temps bien libre pour s'appliquer à DIEU, pour apprendre à le connaître, admirer ses ouvrages et ses grandeurs, et lui sacrifier les principaux mouvements de son cœur. (*Le même*).

Secondement, les fêtes sont instituées pour nous faire goûter dès cette vie la douceur de la joie que nous espérons dans le ciel, où, délivrés de toute peine et de toute inquiétude, nous n'aurons qu'à nous reposer dans le sein de DIEU. Il faut que cet avant-goût nous fasse mériter, par l'exercice des vertus chrétiennes et laborieuses, ce que nous pourrions perdre par notre négligence. C'est aussi pour nous faire entendre qu'après avoir été les esclaves du péché, et condamnés ensuite à ne tirer jamais la main de dessus la besogne, nous avons été remis dans la liberté des enfants de DIEU par les mérites du sang de JÉSUS-CHRIST, en vertu de quoi nous faisons la fête. Dirai-je plus? DIEU nous a voulu obliger à nous épargner nous-mêmes, et à ne point épuiser nos forces par un travail indiscret. Nous n'avons pas un corps de bronze, il s'use; la trop grande fatigue est une source de maladies, qui a plus besoin de relâche que de médecines. Il est certain que l'avarice des maîtres consommerait la vie des serviteurs, et que la charge de nourrir une famille ruinerait de santé les pauvres artisans, et autres gens de peine, si on ne les avait obligés à un saint repos. (*La Famille sainte, du P. Cordier*).

[Obligations].— Pour sanctifier les fêtes, tout chrétien est obligé d'entendre la Messe, et c'est un grand péché quand on manque à ce devoir sans une excuse bien légitime. Le commandement de l'Eglise y est formel. Elle ne pouvait mieux nous ordonner de sanctifier les fêtes, qu'en requérant notre présence au plus auguste sacrifice qui puisse être offert à DIEU. Pour y assister avec l'esprit qu'une si sainte action demande de nous, il est nécessaire que nous y apportions l'attention, la dévotion et la révérence : c'est-à-dire qu'il faut que nous y recueillions soigneusement nos pensées sans permettre que notre âme se dissipe en des imaginations extravagantes ; que nous y pratiquions les plus solides vertus du christianisme, et que notre modestie soit si bien mesurée qu'elle approche de celle des anges, qui y sont présents. Que les chrétiens se fassent si bons qu'il leur plaira, il y a bien de quoi blâmer leur indévotion envers cet adorable mystère. Au lieu d'y assister avec une foi vive et profonde, ils y viennent, la plupart, avec un esprit profane, et plus pour éviter le péché s'ils y manquaient que pour honorer DIEU quand ils y sont.

Outre l'obligation de la Messe aux jours de fêtes et de dimanches, on apporte encore un autre culte, qui est de s'abstenir des œuvres serviles et nécessaires. Les juifs sont si rigoureux observateurs de leur sabbat, que non-seulement ce jour est révééré parmi eux par un interdit général de toute occupation pénible et laborieuse, mais dès la veille au soir, sitôt que le soleil est sur le penchant, ils ferment leurs boutiques, laissent leurs marchés imparfaits, abandonnent leur ouvrage, de sorte que, s'il ne fallait qu'un coup de pinceau pour achever une pièce, le peintre ne le donnerait point. On a même vu des marchands juifs à qui on venait apporter, sur le soir du vendredi, le prix des marchandises qu'on avait levées le matin, qui l'ont refusé. Monsieur, excusez-moi, disaient-ils : le jour du Seigneur commence, tout autre emploi doit cesser ; la loi de DIEU ne me permet point de toucher votre argent. Voilà cependant, chrétiens, comment en usent les personnes les plus avares qu'il y ait sur la terre. Chrysostôme, voulant nous faire connaître la rigoureuse observation des juifs sur leur sabbat, nous dit que, s'ils voyaient un trésor à leurs pieds, ils ne se baisseraient pas pour le ramasser en ce jour. — Cependant, mes frères, les lois du christianisme ne nous poussent pas jusqu'à ces extrémités ; mais pour être moins avares que les juifs, nous n'en devons pas être moins respectueux dans la sanctification des fêtes. Nous avons les vérités dont ils n'avaient que les figures ; leurs cérémonies n'étaient que les ombres de nos mystères, et leur dévotion ne devait être qu'une peinture de la nôtre. Si nous avons moins d'extérieur, nous devons faire plus qu'eux au fond de notre âme, si nous ne voulons être coupables, ayant plus reçu et rendant moins. Nous jugerons mieux de l'obligation de ce commandement, qui nous défend, pour le respect de la fête, de nous occuper au

travail manuel et servile, si nous repassons dans notre mémoire qu'il y a trois sortes d'emplois. Les uns sont quasi tout d'esprit, comme la prière, l'étude, la lecture, l'écriture, et autres où le corps contribue fort peu : il est certain que, notre âme étant la partie la moins sujette qui est en nous, toutes ses fonctions sont permises, en quelque fête que ce soit, quand même elles se pratiqueraient en vue de la récompense et du profit : car, bien que cette vue soit mercenaire et basse, elle est néanmoins tolérée par l'Eglise, qui ne regarde pas tant, en ses réserves, les intentions que les actions qui se produisent au-dehors (*Ibid.*).

[La raison des dispenses]. — Ce n'est pas, mes frères, que les personnes réduites véritablement à la nécessité, et qui sans le travail de leurs mains n'auraient pas de quoi vivre durant ces jours, que ces personnes, dis-je, ne soient dispensés du précepte. DIEU, qui autrefois en a puni l'infraction de mort, n'y a jamais obligé personne dans le danger évident de la vie, quoique les juifs fussent autrefois dans cette erreur, et qu'ils aient quelquefois mieux aimé se laisser massacrer au jour du sabbat que de prendre les armes pour se défendre contre la violence de leurs ennemis. L'Eglise, qui est une bonne mère, n'a point voulu y obliger ses enfants avec cette rigueur ; de même que, dans l'observation des jeûnes, dans l'obligation d'assister au service divin, et dans les autres préceptes qu'elle a droit de leur faire, elle s'est accommodée à leur pouvoir et à leurs forces, et elle n'a jamais prétendu les y contraindre quand il y va d'un intérêt considérable de leur santé, ou du danger de leur vie, ou même quelquefois d'un intérêt temporel, comme il arrive dans la récolte des moissons, que la saison ne permet pas de différer, et dans certains métiers absolument nécessaires à la vie, et en d'autres semblables rencontres qu'il n'est pas nécessaire de marquer plus en détail. Je parle à ceux qui le violent par avarice et par intérêt : les uns de crainte d'interrompre leur commerce, les autres de rebuter les personnes qui les emploient par le retardement de l'ouvrage qu'ils se sont engagés à leur rendre au jour fixé ; ceux-ci par la multitude des affaires dont ils se sont chargés mal à propos, et dont ils se trouveraient ensuite accablés, et ceux-là pour ne pas manquer l'occasion d'un profit considérable qui se présente, et qui leur échapperait ; d'autres par le désir qu'ils ont d'achever ce qu'ils ont commencé, et qu'ils ne veulent pas laisser imparfait ; et d'autres enfin qui obligent leurs domestiques à travailler, sans distinction de temps et de jours, ou qui les chargent de tant de travail qu'ils ne peuvent s'en acquitter sans cela. La cupidité, qui est ingénieuse, trouve assez de raisons et de prétextes pour les y obliger, et faire comme Pharaon faisait aux Israélites lorsqu'ils lui parlaient d'aller offrir un sacrifice à DIEU : cet impitoyable maître redoublait leur travail et les accablait pour leur ôter cette pensée. C'est ce que fait quelquefois l'avarice, maîtresse plus cruelle et plus impérieuse. (**Houdry**).

[Illusion et fautes]. — Que ces personnes sont abusées si elles croient avancer leurs affaires, ou remédier à cette nécessité prétendue, en violant ainsi le jour que DIEU s'est réservé pour recevoir le culte qui lui est dû ! Peut-il bénir leur travail ? Non, puisqu'il est contre ses ordres, contre son commandement exprès. Espèrent-ils s'enrichir et croître sans cette bénédiction ? la méritent-ils en se retirant de la soumission à ses volontés ? Non, dit l'Apôtre, ce n'est pas celui qui plante ni celui qui arrose qui fait produire les fruits et les moissons, mais DIEU les fait croître et leur donne leur maturité dans la saison : de manière que, comme sans les influences du ciel et sans le secours des pluies la terre demeure stérile et ne peut rien porter, de même, sans le secours de DIEU et sans sa bénédiction sur votre travail, vous n'aurez jamais une heureuse issue de vos affaires. Disons mieux : comme dans la nature, sans le concours de DIEU, qui est la première cause, rien ne peut agir, rien ne peut subsister, à cause de la dépendance nécessaire que toutes les créatures ont de ce premier être, ainsi dans la vie civile vous ne dépendez pas moins de DIEU, et, s'il ne concourt avec vous, c'est-à-dire s'il ne bénit votre travail, vous n'avancerez jamais. C'est ce que DIEU même atteste en mille endroits : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.... Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* Oui, en vain voulez-vous établir votre maison, étendre vos possessions, conserver ce que vous avez amassé ; en vain employez-vous les jours et les nuits au travail, et prévenez-vous le lever du soleil pour y donner plus de temps ; en vain, pour n'en point perdre, ajouterez-vous les fêtes aux autres jours de la semaine, vous en aurez toute la peine ; vous porterez, comme dit l'Evangile, le poids du jour et de la chaleur, et la sueur de votre front arrosera, si vous voulez, votre ouvrage ; mais si DIEU n'y donne sa bénédiction, tout cela ne vous servira de rien : *In vanum laboraverunt, etc.* Et comme ce même DIEU, pour réduire toutes les créatures dans le néant d'où il les a tirées, n'a qu'à retirer sa main et cesser de les soutenir et de les conserver, de même il n'a qu'à la retirer de dessus votre travail, de dessus vos affaires, de dessus vos entreprises et vos desseins, tout sera anéanti, vous n'en tirerez jamais aucun profit ni aucune utilité. (*Le même*).

[Le travail dans l'ordre]. — Comment pouvez-vous mériter la bénédiction et le secours du Ciel, si votre travail n'est pas dans l'ordre ? si vous préférez un petit gain à ses lois les plus saintes ; si, sans égard à la dépendance que vous devez avoir de sa Providence, vous donnez à votre avarice les jours que vous devez employer à lui rendre vos devoirs, si, votre cupidité insatiable ne se contentant pas du temps que DIEU vous a donné, vous lui refusez celui même qu'il s'est réservé, vous négligez ses intérêts et voulez qu'il ait soin des vôtres, vous usurpez, pour ainsi dire

son bien, et vous espérez qu'il vous fera croire le votre? Non : il ne vous dira point comme à Jacob : *Ego ero tecum, benedicam tibi, et multiplicaberis*; je vous bénirai et je multiplierai vos biens, vos troupeaux, vos héritages; mais au contraire, l'argent acquis par cette voie, étant un bien acquis par un crime, portera la malédiction dans votre maison; ce sera un fruit d'iniquité, qui attirera la perte de tout le reste que vous possédiez légitimement, et cela par un juste châtement de DIEU, qui punit souvent par la pauvreté et par la perte de vos biens l'avarice et la cupidité, qui vous a porté à en vouloir amasser contre les ordres de sa Providence. Il promet, au contraire, sa bénédiction au juste, c'est-à-dire qu'il saura faire en sorte que la fidélité au service de DIEU ne préjudicie ni à ses affaires ni à son travail : *Quoniam tu benedices justo* (Ps. 5). Oui, DIEU entrera dans vos intérêts, comme vous entrez dans les siens; et si ni la crainte de la pauvreté ni l'espérance du gain n'est capable de vous faire transgresser ses lois, vous lui êtes trop cher pour vous abandonner ou pour permettre que votre piété vous soit préjudiciable en quelque chose : *Quoniam tu benedices justo*. Oui, cette bénédiction vous avancera plus, et multipliera davantage votre bien, que ne feront tous ces soins empressés d'acquérir, et ce travail criminel que vous préféreriez à son service, non-seulement à cause de la dépendance que vous avez de la Providence, mais, en second lieu, à cause de la confiance que vous marquez y avoir par cette conduite si pieuse et si régulière, puisqu'il n'y a rien de plus constant, et dont l'Écriture nous assure en termes plus formels, que le secours et l'assistance particulière que DIEU promet à ceux qui s'y abandonnent. Cette Providence a des ressources, à leur égard, qui nous sont inconnues à la vérité, mais qui n'en sont pas moins infaillibles, et qui nous obligent à nous reposer dans son sein, sur l'assurance certaine qu'elle aura soin de nous tant que nous serons fidèles à nos devoirs : *Omnem sollicitudinem projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis*, comme parle S. Pierre; et, quand la Providence n'y serait point engagée, cette confiance même l'y engagerait, parce que rien n'est plus capable d'attirer les effets de la bonté d'un DIEU sur nous, et de mériter les soins de son amour paternel, qu'un entier abandon de notre personne, de nos affaires et de nos biens; comme au contraire rien ne lui est plus sensible ni plus outrageux que la défiance à cet égard. Or, quelle défiance plus visible peut-on faire paraître du secours de DIEU et du soin de sa Providence que d'espérer obtenir par notre travail ce qu'il nous a promis par sa bonté? Que si ce travail est contre ses ordres, n'est-ce pas employer un moyen injuste et criminel pour en venir à bout; Jugez donc si DIEU doit bénir ce travail qu'on entreprend les jours défendus, et s'il n'y donnera pas plutôt sa malédiction. Et ainsi, au lieu de venir à vos fins, vous apprendrez à vos propres dépens qu'il n'y a ni industrie ni conseil qui puisse tourner à votre avantage quand DIEU n'est pas dans votre parti : *Non*

est consilium contra Dominum (PROV. XXI). Vous avez voulu vous enrichir au mépris de ses lois, tous les jours vous ont été indifférents pour amasser du bien, et les plus lucratifs ont été vos jours de fêtes; votre fortune et l'avancement de vos affaires vous sont trop chers, pour vous en fier à d'autres qu'à vous-même: eh! que devez-vous attendre d'une défiance si criminelle, si indigne d'un chrétien, sinon que DIEU vous en punisse par l'indigence même où vous craignez de tomber, par la perte de ce bien que vous amassez par une voie si illégitime, et par le mauvais succès de cet ouvrage que vous avez entrepris si à contre-temps? (*Le même*).

[Leçon donnée par les païens]. — C'est une chose surprenante, mes frères, de voir que les païens autrefois, au rapport de Tertullien, dans leurs jours de fêtes, étaient si persuadés que jamais leur travail n'eût réussi, ou qu'ils se fussent attiré quelque malheur, s'ils les eussent profanés par ces sortes d'occupations, qu'ils n'osaient même préparer leur repas, et ne mangeaient que ce qu'ils avaient préparé le jour précédent: ce qui leur était commun avec les Juifs, comme vous savez, tant la religion avait d'empire et d'ascendant sur leurs esprits, lors même qu'elle n'était qu'une superstition aveugle dans ces infidèles! Et un chrétien, dans une religion toute sainte, qui lui apprend que ces jours sont destinés au culte du vrai DIEU, s'imaginera gagner beaucoup en employant ce temps sacré à un travail servile, contre son commandement exprès? Que peut moins faire la justice de DIEU, qui punissait de mort, dans l'ancienne loi, l'infraction de ce précepte, que de punir, par la nécessité qu'on veut éviter, une défiance qui semble aller jusqu'à l'infidélité! Quoi! dit S. Augustin, vous vous défiez de la sorte de la Providence du Père céleste, et vous croyez qu'il laissera manquer un chrétien, un de ses serviteurs, [un de ses enfants,] des choses nécessaires, et cela lorsqu'il s'acquitte de ses devoirs, et qu'il quitte pour peu de temps ses affaires, afin de s'appliquer à celles de DIEU. Eh! d'où vient cette infidélité dans une âme chrétienne? La défiance que vous témoignez en cette occasion ne mérite-t-elle pas qu'il vous abandonne? (*Le même*).

[Les premiers chrétiens]. — La sanctification du dimanche était si religieusement observée par les premiers fidèles, qu'elle semblait faire leur caractère dans l'esprit des païens: car les magistrats demandaient souvent aux chrétiens s'ils s'étaient trouvés à l'église le dimanche, comme si toute la religion chrétienne eût été renfermée dans ce seul acte de religion. — «Oui, je suis chrétienne, s'écriait la généreuse Thélisa, et c'est parce que je suis chrétienne que j'ai observé le saint jour de Dimanche, que je me suis trouvée dans l'assemblée des enfants de DIEU, que j'ai assisté à la célébration de nos divins mystères: *In collectâ fui, et dominicum cum fratribus celebravi, quia christiana sum!* Nous ne craignons point

de célébrer le saint jour du dimanche, parce qu'on ne peut s'en dispenser sans péché : *Securi dominicum celebravimus, quia non potest dominicum intermitteri*. La loi de DIEU l'ordonne, et cette même loi nous apprend comment nous devons l'observer : *Lex sic jubet, lex sic docet*. Et, nous en dû-t-il coûter la vie, nous observerons, nous sanctifierons ce saint jour. » — « Ignorez-vous, Seigneur, disait S. Félix au proconsul Amulinus, que c'est dans la célébration des sacrés mystères et dans la religieuse observation du dimanche que le chrétien fait une profession solennelle de sa religion, et que cette religieuse observation est une preuve éclatante de la foi des fidèles : *An nescis in dominico christianum, et in christiano dominicum constitutum?* » — « Je ne te demande pas si tu es chrétien, disait ce juge au saint martyr, mais si tu as observé le dimanche ! » — En bonne foi, la manière si irrégulière, on peut même dire si scandaleuse, dont la plupart des chrétiens observent aujourd'hui ce saint jour, pourrait-elle être une preuve de la pureté de leur conduite ?

Théophile d'Alexandrie marque la solennité avec laquelle on est obligé de célébrer ce saint jour : *Et consuetudo, dit-il, et officii ratio postulat ut diem dominicum honoremus, eumque festum habeamus*. La loi, l'usage, la solennité du jour, tout demande que nous honorions le dimanche comme le jour du Seigneur, et que nous le célébrions comme une fête solennelle. C'est le même esprit qui a fait dire au sixième Concile de Paris, en 829, que ce jour est plus solennel et plus vénérable que tous les autres : *Hunc diem cæteris diebus celebriorem et venerabiliorem*. Aussi, une des premières lois que publia l'empereur Constantin, après sa conversion, fut d'ordonner que le dimanche serait célébré, par tout l'Empire romain, déchargeant les soldats chrétiens, ce jour-là, de toutes fonctions militaires; ordonnant même, par un second édit, que les soldats païens sortissent en pleine campagne ce jour-là, pour faire tous ensemble au seul vrai DIEU la prière qui leur était marquée, voulant que le dimanche fût révééré et religieusement observé par tous les peuples qui lui étaient soumis : *Cunctis sub Imperio Romano degentibus præcepti ut dominico die feriarentur*. Ce pieux empereur crut que la loi du prince, par la crainte du châtement corporel, servirait à faire garder avec encore plus d'exactitude la loi de DIEU sur l'observation du dimanche. (**Groiset**, *Exercices de piété*).

[Réflexions sur ce sujet]. — Quel fonds de réflexions ne fournit point tout ce que nous venons de dire de l'institution, de la solennité, de la sainteté du dimanche. Le célèbre-t-on aujourd'hui dans le même esprit de religion, avec les mêmes sentiments de piété, avec la même vénération, la même exactitude? Le sanctifie-t-on par les exercices de dévotion et par la prière? Hélas! peu de jours, ce semble, plus profanés! Combien de gens n'emploient le dimanche qu'à des occupations, qu'à des divertissements, qu'à des exercices profanes! Pourvu qu'on ait assisté rapidement, et plutôt en païen qu'en chrétien, au redoutable sacrifice de l'autel, on

croit avoir suffisamment satisfait à l'étroite obligation de sanctifier le dimanche. Une messe entendue sans dévotion, sans respect, on pourrait dire sans sentiments de religion, tient lieu à bien des gens de toutes les pratiques de piété conjointes indispensablement à tous les fidèles. S'il y a une partie de plaisir, une partie de campagne, un repas somptueux à donner, en un mot tout ce qu'il y a de moins chrétien, pour ne pas dire de plus païen, est renvoyé au saint jour du dimanche. Peut-on, en bonne foi, l'appeler aujourd'hui le jour du Seigneur ? Hélas ! le Seigneur n'y a presque plus de part. N'aurait-on pas plus de sujet de l'appeler le jour de l'homme, puisque c'est le jour de débauche, de jeu, de divertissements, puisqu'il n'est employé qu'à ce qui favorise et nourrit l'amour-propre, le penchant, les passions de l'homme ? Et l'on s'étonne, après cela, si le Seigneur est irrité, si le Ciel n'exauce plus nos vœux, si la corruption du cœur et l'erreur de l'esprit se répandent presque partout ! on s'étonne si la foi s'éteint, si le nombre des élus est petit, s'il se trouve si peu de vrais fidèles ! On peut dire que la profanation du saint jour du dimanche est la source de tous les malheurs. (*Le même*).

[Raison de la loi du dimanche].— C'est une question, mes frères, que l'on peut faire sur ce sujet, mais que je n'entreprends pas de décider, pourquoi DIEU, qui a condamné l'homme au travail après son péché, et qui, pour châtement de sa désobéissance, a voulu qu'il mangeât son pain à la sueur de son front, a voulu que ce même homme s'abstînt du travail le septième jour, par un précepte qu'on ne doute point qu'il ne lui ait intimé, puisqu'ensuite il en fit une loi expresse à tout son peuple : *Memento ut diem sabbathi sanctifices*. La réponse que fait Origène à cette question me donne lieu de vous faire voir le droit que le Créateur de l'homme a eu de lui faire l'un et l'autre commandement et l'intérêt que l'homme a de les observer. — Il lui a imposé le premier, dit ce Père, comme juge, pour le punir de son crime, et pour empêcher que l'oisiveté ne lui en fit commettre de nouveaux si la terre lui eût fourni de quoi vivre, et même jusqu'aux délices, comme elle faisait auparavant, sans qu'il eût besoin de la cultiver. Mais il lui a intimé le second précepte comme seigneur et comme souverain, en se réservant un jour qui fût uniquement consacré à son culte et à son honneur, parce que c'était bien le moindre devoir qu'il pût exiger qu'un jour fût employé au service de celui qui en avait employé six à produire le reste des créatures, qui ne sont que pour le service de l'homme. On fait la raison qui porta DIEU à choisir alors le septième pour son repos, et la cause qui a obligé l'Eglise, depuis, à changer le jour de sabbat en ce saint jour du dimanche, auquel le Rédempteur des hommes sortit glorieux du tombeau, pour jouir du repos éternel, qu'il nous a procuré à nous-mêmes après avoir achevé le grand ouvrage de notre salut, Il serait même inutile de vous déduire les raisons qu'a eues l'Eglise d'ajouter à ce saint jour les fêtes consacrées à la mé-

moire des autres mystères de notre religion, et même de plusieurs saints, dont elle a voulu nous mettre l'exemple devant les yeux, et les engager eux-mêmes, par le culte qu'on leur rend, à nous aider de leurs prières et de leur pouvoir auprès de DIEU. (Houdry).

[Se rappeler les principes]. — Pour remédier aux désordres qui se commettent le saint jour du dimanche, auxquels peut-être vous n'avez jamais sérieusement pensé, il faut, s'il vous plaît, vous souvenir de la fin pour laquelle ces saints jours ont été institués, et vous trouverez dans les propres termes de la loi la conviction de votre erreur et la condamnation de ce dérèglement. On se persuade qu'après avoir donné une heure au service de DIEU, le reste du jour est à nous, et peut être employé au jeu, en visites, en conversations agréables et en toutes sortes de divertissements; jusque-là qu'un jour de fête et un jour de réjouissance semblent être aujourd'hui la même chose, par un abus que l'on ne saurait assez déplorer. Or, je remarque, dans l'Écriture, que DIEU a eu particulièrement trois desseins dans l'institution du jour du Sabbat et des fêtes les plus solennelles de l'ancienne loi, auquel, comme je vous ai déjà dit, notre dimanche et nos jours de fêtes ont succédé. — Le premier est qu'il s'est réservé ces jours pour recevoir le culte des hommes, en qualité de maître de tous les temps et de roi de tous les siècles, Le second, afin que son peuple lui marquât sa reconnaissance pour les bienfaits les plus signalés qu'il reçut à pareils jours, et c'était pour en conserver le souvenir qu'il avait ordonné aux Juifs de les rappeler toutes les années. Le troisième, pour distinguer son peuple des nations idolâtres et infidèles, par le culte et les cérémonies de ces grands jours. — Ce sont les mêmes fins que DIEU, et l'Église conduite par son esprit, ont eues dans l'institution des fêtes des chrétiens; mais c'est aux chrétiens à examiner s'ils les célèbrent dans les desseins de DIEU, et s'ils les rapportent aux mêmes fins. Il ne faut donc que vous les mettre devant les yeux pour vous convaincre que le libertinage y a plus de part que le culte, la reconnaissance et les devoirs d'un chrétien, lorsqu'on les observe avec si peu de piété et si peu de sentiment de religion. (*Le même*).

[Bénédiction ou châtement de Dieu.] — Vous ne voulez pas vous soumettre aux ordres de DIEU, ni lui rendre vos devoirs, de peur que votre famille ou vos affaires n'en souffrent quelque dommage. Mais ce sera pour ce refus, et pour avoir manqué à un devoir si juste, que vos affaires iront en décadence, que votre famille sera réduite à la nécessité et que la malédiction, passant de votre personne jusque sur vos biens, vous fera languir dans une honteuse pauvreté. Vous pensez avancer beaucoup par ce travail, et peut-être réparer par là l'oisiveté ou la négligence des autres jours, ou bien vous dédommager de la perte que vous avez faite par quelque accident. Ah! ce n'est pas aux dépens des biens de l'éternité

qu'il faut réparer ceux du temps. Soyez soumis aux ordres de DIEU comme vous le devez être, régulier à observer ses lois comme il est juste, rendez-lui ce que vous lui devez et ce qu'il attend de vous, et DIEU de son côté ne vous oubliera jamais. Ce que vous prétendez avoir par un moyen si criminel, vous l'obtiendrez par la confiance en lui. — Dieu sait que vous avez besoin de ce bien temporel, et vous pouvez savoir que le moyen le plus légitime de l'acquérir est le travail : *Scit Pater vester quia his omnibus indigetis*, (Matth. vi). Mais vous ne savez pas par quel moyen vous devez l'engager à vous le conserver et à le faire croître, quand vous le préférez aux obligations de piété qu'il vous a prescrites. Je ne m'étonne plus, mes frères, pourquoi l'Apôtre appelle l'avarice et l'attachement aux biens de la terre une idolâtrie, un culte que l'on rend aux idoles : *Avarus quod est idolorum servitus* (Ephes. v). C'est qu'on leur rend les devoirs qu'on ne doit qu'à DIEU, en préférant un petit intérêt à son service, et en y mettant toute sa confiance. Voilà ce qui arrive à tous ceux qui sont possédés de cette passion. Mais ce culte sacrilège, dont un chrétien a tant d'horreur, ne paraît jamais plus visiblement qu'en violant les jours destinés au culte de DIEU : car ne donne-t-on pas à l'intérêt ce qui n'est dû qu'au souverain Seigneur ? ne refusez-vous pas à DIEU, qui mérite d'être servi tous les moments de votre vie, ce temps que l'on emploie à gagner un peu d'argent ? Ne préfère-t-on pas ce petit gain au culte de DIEU, qui s'est réservé ce temps pour recevoir nos hommages ? N'est-ce pas être persuadé qu'il y a une affaire plus importante et plus pressée que celle de s'acquitter des devoirs de la religion ? C'est à quoi la cupidité, qui est aveugle, ne fait pas assez de réflexion. Mais je ne sais si le libertinage en fait davantage en profanant ces jours saints, d'une manière toute différente à la vérité, mais qui n'est pas moins criminelle. (*Le même*).

[Mémorial des bienfaits de Dieu]. — Que si c'est la fin principale de ces saints jours de rendre à DIEU l'honneur et le culte que nous lui devons, l'Écriture nous en marque une autre, qui ne nous oblige pas à une observation moins religieuse ; c'est de retracer et conserver le souvenir des bienfaits et des faveurs signalées que nous avons reçus en ces jours. C'est ainsi que DIEU, après avoir retiré son peuple de la servitude de l'Égypte d'une manière si surprenante, en divisant et en suspendant en sa faveur les flots de la mer Rouge, ordonna, pour en conserver la mémoire, qu'ils célébrassent la Pâque, et qu'ils lui en marquassent leur reconnaissance en observant ce grand jour avec un extraordinaire appareil : et dans la religion chrétienne, qui est-ce qui ignore que le dimanche est consacré à la mémoire de la résurrection du Sauveur ; que l'Incarnation, la Naisance et les autres mystères qui sont les fêtes des chrétiens, n'ont été institués que pour rappeler la pensée d'autant de bienfaits incomparables et pour nous inspirer les sentiments de religion que demandent les

augustes mystères qu'ils nous remettent dans l'esprit? La dévotion, les actions de grâces, les sentiments de reconnaissance, une sainte allégresse, doivent donc marquer ces saints jours dans notre cœur, comme ils sont marqués par la pompe et la solennité avec lesquels l'Eglise les célèbre extérieurement. — Mais que font la plupart des chrétiens? Il semble que l'ingratitude, l'indévoction, l'impiété, ne paraissent jamais plus que dans ces saints jours, par l'abus criminel qu'ils en font. La joie sainte et spirituelle que ces solennités inspirent se change en une joie mondaine, en une dissipation d'esprit, en un épanchement de cœur et de tous les sens, qui leur fait dire, comme à ces impies dans l'Écriture : *Ubique relinquamus signa lætitiæ!* Ce sont des jours de fêtes : tout sera donc employé en réjouissances et divertissements. Nous avons vaqué à nos affaires durant toute la semaine : c'est une fâcheuse nécessité à laquelle notre état et notre condition nous ont assujettis, il faut donc s'en dédommager en ces jours. Jeux, festins, promenades, compagnies, parties de débauches, voici le temps destiné à nous réjouir ; et, au lieu que le Sage nous avertit de ne pas laisser échapper la moindre partie d'un jour précieux, *Particula bonæ diei non te prætereat*, la plupart croiraient le temps perdu s'ils ne s'étaient bien divertis. (*Le même*).

[Les œuvres saintes sont commandées]. — S. Augustin, voulant nous faire connaître l'impiété de ceux qui abusent des saints jours de dimanches et de fêtes, disait : *Otïo abutuntur ad nequitiam, meliùs enim utique totâ die foderent quàm totâ die saltarent.* Et quoi? disait ce saint docteur en parlant des Juifs, n'aurait-il pas mieux valu labourer la terre tout le long du jour que de l'employer en danses, en festins et en d'autres réjouissances profanes? Si l'un est un crime, parce que c'est manquer à un devoir, l'autre l'est-il moins de faire ce qui est contraire et directement opposé à ce même devoir? Si le refus de servir son prince, quand l'Etat est attaqué par l'ennemi, doit l'offenser, que sera-ce de porter les armes contre lui? C'est ce que nous devons inférer de la conduite de la plupart des chrétiens d'aujourd'hui. S'abstenir du travail n'est qu'une partie du précepte ; il faut, pour l'observer tout entier, faire des actions saintes, conformes à la sainteté de la religion ; et, comme on viole ce commandement en ne quittant pas l'ouvrage qu'on avait entre les mains, on le viole encore plus criminellement en faisant d'autres choses qui ne sont pas seulement indifférentes d'elles-mêmes, comme le travail, mais qui sont ou mauvaises, comme les excès et les débauches, ou bien portant au mal, comme les spectacles et les divertissements mondains. C'est l'aveuglement des chrétiens de ce temps de compter pour rien le point le plus essentiel de ce précepte, et de ce qui n'est que le moyen de le garder. Vous seriez coupable si vous plaidez dans un barreau, ou si vous exercez les fonctions de votre charge durant ces jours ; mais comment ne faites-vous pas réflexion que vous les profanez d'une ma-

nière plus criminelle en les employant au jeu? Cet artisan s'accuserait avec raison d'avoir violé ce précepte s'il avait fait quelque ouvrage de sa profession; mais pense-t-il qu'il le viole plus grièvement lorsqu'il passe ces jours entiers à dépenser ce qu'il a gagné pendant la semaine? Vous feriez mal, mesdames, de manier l'aiguille et le fuseau, vous n'en disconvenez pas : mais, de bonne foi, croyez-vous que ce soit un moindre mal d'aller au bal ces jours-là, ou à la comédie, ou de les passer en visites et en divertissements? Vous croyez avoir satisfait au précepte parce que vous n'avez point travaillé : c'est n'en pas concevoir l'obligation, puisque, s'il défend le travail, c'est pour ne penser qu'à servir DIEU. Et ce qui est assez bizarre, c'est que vous en verrez qui feront scrupule de s'appliquer aux affaires de leur ménage, et qui n'en feront point d'employer la plus grande partie de la matinée à s'habiller, d'occuper une fille de chambre à ranger leurs cheveux, à bien placer des rubans, pour paraître tout le reste du jour dans les compagnies. La belle dévotion! Voilà un jour de fête bien observé, dont la moitié est employée à la vanité, et l'autre passée dans les cercles et dans les entretiens inutiles et souvent même scandaleux! (*Le même*).

[Traditions générales]. — Quoique tous les jours soient faits de la main de DIEU, qui les a tirés du néant, où ils retournent encore plus vite que les rivières dans la mer, néanmoins tous ne sont pas d'une même excellence, et tous ne nous obligent pas à de semblables devoirs. C'est dans le saint jour de dimanche que DIEU commença ses ouvrages; les anges, aussi bien que le monde, le reconnaissent et l'honorent comme le jour de leur naissance. Il était déjà en vénération parmi les idolâtres avant qu'il fût chrétien; ils l'avaient mis sous la protection du roi des planètes, en lui donnant le nom du jour du Soleil, comme s'ils eussent voulu faire savoir à tous les hommes qu'il était autant illustre parmi les jours que le soleil entre les astres, qu'il était le prince et le centre des jours. (**Le P. Cordier**).

[Le pouvoir de l'Église d'établir des fêtes]. — Tout le monde sait que l'Église a le pouvoir d'établir des jours de fêtes, et de nous obliger à les garder. Or, voici quelle en a été la pratique parmi les anciens. — S. Athanase, parlant de l'Annonciation, qui vient le vingt-cinquième de Mars, s'exprime ainsi : « La fête de l'Annonciation de la Vierge est l'une des fêtes de Notre-Seigneur, et par conséquent des principales, et qui doit être exactement gardée, attendu qu'elle nous représente la venue de notre Rédempteur sur la terre. » S. Grégoire de Nysse, dans l'Oraison de Notre-Seigneur, de sa sainte Mère et de Siméon le Juste, dit que nous célébrons la présentation du Fils et la Purification de la Mère le même jour auquel le Verbe éternel, étant encore enfant, alla au temple avec sa sainte mère. S. Cyrille de Jérusalem, sur la même solennité, écrit :

« Aujourd'hui réjouissez-vous avec les anges ; soyons éclairés avec les pasteurs ; adorons JÉSUS-CHRIST, solennisons cette fête avec toute la ville de Bethléem ; allons au devant de JÉSUS avec Siméon ; soyons sanctifiés avec le temple, et achevons la solennité avec la Sainte Vierge. » S. Jean-Chrysostôme, dans son discours sur la fête de l'Annonciation : « Aujourd'hui nous sommes touchés, dit-il, d'un nouveau sentiment de joie : car l'ange parla à la Vierge comme le serpent avait parlé à la femme. » Origène enseigne que c'est avec raison que l'on célèbre dans l'Eglise la mémoire des Innocents, selon l'ordre des saints, puisqu'ils ont été les premiers martyrs immolés pour Notre-Seigneur. Et, au livre 3^e sur Job, il remarque que c'est avec raison que l'Eglise se réjouit les jours où les saints sont partis de ce monde, au lieu que les païens sont en deuil à la mort de leurs parents, « parce que, dit-il, ils sont délivrés de toute douleur, affranchis de tentations, et par l'ouverture de la mort ils entrent dans la vie. » Eusèbe d'Alexandrie, homélie sur l'honneur dû aux saints, dit que nous célébrons leurs fêtes afin que par eux nos prières soient exaucées de DIEU. Constantin le Grand, selon Eusèbe, fit un édit particulier, par lequel il commanda que les jours dédiés par l'Eglise à la mémoire des martyrs fussent gardés comme le propre jour du dimanche. S. Basile, dans son homélie sur Ste Julie, expose spécialement à quelle fin il avait marqué ce jour-là pour être solennellement célébré. Dans celle qu'il fit sur les quarante martyrs, il exhorte ses auditeurs à renouveler leur dévotion à proportion du nombre de ceux dont ils célébraient la mémoire. S. Grégoire de Nazianze, troisième discours, qui fut le premier contre Julien, lui demande s'il n'a point redouté les victimes qui ont été immolées pour JÉSUS-CHRIST : savoir, S. Jean, S. Pierre, S. Paul, S. Jacques, S. Etienne, S. Luc, et autres que l'on célèbre avec tant de solennité et qui chassent les démons et guérissent les malades. S. Jean-Chrysostôme dit, dans une homélie, que la mémoire de S. Phyllogone, martyr, lui avait délié la langue et ouvert la bouche ; et dans la 66^e au peuple d'Antioche, il demande qu'on lui montre le lieu et le jour auquel mourut Alexandre ; enseignant que le monde ne rend point tant d'honneur à ceux qui le servent et suivent que DIEU en rend à ses fidèles serviteurs ; car il ne se contente pas de rendre leurs personnes illustres, il fait encore honneur à leurs ossements, sépulcres, monuments, et aux jours mêmes qui sont consacrés à leur mémoire.

Sozomène raconte comment le peuple d'Alexandrie célébrait tous les ans le jour auquel S. Pierre, leur évêque, avait soutenu le martyre ; et Théodoret expose l'honneur que les habitants d'Antioche rendaient tous les ans à S. Juventin et à S. Maximien, martyrs. S. Cyprien, parlant de quelques martyrs, s'expriment ainsi : « Nous présentons, comme vous savez, des sacrifices à DIEU autant de fois que nous célébrons la passion des martyrs et en faisons commémoration. » S. Ambroise prend occasion d'écrire le premier livre des Vierges de ce que, le jour où il prenait

la plume pour écrire, l'Eglise célébrait la fête de Ste Agnès. Quant au sentiment de S. Jérôme, Epître *ad Eustochium*, il prononce cette mémorable sentence : « C'est une chose ridicule de prétendre honorer les jours de fêtes par des festins et l'abondance de viandes, pendant que nous savons que ces saints, dont nous célébrons la mémoire, se sont rendus agréables à DIEU par des jeûnes et par des abstinences. Le concile de Carthage ordonne qu'il sera permis de lire la passion des martyrs le jour de leur solennité annuelle. S. Augustin a fait tous les sermons sur les fêtes des saints qui en portent le nom; et au vingt-unième, qui est de S. Jean-Baptiste, après avoir enseigné comment on doit célébrer la mémoire des saints, il ajoute : « Alors S. Jean nous pourra obtenir tout ce que nous désirons, s'il nous trouve, le jour de sa fête, sobres, pacifiques, chastes et sans propos déshonnêtes. » Et c'est la première raison pour laquelle le Saint-Esprit a voulu qu'en l'Eglise il y eût diverses fêtes, afin qu'il nous soit plus aisé d'imiter les actions de ceux dont nous honorons et la vie et la mort. Ce qu'enseigne aussi S. Jean-Chrysostôme, au discours sur les martyrs. La seconde raison est pour honorer ce que DIEU honore, et la troisième pour remercier DIEU de la grâce et de la gloire qu'il lui a plu de conférer aux saints. (*Institution catholique, par Le P. Cotton*).

LE JEÛNE DU CARÊME.

Le jeûne du Carême et ce temps consacré à la pénitence est si ancien et si autorisé dans l'Eglise catholique, qu'on ne doute point que cette pratique ne vienne des Apôtres, qui ont eu ordre de JÉSUS-CHRIST d'en faire un précepte, puisque, selon la règle et la doctrine de S. Augustin, quand on ignore l'origine d'une sainte coutume, pratiquée de tout temps dans le christianisme, on doit présumer qu'elle a été établie par les disciples du Sauveur et par l'ordre de leur maître. C'est pourquoi le commandement du jeûne du Carême, comme l'enseignent les docteurs, est en partie d'institution divine, et en partie d'institution apostolique, mais intimée et ordonnée par l'Eglise, qui en a fait une de ses lois principales. Car, quoiqu'elle ait été observée différemment, selon les temps, dans les Eglises particulières, le fond du précepte est toujours demeuré le même. A quoi l'on peut ajouter que ce précepte n'est combattu que par les hérétiques ennemis de la pénitence, dont le jeûne est une des principales parties. Il y a eu même d'autres hérétiques qui, convaincus de sa nécessité, comme Tertullien qui a donné dans l'erreur de Montanus, ont porté ce commandement à l'excès, et prétendu établir plusieurs carêmes pour auto-riser leur erreur.

Cette erreur n'a pas fait grand progrès, et n'est plus à craindre aujourd'hui : la délicatesse des chrétiens a donné dans l'autre extrémité : les uns, par une prétendue exemption fondée sur de faux prétextes, les autres par le choix des viandes, les autres en prévenant le temps d'user de celles qui sont permises ; et les autres enfin par des excès que l'usage des mondains a introduits, au mépris de l'Eglise, quoiqu'elle ait beaucoup relâché de son ancienne rigueur par la condescendance qu'elle a eue pour ses enfants.

Nous laissons aux casuistes et aux docteurs de décider ce qui est permis ou défendu sur ce sujet, pour donner aux prédicateurs de nouveaux matériaux à ajouter à ceux que nous avons déjà fournis au tome IV^e de la **Bibliothèque**, titre du JEÛNE.

LE JEÛNE DU CARÊME.

[Le temps du Carême est un temps très-favorable]. — Le temps du Carême, mes frères, est ce temps favorable et ces jours de salut dont parle l'Apôtre : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis*. Aussi l'Eglise se donne-t-elle un soin tout particulier de porter ses enfants à le passer saintement, en les excitant à tous les exercices de piété capables d'attirer sur nous les grâces et les miséricordes du Seigneur, et toutes les faveurs qui sont attachées à ce saint temps. Or, c'est particulièrement de ce jeûne que l'Eglise prescrit en ce saint temps, de ce jeûne que les uns appellent l'aliment de nos âmes, les autres le remède de tous les vices, et les autres le trésor de toutes les vertus ; de ce jeûne qui fait peur aujourd'hui à tant de lâches chrétiens ; de ce jeûne que tant de libertins profanent, et auquel tous les hérétiques des derniers siècles ont déclaré la guerre comme à l'ennemi de la sensualité et des plaisirs du corps ; c'est, dis-je, de ce jeûne que j'ai entrepris de vous parler dans ce discours, pour vous porter à observer religieusement un précepte qui est aujourd'hui l'écueil d'une infinité de personnes. Les unes se flattent par une trop grande délicatesse, et les autres, au lieu d'un moyen de salut, en font le sujet et l'occasion de leur perte et de leur damnation. C'est de tout temps, que le jeûne a été tellement recommandable, qu'il semble que les saints de l'ancienne loi, aussi bien que ceux de la nouvelle, en aient fait leur vertu favorite, et qu'à mesure que leur sainteté a crû, leur abstinence s'est signalée par des jeûnes plus rigoureux et plus admirables. On dirait même, selon le sentiment de Tertullien, que l'abstinence, que ce Père appelle une partie du jeûne, *portionale jejunium*, est la première vertu que DIEU ait exigée de l'homme dès la naissance des siècles, comme le premier tribut de la sainteté et de l'innocence ; la première loi qu'il imposa à nos premiers pères, et qu'ils ne purent violer sans se perdre et sans envelopper dans leur perte toute leur postérité. (Houdry, *Sermons*).

[Le jeûne institué par Dieu]. — Comme les hérétiques ne peuvent nier que toute la discipline ancienne et moderne ne soit contre eux, que les Juifs n'aient eu leurs jours de jeûnes et des temps consacrés à une rigoureuse abstinence ; que JÉSUS-CHRIST n'ait jeûné quarante jours et quarante nuits, que les Apôtres et les Pères des premiers siècles n'aient jeûné autant de temps ou institué la sainte quarantaine : en sorte que ce qui est d'institution divine dans la substance a été réglé, quant à la manière, par le droit positif ecclésiastique ; comme ils ne peuvent nier que les premiers chrétiens,

durant le Carême, ne se soient abstenus de viandes, ne mangeant même qu'une fois le jour; que les conciles n'aient fait des canons exprès sur ce point; que cette sainte pratique du jeûne n'ait été observée par tous les fidèles, dans les villes aussi bien que dans les déserts, dans les cours des princes, aussi bien que dans les monastères, cette coutume et ce précepte ont passé d'eux à nous, par le pur canal d'une tradition qu'ils n'osent contester.

Laissons les hérétiques dans leur sens réprouvé. Aussi bien est-ce en leurs personnes que s'accomplit la vérité de ces paroles du Roi-Prophète : *Ils ne sont pas avec les autres hommes dans le travail de la pénitence, ils ne veulent pas se mortifier avec eux par le jeûne ; de-là vient que l'orgueil s'est emparé de leur esprit, qu'ils sont couverts de leur impiété, qu'ils ont blasphémé contre le ciel et la terre ; que leur iniquité est comme sortie de leur graisse* (Ps. 72). Mais, par malheur pour eux, ces faux et malicieux témoins se sont inutilement soulevés contre leur mère, et leur iniquité s'est démentie. (Discours moraux).

[Raison du jeûne]. — Vous comprendrez aisément cette mystérieuse propriété du jeûne, si vous supposez deux choses. — La première, que ce déluge de péchés qui inonde presque toute la terre vient d'une chair rebelle et indomptée, qui captive l'esprit et le réduit comme malgré lui sous son joug. — La seconde, que le jeûne est principalement institué pour mortifier cette chair, la traiter, comme dit le Sage, comme on traite un animal qu'on veut dompter, *et auquel on donne peu de nourriture, mais beaucoup de charge et de coups*. — Cela supposé, il s'ensuit que le jeûne, et particulièrement le jeûne du Carême, étant établi pour macérer la chair, lui retrancher ce qui la flatte, lui procurer ce qui l'incommode, et se venger pendant quarante jours de sa rébellion, il lui apprend insensiblement à ne plus se révolter; il arrête le feu et l'impétuosité de ses passions, et donne à un chrétien tant de force dans ses combats que, son esprit étant par son moyen soumis à DIEU et le corps à l'esprit, il ne fait que se purifier davantage dans la fournaise des tentations, où sa concupiscence et le démon le jettent. (*Même ouvrage*).

[Même sujet]. — Le démon se sert de deux vices capitaux, comme de deux chefs redoutables, pour triompher de la première vertu du monde : ce fut la gourmandise et l'orgueil. L'homme étant composé de deux parties, dont l'une est le corps, et l'autre est l'esprit, contre le corps il employa la gourmandise en lui présentant le fruit défendu, et contre l'esprit, il se servit de l'orgueil, par la pensée et le désir qu'il lui inspira de devenir semblable à DIEU. Or, mes frères, DIEU qui pour sauver le monde a pris des moyens tout opposés à ceux qui l'avaient perdu, a voulu non-seulement que les hommes rentrassent dans la voie du salut par la pénitence, mais, de plus, que la marque, le signe, et comme la première

déclaration de la guerre qu'ils veulent faire au péché par cette pénitence, fût le jeûne, parce que tout à la fois il dompte le corps et humilie l'âme. Aussi l'Écriture les joint-elle ordinairement ensemble, comme deux vertus inséparables : *Jejunavimus, et humiliavimus animas nostras* (Is. LVII). Et c'est, encore une fois, ce qui m'a obligé à vous entretenir du précepte que l'Église nous impose en ce saint temps, et des moyens de sanctifier le jeûne, pour me servir de l'expression d'un prophète : *Sanctificate jejunium*, afin de ne pas tomber dans le malheur de ceux dont parle S. Chrysostôme, lesquels dans leur jeûne, qui est presque l'unique action de pénitence qu'ils fassent pour leurs péchés, en commettent de nouveaux qui doivent être expiés par d'autres jeûnes et par d'autres pénitences. (Houdry).

[L'obligation du jeûne]. — Pour ce qui regarde l'obligation du jeûne, vous savez qu'il n'y a rien que les hérétiques nous contestent avec plus de chaleur, ni qu'ils tâchent d'abolir avec plus d'opiniâtreté, par une étrange manière de réforme, qui retranche tout ce qu'il y a de plus rigoureux dans le christianisme. Il faut pourtant avouer qu'elle n'est pas moins fortement attaquée par les catholiques mêmes; non qu'ils ne reconnaissent l'autorité légitime de l'Église qui l'a établie, mais par la difficulté qu'ils ressentent à s'y soumettre; de sorte que, moins l'esprit y trouve de sujet de contestation, puis il semble que la sensualité, fortifiée par l'exemple de tant de libertins et de mauvais chrétiens, la combatte et se range, en ce point, du parti des hérétiques. Il est donc de la dernière importance d'être instruit une bonne fois de cette obligation. — Elle se prend d'un précepte naturel, d'un précepte divin et d'un précepte ecclésiastique tout à la fois, dont chacun en particulier étant suffisant pour nous l'imposer, tous ensemble sont autant de liens qui la rendent plus étroite et plus inviolable à un véritable chrétien.

Elle est fondée sur une espèce de précepte naturel, et sur cette première loi que le doigt de Dieu a imprimée dans tous les cœurs. En effet, depuis le péché du premier homme, nous naissons tous avec un malheureux penchant au plaisir des sens, et nous sommes tous sujets à cette loi des membres dont parle S. Paul : *Video aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meae, et captivontem me sub lege peccati*. (Rom. VII); nous ressentons les funestes effets de cette malheureuse concupiscence qui nous porte au mal, et qui cause en nous tant de ravages : c'est pour cela que l'Apôtre appelle notre corps un corps de péché, c'est-à-dire un corps sujet au péché, qui s'y porte de tout son poids, et qui entraîne l'esprit avec lui s'il n'a soin de réprimer les mouvements de ses appétits déréglés. D'où il suit que, autant il est d'obligation naturelle et indispensable de soumettre cette loi du corps à la loi de l'esprit, autant l'est-il de combattre et de désarmer, à quelque prix que ce soit, cet ennemi qui fait partie de nous-mêmes, et par conséquent d'y employer les moyens

les plus propres et les plus puissants. Or, il est évident que l'abstinence affaiblit cet ennemi domestique, comme la bonne chère et la délicatesse des viandes le fortifient; que le jeûne l'abat, comme la gourmandise le relève et lui fournit des armes; et enfin que plus le corps est dompté par le retranchement de la nourriture, moins il est rebelle à la raison. Il faut donc conclure que c'est un précepte naturel qui nous oblige à pratiquer le jeûne, quand même il ne nous serait pas commandé d'ailleurs, et qui nous y oblige aussi souvent et aussi longtemps que dure le danger de succomber aux inclinations de la nature corrompue, qui nous porte à violer la loi de DIEU.

Que le jeûne soit un moyen propre pour réprimer cet appétit sensuel et dompter cette rébellion de la chair contre l'esprit, c'est, dit S. Chrysostôme, ce que l'expérience seule doit nous avoir appris, notre corps étant semblable à ces animaux mal domptés que l'embonpoint rend plus fougueux et moins souples à celui qui les conduit, quand on les a laissés quelque temps sans exercice et sans travail. Plus on flatte le corps par la mollesse et l'oisiveté, plus on le nourrit délicieusement, plus on l'entretient dans les plaisirs, plus il se fortifie contre l'esprit et se révolte contre la raison. C'est ce qui a donné sujet à Tertullien de dire qu'il est rare que la luxure ne soit accompagnée de la gourmandise, qui l'excite et l'entretient : *Luxuria sine gulâ monstrum est*; c'est-à-dire que c'est une chose extraordinaire et presque sans exemple. (*Le même*).

[Le jeûne répare la justice originelle]. — On peut appeler le jeûne, avec un grand saint, le réparateur de la justice originelle, parce qu'il fait dans l'homme quelque chose de ce que faisait l'état d'innocence : il tient l'appétit souple à la raison, il réprime les passions, il est un souverain préservatif contre tous les péchés. C'est même le sentiment de l'Eglise, qui compte cet effet entre les avantages qu'elle en reçoit : *Qui corporali jejunio vitia comprimis*, chante-t-elle en ce temps; et il n'en faut point chercher d'autres raisons, sinon qu'il affaiblit le corps pendant qu'il fortifie l'esprit, qu'il détruit l'ennemi domestique pendant qu'on résiste vigoureusement à tous les assauts de l'ennemi étranger; et si S. Chrysostôme appelle notre chair un démon intérieur, qui fait partie de nous-mêmes, *Innatum dæmonem, omnia prava suadentem*, je puis dire avec le Sauveur : *Hoc genus non ejicitur nisi in jejunio et oratione*; que ce n'est que par la vertu du jeûne que l'on chasse cette espèce de démon, et que l'on remporte la victoire sur un ennemi si opiniâtre. D'où il suit que ceux qui fuient le jeûne, et qui, au lieu de dompter leur corps par ce moyen, ne pensent qu'à le nourrir dans les délices, donnent eux-mêmes des armes à leur ennemi pour les attaquer et pour les vaincre, selon ces belles paroles de S. Cyrille d'Alexandrie : *Tu das stimulos carni tuæ; tu eam adversus spiritum armas, et potentem facis, cum eam ad omnes illecebras nutris*. (*Le même*).

[Le jeûne reçu de tout temps de toute l'Église]. — Si le jeûne est de tous les temps, comme nous venons de le montrer, on peut ajouter qu'il est encore de tous les lieux, puisqu'il a été universellement reçu par l'Église, qu'il s'est étendu avec elle dans l'Europe, dans l'Afrique et dans l'Asie, comme nous le voyons par les écrits des SS. Pères qui ont gouverné ces Églises. Ce qui a fait dire à S. Basile que le jeûne a été annoncé par toute la terre avec l'Évangile même, et qu'il n'y a ni ville, ni province, ni île, ni peuple, ni aucun coin du monde, où le commandement de le garder n'ait été porté, entendu et pratiqué. Que peuvent donc répondre nos hérétiques, qui l'appellent une nouvelle invention, après que le même S. Basile a dit, dès son temps, qu'il était vénérable pour son antiquité : *Cujus veneranda est canities*. Quoi donc ! ce que les Apôtres ont établi, ce que toute l'Église a reçu dans tous les siècles et par tout le monde, ce que les chrétiens de tous les temps ont observé, on l'appellera une invention nouvelle ! Ce sera une superstition de faire ce qu'ont fait les anciens patriarches, ce que le Sauveur a lui-même pratiqué et dont il nous a donné l'exemple le premier dans la nouvelle loi, ce que tous les saints, à son exemple, ont employé comme un moyen de s'élever à la plus haute sainteté ! Qu'appellera-t-on se jouer de la religion si cette plaisante réforme de nos hérétiques ne le fait pas avec la dernière impiété. (*Le même*).

[La manière de sanctifier le jeûne]. — Je n'ai d'autre dessein, dans ce discours, que de vous bien persuader de l'obligation du jeûne du Carême, en vous faisant voir combien elle est solidement appuyée, et de vous apprendre à vous en acquitter dignement. C'est pourquoi, laissons là les hérétiques qui le rebutent comme une pratique superstitieuse, et les libertins qui le violent impunément et sans scrupule, et passons aux chrétiens lâchés qui se flattent assez ordinairement sur ce sujet, afin de leur faire voir la manière d'observer ce précepte avec mérite, et de sanctifier le jeûne, comme parle un prophète : *Sanctificate jejunium* (Joël). Pour cela, mes frères, il ne faut que se souvenir de la fin que l'Église s'est proposée, et du dessein qu'elle a eu dans la première institution du jeûne : savoir, de mortifier la chair, et de satisfaire par ce moyen à la justice de DIEU ; pour conclure que les chrétiens le doivent pratiquer dans cette vue et dans ce même dessein, et qu'il doit par conséquent être bien éloigné de ces adoucissements que la prudence de la chair invente tous les jours. Sans qu'il soit nécessaire de descendre dans le menu détail qui regarde le temps, la quantité et la qualité des mets dont on peut user, et dont tout le monde est assez instruit, je dis seulement, en général, que, pour sanctifier le jeûne, l'Église nous suggère trois choses dans les prières qu'elle fait en ce saint temps : — premièrement, de l'entreprendre par un véritable motif de pénitence et pour nous conformer au dessein qu'elle a eu en l'instituant : — secondement, d'y joindre la pratique des

vertus, qui le soutiennent et qui doivent toujours l'accompagner ; — et enfin de mener, pendant ce temps de pénitence, une vie plus chrétienne et plus régulière, en s'abstenant des vices qui en corrompraient tout le mérite devant DIEU. (**Houdry**).

[Faux prétextes]. — Qu'un homme s'imagine être nécessaire au public, et n'avoir pas assez de force pour accomplir la loi de JÉSUS-CHRIST et satisfaire en même temps aux devoirs de sa profession ; qu'une dame, à cause de sa qualité, croie avoir plus besoin des conseils d'Hippocrate que des salutaires préceptes de l'Évangile ; les uns et les autres viendront hardiment demander à leurs confesseurs et à leurs pasteurs une grâce que je doute fort que DIEU leur accorde. A la vérité, l'Église, qui est une bonne mère, et qui ne juge pas de l'intérieur de ses enfants, leur donne la permission qu'ils lui demandent : mais qui me répondra que DIEU, qui sonde le fond des cœurs, aura la même condescendance, que ce que l'on regarde comme une pure nécessité, il ne l'improvera pas comme une délicatesse criminelle ; que ce que ses ministres prennent pour de bonnes raisons il ne le condamnera pas comme de vains prétextes ? Hélas ! que j'apprends qu'on ne se trouve fort éloigné de son compte quand, à l'heure de la mort, on sera interrogé sur cet article, et que DIEU ne dise à tant d'âmes réprouvées : Par quelle témérité avez-vous enfreint ma loi, et vous êtes-vous permis de rompre l'abstinence du Carême ? Vous vous plaigniez de l'austérité du jeûne ; mais l'avais-je établi afin que vous n'en fussiez pas incommodés ? Ne saviez-vous pas qu'il n'y aurait que ceux qui se feraient violence qui entreraient dans mon royaume ; que, pour expier tant de péchés que vous aviez commis, il fallait un remède amer, de longues et de pénibles satisfactions ? Qui vous avait dit que votre prétendue qualité vous exemptait de vos devoirs ; que, pour avoir du bien et du crédit, vous deviez en être moins chrétien, moins soumis à l'Église ; que, par vos charges et votre argent, vous pouviez acheter le droit de m'offenser, moi devant qui toutes les puissances de la terre ne sont qu'une petite vapeur qui se dissipe d'elle-même, qu'une fleur qui croît et qui sèche presque dans le même moment ? Qui vouliez-vous qui jeûnât, quand vous avez prétendu en être dispensé ? Si vous vous croyiez bien fondé de dire que vous étiez nécessaire à votre famille, qui n'aurait pas droit de se servir du même prétexte ? et cela étant, que deviendrait ma loi, et à quoi se réduirait-elle ? Combien de fois vous avait-on dit qu'il n'y a qu'un seul nécessaire, et que, pour sauver son âme, il faut la perdre ? Combien de fois vous avait-on averti de ne pas vous flatter sur un point où, sous de prétendus besoins, on donne tout à la délicatesse et à l'amour déréglé de soi-même ? Combien, de votre connaissance, y a-t-il eu de gens qui, d'une complexion plus délicate, ayant moins de force et de santé mais plus de fidélité et de religion que vous, ont jeûné pendant plusieurs carêmes, et fait des mortifi-

cations que vous avez sues et qui vous ont surpris ! Du moins vous deviez éprouver vos forces, et voir si ce que faisaient ces fidèles dans une chair infirme, vous ne pourriez pas le faire dans un corps robuste, vous qui aviez la même loi, qui participiez aux mêmes sacrements, qui écoutiez la même parole, qui attendiez le même juge. Si, pour avoir l'amitié d'un grand et réussir dans une affaire de conséquence, il vous eût fallu passer quelque temps sans manger, jusqu'à vous réduire à l'abattement et à la défaillance, ne l'auriez-vous pas fait avec plaisir ? Et moi, dont vous deviez préférer l'amitié à toutes choses, moi qui ne vous demandais d'abstinences et de mortifications qu'autant que vous en pouviez supporter sans incommoder notablement votre santé, à peine ai-je pu obtenir un jour de jeûne pendant plusieurs quarantaines. (*Discours moraux*).

[L'exemple de S. Paul]. — Que si un S. Paul châtiât son corps, de crainte qu'en se révoltant contre l'esprit il ne fût la cause de sa réprobation, ah ! que ne devez-vous point craindre, vous qui, bien loin de le dompter et de le réduire sous la servitude pour laquelle il est fait, en le rendant par là soumis à l'esprit, le traitez avec tant de délicatesse, et qui appliquez tous vos soins à satisfaire son goût et à lui procurer toutes ses commodités ! Qu'en devez-vous attendre, qu'une rébellion continuelle contre la raison, et qu'il vous engage dans toutes sortes de désordres et de dérèglements ? Si vous obéissez à un médecin qui vous ordonne la diète et l'abstinence pour ne pas donner de la nourriture à une fièvre violente, refuserez-vous le même remède à un mal infiniment plus violent et plus dangereux. *Febris nostra libido est*, dit S. Ambroise : votre fièvre, c'est cette ardeur et cette inclination violente qui vous porte à vos plaisirs ; c'est une maladie mortelle, vous n'en pouvez douter, et la raison même vous enseigne que le jeûne en est le souverain remède. Ah ! montrez que vous voulez véritablement être guéri, en disant ces paroles du Sauveur : *Anima plus est quam esca*, mon âme m'est plus chère que la nourriture de mon corps ; il faut que je retranche l'une pour pourvoir à la sûreté de l'autre. Quand nous vivrions encore sous la loi de nature, elle serait assez puissante pour nous porter à ne pas imiter nos premiers pères, qui, pour satisfaire leur appétit, violèrent le commandement de DIEU en mangeant du fruit défendu, sans faire réflexion combien de larmes et de misères ce plaisir déréglé leur devait coûter, et pour nous détourner de faire comme le misérable Esaü, qui, pour un plat de lentilles, vendit son droit d'aînesse avec tous les avantages qui y étaient attachés. (**Houdry**).

[Le jeûne du Carême est d'obligation]. — Sans nous arrêter aux malheurs que cause la gourmandise, considérons plutôt le jeûne, non plus en général, mais en particulier, comme attaché aux temps et aux autres circon-

stances, c'est-à-dire, en un mot, le jeûne du Carême. Je dis qu'il est de précepte, et d'une obligation fondée sur le droit positif et sur un commandement porté par une autorité légitime, et par conséquent que ce n'est point une invention des hommes, mais, comme le dit S. Ambroise, un précepte divin : *Non humanâ cogitatione inventum, sed divinâ majestate præceptum*. Le Fils de DIEU a donné à son Eglise le pouvoir de déterminer le temps et les circonstances du précepte qu'il a fait du jeûne dans l'Évangile : ce que S. Augustin explique clairement dans une de ses lettres, où il dit qu'il est en partie d'institution divine, et en partie d'institution ecclésiastique et canonique. Il est, dit-il, d'institution divine en ce que DIEU, dans l'ancienne et dans la nouvelle loi, en a souvent réitéré le commandement : *Ego in evangelicis et apostolicis litteris, totoque instrumento quod appellatur Testamentum novum, video præceptum esse jejuniûm* (Epist. 86). Et il est d'institution canonique et ecclésiastique, parce que l'Eglise a choisi ces quarante jours pour un jeûne public et solennel. Ainsi, jeûner en tout autre temps, c'est, à la vérité, un moyen d'apaiser la colère de DIEU et de satisfaire pour nos péchés ; mais ne pas jeûner durant le Carême c'est s'attirer cette colère par autant de péchés que nous la violons de fois, ajoute le même saint : *Aliis diebus jejulare remedium est, in Quadragesimâ non jejulare peccatum est*. Le jeûne donc, en tant que DIEU nous l'a commandé, est, selon S. Augustin, ce qu'il y a de droit divin dans ce précepte ; pour le temps, la manière, les autres circonstances, c'est ce qu'il y a de droit ecclésiastique. Mais d'ailleurs, parce que c'est le Fils de DIEU qui a laissé le pouvoir à son Eglise d'en déterminer le temps et les circonstances, pour parler juste en cette matière il faut dire que ce jeûne est un commandement que DIEU nous a intimé par son Eglise ; à peu près comme nous voyons que le Sauveur, après avoir institué le Baptême et les autres sacrements en ce qui regarde l'essentiel, a laissé à l'Eglise le soin d'ordonner les circonstances particulières, qui n'en changent pas la substance. Le jeûne est de même nature : il est commandé, dans la nouvelle loi aussi bien que dans l'ancienne, comme un remède qui nous est nécessaire, et il ne faut qu'ouvrir l'Évangile pour en être convaincu ; mais parce qu'on eût toujours été en peine de savoir quand, comment et jusqu'où s'étend ce précepte, il a été nécessaire que l'Eglise l'ait spécifié en particulier. (*Le même*).

[La manière d'observer le jeûne]. — La manière de garder le jeûne a été différente selon les siècles ; en certains temps il a été plus rigoureux, et en d'autres l'Eglise a usé de quelque condescendance envers ses enfants. Elle en a même changé la pratique selon les occurrences, et tel qu'il est maintenant, c'est elle qui l'a autorisé. Mais quand nous accorderions aux hérétiques que ce serait l'Eglise seule qui eût fait ce précepte, qu'elle n'ait fait que le fixer et le déterminer à certains temps, le Fils de

DIEU n'a-t-il pas obligé tous les chrétiens d'être soumis à l'Eglise, puisqu'il traite de publicains et de païens ceux qui refuseront de reconnaître son pouvoir : *Qui Ecclesiam non audierit sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (Matth. xviii). Je pardonnerais ce procédé à des épicuriens, mais à des gens qui prétendent réformer l'Eglise, c'est-à-dire la rendre plus sainte, n'est-ce pas visiblement être tombé dans un sens réprouvé? Hélas! les hérétiques ne sont pas les seuls ennemis du jeûne du Carême; les libertins fortifient leur parti; et certes il ne faut pas s'étonner si des gens qui n'ont point d'autre dieu que leur ventre, pour me servir de l'expression de l'Apôtre, soutiennent avec tant de chaleur ses intérêts, et s'élèvent contre le jeûne comme contre un dangereux ennemi; et, comme le libertinage trouve des partisans partout, on ne trouve aussi que trop de ces sortes de gens qui, par des railleries aussi fades qu'elles sont impies, et par des questions ridicules, se déclarent du nombre de ceux que S. Paul appelle des ennemis de la croix de JÉSUS-CHRIST et de la mortification chrétienne, et au malheur desquels il ne peut penser qu'avec un sensible regret et les larmes aux yeux (Philipp. iii). *Nunc autem et fens dico, inimicos crucis Christi, quorum finis interitus, quorum autem deus venter est, et gloria in confusione ipsorum.* (Le même).

[Le jeûne est d'institution apostolique]. — Les théologiens sont tous d'accord que le jeûne n'est pas simplement d'institution ecclésiastique, mais encore apostolique, ce qui est quelque chose de plus, en un sens, puisque l'autorité des Apôtres est venue plus immédiatement du Sauveur. Ce n'est donc pas une simple pratique de dévotion, mais une loi fondamentale, aussi ancienne que l'Eglise même; un précepte porté par ceux qui ont été les premiers ministres de l'Évangile; une pratique à laquelle la seule antiquité devrait donner cours, quand il n'y aurait point d'autre commandement. C'est ce que S. Jérôme n'a pas fait difficulté de dire, il y a déjà treize siècles : *Unam quadragesimam, secundum traditionem Apostolorum, congruo nobis tempore jejunamus.* Les plus anciens conciles, comme celui de Nicée, le 4^e de Carthage et celui de Laodicée, en parlent comme d'une institution reçue de tout temps; et, pour remonter par ordre jusqu'à la source de son origine, Tertullien, dès le second siècle, était si rigoureux sur ce chapitre, qu'il tomba dans l'erreur de Montanus, et écrivit contre l'Eglise pour l'obliger à garder trois carêmes; et nous apprenons de lui la manière dont on le gardait en ce temps-là. S. Ignace le Martyr, qui vivait du temps des Apôtres, non-seulement en parle, mais apporte la raison de son institution : *Quadragesimam nolite pro nihilo ducere, continet enim imitationem dominicæ conversationis* (Ad. Philipp.). Et enfin, l'on trouve des canons des Apôtres mêmes, rapportés par S. Clément, qui l'ordonnent positivement. (Houdry).

[Ce qu'il faut faire pour bien observer le jeûne]. — La première chose qu'il faut

faire pour s'acquitter de l'obligation de jeûner, et en même temps sanctifier ce jeûne, c'est d'entrer sérieusement dans l'esprit de pénitence, puisque c'est pour cela qu'il est institué. C'est dans cet esprit que l'observaient les premiers chrétiens : non seulement ils ne mangeaient qu'une fois le jour, et vers le soir, mais pour la plupart ils se contentaient d'herbes et de légumes, avec une observance si scrupuleuse, ou plutôt si religieuse, que ceux qui par quelque infirmité connue ne pouvaient le garder avec rigueur n'osaient sortir de leurs maisons ni paraître en public, ni se trouver dans aucune compagnie, comme s'ils se fussent excommuniés eux-mêmes, ou qu'ils se fussent estimés indignes de converser avec ceux dont ils ne pouvaient imiter l'abstinence et la régularité ; ou plutôt, comme s'ils eussent craint de scandaliser leurs frères en n'observant pas le jeûne, par des incommodités qui ne les empêchaient pas de prendre soin de leurs affaires. Mais, hélas ! que l'on voit peu de semblables scrupules aujourd'hui ! que l'on s'en dispense avec facilité, avec peu de raison !

Je ne parle point de ces libertins qui violent impunément le jeûne en mangeant des viandes défendues ; je parle des chrétiens à qui il reste assez de conscience pour ne pas le profaner avec impiété, et qui semblent même le respecter par le choix qu'ils apportent dans la qualité des aliments, mais qui n'y gardent pas assez de modération pour la quantité, dont les collations seraient des festins pour d'autres personnes, en sorte qu'en ôtant la peine, qui consiste à souffrir la faim, ce n'est plus jeûne ni abstinence, c'est un changement de mœurs, qui irrite quelquefois la gourmandise plutôt qu'il ne la réprime. Le luxe paraît sur ces tables souvent avec plus de somptuosité et de délicatesse que dans un autre temps. C'est ce dont se plaint S. Augustin dans un de ces sermons : — Il y en a, dit-il, qui s'abstiennent de viandes, à la vérité, mais de telle manière qu'ils cherchent des mœurs plus délicats et de plus grand prix, auxquels l'industrie sait donner un goût plus fin et plus exquis. Mais que ceux-là se trompent, ajoute-t-il, s'ils croient satisfaire au précepte de l'Eglise ! Ce n'est pas pratiquer l'abstinence, mais changer la matière de leur gourmandise : *Non est hoc suscipere abstinentiam, sed mutare luxuriam* (Domin. iv in adv.). Du moins ce que l'on doit inférer de cette délicatesse c'est que, bien éloignés de cet esprit de pénitence, il y a danger qu'ils ne commettent dans leurs jeûnes des péchés qui méritent d'être ensuite expiés eux-mêmes par d'autres jeûnes plus véritables et plus rigoureux. — Il ne faudrait, pour désabuser les chrétiens lâches, que la maxime des médecins, qui assurent que la plus grande partie des maladies sont causées par l'intempérance des hommes, et que l'abstinence et la diète en sont souvent les meilleurs remèdes ; et leur sentiment est autorisé de celui de l'Eglise, qui dit que le jeûne est ordonné comme un remède pour les maladies du corps aussi bien que pour celles de l'âme : *Quod animabus corporibusque curandis salubriter institutum est.* (*Le même*).

[Les vertus qui doivent accompagner le jeûne]. — Ce n'est pas assez, mes frères, d'observer le jeûne exactement et rigoureusement par le motif de la pénitence, si on n'y joint, en second lieu, les vertus qui doivent l'accompagner, qui sont particulièrement la prière et l'aumône : car ce sont les deux qualités qu'y demande l'Écriture : *Bona est oratio cum jejuniis et elemosynâ* (Tob. xii). Que si cela est vrai du jeûne en général, il l'est encore bien davantage durant le Carême, temps consacré à la prière et aux exercices de dévotion aussi bien qu'au jeûne. Le jeûne élève l'esprit à DIEU, comme chante l'Église : *Qui corporali jejuniis vitia comprimis, mentem elevas* ; et cette élévation est ou l'oraison même, ou du moins la meilleure disposition à l'oraison. Vous diriez que ce visage décharné, cette chair toute livide par ses abstinences, donne à l'âme un certain embonpoint et une vigueur tout extraordinaire, et que, lorsque le corps a perdu une partie de ses forces, elles sont passées à l'esprit, qui se porte avec plus de facilité vers le ciel, et qui devient plus propre à méditer les choses de DIEU.

C'est le dessein de l'Église, en retranchant la nourriture du corps, de nourrir l'âme, que l'on fait jeûner bien souvent tout le reste de l'année. De là vient que ceux qui durant ce saint temps, au lieu de s'adonner à la prière, d'entendre la parole de DIEU et de fréquenter les sacrements, continuent leurs divertissements ordinaires, sont bien plus criminels qu'ils ne pensent : car, quoiqu'on ne puisse pas dire qu'ils violent le précepte du Carême au sens où l'on l'entend communément, à moins qu'ils n'y joignent les excès de bouche, on peut dire néanmoins qu'ils le violent d'une autre manière, en profanant un temps si saint, en détruisant la fin de son institution et en en perdant tout le fruit. (Houdry).

[Le vrai jeûne]. — Pour jeûner comme il faut, on doit sanctifier le jeûne : *sanctificate jejuniis* ; et si vous me demandez comment et par quel moyen, Je vous dirai qu'il faut quitter la lecture de ces livres profanes, pour en lire de pieux et qui nous instruisent de nos devoirs ; qu'il faut retrancher ces visites et ces conversations non-seulement trop libres et dangereuses, car l'obligation en est en tout temps, mais de plus celles qui sont superflues et inutiles, pour visiter les hôpitaux ou les pauvres honteux, et avoir plus de temps à donner aux exercices de piété. Et il me semble qu'il n'y a point de véritable chrétien, qui, sollicité en ce temps de prendre les divertissements ordinaires des autres saisons de l'année, ne dût faire la réponse du pauvre Urie à David, qui l'avait fait revenir de l'armée pour le sujet que tout le monde sait : *Arca DEI et Israël et Juda habitant in papilionibus, et Dominus meus Joab et servi Domini mei super faciem terræ manent, et ego ingrediar domum meam ut comedam* ! Eh quoi, pendant que l'arche du DIEU vivant est sous les tentes et sous les pavilions, pendant que Joab, le général de vos armées, avec tout le peuple de DIEU, est sous les armes, que j'aie me divertir et me réjouir en ma

maison ! Ah ! je le jure, par la vie du roi, il ne sera jamais dit que je m'oublie moi-même jusqu'à ce point ? *Per salutem tuam et per salutem animæ tuæ, non faciam rem hanc.* Hélas ! mes frères, pendant que cette arche de l'humanité sainte du Sauveur va monter sur la croix, pendant que toute l'Eglise est en deuil et se dispose à fléchir la colère de DIEU par les prières et par les autres exercices de pénitence, penser à prendre ses divertissements, n'est-ce pas oublier ce que nous sommes, et le Maître que nous servons ? Quel plus étrange abus que de faire d'un temps de propitiation un temps de colère et d'indignation ? N'est-ce pas se fermer les sources des miséricordes de DIEU, dans ces jours où elles sont ouvertes, et dans un temps auquel l'Eglise pousse tant de vœux, offre tant de prières, fait retentir partout la parole de DIEU ? N'est-ce pas se rendre indigne de participer aux grâces qu'elle attire par là sur ses enfants, que de ne contribuer en rien de notre part à les mériter ? (*Le même*).

[L'aumône]. — Il faut encore joindre l'aumône à la prière ; elle n'est pas moins nécessaire pour sanctifier le jeûne ; et c'est, au sentiment des SS. Pères, ce qui distingue le jeûne d'un pénitent et l'abstinence des avars. Comme le dit S. Cyprien, ce n'est pas par un esprit d'épargne et par une espèce d'économie qu'on doit jeûner, mais afin de nourrir le Fils de Dieu en la personne des pauvres ; en sorte, ajoute S. Chrysologue, qu'un autre vive du fruit de votre abstinence, et que vous remportiez par là un double mérite, celui du jeûne et celui de la charité : *Quod ventri subtrahis tribue esurienti.* Et c'est, à mon avis, un salutaire conseil que l'on doit donner à tous ceux qui sont dispensés du jeûne, pour quelque incommodité ou pour quelque autre raison que ce soit, d'y suppléer par l'aumône, d'en racheter le mérite par une grande libéralité envers les pauvres, et de regagner par cette voie ce qu'ils perdent par une autre. (*Le même*).

[La correction des défauts]. — Le dernière et la plus excellente manière de sanctifier le jeûne du Carême, c'est en général de mener pendant ce temps-là une vie plus sainte, en s'abstenant des vices auxquels on a été sujet en d'autres temps ; ce que S. Augustin appelle le jeûne par excellence, auquel les autres ne servent que de moyens : *Magnum et generale jejuniûm est abstinere ab iniquitatibus et ab illicitis voluptatibus* (VII in Joan.) Car de quoi servira aux chrétiens de s'abstenir des viandes défendues, s'il ne s'abstiennent pas des plaisirs criminels ? ou de jeûner tous les jours, si tous les jours ils se chargent de nouveaux péchés ? Ne doivent-ils pas attendre le même reproche que DIEU fit autrefois, par son prophète, aux Juifs qui lui demandaient pourquoi, dans leur affliction, il n'avait eu nul égard à leurs jeûnes : *Quare jejunavimus, et non aspexisti ? Humiliavimus animas nostras, et nescisti ?* (Is. LVIII). Il ne faut pas vous en

étonner, leur répond le Seigneur par la bouche de son prophète : *Ecce in die jejuni vestri reperitur voluntas vestra, et omnes debitores vestros repetitis*. Vous vous abstenez de manger, je l'avoue, mais vous dévorez la substance du pauvre, vous n'avez nulle compassion de vos débiteurs, que vous poursuivez inhumainement lorsqu'ils n'ont pas le moyen de vous satisfaire ; votre corps observe l'abstinence, mais votre cœur est rempli de l'amour de vous-mêmes et de haine contre le prochain. *Ecce ad lites et contentiones jejunatis* : vous attendez jusqu'au soir à prendre votre repas, mais vous employez tout le jour en chicanes et en procès : quelle étrange espèce de jeûne est ceci ? *Nunquid tale jejunium quod elegi ? Numquid contorquere quasi circum caput suum ?* (Ibid.) Vous croyez avoir bien jeûné parce que vous avez passé tout le jour sans manger ; voulez-vous savoir quel est le jeûne que DIEU demande principalement de vous ? Le voici, continue le prophète : *Dissolve colligationes iniquitatis, solve fasciculos deprimentes, et frange esurienti panem tuum* : déchirez-moi tous ces contrats usuraires et ces pièces de procès entassées les unes sur les autres dans des sacs capables de vous accabler sous le poids ; laissez sortir de prison ces malheureux que vous y tenez pour des dettes que vous leur ôtez le moyen de payer en leur ôtant la liberté ; et, au lieu de faire ainsi souffrir sans compassion votre frère, donnez-lui par aumône ce que vous épargnez par votre jeûne ; que la miséricorde soit ou le motif ou le fruit de votre abstinence ; que le jeûne spirituel, qui consiste à s'abstenir des crimes, marche toujours avant le jeûne corporel ; que la prière et le recueillement intérieur accompagnent toujours l'abstinence du corps. C'est là jeûner dans l'esprit de pénitence et dans l'esprit du christianisme, et mériter d'en être un jour récompensé dans l'éternité. (Houdry).

LA CÉRÉMONIE DES CENDRES.

AVERTISSEMENT.

Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris. — *Cet arrêt que DIEU prononça autrefois contre le premier homme après son péché, est le même que l'Eglise, fidèle interprète des volontés de DIEU, annonce aujourd'hui à tous les chrétiens, dans cette cérémonie des Cendres. Elle se sert des mêmes paroles, comme parlant de sa part à tous les hommes coupables du crime de leur père, dont ils ont hérité en venant au monde.*

Le dessein de l'Eglise, dans cette pratique à laquelle les chrétiens se soumettent volontiers par une dévotion toute particulière, est exprimé dans les paroles dont elle se sert, et qu'elle prononce avec autorité sur tous les fidèles : Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris : savoir, d'inspirer la pensée de la mort par le souvenir d'une double poussière, celle de notre première origine, et celle où nous retournerons après notre vie, et par là nous faire sérieusement penser à ce que nous avons été, à ce que nous sommes maintenant, à ce que nous serons après cette vie.

Ce dessein de l'Eglise n'est pas seulement de nous tenir dans l'humilité par la vue de ce que nous sommes, de ce que nous avons été et de ce que nous serons un jour, ce qui regarde uniquement le corps, la moindre partie de nous-mêmes, mais aussi plus particulièrement de nous imprimer la pensée de ce que nous deviendrons, quand l'âme, qui est tirée du néant, mais qui subsistera éternellement en l'état de grâce ou de péché, paraîtra devant DIEU. D'où il suit que cette même cérémonie des Cendres est instituée pour nous porter à la pénitence, à quitter nos désordres, à nous préparer à cette mort d'où dépend notre bonheur éternel, et enfin à mener une sainte vie. Voilà ce que cette cérémonie nous met devant les yeux en répandant la cendre sur notre front.

LA CÉRÉMONIE DES CENDRES.

[Pensée de l'Eglise]. — Ces cendres nous apprennent que, malgré les vastes desseins que forme l'ambition de s'établir, de s'agrandir, de s'élever, de croître toujours, sans dire jamais c'est assez, la mort, par une triste destinée, les bornera bientôt à six pieds de terre : c'est trop, à une poignée de cendres. Car voilà, mes chers auditeurs, pour m'expliquer ainsi, jusqu'où DIEU nous pousse à son tour ! Voilà à quoi aboutissent tous nos projets, toutes nos entreprises, toutes nos prétentions, toutes nos fortunes, toutes nos intrigues, en un mot toutes nos grandeurs, lorsque nos corps, par la dernière résolution qui s'en fait dans le tombeau, se raccourcissent, s'abrègent, presque jusqu'à s'anéantir. *Ecce vix totam Hercules implevit urnam* (Senèque) : Quel changement ! disait un sage, quoique mondain, en voyant l'urne sépulcrale où étaient les cendres d'Hercule. Cet Hercule, ce héros à qui la terre ne suffisait pas, est ici ramassé tout entier ! A peine a-t-il de quoi remplir cette urne ! Réflexion que l'Eglise nous fait faire aujourd'hui, bien plus saintement et bien plus efficacement, quand elle nous dit : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris*.

Cependant vous me demandez pourquoi l'on nous met des cendres sur la tête et sur le front : autre mystère qu'il est aisé d'éclaircir, et qui doit encore édifier votre piété. On nous met ces cendres sur la tête, qui est le siège de la raison, pour nous faire entendre que l'objet le plus ordinaire de nos réflexions et de nos considérations, pendant la vie, doit être la mort et les suites de la mort. Or, c'est ce que l'on nous déclare quand on nous dit : *Memento*, souvenez-vous-en, et ne l'oubliez jamais ; parce qu'en effet il nous servirait peu d'être une fois convaincus que nous sommes mortels, si, par une forte pensée et par un fréquent souvenir, la conviction que nous en avons n'était pour nous une source de sagesse, et ne produisait en nous cette disposition d'humilité qui est déjà le commencement de la pénitence. Aussi est-ce le souvenir de la mort qui, de tout temps, a le plus retenu les hommes dans l'ordre, et les a mis, malgré les soulèvements de leur orgueil, comme dans la nécessité d'être humbles. Or, soit pour les grands soit pour les petits, quand une fois l'humilité a pris possession d'un cœur, il est aisé d'y faire entrer la componction et la pénitence. Pourquoi ? Parce que le grand obstacle à la pénitence est levé, j'entends ce fonds de présomption et d'orgueil avec lequel nous naissons ; parce que, à bien examiner les choses, l'humilité est la partie la plus essentielle de la conversion du pécheur. Car, du moment

où je suis disposé à m'humilier, dès là je le suis à m'accuser, à me condamner, à me punir moi-même; dès là je suis dans la voie de chercher DIEU, d'implorer la miséricorde de DIEU, de satisfaire à la justice de DIEU, de me remettre sous l'obéissance de la loi de DIEU : dispositions les plus nécessaires à la pénitence chrétienne. Et voilà pourquoi l'Eglise, après nous avoir fait considérer deux sortes de cendres, celles de notre origine, *Memento quia pulvis est*, et celles de notre corruption future, *et in pulverem reverteris*; la première, qui nous apprend que nous ne sommes que néant, et la seconde, qui nous dit que nous sommes encore quelque chose de moins, ou plutôt quelque chose de plus mauvais, puisque nous ne sommes que péché: après, dis-je, nous avoir mis devant les yeux cette double cendre, elle nous en suggère une troisième, qui se rapporte parfaitement à l'une et à l'autre, savoir la cendre de la pénitence. (**Bourdaloue**).

[Paroles à méditer.] — *Pulvis est, et in pulverem reverteris*. — Ce sont les mémorables paroles que DIEU dit au premier homme dans le moment de sa désobéissance; et ce sont celles que l'Eglise adresse en particulier à chacun de nous, par la bouche de ses ministres, dans la cérémonie de ce jour. Paroles de malédiction dans le sens que DIEU les prononça, mais paroles de grâce et de salut dans la fin que l'Eglise se propose en nous les faisant entendre. Paroles terribles et foudroyantes pour l'homme pécheur, puisqu'elles lui signifièrent l'arrêt de sa condamnation; mais paroles douces et consolantes pour le pécheur pénitent, puisqu'elles lui enseignent la voie de sa conversion et de sa justification. Aussi, remarque S. Chrysostôme, DIEU en a-t-il souvent usé, et s'est-il servi du même moyen, tantôt pour imprimer aux hommes la terreur de ses jugements, et tantôt pour leur faire éprouver l'efficace de ses miséricordes. (*Le même*).

Je ne sais, Chrétiens, si vous avez jamais fait réflexion à ce que nous lisons dans le livre de l'Exode. Ecoutez-le; l'application vous en paraîtra naturelle, et elle convient parfaitement à mon sujet. Quand DIEU voulut punir l'Egypte, il commanda à Moïse de prendre dans sa main une poignée de cendres, et, en présence de Pharaon, de la répandre sur tout le peuple: *Tollite manus plenas cineris, et spargat illum Moyses coram Pharaone*. L'Ecriture ajoute que cette cendre ainsi dispersée, fut comme la matière dont DIEU forma ces fléaux qui affligèrent toute l'Egypte, et qui y causèrent une désolation si générale: *Sitque pluis super omnem terram Aegypti*. A en juger par l'apparence, DIEU fait aujourd'hui le même commandement aux ministres de son Eglise: il veut que les prêtres de la loi de grâce, comme dispensateurs de ses mystères, prennent la cendre de dessus l'autel, et qu'ils la répandent solennellement sur tout le peuple chrétien: *Tollite manus plenas cineris*. Mais, dans l'intention de DIEU, l'effet de cette cérémonie est, par rapport au christianisme, bien différent de ce qu'elle opéra dans l'ancienne loi. Car, au lieu que

Moïse et Aaron ne répandirent la cendre sur les Egyptiens que pour leur faire sentir le poids de la colère de DIEU, que pour marquer à Pharaon qu'il était réprouvé de DIEU, que pour dompter l'impiété et l'endurcissement de ce monarque, livré dès-lors à la vengeance de DIEU ; par une conduite toute opposée, les prêtres de la loi nouvelle ne répandent aujourd'hui la cendre sur nos têtes que pour attirer les grâces et les faveurs du même DIEU, que pour nous mettre en état et nous rendre capables d'en éprouver la bonté , que pour exciter dans nos cœurs les sentiments d'une véritable pénitence.

L'Eglise nous engage, ou plutôt elle nous oblige, à concevoir du mépris pour nous-même, en nous adressant ces paroles : *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris*. Comme si elle nous disait : Pourquoi, homme mortel, vous attribuer sans raison une grandeur chimérique et imaginaire ? Souvenez-vous de ce que vous étiez il y a quelques années, quand DIEU, par sa toute-puissance, vous tira de la houe et du néant. Souvenez-vous de ce que vous serez dans quelques années quand ce petit nombre de jours qui vous reste encore sera expiré. Voilà les deux termes où il faut malgré vous que tout votre orgueil se borne. Raisonnez tant qu'il vous plaira sur ces deux principes ; vous n'en tirerez jamais de conséquence, non-seulement qui ne vous humilie, mais qui ne vous rappelle à votre devoir, lorsque vous serez assez aveuglé et assez insensé pour vous en écarter. — Telle est, encore une fois, Chrétiens, la salutaire et importante leçon que fait l'Eglise, comme une mère sage, à tous ses enfants. (*Le même*).

[L'humilité].— Nos passions sont injustes, soit dans les sentiments qu'elles nous inspirent à notre propre avantage, soit dans ceux qu'elles nous font concevoir au désavantage des autres : mais la mort, dit le philosophe, nous réduit aux termes de l'équité, et par son souvenir nous oblige à nous faire justice à nous-mêmes : *Mors sola jus æquum est generis humani*. En effet, quand nous ne pensons point à la mort et que nous n'avons égard qu'à certaines distinctions de la vie, elles nous élèvent, elles nous éblouissent, elles nous remplissent de nous-mêmes ; on devient fier et hautain, dédaigneux et méprisant, sensible et délicat, envieux et vindicatif, entreprenant, violent, emporté ; on parle avec faste ou avec aigreur, on se pique aisément, on pardonne difficilement ; on attaque celui-ci, on détruit celui-là ; il faut que tout nous cède, et on prétend que tout le monde aura des ménagements pour nous, tandis qu'on n'en veut avoir pour personne. N'est-ce pas ce qui rend quelquefois la domination des grands si pesante et si dure ? Mais méditons la mort, et bientôt la mort nous apprendra à nous rendre justice, et à la rendre aux autres de nos fiertés, et de nos hauteurs, de nos dédains et de nos mépris, de nos sensibilités et de nos délicatesses, de nos envies, de nos vengeances, de nos chagrins, de nos violences, de nos emportements. Comme donc il ne faut,

selon l'ordre et la parole du DIEU tout-puissant, qu'un grain de sable pour briser les flots de la mer, *Hic confringes tumentes fluctus tuos*, il ne faut que cette cendre qu'on nous met sur la tête, et qui nous retrace l'idée de la mort, pour rabattre toutes les enflures de notre cœur, pour en arrêter toutes les fougues, pour nous contenir dans l'humilité, et dans une sage modestie. Comment cela? C'est que la mort nous remet devant les yeux la parfaite égalité qu'il y a entre tous les autres hommes et nous; égalité que nous oublions si volontiers, mais dont la vue nous est si nécessaire pour nous rendre plus équitables et plus traitables.

Quand nous repassons ce que disait Salomon, et que nous disons comme lui : Tout sage et tout éclairé que je puis être, je dois néanmoins mourir comme le plus insensé : *Unus et stulti et meus occasus erit*; quand nous appliquons ces paroles du Prophète royal : Vous êtes les divinités du monde, vous êtes les enfants du Très-Haut; mais, fausses divinités, vous êtes mortelles, et vous mourrez en effet, comme ceux dont vous voulez recevoir l'encens et de qui vous exigez tant d'hommages et tant d'adorations : *Diï estis et filii Excelsi omnes; vos autem sicut homines moriemini*; quand, selon l'expression de l'Écriture, nous descendons encore tout vivants et en esprit dans le tombeau, et que le savant s'y voit confondu avec l'ignorant, le noble avec l'artisan, le plus fameux conquérant avec le plus vil esclave; même terre qui les couvre, mêmes ténèbres qui les environnent, mêmes vers qui les rongent, même corruption, même pourriture, même poussière, *Parvus et magnus ibi sunt, et servus liber à Domino* (Job. III); quelle idée devons-nous avoir, après cela, de nous-mêmes? *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris*.

C'est pour rabattre notre orgueil que l'Église nous présente des cendres et qu'elle nous les fait mettre sur la tête. Pourquoi des cendres? Parce que rien, dit S. Ambroise, ne doit mieux nous faire comprendre ce que c'est que la mort, et l'humiliation extrême où nous réduit la mort, que la poussière et la cendre. Oui, ces cendres que nous recevons prosternés aux pieds des ministres du Seigneur, ces cendres dont la bénédiction, selon la pensée de S. Grégoire de Nysse, est aujourd'hui comme le mystère, ou, si vous voulez, comme le sacrement de notre mortalité, et par conséquent de notre humilité, si nous les considérons bien, ont quelque chose de plus touchant que tous les raisonnements du monde pour nous humilier en qualité d'hommes, et pour nous faire prendre, en qualité de pécheurs, les sentiments d'une parfaite conversion et d'un retour sincère à DIEU. Car elles nous apprennent ce que nous voudrions peut-être ne pas savoir et ce que nous tâchons tous les jours d'oublier; mais malheur à nous si jamais nous tombons ou dans une ignorance si déplorable ou dans un oubli si funeste!

Elles nous apprennent que toutes ces grandeurs dont le monde se glorifie, et dont l'orgueil des hommes se repaît, que cette naissance dont on se pique, que ce crédit dont on se flatte, que cette autorité dont

on est si fier, que ces succès dont on se vante, que ces biens dont on s'applaudit, que ces dignités et ces charges dont on se prévaut, que cette beauté, cette valeur, cette réputation dont on est idolâtre, que tout cela, malgré nos inventions et nos erreurs, n'est que vanité et que mensonge. Car que je m'approche du tombeau d'un grand de la terre et que j'en examine l'épithaphe, je n'y vois qu'éloges, que titres spécieux, que qualités avantageuses, qu'emplois honorables ; tout ce qu'il a jamais été et tout ce qu'il a jamais fait y est étalé en termes pompeux et magnifiques. Voilà ce qui paraît au dehors. Mais qu'on me fasse l'ouverture de ce tombeau, et qu'il me soit permis de voir ce qu'il renferme : je n'y trouve qu'un cadavre hideux, qu'un tas d'ossements infects et desséchés, qu'un peu de cendres qui semblent encore se ranimer, pour me dire à moi-même : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.*

Elles nous apprennent que nous sommes donc bien injustes quand, à quelque prix que ce soit, et souvent contre l'ordre de la Providence, nous prétendons nous distinguer, et que nous voulons faire dans le monde certaines figures qui ne servent qu'à flatter notre vanité ; que ces rangs que nous disputons avec tant de chaleur, ces droits que nous nous attribuons, ces points d'honneur dont nous nous entêtons, ces singularités que nous affectons, ces airs de domination que nous nous donnons, ces soumissions que nous exigeons, ces hauteurs avec lesquelles nous en usons, ces ménagements et ces égards que nous demandons, sont autant d'usurpations que fait notre orgueil, en nous persuadant, aussi bien qu'au pharisien de l'Évangile, que nous ne sommes pas comme le reste des hommes : erreur dont la cendre où nous réduit la mort nous détrompe bien, par l'égalité où elle met toutes les conditions ; disons, par leur entière destruction. Car voyez, dit éloquemment S. Augustin (au livre de la Nature et de la Grâce), voyez si, dans les débris des tombeaux, vous distinguerez le pauvre d'avec le riche, le roturier d'avec le noble, le faible d'avec le fort ; voyez si les cendres des souverains et des monarques y sont différentes de celles des sujets et des esclaves, (**Bourdaloue**).

[Nous ne sommes que poussière]. — *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.* — Voilà le terme où doivent aboutir tous les desseins des hommes et toutes les grandeurs du monde ; voilà l'unique et la solide pensée qui doit, partout et en tout temps, nous occuper : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.* Souvenez-vous, qui que vous soyez, riches ou pauvres, grands ou petits, monarques ou sujets, en un mot, hommes, tous en général, chacun en particulier, souvenez-vous que vous n'êtes que poudre, et que vous retournerez en poudre. Ce souvenir ne vous plaira pas ; cette pensée vous blessera, vous troublera, vous affligera ; mais, en vous blessant, elle vous guérira ; en vous troublant et en vous affligeant, elle vous sera salutaire, et peut-être, comme

salutaire, vous deviendra-t-elle enfin non-seulement supportable, mais consolante et agréable.

La mort, dit S. Chrysostôme, est à notre égard la preuve palpable et sensible du néant de toutes les choses humaines, pour lesquelles nous nous passionnons. C'est elle qui nous le fait connaître; tout le reste nous impose; la mort seule est le miroir fidèle qui nous montre sans déguisement l'instabilité, la fragilité, la caducité des biens de cette vie; qui nous désabuse de toutes nos erreurs, qui détruit en nous tous les enchantements de l'amour du monde, et qui, des ténèbres mêmes du tombeau, nous fait une source de lumières dont nos esprits et nos sens sont également frappés : *In illâ die*, dit l'Écriture, en parlant des enfants du siècle livrés à leurs passions : *In illâ die peribunt omnes cogitationes eorum* : toutes leurs pensées, à ce jour-là, s'évanouiront. (*Le même*).

[Exhortation sur les Cendres].—La cérémonie de mettre aujourd'hui la cendre sur la tête n'est pas une pure cérémonie, tout extérieure, vide, indifférente, stérile : c'est une pratique religieuse, qui, nous rappelant le souvenir du formidable arrêt porté contre nous par le souverain juge, devient le symbole de la pénitence et de notre mortalité. Que faisons-nous donc aujourd'hui quand nous mettons la cendre sur nos têtes ? Nous faisons ce que faisait Josué, lorsque, pour apaiser le DIEU des armées et réparer le larcin des dépouilles de Jéricho, lui et les anciens d'Israël se couvraient la tête de poussière. Nous faisons ce que Jérémie recommandait aux princes de Juda, dans la désolation de leur patrie, en les faisant ressouvenir qu'ils mourraient bientôt : *Quia completi sunt dies vestri*. Nous faisons ce que faisaient Esther, Judith, Mardochée, le roi de Ninive. Nous faisons enfin ce que, dans la loi de grâce, JÉSUS-CHRIST nous a dit que Tyr et Sidon eussent fait s'il eût opéré à leurs yeux les mêmes prodiges qu'il avait opérés aux yeux de Corosain et de Bethsaïde : *In cinere et cilicio pœnitentiam egissent*. Nous faisons ce que tant de saints ont fait. Les paroles humiliantes que le prêtre, la cendre à la main, prononce aujourd'hui sur l'homme soumis à ses pieds sont les propres termes de l'arrêt porté contre le premier homme en punition de son péché. Le dessein de l'Eglise en nous mettant la cendre sur le front, c'est de nous exciter à la pénitence, au mépris de nous-mêmes, par la vue de ce faible reste de vie où se terminent tous les biens, les plaisirs, les honneurs de ce monde, et où nous-mêmes nous serons enfin réduits à la mort. Les prières que l'Eglise fait sur ces cendres en les bénissant donnent une vertu secrète à cette religieuse cérémonie, qui ne manque point d'inspirer la componction et d'attirer la grâce de la pénitence à tous ceux qui reçoivent cette cendre sur la tête avec de saintes dispositions dans le cœur. Quel effet ne doit pas produire cette pratique de religion ! quel détachement de la vie ! quel dégoût des biens créés ! quelle indifférence pour les dignités les plus éclatantes ! Peut-on voir cette poignée

de cendres, image véritable de ce que nous deviendrons un jour, peut-on entendre cet arrêt, cet oracle terrible dont nous vérifierons bientôt les menaces, sans que notre orgueil soit humilié, sans que notre mollesse soit condamnée, sans que nos ambitieux projets soient confondus, sans qu'on ait honte et un vrai regret d'avoir fait tant de fonds sur les trompeuses commodités de cette vie ! Que ces cendres sont un salutaire remède, répandues sur l'enflure du genre humain ! Qu'elles sont propres à dessiller les yeux sur le faux éclat de mille projets séduisants ! Qu'elles peuvent bien assaisonner les plus amères adversités qui nous arrivent ! (**Anonyme**)

[Même sujet]. — Ah ! si nous considérons combien cette cendre reçue sur la tête avec un esprit de religion, avec un cœur pur, contrit et humilié, avec les dispositions que demande cette sainte cérémonie, peut produire de bons effets. La pensée de la mort, inséparable de cette religieuse pratique, est le premier effet qu'elle produit. Fût-on le plus puissant monarque de l'univers, fût-on le plus heureux homme du siècle, on mourra, et toute cette pompe, cette grandeur, cette majestueuse réputation, cette tumultueuse félicité qui fait tant d'envieux, tout cela s'éteint dans le tombeau. Allez fouiller dans ces superbes mausolées, orgueilleux monuments de la vanité mondaine, vous ne trouverez qu'une petite poignée de cendres, moins précieuses que l'urne qui les contient. Voilà ce qui reste enfin de ces grands princes, la terreur ou l'admiration de leur siècle, de tous ces héros des siècles passés, de tous ces favoris de la fortune, pour parler selon le langage des gens du monde : quelques bouts d'os calcinés, une poignée de cendres puantes, et voilà tout ! Soyez encore plus puissants, plus riches, plus à votre aise qu'ils n'ont été, vous n'aurez pas un autre sort, et l'on dira un jour de vous, à tel jour qu'aujourd'hui, ce qu'on dit de ces victimes de l'ambition humaine ; chacun est à son tour une preuve sensible de cette vérité. — L'estime et l'amour de la vertu est un second effet de la cérémonie des cendres. Bon DIEU, qu'elle est propre, cette cérémonie mystérieuse, à nous désabuser de tant de faux brillants, de toutes ces opinions populaires qui enchantent et séduisent ! mais qu'elle est efficace pour nous découvrir le mérite solide et le prix inestimable de la véritable vertu ! Les saints meurent, dit-on alors, tout comme les pécheurs : mais quelle différence de cendres à cendres ! Les unes sont des objets d'horreur, et les autres des objets de vénération, tant la sainteté a de pouvoir et de charmes. On foule aux pieds celles-là, et l'on se prosterne devant celles-ci ; la seule terre qui a couvert le corps des saints a la vertu de faire des miracles. — Que conclure de tout ceci, sinon que c'est une folie insigne de mettre son bonheur dans les honneurs, les plaisirs, les biens de cette vie, et qu'il faut avoir perdu l'esprit pour s'étudier à autre chose qu'à se faire saint ! (**Croiset, Exercices de piété**).

[Même sujet]. — Puisque la cérémonie des Cendres est une pratique de

religion, nous devons la faire dans toutes les dispositions et avec l'esprit que demande une si sainte cérémonie. Inutilement met-on la cendre sur la tête, si l'orgueil règne dans le cœur. DIEU a en horreur toute grimace. Si l'âme n'est pas contrite et pénétrée de l'idée de son néant, cette humiliation extérieure n'est qu'une pure momerie. Gardez-vous bien de porter l'irrévérence et l'indévoction jusque dans les pratiques les plus humiliantes de la religion. Allez recevoir la cendre sur le front avec un cœur contrit et humilié ; écoutez cet arrêt de mort avec une parfaite résignation, et faites en même temps le sacrifice de votre vie. Acceptez la mort à laquelle DIEU vous a condamné, en satisfaction de vos péchés et comme une peine que vous avez bien méritée. On n'est guère capable, à la mort, d'en faire un sacrifice méritoire ; c'est proprement aujourd'hui, en recevant la cendre sur la tête, que le sacrifice que vous ferez de votre vie peut être fort agréable à DIEU et d'un grand mérite. C'est pourquoi, ne perdez pas de vue la mort, dont cette cendre est le plus naturel symbole. Cette pensée persuade aisément la pénitence, et en adoucit toute la rigueur. Commencez le Carême dans cet esprit de pénitence. Ce sera le dernier pour bien des gens : quelle consolation pour vous de l'avoir observé chrétiennement, s'il doit être le dernier pour vous ? Unissez votre jeûne avec celui de JÉSUS-CHRIST : par là vous le rendrez plus méritoire. Une des plus pernicieuses ruses du démon, c'est de nous faire regarder les plus saintes cérémonies de la religion comme des coutumes indifférentes. Accompagnez, animez celle-ci d'un esprit chrétien, et dans tout ce que vous ferez, dites-vous à vous-même : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris* : souviens-toi que tu n'es que poussière, et que tu seras réduit en poussière dans peu de jours. (*Le même*).

[Antiquité de cet usage]. — C'est de cette sainte cérémonie de mettre les cendres sur la tête que le premier jour du jeûne du Carême est ainsi appelé. Ce n'est pas seulement dans la nouvelle loi, c'est encore dans l'Ancien Testament que les cendres ont été le symbole de la pénitence et la marque sensible de la douleur et de l'affliction. Tamar, voulant témoigner son deuil et sa douleur, met de la cendre sur sa tête : *Que aspergens cinerem capiti suo*. Je m'accuse moi-même, dit Job, parlant au Seigneur, et je fais pénitence dans la poussière et dans la cendre : *Ipsè me reprehendo et ago pœnitentiam in favillâ et cinere*. Les Israélites, effrayés à l'approche d'Holopherne, et les prêtres voulant apaiser la colère de DIEU, lui offrent des sacrifices ayant la tête couverte de cendres : *Et erat cinis super capita eorum*. Mardochée, consterné à la nouvelle du malheur qui menaçait toute sa nation, se revêt d'un sac et se couvre la tête de cendres : *Indutus est sacco, spargens cinerem capiti* ; tout le peuple fit de même dans les provinces : *In omnibus quoque provinciis sacco et cinere*. « Les vieillards de la fille de Sion, dit Jérémie dans ses

Lamentations, ont couvert leur tête de cendres par un esprit de pénitence : *Consperserunt cinere capita sua.* » Daniel joint au jeûne et à la prière la cendre, pour apaiser le Seigneur irrité contre son peuple : *Deprecari in jejuniis et cinere.* Le roi de Ninive, voulant apaiser le Seigneur, descend de son trône, se couvre d'un sac et s'assoit sur la cendre : *Surrexit de solio suo, et indutus est sacco et sedit in cinere.* Les Machabées accompagnèrent leur jeûne solennel de la cérémonie des cendres qu'ils mirent sur leur tête : *Jejunaverunt et cinerem imposuerunt capiti suo.*

Dans la nouvelle loi, la cérémonie des cendres n'a pas été moins en usage que dans l'ancienne. JÉSUS-CHRIST, reprochant à ceux de Corozaim et de Bethzaïde leur endurcissement et leur indocilité, dit que, si les miracles qui ont été faits chez eux avaient été faits dans Tyr et dans Sidon, il y aurait longtemps qu'elles auraient fait pénitence avec le sac et la cendre : *In cilicio et cinere penitentiam egissent.* Rien ne fut plus ordinaire aux pénitents dès les premiers jours de l'Eglise. Les Pères et les conciles anciens ont toujours joint les cendres à la pénitence. Optat reprochait aux donatistes d'avoir mis en pénitence des vierges consacrées à DIEU en leur mettant des cendres sur la tête : *Consecratos DEO aspersistis immundis cineribus crines.* S. Ambroise dit que la cendre doit distinguer le pénitent : *Cinere aspersum et opertum cilicio corpus perhorrescat.* Et S. Isidore, évêque de Séville, dit que ceux qui entrent en pénitence reçoivent des cendres sur leur tête, pour reconnaître qu'ensuite du péché ils ne sont que poudre et que cendre, et que c'est avec justice que DIEU a prononcé contre eux cette sentence de mort : *Asperguntur, ut sint memores quia cinis et pulvis sunt ; per favillam cineris perpendamus mortis sententiam ad quam peccando pervenimus.* (Le même).

[Exhortation]. — J'entrerai parfaitement dans le dessein de l'Eglise si je puis vous faire voir, premièrement, que le souvenir de cet arrêt qui nous rappelle la pensée de la mort est ce qu'il y a de plus puissant pour nous porter à faire une véritable pénitence : c'est la première réflexion que je fais sur cet arrêt irrévocable. — La seconde, que la cendre et la poussière où la mort nous réduit en conséquence de cet arrêt, est comme le modèle de la pénitence que nous devons faire. — Deux vérités, Chrétiens, et deux réflexions importantes, dont l'une nous apprend la nécessité de la pénitence par la nécessité de la mort, et l'autre nous instruit de quelle manière nous devons faire cette pénitence, qui est prise de l'état et de l'anéantissement où la mort nous réduira un jour. L'une nous enseigne à faire une excellente vertu d'une nécessité inévitable, et l'autre, en nous faisant prévenir la peine à laquelle nous sommes condamnés, changera cet arrêt porté contre tous les hommes en un arrêt de grâce et de faveur à notre égard. En deux mots : il faut mourir, donc il faut se résoudre à faire pénitence ; c'est la première conséquence à

tirer de cet arrêt ; la mort nous réduira en cendres, donc la pénitence nous y doit réduire en quelque manière par avance, en nous faisant mourir à nous-mêmes et à toutes les choses du monde.

Non, Chrétiens, jamais conséquences ne furent plus justes, jamais réflexion ne fut plus chrétienne, jamais vérité ne fut plus conforme au bon sens, que d'inférer de la nécessité inévitable de la mort la nécessité de faire une prompte et sincère pénitence : *Pulvis es et in pulverem reverteris*. Aussi est-ce pour nous y engager, et nous en presser par le motif le plus puissant, que l'Eglise a ajouté à l'arrêt que DIEU prononça dès la naissance des siècles ces paroles : *Memento, homo*. Souviens-toi, imprime-le profondément dans ton esprit, n'en perds jamais le souvenir ! Car, comme elle adresse ces paroles à des chrétiens qui connaissent les suites terribles de la mort, et qui savent que ce moment fatal décide de leur sort pour une éternité, il n'était pas besoin de leur en dire davantage : l'image de la mort qu'elle leur retrace leur met toutes ces grandes vérités devant les yeux, et les convainc de l'importance de cette affaire. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'employer de grands raisonnements pour les persuader qu'ils sont soumis à l'arrêt que DIEU a porté contre eux ; c'est assez qu'en les appelant hommes elle les avertisse qu'ils portent le principe de leur mort dans eux-mêmes, et qu'ils deviendront ce qu'ils ont été, c'est-à-dire cendre et poussière, parce que, étant raisonnables et chrétiens tout à la fois, éclairés des lumières de la foi et de la raison, elle se contente de leur faire entrevoir le risque que court un pécheur de mourir avant d'avoir fait pénitence en cette vie. (Houdry).

[Même sujet]. C'est le moyen le plus puissant que l'Eglise ait trouvé de nous faire entrer dans les sentiments du saint homme Job, qui s'excitait lui-même à la douleur et à la pénitence de ses péchés, par cette considération : *Numquid non paucitas dierum meorum finietur brevi? Dimitte ergo me ut plangam paululum peccata mea*. Ne dois-je pas mourir bientôt ? mon âge, ma constitution, l'état où je me vois réduit, ne m'avertissent-ils pas que la fin de mes jours ne peut être bien éloignée ? Oui, sans doute, et voici la conséquence qu'il en tire : *Dimitte ergo me ut plangam peccata mea* : Laissez-moi donc rentrer un peu en moi-même et examiner en quoi j'ai offensé mon DIEU, afin de pleurer mes péchés et d'en concevoir la douleur qu'ils méritent. C'est, Chrétiens, la pensée que vous devez prendre à la vue de ces cendres. Je touche de près à la fin de ma vie, je n'en puis douter ; ces cendres me le mettent devant les yeux, et me font souvenir de l'état où je serai bientôt réduit ; mais les suites de la mort sont trop terribles pour ne pas me précautionner contre un péril si évident. Laissez-moi donc effacer mes péchés par les larmes de la pénitence, pourvoir à la sûreté de ma conscience, me mettre dans

l'état auquel je désire paraître devant DIEU : *Dimitte me ut plangam paululum peccata mea.*

C'est pourquoi, comme la cendre et la poussière est la dernière humiliation où l'homme puisse être réduit, une dégradation de tous les titres de grandeur dont nous nous flattons, et comme un anéantissement de l'homme même, en un mot, ce qu'il y a au monde de plus vil et de plus méprisable, puisque c'est ce que l'on foule aux pieds, nous ne pouvons donner une plus grande marque d'humiliation, dans notre pénitence, que de nous mettre des cendres sur la tête. C'est nous souvenir de ce que nous sommes, de ce que nous avons été, de ce que nous serons un jour ; et, comme on ne peut descendre plus bas que de ramper dans la poussière, on ne peut avoir un plus bas sentiment de soi-même, que de se regarder en cette qualité. C'est le sentiment que prend Abraham en parlant à DIEU : *Loquor ad Dominum, cum sim pulvis et cinis.* Ainsi David, dans sa pénitence, ne croit pas pouvoir s'abaisser davantage devant DIEU que de se mettre le ventre contre terre et de se rouler dans la poussière : *Humiliata est in pulvere anima nostra, conglutinatus est in terrâ venter noster.* (Le même).

DE QUELQUES AUTRES

CÉRÉMONIES ET PRATIQUES

en usage dans l'Eglise.

AVERTISSEMENT.

Nous avons déjà remarqué que tout ce qui se pratique dans l'Eglise est mystérieux et symbolique : paroles, actions, gestes, postures, jusqu'aux choses les plus communes et dont l'usage est plus ordinaire dans le monde. D'où l'on peut juger que, outre les cérémonies plus remarquables et plus essentielles dont nous avons traité, il en reste une infinité d'autres qui représentent quelques mystères ou qui les accompagnent, dont par conséquent on peut tirer quelques instructions salutaires ou quelques nouveaux sentiments de piété. Mais c'est cette multitude même qui ne permet pas de nous étendre sur chacune en particulier ; de savants auteurs en ont fait des volumes entiers, outre qu'il y en a dont l'occasion de faire un discours étant assez rare, et le commun des fidèles en étant assez instruit, nous nous sommes bornés à celles qui méritent quelques réflexions plus singulières, afin qu'on ne s'en acquitte pas seulement par coutume et sans aucun sentiment de dévotion : tels sont les Cierges ou Luminaires, les Encensements, les Processions, l'Eau bénite, etc. Comme ce ne sont pas des matières de prédications, nous n'en parlerons que brièvement.

DES CIERGES, LUMINAIRES ET LAMPES, ETC.

[Les hérétiques.] — L'hérétique Vigilantius se moquait des flambeaux qui brûlaient en tout temps devant les corps et les sacrées reliques des saints. Jean Hus, au sermon sur les funérailles, dit que les flambeaux qu'on y porte ne servent qu'à l'ambition des grands et à faire autant de tort aux pauvres. Luther, dans sa Confession, met le luminaire entre les choses indifférentes ; Calvin ne sait comment le reprendre, si ce n'est en reprochant aux catholiques qu'ils en font plus d'état que des divines ordonnances. Bèze, épître huitième, dit que les luminaires sont une partie du badinage de l'Eglise ; mais il ne voit pas que, s'il y a du badinage, il faut qu'il se rie de l'Ecriture, des Pères, de l'histoire, de la raison et de DIEU même. (*Institution catholique, par Le P. Cotton*).

[L'Eglise approuve cette pratique]. — Dans l'Exode, au chapitre 25^e, DIEU commanda à Moïse de faire un chandelier à sept lampes, qui luiraient devant le Propitiatoire. Au 27^e, il ordonne aux enfants d'Israël d'apporter de l'huile très-pure, afin que la lampe luise toujours au tabernacle du Témoignage. Au 7^e du Lévitique, il veut, entre autres choses, que le feu brûle toujours sur l'autel. — Quant à l'histoire ecclésiastique, Eusèbe de Césarée, au livre 6^e, chapitre 8^e, raconte comment la veille de Pâques, l'huile venant à manquer dans les lampes de l'église, à la prière du bienheureux Narcissus l'eau fut changée en huile, et ajoute qu'en mémoire de ce miracle une partie de ladite huile avait été conservée jusques à son temps. Le même historiographe, au livre 4^e de la *Vie de Constantin*, décrivant ses funérailles, remarque la grande quantité de flambeaux qui brûlaient sur des chandeliers d'or, avec tant d'éclat qu'on n'avait jamais rien vu de semblable. Au tome premier des Conciles, dans la vie de S. Sylvestre, nous lisons qu'entre les dons que fit cet empereur aux reliques de S. Pierre, de S. Paul, de S. Laurent et à l'église de Sainte-Croix, il y avait grand nombre de chandeliers et de lampes de grand prix, qui devaient brûler perpétuellement, non avec de l'huile commune, mais avec du nard liquide ou du baume tout pur. — S. Athanase, dans son Epître aux Orthodoxes, traitant de la persécution des ariens, remarque qu'ils présentèrent aux idoles des cierges qui avaient servi dans les églises pour le service de DIEU. S. Cyrille de Jérusalem, dans l'Oraison de Notre-Seigneur, ou de la Purification de la Vierge, nous exhorte à offrir la cire blanche d'une vie immaculée à JÉSUS-CHRIST, qui est notre lumière. S. Grégoire de Nazianze, dans son discours sur le saint Baptême, dit que, par les cierges et les lampes dont on se sert dans

les églises, nous sommes comparés aux vierges évangéliques, et portés par ce moyen à suivre et imiter les sages, c'est-à-dire de porter avec nous l'huile des bonnes œuvres. S. Grégoire de Nysse, dans l'épître qu'il écrit à Olympius touchant les obsèques de la sœur Ste Macrine, raconte comment il soutenait l'un des côtés de la bière, et comme il y avait grand nombre de diacres et autres ecclésiastiques qui marchaient devant le corps, portant des cierges à leurs mains. Socrate parle de certaines croix sur lesquelles on appliquait des cierges aux frais de l'impératrice Eudoxie. Sozomène écrit que S. Jean-Chrysostôme faisait porter aux processions des flambeaux qui marchaient devant le signe de la croix, et que l'un des eunuques de l'impératrice avait reçu le commandement et la charge de les entretenir. — Théodoret, rapportant la somptueuse réception du corps de S. Jean-Chrysostôme, dit que les habitants de Constantinople allèrent au-devant de lui avec une quantité prodigieuse de vaisseaux, et qu'ils remplirent le Bosphore de lumières et de flambeaux qui luisaient de toutes parts. L'empereur Justinien ordonne que dans la construction des églises, oratoires et chapelles, les fondateurs se souviennent de laisser des fonds pour le luminaire. S. Jérôme, disputant avec Vigilantius, qui se moquait de ce qu'on allume en plein midi des flambeaux dans l'église, dit que par tout l'Orient on avait cette coutume, principalement à la lecture du saint Evangile, non pas pour chasser les ténèbres, mais pour donner une marque d'une sainte joie. — Le quatrième concile de Carthage ordonne que l'acolyte prendra le cierge avec le chandelier de la main de l'archidiaque, étant averti que c'est à lui d'allumer les lampes, les cierges et les chandelles dans l'église. S. Augustin, sur le psaume 65°, témoigne que l'on se servait du feu et de la lumière en administrant les sacrements, en exorcisant et catéchisant : et S. Paulin de Nôle, qui vivait presque en même temps, fait mention, dans des vers sur Félix, des flambeaux qui reluisaient sur les autels. S. Grégoire de Tours, parlant du baptême de quelques Juifs, remarque comme les lampes et les cierges accompagnèrent ces nouveaux catholiques. Il raconte aussi, dans un autre endroit, que le corps de Clovis fut transféré dans l'église de Saint-Vincent, avec un nombre infini de cierges portés tant par le clergé que par le peuple. (*Le même*).

[La Chandelur]. — De toutes les solennités que l'Eglise observe avec la cérémonie des cierges, il n'y en a point de plus grande que celle qu'elle pratique à la Fête de la Chandelur, ou de la Purification; car on porte à la main des cierges allumés bénits, et on les porte en procession. S. Eloi, qui vivait au septième siècle, nous apprend positivement que ces cierges ont été employés dans cette fête pour changer en une cérémonie sainte la superstition païenne des Lupercales qu'on n'avait pu encore abolir. Dans cette cérémonie, les peuples païens croyaient se

purifier par les cierges allumés qu'ils portaient en l'honneur de plusieurs fausses divinités.

Comme toutes les cérémonies de l'Eglise sont saintes et instituées pour la sanctification des fidèles, ce serait une sainte pratique d'assister, le jour de la Chandeleur, à la bénédiction et à la distribution des cierges dans le même esprit que l'Eglise les fait, c'est-à-dire pour reconnaître, aimer et adorer avec une foi vive celui qui fut reconnu, reçu et adoré en ce jour par le saint vieillard Siméon pour le Sauveur du monde, et pour la véritable lumière qui devait se découvrir aux gentils; et, comme l'Eglise a prétendu, par toute cette sainte cérémonie des cierges, abolir la mémoire des profanes lustrations des païens, mais surtout que l'amour ardent de JÉSUS-CHRIST, dont le cierge allumé peut servir de figure, embrase votre cœur, nul fidèle qui ne doive être la lumière du monde par la pureté de ses mœurs et par ses bons exemples. Il serait très-utile à un chrétien d'avoir toujours dans sa chambre un de ces cierges bénits, et de le tenir allumé lorsqu'on nous donnera les derniers sacrements et qu'on nous fera la recommandation de l'âme. — Il ne faut donc pas regarder ces bénédictions de l'Eglise comme des cérémonies indifférentes. Les prières qu'elle fait sont efficaces, et DIEU donne une vertu surnaturelle à tout ce qu'elle bénit. C'est pourquoi un chrétien doit se faire une loi d'assister aux cérémonies de l'Eglise avec un grand respect et avec des sentiments de religion. (**Croiset**, *Exercices de piété*).

LES ENCENSEMENTS.

[Pourquoi l'encens sur les autels]. — L'encens est brûlé à l'autel pour marquer, dans ce lieu saint, que les créatures doivent être employées et consumées pour le service et pour la gloire de DIEU. En effet, DIEU avait ordonné à Moïse qu'on lui offrît de l'encens sur l'autel d'or. Le quatrième canon apostolique met l'encens au nombre des choses qu'il convenait d'offrir pendant la sainte oblation. S. Ephrem suppose qu'on brûle l'encens dans l'Eglise en l'honneur de DIEU, lorsqu'il dit, dans son testament: « Ne m'ensevelissez pas avec des aromates; offrez-les à DIEU. » S. Ambroise était persuadé que l'encensement de nos autels est une

cérémonie religieuse, et qu'un ange préside à nos encensements : ce qui lui fait dire, à l'occasion de l'apparition de l'ange au saint patriarche Zacharie, père de S. Jean-Baptiste : *Plaise à DIEU qu'un ange soit présent ou plutôt qu'il se rende visible, lorsque nous encensons les autels et que nous offrons le sacrifice!* L'Eglise grecque fait aussi clairement connaître que l'encensement de l'autel se fait en l'honneur de DIEU, puisqu'elle fait dire en même temps par le célébrant : *Gloire à la très-sainte, consubstantielle et vivifiante TRINITÉ, maintenant, toujours et dans tous les siècles des siècles.* (Le P. Lebrun).

[Esprit de l'Eglise]. — On voit, dans l'antiquité, que l'encens qu'on brûle autour de l'autel, d'où le parfum se répand dans l'église, a été regardé comme une marque de la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST, qui se répand de l'autel dans l'âme des fidèles. S. Denis, S. Germain de Constantinople au 8^e siècle, et Siméon de Thessalonique, nous ont marqué ce sens mystérieux. S. Germain dit que l'encensoir marque l'humanité de JÉSUS-CHRIST, le feu sa divinité, et la vapeur du parfum sa grâce. L'auteur des Homélie sur l'Apocalypse, attribuées à S. Augustin, regarde aussi l'encensoir dont parle S. Jean comme le corps de JÉSUS-CHRIST, et l'encens comme ce même corps offert en sacrifice pour le salut du monde, et reçu comme un doux parfum par le Père céleste. En un mot, tous les anciens auteurs ecclésiastiques regardent l'encensement fait à l'autel comme le signe d'un culte spirituel et religieux. (Le même).

[Ce que signifie l'encens]. — Il n'était pas possible de trouver un symbole qui pût nous mieux marquer quelles doivent être nos prières. L'encens ne s'élève en haut que par l'activité que le feu lui donne ; et nos prières, qui ne sont réellement que les désirs de notre cœur, ne peuvent aller jusqu'à DIEU qu'étant animées par le feu de l'amour divin. Ce qui s'élève de l'encens est de bonne odeur : et nous devons demander à DIEU qu'il prépare de telle manière notre cœur, qu'il ne s'en élève rien qu'il ne reçoive agréablement. Tout l'encens est consumé, il ne reste aucune partie qui ne s'élève en vapeur : et tous les désirs de notre cœur doivent tendre vers DIEU, sans qu'aucun s'attache à la terre. Enfin, si ce parfum spirituel, dont parlent les liturgies, signifie nos prières, il marque encore plus expressément celles des saints, puisqu'elles ne sont représentées dans l'Ecriture que comme un parfum offert à DIEU : *Les vieillards étaient prosternés devant l'Agneau, dit le texte sacré, ayant chacun des coupes d'or pleines de parfum pour offrir les prières de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône.* L'encens nous représente donc les prières des saints. (Théodore de Cantorbéry, au VII^e siècle).

[Exemples de l'ancien Testament]. — Nous lisons, au livre des Paralipomènes, que le roi Osias fut frappé de lépre en présence des sacrificateurs, auprès

de l'autel des parfums, parce que, ayant méprisé les remontrances d'Azarias et de quatre-vingts prêtres, il fut si téméraire que de prendre en main l'encensoir et le parfum pour les présenter au Seigneur. Zacharie, en S. Luc, exerce la sacrificature à son rang, et quand, selon sa coutume, ce fut à son tour d'offrir le parfum, l'ange lui apparut. Le prophète Malachie avait bien prévu que cette coutume d'encenser s'étendrait par toute la terre, lorsqu'il dit : *Depuis le soleil levant jusqu'au couchant, mon nom est grand entre les gentils, et en tout lieu l'on offre à mon nom un encensement et une oblation pure, car mon nom sera grand, dit le Seigneur des armées.* C'est pourquoi l'Eglise chrétienne s'est toujours servie de cette pratique dans ses cérémonies, comme on le peut voir dans les liturgies de S. Pierre, de S. Jacques, de S. Marc, de S. Basile, de S. Chrysostôme et des Ethiopiens. (**Le P. Cotton**).

[Le nouveau Testament]. — On voit cette pratique au 4^e canon des apôtres, où il est ordonné que l'on ne reçoive d'autre présent à l'autel que de l'huile et de l'encens, et dans S. Denis, au chapitre 3^e de la Céleste hiérarchie, où il marque la coutume d'encenser tout le tour de l'autel, et dans S. Hippolyte, martyr, discours sur la consommation des siècles, où il spécifie qu'au temps de l'Antéchrist le sacrifice et l'encensement cesseront. Mais, comme ces autorités ne sont pas reçues de tout le monde, qui voudra lire S. Athanase, épître *ad solitarios*, verra que la coutume d'offrir de l'encens, entre les mystères divins, était usitée de son temps ; dans S. Ambroise, en ses commentaires, sur le premier chapitre de S. Luc, il lira : *Plaise à DIEU qu'en encensant l'autel et présentant le sacrifice l'ange nous assiste, et qu'il se rende même visible, comme il fit à Zacharie ; car il n'y a point de doute que l'ange n'assiste où JÉSUS-CHRIST assiste et quand il est immolé.* S. Sylvestre, parlant de Constantin-le-Grand, écrit qu'il donna deux encensoirs d'or pesant trente livres, et cinquante livres de parfum aromatique tous les ans, pour encenser les autels. D'où il est aisé de conclure que, quand on parfume les reliques des saints ou les images, ce n'est pas dans l'intention de les adorer, mais par un honneur religieux, supérieur à celui dont usèrent publiquement les Babylo niens quand ils parfumèrent Alexandre, et à celui dont on use souvent dans les Eglises lorsqu'on encense les prélats, les chanoines et le peuple : cérémonie qui se fait tant par honneur que pour les avertir de se comporter de manière que toutes leurs actions soient exemplaires, et qu'ils soient, comme parle l'Apôtre, la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST. (*Le même*).

[Explication de l'encens dans les églises]. — Nous avons joint l'encens aux cierges dans les recherches que nous avons faites sur leur origine et leurs usages. Je ne veux point non plus séparer ces deux choses ; et je dis ici seulement, en peu de mots, de l'encens, ce que j'ai dit des cierges et des lumières, que, s'il est évident que l'usage en a été introduit dans

l'ancienne loi par des raisons de culte, il n'est pas moins évident que ce sont pareillement des raisons de culte et de symbole qui l'ont introduit dans l'Eglise de JÉSUS-CHRIST. Car c'est dès les premiers siècles que les encensements ont été en usage, comme on le voit par les canons des Apôtres, par les liturgies qui portent leur nom, par les ouvrages de S. Denis et par le témoignage précis de S. Basile. Par ces mêmes témoignages on voit que l'encens n'était employé dans l'église que par des raisons mystiques. *Recevez de nous*, dit la liturgie de S. Jacques, *ce présent parfum en odeur de suavité, changeant et purifiant nos âmes en les sanctifiant*; et celle de S. Chrysostôme : *C'est à vous, Seigneur JÉSUS notre DIEU, que nous offrons cet encens en odeur de suavité spirituelle. Envoyez-nous la grâce de l'Esprit-Saint*. Ce fut dans le même esprit que le saint religieux Zozyrne, voulant conjurer la miséricorde de DIEU pour la ville d'Antioche, commença par brûler de l'encens, pour consacrer sa prière par cette cérémonie; et lorsque Boniface I^{er} défendit aux femmes, et même aux religieuses, de faire des encensements dans l'Eglise, réservant aux diacres cette fonction, il montrait assez qu'il la regardait comme un devoir de religion, et non comme une fonction de nécessité. Comment est-ce, en effet, qu'on n'eût pas regardé dans l'Eglise l'usage de l'encens comme un usage religieux et mystique, après que S. Jean lui-même avait appris aux fidèles à le regarder comme un symbole de la prière, et comme servant, dans le ciel, au culte de la majesté de DIEU? Ils voyaient encore, en remontant plus haut, que les mages venant adorer JÉSUS-CHRIST enfant lui avaient apporté de l'encens pour des raisons purement morales et mystérieuses. Ces mêmes fidèles, accoutumés d'ailleurs à regarder les encensements comme la marque du culte souverain dû à la Divinité, pouvaient-ils hésiter à rendre à JÉSUS-CHRIST ce culte, en le voyant autorisé par l'offrande de ces saints mages et par l'exemple des anges du ciel. (*Anonyme*).

LES PROCESSIONS.

[Leur antiquité]. — L'usage des processions consiste en une prière publique où le peuple chrétien marche, rangé par ordre, et se présente devant DIEU pour implorer son secours, ou pour le remercier de ses grâces, ou pour détourner sa colère, ou pour se réjouir en lui. Le peuple d'Israël marchait après l'arche, et Moïse disait : *Levez-vous, ô Seigneur, et que*

vos ennemis soient dispersés, et ceux qui vous trahissent s'enfuiront devant vous. Par sept fois on fit la procession autour des fossés de Jéricho. Jô-saphat conseilla au peuple d'avoir des chantres qui marchassent à la tête de l'armée et qui entonnassent les louanges de DIEU. Joël fait résonner la trompette dans Sion, sanctifier le jeûne, publier l'assemblée, et convoquer le peuple pour détourner la journée ténébreuse dont ils étaient menacés. A l'entrée du Fils de DIEU dans Jérusalem, plusieurs étendirent leurs robes par les chemins, d'autres coupèrent des rameaux, et les peuples qui allaient devant et qui suivaient s'écriaient : *Sauvez-nous, Fils de David.* Comme le peuple d'Israël suivait avec révérence et dévotion l'arche portée par les prêtres, de même on porte aux processions la très-sainte Eucharistie, les reliques des saints et le signe de la croix. (Le P. Cotton).

[Témoignages des Pères de l'Eglise]. — Tertullien prouve que l'usage des processions tire son origine de la primitive Eglise, et par conséquent de la plus pure antiquité ; et S. Jérôme, écrivant à Eustochium : « Jamais, dit-il, l'occasion d'aller en procession ne vous manquera, si vous y allez toujours quand la nécessité le demandera. » S. Augustin y allait en personne, suivant ce qu'il écrit au 22^e livre de la *Cité*, chapitre 8^e : « On court à moi, dit-il, là où j'étais prêt à marcher en procession. » Il fait voir aussi, dans un autre endroit, que la châsse des reliques doit être portée aux processions par les évêques ou par les prêtres. — Théodore, lecteur, au livre 1^{er} de ses *Extraits*, raconte comment l'empereur Marcien allait à pied aux processions avec l'évêque Anatolius et le peuple, usant d'une grande libéralité envers les pauvres. Sozomène rapporte comment les dépouilles sacrées du martyr Mélétiüs furent transportées en procession solennelle et avec mélodie jusqu'à Antioche. Socrate témoigne la même chose dans la translation qui fut faite, de Daphné à Antioche, des reliques du saint martyr Babylas. L'un et l'autre auteurs écrivent que S. Jean-Chrysostôme faisait porter aux processions des croix d'argent au milieu de deux flambeaux. L'empereur Justinien (*Authent.* 123, chap. 31), établit peine de mort contre ceux qui troublent le divin ministère et les processions ; et au chap. 32^e il défend de réciter les litanies ou prières publiques si l'évêque n'y est ou le clergé ; il veut aussi que le signe de la croix y soit porté avec révérence et qu'il soit placé dans un lieu honorable. (*Le même*).

[La procession avant la Messe]. — On entend par procession une marche que le clergé et le peuple font en prières pour quelque sujet religieux, ayant la croix devant les yeux comme dans l'église. L'ancien Testament parle de beaucoup de processions faites pour transporter l'arche d'un lieu en un autre ; et, dès que l'Eglise a été en paix, on a fait aussi beaucoup de processions pour aller aux tombeaux des martyrs, pour transporter

leurs reliques, pour faire aller les fidèles tous ensemble les jours de jeûne aux lieux de station, et y demander des grâces particulières. On sait l'origine de toutes ces processions ; mais on a oublié presque partout pour quelle raison on fait une procession le dimanche avant la Messe. Cette procession a une double origine, parce qu'elle s'est faite premièrement pour honorer JÉSUS-CHRIST ressuscité, qui alla de Jérusalem en Galilée, et, en second lieu, pour asperger les lieux voisins de l'église.

On voit dans la règle de S. Césaire d'Arles, au sixième siècle, dans plusieurs autres règles de religieux et de chanoines, et dans Rupert, qu'on allait le dimanche en procession à des oratoires ou chapelles particulières. Cette procession se faisait à la fin des matines et dès le point du jour, pour imiter les saintes femmes qui allèrent de grand matin au tombeau, et les disciples à qui elles dirent de la part de l'ange que Jésus allait les précéder en Galilée, et que c'était là qu'ils le verraient, comme il le leur avait dit lui-même. De là vient, selon la remarque de l'abbé Rupert, qu'à ces processions du dimanche matin les prélats et les supérieurs allaient devant, comme pour représenter JÉSUS-CHRIST, qui avait précédé les disciples. (**Le P. Lebrun**).

La cérémonie des processions est très-ancienne. Nous la voyons établie dans l'Eglise aussitôt après la fin des premières persécutions, dans le quatrième siècle, et l'on en trouve des vestiges dans l'ancienne loi. La translation de l'arche de Cariathiarim en la maison d'Obédédom, et de là à Hébron, rapportée au second livre des Rois, était une vraie procession. On fit à Antioche une procession solennelle pour transporter les reliques du saint martyr Babylas, du temps de Julien-l'Apostat. Tous les historiens ecclésiastiques et les Pères de ce temps-là en parlent. La procession qui se fit à Milan, sous S. Ambroise, pour transporter les reliques des SS. Gervais et Protas, n'est pas moins célèbre. Il se fit à cette procession un miracle considérable, en la personne d'un aveuglé, qui recouvra la vue par l'attouchement de ces reliques. Cette procession et ce miracle sont rapportés par S. Ambroise et par S. Augustin, deux témoins oculaires au-dessus de toute suspicion. On pourrait alléguer plusieurs autres exemples de semblables processions, tirés de la première antiquité.

Plusieurs raisons ont donné lieu aux processions. — 1° Quand on trouvait les reliques des saints martyrs en quelque lieu où elles avaient été cachées pendant la persécution, on allait les chercher en cérémonie, et on les apportait comme en triomphe dans l'église, en chantant des psaumes et des cantiques. On faisait la même chose lorsqu'il y avait une

(1) Ajoutons que ces processions du dimanche, avant la grand'Messe, avaient aussi pour but d'aller chercher l'évêque officiant et de l'introduire solennellement dans l'église. L'Italie en a perdu l'usage, comme celui du pain bénit, et plusieurs autres. (*Édit.*)

raison de transporter les reliques d'un lieu à un autre. — 2° Quand l'Évêque officiait, tous les prêtres qui devaient officier avec lui, les diacres, les sous-diacres, en un mot tout le clergé, l'allaient prendre à sa maison, et le conduisaient processionnellement à l'église, en chantant les psaumes. — 3° Il arrivait souvent que les évêques allaient dire solennellement la Messe en d'autres églises que la cathédrale, car ils allaient dans toutes les églises de la ville épiscopale tour à tour : alors ils partaient de leur église cathédrale accompagnés de tout le clergé et suivis de tout le peuple ; on marchait en ordre, en chantant des psaumes et d'autres prières, et on se rendait à l'église de la station pour y célébrer tous ensemble le sacrifice de la Messe ou l'office divin, et de là on revenait processionnellement à l'église. — 4° Dans les nécessités publiques, on faisait des prières extraordinaires ; on allait en pèlerinage prier aux tombeaux des saints martyrs et aux autres lieux où Dieu avait donné des marques de sa protection et de sa puissance ; on y allait en procession, en chantant des psaumes, et on revenait de même. Ces processions se nommaient *Litanies*, c'est-à-dire *supplications* ; et c'est le nom qu'on donne encore aujourd'hui aux processions. De là vient aussi le nom des *Litanies des saints* donné à la prière qui depuis longtemps se chante au retour de ces sortes de processions. — 5° Quand un évêque, ou un prince ou un grand seigneur, arrivait pour la première fois dans une ville, on allait au-devant de lui avec la croix, et on le conduisait par honneur processionnellement jusqu'à l'église, avec des cantiques de joie, comme on le fait encore aujourd'hui. Enfin, à la mort de chaque fidèle, la coutume de l'Eglise a toujours été de porter à l'église processionnellement, et en chantant des psaumes, le corps mort, pour célébrer ses obsèques, et de là au lieu de la sépulture. — Voilà l'origine des processions, et ce qui y a donné lieu. Dans la suite on a fait des processions qui n'ont eu pour but que de partir du lieu saint où on s'assemble, pour y revenir, en chantant des prières, sans s'arrêter en chemin nulle part. Mais la coutume de ne s'arrêter nulle part n'est ni ancienne ni universelle. A Paris, et en d'autres églises, l'on ne fait jamais de procession sans station. (**Anonyme**).

[Processions dans les campagnes, etc.].—Quand l'Eglise ordonne des processions autour des campagnes ou autour des villes, c'est pour demander au Seigneur de bénir les biens de la terre, les maisons devant lesquelles on passe et les personnes qui y habitent. C'est à peu près pour cette même raison que, chaque dimanche, on fait une procession avant la Messe autour de l'église ou autour de la paroisse, et dans les monastères autour des cloîtres. Ainsi, l'Eglise commence par faire des prières autour des maisons où demeurent ceux qui s'assemblent dans l'église pour célébrer les saints mystères, afin que ceux qui habitent ces maisons y vivent en paix sous la protection de JÉSUS-CHRIST, et ne soient point exposés à la ma-

lignité des démons. C'est pour abrégér le service divin que, les dimanches et les fêtes, on se contente de faire cette procession dans l'église, au lieu de la faire autour de la paroisse. En plusieurs diocèses, aux fêtes les plus considérables, jours auxquels le service divin se célèbre avec plus de solennité, ce n'est pas autour de l'Eglise, mais autour de la paroisse, que se fait la procession avant la Messe. (*Le même*).

[Raison actuelle des processions]. — Il est aisé de pénétrer la raison pour laquelle les évêques ordonnent des processions extraordinaires dans les nécessités publiques : c'est que par là ils excitent les peuples à apaiser la colère de DIEU en toutes les manières qu'elle peut être apaisée. C'est pour cela qu'ils ordonnent des jeûnes et des prières extraordinaires, exhortent à l'aumône, font exposer le Saint-Sacrement, vont eux-mêmes en procession avec leur peuple dans les lieux où DIEU a donné des marques de sa protection ; que, sans faire ces pèlerinages, ils se contentent d'indiquer des processions autour des villes et des campagnes, afin d'attirer la bénédiction de DIEU, par les prières de l'Eglise, sur tous les lieux par où l'on passe, et sa miséricorde sur les personnes qui y habitent. — On fait, en plusieurs lieux, une procession solennelle le jour de l'Ascension, pour représenter le triomphe de JÉSUS-CHRIST entrant dans le ciel. Pour la même raison, on en fait une le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge et aux fêtes solennelles des saints. En France, la Procession de l'Assomption est une des plus solennelles de l'année, parce que par elle on renouvelle tous les ans la mémoire du vœu de Louis XIII, qui, pour mettre son royaume sous la protection de la Sainte Vierge, fit établir cette procession dans ses Etats. La procession de l'Ascension est précédée des trois processions des Rogations, qui sont des processions de pénitence, afin de nous faire comprendre que, pour participer au triomphe de JÉSUS-CHRIST dans le ciel, il faut avoir participé sur la terre à sa vie pénible et laborieuse, il faut avoir vécu en pèlerins voyageurs, et dans l'exercice de la pénitence. (*Le même*).

On porte, aux processions, une croix élevée et une bannière où est peinte l'image des saints patrons de l'Eglise, pour faire connaître que les fidèles marchent sous l'étendard de la croix et sous la protection des patrons de leur paroisse. Le peuple marche après le clergé, parce qu'il est naturel au peuple de suivre son pasteur ; et comme le rang le plus honorable du peuple est celui qui est le plus proche du pasteur, les plus dignes du peuple marchent les premiers après le clergé. Cet ordre étant d'ailleurs arbitraire, il n'est pas uniforme partout. Or, voici ce qu'il faut observer dans les processions : 1^o Entrer dans l'esprit de chaque procession, et se souvenir que DIEU veut être adoré en esprit et en vérité, et que c'est agir en Juif, et non pas en chrétien, que de s'attacher à la lettre et à l'extérieur des cérémonies de la religion sans en pénétrer l'esprit. — 2^o Marcher avec beaucoup d'ordre et de modestie, sans pré-

cipitation, chacun en son rang, et les femmes séparées des hommes autant que cela se peut. — 3° Etre recueilli, ne point regarder de côté et d'autre, ne parler à personne sans nécessité. — 4° Suivre la procession jusqu'au bout, si on le peut. — 5° Se joindre aux prières que le chœur chante, chanter ou réciter ces mêmes prières, soit en sortant de l'église, soit pendant le chemin, soit quand on est revenu ; si on ne sait point ces prières, s'y unir de cœur et prier en particulier. — 6° Quand on est arrivé au lieu de la station, se joindre aux prières de l'Eglise, éviter l'abus de ceux qui pendant ce temps de prières, principal but de la procession, sortent de l'église pour aller boire et manger, ou s'occuper à d'autres choses; cet abus ne vient que d'un grand fonds d'irrégion ou d'ignorance. (*Le même*).

L'EAU BÉNITE.

[De la bénédiction de l'eau]. — L'usage de faire la bénédiction de l'eau est très-ancien dans l'Eglise, car il nous vient de la Tradition des Apôtres. L'usage de bénir l'eau avec le sel, dont on fait l'aspersion sur le peuple les dimanches, est aussi très-ancien dans l'Eglise ; nous n'en savons pas le commencement. Baronius, à l'année 132 de JÉSUS-CHRIST, prouve que cet usage est de tradition apostolique. Quoi qu'il en soit, c'est un usage de la première antiquité. On fait la bénédiction de l'eau afin que, par la vertu des prières de l'Eglise en la bénissant, les démons n'aient aucun pouvoir sur ce que cette eau touchera, mais que le Saint-Esprit y habite par sa grâce : c'est ce que l'Eglise demande à Dieu dans les prières dont elle se sert pour cette bénédiction. On mêle du sel béni avec l'eau bénite, parce que le sel est le symbole de la prudence et de la sagesse, comme dit JÉSUS-CHRIST, et l'eau est le symbole de la candeur et de la pureté. L'Eglise fait donc ce mélange pour demander à DIEU, pour ceux qui seront lavés avec cette eau, que le Saint-Esprit, en les purifiant, produise en eux la simplicité, la pureté de la colombe et la prudence du serpent. On fait cette bénédiction tous les dimanches, afin que les fidèles qui s'assemblent à l'église en ce jour puissent emporter de cette eau dans leurs maisons. On fait l'aspersion de l'eau sur l'autel, avant de la faire sur le peuple, pour demander à DIEU que les démons n'approchent pas de cet autel pour y troubler par leurs suggestions les ministres du

Seigneur, mais que le Saint-Esprit y soit présent pour recevoir et bénir les offrandes des fidèles. On fait l'aspersion sur le peuple, avant la Messe, pour le purifier, et pour obtenir de DIEU par cette aspersion que les démons ne troublent aucun des fidèles, pendant le saint sacrifice, mais que le Saint-Esprit les assiste et les fortifie par sa grâce.

[Pourquoi l'Eglise se sert d'eau bénite dans la plupart de ses cérémonies]. — Pendant qu'on fait l'aspersion, on chante le psaume *Miserere*, parce que, dans ce psaume, David demande à DIEU de lui faire la grâce et la miséricorde de le laver et purifier de ses péchés, et le peuple demande à Dieu la même chose. On met aussi de l'eau bénite à l'entrée des églises, afin que les fidèles puissent, en prenant de cette eau, demander à DIEU la grâce d'être purifiés de leurs péchés, pour rendre leurs prières plus pures et plus efficaces. Or, cet usage est très-ancien : car anciennement il y avait des fontaines ou des réservoirs d'eau à l'entrée de chaque église, en dehors, afin que le peuple, avant d'y entrer, pût se laver les mains et la bouche par bienséance, à cause qu'il recevait la sainte Eucharistie sur la main et la portait ainsi à la bouche. L'Eglise bénissait cette eau, car elle a toujours fait la bénédiction des choses dont elle se sert : de là l'usage de mettre de l'eau bénite à l'entrée des églises. C'est pourquoi il est bon d'en prendre en se levant, en se couchant, avant de commencer ses prières, quand on est tenté, quand il fait quelque orage, et d'en faire aspersion sur les malades, sur les morts et sur les lieux où l'on craint la malignité des démons ; mais il faut la prendre avec un esprit de foi et de componction. *De foi*, parce que cette eau n'opère rien par elle-même, indépendamment de la foi de celui qui en use, jointe aux prières de l'Eglise. *De componction*, parce que, pour obtenir, en se lavant avec cette eau, la grâce d'être purifiés de ses péchés, il faut en avoir de la douleur : DIEU ne les pardonne jamais à ceux qui ne sont pas touchés de pénitence. On jette aussi de l'eau bénite sur les corps morts, sur les tombeaux, dans les cimetières, afin d'obtenir de DIEU qu'ayant égard aux prières que l'Eglise a faites sur cette eau, il daigne purifier au plus tôt les âmes des fidèles qui reposent en paix, leur accorder le soulagement des peines qu'elles souffrent, et les remplir de la présence de son esprit.

[Ce que l'Eglise pratiquait anciennement]. — C'était anciennement la coutume dans l'Eglise de faire deux bénédiction de l'eau pendant le cours de l'année : l'une la veille et le jour des Rois, qui s'appelait *majeure* ; l'autre au commencement de chaque mois et le 14 Septembre, qu'on appelait *mineure*. La première se faisait en mémoire du baptême de Notre-Seigneur, et parce que ce jour-là il avait sanctifié les eaux ; la seconde afin de déraciner certaines superstitions des gentils qui se pratiquaient au commencement de chaque mois, même parmi les chrétiens. On faisait la

cérémonie de l'eau bénite la veille des Rois, pour en faire l'aspersion dans les maisons et sur le peuple, et pour en donner à boire aux pénitents, qui étaient privés de la sainte communion, comme aussi pour chasser les démons, et pour administrer le sacrement de Baptême, qui était solennellement donné ce jour-là. A l'égard de l'eau que l'on bénissait le 14 Septembre, quelques-uns ont cru que c'était à cause de la fête de la sainte croix, parce qu'en cette bénédiction on plongeait trois fois dans l'eau une croix remplie de reliques des saints, ensuite on en bénissait le peuple et on la lui faisait baiser. Or, les Grecs avaient beaucoup de respect pour l'eau bénite, et l'empereur même la recevait sur le front et sur les yeux avec humilité et dévotion. On en gardait quelquefois jusqu'à trois ans, aussi pure et aussi entière que si elle eût été fraîchement puisée à la fontaine (1).

[Pourquoi l'aspersion sur les campagnes et les maisons]. — C'est une très-bonne coutume de faire l'aspersion de l'eau bénite sur les fruits et sur les campagnes, pour en détourner les calamités et tout ce qui y peut nuire, pourvu que ce soit par l'autorité de l'Eglise, avec ses prières et sans superstition. Hinemar, archevêque de Rheims, commandait aux pasteurs de son diocèse de bénir de l'eau les dimanches en telle quantité qu'elle pût suffire pour l'église, pour les maisons, et pour en faire l'aspersion sur les campagnes, sur les animaux, et même sur leur nourriture. C'est aussi une sainte pratique, aux personnes qui font quelques voyages, d'en porter avec elles : cela leur est fort utile, surtout quand ce sont des voyages périlleux, comme sur mer, à la guerre, et en quelques lieux fort éloignés. S. Germain évêque d'Auxerre apaisa une tempête par l'aspersion de cette eau. L'empereur Léon ordonna qu'avant le combat les prêtres en fissent l'aspersion sur toute l'armée. L'histoire rapporte que Robert, roi de France, en faisait toujours porter avec lui partout où il allait. Ste Thérèse, s'en arrosant souvent, en ressentait une joie particulière. Les prêtres de la basse Ethiopie en portent toujours sur eux, dans un petit vase de cuivre, pour en donner à ceux qui en demandent, et pour faire l'aspersion autour des viandes pendant le repas.

[Les effets de l'eau bénite]. — L'eau bénite a des effets merveilleux, qui s'étendent sur l'âme et sur le corps. A l'âme elle donne une grâce actuelle qui dispose à la contrition, par laquelle les péchés véniels sont effacés ; elle la prépare à la dévotion, et lui inspire du goût pour les choses spirituelles ; elle attire la grâce et l'assistance du Saint-Esprit, et apporte une grande paix et tranquillité. A l'égard du corps, elle détruit les charmes, les magies, les sorcelleries et autres inventions des démons pour nous nuire :

(1) Voir, sur l'eau bénite, les détails et les traits curieux que nous avons donnés, nous-même dans le *BOU ANGE DE LA PREMIÈRE-COMMUNION*, 3^e édition, p. 487. (Édit.)

elle guérit des maladies, et préserve d'autres incommodités corporelles ; elle augmente l'abondance des fruits et remédie à la stérilité de la terre ; elle détourne les foudres et tempêtes de dessus les lieux, les hommes et les bêtes. Les histoires nous rapportent plusieurs effets considérables et miraculeux que cette eau bénite a opérés. Dans la Vie de S. Eloi, il est marqué qu'il délivra cinquante personnes qui étaient possédées, en faisant sur elles l'aspersion de cette eau. Palladius, en son histoire, rapporte que S. Macaire dissipa les enchantements des démons avec cette même eau. Dans la Vie de S. Bernard, il est rapporté que ce saint délivra plusieurs possédés, et qu'il rendit la santé à plusieurs malades par ce moyen. Anciennement on en donnait à boire aux malades pour leur faire recouvrer la santé. — Cette eau reçoit sa vertu des prières et des bénédictions de l'Eglise, et des dispositions intérieures de ceux qui la reçoivent et de celui qui la donne.

[Les abus]. — Il se commet bien des abus, parmi les chrétiens, à l'égard de l'eau bénite. Le premier est d'en prendre par habitude, sans réflexion ni dévotion. Le second est celui des personnes mondaines, qui sans respect et révérence en prennent avec des gants, et, au lieu de la mettre sur leur front, la mettent sur leurs habits, ce qui ne se peut faire que par ignorance ou mépris des choses de la religion, et ce qui est bien éloigné de la dévotion de l'empereur des Grecs, qui en recevait sur le front et sur les yeux. Le troisième est de ceux qui, n'ayant point d'eau commune pour laver leurs mains, se servent d'eau bénite. Il y a encore plusieurs autres abus assez communs parmi le vulgaire, œuvres du démon, lequel tâche continuellement d'introduire des abus et de mauvais usages dans les choses mêmes dont DIEU se sert tous les jours pour faire paraître l'effet de sa puissance et l'autorité de son Eglise.

LES RAMEAUX.

[Origine et cérémonie des Rameaux] — De toutes les cérémonies que l'Eglise pratique pendant le cours de l'année, il n'y en a point de plus solennelle que celle des Rameaux, et nulle peut-être où la religion paraisse avec plus d'éclat, et où la foi et la piété des fidèles se rende plus sensible. L'Eglise a cru devoir honorer d'un culte particulier l'entrée triomphante

de JÉSUS-CHRIST dans la ville de Jérusalem, cinq jours avant sa mort, parce qu'elle est persuadée qu'elle n'était point sans mystère. Aussi dès que l'Eglise se vit en liberté par la conversion de l'empereur à la foi de JÉSUS-CHRIST, elle institua cette fête. La cérémonie des Palmes, ou des Rameaux bénits, dont on l'accompagna, ne fut que le symbole des dispositions intérieures avec lesquelles les fidèles devaient la célébrer, et une juste représentation de cette triomphante entrée du Sauveur, que les SS. Pères regardent comme une figure de son entrée triomphante dans la Jérusalem céleste. — La bénédiction des Palmes et des Rameaux, la procession publique où l'on porte ces palmes, ont toujours été si solennelles dans l'Eglise, que les solitaires et les religieux, qui se retiraient dans le fond des déserts après l'Epiphanie, pour se préparer à la grande fête de Pâques, loin de tout commerce humain, ne manquaient point de revenir à leur monastère, pour célébrer celle des Rameaux avec leurs frères; et, après avoir assisté à la procession avec leurs palmes, ils s'en retournaient dans leur solitude, pour y passer toute la Semaine-Sainte dans la pénitence et dans la contemplation des mystères de la passion. (*Exercices de piété, Croiset*).

[Motif de l'Eglise dans la cérémonie de ce jour]. — Il est aisé de voir quel a été le motif de l'Eglise dans l'institution de cette cérémonie et ce qu'elle se propose. Elle veut honorer la triomphante entrée de JÉSUS-CHRIST dans Jérusalem, parmi les cris de joie, les applaudissements et les acclamations du peuple; elle veut, par un culte véritablement religieux et par un hommage sincère de tous les cœurs chrétiens, suppléer, pour ainsi dire, à ce qui manquait à un triomphe purement extérieur, qui fut suivi, peu de jours après, de la plus noire et de la plus infâme perfidie, C'est dans cet esprit de religion qu'on doit recevoir et porter ces rameaux, et assister à toute cérémonie selon les intentions de l'Eglise. Les mêmes bouches qui criaient « *Hosanna filio David*, salut, gloire et bénédiction au Fils de David qui vient au nom du Seigneur, au Roi d'Israël, au Messie ! » criaient, cinq jours après « *Tolle, tolle, crucifige eum* ! qu'il soit crucifié comme un scélérat, qu'il soit cloué à une croix ! » comme s'il eût été le plus méchant de tous les hommes. C'est pour réparer cette cruelle impiété que l'Eglise veut que ses enfants reçoivent en triomphe le divin Sauveur. (*Le même*).

[Prières de l'Eglise]. — Rien ne donne une plus juste idée de la sainteté de cette religieuse cérémonie des Rameaux que les prières dont l'Eglise se sert pour les bénir. Elle commence par ce cri de joie et cette acclamation du peuple qui, portant des palmes à la main et des branches d'oliviers, était venu de Jérusalem au-devant du Sauveur pour honorer son entrée dans cette capitale : *Hosanna filio David ! Benedictus qui venit in nomine Domini, ó Rex Israël ! Hosanna in excelsis !* Vive le Fils de David ! Salut et gloire

au Roi d'Israël! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! *Hosanna* au plus haut des cieux! — L'Eglise fait ensuite des prières qui donnent une idée parfaite de la sainteté de cette cérémonie. On y trouve le motif et la fin de cette institution, dans quelle disposition on doit assister à la cérémonie de ces rameaux, que les fidèles ont eu la dévotion, de tout temps, de conserver dans leurs maisons avec respect, persuadés que, par la bénédiction, ils ne sauraient manquer d'être salutaires. Les louanges que donne l'Eglise, dans ces prières, au peuple qui alla au-devant du Sauveur, regardent les saintes dispositions et les véritables sentiments de respect et de vénération où était véritablement ce peuple, qui regardait alors le Sauveur comme le Messie. Et si, quelques jours après, leur estime et leur vénération se changea en souverain mépris et en fureur, ce ne fut que par l'impiété et les artifices malins des prêtres et des pharisiens, qui leur firent accroire qu'ils avaient enfin découvert que celui qu'ils avaient reçu de bonne foi comme le Messie promis était un insigne imposteur, qui leur avait imposé par de faux miracles. (*Le même*).

[A quoi se réduit la cérémonie]. — Quelque célèbre qu'ait été la fête des Palmes depuis les premiers siècles de l'Eglise, on a jugé à propos d'en réduire toute la cérémonie à la bénédiction et à une procession solennelle qui représente l'entrée triomphante de JÉSUS-CHRIST dans Jérusalem, aussi bien que son entrée triomphante dans le séjour de la gloire. Et c'est pour cela que la procession se fait hors de l'église, que l'on tient fermée, non sans mystère, et que l'on n'ouvre qu'au retour de la procession, lorsque le sous-diacre a frappé à la porte avec le bâton de la croix: ce qui nous fait souvenir que le ciel était fermé aux hommes, et que c'est JÉSUS-CHRIST qui nous en a ouvert la porte et mérité l'entrée par sa mort sur la croix. La bénédiction et la distribution des rameaux se fait hors de la ville, en plusieurs endroits, et c'est pour cela qu'on voit des croix proche des bourgs et des villages, et des tables de pierre sur lesquelles on bénit les rameaux; et de-là on s'en va processionnellement à l'église.

Anciennement, la distribution des rameaux étant faite au peuple et la procession prête à partir, deux diacres prenaient le livre des Evangiles, et le portaient comme on fait les châsses des reliques sur leurs épaules, environnés d'une multitude de cierges, parmi des encensements continuels, précédés du clergé et suivis du peuple, qui avait les palmes à la main. Tout cela était accompagné de croix, de bannières, de banderoles, et de tout ce qui pouvait augmenter la pompe de cette représentation du triomphe de JÉSUS-CHRIST. En quelques endroits, au lieu du livre de l'Evangile, on portait le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie en triomphe, dans la pensée que la présence réelle de JÉSUS-CHRIST sous les symboles du pain représenterait bien mieux ce qui se passa à son entrée dans Jérusalem, et ferait plus d'impression sur le peuple que la représentation de son esprit sous la lettre de l'Evangile. Lanfranc, ar-

chevêque de Cantorbéry, au XI^e siècle, dit qu'on portait le S. Sacrement en triomphe dans cette procession, fermé dans une châsse en forme de tombeau. Cet usage a cessé partout, hors à Rouen, où l'on porte encore le Ciboire dans une châsse, sur les épaules de deux prêtres, à la procession des Rameaux. (*Le même*).

[N. S. fait son entrée dans les fidèles par la communion]. — Ce qui se passa à l'entrée triomphante de JÉSUS-CHRIST dans Jérusalem ne se renouvelle que trop tous les jours dans l'entrée que JÉSUS fait, par le sacrement de l'Eucharistie, dans l'âme des fidèles. Ce divin Sauveur vient en nous, à la communion, comme un roi plein de douceur. Combien de gens vont au-devant de lui ! Que d'apparences de religion, que de démonstrations extérieures de respect, que de marques mêmes de dévotion ! Que n'aurait-on pas droit d'attendre de tout cet appareil si religieux ! Quelle réformation des mœurs, quelle piété, quelle régularité de conduite ! Hélas ! n'arrive-t-il point encore, parmi les fidèles, ce qui arriva en ce jour parmi les Juifs. JÉSUS est reçu en Messie, et dès le jour même il est oublié ; il n'est même presque plus connu. L'Evangile remarque qu'après être entré dans Jérusalem comme en triomphe, il y fut, dès le jour même, si abandonné qu'il fut obligé d'en sortir sur le soir pour aller chercher un logis à Béthanie. N'arrive-t-il rien de semblable le jour même de la communion ? Combien de gens qui terminent, pour ainsi dire, avec la communion toute leur dévotion, presque toute leur religion et leur reconnaissance ! — Six jours après cette religieuse entrée dans Jérusalem, avec quel mépris ce divin Sauveur fut-il traité, avec quelle cruauté et quelle ignominie ! Diffère-t-on toujours autant de temps à maltraiter le Sauveur, après la communion ? Ces assemblées mondaines où l'on rougit si fort de l'Evangile, ces parties de plaisir si peu innocentes, ces spectacles si peu chrétiens, disons mieux, si païens, si profanes, tous ces lieux où le monde, où le démon se dédommagent si fort des courts exercices de religion, sont-ils longtemps déserts ? Y attend-on six jours sans crier, pour ainsi dire, contre JÉSUS-CHRIST : *Tolle, tolle, crucifige eum!* Consultons le nombre des gens qui persévèrent dans l'innocence ; consultons le nombre des conversions éclatantes ; consultons-nous nous-mêmes ; notre propre expérience nous peut instruire parfaitement sur tous ces faits. (*Le même*).

[Dispositions à la sainte communion]. — Nous n'avons qu'à considérer toutes les circonstances de la réception que font les disciples au Fils de DIEU pour y remarquer les véritables dispositions d'un chrétien qui veut recevoir JÉSUS-CHRIST dans la communion. — La première circonstance est que ce sont les disciples et les amis du Sauveur qui, par une innocente contestation, disputent à qui lui rendra plus d'honneur : *Cæperunt omnes turbæ discipulorum, gaudentes, laudare DEUM voce magnâ*. La seconde est qu'ils vont au-devant de lui, *processerunt obviam ei*. La troisième, qu'ils se

présentent à lui avec des branches de palmes, symbole de la victoire et de la paix : *Acceperunt ramos palmarum*. La quatrième qu'ils se dépouillent de leurs habits pour orner les chemins par où il passait : *Straverunt vestimenta sua in viâ*. — Or, ces quatre circonstances nous font connaître les dispositions requises pour faire une digne réception au Fils de DIEU dans la communion. Et pour entrer dans le détail, je dis, premièrement, que, pour faire une bonne communion, il faut être du moins des disciples et des amis du Fils de DIEU. Les ennemis de JÉSUS-CHRIST ne paraissent point dans cette foule qui le fait triompher ; on n'y voit ni scribes ni pharisiens ; il n'y a que les vrais disciples qui s'intéressent à lui rendre l'honneur qu'il mérite. C'est donc à vous, mes Frères, de voir si vous êtes du nombre de ses disciples et de ses amis. Si le péché vous a rendu son ennemi, faites-en une prompte et sincère pénitence, afin d'être en état de le bien recevoir. — La seconde chose que doit faire un véritable chrétien, c'est d'aller au-devant de JÉSUS-CHRIST : *Processerunt obviam ei*, c'est-à-dire qu'il doit souhaiter avec de saints empressements de recevoir son DIEU et de le posséder, tout son cœur et tous ses désirs doivent aller au-devant de lui, pour lui marquer l'impatience qu'il a de jouir de sa divine présence. — Les palmes et les branches d'oliviers que portent les disciples nous apprennent qu'on ne peut dignement recevoir le Fils de DIEU, si l'on n'a remporté une entière victoire sur le péché, et si l'on n'est en paix avec DIEU. Il ne faut pas se contenter d'une interruption et d'une cessation passagère du péché, il ne suffit pas d'en suspendre les inclinations ; ce n'est pas là ce que j'appelle la victoire sur le péché ; ce n'en est qu'une interruption, que le démon accorde volontiers aux plus grands pécheurs, pour les engager après plus fortement dans le désordre. Cette victoire consiste à renoncer pour jamais au péché, et à rompre tous les liens qui pourraient y attacher le cœur. Il faut qu'un chrétien se mette en état de pouvoir dire, avec l'épouse : *Ascendam in palmam et apprehendam fructus ejus* : je monterai sur la palme et j'en cueillerai les fruits ; c'est-à-dire, selon l'explication de S. Grégoire, les fruits d'une vraie pénitence. Prenez garde que l'épouse ne dit pas qu'elle cueillera les fleurs et les feuilles, mais les fruits ! Hélas ! peut-être, jusqu'à présent, vous ne vous êtes arrêtés qu'à cueillir les fleurs et les feuilles de la palme dans toutes vos confessions ; vous avez détesté quelques actes de péché, mais vous n'avez pas touché à ses habitudes ; votre extérieur a paru changé, mais le dedans ne l'était pas ; vous avez eu les feuilles, mais non pas les fruits. Il est encore en votre pouvoir de le cueillir, ce fruit bienheureux : n'en perdez donc pas l'occasion. Ce fruit vous fera d'abord sentir quelque amertume, mais la grâce l'adoucirait. — Enfin, les disciples, pour faire une réception honorable au Fils de DIEU, se dépouillent de leurs habits pour orner le chemin par lequel il devait passer. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur la morale qui nous est représentée par cette cérémonie.

Il y a quantité d'autres cérémonies qui se pratiquent dans l'Eglise, mais que nous omettons, parce qu'il n'est pas nécessaire de les expliquer, et qu'elles ne fournissent pas assez de matière pour un discours : tels que les ornements des autels, les vêtements du prêtre pour le distinguer des laïques, les oblations et offrandes qui se font dans les paroisses, et autres semblables, quoique ces cérémonies soient toutes mystérieuses, et instituées pour représenter quelque action ou histoire de l'Écriture, ou quelque devoir auquel on doit être fidèle. En vain craindra-t-on les railleries des hérétiques ; et pour leur ôter toute occasion de fades plaisanteries, voudrait-on enlever à nos cérémonies l'esprit des mystères que l'Eglise y a attaché ? Car enfin, qu'est-ce que la religion, sinon un ensemble de mystères que DIEU ne nous montre que sous des voiles ? Par conséquent, le culte que nous rendons à DIEU par ces cérémonies extérieures doit toujours être regardé comme contenant quelques symboles.



TABLE

DU DIX-HUITIÈME VOLUME

SUJETS DIVERS — CULTE — CÉRÉMONIES

	Pages		Pages
Avertissement de l'éditeur.	1	<i>Huitième discours</i> : Manière d'accorder les devoirs du monde avec ceux de la religion.	120
Des Confréries et Congrégations.	3	Cérémonies et prières de l'Église.	135
Les Miracles, soit en faveur soit en confirmation de la Foi.	13	Discours préliminaire	136
Discours sur divers points de la vie chrétienne	24	De l'Église en général	150
<i>Premier discours</i> : On peut se sauver dans toutes les conditions.	23	Du chef visible de l'Église, ou Souverain-Pontife	169
<i>Second discours</i> : Dieu veut que tous les hommes soient saints.	39	De l'Écriture-Sainte	182
<i>Troisième discours</i> : Le moyen général de se sanctifier est la patience chrétienne	54	De la Tradition.	193
<i>Quatrième discours</i> : La perfection chrétienne	69	Le Symbole des Apôtres.	207
<i>Cinquième discours</i> : La pureté d'intention	83	De l'Excommunication	217
<i>Sixième discours</i> : La ferveur au service de Dieu.	97	La Censure des mauvais livres.	224
<i>Septième discours</i> : Les joies qu'on goûte au service de Dieu.	106	Du Catéchisme.	231
		Des Prières publiques	238
		L'Oraison dominicale.	246
		La Salutation angélique.	253
		Cérémonies de la sainte Messe.	268

	Pages.		Pages.
La Dédicace des églises.	279	Le culte des Reliques	411
Indulgences et Jubilé.	291	L'adoration de la Croix.	421
Les saintes Images	301	Les Prières pour les morts.	434
Des Sacrements en général	313	L'observation des Dimanches et des Fêtes.	431
Le Baptême.	322	Le jeûne du Carême	466
La Confirmation	336	La Cérémonie des Cendres.	480
La Pénitence	349	De quelques autres Cérémonies et Pratiques en usage dans l'Église.	492
L'Ordre	366	Des cierges, luminaires et lampes, etc	493
L'Extrême-Onction	380	Les Encensements.	495
Le culte des Saints	392		
Le culte de la Sainte Vierge.	398		
Le culte des Anges	402		



TABLE GÉNÉRALE

POUR

LES DIX - HUIT VOLUMES.



TABLE GÉNÉRALE.

Les chiffres en caractères romains indiquent le volume, les autres la page.

Les *Panegyriques* sont réunis sous un titre spécial, à la fin.

Nous ne donnons, dans cette Table, que les titres généraux, les détails se trouvant à l'endroit indiqué.

Les sujets de MORALE ont une Table particulière et très-développée, à la fin du Tome VIII^e.

A

Abstinence.....	V	228
Actions (Pureté d'intention dans les —).....	V	191
Adversité, Epreuves, Souffrances.....	I	49
Afflictions, Adversités, etc.....	I	49
id.	II	479
id.	VI	38
id.	VII	144
Ambition.....	I	106
Ame.....	I	155
Amitié.....	I	198
Amour de Dieu.....	I	235
Amour du prochain.....	I	313
Amour des ennemis.....	I	37
Amour de soi-même. (Amour propre).....	I	43
Anges (Culte des —).....	XVIII	40

Ange gardien	XVI	379
Annonciation de la S ^{te} Vierge	XI	227
id.	XII	463
Ascension de Notre-Seigneur	X	176
id.	XII	16 ⁰
id.	XIII	251
Assomption de la S ^{te} Vierge	XI	450
id.	XII	521
Athéisme	I	473
Aumône	I	525
Austérité de vie	VI	530
Avarice	I	605
Ave Maria (Salutation angélique)	XVIII	258
Avent (Douze Avents : plans, etc.)	XIII	1—372
Aveuglement de l'âme	I	673

B

Bal et Fêtes mondaines	V	323
id.	VIII	426
Baptême, Sacrement	II	5
Cérémonies du —	XVIII	322
Béatitude éternelle	II	62
Bénéfices, Biens de l'Église	III	402
Bienséances du monde	III	214
Blasphème	V	450

C

Calomnie	VI	131
Canonisation des Saints	XVII	279
Carême (Pénitence)	V	228
Plan d'un Carême, pour chacun des jours	XIII	83
Jeûne du Carême	XVIII	466
Carmel (Dévotion du Mont —)	XI	551
Carnaval (Fêtes mondaines)	V	323
id.	XIII	64
Catéchisme (Instruction des enfants)	XVIII	231

Cendres ; Mercredi des —	XVIII	480
id.	XIII	73
Jeudi après les —, Vendredi, etc.	XIII	76—80
Cérémonies de l'église (Discours sur les —)	XVIII	136
— de la sainte Messe	XVIII	268
Charges (Des —)	IV	497
Charité Envers DIEU	I	235
id.	XII	376
Envers le prochain	I	313
id.	I	525
id.	III	1
Chasteté	II	611
Chrétien (Obligations du —)	II	5
id.	VIII	554
Christianisme (Excellence de la religion chrétienne)	II	147
Ciel (Bonheur du —; Désir du)	II	62
Cierges (Les — dans l'église)	XVIII	493
Circoncision (Fête de la —)	IX	109
id.	XII	63
id.	XIII	22
Colère	II	193
Comédie	VIII	426
Commandements de Dieu	II	233
— de l'Église (V. les titres <i>Jeûne, Messe, Confession, Fêtes, Communion, etc.</i>)		
Communion (La sainte —)	II	269
Compassion de la Sainte Vierge	XI	412
id.	XII	494
Compagnies (Bonnes et mauvaises)	II	319
Complaisance coupable	IV	231
Conception (Immaculée — de Marie)	XI	1
id.	XIII	407
Confession sacramentelle	II	367
id.	XVIII	349
Confiance en DIEU	II	423
id.	VI	228
id.	XII	376
Confirmation	XVIII	336
Voir aussi le titre <i>Chrétien</i>	II	5
Confréries	XVIII	3
Congrégations	Ibid.	
Conformité à la volonté divine	II	470
Connaissance de soi-même	IV	657

Conscience (bonne et mauvaise —)	II	520
id.	VII	1
Contemplation	II	566
Contenance	II	611
Contrition et Repentir des péchés	II	666
Conversations (Bonne et mauvaises)	II	319
Conversion du pécheur	II	666
Correction fraternelle	III	1
Coutumes, Mode	III	61
Crainte de Dieu	III	95
Croix de Notre-Seigneur (Mystère — Invention — Exaltation)	X	119
Culte de la —	XVIII	421
Croix et Afflictions	I	49
Curiosité	III	136

D.

Danses et Fêtes mondaines	VIII	426
Débauche	V	39—523
Dédicace des églises	III	540
id.	XVIII	279
Défaut dominant	VII	97
Déisme	I	478
Délai de la pénitence	III	168
Démon (Tentations du —)	VIII	500
Dérèglement des mœurs	V	39—523
Désespoir	VI	228
Détachement des biens de ce monde	VII	155
Devoirs du chrétien	II	5
id.	VIII	554
— de société	III	214
Dévotion (Vraie et fausse —)	III	251
DIEU, Crainte de —	III	95
Existence de —	I	473
Bonté de —	II	423
Présence de —	VII	407
Providence de —	VII	538
Dimanche (Observation du —)	III	304
id.	XVIII	452
Discorde	III	333

Dissension	III	333
Dissipation d'esprit.....	III	136
Divertissemens permis ou défendus	III	365
Dominicales.....	<i>Tout le Tome</i>	XIII*
Douceur	II	193
Duplicité.....	VI	187

E.

Eau bénite (De l'—).....	XVIII	503
Ecclésiastique (De l'état —).....	III	402
Ecriture-Sainte.....	XVIII	182
Edification.....	IV	86—128
Education des Enfants.....	III	449
id.	V	273
V. aussi <i>Catéchisme</i>	XVIII	231
Eglise. De l'Eglise véritable.....	III	496
De l'Eglise en général	XVIII	150
Du Chef de l'Eglise.....	XVIII	169
Eglises matérielles.....	III	540
Dédicace des —	XVIII	279
Elus (Petit nombre des —).....	VII	364
Emportement et colère	II	193
Encensements (Les — dans l'église).....	XVIII	495
Endurcissement du cœur.....	I	673
Enfants : Devoirs envers leurs parents.....	III	579
Education des Enfants	III	449
id.	V	273
Enseignement de la foi aux Enfants	XVIII	231
Enfance et Vie cachée du Sauveur	IX	264
id.	XII	101
Enfer	III	609
Ennemis (Amour des —).....	I	375
Entretiens (Bons et mauvais).....	II	319
Envie	IV	1
Epiphanie.....	IX	207
id.	XII	83
id.	XIII	25
Epoux (Devoirs des —).....	VI	85
Epreuves, Afflictions, Peines, Souffrances	I	49
id.	II	479
id.	VI	38

Espérance.....	II	423
id.	VI	228
id.	XII	376
Esprit-Saint, Pentecôte.....	X	236
id.	XII	179
Etude sanctifiée.....	IV	44
Eucharistie : — Sainte Communion, — Sacrement....	II	269
id.	X	454
id.	XII	210
Sacrifice.....	X	364
Institution de l'—).....	XII	232
Évangile (Loi de l'—).....	V	606
Exaltation de la sainte Croix.....	X	119
Excommunication.....	XVIII	217
Exemple : Bon Exemple.....	IV	86—128
Mauvais —.....	VIII	321
Exemples des Saints.....	XVII	510
Extérieur modeste.....	IV	128
Extrême-Onction.....	XVIII	380

F.

Ferveur au service de DIEU.....	IV	162—201
id.	XVIII	97
Fête-Dieu.....	XIII	276
Fêtes (Observation des —).....	III	304
id.	XVIII	452
Fidélité dans les petites choses.....	IV	201
<i>Persévérance (V. ce titre.)</i>		
Fils de DIEU (Grandeurs du —.....	XII	353
<i>V. le titre JÉSUS.</i>		
Flatterie.....	IV	231
Foi (Vertu théologique).....	IV	267
Symbole des Apôtres.....	XVIII	207
Fourberie.....	VI	187
Fréquentations (Mauvaises —).....	II	319

G.

Gloire éternelle.....	II	62
Gloire (vaine).....	IV	364

Gourmandise	V	157
Grâce Sanctifiante	IV	399
— Actuelle	IV	449
Mépris des grâces	IV	449
Grandeurs du Fils de DIEU	XII	352
<i>V. le titre JÉSUS.</i>		
Grandeurs terrestres	IV	497

H.

Habits (Luxe et immodestie des—)	IV	548
Habitudes (Bonne et mauvaises)	IV	591
Haine de soi-même	I	433
Hérésie, Hérétiques	III	496
Honneurs et Distinctions	IV	497
Humeur (Naturel, Tempérament)	IV	625
Humilité	IV	656
Hypocrisie	IV	714

I.

Ignorance des choses de DIEU	V	1
Images (Les saintes)	XVIII	301
Immodestie	IV	128
Impénitence finale	III	168
Imprécation	V	450
Impureté	V	39-523
Inapplication de l'esprit	III	136
Incarnation du Fils de DIEU	IX	1
id.	XII	3
Inconstance	IV	162
Indulgences	V	82
id.	XVIII	291
— de la Portioncule	XVII	80
Infailibilité de l'Église	III	496
Infidélité envers DIEU	I	673
Ingratitude	V	119
Injures (Pardon des)	I	373
Intempérance	V	137

Intention (Pureté d'—).....	V	191
id.	XVIII	83
Intérêts (Recherche des propres —)	I	433
Invention de la Croix.....	X	149
Ivrognerie	V	157

J.

Jalousie	IV	1
Jésus: Le saint nom de.....	IX	159
id.	XVIII	213
Enfance et vie cachée.....	IX	264
id.	XII	101
Divinité et grandeurs	X	567
id.	XII	353
Amour et imitation de JÉSUS	X	646
Confiance et amour envers —	XII	376
Jeûne et Abstinence	V	228
Jeunesse (Éducation de la —).....	III	449
id.	V	273
V. le titre <i>catéchisme</i>		
Jeux permis et défendus.....	III	365
Joie au service de DIEU	XVIII	106
Jubilé, Indulgences.....	V	82
id.	XVIII	291
Jurement, particulier	V	313
— général	V	342
Jugement téméraire	V	401
Jurement, Blasphème.....	V	450
Justes (Prospérité des — et des méchants)	VII	504

L.

Langueur au service de DIEU.....	IV	162
Larcin, Vol du bien d'autrui	V	487
Lavement des pieds par N.-S.....	IX	350
Libertinage	V	523
Livres, Lecture	V	568

Censure des mauvais livres	XVIII	224
Loi divine.....	II	233
id. évangélique.....	V	606
Luxe	V	548
Luxure.....	V	39-523

M.

Mages et Epiphanie	IX	207
id.	XII	83
Mariage.... V. au titre <i>Epoux</i> .		
Marie.... V. au titre <i>Vierge</i> (la Sainte).		
Maitres et Serviteurs (Devoirs des —)	VI	1
Maladie (Bon usage des—).....	VI	38
Mansuétude et Douceur	II	193
Mariage (Sainteté, Devoirs).....	VI	85
Matérialisme (Existence de l'âme)	I	155
Méchants (Prospérité des —)	VII	501
Médisance.....	VI	131
Méditation, Oraison mentale	II	566
Mensonge	VI	187
Mépris des grâces	IV	449
Messe (Cérémonies de la sainte —)	XVIII	268
V. le titre <i>Eucharistie</i>		
Miracles	XVIII	13
Miséricorde divine.....	II	423
id.	VI	228
— Envers les pauvres	I	525
Mode (Tyrannie de la —)	III	65
id.	IV	548
Modestie	IV	128
Mœurs déréglées	V	39-523
Mollesse.....	VI	287
Monde: Vanité, inconstance, etc.....	VI	329-371
Accord des devoirs avec ceux de la religion..	XVIII	120
Mort (En général).....	VI	413
Bonne et mauvaise	VI	476
Impénitente	III	168
Morts (Prières pour les—)	XVIII	434
Mortification	VI	530
Mystères de la religion.....	IX	1

N.

Nativité de Notre-Seigneur.....	IX	56
id.	XII	35
id.	XIII	17
de la T.-S. Vierge.....	XI	85
id.	XII	429
Naturel (Bon et mauvais —).....	IV	625
Négligence au service de DIEU.....	IV	162
Nom de JÉSUS.....	IX	159
de Marie.....	XI	146

O.

Obéissance.....	VI	574
Occasion du péché.....	VI	617
(Œuvres (Bonnes —).....	VI	651
Oisiveté.....	VI	680
id.	VIII	455
Onction (Extrême —).....	XVIII	380
Oraison mentale.....	II	566
Oraison dominicale.....	XVIII	246
Ordre et plan de vie.....	VIII	43
Ordre (Sacrement).. V. le titre <i>Sacerdoce</i> .		
Orgueil.....	IV	656

P.

Paix du cœur, de la bonne conscience.....	II	520
id.	VII	1
Panegyriques... V. cet article à la fin de la table.		
Pâques (Fête de —).....	X	1
id.	XII	136
id.	XIII	222
Lundi, Mardi de —.....	XIII	224
Dimanches après —.....	XIII	232

Paradis (Bonheur du —)	II	62
Pardon des injures.....	I	375
Parents (Obligations des — envers leurs enfants) . . .	III	449
id.	V	273
Paresse	VI	689
Parjure.....	V	430
Parole de DIEU	VII	43
Parures (Immodestie des —).....	IV	348
Passion de Notre-Seigneur	IX	387-454
id.	X	70-489-527
Passions (Les —)	VII	97
<i>Pater</i> , ou l'Oraison dominicale.....	XVIII	246
Patience chrétienne.....	I	49
— id.	XVIII	54
— V. le titre <i>Afflictions</i> .		
Pauvres (Charité envers les —).....	I	525
Pauvreté (d'esprit, volontaire).....	VII	155
Péché mortel	VII	190
— véniel.....	VII	232
— d'habitude	IV	591
Pécheur (Conversion du —).....	II	666
Pénitence: Sacrement.....	II	367
id.	VI	530
id.	XVIII	349
Vertu	II	666
id.	VII	274
Pénitence différée.....	III	168
Vie pénitente	VI	530
Pentecôte, Saint-Esprit.....	X	236
id.	XII	179.
id.	XIII	259
Lundi, Mardi de la —	XIII	263
Dimanches après la —	Ibid.	270
Perfection chrétienne	VIII	233
id.	XVIII	69
Persévérance dans le bien	VII	332
id.	VIII	363
Piété (Vraie et fausse —)	III	251
id.	IV	162
Pieds (Lavement des — par N. -S.).....	IX	350
Plaies (Les — de Notre-Seigneur).....	X	70
Plaisirs du monde	VI	329-371
Pontife (Souverain —).....	XVIII	169

Portioncule (Indulgence de la).....	XVII	80
Prédestination.....	VII	364
id.	XIII	448
Prédication : Avis et conseils	I	xxi
Devoir et charge de la —	VII	43
Présence de DIEU.....	VII	407
Présentation de la T.-S. Vierge au Temple	XI	182
id.	XII	439
Présomption.....	VI	228
Prêtre (Ses devoirs ; Respect qui lui est dû).....	III	402
id.	XVIII	366
Prière (De la —).....	VII	438
Prières publiques.....	XVIII	238
Procès (Dissension, Discorde.....)	III	333
Processions (Des — dans l'église).....	XVIII	498
Prosperité des justes et des méchants.....	VII	501
Providence divine	VII	538
Prudence (Vertu de —).....	VII	579
Pureté, Chasteté	II	611
Pureté d'intention.....	V	191
id.	XVIII	83
Purification de la T.-S. Vierge.....	XI	346
id.	XII	452
Purgatoire	VII	613

Q.

Querelles..... V. <i>Dissension, Discorde.</i>		
Quinquagésime	XIII	60

R.

Rameaux (Dimanche des)	XIII	208
id.	XVIII	506
Rechute dans le péché.....	VIII	4
Reconnaissance.....	V	119
Régularité (Vie réglée).....	VIII	43
Relâchement	IV	162

Religion (Etat religieux).....	VIII	70
Reliques (Culte des —).....	XVIII	411
Réprobation.....	VII	364
id.	XIII	448
Résignation à la volonté divine.....	II	479
Respect humain.....	VIII	415
Restitution.....	V	487
Résurrection du Sauveur.....	X	1
id.	XII	136
des hommes à la fin des temps.....	V	342
Retour à DIEU.....	II	666
Retraite (Solitude intérieure et extérieure).....	VIII	156
Richesses (Amour des —, Danger des —).....	I	605
id.	VIII	489
Rosaire (Dévotion et Confrérie).....	XI	516

S.

Sacerdoce (État sacerdotal).....	III	402
id.	XVIII	366
S.-Sacrement (Fête du—).....	XIII	276
Sacrements en général.....	XVIII	313
Sainteté.....	VIII	235
DIEU veut que tous les hommes soient saints.....	XVIII	39
Moyen particulier: la patience.....	XVIII	54
Saints: Culte des.....	XIV	iv
id.	XVIII	392
Canonisation des —.....	XVII	279
Exemples des —.....	XVII	510
Salut (Du — en général).....	VIII	277
— Dans toutes les conditions.....	XVIII	26
Salutation angélique (De la —).....	XVIII	258
Sauveur (Amour et imitation du —).....	X	646
Scandale.....	VIII	321
Scapulaire.....	XI	551
Science sanctifiée.....	IV	44
Semaine-Sainte (Plans de discours).....	XIII	213
Sensualité, Délicatesse, Mollesse.....	VI	287
Septuagésime.....	XIII	51
Sermon, Parole de DIEU.....	VII	43

V. le titre *Prédication*.

Service de DIEU.....	VIII	363
Les joies qu'on y goûte.....	XVIII	106
Serviteurs et Maîtres (Devoirs réciproques).....	VI	1
Sexagésime.....	XIII	57
Simplicité chrétienne.....	VI	157
Sincérité.....	VI	187
Solitude intérieure et extérieure.....	VIII	156
Souffrances, Tribulations, Epreuves.....	I	49
id.	II	479
id.	VI	38
Soumission à la volonté divine.....	II	479
Spectacles.....	VIII	426
Symbole des Apôtres.....	XVIII	207

T.

Téméraire (Jugement —).....	V	401
Temples, Eglises.....	III	540
Temps (Bon et mauvais emploi du —).....	VIII	459
Tentations.....	VIII	500
Tièdeur.....	IV	162
Toussaint (La —).....	XVII	115
Tradition (De la —).....	XVIII	195
Transfiguration de Notre-Seigneur.....	IX	304
id.	XII	117
Travail.....	VI	689
Tribulations. Epreuves, Souffrances.....	I	49
Trinité (La sainte —).....	X	307
Dimanche de la —.....	XIII	270

U.

Usure.....	I	605
------------	---	-----

V.

Vanité, Recherche des applaudissements.....	IV	344
Vertu parfaite.....	VIII	235

Vie réglée.....	VIII	43
Vierge (La Très-Sainte —) : Dévotion à —.....	XI	585
id.	XII	354
id.	XVIII	238—398
Dernières années de —.....	XII	506
Mort de —.....	XII	515
Grandeurs de Marie.....	XII	535
Pour chacun des <i>Mystères de la T.-S. Vierge</i> , voir le titre particulier, à la lettre alphabétique.)		
Vigilance chrétienne.....	VIII	554
Visitation de la Sainte Vierge.....	XI	306
id.	XII	479
Vocation : à un état de vie.....	VIII	584
à l'état ecclésiastique	III	402
Vol du bien d'autrui.....	V	487
Volonté divine (Soumission à la —).....	II	479

Z.

Zèle pour le salut du prochain.....	VIII	624
-------------------------------------	------	-----

PANÉGYRIQUES DES SAINTS.

TABLE SPÉCIALE

Règles du Panégyrique	XIV	IV			
Canonisation des Saints	XVII	279			
Le culte des Saints.....	XIV	IV			
id.	XVIII	392			
Leurs exemples	XVII	310			
S ^{te} Agnès	XVI	153	S. Benoît	XV	1
S. André, apôtre.	XIV	31	S. Bernard.	XV	279
Ange gardien.	XIV	379	S. Bonaventure	XVI	291
S ^{te} Anne	XIV	587			
S. Antoine.	XVI	119	S ^{te} Catherine, martyre. . .	XVI	491
S. Augustin	XV	319	S ^{te} Catherine de Sienne . .	XVI	642

S. Charles Borromée . . .	XVI	424	S. Nicolas de Myre . . .	XVI	51
S ^{te} Claire	XVI	754	S. Norbert.	XV	114
S. Denys de Paris . . .	XVII	25	S. Pierre et S. Paul . . .	XIV	375
S. Dominique	XV	238	S. Philippe Néri.	XV	78
S. Elie, le prophète . . .	XV	449	S. Roch	XVII	4
S ^{te} Elisabeth de Hongrie .	XVII	204	S ^{te} Scholastique.	XVI	621
S. Etienne, premier mar- tyr	XIV	416	S. Sulpice	XVI	545
S. François de Paule . . .	XV	36	S ^{te} Thérèse	XV	424
— d'Assise.	(XV)	370	S. Thomas, apôtre.	XIV	78
— de Sales	(XVII)	80	S. Thomas d'Aquin.	XVI	220
— Xavier.	XVI	469	Toussaint (La)	XVII	45
S. Gaëtan de Thienne . . .	XVI	721	S ^{te} Ursule.	XV	574
S ^{te} Geneviève.	XVI	87	S. Vincent, martyr.	XVI	181
S. Hilaire de Poitiers . . .	XVI	566	—		
S. Ignace de Loyola . . .	XV	189			
SS. Innocents	XIV	245			
S. Jacques-le-Majeur . . .	XIV	557			
— le-Mineur	XVI	668			
S. Jean l'Évangéliste . . .	XIV	466			
— Baptiste	XIV	321			
— de-Dieu.	XV	526			
— de Matha	XVI	542			
— de la Croix.	XVII	241			
S. Jérôme.	XVII	171			
S. Joseph	XIV	247			
S. Laurent	XVI	481			
S. Louis, roi de France . . .	XVI	324			
S ^{te} Marie-Madeleine . . .	XIV	500			
S ^{te} Madeleine de Pazzi. . .	XVI	693			
S ^{te} Marthe.	XIV	620			
S. Maur	XVI	594			
S. Martin de Tours.	XVI	461			
S. Matthieu	XVII	53			
S ^{te} Monique	XVI	260			

COMMUN DES SAINTS

POUR LES PANÉGYRIQUES.

Les exemples des Saints* .	XVII	540
Commun des Apôtres. . .	XVII	300
— Confesseurs.	—	352
— Martyrs	—	319
— Docteurs.	XVII	335
— Grands du monde.	XVII	432
— Missionnaires	—	476
— Pénitents.	—	400
— Pontifes	—	363
— Prêtres	—	445
— Religieux.	—	458
— Saints dans le monde	XVII	417
— Solitaires.	—	385
— Veuves	—	498
— Vierges	—	485

FIN DE LA TABLE

ET DE LA

BIBLIOTHÈQUE DES PRÉDICATEURS

Imprimerie de JULES MOUREAU, à Saint-Quentin.







